This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NEDL TRANSFER
HN 65BI .

Digitized by Google

KC 17095(2)

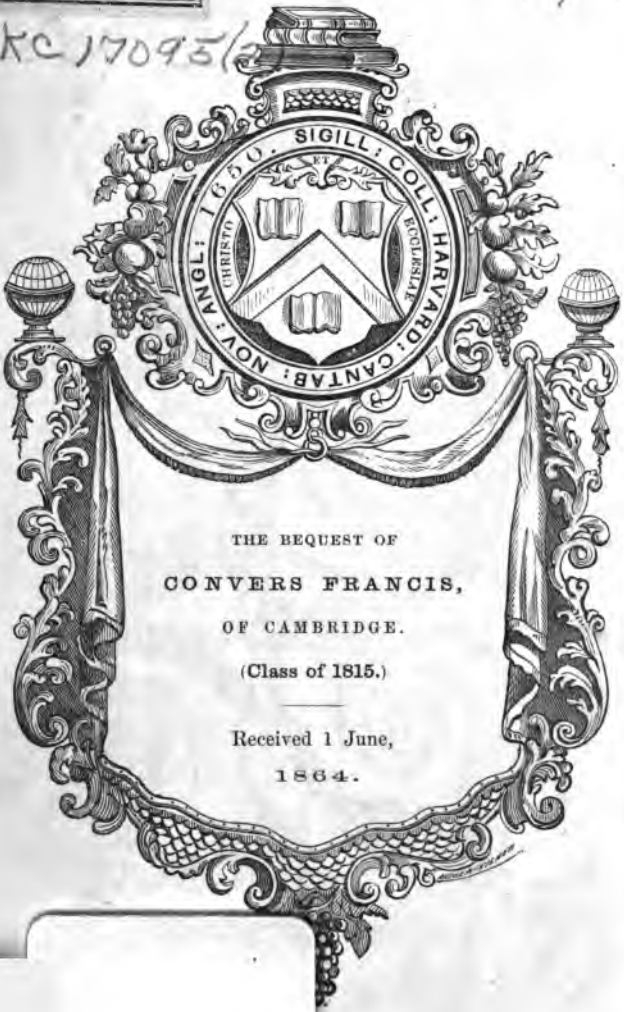

THE BEQUEST OF

CONVERS FRANCIS,

OF CAMBRIDGE.

(Class of 1815.)

Received 1 June,

1864.

Digitized by Google

Digitized by Google

C. Francis

1857

Digitized by Google

Digitized by Google

TACITE
AVEC DES NOTES POLITIQUES ET HISTORIQUES

PAR

AMELOT DE LA HOUSSAYE,

TOME SECOND.

A PARIS, PLACE DE SORBONNE,

Chez ANDRÉ CAILLEAU, au Coin de la rnë des Maçons, à saint André

M. DCC. XXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

Digitized by Google

~~Lt. 630~~
KC 17095 (2)

Digitized by Google

LES ANNALES DE CORNEILLE TACITE.

LIVRE TROISIEME.

AGRIPPINE continuant toûjours son voïage, malgré les rigueurs de l'hiver, & les bouraſques de la mer, arrive enfin à Corfou, iſle ſituée à l'opoſite des ports de la Calabre. Elle ne s'y arréta que peu de jours, pour calmer un peu ſon eſprit, partagé entre la douleur & l'impatience. A la nouvelle de ſa venuë les amis de ſa Maiſon, & pluſieurs Officiers de guerre, qui avoient ſervi ſous Germanicus, & même beaucoup d'inconnus,

Digitized by Google

acourent de tous les lieux circonvoisins à Brindes *a*, où elle étoit attenduë, comme au port le plus proche & le plus asseuré, les uns croyant faire leur cour au Prince, & les autres les suivant, *par compagnie, ou par curiosité.* Dès qu'on pût découvrir la flote en haute mer, non seulement le port & tous les rivages, mais encore les murailles de la ville, & les toits des maisons, & tous les autres endroits, du plus loin que la vûë se pouvoit étendre, furent remplis de monde qui pleuroit. On ne savoit comment recevoir Agrippine au sortir de son vaisseau, avec des cris lamentables, ou bien avec un profond silence; & cela n'étoit point encore décidé, lorsque la flote entra dans le port, non point avec l'empressement, ni avec l'allegresse accoûtumée des matelots; mais lentement, & avec une tristesse épanduë sur tous les visages. Quand elle eut mis pied à terre avec ses deux enfans, portant les cendres de son époux, & tenant les yeux baissez, ce fut un deuil universel. Vous n'eussiez pas discerné les parens d'avec les étrangers, ni les lamentations des hommes d'avec celles des femmes, si ce n'est que ceux qui alloient au devant d'Agrippine, étant transportez d'une douleur toute récente, surpassoient les gens de sa suite,

NOTES HISTORIQUES.

a Ou Brunduse, ville de Calabre sur le Golfe Adriatique.

Digitized by Google

te, qu'une longue triſteſſe avoit rendus languiſſans. *Ou*, avoit accablez.

II. L'Empereur avoit envoyé au devant deux cohortes Prétoriennes avec ordre aux Magiſtrats de la Pouille, de la Calabre, & de la Campanie, de s'aquiter des derniers devoirs envers la mémoire de ſon fils. Les Centurions & les Tribuns portoient ſes cendres ſur leurs épaules, précédez des enſeignes ſans parure, & des faiſceaux renverſez. Dans toutes les Colonies, par où le Convoi paſſoit, le Peuple vétu de noir, & les Chevaliers avec leurs robes de pourpre, brûloient, ſelon les richeſſes du lieu, des parfums, des vétemens, & d'autres matiéres, qui ſervent à la pompe des funérailles des Grands. Les habitans même des villes, qui n'étoient pas ſur la route, accouroient en foule, & témoignoient leur douleur 1, *non ſeulement* par des larmes & par des cris confus, *mais encore* par des victimes qu'ils immoloient aux Dieux Manes.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelque magnifique & extraordinaire que ſoit la pompe des funérailles d'un Prince, rien ne fait plus d'honneur à ſa mémoire, que la douleur des peuples, qui le regrétent. L'Hiſtoire de Portugal dit, qu'à la mort du Roi Jean II. tout le Roïaume s'habilla de bure, & qu'à Lisbonne il fut défendu aux barbiers de faire le poil à quique ce fut durant l'eſpace de ſix mois. Choſe qui ne s'étoit jamais faite pour aucun Roi du monde. *Dialogo quarto de Varia Hiſtoria, cap.* 11.

Digitized by Google

Druſus fut juſqu'à Terracine, avec *quatre* des enfans de Germanicus, qui étoient reſtez à Rome, & Claudius leur oncle *paternel*.

AN DE ROME. 773.

Les Conſuls Marcus Valerius & Marcus Aurelius, qui avoient déja commencé l'éxercice de leur charge, le Sénat, & une grande partie du Peuple, ſe répandirent çà & là, ſans garder aucun ordre de marche 1, chacun pleurant Germanicus comme il lui plaiſoit; car la flaterie n'avoit point de part à ce deuil, tout le monde ſachant, que Tibére étoit joyeux de cette mort, quoi qu'il en fit le triſte.

III. Tibére & ſa mére s'abſtinrent de paroître en public, croyant que ce ſeroit déroger à la ma-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Dans les enterremens des Princes, c'eſt une marque infaillible d'une grande affliction, lorſque les Grands & les Magiſtrats s'abſtiennent des honneurs, qui ſont dûs à leur rang. Aujourd'hui, les Maîtres des cérémonies ſont bien plus occupez à régler les prétentions des Officiers, & à pacifier les querelles, que le point-d'honneur fait naître entre les Grands, qu'à s'aquiter de tous les devoirs les plus embaraſſans de leur charge. De ſorte que les funérailles des Rois & des Princes ſouverains ne ſont le plus ſouvent célébres, que par les déſordres, qui y arrivent; au-lieu qu'elles le devroient être par un deüil univerſel.

Digitized by Google

majesté, s'ils pleuroient publiquement 1, ou *peut-être* de peur que leur visage étant à l'examen des yeux de tout un peuple, l'on ne reconnut leur faux-semblant *b*. Je ne trouve point, ni dans les regîstres de la ville, ni dans nos histoires, qu'Antonia ait rendu aucun devoir particulier à la mémoire de son fils, quoiqu'Agrippine, Drusus, & Claudius, y soient nommez avec les autres parens. Peut-être qu'elle en fut empêchée par quelque indisposition, ou que succombant à la douleur elle n'eut pas le courage

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les loix de la Nature sont faites pour les Princes aussi bien que pour le commun des hommes. La douleur de la mort de leurs enfans, & des Princes de leur sang, ne leur est point messéante, pourvû qu'elle ne dégénére point en foiblesse, ni en emportement. Henri III. à mon sens, ne ménageoit guére sa dignité, quand il assistoit à l'enterrement du Cardinal de Birague en habit de Pénitent; & il semble même qu'il avoit oublié tout-à-fait qu'il étoit Roi, quand il alla baiser les corps de Quelus & de Maugiron, ses mignons. *Journal de son regne. 1578.*

NOTES HISTORIQUES.

b Cabrera parlant des obseques du Prince Don Carlos, raconte, que le Cardinal Espino n'accompagna le corps, que jusqu'à la porte de l'Eglise, où on le portoit en dépost, pour ne se point trouver à la cérémonie du service, disant, qu'il étoit indisposé, au lieu qu'il pouvoit dire avec plus de vérité, que sa présence déplaisoit au Prince, de la mort duquel on savoit, qu'il n'étoit pas fâché. *Chapitre 5. du livre 8. de son Histoire.*

Digitized by Google

de voir les funérailles de son fils 1. Mais je croirois plus volontiers, qu'elle resta en sa maison, retenuë par Tibére & Livia, afin qu'ils parussent tous trois également affligez, & qu'on crût, que c'étoit à l'éxemple de la mére, que l'ayeule & l'oncle ne sortoient point du Palais 2.

IV. Le jour, que les cendres de Germanicus furent portées au tombeau d'Auguste, il y eut alternativement un profond silence, ou un retentissement de lamentations & de cris pitoyables, & toutes les ruës de la ville étoient pleines de monde, & le Champ de Mars environné de torches alumées. Là, les Soldats en armes, les Magistrats sans ornemens, le Peuple rangé par tributs, crioient à l'envi, que tout étoit perdu sans ressource, & même avec tant de liberté, que

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 De tous les devoirs de la Nature, il n'y en a pas un auquel une bonne mére soit moins obligée, qu'à celui d'assister aux funérailles de son fils. En pareille rencontre une véritable mére est trop affligée, pour voir un spectale, qui n'est capable que d'augmenter sa douleur; & pour vouloir afecter de paroître constante, aux dépens de sa tendresse.

2 Un Prince, qui n'est pas affligé, ou plutôt qui est joïeux de la mort d'un Grand, que tout le Peuple regrete, fait plus sagement de ne se point montrer durant la célebration de ses funérailles, que d'y assister, de peur que l'on ne vienne à s'apercevoir, que sa tristesse est feinte; ou qu'il a du dépit des honneurs, qui sont rendus à la mémoire d'un homme qui a toujours haï.

Digitized by Google

que vous euſſiez crû, qu'ils ne ſe ſouvenoient *plus* d'avoir un maître *c*. Mais rien ne piqua Tibére plus au vif, que l'ardente affection du *Peuple* pour Agrippine, qu'on apelloit l'honneur de la Patrie 1, l'unique reſte de l'ancienne

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les loüanges, que le Peuple donne à un homme de naiſſance royale, dont le mérite, ou la puiſſance fait ombrage au Prince, lui coûtent toujours cher; car elles ne lui font pas ſeulement perdre les bonnes graces du Prince, mais elles inſpirent encore au Prince le deſir de ſe défaire d'un Sujet, à qui ſon Peuple donne la préférence. Témoin Saül, qui vouloit tuer David, que les femmes d'Iſraël avoient eu la témérité de lui comparer. Les acclamations, que le peuple de Paris fit en faveur du Duc de Guiſe, le jour qu'il reçut en cérémonie l'épée benite, que Sixte-quint lui avoit envoyée par un Evêque, réveillérent toute la jalouſie & tous les ſoupçons d'Henri III. contre lui. Et ce n'étoit pas ſans raiſon; car cette cérémonie ſe fit avec tant d'apareil & de pompe, qu'il ſembloit que ce fût un ſacre de Roi. (1587) Au reſte, Tibére, qui avoit pour maxime, de modérer les honneurs des femmes, & même ceux de ſa mere, qui lui avoit donné l'Empire, ne pouvoit pas manquer d'avoir un profond reſſentiment contre Agrippine, dont le Peuple faiſoit l'unique objet de ſes adorations.

NOTES HISTORIQUES.

c Il eſt dit au chap. 18. du livre 1. des Rois, que Saül commença de haïr mortellement David, depuis le jour que les femmes d'Iſraël allant au-devant de lui, pour le feliciter de la victoire

Digitized by Google

Probité, & le seul *veritable* sang d'Auguste; ni que la priere, qu'on faisoit aux Dieux, de faire survivre ses enfans à leurs ennemis.

V. Il y eût des gens, qui trouvérent, que ces funérailles n'étoient pas assez pompeuses *du moins* en comparaison de celles, qu'Auguste avoit faites au pére de Germanicus; car il alla au plus fort de l'hiver jusqu'à Pavie, d'où il accompagna le corps de Drusus jusques dans Rome. L'on porta autour de son lit les images des Claudes & des Liviens *d*; il fut pleuré dans la grande place, loüé sur la tribune des Rostres *e*, & com-

NOTES HISTORIQUES.

victoire remportée par David sur Goliat, eurent chanté à ses oreilles ce petit motet: Saül a tué mille Filistins, mais David en a tué dix mille. Quoi, dit Saül, ces femmes en ont donné dix mille à David, & à moi, *qui suis leur Roi*, elles ne m'en ont donné que mille? que manque-t-il après cela à David sinon d'être Roi? En effet, cette chanson étoit plutôt une satire contre Saül, qu'une loüange, ou qu'un apiaudissement. Quelle mortification étoit-ce à Henri III. de savoir que les Prédicateurs de Paris prêchoient, comme s'ils n'eussent point eu de Roi, que sans sa valeur & la constance du Duc de Guise, l'Arche fût tombée entre les mains des Filistins, & que l'Héresie eût triomphé de la Religion. *Journal du regne d'Henri III.* 1587.

d Le latin dit, *Juliorum*, mais c'est une transposition de lettres du mot, *Liviorum*. Car on ne portoit point dans les obséques des Grands d'autres images, que celles de leurs vrais ancêtres. Or les Jules n'étoient rien à Drusus, mais bien les Liviens, du côté de sa mere. Ainsi, il n'y a pas d'aparence, que les images des ancestres de Livia fussent oubliées dans cette cérémonie.

e Les Rostres. C'étoit une espéce de galerie, où se faisoient les harangues, appellée ainsi, parce qu'elle étoit bâtie sur les éperons ou les becs d'airain des vaisseaux, que les Romains avoient pris sur les Antiates.

Digitized by Google

comblé de tous les honneurs inventez, soit par les Anciens ou par les Modernes: au-lieu qu'on n'avoit pas même rendu à Germanicus ceux » qu'on rendoit à chaque Chevalier Romain. » N'importe, *disoient-ils*, que son corps ait » été brûlé sans apareil, en terre étrangére, vû » la dificulté de l'aporter de si loin; mais pour » cela même il faloit lui augmenter les hon- » neurs en récompense de ceux, que le sort » lui avoit refusez auparavant. Quoi, son fré- » re n'avoit été qu'une journée au devant de » lui, & son oncle n'avoit pas été seulement » jusqu'aux portes de la ville? Où sont les céré- » monies de nos anciens, l'éfigie *f* portée sur » un lit, les élégies, les panégyriques, &

NOTES HISTORIQUES.

f Il faloit éviter le mot d'éfigie, (dit Fremont d'Ablancourt page 30. de l'Apologie de son oncle) *parce qu'il ne s'agit point de perdre, & qu'on ne s'en peut bien servir qu'en cette occasion.* Si est-ce que son oncle use de ce mot dans le même endroit de sa traduction. Où étoient, dit-il, ces vénérables coutumes de nos ancestres de porter l'éfigie sur un lit? Feu Monsieur Ogier se sert du mesme mot dans son Oraison funebre de Loüis XIII. [Ce trait d'vûë décoché sur les tombeaux de ses peres, sur l'éfigie de tant de Morts illustres] il parle des tombeaux de nos Rois à S. Denis. L'Auteur du Journal du regne d'Henri III. qui étoit Avocat Général au parlement de Paris, & qui par conséquent savoit très bien parler, dit que le Roi donna le collier de l'Ordre à trois Gentilshommes, trouvant indécent, que l'éfigie de son frere fût accompagnée de personnes qui ne l'eussent pas. Feu Mr. Doujat de l'Académie Françoise dit que Numa *batit monnoye avec l'empreinte d'une éfigie.* Voilà de quoi guérir les imaginations patibulaires de Fremont & de Richelet.

Digitized by Google

» les autres démonstrations de douleur 1 ?

VI. Ces discours aloient jusqu'à Tibére, & » pour y metre fin, il remontra par un Edit, » Que plusieurs personnages illustres étoient » morts au service de la République, mais que » pas un encore n'avoit été si violemment re» greté : Que cela seroit loüable, & pour lui, » & pour eux, si cela n'aloit pas à l'excès : » Que les mêmes choses n'étoient pas également honnêtes pour les Princes & pour les particuliers 2 ; pour

Or, que ce n'étoient pas les mêmes régles pour les *&c.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Si les Princes ne sont pas véritablement touchés de la mort des Grands, qui ont rendu d'importans services à l'Etat, ils doivent du moins en faire semblant. C'est ce que Tacite veut donner à entendre par les mots, *doloris imitamenta*. Lorsque le Duc d'Alve mourut à Lisbonne, les Portugais trouverent étrange, que Philippe II. leur nouveau Roi, eût paru en public dès le lendemain, contre la coûtume de leurs Rois, qui à la mort de leurs Ministres, & des autres personnes de moindre rang, qui avoient rendu quelque bon service à la Couronne, étoient quelques jours sans se montrer. Et pour faire une comparaison odieuse, quelques uns racontoient, qu'Emanuël, son ayeul maternel, avoit été trois jours enfermé dans sa chambre, pour la mort d'un fameux Pilote. *Livre 9. de l'Histoire de l'Union du Portugal à la Castille.*

2 Il ne faut pas s'étonner, si les jugemens du Peuple sont presque toûjours contre le Prince ; car le Peuple, qui manque de discernement, voudroit, que le Prince épousât ses passions, & s'accommodât à son goût ;

Digitized by Google

» pour un Peuple, qui commandoit à tout l'U-
» nivers : & pour de petites villes : Que les
» pleurs & les plaintes avoient été de saison,
» lorsque la douleur étoit recente ; mais qu'*après un deuil de trois mois*, il étoit bien juste
» de bannir la tristesse, comme avoient fait
» César à la mort de sa fille unique & Auguste
» à celle de ses petits-fils 1 ; pour ne point alé-
» guer de plus vieux exemples du Peuple Ro-
» main, qui avoit porté constamment la défai-
» te de ses armées *g*, la mort de ses Géné-
» raux

REFLEXIONS POLITIQUES.

goût ; & le Prince, au contraire, veut que le Peuple se laisse gouverner, sans se mêler de juger de ce qu'il n'entend pas. Le Peuple n'est pas capable de connoître ce qui convient, ou ne convient pas au Prince ; au lieu que le Prince, si peu intelligent qu'il soit, fait toujours ce qui est convenable, ou messéant à sa dignité.

1 Lorsque le Prince veut justifier quelque action qu'il sait que le Peuple interprète, ou peut interpréter sinistrement, il ne peut pas la mieux autoriser, que par l'exemple de ses derniers prédecesseurs ; car plus l'exemple est récent, plus il fait d'impression sur l'esprit de ceux à qui il est alegué.

NOTES HISTORIQUES.

g La perte des batailles de Cremera & d'Allia, toutes deux données le 17. de Juillet de diferentes années; & quatre autres, dites du Tesin, de Trebia, du Lac de Trasimene, apellé aujourd'hui le Lac de Perouse ; & celles de Cannes, où il mourut tant de Chevaliers Romains, qu'Hannibal envoya à Carthage deux boisseaux de bagues d'or ; pour marquer le nombre des morts par celui des bagues.

Digitized by Google

» raux *h*, & l'exſtinction entiére de pluſieurs fa-
» milles nobles *i* : Que les Princes étoient mor-
» tels, au-lieu que l'Empire étoit éternel 1 :
» Qu'ils retournaſſent donc à leurs éxercices
» ordinaire, & qu'ils repriſſent toute leur
» gaieté pour les Jeux Mégaléſiens *k*, qui apro-
» choient 2.

VII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Roïaumes, dit Ant. Perez, ſont à l'égard des Rois ce que ſont les eſpéces à l'égard des individus. Les Philoſophes apellent les eſpéces éternelles, parce que de leur nature elle ne peuvent prendre fin ; au-lieu que les individus périſſent, comme n'étant que desaccidens. Ce ne ſont pas les Rois, qui font les Roïaumes, mais les Roïaumes, qui font les Rois. *Dans ſes ſecondes lettres.*

2 Quelque mécontentement qu'ait le Peuple, propoſez-lui des jeux & des ſpectacles, il oubliera bientôt les ſujets qu'il en a. Le Peuple paſſe encore plus facilement de la triſteſſe à la joie, que de la joie à la triſteſſe. Il ne faut ſouvent qu'un carouſel, ou une maſcarade, pour le ramener à ſon devoir. On l'amuſe par ces ſortes de divertiſſemens, comme l'on apaiſe les enfans, qui pleurent, avec une poupée.

NOTES HISTORIQUES.

h Des Scipions en Eſpagne, & de tant d'autres.

i Tous les Fabius, qui étoient au nombre de 306. proches parens, périrent dans une embuſcade, que les Toſcans leur avoient dreſſée près de la riviére de Cremera : mais par bonheur il en reſta un à Rome à cauſe de ſon bas âge, qui fit revivre cette race.

k Jeux inſtituez en l'honneur de la Mere des Dieux, apellée par

Digitized by Google

VII. Chacun recommença donc ſes fonctions, & Druſus partit pour aller joindre l'armée d'Illirie, laiſſant les eſprits dans l'impatience de voir la mort de Germanicus vangée. On diſoit par la ville, que Piſon ne voïageoit par les agréables lieux de l'Aſie & de la Grece, que pour éluder par ſa contumace, & par des longueurs affectées, les preuves de ſes crimes. Car le bruit couroit, que la celebre empoiſonneuſe Martine, que Cneïus Sentius envoïoit à Rome, étant morte ſubitement à Brindes, on lui avoit trouvé du poiſon caché dans les friſons de ſes cheveux, ſans qu'il parût ſur ſon corps aucune marque de s'être empoiſonnée 1.

VIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Le plus dangereux de tous les poiſons eſt celui qui fait ſon éfet ſans laiſſer aucune marque viſible de l'empoiſonnement. C'eſt pour cela, qu'il fut impoſſible de prouver que Germanicus eût été empoiſonné. Toute la preuve rouloit ſur le commerce, que Plancine avoit eu avec Martine. Le Journal du regne d'Henri III. parle d'un Valet de chambre du Duc d'Alençon, nommé Blondel, qui fut accuſé d'avoir empoiſonné ſon

NOTES HISTORIQUES.

par les Romains, *Magna Mater*. Cette Déeſſe fut aportée à Rome du tems de Scipion Naſica, qui, pour avoir été déclaré le plus ſaint homme de la ville, eut l'honneur de la loger quelque tems. Ces jeux furent appellez *Mégaléſiens*, à cauſe d'un temple qu'elle avoit à Peſſinunte en Grece, apellé *Mégaleſion*; & ſe célébroient tous les ans au mois d'Avril.

Digitized by Google

VIII. Mais Pison, après avoir dépêché son fils à Rome, avec des instructions, pour disposer l'esprit du Prince en sa faveur, va trouver Drusus, de qui il attendoit plus de protection, pour l'avoir défait d'un rival; que de haine, pour lui avoir ôté un frére 1. Tibére, pour montrer, qu'il n'étoit point prévenu contre Pison, reçut honnêtement son fils, & lui fit les presens, qu'il avoit accoutumé de faire aux enfans de qualité. Drusus dit à Pison, que si tout ce qu'on disoit étoit véritable, il ne pouroit refuser à sa douleur d'être le premier à poursuivre la

REFLEXIONS POLITIQUES.

son Maître, & fut apliqué plusieurs fois à la question, quoiqu'il n'y eût point d'autre preuve contre lui, que celle du soupçon, fondé sur ce qu'il avoit été auparavant domestique du Cardinal de Birague, qui, selon le témoignage de l'Amiral de Coligny, disoit aux Rois Charles IX. & Henri III. qu'ils ne viendroient jamais à bout de leurs ennemis, que par le secours des Cuisiniers. *Voi la Réflexion 2. du chap. 75. du livre 2.*

1 Les Princes sont bien aises de trouver des gens, qui leur ouvrent le chemin à la succession des Etats; mais quand on leur rend ce service par la voye de l'empoisonnement, ou du meurtre, ils se gardent bien, s'ils sont sages, d'en témoigner jamais aucune reconnoissance, particuliérement, lorsqu'ils n'ont aucune part au crime. En ces sortes d'affaires, c'est être complice, que d'être reconnoissant; & c'est une marque de prudence & d'équité, que d'être ingrat.

Digitized by Google

la vengeance 1 ; mais qu'il souhaitoit que tout cela

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il importe extrémement aux Princes de venger la mort de leur prédécesseur assassiné, ou empoisonné, car il n'y a point d'autre moïen d'assûrer leur vie, que de faire en sorte, qu'il ne se voie point d'exemple de l'impunité de ceux, qui ont procuré la mort à leur Prince. Ne point venger celle du Prince, à qui l'on succede, c'est aprendre au Peuple, & aux mécontens, que la conspiration peut quelquefois être reconnuë pour juste & raisonnable, puisqu'on la laisse quelquefois impunie. Opinion, à laquelle les Princes doivent être soigneux de fermer toutes les portes. Claudius fit mourir Chereas & Lupus, qui avoient tué Caligula, quoique ce meurtre lui eût servi de degré pour montrer à l'Empire. Domitien punit de même Epafrodite, seulement, pour avoir aidé à se tuer à Neron, qui d'ailleurs étoit proscrit par un arrêt du Sénat, Nerva, au contraire, s'exposa lui-même à la fureur des soldats, pour ne leur avoir pas voulu livrer les meurtriers de Domitien. Danger, dont il ne fut garanti que par l'adoption qu'il fit de Trajan. Enfin, ç'a été detout tems une maxime inviolable parmi les Princes, de ne pardonner jamais, ni à ceux qui ont tué leur prédécesseur, ni même à ceux, qui ont versé le sang de quelque Prince étranger que ce puisse être. Quoiqu'Albert, Duc d'Autriche, eût été élû Roi des Romains du vivant de l'Empereur Adolfe de Nassau, & qu'après la mort d'Adolfe, qu'il tua dans un combat singulier, il eût fait confirmer son élection, ou plutôt fait proceder à une toute nouvelle ; quelques Electeurs, & plusieurs Princes de l'Empire, ne laissérent pas, depuis, de former une plainte contre lui, devant l'Electeur Palatin, par laquelle ils pretendoient faire casser & annuller cette seconde élection, comme

Digitized by Google

cela se trouvât faux ; & que la mort de Germanicus ne fût funeste à personne 1. Il lui dit cela publiquement, & fuïant de lui parler en secret: & l'on ne doutoit point que ce ne fut par l'ordre de Tibére, d'autant que Drusus étoit trop jeune & trop simple, pour inventer de son chef des ruses de vieillard 2.

REFLEXIONS POLITIQUES.

comme d'un homme, qui aïant tué son prédécesseur, étoit incapable & indigne de lui succeder. Oxenstiern dans son livre *de ratione status, cap. 5 partis* 1.

1 Il sied toujours bien à un Prince de parler humainement aux personnes accusées, qui se justifient, quoiqu'il sache même, qu'elles sont criminelles ; de peur que, s'il en usoit autrement, on ne crût, que sa passion ; ou sa haine particuliere, fut la vraïe cause de leur condannation.

2 Un Prince, qui se donne la peine d'instruire lui-même son fils, ne tarde guére à le rendre habile-homme ; car le disciple est plus docile, à cause du respect que lui imprime la majesté du maître ; & le maître plus soigneux, à cause de l'intérêt qu'il prend à l'éducation du disciple. Patercule semble attribuer toute l'habileté de Tibére aux divins préceptes d'Auguste : *Innutritus cœlestium præceptorum disciplinis. Hist.* 2. Cabrera dit, que Charle-quint étant de retour en Espagne après sa démission, eut la pensée de se charger du soin de l'éducation de Don Carlos, Prince d'Espagne, qui ne respectoit ni Gouverneurs, ni Précepteurs, mais que son peu de santé l'en empêcha. Peut-être aussi changea-t-il d'avis, pour n'être pas obligé d'aprendre à son petits fils des maximes politiques, qu'il est dangereux d'enseigner à un méchant esprit, tel

Digitized by Google

IX. Pison aïant traversé la mer Adriatique, & laissé ses vaisseaux à Ancone, vint par le Picen *l*, & de là par la voie Flaminie *m*, joindre une légion, qui retournoit de la Pannonie à Rome, pour aller de là en garnison en Afrique. Mais parce que le bruit courut, qu'*il avoit eu dessein de corrompre* les soldats par le chemin, en s'entretenant souvent avec eux ; si-tôt qu'il fut

REFLEXIONS POLITIQUES.

tel qu'étoit Don Carlos. Diégo de Mendoça dit, que c'est la coutume des Ponces de Leon de mener eux-mêmes leurs enfans à la guerre, & de leur servir de maîtres en tout ce qui est de leur éducation. [Les Ponces, autrefois Ducs de Cadix, aujourd'hui Ducs d'Arcos, ont le Grandat héréditaire & permanent dans leur famille, ainsi que les Guzmans, Ducs de Medina Sidonia leurs rivaux. Ces deux Maisons sont distinguées des autres Grands originaires, en ce que de douze familles, qui possedent cet honneur, il n'y a encore que les Guzmans & les Ponces, que le Roi d'Espagne ait nommez & reconnus pour tels.] *Chap. 9. & 14 du livre 4 de la Guerre de Grenade.*

1 Quand un Grand est suspect au Prince, ou qu'il est actuellement recherché de quelque crime d'Etat, il ne peut faire une plus grande imprudence, que d'entrer en commerce avec les gens de guerre, sur-tout s'il a eu auparavant du crédit parmi eux. Ainsi, Pison, qui

NOTES HISTORIQUES.

l Aujourd'hui la Marche d'Ancone.
m C'est un des grands chemins de Rome.

Digitized by Google

fut arrivé à Narni [a], il s'embarqua sur le Nar, soit pour éviter les soupçons, ou parce que ceux, qui craignent, sont toujours dans l'incertitude. Mais la faute qu'il fit de venir aborder en plein jour au tombeau des Césars, à la vûe de tout un Peuple, qui bordoit le Tibre, irrita encore davantage les esprits, d'autant que lui & Plancine entrérent avec un visage joïeux; lui, accompagné de grand nombre de domestiques; & elle, de quantité de femmes à sa suite. Leur maison, qui regardoit sur la grand'place, ornée au dehors de lauriers & de guirlandes, le festin, & les réjoüissances, qui s'y firent, sans que rien fut secret, à cause de la situation & de l'aparence du lieu, furent aussi des éguillons, qui provoquérent l'envie [1].

X. Le

REFLEXIONS POLITIQUES.

qui avoit été appellé le *Pére des légions* en Syrie, & qui depuis, avoit été accusé par le Sénateur Sentius de vouloir alumer une guerre civile dans la Province, après qu'il en eût perdu le Gouvernement, Pison, dis-je, augmentoit le soupçon du crime, dont Sentius l'accusoit, en vivant familiérement avec la légion, qui retournoit à Rome.

1 La pompe, le faste, les festins, & les réjoüissances; sont imputez comme autant de nouveaux crimes,

NOTES HISTORIQUES.

[a] Ville de l'Umbrie.

Digitized by Google

X. Le lendemain, Fulcinius Trio accusa Pison devant les Consuls; mais Vitellius, Veranius, & les autres compagnons du voïage de Germanicus, soûtenoient, que Trion n'avoit pas droit d'intervenir dans cette Cause, & que, *pour eux*, sans se rendre accusateurs, ils ne feroient que raporter, comme témoins, les derniéres volontez du défunt. Trion se désista de sa prétention, & se contenta d'obtenir la permission de rechercher toute la vie de l'accusé. L'Empereur fut prié de prendre connoissance de l'affaire, & Pison y consentoit volontiers, dans

REFLEXIONS POLITIQUES.

mes à un homme, qui est apellé en justice pour des crimes d'Etat; car c'est proprement braver le Prince & les Loix, en montrant, qu'on ne les craint pas. Véritablement, Tibére étoit joyeux de la mort de Germanicus, mais il en faisoit le triste. Pison devoit donc s'abstenir d'entrer à Rome avec éclat, de montrer un visage content, & de faire, dans sa maison, des magnificences, qui attirant les yeux du Peuple, ne servoient qu'à réveiller l'indignation publique, par la comparaison qu'on faisoit de toutes ces réjoüissances, avec le silence, la tristesse, & le deuil, qui regnoient dans la Maison d'Agrippine. Cabrera dit, que la magnificence avec laquelle Antoine Perez continuoit de vivre, pendant que la femme & les enfans du Secretaire Juan Escovedo, qu'il avoit fait assassiner, poursuivoient la vengeance de sa mort, irrita si fort les esprits, que Philippe II. fut enfin contraint de l'abandonner à la Justice, qui ne manqua pas de le traiter à toute rigueur.

Digitized by Google

dans la crainte qu'il avoit de passer par les mains du Peuple, ou du Sénat, tous deux trop affectionnez à la Maison de Germanicus ; au lieu qu'il savoit, que Tibére ne se laissoit point aller aux bruits de ville ; & que sa mére avoit concerté avec lui les ordres secrets, *qu'elle avoit donnez à Plancine.* Outre que la vérité se discerne mieux par un Juge seul, que par une assemblée 1, où la haine & l'envie ont un grand pouvoir. Tibére n'ignoroit pas l'importance de cette affaire, ni les calomnies, dont on le déchiroit. Après donc avoir ouï, en presence de quelques-uns de ses confidens, les plaintes des accusateurs, & les réponses de l'accusé, il renvoya tout au Sénat.

XI. Cependant, Drusus retournant de l'Illirie rentra dans Rome sans pompe, remettant à un autre tems le petit triomphe, que le Sénat lui avoit décerné pour les exploits de l'été précédent ; *dont le principal étoit* la réduction de Maroboduus. Après cela, Pison demandant pour Avocats T. Arruntius, Fulcinius, Asinius Gallus, Eserninus Marcellus, & Sextus Pom-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La diversité des humeurs & des intérêts de ceux, qui, composent une assemblée, ouvre la porte à toutes les passions, parmi lesquelles il est impossible de discerner la verité d'avec le mensonge, qui a toujours la prévention pour Avocat.

Digitized by Google

Pompeïus, & ceux-ci s'excusant sur divers prétextes; on lui donna M. Lepidus, Lucius Piso, & Liveneïus Regulus; toute la ville atendant avec impatience, quelle seroit la fidelité des amis o de Germanicus, & la résolution du criminel, & si Tibére cacheroit, ou découvriroit ses sentimens. Car le Peuple n'avoit jamais montré plus de soupçon, ni pris plus de liberté de murmurer contre le Prince.

XII. Le jour que se tint la premiere audience, Tibére fit un discours bien étudié, & dit, » Que Pison avoit été l'ami & le Lieutenant » d'Auguste, & que ce n'étoit pas moins par l'avis

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un criminel, dont tout un Peuple demande la mort, avec menaces de le mettre en piéces, s'il est absous par les Juges, trouve difficilement des Avocats qui osent entreprendre sa défense. Souvent, l'on trouve moyen de se mettre à couvert de la colére du Prince, mais il arrive rarement de se garantir de celle du Peuple.

NOTES HISTORIQUES.

o C'est qu'ils avoient promis à Germanicus moribond, de perdre la vie plutôt que de laisser sa mort impunie, comme le dit tacite vers la fin du second livre des Annales.

Digitized by Google

» l'avis du Sénat 1, que par le sien qu'il avoit » été envoïé avec Germanicus, pour gouver- » ner l'Orient: Qu'il s'agissoit d'examiner sans » prévention, s'il étoit vrai qu'il eût irrité le » défunt par des contestations, & par des déso- » béïssances, & qu'il se fut réjouï de sa mort, » ou qu'il en fût l'auteur. Car, *disoit-il*, si le » Lieutenant de mon fils a passé les bornes de sa » charge, a désobéï à son Général, s'est réjouï » de sa mort, & de ma douleur; je le bannirai » de ma maison, & me vengerai de lui comme » pére de famille, & non point comme Prin- » ce 2. Mais s'il se trouve coupable d'un crime, » qui mérite d'être puni pour la mort du moin- dre

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand le Prince a choisi quelque Gouverneur, ou quelque autre Officier, dont l'administration vient à être recherchée pour des crimes capitaux, d'ordinaire il en veut partager le blâme avec son Conseil. Il semble même, que Tibere veuille faire croire ici, que le motif pour lequel il avoit envoyé Pison Gouverneur en Syrie, étoit pour se conformer au choix d'Auguste, qui avoit honoré Pison de son amitié, & de divers emplois, dont il s'étoit bien aquité.

2 Il y a bien de la difference entre les offenses faites à la personne, ou à la majesté du Prince: le Prince peut pardonner les premieres, mais il ne doit jamais laisser impunies les secondes, qui tirent toujours à des conséquences dangereuses pour l'Etat. Car ce seroit, comme dit très bien le grand Cardinal de Richelieu, une fausse clémence, plus dangereuse, que la cruauté même. *Chap. 5. de la seconde partie de son Testament Politique.*

Digitized by Google

» dre des hommes, vengez vous, Messieurs, » vengez les enfans de Germanicus, & leur » ayeul. Mais sur tout n'oubliez pas d'exami- » ner, s'il a corrompu la discipline militaire; » s'il a tâché de gagner l'affection des soldats, » pour s'en servir à quelque entreprise, s'il a » employé la voie des armes, pour rentrer dans » la Province; ou si ce n'est point une invention » ou une éxagération de ses accusateurs 1, les- » quels je suis faché de voir procéder avec trop » de chaleur. Car à quel dessein dépouiller le » corps de Germanicus, & l'exposer tout nud » aux yeux & au manîment du Peuple? Pour- » quoi publier jusque dans les païs étrangers, » qu'il a été empoisonné, si cela est encore in- » certain, & à verifier? Je pleure mon fils, & » le pleurerai toujours; mais je n'empêche » point que l'accusé ne dise tout ce qui peut ser- » vir à sa justification 2. sans épargner même

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Lorsqu'un Prince met un Grand entre les mains de la Justice, & qu'il y a assez de quoi lui faire son procès, il est de sa prudence & de son honneur: de commander aux Juges de ne se point amuser à l'examen des crimes incertains & douteux, dont le coupable est accusé, pour montrer qu'il agit sans passion, & qu'il veut qu'on procéde par la seule autorité des loix.

2 Le Prince a deux sortes de devoirs à remplir, ceux de la Nature envers ses enfans, & ceux de la Principauté

Digitized by Google

» le deffunt, s'il a fait quelque faute. Que mon » intérêt, Messieurs, ne vous faſſe point rece- » voir des accuſations pour des crimes. Que » ceux, que la parenté, l'amitié, ou la recon- » noiſſance, ont donnez à Piſon pour Avocats, » ne craignent point de le ſecourir dans le dan- » ger où il eſt, avec toute leur éloquence, & » toute leur induſtrie. J'exhorte ſes accuſateurs » à travailler de leur côté avec le même courage. » Tout ce que nous acorderons au delà des loix » à la mémoire de Germanicus, eſt que cette » Cauſe ſera jugée par le Sénat, au lieu d'aller » devant les Juges ordinaires; car nous vou- » lons que tout le reſte ſe faſſe dans les formes » accoûtumées. *Enfin, Meſſieurs, je vous prie,* » de n'avoir point d'égard ni aux larmes de » Druſus, ni à mon affliction, ni aux mauvais » bruits qu'on ſeme contre nous.

XIII. Il fut ordonné, que les accuſateurs auroient deux jours pour parler, & l'accuſé trois pour répondre, & ſix entre-deux pour s'y préparer. Fulcinius commença par une déduction de choſes vieilles, & qui n'apartenoient point au fait,

Ou & l'accuſé neuf, ſix pour ſe préparer, & trois pour répondre.

REFLEXIONS POLITIQUES.

cipauté envers ſes Sujets. Comme il eſt le pére commun des uns & des autres, il doit tenir la balance égale entr'eux, & laiſſer agir les loix, ſur-tout lorſqu'il eſt queſtion de venger la mort, ou les querelles des premiers.

Digitized by Google

fait, accusant Pison d'avoir malversé autrefois en Espagne ; chose, dont la conviction même ne suffisoit pas pour le condamner, s'il se justifioit du reste ; ni la réfutation pour l'absoudre, s'il se trouvoit coupable des crimes nouveaux, dont on le chargeoit. Serveüs, Veranius, & Vitellius, continuerent l'accusation avec même ardeur, mais le dernier, avec plus d'éloquence, disant, qu'en haine de Germanicus, & par un desir d'introduire quelque nouveauté. Pison avoit corrompu le commun des soldats, par tant d'indulgence & de licence, aux dépens même des Alliez, que tous les scélérats l'apelloient le Pére des légions : Qu'au contraire, il avoit cruellement traité les meilleurs Officiers, & sur-tout les amis & les domestiques de Germanicus, lequel il avoit fait mourir ensuite par les charmes & par le poison ; témoin les sacrifices détestables, que lui, & Plancine avoient faits, *en réjoüissance de sa mort*[p] : Qu'il avoit pris les armes contre la République, &, que pour le faire venir en Justice, il avoit falu lui donner bataille.

XIV. La défense fut chancelante ; car on ne pouvoit nier la licence donnée aux soldats, les

NOTES HISTORIQUES.

p Voi le chap. 76. du livre 2.

Digitized by Google

outrages faits au Général, ni les excès commis dans la Province, par les méchans, *qu'il protégeoit* Mais il satisfit, ce semble, à l'accusation du poison, qui veritablement n'étoit pas bien prouvée 1. Car de dire, qu'il avoit empoisonné les viandes, en y touchant, un jour qu'il étoit à la table de Germanicus, & dans une place au dessus de lui; cela paroissoit absurde, n'y ayant nulle aparence, que Pison l'eût ôsé faire à la vûe de tant de valets, & de tant d'assistans, & sous les yeux même de Germanicus. Aussi demandoit-il que ses domestiques, & ceux du Prince, qui avoient servi à table, ce *jour-là*, fussent apliquez à la question. Mais les Juges étoient inéxorables 2, & tous par des motifs diférens;

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Pour le poison, dit Patin, on en dit toujours autant à la mort des Princes, dont on fait souvent mistére & finesse. *Lettre 69.* Comme si, dit Strada, ce leur étoit un deshonneur de mourir de mort naturelle; à cause de l'égalité qu'il sembleroit y avoir entr'eux & les particuliers. *Livre 2. de la seconde decade de sa Guerre de Flandre.*

2 En matiére de crime d'Etat, dit Monsieur de Richelieu, il faut fermer la porte à la pitié, & mépriser les plaintes des personnes intéressées. Etre rigoureux envers les particuliers, qui mépriſent les loix & les ordres d'un Etat, c'est être bon pour le public, contre lequel le Prince ne sauroit commettre un plus grand crime, que d'user d'indulgence envers ceux, qui les violent. *Chap. 5. de la seconde partie de son Testament Politique.*

Digitized by Google

diferens l'Empereur, à cauſe de la guerre émüe dans la Province: le Sénat, pour être trop prévenu du ſoupçon, que Germanicus n'étoit pas mort de maladie naturelle. *Quelques-uns vouloient obliger Piſon à montrer les lettres, que ſes amis lui avoient écrites de Rome, durant ſon ſejour en Syrie, mais Tibére ne s'y opoſoit pas moins, que Piſon même q.* Dans le même tems, on entendoit le Peuple crier à la porte du Sénat que ſi Piſon étoit renvoyé abſous, il n'échapperoit pas de leurs mains *s*; & ſes ſtatuës ſe trainoient déjà aux Gémonies *r*, lorſque Tibére

REFLEXIONS POLITIQUES.

s Le Prince ne doit jamais ſouffrir, que le Peuple prenne connoiſſance des affaires des Criminels d'Etat, ni qu'il éxamine, ſi les Juges, qu'on leur a donnez, doivent les abſoudre, ou les condamner. Si cette porte étoit une fois ouverte, le Peuple ſeroit le maître de tous les jugemens par le moyen des ſéditions qu'il exciteroit en faveur de ceux qu'il voudroit ſauver; ou pour obtenir la mort des Miniſtres, & des Officiers publics, qui lui ſeroient odieux.

NOTES HISTORIQUES.

q C'eſt ainſi que Freinshemius remplit une lacune; qui eſt dans le latin, où il y a deux lignes, qui n'ont point de ſens. *In Paraphraſi Corneliana.*

r C'étoit un lieu patibulaire, où l'on expoſoit les corps des ſupliciez, mais ſeulement de ceux qui avoient été condamnez pour des crimes d'Etat, ou de leze majeſté. De ce lieu, où l'on montoit par des degrez, & que l'on apelloit pour cela *les Echelles Gémonies*, on jettoit de haut en bas les ſtatuës des criminels. Ce gibet étoit au Mont Aventin.

Digitized by Google

commanda de les remettre en leur place. Pison étant donc rentré dans sa litiére, fut reconduit en sa maison par le Chef d'une cohorte prétorienne, ce qui fut interprété diféremment, les uns disant, que c'etoit pour le garantir de la fureur du Peuple; & les autres, pour lui anoncer la mort.

XV. La haine n'étoit pas moindre contre Plancine, mais sa faveur étoit plus grande 1; &, par cette raison, l'on doutoit, si Tibere oseroit la mettre en Justice 2. Tantqu'il y eut quelque espérance pour Pison, elle lui protesta de vouloir être la compagne de sa fortune, & même de sa mort, si le sort le vouloit ainsi: mais.

Ou, Plancine n'étoit pas moins haï, mais elle avoit plus de faveur.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est une fatalité, qui regne dans tous les Etats monarchiques, que plus un Ministre est haï du Peuple plus il est aimé du Prince; & que la haine populaire sert de sauvegarde à des personnes, que le Prince, informé de leur conduite, abandonneroit volontiers, si ce n'étoit pas pour contenter la passion de la Commune. C'est pour cela qu'on a vû souvent des Ministres, & des Favoris, fleurir & prosperer, lorsque le Peuple crioit & fulminoit contre eux; & tomber du faite de la grandeur, dans le tems, que le Peuple sembloit être las de les haïr & de les ofenser.

2 Rien n'est plus honteux à un Prince, que de laisser croître le crédit, ou le pouvoir d'un Grand, à tel point qu'il soit obligé de dissimuler ses fautes, jusqu'à n'oser le mettre entre les mains de la Justice pour des crimes d'Etat.

Digitized by Google

mais si tôtqu'elle eut obtenu sa grace par la protection secrète de l'Impératrice, elle commença peu à peu à se retirer de son mari, & à se défendre séparément; ce que Pison prit pour un signe assuré de sa mort. Doutant, s'il devoit tenter encore la compassion des Juges, il y est exhorté par ses enfans, & de ce pas il retourne au Sénat. Il y trouve l'accusation recommencée les Juges fort animez contre lui, & tout conspirant à sa perte. Mais rien ne l'effraïa davantage, que la contenance de Tibére, qui lui parut sans pitié, sans colére, roide, insensible, inébranlable. Il se fit donc remener en sa maison, comme si c'eût été pour travailler encore à sa défense. Il écrivit à Tibére une lettre fort courte, qu'il donna cachetée à un affranchi, & puis il employa quelque tems aux fonctions corporelles; qu'il fit à son ordinaire. Enfin, sa femme étant sortie de sa chambre, sur la fin de la nuit, il fit fer-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 On sacrifie tout à l'amour de la vie, & comme dit Antoine Perez, il n'y a plus d'amitié veritable qu'entre l'ame & le corps, qui ne veulent jamais se separer. Il y a assez de femmes, qui font à leurs maris toutes les promesses, que Plancine fesoit à Pison, mais il ne s'en voit aucune qui les tienne: elles sont leurs compagnes inseparables dans la bonne fortune, mais bien loin d'être leur reconfort dans la mauvaise, elles deviennent souvent leurs fleaux. Heureux mille fois qui en trouve une bonne.

Digitized by Google

mer les portes, &, le jour venu, on le trouva égorgé, & son poignard à terre.

XVI. Je me souviens d'avoir ouï dire à des vieillards, qu'on lui avoit vû souvent dans les mains des papiers, qu'il n'avoit point montrez, lesquels, à ce que disoient ses amis, étoient des lettres de Tibére, & des ordres *secrets* contre Germanicus, que Sejan l'avoit empêché de produire en plein Sénat, en lui donnant de vaines espérances. Ils disoient encore, qu'il ne s'étoit pas tué lui-même, & que Tibére lui avoit envoyé un éxécuteur. Je n'assûrerai ni l'un, ni l'autre 1, mais aussi, je n'ai pas dû taire ce que m'ont

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Historien ne peut jamais être trop scrupuleux, quand il est question de raconter des actions, que les Princes ont faites en secret. La demangeaison, qu'ont plusieurs Ecrivains d'aprofondir les secrets des Princes, & de rafiner sur les mémoires, qu'on leur communique, ne sert pas toujours à leur donner de la réputation dans le monde; car si d'un côté ils y passent pour subtils & pour pénétrans, de l'autre, on doute fort, qu'ils soient fideles & véritables. C'est ce qui est arrivé à un de nos Historiografes, qui à force de vouloir *s'élever au dessus du vulgaire, & de tâcher d'aprocher des anciens*, & principalement de Tacite, dont il se pique d'être un rejeton, est tombé comme un autre Icare. Il y a des Ecrivains, dit Strada, qui font gloire de publier les choses les plus cachées & les plus atroces, & qui négligent les communes. Comparables à ces voleurs, qui passent les maisons ouvertes, & qui ne s'adressent qu'à celles, qui sont bien fermées. *Livre..., de la seconde Décade.*

Digitized by Google

m'ont raconté des personnes qui ont vécu jusqu'au tems de ma jeunesse. Tibére, témoignant

REFLEXIONS POLITIQUES.

Il y a des particularitez curieuses, qu'un Historien ne doit pas omettre, quoiqu'elles soient difficiles à croire, & que personne ne les ait encore écrites, quand il les sait de personnes dignes de foi, pour avoir eu quelque part à ces événemens, ou pour en avoir eu des mémoires secrets. Les Historiens, dit Commines, laissent plusieurs choses, ou ne les savent pas quelquefois dans la vérité: mais pour moi, je ne veux parler de chose, qui ne soit vraie, & que je n'aie vûë, ou sûë de si grands personnages, qu'ils soient dignes d'être crûs. *Et dans un autre endroit:* Bien que je ne fusse point sur les lieux, où ces choses se faisoient, je les sûs néanmoins par ce qu'on raportoit au Roi, & par les lettres qu'on lui écrivoit, lesquelles je voyois souvent, pour en faire les réponses par son commandement. *Chap. 13. du livre 5. & 4. du livre 6.* Quand Strada parle de l'aparition du Colonel Pedro de Paz à son Régiment dans un combat près d'Anvers, il cite Delrio pour son garant, & dit qu'après le témoignage d'un homme de si grand poids, il croiroit faire tort à la postérité, s'il lui déroboit la connoissance d'un événement si singulier, & raconté avec serment par quantité d'Officiers, qui étoient à ce combat. *Livre 6. de la seconde Décade.* La Préface des Mémoires de M. Aubery du Maurier est une des meilleures piéces qu'on nous ait données depuis longtems, & je préférerois un point d'histoire comme celui de la mort de la Reine d'Ecosse, qu'il dit avoir apris de son pere, qui le tenoit de la propre bouche du Chancelier de Bellievre, à toutes les histoires, que nous donne un homme, qui écrit sur des manuscrits & sur des mémoires invisibles.

Digitized by Google

de la compassion, dit, dans le Sénat, que Pison avoit cherché à le charger de toute la haine. *f***** Il fit beaucoup de questions à son affranchi, pour savoir les particularitez de sa mort; & cet homme ayant répondu à toutes ses demandes, aux unes, avec jugement; aux autres, avec embaras; il fit lecture de la lettre de Pison, qui contenoit à peu près ces termes: » Puisque la vérité, ni mon innocence, ne » trouvent point de place parmi les calomnies » de mes ennemis, j'atteste les Dieux immor- » tels, que je n'ai jamais manqué de fidélité en- » vers toi; ni de respect envers ta mere. C'est- » pourquoi, je vous prie vous deux d'accorder » vôtre protection à mes enfans, dont l'un n'a » point eu de part à mes affaires, puisqu'il a » toujours été à Rome; & l'autre s'est opposé, » par remontrances, à mon retour en Syrie, Ah!

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il n'y a rien de plus difficile, que de répondre juste aux fréquentes interrogations des Princes; les plus habiles gens y sont fort embaraſſez, à plus forte raison, ceux, qui paroissent pour la premiére fois devant un Prince, qui a un air de majesté sévére, comme Tibére, dont le visage étoit aussi ambigu que ses paroles. *Tiberii sermone, vultu, adrogantibus & obscuris.* Ann. 1.

NOTES HISTORIQUES.

f Il manque ici quelque chose.

Digitized by Google

» Ah ! plut aux Dieux, que la vieilleſſe du pé-
» re eut cédé cette fois à la jeuneſſe du fils ! C'eſt
» encore ce qui m'oblige à te prier plus inſtam-
» ment de ne point mêler l'innocent avec le
» coupable. Je te conjure donc d'avoir pitié de
» mon pauvre fils, par quarante-cinq ans de
» ſervice, par nôtre commun Conſulat [t]; par
» le ſouvenir d'Auguſte, qui m'aimoit; & par
» compaſſion pour un ami, qui ne te pourra
» plus rien demander. « Il ne diſoit rien de Plancine.

XVII. Tibére déchargea le jeune Piſon du crime de la guerre civile, un fils n'ayant pas pu déſobéïr à ſon pére 1. Il parla en même tems de

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Comme il eſt certain, que la qualité de pere ne peut jamais mettre en droit de rien commander à ſes enfans, au préjudice de l'Etat; de même les enfans, qui ſont en âge de bien connoître ce qu'ils font, ne ſont pas plus éxempts de crime, que leur pére, quand ils lui obéïſſent dans une révolte manifeſte contre le Prince; ſoit qu'ils le faſſent volontairement, ou par contrainte. Autrement, le devoir de l'obéïſſance filiale ſerviroit de prétexte à la rebellion. Or puiſque le jeune Piſon diſſuadoit ſon pere de retourner en Syrie, lui remontrant, qu'il alloit allumer une guerre civile dans l'Orient; il eſt évident, qu'il ſavoit de quelle con-

NOTES HISTORIQUES.

t En l'an de Rome 746. ou 747.

Digitized by Google

la nobleſſe de la Maiſon Calpurnia *u*, & deplora le malheur du pére, quoiqu'il fut très digne de punition 1. Après cela, il demanda la grace de Plancine, honteux de faire une demande, qui

REFLEXIONS POLITIQUES.

conſéquence étoit cette affaire, & qu'il y voyoit auſſi clair, que ſon pere. Et d'ailleurs, il paroît aſſez par la lettre du pere à l'Empereur, qu'il ne croyoit pas lui-même, que ſon fils fût tout-à-fait innocent, comme véritablement il ne l'étoit pas; puiſqu'au témoignage de Tacite, il fut auſſi ardent à faire la guerre, lorſqu'elle fut commencée, qu'il avoit été ferme à la déconſeiller. *Haud ignavo ad miniſteria belli juvene Piſone, quanquam ſuſcipiendum bellum abnuiſſet.* Ann. 2.

1 Quoique les princes ſoient obligez de punir les crimes, il leur ſied bien néanmoins de plaindre le malheur des perſonnes, qui les ont commis Après s'être aquittez du devoir de Prince, qui eſt de faire bonne juſtice, ſans avoir nul égard à la qualité des coupables, il eſt de l'humanité de donner quelque choſe à la compaſſion, ſur-tout lorſque ce ſont des Grands, ou des perſonnes, qui ont rendu auparavant quelque ſervice à l'Etat. Je ne vois point, que ceux, qui liſent la Vie de Sixte-quint, aprouvent, ni même excuſent, en aucune maniére, ce zele outré, qui lui faiſoit dire, après avoir regardé l'éxécution d'un Gentilhomme Eſpagnol pendu devant ſes fenêtres, que cette juſtice étoit une fauſſe, qui le feroit dîner de meilleur apétit. *Leti livre 2. de la ſeconde partie de ſa Vie.*

NOTES HISTORIQUES.

u D'où les Piſons tiroient leur origine.

Digitized by Google

qui le feſoit paſſer pour complice *x* ; mais alléguant pour excuſe les prieres de ſa mére, contre qui tous les gens de bien murmuroient ſecrétement. Quoi diſoit-on, il eſt donc permis à une mére de voir la meurtriére de ſon fils, de traiter avec elle, de l'enlever à la juſtice ? On refuſe donc à Germanicus ſeul ce que les loix accordent à tous les Citoïens ? Vitellius & Veranius ont pourſuivi Plancine en juſtice, & l'Empereur & ſa mére l'ont défendue ! Que reſte-t-il à cette femme, après avoir emploïé ſi heureuſement le poiſon & les ſortiléges, que de s'en ſervir contre Agrippine & ſes enfans, pour ſoûler du ſang de cette malheureuſe famille ce digne oncle & cette généreuſe aïeuſe ? Durant deux jours, on

Ou, Vitellius & Veranius ont pourſuivi la vengeance de ſa mort, & l'Empereur & ſa mere ont protégé celle qui l'a tué !

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Comme les Hiſtoriens ne doivent pas aprouver les jugemens ſiniſtres, que le Peuple fait du Prince, ou des Grands, ils doivent encore moins les paſſer ſous ſilence ; car la fin pour laquelle ils écrivent, eſt de donner des exemples, par où les hommes puiſſent connoître le bien & le mal, & éviter les choſes, que l'envie & la médiſance peuvent mal interpréter.

NOTES HISTORIQUES.

x Il y a dans le latin, *cum pudore & flagitio*, par où Tacite veut marquer, que cette demande étoit non ſeulement honteu-

Digitized by Google

on fit semblant de travailler à ce procès, Tibére exhortant les enfans de Pison à la défense de leur mére. Et comme personne ne se presentoit pour répondre aux accusateurs & aux temoins, qui déclamoient à l'envi contre elle; la haine fesoit place à la compassion, Aurelius Cotta, qui opina le premier, (car lorsque l'Empereur raportoit, les Consuls parloient les premiers; *au lieu que d'ordinaire ils recueilloient les avis*) dit; qu'il faloit raïer des Fastes le nom de Pison, confisquer une partie de ses biens, & donner l'autre à son jeune fils, à la charge de changer le nom de Cneïus, ajoûtant, que l'aîné seroit dégradé de tous honneurs 1, & relegué pour dix

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Juges doivent toujours opiner selon la sévérité des loix; car ce n'est pas à eux à faire grace, mais au Prince. L'avis du Consul Cotta étoit rigoureux, mais il étoit conforme aux loix, dont le principal but est d'imprimer la terreur aux méchans. Ajoûtez à cela, que les Princes aiment, que les Juges soient sévéres, afin que, s'il leur plaît d'user de clémence, les criminels leur en soient plus obligez. Cependant, il ne

NOTES HISTORIQUES.

ſe, mais encore criminelle; ce que les traducteurs François, Espagnols, & Italiens, n'ont point rendu. Or j'ai voulu exprimer par le mot de, *complice*, celui de, *flagitio*, parce que cela quadre parfaitement à ce que Tacite a dit auparavant, *conscientiæ matris innexum esse*, que Tibére étoit du secret de sa mere, à l'égard des ordres, qu'elle avoit donnez à Plancine.

Digitized by Google

dix ans, avec 12500. mille écus qu'on lui donneroit pour vivre ; & que la grace de Plancine seroit accordée aux prières de l'Impératrice

XVIII. Tibére modéra beaucoup cet avis, ne voulant pas, que le nom de Pison fut raïé des Fastes, puisqu'on y laissoit bien celui de Marc-Antoine, qui avoit fait la guerre à sa patrie ; & celui de Julus Antonius, qui avoit corrompu la fille d'Auguste. Et quant au fils aîné de Pison, il

REFLEXIONS POLITIQUES.

ne faut pas, que les Juges passent jamais les bornes, qui leur sont prescrites par leur conscience ; & la complaisance pour le Prince ne doit aller tout au plus qu'à ce qu'éxige absolument la rigueur de la loi. Car c'est une témérité, & tout ensemble une injustice, que de condamner un criminel, quel qu'il soit, à plus que son crime ne mérite, sur l'opinion qu'on a, que le Prince moderera la sentence.

1 Il est de la prudence du Prince de retrancher des arrêts de mort portez contre les Grands les notes d'infamie, qui flétrissent l'honneur de leur famille. Philippe II. aprenant les circonstances du crime de Gonçalo Pizarro, qui avoit été décapité sous le regne de Charle-quint, pour avoir voulu s'installer dans le Gouvernement du Perou, dont son frere avoit fait la conquête, mais sans avoir jamais consenti au titre de Roi, que ceux du païs lui avoient offert ; déclara par un acte signé de sa main, que Gonçalo n'avoit point été traître, quoiqu'il eût été condamné comme tel, commandant, que ce nom fût éffacé de toutes les Histoires, où on l'auroit appellé ainsi. *Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de la Vie de Charle quint.* Ceux, qui voudront voir un cas tout semblable à celui de Pison, n'ont qu'à en lire cet endroit.

Digitized by Google

il le délivra de toute ignominie, & lui laissa tous les biens de son pére ; car il résistoit assez constamment aux tentations de l'avarice, comme j'ai dit plusieurs fois ; & la honte d'avoir fait absoudre Plancine le rendoit alors encore plus humain. Il rejeta aussi les avis de Valerius Messalinus & de Cecina Severus, dont l'un vouloit, qu'on mit une statuë d'or dans le temple de Mars le Vengeur, & l'autre qu'on dressât un autel à la Vengeance, disant, que ces ofrandes se fesoient pour conserver la mémoire des victoires gagnées sur les Etrangers : au-lieu qu'il faloit ensevelir les malheurs domestiques dans l'oubli. Et sur ce que Messalinus avoit ajoûté qu'on feroit des remercimens à Tibére, à Livia, à Antonia, à Agrippine, & à Drusus, pour avoir vengé la mort de Germanicus, L. Asprenas lui demanda devant tout le Sénat, s'il avoit oublié Claudius à dessein : ce qui fut cause, que le nom de Claudius fut incontinent écrit avec les autres. Pour moi, plus je lis d'histoires, anciennes ou modernes, plus je découvre la vanité des choses du monde, & les égaremens de la prudence humaine. Car la renommée, les souhaits du Peuple, & la vénération des Courtisans, prométoient l'Empire à tout autre, qu'à celui, à qui la fortune le destinoit 1.

XIX.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il s'en voit souvent des exemples dans les Principautez

pantez électives, où le peuple, qui aime fort à raisonner des affaires du Gouvernement, ne cesse point de nommer divers Princes, chacun selon sa fantaisie, ou ses espérances, jusqu'à ce qu'enfin il y en ait un d'élû. *Tac. Hist.* 2. Et comme il n'y a point de Cour, où il arrive tant de changemens, ni tant d'Elections imprévûës, qu'à Rome, Scipion Ammirato a eu raison d'apliquer ici un discours de l'élection des Papes, dont voici l'extrait. Il semble, dit-il, que ces sages du monde, qui se piquent de nous montrer au doigt celui qui doit être élû, attachent à l'âge la condition principale de l'élection, disant, que les Cardinaux jeunes n'ont rien à espérer au Pontificat; ce qui est très-faux, Leon X. y étant parvenu à l'âge de 37. ans; Bonifaçe VIII. à 34. Clement VII. à 45. D'autres tiennent pour assuré, qu'on n'élira jamais un Pape étranger, d'autant que les Cardinaux Italiens, qui sont toûjours en plus grand nombre, que les Ultramontains, ne souffriront pas que le Pontificat sorte de leur nation. Sans aller plus loin, on voit le contraire dans Hadrien VI. qui non seulement étoit Flamand, mais qui, outre cela, n'avoit jamais vû ni Rome, ni l'Italie. Et Caliste III. & Alexandre VI. qui ne sont pas fort anciens, n'étoient-ils pas Espagnols? D'autres disent, que les Cardinaux de maison illustre, ou de parenté nombreuse, peuvent en toute assurance abandonner l'espérance du Pontificat; & néanmoins de mes jours ont été Paul III. & Paul IV. tous deux très-nobles, & ce dernier si aparenté, que je ne sai point de famille en Italie plus abondante en hommes, en terres, & en charges, que la Maison Carrafe. Et de plus, Clement VII. n'étoit pas seulement très noble, mais encore Seigneur absolu, (bien que sous le titre modeste de Gouverneur) d'une grande partie de la Toscane. Combien de fois ai-je oui dire, que depuis que le Pontificat fut sorti des mains des Moines Bénédictins, on avoit résolu de ne plus souffrir, qu'il retournât dans aucun Ordre Religieux? & neanmoins

Digitized by Google

moins, outre Sixte IV. & Pie V. l'un Cordelier, & l'autre Dominiquain, cette année (1585.) Dieu a voulu, que de 64. Cardinaux n'y en ayant que deux, qui fussent Religieux, Felix Peretti, de l'Ordre de S. François, fut élevé au Pontificat. Témoignage, que ni les jeunes, ni les étrangers, ni les Nobles, ni les Moines, n'en sont point exclus, comme le disent nos Politiques. Il y en a aussi, qui débitent pour certain, que l'on ne fera jamais Pape un homme très-severe, un esprit libre, ni un Sujet, qui ait l'humeur guerriére. Voudroient-ils un Pape plus rigide, que Pie V. plus libre, que Jules III. plus courageux & plus guerrier que Jules II? Il faut donc conclure, que quelques brigues & pratiques que fassent les Cardinaux, l'élection des Papes est toujours une œuvre pure & simple de la main de Dieu. *Disc. 1. du liv. 3. de son Comm. sur Tac.* Il ne s'en peut jamais voir un plus bel exemple, que celui, qui est raporté dans une lettre du Cardinal de Joyeuse, où il rend compte au Roi Henri IV. de l'élection du Cardinal Borgheſe, qui fut Paul V. au lieu du Cardinal Tosco, que les Cardinaux Aldobrandin & Montalte, Chefs des deux principales factions du Conclave, alloient élire d'un commun accord. » Sur cela, dit-il, se presente le grand Cardi» nal Baronius, qui ayant toujours protesté à Ar» dobrandin, qu'il n'iroit jamais à l'adoration de ce » Sujet, que le dernier, dit tout haut: Que celui, » que nous allions élire, étoit indigne de cette charge; » que c'étoit faire une grande plaie à l'Eglise; qu'il ne » feroit point de schisme, mais qu'il n'iroit que le » dernier à son adoration. Nous vîmes alors un zé» le bien ardent à l'honneur de Dieu, & un exemple » fort rare, qu'un seul Cardinal, sur l'acte propre » de l'adoration, & voyant tous les autres unis, osât » parler avec tant de liberté ..... Le Cardinal Al» dobrandin m'ayant proposé le Cardinal Borgheſe, » & conjuré par tous les services, qu'il avoit ren» dus à V. M. & par la mémoire du Pape Clément, » de

Digitized by Google

XIX. Peu de jours après, Tibére proposa au Sénat de donner à Vitellius, Veranius, & Servеüs les dignitez de Prêtrise, *qui vaquoient*. Il promit à Fulcinius de le nommer aux charges.

REFLEXIONS POLITIQUES.

» de le vouloir agréer..... je demandai au Cardinal » Montalto, si ce Sujet lui étoit agréable. Il me » dit, que non seulement il lui étoit agréable, mais » que nous l'obligerions fort de nous en contenter. » Aldobrandin nous supliant de lui faire cette grace, » je lui dis, que je loüois Dieu, de ce qu'en servant » deux personnes, que nous honorions fort, nous » avions pour Pape celui, que V. M. desiroit le plus, » & un si homme de bien, & de vie si éxemplaire. » Et dès la parole Prononcée, Borgheſe fut fait Pape. » Voilà, Sire, le succès de la négociation de ce jour- » là, dont je crois que V. M. recevra beaucoup de » contentement, voyant la disposition des affaires s'ê- » tre rencontré telle, que les Cardinaux vos Sujets » sont demeurez comme les arbitres du Conclave, & » ont empêché, que l'Egliſe n'ait eu pour Chef, un » homme, de qui la vie & la réputation étoit un peu » tachée, au lieu que nous en avons un, qui, sans » contradiction, est estimé très homme de bien, & » très-sage. Ainsi, je veux croire, qu'il sera agréa- » ble à V. M. & utile à la France, par la recon- » noissance qu'il aura d'avoir été bien servi des Car- » dinaux vos Sujets, en son élection; ne se pouvant » nier, qu'ils n'ayent été les instrumens de la volonté » de Dieu pour empêcher, que le Saint-Siége n'ait » été rempli d'autre personne, afin de le réserver à » lui, à qui Dieu l'avoit destiné pour le bien & le » service de son Egliſe. *Dans l'Hiſtoire du Cardinal* » *de Joyeuſe.*

Digitized by Google

ges, & l'avertir de modérer son feu, qui nuisoit à son éloquence 1. Voilà à quoi se termina la vengeance de la mort de Germanicus, si diversement racontée, non seulement en ce tems-là 2, mais encore en celui-ci. Tant les grandes afai-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La Logodiarrhée, c'est-à-dire, ce flux de bouche impétueux, que Quintilien apelle *os praceps*, est un grand defaut dans un Orateur. Nous voyons des Prédicateurs, dont la bouche va comme un réveille-matin, & dont tous les sermons sont un emportement perpétuel. Et le vulgaire apelle cela, prêcher à l'Apostolique, comme si les Apôtres n'avoient annoncé la parole de Dieu qu'en criant. Ce defaut est excessif dans les Prédicateurs Italiens & Espagnols, qui ont le geste encore aussi impétueux que la prononciation. J'ajoûterai à cela une réflexion sur l'avertissement, que Tibére voulut bien donner à Fulcinius. C'est que la précipitation & la véhémence de cet Avocat lui déplaisoient, parce qu'elles étoient fort opposées à sa maniére de parler lente & posée. Il faut donc, que ceux, qui ont à parler devant les Princes, accommodent leur discours à leur goût, s'ils veulent être écoutez favorablement. Sous Auguste, les harangues se faisoient longues, parce que les siennes étoient toujours assez étenduës, à cause du soin qu'il prenoit d'expliquer clairement ses pensées. Sous Tibére, on les faisoit courtes & pressées, parce que son stile étoit concis & serré. Ce qui montre, que l'éloquence a ses modes, aussi bien que les habits, & que les préceptes de la Grammére & de la Rhétorique ne sont d'usage dans le monde, que selon la conformité qu'ils ont au génie présent de la Cour.

2 Il est bien difficile de développer la vérité des choses, qui ont été diversement racontées dans le tems même

Digitized by Google

afaires ſont ſujetes à des narrations ambigues, les uns croyant tout ce qu'on leur dit, & les autres déguiſant la verité par des menſonges, de ſorte que le vrai & le faux partagent également la créance de la poſtérité.

XX. Druſus étant ſorti de la Ville, pour aller prendre de nouveau les auſpices y, y fit, après, ſon entrée, avec l'apareil du triomphe de l'Ovation z. Vipſania, ſa mére, mourut quelques jours

REFLEXIONS POLITIQUES.

même auquel elles ſe ſont paſſées. Plus elles vieilliſſent, plus elles deviennent obſcures, & mêlées de circonſtances ingénieuſes, qui les font paſſer en romans. C'eſt pourquoi, dit le Chancelier de Chiverny dans ſes Mémoires, j'ai eſtimé être bon de laiſſer aux miens la vérité des choſes plus remarquables, où la plûpart des Hiſtoriens peuvent tromper la poſtérité.

NOTES HISTORIQUES.

y Sans leſquels il ne pouvoit pas recommencer les fonctions publiques, qu'il avoit interrompuës depuis ſon retour à Rome, ni jouir de l'honneur du triomphe, qui lui étoit décerné. Cette cérémonie conſiſtoit en des priéres, que faiſoient aux Dieux de leur être favorables, ceux qui prenoient poſſeſſion de quelque Magiſtrature civile ou militaire.

z L'Ovation n'étoit du commencement qu'un cri de joye, que faiſoient les ſoldats victorieux à la fin du combat, en redoublant cette exclamation, qui eſt aujourdui ſi commune par tout. O! O! O! Et ce que nous apellons les O! de Noël, qui ſont des cris & des chants d'allegroſſe, répond aſſez à cette Ovation Romaine. Le triomphant y portoit une couronne ſur la tête, précédé des ſoldats, qui tenoient une branche d'olivier. Sa robe étoit

jours après, l'unique de tous les enfans d'Agrippa, qui eût une mort douce; car il est certain, ou du moins chacun a crû, que les autres ont péri par le fer, par le poison, ou par la faim *a*.

XXI. Cette année, Tacfarinas, que j'ai dit qui fut mis en fuite l'Eté précédent, recommença la guerre en Afrique, premiérement par des courses çà & là, toûjours hûreuses à cause de la vitesse, dont il alloit; & puis par le pillage des bourgades, d'où il emportoit un gros butin; enfin, il assiégea un Fort, peu éloigné du fleuve Pagis, où commandoit, avec une cohorte Romaine, Decrius, homme de cœur, & bien aguerri, qui estimant à deshonneur de soufrir un tel siége, exhorta les siens à faire une sortie généreuse 1. Mais

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Bien que les sorties soient quelquefois bien nécessaires, dit Commines, si sont-elles bien dangereuses pour ceux, qui sont enfermez dans une place; car la perte de dix hommes leur est plus qu'une de cent à ceux

NOTES HISTORIQUES.

étoit simplement de pourpre, au-lieu que, dans le grand triomphe, elle étoit de pourpre brochée d'or à palmes. Cette entrée se faisoit tantôt à cheval, tantôt à pied, d'où elle est apellée triomphe pedestre par Denis d'Halicarnasse; au son des flûtes & des haubois, & toujours sans trompettes: & la cérémonie finissoit par le sacrifice d'une brebis, d'où selon Plutarque vient le nom d'*Ovatio*.

a Caius & Lucius, par le poison; Agrippa, le posthume, par le fer; Agrippine, par la faim.

Digitized by Google

Mais ſa cohorte, qui étoit rangée en bataille devant la Forteresſe, ayant été repouſſée dès le premier efort, il ſe preſente aux fuyards, ſans ſe ſoucier des traits des ennemis, crie aux Enſeignes, que c'eſt une choſe honteuſe, que des ſoldats Romains tournent le dos devant des déſerteurs & des avanturiers, qui vivoient ſans diſcipline; & quoiqu'il eût perdu un œil, & reçu pluſieurs bleſſûres, il tourna droit à l'ennemi, & continua de combatre, juſqu'à ce qu'étant abandonné des ſiens, il perdit la vie.

XXII. L. Apronius, qui avoit ſuccédé à Camille, plus indigné de l'ignominie des ſiens, que de la gloire de l'ennemi, fit déci-mer

REFLEXIONS POLITIQUES.

à ceux de dehors; d'autant que leur nombre n'eſt point pareil, & qu'ils ne peuvent pas recouvrer d'autres hommes, quand ils veulent. D'ailleurs, ils peuvent perdre un Chef, ou un Conducteur, ce qui bien ſouvent eſt cauſe, que le reſte des gens de guerre ne demandent qu'à abandonner les places. *Chap* 11. *du Livre* 2. *de ſes Mém.* Que celui, qui eſt jaloux d'une forteresſe, dit Ammirato, ne ſe laiſſe point aller à la tentation de faire des ſorties, car dix, qui meurent du côté des aſſiégeans, ne compenſent pas la perte d'un qui meurt du côté des aſſiégez; parce que ceux du dehors ont moyen de rétablir leurs pertes, & non pas ceux de dedans. *Diſcours* 3. *du livre* 20. *de ſon Commentaire ſur Tacite.*

Digitized by Google

mer *b* cette infame cohorte 1, & tuer à coups de bâton

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La décimation eſt le plus efficace reméde qu'il y ait contre la lâcheté, la déſobéïſſance, & l'infidélité des ſoldats. Elle s'exécute rarement en France, mais on y ſuplée par un reméde équivalent, qui eſt la caſſation des compagnies. Celle que fit Loüis-le-Juſte en 1639. eſt remarquable. En voici la teneur. » Le » Roi étant bien informé de la lâcheté, avec laquelle » les Compagnies des Chevau legers de Fontette, de » Caſtelet, & de Cuvilliers, ont lâché le pied au com- » bat de Thionville, & ne voulant qu'une telle infa- » mie demeure ſans être notée & châtiée exemplaire- » ment, a ordonné & ordonne, que leſdites Compa- » gnies ſeront caſſées, ſans qu'elles puiſſent jamais » être rétablies. Déclare Sa Majeſté les Capitaines & » Officiers deſdites Compagnies, infames, & incapa- » bles de jamais poſſeder charge dans la guerre, ſe ré- » ſervant d'ordonner contre eux telle punition qu'ils » méritent. Et dans une lettre au Vicomte de Ligron : » Mon intention eſt, (dit-il) que vous caſſiez & chaſ- » ſiez honteuſement de vôtre Régiment tous les Offi- » ciers & ſoldats, qui auront été notez, pour avoir » fui en cette occaſion; & que vous ne permettiez » pas, qu'ils ſervent en d'autres troupes, où la con- » tagion de leur mauvaiſe conduite pourroit cauſer le » même déſordre, qu'elle a fait au combat de Thion- » ville. *Dans le tome 4. des Mémoires du Miniſtre du Cardinal de Richelieu.*

NOTES HISTORIQUES.

b Statuerunt majores noſtri, dit Cicéron parlant de la décimation, *ut, ſi à multis eſſet flagitium rei militaris admiſſum, ſortitione in quoſdam animadverteretur, ut metus videlicet ad omnes, pœna*

Digitized by Google

bâton ceux qui furent tirez au sort. Punition rare en ce tems là, mais fondée sur l'exemple des anciens. Et d'ailleurs, cette sévérité fit un si bon éfet, que cinq cens Vétérans, seulement, défirent les mêmes troupes de Tacfarinas I, qui assié-

REFLEXIONS POLITIQUES.

I Quelquefois les vaincus aportent plus de résolution, de courage, & de bonne conduite, à un second combat, que ne font les vainqueurs, car ceux-ci sont sujets à se relâcher par je ne sai quel dégoût, ou par un certain orgueil, que la victoire inspire; au lieu que les autres ont pour éguillon la honte, le dépit, le desir de la vengeance, & celui de regagner l'estime & les bonnes graces de leur Général. Tout cela est de Tacite. *Acriore disciplina*, dit-il, *victi quam*

NOTES HISTORIQUES.

pœna ad paucos perveniret. Pro Cluentio. C'est à-dire: Nos ancestres ont ordonné, que, si beaucoup de gens venoient à commettre quelque crime contre les loix militaires, on en punît quelques uns par la voie du sort, afin que le suplice de ceux ci donnât de la terreur à tous les autres. Appius Claudius semble avoir été le premier auteur de la décimation chez les Romains. Son armée l'ayant abandonné dans l'expédition contre les Volsques, il la fit décimer à son retour, & fit couper la teste aux Centurions, après les avoir fait foüeter. *T. Live livre* 2. Le même Historien dit, que l'on tuoit les soldats Romains, avec des échalas, ou des bâtons de sarment; (*virgis*) & les soldats étrangers, avec des bâtons ordinaires: (*fustibus*) Patercule dit, que le Proconsul Calvinus Domitius fit exécuter avec le bâton le Lieutenant Colonel Vibillius, pour s'être enfui honteusement d'un combat. *Hist. 2. chap. 78.* Quelquefois les Consuls Romains *vigesimabant*, & *centesimabant*, c'est à dire, se contentoient d'en punir un de vingt, ou un de cent.

Digitized by Google

assiégeoient un Fort, nommé Thala. Ce fut dans ce combat, que Rufus Helvius, simple soldat, ayant sauvé la vie à un citoyen, fut honoré, par Apronius, du present du colier & de la pique *sans fer*; à quoi Tibére ajouta la couronne civique, se plaignant (quoiqu'il n'en fut pas fâché) de ce qu'Apronius ne la lui avoit pas donnée 1. ayant droit de le faire comme Pro-

REFLEXIONS POLITIQUES.

quàm victores agunt: hos ira, odium, ultionis cupiditas, ad virtutem accendit; illi, per fastidium & contumaciam habescunt. Hist. 2. *Profuisse disciplina ipsum pudorem.* Hist. 3.

1 Les Princes sont toujours bien aises, que leurs Ministres leur laissent la disposition des récompenses, & sur-tout des récompenses militaires, dont la distribution tire à de grandes conséquences, lorsqu'elle se fait par d'autres mains. Après la bataille de Rocroy, le bâton de Maréchal ne fut refusé à M. de Gassion, pour qui le Duc d'Anguien le demandoit, que parce que la Reine Régente & le Cardinal Mazarin ne vouloient pas, qu'il fût redevable de cette dignité à ce Général victorieux. Quoi qu'il en soit, rien ne fait plus de plaisir à un souverain, que la modération d'un Sujet, qui, après lui avoir rendu de grands services, ne veut point être récompensé d'autre main que de la sienne. Le Cardinal d'Ossat parlant des presens que le Cardinal de Joyeuse lui avoit envoyez au sujet de sa promotion? Je n'acceptai, dit-il, que la panetiére d'argent, qui peut valoir cent écus; car encore que je n'aie point tout ce qu'il me faudroit pour soutenir cette dignité, si est-ce que je ne veux pour cela renoncer à l'abstinence, que j'ai toujours gardée, ni m'obliger

Digitized by Google

Proconsul. Tacfarinas voyant les Numides épouvantez, & résolus de ne plus entreprendre de siéges, répand la guerre en divers lieux, fuïant, quand on le poursuivoit, & poursuivant, lorsqu'on fuïoit. Tant qu'il fit ainsi la guerre, il se moqua impunément des Romains; mais depuis qu'il se fut aproché des lieux maritimes, il fut obligé de camper, à-cause de la dificulté d'emporter son butin. Desorte qu'Apronius Cesianus, qui fut envoyé par son pére avec la Cavalerie & les cohortes auxiliaires, & la meilleure Infanterie des légions, trouva moyen de le combatre, & de le rechasser dans ses montagnes.

XXIII. En ce même tems, Emilia Lepida, qui, outre la splendeur de sa Maison, avoit Lucius Silla, & Cneïus Pompeius pour bisaïeux, fut accusée de supposition de part, par Publius

REFLEXIONS POLITIQUES.

m'obliger de tant à autre Seigneur ou Prince, qu'au Roi. *Lettre* 171. Le Roi, dit un Moderne, doit être le seul maître, & le seul arbitre de toutes les récompenses, & les doit faire par lui-même, en sorte que ceux, qui recevront quelqu'un de ses bienfaits, soient persuadez, qu'ils les doivent à sa bonté. Outre que rien ne peut donner un contentement plus véritable à des Sujets, qui ont les vrais sentimens d'honneur, que de recevoir un bienfait de la main du Roi, d'autant que la dignité de la main royale ajoûte au present une qualité, qui en augmente l'excellence & le prix. *Chap. 9. du Traité de la Politique de France.*

Digitized by Google

blius Quirinus, son mari, homme riche, & sans enfans. On l'accusoit aussi d'adultére, d'empoisonnement 1, & de demandes faites aux Astrologues touchant la Maison de l'Empereur; & son frére Manius Lepidus la défendoit. Et quoiqu'elle fût coupable, & tenüe pour infame, la persecution, que Quirinus lui fesoit encore après l'avoir répudiée, lui atiroit la compassion des autres. Il n'auroit pas été facile de pénétrer la pensée de Tibére dans l'instruction de ce procès, tant il fût bien accorder la clémence *de Prince* avec la sévérité *de Juge*. Car ayant prié le Sénat de ne point toucher au crime de leze-majesté, il incita le Consulaire M. Servilius, & les autres temoins, à déclarer ce qu'il avoit comme voulu taire. D'autre côté, il fit mettre entre les mains des Consuls les esclaves de Lepida; qui étoient sous la garde des soldats, & ne permit pas, qu'on leur donnât la torture, pour savoir d'eux ce qui le concernoit. Enfin, il dispensa Drusus de dire le premier son avis, ainsi qu'il devoit faire en qualité de Consul désignée c. *Mais cela*

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il est facile de persuader aux Juges, qu'une femme, tenue pour adultére, a voulu empoisonner son mari,

NOTES HISTORIQUES.

c *Ita enim apud Romanos*, dit Appian, *futuri anni Consul primus censes.*

Digitized by Google

cela fut interpreté diversement. Les uns disoient, que c'étoit afin que les Juges ne se fissent point une obligation de suivre l'avis de son fils ; & les autres, que c'etoit pour avoir lieu de laisser condamner Lepida 2.

Ou, pour leur laisser toute la liberté de condamner Lepida. *Ou*, pour leur donner lieu de condamner l'Accusée.

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il est certain, que si Tibére eût eu la volonté de sauver Lepida, il eût laissé parler son fils le premier pour avoir toute la gloire du pardon, auquel tous les autres auroient consenti d'autant plus volontiers, que le mépris qu'on fesoit de Quirinus, l'accusateur de Lepida, attiroit la faveur des Juges à cette Dame. Voyez la ruse de Tibére. Il ne veut pas, que son fils opine le premier, sous couleur de conserver la liberté des avis, mais en éfet, pour laisser faire aux autres ce dont il ne veut pas être crû l'auteur ; & pour montrer, que bien loin de vouloir imposer aux Juges la nécessité de suivre l'avis de Drusus, il prétendoit que Drusus se conformât au leur ; ce qui rejetoit toute la haine sur eux. Voilà comme les actions des Princes sont couvertes des aparences de modestie, de clémence, & de justice. Quand Philippe II. donna la vie & la liberté à la Princesse Elisabet, que la Reine Marie d'Angleterre, sa femme, avoit fait condamner à mort pour crime de conspiration, cette action fut éxaltée par les Espagnols, comme un éxemple singulier de clémence & de générosité. Quant il ne voulut pas consentir, qu'Elisabet fut envoyée en Espagne, pour être enfermée dans un Convent, les Anglois crûrent, que c'étoit pour la raison qu'il aléguoit à la Reine, que le Royaume auroit lieu de se plaindre, si on lui enlevoit sa légitime heritiere, pendant que la Reine

Digitized by Google

XXIV. Durant cette procédure y ayant eu des jeux publics, Lepida s'y presenta avec plusieurs Dames illustres, & adressant ses prieres & ses pleurs à ses ancêtres, & à Pompée même, dont les images étoient rangées sur ce théatre, qu'il avoit autrefois bâti, excita une si grande compassion, que tous les assistans fondant en larmes firent des imprécations contre Quirinus, qui vû sa vieillesse, & l'obscurité de

REFLEXIONS POLITIQUES.

Reine & lui n'avoient point d'enfans. Quand pour empêcher qu'Elisabet ne fût décapitée, il disoit à Marie, que le Prince, qui trempe ses mains dans le sang de ses parens, éguise le glaive contre soi-même; cette Princesse croyoit, qu'il s'intéressoit beaucoup à la sûreté de sa vie. Mais tout cela n'étoit que prétextes, comme en convient son propre Historien Cabrera. » Les François, dit-il, disoient, que Philippe ne con-» servoit Elisabet, que par raison d'Etat, pour em-» pêcher, que les Royaumes d'Angleterre, ne se joi-» gnissent après la mort de Marie en la personne de » Marie Stuart, Reine d'Ecosse, *qui avoit épousé le* » *Dauphin de France*; & que *par cette union* la France » ne devint redoutable aux Païs-bas: & cela étoit » vrai. Et Dieu permit dans la suite, qu'Elisabet trou-» blât & divisât ces Provinces, & inquietât la vieil-» lesse de Philippe, pour avoir préferé l'intérêt de son » autorité à la Religion, en sauvant une personne, » qui fut depuis la plus grande ennemie de l'Eglise » Romaine. C'est ainsi que Dieu punit les Princes, » qui préferent le bien de leurs affaires temporelles à » leur conscience. *Chap. 7. & 10. du livre 1. de son Histoire, & Aubery du Maurier dans la Préface de ses Mémoires.*

Digitized by Google

de sa naissance, n'étoit pas un homme convenable pour une Dame, qui avoit été destinée autrefois pour femme de Lucius Cæsar, & pour belle fille d'Auguste. Mais ses crimes ayant été révélez par ses esclaves mis à la question, l'avis de Rubellius Blandus, qui lui interdisoit le feu & l'eau, l'emporta, & Drusus même s'y rendit, quoique d'autres eussent opiné avec moins de rigueur. Cependant, il fut accordé à la priere de Scaurus, qui avoit eu d'elle une fille, que ses biens lui seroient laissez. Après cela, Tibére declara, qu'il savoit des esclaves de Quirinus, que Lepida avoit essayé de se défaire de lui par le poison.

XXV. L'affliction, où étoient les grandes Maisons, deux desquelles *d* avoient perdu presque en même tems, l'une Pison, & l'autre Lepida, fut moderée par la joie que la Famille Junia eut du retour de D.*e* Silanus, dont je vais raconter la disgrace en peu de mots. Comme Auguste eut la fortune favorable dans l'administration des afaires publiques *f*, il l'eut fort contraire

NOTES HISTORIQUES.

d Les maisons Calpurnia & Emilia.

e Decius.

f Tacite dit, *valida in Remp. fortuna*, qui veut dire à la lettre, il eut la fortune favorable contre la République. Et je crois que c'est le vrai sens de l'Auteur, qui, à mon avis, veut marquer le bonheur extrême, qu'il avoit eu de se rendre par la

Digitized by Google

traire dans sa Maison 1, par l'impudicité de sa fille & de sa petite-fille, qu'il fut obligé de chasser de Rome, punissant leurs adultéres de mort, ou de banniſſement. Car il apelloit du nom de sacrilége, & de leze-majesté, une faute, qui est

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il est fatal aux Princes, qui sont heureux dans leur Etat, d'être malheureux dans leur famille, soit par la désobéïssance de leurs enfans, comme Charles VII. en France & Philippe II. en Espagne; ou par les débauches de leurs femmes, ou de leurs filles, comme Auguste, Tibére, & quantité d'autres. Au reste, Auguste méritoit bien qu'on lui rendit la pareille, lui, qui oublioit tous les plus saints devoirs de l'amitié, quand il s'agissoit de son plaisir, & qui abusoit de la femme de Mecenas, son premier Ministre, & son Favori. Ce qui a donné lieu à un Poëte Italien de dire,

Non fù si santo ne benigno Augusto,
Come la tromba di Virgilio suona. Arioste.

i.e. qu'Auguste n'étoit pas si saint, ni si bon; que nous le dit Virgile.

NOTES HISTORIQUES.

la force des armes le maître absolu de l'Empire. Car si Tacite ne vouloit parler que de son regne, il faloit dire *in Rep.* & non pas *in Remp.* A quoi pas un des traducteurs Espagnols, Italiens, & François, n'a fait réflexion, excepté Rodolfe le Maître, qui dit: [Comme la fortune fut puissamment favorable à l'Empereur Auguste à l'encontre de la République.] Mais j'ai jugé plus à propos de m'arrêter à l'interprétation commune, me contentant de mettre ici cette note grammaticale, (ce qui m'arrive rarement,) *non ut arguerem, sed ne arguerer.*

Digitized by Google

eſt toute commune entre les hommes & les femmes, pour avoir un prétexte de s'écarter de la clémence de nos ancêtres, & de violer ſes propres loix 2. Mais je garde pour un autre Ou-

C 5 vrage

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Le Prince, qui n'obſerve pas les loix qu'il a toutes lui-même, donne lieu de croire, ou qu'elles ſont injuſtes, ou qu'elles ne ſont pas néceſſaires : & d'ailleurs il tombe dans la haine publique, s'il les fait obſerver aux autres à la rigueur. Plus les ordonnances ſont ſevéres, plus il importe au Prince de les autoriſer par ſon éxemple, qui gagne agréablement la volonté de ceux, qui pourroient avoir envie de reſiſter à ſon autorité. Machiavel raconte un fait conſidérable, qui montre combien il eſt dangereux pour l'auteur d'une loi ; d'en être l'infracteur. Frére Jerôme Savonarola, dit-il, ayant, entre pluſieurs autres réglemens concernant le Gouvernement de Florence, fait paſſer à force de prieres & de remontrances, une loi, qui portoit, qu'on pourroit apeller au Peuple des ſentences rendües par le Conſeil des Huit, & par la Seigneurie, en matiere d'Etat, il arriva que peu après la confirmation de cette loi, cinq citoyens condannez à mort par la Seigneurie, pour crime d'Etat, en voulurent apeller, mais furent éxécutez, ſans autre forme de procès : ce qui fit plus de tort à la réputation de Frére Jerôme que tout autre choſe. Car ſi l'uſage de l'apel étoit utile au public, il devoit le faire obſerver ; & s'il n'étoit d'aucune utilité, il n'avoit pas dû s'opiniâtrer à le faire accepter pour lui. Et ce procedé fut d'autant plus cenſuré, qu'en tant de prédications qu'il fit depuis, il ne parla jamais de ce cas, ſoit qu'il ne le voulut pas blâmer, comme étant choſe qui alloit à ſes fins ; ou qu'il ne le pût pas excuſer.

Chap.

Digitized by Google

vrage le recit de ce qui est arrivé aux autres, & de tout ce qui s'est passé du tems de ce Prince, si après avoir achevé ces Annales, il me reste assez de vie pour un nouveau travail. Pour revenir donc à Silanus; quoi qu'Auguste ne lui eût point fait d'autre mal, pour avoir débauché sa petite fille, que de lui interdire sa maison *g*, il entendit très bien que cela vouloit dire un éxil; de sorte qu'il y fut jusqu'au regne de Tibére, où il commença à demander au Sénat & au Prince la permission de retourner, apuyé du crédit qu'avoit son frére M. Silanus, à cause de sa naissance illustre, & de sa grande éloquence. Et comme celui ci faisoit ses remercimens à Ti-

REFLEXIONS POLITIQUES.

Chap. 45. du livre 1. de ses Discours. Sixte V. perdit un peu de sa réputation d'homme qui ne varioit jamais, par une ou deux promotions qu'il fit *extra tempora* en 1587. après avoir fait une Bulle, par laquelle il ordonnoit, qu'il ne se fit plus de promotions que dans les Quatre-tems du mois de Décembre. *Leti livre dernier de sa Vie.*

NOTES HISTORIQUES.

g Je rens ainsi, *amicitiæ Cæsari prohiberi*; car Tacite dit, que c'étoit par là que les Romains déclaroient, qu'ils renonçoient à l'amitié de ceux, qui les avoient offensez, *Morem fuisse majoribus, quotiens dirimerent amicitias, interdicere domo, cùmque finem gratiæ ponere.* Ann. 6. A quoi se raportent les paroles, que Tacite fait dire à Tibére, dans sa harangue contre Pison. *Si obsequium erga Imperatorem exuit, ejusdemque & luctum meo lætatus est, odero, seponamque à domo mea.* Ann. 3.

Digitized by Google

à Tibére, ce Prince lui répondit en préſence du Sénat; Qu'il ſe réjouïſſoit comme les autres, de voir ſon frére de retour d'un ſi long voyage; qu'il lui étoit permis de rentrer dans Rome, puiſqu'il n'en avoit été chaſſé, ni par arrêt du Sénat, ni par aucune loi *h*; mais que, pour lui, il ne laiſſoit pas de garder le même reſſentiment de l'ofenſe faite à ſon pére, dont la volonté ne pouvoit pas être éludée 3 par le

C 6 retour

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les Princes doivent s'abſtenir autant qu'il eſt poſſible, de défaire ce que leur prédeceſſeur a fait. Outre que ce reſpect eſt de bon éxemple pour leurs Sujets, qui en ont plus de révérence pour la Majeſté, il aprend à leur ſucceſſeur, comment il en doit uſer envers eux mêmes. Jamais Prince n'eût plus de ſujet d'être mécontent de ſon prédeceſſeur, & de blâmer ſa mémoire, que David; & néanmoins, non content de faire mourir celui qui lui aporta la nouvelle de la mort de Saül avec ſon diademe, & de pleurer ce Prince

NOTES HISTORIQUES.

h Il y avoit trois ſortes d'éxil; le premier, qui s'apelloit déportation, étoit ordonné par le Sénat, tel que fut celui du poſthume Agripa, qu'Auguſte fit autoriſer par un ſenatuſconſulte. *Ann.* 1. *Deportati autem jus civitatis & bona amittebant.* Le ſecond s'ordonnoit par les Juges particuliers, ou par les parens. Comme fut celui de Varilia. *Ann.* 2. Le troiſiéme, qui n'étoit qu'une rélegation, dépendoit de la ſeule volonté du Prince, qui envoyoit une eſpece de lettres de cachet aux perſonnes, qui lui étoient ſuſpectes, ou qui l'avoient offenſé, & les rapelloit auſſi, quand il lui plaiſoit.

Digitized by Google

retour de Silanus. Depuis ce tems-là, Silanus demeura toûjours à Rome, mais ce fut sans charge & sans emploi.

Ou, mais sans estre apellé aux charges.

XXVI. Il fut proposé, après, de moderer la loi Popia Poppea *i*, qu'Auguste, dans un âge avancé, avoit ajoûtée aux Ordonnances de Cesar, pour augmenter le Fisc par de nouvelles impositions; que devoient païer ceux, qui gardoient le célibat; car tout cela n'avoit point rendu les mariages plus fréquens, chacun trouvant encore mieux son compte à n'avoir point d'enfans 1. Cependant, les interprétations frauduleuses

REFLEXIONS POLITIQUES.

Prince, qui l'avoit voulu tuer plusieurs fois, il fit son éloge, éxalta sa valeur, sa libéralité, sa riche taille, sa bonne mine, & son adresse, disant au Peuple d'Israël, qu'il surpassoit les aigles en viteſſe, & les lions en force 2. *Reg. cap.* 1. Louïs XII. avoit été pareillement très-mal-traité sous le regne de Charles VIII. Cependant, il ôta peu d'Oficiers, & dit, qu'il vouloit tenir tout homme en son entier & état, & tout cela lui fut bien-séant. *Comines dans le dernier chapitre de ses mémoires.*

1 L'une des plus certaines marques d'un Gouvernement

NOTES HISTORIQUES.

i Loi caduquaire, ainsi apellée du nom des Consuls M. Papius & Q. Poppeus, qui la publierent vers la fin du regne d'Auguste.

Digitized by Google

duleuſes des Délateurs ruinoient de jour en jour tant de familles, que l'on étoit alors auſſi tourmenté par les loix, qu'on l'avoit été auparavant par les crimes. Cette matiére m'engage à remonter juſqu'à l'origine des loix, pour dire comment elles ſont parvenuës à cette multitude infinie, où nous les voyons.

Ou, faiſoient un ſi grand progrès par toutes les familles, que, &c.

XXVII. Comme les premiers hommes étoient ſans malice, & ſans ambition 1, il ne leur

nement tyrannique eſt, quand les hommes aiment mieux ſe priver des douceurs & des plaiſirs du mariage, que de tomber dans la neceſſité d'avoir des enfans, &, par conſéquent, de multiplier les malheurs de leur famille C'eſt en ce ſens, que le Jeune Pline dit dans une des lettres qu'il écrit à Trajan, qu'il deſire d'avoir des enfans ſous ſon regne, parce qu'il eſt aſſûré d'être heureux pére: & que Tacite dit, que les Anglois, après avoir perdu une bataille, qui les métoit à la merci des Romains, entrérent dans un ſi violent deſeſpoir, que pluſieurs tuérent leurs femmes & leurs enfans, *tanquam miſererentur*, comme par un excès de compaſſion, pour les dérober à la cruelle ſervitude, que leur patrie alloit éprouver. *In Agricola.*

1 Mais, dit plaiſamment le Pagliari, quels étoient ces hommes, en qui regnoit cette ſimplicité, ou cette innocence, *dont parle ici Tacite*? Le premier homme qui naquit au monde, tua le ſecond, il faut donc conclure, que depuis qu'Adam fut tombé dans la déſobéïſſance, il y eut toujours des bons & des méchans *Obſervation* 341. Mais probablement Tacite n'avoit jamais lû la Geneſe.

Digitized by Google

leur faloit ni correction, ni châtiment : & comme ils se portoient naturellement au bien, ils n'avoient que faire aussi de récompenses. Rien même ne leur étoit défendu, parce qu'ils ne vouloient rien qui ne fut permis. Mais depuis qu'on eut renoncé à l'égalité, l'ambition & la violence prirent la place de la modestie & de la justice, & introduisirent peu à peu la Roïauté & la Tyrannie, qui ont toûjours subsisté dans certains païs. Quelques Nations aimérent mieux être gouvernée par les loix, soit dès le commencement, ou après s'être dégoûtées des Rois 2. Les premiéres loix étoient simples comme les esprits 3 ; & les plus célébres furent

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Plusieurs Monarchies sont devenues Républiques, quelques unes par l'inconstance, ou par l'indocilité des Peuples ; mais la plûpart à cause de la licence éfrenée des Rois, qui n'ont pas voulu se contenter d'une autorité légitime. C'est pourquoi, si les Princes s'aiment eux mêmes, & veulent se conserver, (c'est Antoine Perez qui parle) ils ne doivent pas tant fuir les Médecins, qui ou par ignorance, ou par flaterie, ou par quelque haine particuliére, souffrent qu'ils mangent des viandes contraires à leur santé, que les Conseillers, qui, leur attribuent une puissance arbitraire & sans bornes. Car de tels Conseillers ne tarderont guére à pousser à bout la patience des Peuples, ni par conséquent à faire détrôner leurs Maîtres. *Dans ses Rélations.*

3 Les loix doivent être proportionnées à la condition

furent celles, que donnérent Minos aux Cretois *k*: Lycurgue aux Lacédémoniens; & Solon aux Athéniens, mais celui-ci en fit un plus grand nombre, & les rafina 4 davantage. Romulus nous gouverna avec un pouvoir absolu,

REFLEXIONS POLITIQUES.

tion des hommes, pour qui elles sont faites, comme les médecines à la nature des maladies. Un Legislateur, qui feroit des loix contre des vices & des abus inconnus aux Peuples qu'il a à gouverner, seroit le corrupteur de leur innocence, d'autant qu'il leur aprendroit ce qu'il importe qu'ils ignorent. Tels sont ces Confesseurs imprudens, qui à force de questions nullement necessaires font venir la connoissance du mal à des filles, qui ne savent pas même la diférence de leur sexe: & ces Prédicateurs outrez, qui pour vouloir aprofondir les erreurs des hérétiques, enseignent au Peuple des choses; qui au-lieu de le confirmer dans la foi, le rendent curieux, & l'écartent du chemin de la vérité & de la simplicité Chrétienne. Mais je m'aperçois, qu'on va murmurer, si je ne finis mon prône.

4 Plus les esprits sont subtils & clairvoyans, plus les loix doivent être en grand nombre; car comme un Législateur ne peut jamais prévoir tous les cas, qui peuvent arriver, ni toutes les subtilitez, & les cavillations, dont on s'aviséra, pour éluder sa loi; ou du moins, pour y trouver des exceptions, c'est-à-dire, des raisons de n'y pas obéïr *hic & nunc*; il est obligé de commenter sa loi, ou plutôt de faire autant de loix, qu'il survient de cas nouveaux. Il n'y a point de Pro-

NOTES HISTORIQUES.

k Qui sont aujourd'hui les habitans de l'Isle de Candie.

Digitized by Google

solu ; Numa établit une forme de culte divin & des cérémonies de Religion ; Tullus & Ancus firent aussi quelques ordonnances : mais nos meilleures loix viennent de Servius Tullius, qui voulut même, que les Rois y fussent obéïssans 5. XXVIII.

Ou, & Numa humanisa le peuple par, &c.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Province, où il y ait de meilleures loix, ni en plus grand nombre qu'en Normandie ; car de tout tems les esprits y ont été très-rafinez, & les Normands sont en France ce qu'étoient les Athéniens en Gréce.

5. Selon Platon, la Monarchie est la pire & la meilleure forme de Gouvernement : la pire, si elle est indépendante des loix ; & la meilleure, si elle y est obéïssante. Ceux qui enseignent le contraire aux loix & aux Princes souverains, ne leur aprennent pas à régner, mais à tirannifer ; ni à tenir les peuples dans le respect & dans l'obéïssance, mais à les porter à la révolte. Il n'y a jamais eu de Prince mieux obéïs, ni par conséquent plus Princes, (si le Pere Dictateur me permet de parler ainsi) que ceux, qui ne se sont point mis au dessus des loix. Commine en donne un bel éxemple en la personne de nôtre Roi Charles VIII. qui, à son avénement à la Couronne, obtint des Etats tenus à Tours, un don de deux millions cinq-cens mille livres, (qui étoit, dit-il, plûtôt trop que peu) quoique le Royaume fût épuisé par les tailles horribles, qu'il avoit portées durant vingt ans. Au contraire, quand le Prince veut faire tout à sa tête, & par volonté desordonnée, ce sont ces termes, les Peuples ne lui obéïssent pas, ni ne le secourent en ses nécessitez ; mais au lieu de lui aider quand il a beaucoup d'affaires sur les bras, ils le méprisent, & se mettent en rebellion contre lui. *Chap. dernier du livre 5. de ses Mémoires.*

Digitized by Google

XXVIII. Après qu'on eût chassé Tarquin 1 *le Superbe*, le Peuple, résolu de défendre sa liberté, contre les factions du Sénat 2, fit plusieurs statuts, pour entretenir la concorde; & créa ensuite les Décemvirs *l*, qui ayant recueilli ce qu'il y avoit par tout de meilleur

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Voilà à quoi se termine cette autorité indépendante, arbitraire, & sans bornes, que les flateurs font prendre aux Princes. Voilà ce qui arriva à nôtre Roi Henri III. à qui l'on disoit, qu'il faloit desacoutumer les François de lui faire des remontrances, & leur aprendre, qu'il n'y avoit point d'autre justice que sa volonté. *Mezerai dans sa Vie.* » L'une des choses, qui » a le plus nui à ce pauvre Prince, dit le Chancelier de » Chiverny, a été l'opinion, qu'il avoit conçûë de sa » suffisance, mépriſant toutes les opinions d'autrui, » qui est le plus grand malheur, qui puisse arriver à » un Roi, ou à tout autre. *Dans ses Mémoires.*

2 Les Grands & les Nobles aiment toûjours mieux un Roi, ou un Prince, quel qu'il soit, qu'un Gouvernement populaire, ou le Peuple ne manque jamais de les réduire à l'égalité, qui est la chose qu'abhorrent davantage des gens accoûtumez à la distinction. Car il en est des Grands, comme d'Agrippa le gendre d'Auguste, lequel, selon Patercule, obéissoit très-volontiers à un seul, mais en revanche vouloit commander à tous les autres. *Parendi, sed uni, scientissimus, aliis sanè imperandi cupidus.*

NOTES HISTORIQUES.

l Voi le mot, *Decemvirs*, dans les notes historiques du Prologue de Tacite.

Digitized by Google

leur 3 *en matiere de Police*, en formérent les douze Tables, où finirent les bonnes ordonnances. Car depuis ce tems là, les loix (quoi qu'il s'en fit par occasion quelques unes contre les malfaicteurs) furent le plus souvent établies par la violence, à cause des dissentions du Peuple & du Sénat, tantôt pour chasser des personnes illustres; tantôt pour obtenir des charges avant le tems, ou pour d'autres mauvais dessseins. Témoin celles des Gracques & des Saturnius

Ou, qui furent le terme fatal des, &c.

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Rien n'est plus utile à un Prince, qui a de grands Etats, & par conséquent de grandes affaires à démêler avec les autres Princes, que la connoissance éxacte des loix & des coutumes des païs étrangers. Outre que cela lui sert à discerner ce qu'il y a de bon & de mauvais dans chaque Gouvernement, cela lui donne encore des ouvertures & des expédiens commodes, pour réformer les abus, qui naissent de jour en jour dans la police, dans l'administration des Finances, dans la discipline militaire, dans la Judicature, & dans toutes les autres parties de la vie civile. Mariana dit, qu'Henri III. Roi de Castille, envoyoit des Ambassadeurs aux Princes Chrétiens, & aux Rois Mores, seulement à dessein de s'informer de leur maniére de gouverner, pour ramasser ainsi la prudence de toutes les Cours en la sienne, & savoir mieux representer en toutes ses actions la majesté royale. Que devoit-on attendre de ce Prince, qui à l'âge de vingt-sept ans qu'il mourut, étoit déja le plus habile de tous ceux, qui regnoient alors en Espagne? *Chap.* 14. *du livre* 19. *de son Histoire.*

Digitized by Google

turnins, les boutefeux du Peuple; & celle de Druſus, qui ne faiſoit pas de moindres largeſſes, au nom du Sénat, & qui corrompoit les Alliez par des promeſſes, que l'opoſition des autres Magiſtrats rendit inutiles. La Guerre Italique, ni la Guerre Civile *m*, qui vint après, n'empêché-

Ou dont l'éxécution fut empêchée par les autres.

NOTES HISTORIQUES.

m Pour faire mieux entendre cette récapitulation de l'Hiſtoire de l'ancienne République, laquelle Tacite n'a pas voulu étendre davantage, parce que, dit-il dans ſon Avant propos, tout cela a été amplement écrit par de célébres Hiſtoriens; il eſt, à mon avis, néceſſaire de mettre ici un extrait de quelques chapitres de Patercule, qui raconte très-bien ces diſſenſions. Scipion Naſica, dit il, fut le premier, qui s'aviſa d'employer la force contre le Tribun Tiberius Gracchus, ſon couſin, pour empêcher l'éxécution des loix agraires, qu'il avoit publiées en faveur du Peuple. Dix ans après, Naſica fut imité par le Conſul Opimius, qui prit les armes contre Caius Gracchus, lequel, ſoit pour venger la mort de Tiberius, ſon frere, ou pour s'ouvrir le chemin à la Royauté, qu'il affectoit, exerçoit le Tribunat avec encore plus de violence, que n'avoit fait ſon aîné, & renverſoit toute la police de la Ville & de l'Etat. Les Graeques étant morts, Opimius fit mourir dans les ſuplices tous leurs amis ou ſerviteurs, punition, qui ne fut point aprouvée, comme venant plutôt de ſa haine particuliére contre les Graeques, que du deſir de venger la République. Aux Graeques ſuccéderent les Tribuns Servilius Glaucia, & Saturninus Apuleïus, qui pour ſe maintenir dans le Tribunat au delà du tems porté par les loix, & empêcher qu'on ne leur donnât des ſucceſſeurs, [voilà ce que Tacite entend ici par *apiſci inlicitos honores;*] rompoient par le fer & par le feu les aſſemblées du peuple; ce qui obligea Marius, alors Conſul pour la ſixiéme fois, de les immoler à la haine publique. Le Tribunat de Livius Druſus, qui vouloit rendre au Senat le droit de juger les procès, lequel Caius Gracchus avoit transféré aux Chevaliers, ne fut ni plus paiſible, ni plus heureux, tous les Sénateurs lui ayant été contraires dans les choſes meſme qu'il entreprenoit en leur faveur.

Digitized by Google

faveur, jusqu'à aimer mieux souffrir les insultes, qui leur étoient faits par ses colégues, que de lui être redevables de l'honneur, qu'il vouloit leur procurer; tant ils portoient d'envie à sa gloire, parce qu'elle leur paroissoit trop grande. La mort de Drusus, qui fut tué comme les Gracques, pour avoir voulu donner le droit de Cité Romaine à toute l'Italie, [voilà l'explication du passage de Tacite, *corrupti spe, aut infusi per intercessionem socii*] alluma la Guerre Italique, ou Sociale, c'est-à-dire, des Alliez, qui demandoient instamment cet honneur, se plaignant avec raison d'être traitez en étrangers par une ville, dont ils soûtenoient l'empire par leurs armes, quoi qu'ils fussent & de mesme nation, & de mesme sang, & que Rome leur fût obligée de l'énorme puissance, où elle étoit parvenu. Cette guerre fut la premiére occasion de l'agrandissement de Cn. Pompée, de Marius, & de Silla, qui se servirent contre la République, des armes, dont elle leur avoit donné le commandement contre les Alliez. Car Silla, qui étoit d'une maison illustre, mais fort déchue de son ancienne splendeur, enflé de la gloire d'avoir terminé la guerre Italique, osa demander le Consulat, & l'obtint enfin par les suffrages de presque tous les citoyens. Au mesme tems, le Gouvernement de l'Asie étant échu à Silla, Pub. Sulpicius Tribun du peuple se déclara pour Marius, qui quoi qu'âgé de plus de 70. ans, vouloit avoir lui seul toutes les Provinces, & ôta par une loi qu'il publia, ce Gouvernement à Silla, pour le donner à Marius: d'où nâquit aussi tôt la guerre civile de Silla, qui chassa de Rome Marius & Sulpicius, avec leurs complices. A cette guerre succeda celle de Cinna, qui n'étoit pas plus moderé que Marius, ni que Sulpicius. Cet homme, pour se venger du Sénat, qui l'avoit dépoſé du Consulat, & mis un autre Consul à sa place, rapella de leur éxil Marius & son fils, & tous les autres bannis de leur parti, pour en fortifier le sien, auquel il avoit attiré par de grandes promesses tous les Officiers de l'armée Romaine, qui étoit auprès de Nole rendant qu'il fait la guerre à sa patrie, Cnée Pompée se voyant frustré de l'espérance d'estre continué dans le Consulat, se tint neutre entre la République & Silla, pour épier les occasions de rendre sa condition meilleure, en se jettant avec son armée du côté, où il trouveroit un plus grand avantage. [Car il arrive toûjours dans les Guerres civiles, que la fidélité des Grands est la victime de leur interest.] Pompée étant mort là dessus, après avoir donné bataille à Cinna, celui ci & Marius se rendirent maîtres de Rome, où leur entrée fut suivie de la mort des Consuls Octavius, qui fut tué par leur ordre, & Cornelius Merula, qui se fit couper les veines, pour prévenir la vengeance de Cinna, dont il rempliſſoit

pêchérent pas même, que l'on ne fit encore plusieurs réglemens, mais qui étoient tous contraires les uns aux autres, jusqu'à ce que Silla, devenu Dictateur, les ayant changez, ou révoquez, pour en faire de tout nouveaux,

NOTES HISTORIQUES.

plissoit la charge. Marius étant mort l'année suivante au commencement de son septiéme Consulat, Cinna, qui entroit dans son second, eut toute la puissance du Gouvernement, mais comme sa domination étoit trop violente, la plûpart des Grans se retirerent auprès de Silla, qui étoit en Grece. Ce qui fut cause, qu'il repassa en Italie, pour venger les Nobles, dont il s'étoit fait le Chef, ainsi que Marius l'avoit été des Plebeyens; & que Cinna fut tué par ses soldats, qui se mutinerent contre lui, sur ce qu'il les vouloit embarquer, pour aller combattre les Nobles. Silla essaya de terminer tous les diférends par un bon accommodement, & à des conditions raisonnables, mais la paix ne pouvoit plaire à ceux, qui languissant dans la tranquilité publique espéroient de relever leur fortune par les factions. L'ambition du jeune Marius, élû Consul à 26. ans, fomenta la guerre, mais après avoir perdu la bataille de Sacriport, il fut tué par des gens apostez par Silla, qui, depuis, emprit le surnom d'*Heureux*; tant il redoutoit le courage de ce jeune adversaire. Cette victoire lui fit déferer la Dictature où il abusa si fort de son pouvoir, qu'on regreta Marius & Cinna. Car il fut le premier, qui inventa la proscription, c'est-à-dire qui fit assigner par autorité publique une récompense à quiconque égorgeroit un citoyen Romain; jusque là même, que l'on ne la donnoit pas plus grande pour la tête d'un ennemi tué à la guerre, que pour celle d'un citoyen tué dans sa maison. Après Cinna, Marius, & Silla, vint Pompée le Grand, qui selon Tacite, savoit mieux dissimuler, mais n'étoit pas meilleur qu'eux. *Post quas Cn. Pompeius occultior, non melior.* Hist. 2. Dès que Pompée fut entré dans le maniment des affaires publiques, non content d'être le premier, il voulut être tout seul, d'où vint la jalousie de Cesar, qui, dans la suite, produisit une autre guerre civile, où la fortune ayant abandonné Pompée, rendit Cesar le maître de l'Empire. *Paterc. Hist. 2. chap. 6. 7. 12. 13. 15. 17. 19. 20. 21. 24. 25. 28. 33. 47. & 48.*

Digitized by Google

veaux, donna quelque relâche. Mais ce repos dura peu, à cause des poursuites & des oposítions turbulentes de Lepidus, & de la licence effrenée dès Tribuns, qui recommencérent à soulever le Peuple, pour faire passer leurs decrets. Et dès lors on fit autant de loix; qu'il y avoit de personnes *qu'on accusoit*; de sorte que toute la République étant corrompue, les loix se multiploient à l'infini 4.

XXIX. Enfin, Cnée Pompée, étant dans son troisiéme Consulat *n*, fut éiu pour réformateur des mœurs: mais comme ses remédes étoient

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 La multitude des loix, dit Platon dans sa République, est une marque aussi certaine de la corruption d'un Etat, que la multitude des Medecins en est une de la grande quantité des malades. Je puis dire avec verité: ajoûte un grand Ministre, que les nouvelles loix ne sont pas tant des remedes aux désordres des Etats, que des témoignages de leur maladie, & des preuves assûrées de la foiblesse du Gouvernement, atendu que si les anciennes loix avoient été bien éxécutées, il ne seroit besoin, ni de les renouveller, ni d'en faire d'autres pour arrêter de nouveaux désordres, qui n'eussent jamais pris cours. *Chap. 5. de la seconde partie du*

NOTES HISTORIQUES.

n Paterc ule dit, que dans ce Consulat, on ne lui donna point de collégue, & que cet honneur extraordinaire fit tant de jalousie à Cesar, que dès lors ils devinrent ennemis irréconciliables. Il ajoûte, que Pompée employa toute la puissance de ce Consulat contre les brigues des charges. *Chap.* 47.

Digitized by Google

étoient pires que les maux 1, & qu'il violoit *en faveur de ses amis* les loix qu'il avoit faites 2, il perdit par les armes *de ses ennemis* l'autorité, qu'il vouloit conserver avec les armes *o*. Et depuis, il n'y eut durant plus de vingt

REFLEXIONS POLITIQUES.

du Testament Politique. Quoi qu'il en soit, Mezerai a eu raison de dire, que la multiplication des réglemens en France n'a jamais servi qu'à multiplier les abus. *Dans la Vie d'Henri III.*

1. Pour faire des loix, il faut se régler sur la disposition des peuples. Il n'y a point de pires loix que celles qui prescrivent des choses, qui vont à la perfection; car la difficulté de les observer les réduit au non-usage. La pratique ne va jamais si loin que la speculation, & par conséquent, il faut ajuster les choses, non pas de la maniere qu'elles seroient le mieux; mais de la maniére qu'elles peuvent durer plus long-tems. Le Cardinal Pallavicin apelle très bien les loix trop rigoureuses le poison de la tranquilité publique.

2. Un Prince, ou un Magistrat, qui exemte de l'observation des loix, qu'il a faites lui-même en matiére de réformation, des personnes, qui ont besoin d'être réformées, aprend à tous les autres à les mépriser, sur-tout lorsqu'il accorde ces exemptions, dans un tems, où ces loix sont encore toutes fraîches.

NOTES HISTORIQUES

o Tous les gens de bien, dit le même Auteur, vouloient que Pompée & Cesar renonçassent tous deux au commandement des armées. Pompée aprouvoit fort l'avis de ceux, qui disoient qu'il le falloit ôter à Cesar; mais résistoit à ceux, qui jugeoient à propos, qu'il le quitât aussi. Et voilà par où commença la guerre civile. *Chap. 48.*

Digitized by Google

vingt ans ni paix, ni droit, ni police; les plus grands crimes demeuroient impunis, & plusieurs belles actions firent périr leurs auteurs. Mais après qu'Auguste eut affermi sa puissance, il abolit, dans son sixiéme Consulat, tout ce qu'il avoit ordonné étant Triumvir; & nous donna des loix pour vivre en paix sous son Empire. Et comme il vouloit faire observer exactement ces loix; il proposa des récompenses pour ceux, qui en dénonceroient les infracteurs. Celle, qui fut apellée Papia Poppea, portoit, que le Peuple Romain, en qualité de pére commun, posséderoit comme vacans tous les biens, qui étoient laissez par testament à ceux, qui n'avoient point d'enfans *p*. Mais les Délateurs alloient bien plus avant; ils troubloient & toute la ville, & toute l'Italie, plusieurs familles étoient déja ruïnées; & tout le monde prenoit l'épouvante,

NOTES HISTORIQUES.

p par la loi *Papia*, ceux qui n'avoient jamais été mariez *nihil capiebant ex testamentis*, étoient frustrez de tout ce qui leur étoit laissé par testament: mais les, *orbi*, i. e. ceux qui étant mariez n'avoient point d'enfans, ne perdoient que la moitié de ce qui leur étoit legué. Et c'est en ce sens, que dans Juvénal un adultére dit au mari.

Quod tibi filiolus, vel filia nascitur ex me,
Jura parentis habes propter me scriberis hæres,
Legatum omne capis, nec non & dulce caducum. Sat. 9.

L'Empereur Antonin ôta au Peuple le droit de *vacantia tenere*, & voulut, que ces biens tombassent au fisc du Prince. *Hodie*, dit Ulpien, *ex constitutione Imperatoris Antonini, omnia caduca fisco vindicantur. In Fragm. tit.* 18.

Digitized by Google

te, lorſque Tibére, pour y aporter remede 3, tira au ſort cinq Conſulaires, cinq Prétoriens & dix autres Sénateurs, qui dévelopérent pluſieurs clauſes embrouillées de cette loi, & 3 *par une interprétation favorable*, donnérent, pour le préſent, un peu de repos aux citoyens.

XXX. Ce fut vers ce tems là, que Tibére demanda au Sénat, que Néron, fils aîné de Germanicus, lequel avoit dix-ſept ans accomplis, fût diſpenſé du Vigintivirat *q*, & pût obtenir la Queſture cinq ans avant le tems 1 preſcrit par les loix *r* : alléguant, *s* que lui-même & ſon frére avoient obtenu la même grace, à la priere d'Auguſte. Cette demande ne fut pas ouïe ſans moquerie, & je ne doute

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Puiſque la fin des loix eſt de conſerver l'ordre & la paix entre les citoyens d'une même ville, il eſt du devoir du Prince de les modérer, quand elles ſont trop rigoureuſes; ou de les abolir tout à fait, lorſqu'elles ne ſont plus utiles au public.

1 La bonne éducation, que l'on donne aux enfans des

NOTES HISTORIQUES.

q Les Vigintivirs n'étoient que de petits Juges de police, qui procédoient à la vente des biens des particuliers; qui diſtribuoient des grains au Peuple; qui avoient ſoin de réparer les chemins, & de voir, que la monnoye ne fut point altérée. A Veniſe, les Nobles des anciennes Maiſons font d'ordinaire diſpenſer leurs enfans de paſſer par les deux Quaranties civiles.

r Selon les loix, on ne pouvoit être Queſteur qu'à 25. ans.

Digitized by Google

doute pas même, qu'on ne se fut moqué autrefois de celle d'Auguste *f*, quoi qu'elle fut beaucoup plus raisonnable. Car outre qu'alors l'autorité des Cesars étoit toute nouvelle, & l'ancien usage plus present à la mémoire, Auguste n'étoit que le beau-pére de Tibére & de Drusus; au lieu que Tibére étoit l'oncle & l'aïeul de Néron *t*. Avec la Questure, on lui décerna la dignité de Pontife, & la premiére fois qu'il parut en public avec la robe virile, on distribua de l'argent & du bled au menu-peuple, qui tressailloit de joye de voir un fils de Germanicus déja dans les charges. Cette joye fut encore augmentée par son mariage avec

REFLEXIONS POLITIQUES.

des Princes, jointe au privilége de leur naissance, les doit afranchir des loix de l'âge, d'autant qu'ils deviennent habiles de bien meilleure heure que les autres. Ce qui a donné lieu de dire.

Cæsaribus virtus contigit antè diem.

Il est impossible, disoit le Cardinal du Perron, que les Princes ne sachent quelque chose, car ils ont les fruits des peines tous de ceux qui étudient; ils aprennent en un quart-d'heure ce à quoi un bon esprit aura travaillé un mois. *Perroniana.*

NOTES HISTORIQUES.

f Auguste, pour faire le populaire, & laisser au Sénat une vaine image de grandeur & de liberté, feignoit d'avoir besoin de leur consentement, pour accorder aux enfans de sa femme une dispense, dont il étoit le maître absolu.

t Et par conséquent, Tibére devoit prendre un plus grand interêt à l'avancement de son petit-fils, que n'avoit pris Auguste à celui des fils de sa femme.

Digitized by Google

avec Julia, fille de Druſus 2. Mais ſi ce mariage fut univerſellement aprouvé, on murmura fort de celui, qui ſe concerta, de la fille de Séjan avec le fils de Claudius 3, dont la nobleſſe ſembloit être ſoüillée par une ſi baſſe alliance; au lieu que Séjan, dont l'ambition étoit déja ſuſpecte, s'élevoit infiniment.

XXXI. Sur la fin de l'année moururent deux hommes illuſtres, Lucius Voluſius & Sallu-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les mariages égaux, ſoit entre les Princes, ou entre les particuliers, ſont toujours aprouvez.

3 Les Princes du ſang, à quelque point d'honneur près, ne font pas une faute ſi grande, que l'on penſe, en s'alliant avec les filles, ou les niéces des Miniſtres; car outre que c'eſt un moïen de ſe conſerver les bonnes graces du Prince, c'en eſt encore un de s'agrandir: mais les Miniſtres, qui ont l'ambition de s'allier avec les Princes du ſang, s'expoſent toujours à beaucoup d'envie; & quand il vient un revers de fortune, comme il arrive très ſouvent; ils tirent peu de protection de ceux, qui ne les ont honorez de leur alliance que par intérêt, & qui n'aïant plus rien à eſperer d'eux, ne les conſidérent plus que comme des parens, qui les deshonorent. Il y a encore une autre raiſon, qui doit empêcher les Miniſtres d'aſpirer à cet honneur; c'eſt que ces Princes étant fort ſujets à devenir ſuſpects à celui qui regne, le ſoupçon qu'il a d'eux retombe ſouvent ſur le Miniſtre, qui a intérêt de les protéger, à cauſe de la parenté. Et d'ailleurs, le Prince, qui veut être le maître en tout, & tenir lieu de tout à ſes créatures, ne pourra jamais aimer ni beaucoup, ni longtems, un Miniſtre, qui ſera partagé d'afection & de complaiſance entre lui & les Princes de ſon ſang.

Digitized by Google

Salluſtius Criſpus. Le premier étoit d'une famille ancienne, mais qui n'avoit point exercé de plus haute charge que la Préture ; il y fit entrer le Conſulat, & la dignité de Cenſeur, qui lui fut donnée pour faire la revüe des décuries de la Cavalerie ; & amaſſa des richeſſes exceſſives, qui agrandirent infiniment cette Maiſon. L'autre étoit petits fils d'une ſœur de Caius Salluſtius, fameux Hiſtorien Romain, dont il avoit pris le nom en vertu de ſon adoption. Il lui auroit été très-facile de monter aux plus hautes dignitez, mais, ſans être Sénateur, non plus que Mecenas [a] dont il ſuivoit l'éxemple, il ne laiſſa pas de ſurpaſſer en pouvoir beaucoup de Conſulaires & de Trionfans. Sa façon de vivre étoit toute diferente de celle des Anciens, ſoit pour la propreté des habits ; ou pour la délicateſſe du manger ; & l'abondance, qui regnoit dans ſa maiſon, aprochoit fort du luxe. Mais avec tout cela, ſon eſprit ſufiſoit aux plus grandes afaires ; & il y montroit d'autant plus de vigueur,

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. De tout tems, les hommes qui ont manié, ou qui ont

NOTES HISTORIQUES.

[a] Patercule dit, que Mecenas ſe contenta toute ſa vie du rang de Chevalier Romain, ſans ſe ſoucier des dignitez, qu'il lui auroit été facile d'Obtenir d'Auguſte, dont il n'étoit pas moins aimé qu'Agrippa, s'il eut été d'humeur à les deſirer. *Hiſt. 2. chap. 88.*

Digitized by Google

vigueur, qu'il afectoit de paroître volouptueux & sans souci. Durant la vie de Mecenas, il tint la seconde place dans le Ministere, & la premiere après sa mort. Il eut part à la résolution qui fut prise de tuer le jeune Agrippa 2, & sur la fin de ses jours, il eut plus l'aparence d'un favori, qu'il n'en eut le pouvoir: Et cela étoit arrivé pareillement à Mecenas 3. Tant il est rare, que la faveur dure

ont été capables de manier les grandes affaires, ont été les plus voluptueux. Jamais homme ne fut plus vigilant, que l'étoit Mecenas, lorsque les affaires de l'Etat le requéroient ainsi; mais aussi personne n'aima davantage le repos, l'oisiveté, & les plaisirs de la vie. Ainsi, Salluste l'imita en tout, en vertus & en vices.

2 Tôt ou tard, les Princes se lassent de voir, ou du moins d'aimer les témoins, les complices, ou les ministres de leurs crimes, soit par honte, ou par repentir. *Voi la note 3. du chap. 1. du livre 2.*

3 La disgrace des premiers Ministres n'est pas toujours un éfet de leur mauvaise conduite. Les plus sages & les plus modérez perdent la faveur, aussi bien que ceux qui en ont abusé. Mecenas étoit, sans contredit, un des meilleurs & des plus intelligens Ministres, que pût avoir Auguste, & cependant il ne laissa pas d'éprouver, que son Maître aimoit le changement. Gonçalo Hernandez avoit conquis au sien le Royaume de Naples, & la premiére récompense qu'il en reçut, fut que Ferdinand le Catholique préta l'oreille à toutes les plaintes & à toutes les calomnies de ses envieux, ravi de trouver une occasion de réformer & de resserrer son pouvoir. Après quoi l'ayant fait revenir en Espagne, il le tint

Digitized by Google

toûjours x ; soit que les Princes, se dégoûtent de leurs confidens, lorsqu'ils n'ont plus rien à leur donner ; ou ceux-ci de leur Maître, quand ils n'ont plus rien à desirer 4.

AN

REFLEXIONS POLITIQUES.

sept ou huit ans relegué dans ses terres, il lui refusa tout net la grande Commanderie de Léon, & puis celle de Hornachos, qui vaquérent en même tems. *Mariana chap. 9. du livre 28. & 14. du livre 30. de son Histoire*, à la fin de la quelle il fait l'éloge de ce grand Capitaine en ces termes : Personnage admirable, dit-il, & tout ensemble le plus brave & le plus heureux guerrier, qui fut sorti d'espagne de puis long-tems. L'ingratitude, dont on usa envers lui, augmenta la gloire & le préserva même des fautes, qu'il auroit pû faire sur le déclin de son âge. Car il est bien rare de naviger plusieurs fois sans essuïer aucune bourasque.

4 La faveur des Rois, (dit Antoine Perez, qui le savoit

NOTES HISTORIQUES.

x Le Chancelier de Chiverni, dit, qu'il étoit fatal à la race des Valois de haïr à la fin ceux qu'ils avoient le plus aimez au commencement Philippe de Valois, le premier de cette race, étoit obligé de sa Couronne au Comte d'Artois, & depuis il fit tout ce qu'il pût, pour le dépoüiller de ses terres. Loüis XI. ruina le Duc de Bourgogne, chez qui il avoit demeuré six ans. Loüis XII. persecuta le Maréchal de Gié; & François I. le Duc de Bourbon, qu'il avoit uniquement aimé ; & Messieurs de Montmorency & de Brion, qui avoient été ses favoris Henri II. en usa de même envers M. de Dampierre, & le Maréchal de Gié, de la main duquel il avoit voulu être fait Chevalier : Charles IX. envers Messieurs de Montmorency & de Cossé ; Henri III. envers Messieurs de Lignerolles, de Bellegarde, le Guast, Saint Luc, de Villequier, Beauvais-Nangis ; & sur tout envers Messieurs de Guise, qu'il avoit tant aimez en sa jeunesse ; & tous ceux de son Conseil, qui l'avoient le mieux servi. *Dans ses Mémoires.* On peut dire la même chose de presque tous les Princes.

Digitized by Google

AN DE ROME. 774.

XXXII. L'année qui suit est remarquable par le commun Consulat du pére & du fils, qui étoit le quatriéme de Tibére, & le second de Drusus. Deux ans auparavant, Germanicus avoit bien été le colégue de Tibére, mais la proximité du sang n'étoit pas si grande, ni même le neveu fort agréable à l'oncle. Au commencement de cette année, Tibere alla se promener dans la Campanie *y*, comme pour prendre de nouvelles forces, soit qu'il méditât déja de s'absenter pour toûjours; ou que, par son éloignement, il voulût laisser faire à son fils toutes les fonctions du Consulat 1. Il arriva par hazard une chose, qui bien

D 4 qu'elle

REFLEXIONS POLITIQUES.

savoit par expérience) monte, ou descend. Quand donc elle ne peut plus monter, il faut nécessairement qu'elle descende. Lorsque les Princes n'ont plus rien à donner, ils ont honte de voir leur impuissance; & lorsque les favoris n'ont plus rien à desirer, ils se lassent d'être complaisans. Car, selon Commines, plus de gens servent pour l'espérance des biens à venir, que pour les biens, qu'ils ont déja reçus. *Chap. 11. du livre 3.*

1 Un Prince, qui éxerce son fils aux fonctions du Gouvernement, fait également le devoir de pere & de Prince;

NOTES HISTORIQUES.

y Apellée aujourd'hui la terre de Labour.

Digitized by Google

qu'elle fût de peu d'importance, donna à Druſus une occaſion de ſe faire aimer, en terminant la querelle, qu'elle avoit excitée 2. Le Prétorien Domitius Corbulo porta ſes plaintes au Sénat contre le jeune Lucius Sulla, qui n'avoit pas voulu lui céder ſa place dans un ſpectacle de gladiateurs. L'âge, la Coutume, & les Vieillards étoient pour Corbulon; Mamercus Scaurus, Lucius Arruntius, & quelques autres, pour Sulla, leur parent. Les uns & les autres haranguoient à l'envi, & l'on alléguoit contre Sulla l'exemple de nos Anciens, qui avoient refrené par de rigoureux arrêts l'irrévérence de la Jeuneſſe 3. Druſus

REFLEXIONS POLITIQUES.

Prince: de pere, parce qu'il donne l'éducation qu'il doit à ſon fils; & de Prince, parce qu'il s'aquite envers ſes Sujets de l'obligation qu'il a de travailler à laiſſer un bon ſucceſſeur. Et c'eſt par cet endroit, que Commines veut blâmer l'Empereur Fréderic III. quand il dit, « que le Duc Maximilien, ſon fils, n'a-» voit connoiſſance de rien, & avoit été mal nourri, » au moins pour avoir connoiſſance des grandes cho-» ſes. *Chap. 3 du livre 6.*

2 Les plus petites choſes font quelquefois naître les plus grands événemens. Les queresles, qui arrivent entre les Grands, ne ſont jamais à négliger, parce qu'elles ſe convertiſſent ſouvent en factions, en cabales, & en partis.

3 Il eſt non ſeulement de la bienſéance & de l'honnêteté publique, mais encore de l'interêt du Prince & de l'Etat, que les vieillards ſoient reſpectez par les jeunes gens

Digitized by Google

sus dit tout ce qu'il falloit pour adoucir les esprits, & Corbulon fut satisfait 4 par Scaurus, qui étoit oncle & beaupére de Sulla, & le plus éloquent Orateur de son tems.

XXXIII. Le même Corbulon ayant fait des plaintes de la négligence des Magistrats des villes municipales, & de la malversation des Voyers, qui laissoient les grans-chemins tout rompus, de sorte qu'on n'y pouvoit plus passer, se chargea volontiers de la commission d'y pourvoir. Mais il fit moins de service au public, qu'il ne fit de tort à beaucoup de particuliers 1, à qui

REFLEXIONS POLITIQUES.

gens, mais particuliérement dans les assemblées & dans les cérémonies, où l'irrévérence de la Jeunesse envers les personnes, que l'âge rend vénérables, est de très-dangereuse conséquence.

4 Il importe beaucoup au Prince de ne point laisser impunies les offenses, que les jeunes Seigneurs de sa Cour font aux Juges & aux Magistrats; car il ne sera lui-même obéï, qu'autant qu'il fera respecter ceux, qui sont les gardiens des loix. Il y a par-tout, mais en France plus qu'ailleurs, une antipatie horrible entre les gens d'épée & les gens de robe; que seroit-ce, si ceux-ci ne tenoient pas les autres en bride?

1 Il y a toujours des gens, qui ont la présomption de croire, qu'ils sont capables de conduire des afaires, où ils n'entendent rien. Ceux, qui se trouvent en crédit auprès des Princes, croient toûjours être dignes de toutes sortes d'emplois, & sur ce faux fondement ils n'oublient rien de ce qu'ils peuvent pour les obtenir. Cependant, il est vrai, que tel, qui est capable de bien servir le public en certaines fonctions, sera capable de le

Digitized by Google

à qui il ôtoit l'honneur & les biens par des procédures injustes 2.

XXXIV. Peu de tems après, Tibére écrivit au Sénat, que Tacfarinas recommençoit à ravager l'Afrique, & qu'ainsi il faloit élire un Proconsul entendu au métier de la guerre, robuste, & capable de bien remplir cette charge. Sexte Pompée prit cette occasion, pour insulter M. Lepidus, disant, que sa pauvreté & son peu de courage deshonoroient sa famille 1; & que, par conséquent, il faloit l'ex-

REFLEXIONS POLITIQUES.

ruiner en d'autres. M. de la Chastre dit, que l'Evêque de Beauvais fit tout ce qu'il pût pour ruiner M. de Chasteau-neuf auprès de la Reine Anne d'Autriche; pour n'avoir point de compagnon dans la direction des afaires, dont il se croyoit très-capable. La Reine, ajoûte-t-il, ne pouvoit mieux choisir pour la fidelité ni guere plus mal pour la capacité, ce bon Prélat n'ayant pas la cervelle assez forte pour une telle charge. *Dans ses Mémoires.*

2 La réformation est plus dangereuse que le mal, quand on la donne à faire à des personnes, qui n'ont pas la capacité, ni la modération requises. Sur les plaintes, que quelques-uns fesoient de certains réformateurs, qui avoient fait plus de ruine qu'il n'y en avoit avant qu'ils fussent établis, le Cardinal du Perron dit au Conseil: *Ceux-ci ont raison de s'apeller réformateurs, mais c'est au langage de Maître Guillaume.* C'étoit un bouffon, qui quand il vouloit dire, ruiner, disoit réformer *Perroniana.*

1 De tout tems, les plus grans hommes ont trouvé des adversaires; qui ne leur ont pas seulement voulu ôter

Digitized by Google

l'exclure du Gouvernement de l'Asie, qu'il avoit tiré au sort. Le Sénat au contraire tenoit Lepidus pour un homme modéré, & plus digne de loüange, que de mépris, puisqu'avec le peu de bien que son pére lui avoit laissé, il avoit toûjours vécu sans bassesse. Il fut donc envoyé en Asie; & quant à l'Afrique, la nomination du Proconsul fut renvoyée à l'Empereur.

XXXV. Là-dessus, Severus Cecina proposa de deffendre aux femmes d'accompagner leurs maris dans leurs Gouvernemens; après » avoir protesté plusieurs fois, qu'il vivoit » heureux avec la sienne, dont il avoit six » enfans; & qu'il ne conseilloit rien pour le » pu-

REFLEXIONS POLITIQUES.

ter les charges, & les dignitez, dont ils étoient revêtus, mais qui les ont encore attaquez dans l'honneur, ou du moins, qui ont tâché de détruire l'opinion qu'on avoit de leur éminent mérite. M. de Montresor dit, que le Cardinal de Richelieu, dans tout ce qu'il a entrepris a été plus obligé à la fortune, que l'Etat à ses conseils & à ses délibérations. Et dans un autre endroit, il ajoûte, qu'il n'a jamais rien trouvé en lui, ni d'un esprit prévoïant, ni d'un grand personnage, mais seulement, que c'étoit un homme fort heureux, que la fortune soûtenoit beaucoup plus dans les traverses, qui lui arrivoient, que la prudence, que plusieurs ont voulu estimer en lui. *Dans ses Mémoires.* L'Evêque de Beauvais disoit, que le Cardinal Mazarin n'étoit pas habile homme, parce qu'il n'entendoit pas les matiéres bénéficiales, ni les Finances. *Mémoires de M. de la Chastre.*

Digitized by Google

» public, qu'il n'eût observé lui-même, » puisqu'il ne l'avoit jamais menée dans aucune des provinces, où il avoit servi durant » quarante ans. Il ajoûta, que ce n'étoit pas » sans cause, que nos ancêtres l'avoient défendu : que la compagnie des femmes ne » faisoit que de l'embaras, soit en paix, soit » en guerre ; que leur luxe corrompoit les » mœurs, & leur frayeur retardoit les entreprises 1 : qu'avec elles une armée Romaine » ressembloit à une marche d'eunuques 2 : que » ce

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il n'y a rien de plus contraire à l'aplication nécessaire aux affaires publiques, que l'attachement, que ceux qui en ont l'administration, peuvent avoir pour les femmes. Comme une femme a perdu le monde, rien n'est plus capable de nuire aux Etats, que ce sexe, lorsque prenant pié sur ceux, qui les gouvernent, il les fait souvent mouvoir comme bon lui semble, & mal, par conséquent ; les meilleures pensées des femmes étant presque toujours mauvaises en celles, qui se conduisent par leurs passions, qui d'ordinaire tiennent lieu de raison dans leur esprit ; au lieu que la raison est le seul motif, qui doit animer & faire agir ceux, qui manient les affaires publiques. *Section 5. du chap. 8. de la premiere partie du Testament Politique du Cardinal de Richelieu.*

NOTES HISTORIQUES.

2 Le latin dit, *ad similitudinem barbari incessus*, i. e. qu'il sembloit que ce fut un camp de Barbares ; parce que c'étoit la coutume des Barbares de mener leurs femmes à la guerre, comme le marque Tacite. *Ann. 4. adsistentes pleris-*

Digitized by Google

» ce sexe n'étoit pas seulement imbécille, & » incapable de travail, mais encore cruel, » ambitieux, & qui veut dominer absolu- » ment, s'il a trop de liberté : qu'on voyoit » des femmes marcher parmi les cohortes, » & commander aux centurions ; qu'une ve- » noit de préſider aux revûës & aux exerci- » ces des ſoldats : que lorſque leurs maris » étoient accuſez de péculat, elles s'y trou- » voient toûjours mêlées : que dès qu'elles » entroient dans une province, les plus ſcé- » lérats s'adreſſoient à elles, comme à cel- » les, qui entreprenoient volontiers les mé- » chantes affaires, & qui venoient à bout de » tout : qu'on les attendoit à la ſortie, *pour* » *leur preſenter des requêtes*, & qu'il y avoit » comme deux prétoires ; *mais avec cette dif-* » *férence*, qu'elles ſe faiſoient mieux obéïr » que leurs maris. Qu'autrefois les loix Op- » piennes, & quelques autres, leur avoient » mis

---

NOTES HISTORIQUES.

pleriſque matres & conjuges. Ann. 14. Britannorum copiæ animo adeo fero, ut conjuges quoque veſtes victoriæ ſecum traherent. Et dans ſa Germanie. *Feminarum ululatus audiri, vagitus infantium. Hi cuique ſanctiſſimi teſtes, &c.* Mais j'ai trouvé plus de grace, & même plus de juſteſſe, à dire une marche d'eunuques, à cauſe de ce que dit ici Tacite, que le luxe des femmes énervoit & amoliſſoit le courage des ſoldats. Outre que cela eſt conforme à la verité de l'Hiſtoire, qui raconte, que les Barbares faiſoient grand état des eunuques, juſqu'à leur donner le commandement des armées *Non deſpectum id* (i. e. d'être eunuque) *apud Barbaros, ultroque potentiam habet. Tac. Ann. 6.*

Digitized by Google

» mis un frein, mais qu'elles avoient si bien » rompu ces liens, qu'elles gouvernoient main- » tenant, non seulement leurs maisons, mais » encore les tribunaux de judicature, & les » armées 2.

XXXVI. Peu de gens aprouvérent cet avis, & plusieurs même y contredirent 1, criant, que l'on n'avoit point mis cette affaire en délibération *a*, & que Cecina n'étoit pas un censeur d'assez grand poids. Et tout d'un tems,

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Puisque l'intérêt des hommes, conclut M. de Richelieu, est ce qui d'ordinaire les fait malverser aux charges qui leur sont commises; les Ecclésiastiques sont souvent préférables à beaucoup d'autres, lorsqu'il est question des grands emplois; non pas qu'ils soient moins sujets à leurs interêts, mais parce que n'ayant ni femmes, ni enfans, ils sont libres des liens, qui attachent davantage. *Chap. 7. de la seconde partie du Testament Politique.*

1 il est toujours dangereux d'ouvrir un avis de réformation,

NOTES HISTORIQUES.

a C'est que l'affaire n'ayant pas été proposée par les Consuls, ni par le Prince, à qui il apartenoit de proposer les matieres, pour en faire déliberer, on prétendoit que l'avis de Cecina étoit hors de propos; & que d'ailleurs il n'étoit pas homme assez considérable de lui-mesme, pour entreprendre la réformation des Proconsuls & des autres grands Magistrats, qui alloient gouverner les Provinces. Tacite dit néanmoins en deux endroits du second livre, qu'il étoit permis de sortir du sujet, sur lequel on déliberoit, quand on avoit à dire quelque chose de plus important au public; & que cela étoit encore alors très ordi-

Digitized by Google

tems, Valerius Meſſalinus, fils de Meſſala *b*, de l'éloquence duquel il avoit quelque teinture, répondit » Que l'on avoit chan-» gé très à-propos beaucoup de choſes trop » ſévéres des Anciens 2, attendu que la Ville » n'étoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

mation ; car il y a toujours plus de gens, qui la craignent, qu'il n'y en a qui la deſirent. M. le Cardinal de Richelieu avoue, qu'il n'avoit oſé entreprendre la réformation de la Maiſon du Roi, parce qu'il ne le pouvoit faire, ſans choquer l'interêt de beaucoup de gens, qui étant continuellement auprès du Roi, & vivant avec lui dans une grande familiarité, euſſent pû le détourner des ordres les plus néceſſaires à ſon Etat, pour empêcher ceux de ſa Maiſon, dont le déréglement leur étoit utile. *Chap. 7. de la premiére partie du même Teſtament.*

2 Il y a des choſes utiles, & même néceſſaires, dans un tems, qui ſeroient pernicieuſes dans un autre. Ceux, qui ont la conduite des Etats, ſoit les Princes, ou les Miniſtres, doivent s'accommoder au préſent, qui d'ordinaire n'a point de raport au paſſé. Tous les Politiques conviennent en cela. Machiavel poſe pour fondement du bon ou du mauvais ſuccès des afaires la maniére de procéder convenable ou non convenable au tems, auquel on ſe rencontre. Ce qui fait, dit-il, que

NOTES HISTORIQUES.

ordinaire aux Sénateurs. *Erat quippe adhuc frequens Senatoribus, ſi quid è rep. crederent, loco ſententiæ promere*, & trois pages après : *A majoribus conceſſum eſt egredi aliquando relationem, & quod in commune conducat loco ſententiæ proferre.*

b Meſſala Corvinus, de qui Quintilien dit, *Cicerone mitior & dulcior, & in verbis magis elaboratus. Dialogo de Oratoribus.*

Digitized by Google

» n'étoit plus, comme autrefois, agitée de » guerres, ni environnée de Provinces en- » nemies : que si l'on accordoit quelque cho- » se au plaisir des femmes, cela ne faisoit « point d'incommodité durant la paix ; & » que bien loin d'être à charge aux Alliez, » elles ne l'étoient pas même à leurs maris, » avec qui tout le reste leur étoit commun. » Véritablement, *disoit-il*, il faut aller à la » guerre sans embaras, mais lorsqu'on en re- » vient, qu'y a-t-il de plus honnête, que de » goûter le repos avec sa femme ? On m'en » citera quelques-unes, qui n'ont pas résisté » à l'ambition, ni à l'avarice ; mais leurs ma- » ris mêmes n'ont ils pas été, la plûpart, » sujets à divers apétits déréglez ; & cesse-t- » on

REFLEXIONS POLITIQUES.

que la fortune abandonne un Prince, c'est qu'il ne sait pas accorder sa conduite avec les tems, & que les tems & les affaires venant à changer, il ne change point de procedé, ni de mesures ; au-lieu que s'il en changeoit, la fortune ne changeroit pas. *Chap. 9. du livre 3. de ses Discours.* M. le Duc de Rohan dit à peu près la même chose dans l'Epître de son *Interêt des Princes*, adressée au Cardinal de Richelieu. On ne peut, dit-il, établir une régle immuable dans le gouvernement des Etats. Ce qui cause la révolution des affaires de ce monde, cause aussi le changement des maximes fondamentales pour bien regner. C'est-pourquoi ceux, qui en ces matiéres se guident plus par les exemples du passé, que par les raisons présentes, font par nécessité des manquemens notables.

Digitized by Google

» on pour cela d'envoyer des Magiſtrats dans
» les Provinces ? On me dira, que ce ſont
» leurs femmes, qui les ont corrompus ; eſt-
» ce que tous ceux, qui n'en ont point, ſont
» ſans reproche *c* ? Les loix oppiennes ont
» plû autrefois, parce qu'elles étoient de ſai-
» ſon ; mais on les a depuis relâchées & mo-
» dérées, parce qu'on l'a jugé néceſſaire ;.
» C'eſt en vain, que nous donnons d'autres
» noms à nôtre lâcheté ; car ſi la femme paſ
» ſe les bornes du devoir, c'eſt plus la faute
» du

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Au nouvel établiſſement d'une République, la raiſon veut, qu'on établiſſe les loix les plus parfaites, que la ſociété des hommes eſt capable de ſouffrir ; mais la prudence ne permet pas d'agir de même pied dans une ancienne Monarchie, dont les imperfections ont paſſé en habitude, & dont le déſordre fait, non ſans utilité, partie de l'ordre de l'Etat. Il faut en ce cas céder à la foibleſſe, & ſe contenter plutôt d'une régle modérée, que d'en établir une plus auſtére, & qui ſeroit peut-être moins convenable, parce que ſa rigueur pourroit cauſer quelque ébranlement, à ce qu'on veut affermir. *Section 1. du chap. 4. de la premiere partie du Teſtament Politique.*

NOTES HISTORIQUES.

c Si Pilate eût ſuivi le conſeil de Claudia Procula, ſa femme, qui lui envoya dire juſques dans ſon tribunal, qu'il ſe gardât bien de condamner l'innocent : *Miſit ad illum uxor ejus, dicens : Nihil tibi & juſto illi Matt.* 27. il n'eût pas abandonné Jeſus Chriſt aux Juifs. S'il y avoit beaucoup de femmes comme cette Procula, il ſeroit à deſirer, que tous les Gouverneurs & les Intendans menaſſent leurs femmes avec eux.

Digitized by Google

» du mari 4 que la sienne *d*. Et d'ailleurs, il » n'est pas juste, que, pour un ou deux ma- » ris trop facile, on nous ôte à tous les com- » pagnes de nôtre bonne & mauvaise fortu- » ne. Outre que c'est abandonner un sexe, » qui de soi n'a ni vigueur, ni conduite, » c'est encore l'exposer par son luxe à la con- » voitise des hom- » mes 5. Car si la » presence des ma- » ris n'est pas une » garde suffisante, » que sera-ce, » quand une ab- » fence

Ou, Les maris ont beau garder leurs femmes à vûë, les mariages n'en sont guére plus à couvert des adulteres : que sera-ce donc, quand une absence de plusieurs années les tiendra séparez, comme s'ils avoient fait divorce ? D'Ablancourt obmet ces mots, *in modum discidii*, qui font pourtant toute la grace & la force de cette période.

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 La sote vanité des maris, qui veulent non seulement, que leurs femmes le portent beau, mais encore qu'elles éfacent par la magnificence de leurs habits, des Dames, qui sont fort au dessus d'elles, cette vanité, dis-je, est la premiére cause de tous les déréglemens de leurs femmes, qui, pour soûtenir un état, dont la folie des maris les a mises en possession dans les premiers jours de leur mariage, sont obligées de chercher la ressource de leurs finances épuisées, dans la bourse de ceux, qui veulent bien être leurs galans. Cela mis en fait, à qui faut-il donner le tort, aux maris, ou aux femmes ?

5 Si l'on pouvoit trouver moyen de bannir le luxe, il

NOTES HISTORIQUES.

d Que c'étoit en vain, dit d'Ablancourt, que nous déguisions nos fautes sous d'autres noms, & que souvent les vices des femmes étoient les defauts du mari. Ce qui n'a point de sens, ou du moins ne rend point celui de Tacite, qui dit: *Nam viri in eo culpam, si femina modum excedat.*

Digitized by Google

» fence de plusieurs années les séparera de » leurs femmes, comme par un divorce ? Il » est bon de remédier aux désordres des Pro- » vinces, mais il ne faut pas que cela fasse » oublier ceux de Rome. Drusus y ajoûta en » faveur de son mariage : Que très-souvent » les Princes étoient obligez de visiter les » Provinces les plus éloignées ; qu'Auguste » avoit mené plusieurs fois Livia en Orient » & en Occident 6 ; que, pour lui, il étoit » allé en Illirie, & iroit encore en d'autres » païs, si le service public le requeroit ainsi ; » mais que ce ne seroit pas sans chagrin, si » on l'arrachoit toujours d'entre les bras d'u- » ne femme, qu'il aimoit si tendrement 7, &

REFLEXIONS POLITIQUES.

il ne seroit pas, après cela, difficile, de remédier à la débauche des femmes ; car comme elles sont encore plus susceptibles de vanité que d'amour, & que la plûpart n'aiment les hommes que par raport aux moyens, qu'ils leur donnent de contenter leur vanité & leur ambition ; si le luxe, qui en est l'éguillon, venoit une fois à cesser, il est certain, que leurs désordres cesseroient aussi, & que la pudeur & la modestie reviendroient à la mode. Mais au point que la dépravation des mœurs est arrivée, il n'y a pas lieu d'espérer un si grand bien.

6 Un Prince ne peut rien aléguer de meilleur pour justifier sa conduite, que l'exemple tout semblable d'un prédécesseur, qui a eu l'aprobation universelle.

7 Quand les Princes sont jeunes, & qu'ils entreprennent de longs voyages, ils ne peuvent avoir une meilleure

Digitized by Google

» & dont il avoit tant d'enfans. Ce qui acheva d'éluder l'avis de Cecina 8.

XXXVII. Dans l'assemblée suivante du Sénat, on lût des lettres de Tibére, qui leur faisoient comme des plaintes de ce qu'ils rejettoient sur lui tous les soins du Gouvernement 1, & leur donnoit le choix de Mar. Lepidus ou de Junius Blesus pour le Proconsulat d'Afrique. On écouta donc les raisons de l'un & de l'autre. Lepidus s'excusoit avec plus de franchise 2, alléguant son peu de santé,

REFLEXIONS POLITIQUES.

meilleure compagnie, que celle de leurs femmes, dont la présence les empêche de tomber dans la débauche, pourvû qu'elles aïent de la beauté & de la complaisance. Car sans cela il est impossible, qu'elles aïent assez de pouvoir sur l'esprit de leurs maris, pour retenir le panchant naturel qu'ils ont à la volupté.

8 Le Prince n'a qu'à dire son avis, il est bientôt suivi de tous ceux, qui délibérent avec lui.

1 Le cœur des Princes est rarement d'acord avec leur langue; à les entendre parler, ce n'est que modestie; mais à voir ce qu'ils font, c'est presque toujours le contraire. Tibére se plaignoit de ce que le Sénat lui laissoit à nommer le Proconsul d'Afrique, & néanmoins il acceptoit ce qu'il sembloit refuser. Il leur proposoit deux sujets, comme pour leur laisser, par une déférence réciproque, la liberté de choisir; mais il la leur ôtoit en éfet, en leur donnant l'alternative d'un oncle de Séjanus, dont ils adoroient la fortune.

2 Un bon Courtisan se gardera bien d'entrer en concurrence avec les proches parens d'un Favori, ou d'un Premier Ministre. En ces occasions, il y a toujours plus

té, sa fille prête à marier, & le bas âge de ses autres enfans, outre une chose, que chacun entendoit, quoi qu'il ne la dit pas, que Blesus étoit oncle de Sejan, &, par conséquent avoit plus de faveur 3. Blesus répondit, comme s'il eût voulu refuser aussi, mais les flateurs ne l'écoutérent pas avec le même plai-

REFLEXIONS POLITIQUES.

plus de sûreté, & même plus d'honneur, à ceder, qu'à compéter. Il seroit beau voir un Abbé de la Riviere, homme du dernier néant, disputer le Cardinalat au Prince de Conty.

3 Quelque grand, que soit le mérite d'un prétendant il ne doit jamais se flater de l'emporter sur un compétiteur, qui a la faveur du Prince, ou celle du Premier Ministre. Il y a entre le mérite & la faveur à peu près la même difference, que les Théologiens métent entre la Grace sufisante & la Grace éficace. Le Duc d'Alve avoit le mérite, & le Prince d'Eboli la faveur en 1558. ils demandérent tous deux le Duché de Bari, situé au Roïaume de Naples, d'où le Duc venoit de chasser l'armée de France. Ce service tout récent, & beaucoup d'autres plus anciens, parloient pour le Duc, mais la compétance du Prince d'Eboli empêcha Philippe II. d'accorder cette recompense à un Ministre, à qui son peré & lui avoient tant d'obligation. Tant est vraïe la maxime de Loûis XI. que *naturellement le Prince aime plus ceux, qui lui sont tenus, que ceux à qui il est tenu.* Comines chap. dernier du livre 3. de ses Mémoires. Au reste, c'est un sinistre augure pour un Prince, lorsque celui, qui est le plus considérable par son mérite, n'est pas le plus considéré par la faveur..... Le mérite doit toujours emporter la balance, & lorsque la justice est d'un côté, la faveur ne peut prévaloir sans injustice. *Chap. 7. de la seconde partie du Testament Politique.*

Digitized by Google

plaisir, qu'ils avoient pris au refus de Lepidus,

XXXVIII. Enfin, le ressentiment, que beaucoup de gens gardoient au fond du cœur, vint à éclater. La canaille poussoit son insolence si loin, qu'il n'y avoit qu'à embrasser une image du Prince, pour être en droit d'insulter les honnêtes gens 1. Les affranchis & les esclaves mêmes se faisoient craindre à leurs maîtres *e*, qu'ils offensoient de gaïeté de cœur. Le Sénateur C. Cestius remontra donc, que les Princes tenoient la place des Dieux, mais que les Dieux n'écoutoient point de priéres, qui ne fussent justes: Que le Capitole & les autres

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince sage ne doit jamais souffrir, que personne se serve de son nom, ni de son autorité; pour commettre des violences. Loüis XI. dit Commines, fouloit ses Sujets, toutefois il n'eût jamais souffert qu'un autre l'eût fait, ni ami, ni qui que ce fût, Sixte quint envoya aux galéres le *Bellocchio*, son Echanson, & son ancien domestique, pour avoir apposé l'Anneau du Pêcheur à un Bref, qu'il n'avoit pas voulu expédier. (C'étoit un Bref, qui commandoit à un par-

NOTES HISTORIQUES.

e C'est de cette misére des Maîtres que parle le Jeune Pline, quand il dit à Trajan: Tu nous as tous délivrez des accusations domestiques, & tu as enfin étoufé, pour parler ainsi, une guerre servile. Philostrate dit, qu'un Maître fut condamné comme impie & sacrilege pour avoir batu son esclave, qui portoit sur soi une dragme d'argent, où l'image de Tibére étoit empreinte. *Dans la vie d'Apollonius.*

Digitized by Google

autres temples de la Ville n'étoient point ouverts, pour autoriser les crimes [2] : que c'étoit fait des loix, si Annia Rufilla, qu'il avoit convaincue de faussété devant les Juges, pouvoit lui faire des menaces & des outrages, à la porte du Sénat, & en pleine place, sans qu'il osât l'apeller en Justice, à cause qu'elle lui opposoit une image de l'Empereur *f*. D'autres parlerent presque de même, & quelques uns enchérissant encore sur ces plaintes, prioient Drusus de faire une punition éxemplaire ; de sorte que cette femme fut mise en prison, après avoir été convaincuë.

XXXIX. A la requête de Drusus, Consiuus Æquus & Celius Cursor, Chevaliers Romains, furent condamnez par le Sénat, pour avoir accusé faussement de leze-majesté le Pré-

REFLEXIONS POLITIQUES.

particulier de vendre sa maison à *Bellocchio*, qui vouloit bâtir un Palais magnifique dans sa Patrie.) *Leti livre 3. de la seconde partie de la Vie de Sixte.*

2 Les asiles ont été instituez pour ceux qui implorent le secours des loix, & non point pour ceux, qui font profession d'insulter & d'outrager les autres.

NOTES HISTORIQUES

f Suétone dit, que le Sénat défendit de recourir davantage aux statuës & aux images, condamnant aux fers ceux, qui dorenavant s'aviseroient de porter ou d'embrasser l'image de l'Empereur pour offenser les autres. *Dans la vie de Tibére chapitre 37.*

Digitized by Google

Préteur Magius Cecilianus. Ces deux actions firent grand honneur à Druſus 1, qui ſe plaiſant fort à voir les compagnies de la ville, avoit le renom d'adoucir l'humeur bilieuſe de ſon pére. Et bien loin de blâmer ſon luxe, on diſoit, qu'il valoit mieux pour un homme de ſon âge, qu'il paſſat le jour en viſites *g* & la nuit en feſtins, que de mener une vie ſolitaire 2, &

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince n'a point de plus ſur moïen de ſe faire aimer & reſpecter, qu'en feſant bonne & pronte juſtice. Il ne ſe peut une plus belle action, que celle de Jean III Roi de Portugal. Etant au pié de l'Autel pour communier, il arriva un Gentilhomme, qui dit tout haut au Prêtre, qui tenoit l'hoſtie, Je ſuſpens la communion, juſqu'à ce que le Roi m'ait entendu, & m'ait fait juſtice; & ce bon Prince ne communia point qu'il ne la lui eût faite. Dans un Traité intitulé, *Audiencia de Principes.*

2 La ſolitude ne vaut rien parmi les Princes, ſurtout quand ils ſont jeunes. Elles ne ſert qu'à les rendre farouches, fantaſques, bourus, défians, intraitables, & ennemis de toutes les fonctions apartenantes à la Roïauté. Je ne puis donner ici un exemple, qui faſſe mieux connoître le tort que la ſolitude à l'éducation

NOTES HISTORIQUES.

g Le latin dit, *editionibus*, qui veut dire proprement, ſpectacles & repreſentations: mais comme il n'y en avoit pas tous les jours, & que Tacite veut marquer ici ſes paſſetems ordinaires, témoin les paroles qui précédent, *ab eo inter cætus & ſermones hominum obſervante*, j'ai trouvé plus à propos d'aller au ſens, que de m'arrêter aux paroles.

Digitized by Google

cation des Princes, que celui de Jean II. Roi de Castille, selon le portrait qu'en fait le judicieux Mariana. » Toutes les vertus de ce Roi, dit il, étoient éfacées » par le peu de soin qu'il prenoit des affaires, & du » Gouvernement. Il ne donnoit pas volontiers audien- » ce, & ne la donnoit jamais qu'à la hâte. Il n'avoit » pas grande capacité, ni la tête assez forte, pour su- » fire aux soins de son Etat. C'est ce qui ouvrit la porte » de la faveur à ses Courtisans, & particuliérement à » Alvaro de Luna, qui commençoit à être plus fami- » lier avec lui, que tous les autres. La Reine Cateri- » ne, sa mére, avoit bien eu raison de chasser du Pa- » lais ce Mignon; & de le renvoyer en son païs, mais » elle manqua bien de prudence, en tenant son fils » enfermé dans une maison particuliére, par l'espace » de plus de six ans, sans permettre jamais qu'il sortit, » ni que personne le visitât, sinon quelques domesti- » ques du Palais. Par où elle prétendoit empêcher, » que les Grands ne se rendissent maîtres de lui, & n'ex- » citassent quelque nouveauté dans le Royaume. Mi- » serable éducation pour un Roi! chose indigne, » qu'un Prince n'ait pas la liberté de voir, de parler, » ni d'être vû; qu'on le tienne comme dans une cage, » pour le rendre farouche & furieux: qu'on engraiss- » se, comme un chapon dans une muë, celui qui est » né pour le travail, & pour les fatigues de la guerre » Quoi, vous voulez amolir & abatardir par les déli- » ces le courage de celui, qui doit être jour & nuit en » sentinelle, & veiller sur toutes les parties de l'Etat? » Certes, une telle nourriture attirera de grands maux à » ses Sujets. Son âge viril sera semblable à son enfan- » ce: il passera ses plus beaux jours dans les plaisirs des- » honnêtes, & dans l'oisiveté, comme il se voit qu'à » fait Jean II. Car après la mort de la Reine Caterine, » il a la toujours à tâtons, comme s'il, fût sorti tout » nouvellement du ventre de sa mére, où qu'il n'eût » jamais vû la lumiere. La multitude des afaires le las- » soit, & lui brouilloit même la cervelle. C'est pour-

Digitized by Google

& sans plaisir 3, & de se laisser devorer à la mélancolie, & à des pensées dangereuses ; car Tibére & les Délateurs faisoient assez de peine

REFLEXIONS POLITIQUES.

» quoi il se laissa toute sa vie gouverner à ses Courtisans, » au grand préjudice de ses Etats, qui furent dans une » agitation perpétuelle. Mariana dit encore, qu'il étoit » sujet à des boutades, qui lui prenoient tout-à-coup » & que les caresses qu'il faisoit étoient toutes hors » de saison ; de sorte qu'il étoit plus mépriſé que re- » douté. *Chap.* 11. *du* 20. *livre de son Hist. d'Esp.* La vie que mera Henri III. Roi de France, depuis que les Mignons lui eurent persuadé de ne se plus communiquer à ses Sujets, & de se tenir caché comme » les Rois d'Orient, produisit les mêmes éfets. Ses » afections, dit le Chancelier de Chiverny, ont fait » paroître, qu'il n'avoit pas le jugement semblable au » reste ; & qu'il étoit trop enfermé, & envelopé dans » une volupté, où ses Mignons l'avoient plongé ; & il » faut qu'il m'échape de dire, que prévoyant d'assez » longtems, & même plus de quatre ans avant sa » mort, qu'il étoit impossible que ce pauvre Prince » ne se vît à la fin plongé dans quelque grand mal- » heur ; je lui remontrai plusieurs fois le grand tort » qu'il se faisoit, & le mal indubitable, que lui & son » Etat en recevroient. *Dans ses Mémoires.* Voi la note 5. de la page 10.

3 Il faut accorder quelque relâche & quelque récréation d'esprit aux Princes, après qu'ils ont travaillé aux afaires serieuses, & qu'ils se sont lassez aux grandes actions de siéges, de batailles, de castramétations. Il n'est pas possible, que l'ame soit toujours tendue en ces graves & pénibles administrations, sans quelque rafraîchissement, ni sans faire diversion à d'autres pensées plus agréables & plus douces. Titus, qui est proposé

Digitized by Google

ne à tout le monde : Et Ancarius Priſcus venoit d'accuſer de péculat Ceſius Cordus Proconſul de Créte, & y avoit ajoûté le crime de leze-majeſté, qui ſervoit alors de renfort à toutes les accuſations 4.

XL. Tibére, irrité contre les Juges, qui avoient abſous d'adultére Antiſtius Verus, l'un des plus grands Seigneurs de Macédoine, le rapella à Rome, pour ſe purger du crime de leze-majeſté 1, comme complice du deſſein, que Rheſcuporis avoit eu de nous faire la guerre, après qu'il eût tué ſon neveu Coſis. Outre l'interdiction du feu & de l'eau *b*, il

REFLEXIONS POLITIQUES.

poſé pour un des plus ſages Princes, qui ayent jamais gouverné, aimoit éperdument la Reine Bérénice, mais ſes amours n'aportérent jamais de retardement à ſes affaires. *Harangue de M. d'Aubray dans la Satire Ménippée.*

4 Lorſque tous les crimes ſe convertiſſent en matiére d'Etat & de leur majeſté; c'eſt une marque certaine, que le Gouvernement dégénere en tyrannie, & que le Prince ſacrifie la juſtice à ſes interêts.

1 Quand un Prince ſuſcite de nouvelles accuſations à un Grand, que les Juges viennent d'abſoudre de quelque autre crime, il ne fait que trop connoître, qu'il veut abſolument la perte de l'acuſé.

NOTES HISTORIQUES.

b C'étoit une peine capitale, par laquelle les condamnez perdoient le droit de citoyens, & étoient contraints de s'exiler parce

Digitized by Google

fut ordonné, qu'il seroit envoyé dans une isle 2, qui n'eût point de commerce, ni avec la Thrace, ni avec la Macédoine 3. Car depuis le partage de la Thrace entre Rhémétalcés & les enfans de Cotis, dont Trebellienus Rufus

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Pour peu qu'il y ait d'aparence qu'un homme soit criminel, il est toujours rigoureusement traité, si c'est pour affaire d'Etat. Il ne faut pas croire, dit le Cardinal de Richelieu, qu'on puisse avoir des preuves mathématiques des conspirations & des cabales; elles ne se connoissent ainsi que par l'événement, c'est-à-dire, lorsqu'elles ne sont plus capables de remède. *Tome 5. des Mémoires de son Ministere.* Et par conséquent, ce qui paroît par des conjectures pressantes, doit quelquefois être tenu pour suffisamment éclairci. *Chap. 5. de la seconde partie du Testament Politique.*

3 Si un Grand est puissant dans une Province frontière, & tient une conduite, qui donne lieu de le soupçonner d'intelligence avec les Princes voisins, le Prince est en droit de s'assûrer de sa personne, soit en l'apelant à la Cour, ou en le faisant arrêter, s'il n'y vient pas. Et quoiqu'il n'y ait point de preuves authentiques contre lui, ce n'est point lui faire injustice, que de l'empêcher de retourner en cette Province n'étant pas raison-

NOTES HISTORIQUES.

parce que personne n'osoit leur donner retraite, ni leur fournir les choses necessaires pour vivre; ce qui est exprimé par l'interdiction du feu & de l'eau, dont il est impossible de se passer. *An quod in his vitæ causa est, hæc perdidit exul?* dit Ovide. *in Fastis.*

Il est à remarquer, que la peine de l'exil n'étoit jamais exprimée dans les arrêts par le mot *exilium*, mais toujours par cette formule, *aqua & igni arceatur.*

Digitized by Google

Rufus étoit tuteur à cauſe de leur enfance, ce Royaume, qui n'étoit point accoutumé à nôtre maniére 4 de gouverner *i*, étoit plein de diſſenſions, & ſe plaignoit également de Rhémétalcés & de Trebellienus, qui laiſſoient impunies les opreſſions qu'on faiſoit

Ou, & ne reprochoit pas moins à Rhémétalcés, qu'à Trebellienus, de laiſſer impunies les violences, qu'on faiſoit, &c.

REFLEXIONS POLITIQUES.

raiſonnable que le Prince vive en crainte & en inquiétude à l'égard d'un Sujet, ni que l'intérêt d'un particulier l'emporte ſur la ſureté publique.

4 C'eſt une condition abſolument requiſe à un Gouverneur, que de ſavoir les coûtumes, les loix; & les mœurs du païs, où il eſt envoïé; autrement, il fera mille fautes, qui le feront haïr ou mépriſer, & tout cela au préjudice de l'autorité du Prince. M. le Cardinal de Richelieu marque dans le premier chapître de ſon Teſtament Politique, qu'il fut obligé d'ôter au Maréchal de Vitry le Gouvernement de Provence, quoiqu'il en fut digne pour ſon courage & pour ſa fidelité, parce qu'ayant l'humeur inſolente & altiere, il n'étoit pas propre à gouverner un Peuple jaloux de ſes priviléges & de ſes franchiſes, comme ſont les Provençaux. C'eſt pour cela, que les Aragonnois prétendent que le Roi d'Eſpagne ne peut pas leur donner un Vice-roi étranger, c'eſt-à-dire, qui ne ſoit pas natif de la Province même d'Aragon, ſans violer leurs *fueros*. C'eſt ainſi qu'ils apellent leurs immunitez & libertez, pour la défenſe deſquelles tout le Royaume ſe ſouleva en faveur d'Antoine Perez, contre Philippe II. [1591.]

NOTES HISTORIQUES.

i J'admire d'Ablancourt, qui traduit *inſolentia noſtri*, l'inſolence de nos ſoldats. *Egregium interpretem, & ferciſero Richelete laudatore dignum!*

Digitized by Google

faisoit à ceux du païs 5. Les Célalétes, les Odrusiens, & les Diens ; nations puissantes *de la Trace*, prirent les armes sous divers Chefs : mais comme ces Chefs manquoient tous également d'expérience 6, cela fut cause, qu'ils ne pûrent pas faire une rude guerre. Les uns ravagent le païs d'alentour ; les autres traversent le Mont Hemus, pour exciter la révolte dans les Provinces éloignées ; les plus avisez assiégent Rhémétalcés dans la ville, qui porte le nom de Filippe de Macédoine, son fondateur.

XLI. P. Velleïus *k*, qui commandoit l'armée voisine *l*, averti de ce desordre, envoye sur le champ quelques ailes de Cavalerie, avec de l'Infanterie legére, contre ceux, qui alloient

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Un Gouverneur, qui soufre que ceux du païs soient insultez par les étrangers, soit qu'il ne puisse, ou qu'il ne veuille pas y remédier, doit tenir pour certain, qu'à la premiere occasion le peuple se révoltera contre lui.

6 L'Issûe des révoltes est presque toûjours malheureuse, à cause de l'incapacité de ceux, qui se mettent à la tête des rebelles. Car en ces occasions, le peuple, qui ne sait pas temporiser, prend d'ordinaire le premier Chef, qui se presente.

NOTES HISTORIQUES.

k C'est celui, de qui nous avons une Epitome de l'Histoire Romaine, qui est écrite dans toute la pureté du siécle d'Auguste, mais avec une extrême flaterie.

l L'armée de la Mesie.

Digitized by Google

alloient au pillage, ou qui ramassoient du secours, pendant qu'il va lui même secourir les assiégez. Tout lui fut favorable, la dissension des ennemis, le massacre des coureurs, la sortie, que Rhémétalcés fit à propos, & l'arivée de la légion *en même tems* Je me garderai bien d'apeller bataille 1, ni fait d'armées, une défaite de vagabons à demi nuds, où il n'y eut point de nôtre sang répandu.

XLII. En la même année, les villes de la Gaule commencérent à se rebeller à cause des dettes énormes, qu'elles avoient contractées. Leurs boutefeux étoient Julius Florus, & Julius Sacrovir, tous deux de maison illustre, & d'ancêtres, qui, pour leurs services, avoient obtenu le droit de Citoïens Romains; honneur très rare en ce tems-là, & qui ne se déféroit qu'à la vertu. 1. Ayant débauché par des entre-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un bon & fidéle Historien doit raconter les choses simplement, & sans aucune éxagération. Si la verité est l'ame de l'Histoire, ceux qui se mêlent de l'écrire, doivent éviter scrupuleusement l'éxagération, qui a toujours quelque mêlange de mensonge. Comines parlant de la bataille de Morat, où le Duc de Bourgogne fut défait par les Suisses, dit, que *beaucoup de gens parlent de milliers & font les armées plus grosses qu'elles ne sont, & en parlent legérement.* C'est un défaut qui est très-commun dans la plûpart de nos Histoires modernes.

1 Les honneurs, qui n'ont été déferez, que rare-

Digitized by Google

entretiens secrets les plus mutins, & ceux, qui par leur pauvreté, ou par la crainte d'être punis de leurs crimes, étoient forcez de tout hazarder, ils conviennent ensemble, l'un de soulever les Belges, & l'autre, les Bourguignons; car Florus étoit de Treves, & Sacrovir d'Autun. Ils se mettent donc à murmurer, en certaines assemblées clandestines, de la continuation des impôts, des gros intérêts, qu'ils payoient pour leurs dêtes *m*; de la superbe & de la cruauté des Gouverneurs; & disent, que depuis la mort de Germanicus la discorde s'étoit mise dans nos légions; & que s'ils faisoient reflexion à la puissance des Gaules,

REFLEXIONS POLITIQUES.

ment, & qu'à des personnes d'un mérite distingué, tiennent lieu d'une grande récompense à ceux qui les obtiennent. M. de Marquemont Archevêque de Lion, parlant de l'arrivée du Prince de Pologne à Rome, & des dificultez, que la Congregation *de Riti* avoit trouvées sur le traitement qu'on lui devoit faire: Il n'a reçu, dit-il, aucuns honneurs publics, mais on a crû le bien recompenser en le fesant Chanoine de S. Pierre., & lui permétant de faire l'ostension des reliques de cette Eglise, habillé en Chanoine, Grace, qui n'a jamais été faite, ce dit-on, qu'à Charle-quint, & à un autre Empereur. *Dans une lettre du 5. Janvier 1625. tome 1. des mém. du Ministére du Card de Rich.*

NOTES HISTORIQUES.

m C'est que les Communautez, pour païer les taxes, qu'on mettoit incessamment sur elles, étoient obligées d'emprunter de l'argent des banquiers Romains, qui les ruinoient en afaires.

Digitized by Google

les, à la pauvreté de l'Italie, à l'imbécilité de la populace de Rome, qui ne valoit rien pour la guerre ; & à l'état present de nos armées, dont toute la force consistoit dans les troupes étrangéres ; ils verroient, que c'étoit le vrai tems de recouvrer la liberté.

XLIII. Il n'y eût presque pas de ville exemte de cette contagion, mais Tours & Angers furent les premiéres à se révolter. Celle-cy fut bien-tôt réduite par le Lieutenant Acilius Aviola, qui fit venir en diligence une cohorte de la Garnison de Lion. Il vint aussi à bout de Tours avec la milice légionnaire, que lui envoya Vitellius Varro, Lieutenant de l'Empereur dans la Basse Allemagne, & le secours, que lui donnérent quelques Seigneurs Gaulois, qui attendoient une occcasion plus favorable pour se révolter ouvertement. Sacrovir même combatit pour les Romains, ayant la tête nuë, pour faire mieux remarquer sa valeur, à ce qu'il disoit ; mais en effet, pour être reconnu par les Gaulois, & les empêcher par là de tirer sur lui, comme lui reprochoient les prisonniers.

XLIV. Tibére informé de tout cela n'en fit pas de cas, & nourrit la guerre par son irrésolution 1. Car Florus poursuivant son entrepriſe

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 L'irrésolution des Princes, dit Antoine Perez,

Digitized by Google

treprise travailloit à corrompre un Regiment de Cavalerie levé à Treves, lequel observoit les formes de nôtre discipline, l'incitant à commencer la guerre par exterminer tous nos Marchands. Mais, à quelques cavaliers près, le Régiment demeura dans son devoir, & les armes ne furent prises, que par une troupe de gens endettez 2, & de Vassaux de Florus, qui voulant se jetter dans la Forêt d'Ardennes, en furent empêchez par les légions, que Visellius & Silius, qui commandoient les deux armées

REFLEXIONS POLITIQUES.

est la mère & la porte de plusieurs grands inconveniens *Dans ses Relations.* Aux grandes affaires, dit le Cardinal d'Ossat, pour éviter un grand mal, & obtenir un grand bien, il faut oser quelque chose, & se résoudre à tems & à point, pour sortir d'un mauvais & dangereux passage le plûtot & le mieux que l'ont peut. *Lettre* 127. Don Carlos Coloma, habile homme d'Etat & de guerre, rend une très bonne raison de cette maxime. Jamais, dit-il, on ne s'est bien trouvé de vaciller dans ses conseils; & quelque aparence qu'il y ait, que le tems pourra donner ouverture à de meilleurs expédiens, il vaut toujours mieux se roidir à surmonter les dificultez qui se presentent, que d'atendre qu'elles cessent; parce que l'on ne sait, ni ne peut pas savoir au juste, s'il n'en surviendra pas encore de plus grandes. *Livre* 8. *de son Histoire des Guerres de Flandre.*

2 Tout Chef est propre à des malheureux, qui n'ont point de ressource; il est d'eux, comme de ceux qui sont batus d'une cruelle tempête, la retraite la plus mal assurée leur tient lieu de port.

Digitized by Google

mées *n*, avoient envoyées par deux chemins contraires. Et Julius Indus, qui avoit pris les devans avec une troupe d'élite, ravi d'avoir occasion de se signaler contre Florus, son compatriote, & son ennemi particulier 3, défit ensuite cette multitude mal ordonnée. Florus échapa aux vainqueurs, mais après s'être tenu caché en des endroits inconnus, voyant tous les passages occupez par nos soldats, qui le vouloient prendre, il se tua de sa propre main. Et telle fut la fin de la révolte de Treves.

XLV. Elle fut plus opiniâtre à Autun, à-cause de la puissance de la ville *o*, & de l'éloignement de nos armées. Sacrovir s'étoit E 6 em-

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Souvent les Grands ne vangent les injures du Prince & de l'Etat, que parce qu'ils sont animez d'un ressentiment particulier contre les personnes, qui ont offensé le Prince. M. le Cardinal de Richelieu a bien rai-

son

NOTES HISTORIQUES.

n Campées sur le bord du Rhin, l'une apellée l'armée d'enhaut & l'autre l'armée d'embas. *Duo apud ripam Rheni exercitus erant, cui nomen superiori, sub C. Silio legato; inferiorem A. Caecina curabat. Ann.* 1. au lieu que c'étoit maintenant Vitellius, qui commandoit celle d'embas.

o Autun étoit la Capitale d'un Etat, qui comprenoit le Duché de Bourgogne, & le Bourbonnois, que Jule Cesar y joignit à la priére des Autunois, dont il estimoit la valeur, ainsi qu'il le marque dans ses Commentaires. *Boios*, dit il, *petentibus Haeduis, quod egregia virtute erant cogniti, ut in finibus suis collocarent, concessit Chap. 6. libri 1. de Bello Gallico.*

Digitized by Google

emparé de cette cité, où toute la Noblesse des Gaules aprenoit les Arts-libéraux, pour obliger par ce gage les parens & les amis de cette Jeunesse à suivre son parti; & tout d'un tems il distribua à ces Nobles les armes, qu'il avoit fait fabriquer en secret. Ses troupes montoient bien à quarante-mille hommes, dont la cinquiéme partie étoit armée comme nos légions, & le reste, d'épieux, de coutelas, & de toutes les autres armes, qui servent aux chasseurs. Les esclaves destinez à la gladiature furent, selon la coûtume du païs équipez d'une armûre de fer, appelée Cruppellaire, qui étant touted'une piéce rend les soldats impénétrables aux coups, mais aussi les met hors d'état d'en donner. Ces troupes grossissoient de jour en jour par le concours des habitans des villes voisines, non pas que ces villes se déclarassent encore ouvertement, mais parce que chacun aspiroit au recouvrement de la liberté. A quoi aidoit aussi la discorde de nos deux Généraux I, entre

Ou, pour atirer par ce gage à son parti les parens & les amis de cette Jeunesse, à qui tout d'un tems il distribua, &c.

REFLEXIONS POLITIQUES.

son de dire, que ces gens-là font bien par un mauvais principe. Au reste, quand un Grand s'est révolté dans une Province, le Prince ne peut mieux faire, que de donner la commission de la vengeance à quelque autre grand Seigneur de la même Province, qui a toujours été le rival, ou l'ennemi du rebelle.

I Il n'y a point de plus belle occasion de se révolter, que

Digitized by Google

entre leſquels Tibére balançoit, l'un & l'autre demandant le commandement de l'armée. Mais Viſellius, que l'âge avoit affoibli, le céda, après, à Silius, qui étoit plein de vigueur 2.

XLVI. Cependant, on débitoit à Rome, que les ſoixante-quatre villes des Gaules s'étoient révoltées; qu'elles avoient fait une ligue avec les Allemands; que l'Eſpagne branloit, & tout le reſte éxagéré de même, comme c'eſt la cou-

REFLEXIONS POLITIQUES.

que lorſque la diſcorde, &, par conſéquent le déſordre, eſt dans les armées du Prince, dont on veut ſecoüer le joug. Ainſi, le Prince, qui a des Sujets mécontens, doit à quelque prix que ce ſoit empêcher que la méſintelligence ne ſe méte entre les perſonnes, à qui il a donné le commandement des armes. Car pendant qu'il eſt mal obéï des Généraux, (comme il arrive toujours, lorſqu'ils ont querelle enſemble) il demeure expoſé aux entrepriſes de tous les Grands, qui lui ſont ennemis.

2 La ſanté du corps eſt preſque auſſi néceſſaire à un Général d'armée, que la force de l'eſprit; car c'eſt une charge, où il faut agir également de l'un & de l'autre. Selon M. le Cardinal de Richelieu, un Général, pour être excellent, doit être jeune d'années, mais nos pas de ſervice & d'expérience. Et bien que les vieux ſoient d'ordinaire les plus ſages, ils ne ſont pas les meilleurs pour entreprendre, parce qu'ils ſe trouvent deſtituez du feu de la jeuneſſe, qui eſt requis en telles ocaſions. Outre que c'eſt choſe certaine, que la fortune rit ſouvent aux jeunes gens, & tourne le dos à la Vieilleſſe. *Section 4, du chap 9. de la ſeconde partie du Teſtament Politique.*

Digitized by Google

coutume de la Renommée. Les plus gens de bien s'en affligeoient déja pour l'amour de la patrie ; plusieurs s'en réjoüissoient en haine du Gouvernement, où ils desiroient une révolution 1, quelque mal qu'il leur en pût arriver. On

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Grands d'un Etat, qui est gouverné par un Prince comme Tibére, c'est-à-dire par un Prince, qui ne souffre point de compagnon, ont coûtume de desirer, que leur Maître soit occupé en troubles & en guerres, soit pour lui devenir nécessaires, ou du moins pour avoir le plaisir de le voir embarassé & ses affaires en mauvais état. Le Comte de S. Pol, Connétable de France, dit Commines, les serviteurs du Duc de Guienne, & quelques autres desiroient la guerre entre le Roi & le Duc de Bourgogne, pour deux raisons : l'une, parce qu'ils craignoient, que les grands états & apointemens, qu'ils avoient, ne fussent diminuez, si la paix continuoit ; car le Connétable avoit quatre cens hommes d'armes payez à la montre, & plus de trente-mille francs tous les ans, outre les gages de sa charge, & les profits de plusieurs belles places qu'il tenoit : l'autre, parce, disoient-ils, que la condition du Roi étoit telle, que s'il n'avoit débat au dehors, il faloit qu'il l'eût avec ses Officiers & ses domestiques, son esprit ne pouvant être en repos. Le Connétable offroit de prendre Saint-Quentin quand on voudroit, & disoit qu'il avoit des intelligences en Flandre & en Brabant, & qu'il feroit révolter plusieurs villes contre le Duc. Le Duc de Guienne, & ses principaux Gouverneurs, offroient de servir le Roi en cette querelle, mais leur fin n'étoit pas telle que le Roi entendoit. *Chap.* 1. *du livre* 3. *de ses Mémoires.* Claudian explique en trois mots, pourquoi les Grands haïssent la paix.

Mandatàque fortius urget
Imperiosa quies.

Digitized by Google

On blâmoit hautement Tibére de s'amuser encore à lire les mémoires des délateurs durant un si grand orage. » Croit il, disoit-on, que » Sacrovir vienne à Rome, pour subir la peine » du crime de leze-majesté; il s'est enfin trou» vé des hommes, qui ont eu le courage d'é» luder par les armes les lettres *p* sanglantes » *d'un Tyran*; il vaut encore mieux avoir la » guerre, que de languir dans une paix si mi» serable. Mais lui, sans changer de lieu, ni même de visage, se gouverna toûjours de même 2, affectant de montrer, qu'il ne craignoit rien, soit qu'il le fit par intrépidité, ou qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les Princes habiles se soucient peu des jugemens sinistres du Peuple, il leur suffit d'aler toujours à leur but, qui est le bien de l'Etat. Le Pape Urbain VIII. disoit, qu'en matiére de réputation temporelle, il donnoit volontiers ce qu'il y pouvoit aller du sien, au bien public, & à la paix, pourvû que, par quelque moïen que ce fût, il la pût avoir, aléguant le mot de S. Paul, *per gloriam & ignobilitatem, per infamiam & bonam famam*, c'est-à-dire, par la voie de l'honneur ou de l'ignominie; par la bonne ou la mauvaise réputation. *Lettres*

NOTES HISTORIQUES

p C'est-à dire, les ordres secrets, que le Prince donnoit par écrit aux Centurions & aux soldats, pour aller tuer dans leurs maisons les Grands, qui lui etoient suspects Il apelle ailleurs ces lettres, codicilles, & l'éxécution de ces ordres, *ministeria militum. Ann.* 1.

Digitized by Google

qu'il fût, que le mal étoit moindre qu'on ne le publioit.

XLVII. Mais Silius ne laissa pas de marcher avec deux légions, après avoir envoyé, devant, les troupes auxiliaires. Il ravagea en passant les frontiéres des Francs-Comtois, qui confinant aux terres des Autunois, étoient aussi leurs compagnons de guerre; & alla à grandes journées à Autun, les Enseignes disputant à qui marcheroit plus vîte, & les simples soldats criant, qu'ils vouloient marcher nuit & jour, qu'on leur montrât seulement les ennemis, & qu'ils répondoient de la victoire 1. A douze mille de la ville, Sacrovir parut avec ses troupes rangées en bataille dans une rase campagne. Les Crupellaires étoient à la tête, les Cohortes sur les ailes, & les gens mal armez sur la queuë. Et parmi les principaux officiers on voyoit Sacrovir, monté sur un beau cheval qui alloit par les rangs, éxaltant les anciens exploits des Gaulois, & les maux qu'ils avoient faits aux Romains, & remontrant, que plus la servitude seroit insuportable, s'ils étoient

REFLEXIONS POLITIQUES.

Lettres de M. de Marquemont, Ambassadeur à Rome, dans le 1. tome des Mémoires du Cardinal de Richelieu.

1 Quand les soldats ont une extrême envie de combattre, le Général ne doit pas laisser morfondre cette ardeur, qui est presque toujours un présage de la victoire.

Digitized by Google

étoient encore une fois vaincus 2, plus la liberté seroit glorieuse s'ils demeuroient vainqueurs.

XLVIII. Sa harangue fut courte 1, car nos légions aprochoient, toutes prêtes à combatre; mais elle fut mal écoutée, car cette multitude de bourgeois & de païsans, qui ne savoient rien du métier de la guerre, n'avoit plus d'yeux, ni d'oreilles, pour voir, ni pour entendre ce qu'il falloit faire. L'esperance certaine, que Silius avoit conçuë des siens, lui devoit épargner la peine de les exhorter, toutefois

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Des Sujets, qui retombent sous la puissance d'un Prince, contre lequel ils se sont révoltez, ne doivent plus s'attendre qu'à être traitez avec une rigueur impitoyable. Mais aussi, cette opinion est cause, que les Princes perdent pour jamais des Etats, qu'ils pourroient recouvrer, si les rebelles ne desespéroient pas d'obtenir un pardon sincére. C'est ce qui fit persévérer les Hollandois dans la résolution de s'ensevelir dans la mer avec toutes leurs villes, plutôt que de retourner à l'obéïssance de Philippe II. du ressentiment duquel ils jugeoient par les cruautez du Duc d'Alve, son Ministre.

1 Les plus courtes harangues sont les meilleures pour les gens de guerre, qui ne sont pas capables d'une longue attention, ni de peser les raisons qu'on leur alégue. Rien ne fait plus d'impression sur leurs esprits, que cette *Imperatoria brevitas*, qui leur fait retenir tout ce qu'on leur a dit. Telle étoit l'exhortation qu'Henri IV. fit aux siens un jour qu'il alloit donner bataille. Je suis votre Roi, dit-il, & vous êtes François, il n'en faut pas davantage pour vaincre.

Digitized by Google

tefois il le fit. » C'eſt, diſoit-il, une honte à » vous, qui avez ſubjugué l'Alemagne, d'être » menez contre les Gaulois, comme ſi c'é- » toient des ennemis égaux. Une ſeule cohor- » te a tout nouvellemeut réduit les rebelles » de Tours; une aile de cavalerie, ceux de » Treves; une petite partie de vôtre propre » armée, les Comtois. Les Autunois ſont plus » riches, mais ils en ſont plus lâches, les dé- » lices les ayant énervez. Combatez les donc » aujourd'hui, ou plutôt prenez garde qu'ils ne » s'enfuyent. L'armée répondit à cela par des acclamations, & tout d'un tems la Cavalerie enveloppa les ennemis, & l'Infanterie fondit ſur leur avantgarde. Les ailes firent peu de réſiſtance, mais les Crupellaires ſoutinrent quelque tems, les lames de fer, qui leur couvroient le corps étant à l'épreuve de l'épée & du javelot; ce qui obligea nos ſoldats de prendre la hache & la coignée, comme ſi ç'eût été pour abatre un mur. Quelques-uns jettoient par terre ces maſſes de fer à coups de fourches & de leviers, & ces pauvres Crupellaires reſtant ſur la place, ſans pouvoir ſe relever 2 non plus que des ſtatuës, on les

On attaqua l'avantgarde.

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il n'y a pas de pires armes, que celles, avec leſquelles on ne ſe peut pas remuer. Saul aïant armé David de ſa cuiraſſe, de ſon caſque, & de ſon épée, David après avoir eſſaïé ces armes, qui étoient trop peſantes

les y laissoit pour morts. Sacrovir se retira premiérement à Autun, & craignant d'être livré aux Romains, il alla avec ses plus fideles amis se réfugier dans un château près de la ville. Ce fut là qu'il se tua, & que ceux, qui lui tenoient compagnie, se donnerent la mort les uns aux autres, après avoir mis le feu au château, pour se réduire tous en cendre.

XLIX. Alors Tibére écrivit au Sénat le commencement & la fin de cette guerre, sans rien ôter ni ajoûter à la vérité du fait, disant seulement, que ses Lieutenans avoient contribué à ce bon succès par leur fidélité & par leur valeur, & lui, par sa prudence. Il disoit aussi, que lui, ni son fils, n'étoient point sortis de Rome, parce qu'il ne convenoit pas à la grandeur de l'Empire, ni à la majesté du Prince, d'abandonner sa Capitale, qui donne le branle à tout le reste, pour une ou deux villes, qui se soulevoient : que maintenant qu'il n'y avoit plus lieu de croire, que l'Etat eût rien à craindre, il iroit volontiers mettre ordre aux affaires de cette province. Le Sénat ordonna des vœux & des priéres pour son retour, avec d'autres honneurs. Il n'y eut, que

REFLEXIONS POLITIQUES.

santes pour lui, dit à Saül, qu'il ne pouvoit pas s'en servir, & se contenta de porter sa fronde, cinq pierres, & son bâton, pour vaincre Goliat. *Chap.* 17. *du livre* 1. *des Rois.*

Digitized by Google

que Cornelius Dolabella, qui, pour se signaler par dessus les autres, tomba dans une flaterie ridicule, qui fut de décerner le petit trionfe à Tibére, pour le jour qu'il entreroit à Rome. Mais on reçût de lui des lettres, où il répondoit, qu'après avoir dompté des Nations belliqueuses, & reçû ou refusé tant de trionfes en sa jeunesse, il n'étoit pas si dépourvû de gloire, que de vouloir en sa vieillesse, accepter de vains honneurs 1 pour une promenade faite dans le voisinage de Rome.

L. Vers le même tems, il pria le Sénat de faire des funérailles publiques à Sulpicius Quirinus 1. Cet homme étoit originaire de Lanu-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes, qui ont acquis une réputation solide, mépriſent les faux honneurs; parce que leur gloire n'a pas besoin d'emprunt, & que celle, que les flateurs leur veulent prêter, ne sert qu'à détruire toute la bonne opinion, que l'on a de leur véritable mérite. C'est pour cela, qu'Alexandre jetta dans l'Hidaspe l'histoire de la bataille qu'il avoit gagnée sur Porus, disant à l'Auteur, qui lui en faisoit la lecture, qu'il étoit bien téméraire d'y avoir inseré de faux exploits, comme si Alexandre n'en avoit pas fait assez de vrais, pour pouvoir être loué sans mentir. Prusias, Roi de Bithynie, fut mépriſé du Sénat de Rome pour s'être aviſé de lui faire une harengue semée de flateries sur une victoire, que les Romains avoient remportée en Macedoine.

1 Il n'y a point de reconnoissance plus sincére, que celle, que les Princes montrent après la mort des Miniſtres,

Digitized by Google

nuvium *q*, & n'apartenoit en rien à la famille patricienne des Sulpices ; mais Auguſte, à qui il avoit rendu de grands ſervices à la guerre *r*, l'avoit honoré du Conſulat, & peu après, du triomphe, pour s'être emparé des forts, que les Homonades tenoient dans la Cilicie. Etant Gouverneur de Caius Céſar, durant ſon ſéjour en Armenie, il avoit fait auſſi

REFLEXIONS POLITIQUES.

niſtres, qui les ont bien ſervis. Les Portugais accuſerent Philippe II. d'ingratitude pour ne s'être pas abſtenu, ſelon la coutume de leurs Rois en pareilles rencontres, de paroître en public le jour que mourut le Duc d'Alve, qui lui avoit conquis le Royaume de Portugal. Henri IV. au contraire fut loué de toute la Cour de Rome, & de tous les Princes d'Italie, pour avoir fait célébrer dans les Egliſes de Nôtre Dame de Paris & de Nôtre Dame de Roüen les funérailles du Cardinal Toleto, qui avoit été le principal promoteur de ſon abſolution. Et c'eſt choſe merveilleuſe, dit le ſage Cardinal d'Oſſat, que du milieu d'Eſpagne, d'où eſt venue toute l'opoſition & contradiction à une ſi ſainte œuvre, Dieu ait ſuſcité un perſonnage de ſi grande autorité, pour procurer, ſoliciter, achemiter, avancer, & achever ce que les Eſpagnols abhorroient le plus. *Lettres* 24. & 80.

NOTES HISTORIQUES.

q Le latin ajoûte, *municipium*, c'eſt à dire, ville municipale.

r Le latin dit, *impiger militiæ, & acribus miniſteriis*, ce qui à la lettre veut dire, qu'il étoit homme d'éxécution & de vigueur à la guerre.

Digitized by Google

aussi sa cour à Tibére, qui demeuroit à Rhodes 2 : & Tibére l'écrivit alors au Sénat avec un grand éloge de Quirinus, accusant, au contraire, Marcus Lollius *f* d'avoir corrompu

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Pour être aimé constamment des Princes, il faut avoir cultivé leur amitié dans leur fortune privée, ou dans un tems qu'ils ont été persécutez, par leur prédécesseur. L'amitié des particuliers ne s'aquiert qu'à la longue à plus forte raison celle des Princes doit-elle s'aquerir par de longs services. Ils font peu de cas des serviteurs qui leur viennent, lorsqu'ils montent au trône, parce que d'ordinaire ce sont des gens, qui s'adressent plutôt à leur fortune qu'à leur personne, & qui regardent la récompense comme prochaine; au lieu que ceux, qui se sont attachez à eux du vivant de leurs rivaux & de leurs ennemis, ainsi qu'avoit fait Quirinus à Tibére du vivant de Caius Cesar, le plus proche héritier de l'Empire, entre de plein droit en possession de la faveur du Prince, qui les considére sur le pied d'amis désintéressez. C'est ainsi que le Duc de Beaufort, à son retour d'Angleterre, devint le favori de la Reine Anne d'Espagne, qui non contente de parler de lui avec toute sorte d'estime, & de commander à ses créatures

NOTES HISTORIQUES.

f Patercule parle ainsi de ce Lollius. C'étoit un homme, qui avoit plus d'envie de s'enrichir, que de bien faire, & qui avec tout le soin qu'il prenoit de cacher ses vices, ne laissoit pas d'être & de paroître encore très vicieux. *Chap. 97. du livre 2. de son Epitome. Et dans le 102.* il ajoûte, qu'Auguste avoit choisi ce Lollius pour être le Gouverneur de Caïus Cesar, *quem moderatorem juventæ filii sui Augustus esse voluerat.*

Digitized by Google

pu le bon naturel du jeune Céſar 3, & fomenté la diſcorde entre ce Prince & lui. Mais la

tures de s'unir d'amitié avec lui, le choiſir, un jour que les Médecins crurent que Loüis XIII. alloit mourir, pour être le gardien de Monſeigneur le Dauphin, & de Monſieur. Confiance, qui marque aſſez à quels honneurs & dignitez elle le deſtinoit, s'il eût mieux ſû ménager ſa fortune. *Mémoires de la Chaſtre.* Henri IV. perſiſta toujours à demander la promotion du Sieur Serafin au Cardinalat, juſqu'à ce qu'il l'eût obtenue, parce que ce Prelat (il étoit Auditeur de Rote depuis plus de trente ans) avoit toujours tenu pour lui, & pour la Couronne, au tems le plus dificile & dangereux. C'eſt comme en parle M. d'Oſſat *dans ſa Lettre.* 61.

3 Un méchant Gouverneur, ou Précepteur, eſt un dangereux inſtrument auprès d'un jeune Prince.

Teſta recens imbuta diu ſervabit odorem.

Platon dit, que les Rois de Perſe donnoient à leurs enfans quatre Maîtres ou Gouverneurs, par raport aux quatre vertus néceſſaires à ceux qui doivent regner. Le premier leur feſoit des leçons de prudence; le ſecond leur inſpiroit l'amour de la juſtice; la troiſiéme les accoûtumoit adroitement à la tempérance, & aux mépris des voluptez; le dernier leur enſeignoit l'art de la guerre, & leur propoſoit les exemples de courage & de conſtance de leurs glorieux ancêtres. *Dans ſon premier Alcibiade.* Paul Emile dit, que Gilles Romain, qui fut Archevêque de Bourges, exhortoit le Roi Philippe le Bel à imiter en cela les Rois de Perſe. *Livre 8. de ſon Hiſtoire de France.*

Digitized by Google

la mémoire de Quirinus n'étoit point agréable au Sénat, à cause de l'accusation intentée contre Lepida, comme j'ai dit, de son avarice sordide, & de sa vieillesse impérieuse.

LI. Sur la fin de l'année, C. Lutorius Priscus, Chevalier Romain, à qui l'Empereur avoit donné de l'argent pour une excellente élegie sur la mort de Germanicus, fut accusé de l'avoir composée auparavant pour Drusus, qui étoit malade, en vûe d'être récompensé plus libéralement, si ce Prince fût venu à mourir 1. Veritablement il avoit lû par vanité ces vers à plusieurs Dames illustres; dans

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Rien n'est plus odieux aux Princes, que tout ce que l'on fait en vûe de leur mort En quelque état qu'ils soient, ils ne sauroient souffrir qu'on les compte pour morts. Quand Loüis XI. répondit à ceux, qui lui annoncérent, que c'étoit fait de lui: *Peut-être ne suis-je pas si malade que vous pensez*; il témoignoit assez ouvertement, que ceux, qui s'étoient chargez de cette commission, lui rendoient un service dont il les feroit repentir s'il en revenoit. Il semble, que le feu Roi, qui étoit bien un meilleur Prince que Loüis XI. se tint offensé de la crédulité de la Reine, lorsque voulant tenir le Conseil, qu'elle avoit tenu le jour précédent par son commandement exprès, il la fit retirer de sa chambre, quoiqu'il fût à deux doigts de la mort. Tant les Princes ont de facilité à se flater des espérances, qu'on leur

Digitized by Google

dans la maison de P. Petronius, & lorsque le délateur les apella pour venir témoigner, il n'y eut que Vitella, belle-mere de Petronius, qui soutint hardiment, qu'elle n'avoit rien oüi ; mais on ajoûta plus de foi à celles, qui déposoient contre l'accusé. Haterius Agrippa, désigné Consul, opina à la mort, au contraire M. Lepidus parlà en ces termes :

» LII. Si nous considérons seulement, » avec quelle hardiesse Lutorius Priscus a souil- » lé sa pensée & les oreilles de ses auditeurs, » ni

REFLEXIONS POLITIQUES.

leur donne d'une plus longue vie. Ainsi, M. de Chiverny fit une action très-prudente, lorsqu'il refusa d'assister à la consultation, que les Médecins firent sur la maladie de Charles IX. d'autant qu'apartenant au Roi de Pologne, son frere, & son légitime successeur, on l'aurdit pû regarder à cette assemblée comme un homme, qui atendoit la mort du Roi, & l'avénement de son Maître à la Couronne. *Dans ses Mémoires.* Au reste, si Lutorius avoit commis un crime en composant une élégie sur la mort de Drusus, qu'il tenoit pour assûrée, ceux-là ne sont pas moins criminels, qui préparent des Oraisons funébres à des Princes, qui sont encore pleins de vie, pour être les premiers à les prononcer, quand ils viennent à mourir, & pour se faire un renom de grands Orateurs, en persuadant qu'ils ont fait en cinq ou six jours des discours, qui quelquefois leur ont coûté plusieurs années. Quoi qu'il en soit, ces gens-là montrent toujours mieux leur vanité que leur éloquence.

Digitized by Google

» ni la prison, ni la corde, ni même les su-
» plices des esclaves, ne feront pas une puni-
» tion suffisante. Mais quoique les crimes
» soient aujourd'hui sans nombre & sans me-
» sure, la modération du Prince, l'exemple de
» nos ancêtres, & vôtre prudence, ne souffrent
» pas, que les peines aillent à la dernière ri-
» gueur. La vanité est diferente de la scélera-
» tesse, & les paroles ne se punissent pas
» comme les actions. On peut ouvrir un
» avis, par lequel le coupable soit puni, sans
» que nous ayons lieu de nous repentir, ni
» de nôtre indulgence, ni de nôtre sevérité.
» J'ai souvent oüi le Prince se plaindre de
» ceux, qui par leur desespoir avoient préve-
» nu sa clémence 1. Donnons donc la vie à
» Lutorius, qui ne peut ni servir d'exemple,
» quand on le fera mourir; ni troubler le re-
» pos public, quand on le laissera vivre. Car
» qu'y a t il à craindre d'un homme, qui s'o-
» cupe à des choses vaines & frivoles, & qui
» se trahissant lui même, va débiter ses folies
» aux femmes, parce qu'il n'ose s'adresser aux
» hommes. Chassons-le de la ville, ôtons lui
» ses

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelque cruel que soit un Prince, il ne laisse pas de prendre plaisir à s'entendre loüer de clémence. Il arrive quelquefois, que les loüanges qu'on lui donne pour une vertu qu'il n'a pas, lui font venir l'envie de les mériter en la pratiquant.

Digitized by Google

» ſes biens, interdiſons-lui le feu & l'eau. Je ne » parlerois pas autrement, quand il ſeroit cri- » minel de leze-majeſté.

LIII. Cét avis ne fut ſuivi, que du conſulaire Rubellius Blandus 1, tous les autres furent de celui d'Agrippa, & par conſéquent Lutorius mené en priſon fut auſſi tôt éxécuté. Tibére en écrivit au Sénat avec ſes ambiguitez ordinaires, loüant Lepidus, & ne blâmant pas Agrippa 2; éxaltant l'affection du Sénat, qui vengeoit avec ardeur juſqu'aux moindres offenſes faites au Prince, mais priant, qu'à l'avenir on ne ſe hâtât pas ſi fort de punir les paroles 3. Il fut donc ordonné, que les arrêts de mort ne ſeroient portez au Greffe qu'a-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Sujet, qui a le Prince pour partie adverſe, ne trouve jamais beaucoup de Juges, qui veuillent protéger ſon innocence, & pour peu qu'il ſoit criminel, toutes les voix vont à la mort. Dangereuſe eſt la Juſtice, dit Antoine Perez, où la volonté donne la ſentence. Que ſera-ce donc ſi elle a pour aſſeſſeurs le pouvoir abſolu, le courroux, & la flaterie? *Aforiſmes de ſes Relations.* Cela me fait ſouvenir du proverbe Eſpagnol, qui dit, *alla van Leyes, do quieren Reyes.* i. e. les Loix vont où veulent les Rois.

2 Quand le Prince ne blâme pas les actions cruelles ou ſévéres de ſes Miniſtres, c'eſt une marque aſſurée, qu'il en eſt bien aiſe, ou du moins qu'il n'en eſt pas fâché.

3 Les Princes ſanguinaires ont coutume de prendre le maſque de la clémence après le ſang répandu,

Digitized by Google

qu'après neuf jours accomplis *t*, pour donner aux condamnez le tems de recourir au Prince. Mais Tibére ne se laissoit point adoucir par le tems, & le Sénat n'avoit point la liberté de révoquer, ni de modérer ces arrêts *u*.

AN

REFLEXIONS POLITIQUES.

pour en rejetter la haine sur ceux, qui leur ont fait plaisir en le répondant. Après qu'Elisabet d'Angleterre eût fait trancher la tête à la Reine d'Ecosse, elle fit condamner à une prison perpétuelle le Secretaire Davison; qui avoit porté l'ordre de cette éxécution aux Commissaires, l'acusant de le lui avoir fait signer par surprise. Philippe II. laissa proceder contre Antoine Perez son Secretaire d'Etat, pour le meurtre commis en la personne du Secretaire Escovedo, quoiqu'il lui en eût donné l'ordre par écrit. Et Cabrera, qui entreprend de justifier Philippe, ne laisse pas d'avoüer, que la mort violente de cet homme ne lui fit point de compassion. *Chap. 3. du livre 12. de son Histoire.*

NOTES HISTORIQUES.

t C'est à-dire, que les condamnez ne pouvoient plus être éxécutez à mort, que dans le dixiéme, ou même après le dixiéme jour de l'arrêt prononcé.

u Les Loix Romaines ne souffroient pas, que les Magistrats changeassent rien aux sentences qu'ils avoient prononcées, non pas même une seule lettre. *Proconsulis tabella sententia est, quæ semel lecta neque augeri litterâ, neque minui potest, sed utcunque recita, ita Provinciæ instrumento referitur. Apul. lib. 1. Flor.* Et c'est pour cette raison, que Pilate répondit aux Juifs, qui vouloient qu'il changeât l'inscription mise sur la croix de Jesus Christ: *Quod scripsi, scripsi.*

Digitized by Google

AN DE ROME. 775.

LIV. Nous entrons dans le Conſulat de Caïus Sulpicius & de Decimus Haterius, ſous lequel tout fut tranquille *au*, le dehors fut tranquille au-dehors, au lieu que la Ville fut agitée de la crainte de la réformation du luxe, qui étoit exceſſif dans tout ce qu'il y a de choſes, où l'on peut prodiguer ſon argent. Mais quoique les dépenſes en habits & en meubles fuſſent les plus ruineuſes, c'étoient néanmoins celles qu'on cachoit le mieux, parce que le prix en étoit inconnu *x*. Ainſi tous les diſcours tomboient ſur la ſomptuoſité des feſtins : & comme Tibére étoit un Prince d'une frugalité égale à celle des Anciens, on craignoit qu'il ne fît quelque réglement incommode. Car après que C. Bibulus eut commencé *à parler de la reformation*, les autres Ediles avoient repre-

F 3

NOTES HISTORIQUES.

x Car outre que le commun ne ſavoit pas le prix des pierreries, des tableaux, des vaſes d'or & d'argent, & des riches étoffes, ceux qui en achetoient, ſe gardoient bien de dire ce que tout cela coûtoit ; comme font encore aujourd'hui nos bourgeoiſes, qui pour avoir tout ce qui tente leur folle ambition, font accroire à leurs maris, qu'on leur offre à vil prix des meubles précieux, qu'elles acherent bien cher, & qu'elles n'oſeroient jamais laiſſer voir, ſi le nom de *hazard*, ou de *rencontre*, qu'on donne à ces achats, ne ſervoit de couverture ſpécieuſe à leur luxe. Et voilà comme les femmes menent leurs maris & leurs enfans à l'Hôpital, à moins qu'il n'y ait des gages au logis *per ejuda de coſta*.

Digitized by Google

repreſenté au Sénat, que les loix ſomptuaires étoient mépriſées; que, *malgré les défenſes*, le prix des choſes néceſſaires au ménage croiſſoit de jour en jour; & que le deſordre ne pouvoit plus être arrêté par les remédes ordinaires : Et le Sénat avoit renvoyé cette affaire au Prince. Tibére, après avoir ſouvent examiné, ſi l'on pourroit empêcher des profuſions ſi déréglées; ſi la réformation ne tourneroit point au dommage de la République 1; combien il lui ſeroit honteux de ne pas réüſſir dans ſon entrepriſe, ou fâcheux de n'y réüſſir, que par une punition ignominieuſe des perſonnes illuſtres, qui ſe trouveroient en

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La premiere choſe, à laquelle un Reformateur doit bien aviſer, eſt que ſa réformation ne tire pas après ſoi des maux plus grands que ceux, dont il veut arrêter le cours. Pie V. ayant fait enfermer toutes les Courtiſanes dans un lieu ſéparé, fut averti par les Confeſſeurs, que l'adultére, l'ineceſte, & la ſodomie, ſe multiplioient à vûe d'œil. *Pagliari dans ſon Commentaire ſur Tacite, Obſervation* 389. Sixte V. l'homme du monde, qui ſavoit le mieux ſe faire obéïr, ne réüſſit pas mieux que Pie; faute de pouvoir enfermer ces femmes, dont le nombre étoit exceſſif à Rome. il les chaſſa preſque toutes, dans la penſée de tenir enfermées, dans un lieu particulier celles qui reſtoient; mais les Confeſſeurs lui ayant fait les mêmes remontrances qu'à Pie, il commanda au Gouverneur de Rome de lever le ban, avec permiſſion d'y retourner à toutes celles, qui en étoient ſorties. *Leti livre* 1. *de la ſeconde partie de ſa Vie.*

Digitized by Google

en faute ; écrivit enfin cette lettre au Sénat.

» LV. En toute autre affaire, Messieurs, il » seroit peut être plus à propos de me de- » mander mon avis, en plein Sénat, afin » que je répondisse de vive voix ; mais en » celle-ci, il vaut mieux, que je sois absent, » de peur que la crainte de ceux, sur qui » vous jetteriez les yeux, ne me fit remar- » quer aussi, & prendre comme sur le fait, » les personnes accusées d'une vie si honteuse. » Si les Ediles m'eussent consulté là-dessus, je » ne sai, si je ne leur eusse point conseillé de » laisser des vices enracinez & passez en cou- » tume ; plûtôt que de nous mettre au ha- » zard

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 UN Prince, qui veut établir une domination absolue & despotique, se gardera bien, s'il est habile, de réformer le luxe, qui est le meilleur & le plus agréable instrument de la servitude. Ce fin Prince, dit Ciriaque de Lentz en parlant de Tibére, évita la réformation du luxe, parce qu'il avoit autant de gages & d'ôtages de la servitude de la ville, qu'il y avoit de grands & de riches, qui vivoient dans les plaisirs, & dans la magnificence. Si Vespasien pût bien, par son exemple, rapeller les anciennes mœurs, & remettre en crédit l'ancienne frugalité : si tout récemment le Roi Très Chrestien Loüis XIII. a pû par un Edit remédier aux modes, & aux dépenses excessives des habits, pourquoi Tibére n'auroit-il pas eu le même succès, s'il eût eu la même volonté ? *Dans son Augustus.* Il ajoûte dans son *Aula Tiberiana*, que les Catons, les Thrasea, & les Helvidius, ne sont jamais au goût des tyrans, & que So-

Digitized by Google

» zard de faire voir, qu'il y a des maux auf-
» quels nous ne sommes pas capables de re-
» médier 2. Mais au reste, ces dignes Ma-
» gistrats ont fait leur devoir, comme je vou-
» drois que le fissent tous les autres. Pour
» Moi, j'avouë, qu'il ne m'est pas honnête
» de me taire, mais aussi je suis fort en pei-
» ne de vous répondre, car je ne fais pas la
» charge d'un Edile, d'un Préteur, ni d'un
» Consul 3; on attend du Prince quelque
» chose

REFLEXIONS POLITIQUES.

erate, quoiqu'il fût pauvre, devint suspect aux trente tyrans par le mépris qu'il feſoit des plaisirs de la vie; atendu que les mauvais Princes regardent comme des ambitieux tous ceux, qui préferent leur réputation aux aléchemens de la volupté. *Aforisme 63. du livre 3.*

2 Quoique les plaintes, qu'on fait contre les vieux abus, soient raisonnables, les Princes ne laissent pas de les tolérer, parce que nous ne sommes pas capables de la perfection austére, que demandent des Censeurs, qui n'entendent rien au gouvernement des Etats. Les ordres les plus conformes à la Raison ne sont pas toujours les meilleurs, parce qu'ils ne sont pas quelquefois proportionnez à la portée de ceux, qui les doivent pratiquer. *Section 1. du chap. 4. de la premiere partie du Testament Politique.*

3 Les grands Princes ne doivent pas s'embaraſſer de toutes sortes d'affaires, ni descendre dans tous les petits détails. Tandis qu'ils travaillent aux grandes choses, leurs Ministres & les Magistrats ordinaires expédient les petites. L'aplication qu'ils donnent à celles ci leur en fait oublier, ou du moins diférer d'autres, dont le retardement préjudicie fort au bien de leur Etat. Don

Juan.

Digitized by Google

» chose de plus grand & de plus majestueux. » Chacun tire à soi la gloire de ce qui a été » fait avec succès, & le blâme de tout ce qui » n'a pas réüssi, est toûjours rejetté sur un » seul. Par où voulez-vous que je commen- » ce ? sera ce, par vos maisons des champs, » qui occupent un espace infini ; où par cette » multitude de valets, que vous rangez par na- » tions ?

REFLEXIONS POLITIQUES.

Juan Antonio de Vera dit, que Charle quint, bien que très pieux, n'eut jamais beaucoup de communication avec les Moines, hors du Confessional, tant qu'il eut des Etats à gouverner. Et un jour que le Pére François de Madrid le consultoit sur quelques abus de son Ordre, qu'il estimoit dignes de réforme, il lui dit » d'un air un peu chagrin : Pere François, de tout ce » que vous m'avez dit, je ne trouve rien, qui regar- » de l'Empereur, que ne vous adressez-vous au Pape, » ou à vôtre Général, plutôt qu'à moi, qui ne perd » pas mon tems à discourir d'affaires de Cloître. *Dans l'Epitome de sa Vie.* Je conjure V. M. dit le Cardinal » de Richelieu à Loüis XIII. d'apliquer son esprit » aux grandes choses, importantes à son Etat, & de » mépriser les petites, comme indignes de ses soins & » de ses pensées..... Tant s'en faut, qu'Elle puisse tirer » aucun avantage de s'ocuper trop au détail de celles, » qui ne sont pas considérables, qu'au-contraire elle » en recevroit beaucoup de dommage, non seulement » en ce que telles ocupations la divertiroient d'au- » tres meilleurs ; mais aussi, parce que les petites épi- » nes étant plus capables de piquer que les grandes, » qui s'aperçoivent facilement, il lui seroit impossible » de se garantir de beaucoup de chagrins, inutiles aux » affaires, & fort contraires à la santé. *Chap. 5. de la premiere partie de son Testament Politique.*

Digitized by Google

» tions ? sera-ce par vôtre vaisselle d'or & » d'argent *y*, ou par ces figures de bronze, » &c

NOTES HISTORIQUES.

y Ce que fit Henri III. Roi de Castille, pour abolir le luxe de la table, mérite d'être mis ici, comme un des plus beaux exemples de ce que peut un Prince, qui a de l'esprit & de la vigueur. Un jour, que sa table étoit très mal servie, on lui dit, que les Grands du Royaume se traitoient bien autrement, & qu'il n'y avoit rien de si somptueux, que les repas, qu'ils se donnoient tour à tour. Ce jour là même, étant averti que l'Archevêque de Tolede donnoit à souper à plusieurs Seigneurs, il y alla déguisé, & vit la magnificence du festin, où rien ne manquoit, & qui pis est, il entendit de ses propres oreilles le récit qu'ils firent de leurs biens de patrimoine, & des pensions qu'ils tiroient du domaine du Roi. Le lendemain matin, il fit courir le bruit qu'il étoit malade, & qu'il vouloit faire son testament: ce qui les fit tous accourir au Palais. Sur le midi, Henri entra dans la sale, où ils attendoient, & si-tôt qu'il fut assis, adressant la parole à l'Archevêque, il lui demanda, combien il avoit vû de Rois en Castille, & fit la même question à tous les autres séparément. Les uns répondirent: J'en ai connu trois; moi quatre; moi cinq, &c. Comment cela se peut-il, répliqua le Roi, puisque j'en ai connu vingt à l'âge que j'ai. Et les voyant surpris de ce qu'il disoit, il ajouta: *C'est vous, Messieurs, qui êtes ces Rois, au grand dommage de ce Royaume, & au grand déshonneur de vôtre Roi: mais j'empêcherai, que vôtre regne ne dure long-tems, & que vous ne pousiez plus loin la raillerie, que vous faites de nôtre personne.* L'Archevêque se jetta à ses pieds, & lui demanda pardon, comme firent aussi les autres. Le Roi leur fit grace de la vie, & se contenta de les retenir prisonniers, jusqu'à ce qu'ils lui eussent rendu les châteaux, qu'ils tenoient de la Couronne, & tout ce qu'ils avoient pris sur les deniers royaux. Action, qui lui aquit tant de gloire & d'autorité, que les Grands ne furent jamais si souples, ni si obéissans. Outre qu'elle fit entrer tant d'argent dans ses coffres, qu'il laissa de grands tresors; sans avoir foulé ses Sujets *Mariana chap. 4. du livre 19. de son Histoire d'Espagne.* Remarquez en passant, que ce Roi fit ce coup de maître à l'âge de quinze ou seize ans. Il étoit surnommé Henri l'infirme, à cause de la foible complexion de son corps; mais il méritoit à bon droit le

titre

» & ces tableaux qui ſont autant de merveil-
» les ? Défendrai je ces habits ſomptueux,
» que portent également les hommes & les
» femmes ? ou bien empêcherai je un deſor-
» dre particulier de ce ſexe, qui par ſa paſ-
» ſion pour les pierreries fait aller tout nôtre
» argent à des nations étrangéres, ou enne-
» mies ? Je ſai qu'on murmure de tout cela
» dans les compagnies, & qu'on demande un
» réglement ; mais ſi quelqu'un en fait un,
» & ordonne des peines, les mêmes gens,
» qui ſe plaignent des abus crieront qu'on
» veut tout bouleverſer, qu'on cherche à rui-
» ner les familles illuſtres ; & que perſonne
» ne ſera éxemt de la recherche des délateurs.
» Cependant, comme l'on ne peut arrêter le
» cours des vieilles maladies, que par des re-
» médes violens, on ne peut pas non plus
» guérir l'eſprit, qui eſt corrompu, & qui,
» *outre cela*, répand encore ſa corruption
» ailleurs, ſi les remédes ne ſont auſſi forts,
» que les paſſions & les convoitiſes 4, dont

F 6 » il

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Aux maux extrêmes, il faut des remédes extrêmes.

NOTES HISTORIQUES.

titre d'Henri le Fore, ou le Courageux, pour la vigueur de ſon eſprit. Cet exemple montre bien ce que dit Monſieur de Richelieu, que les Rois peuvent tout, lorſqu'ils veulent efficacement & conſtamment ; & que les choſes, qui paroiſſent les plus difficiles, & preſque impoſſibles, ne le ſont que par l'indifférence, avec laquelle il ſemble qu'elles ſont ordonnées.

Digitized by Google

» il eſt embraſé. Tant de loix établies par » nos ancêtres, & tant d'autres faites par le » divin Auguſte, n'ont ſervi qu'à donner » plus de crédit au luxe, les premiéres étant » tombées dans l'oubli, & les autres, (qui » eſt encore pis) dans le mépris 5. Car lorſ- » qu'on aime ce qui n'a pas encore été défen- » du, on craint qu'il ne vienne quelque dé- » fenſe; mais quand une fois les défenſes ont » été violées impunément, il n'y a plus de » crainte ni de honte 6. Pourquoi la frugali- » té

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Il n'y a plus de remède, quand ce qui paſſoit auparavant pour vice, vient à ſe métamorfoſer en mœurs. Pour lors, il faut s'acommoder au precepte d'Hippocrate, qui ordonne de n'apliquer point de remédes aux maladies deſeſpérées.

6 Tandis que les abus ſont tolérez, les hommes gardent quelques meſures extérieures de bienſéance, parce qu'ils craignent, que ſi la liberté va trop loin, le Prince, ou le Magiſtrat, ne s'aviſe de réformer ces abus, dans leſquels ils font conſiſter une partie de leur bonheur. Au contraire, ſi le réformateur n'a pas aſſez d'autorité, pour ſe faire obéïr, comme il arrive quelquefois; ou aſſez de fermeté, pour ne pas épargner les Grands, qui d'ordinaire ſont les premiers à tranſgreſſer les nouveaux réglemens; l'exemple de l'impunité ouvre la porte au mépris, & du mépris on paſſe inſenſiblement à la licence. C'eſt pourquoi, il faut de deux choſes l'une, ou que le Prince s'abſtienne le plus qu'il pourra de mettre la main à la réformation, ſurtout s'il ſe ſent foible d'autorité, ou d'humeur à ſe laiſſer fléchir aux priéres, où que s'il veut faire la guer-

re

» té étoit-elle en régne autrefois ? parce que » chacun modéroit ſes deſirs ; parce que nous » ee poſſédions qu'une ville. Et depuis mê- » me que nous eûmes aquis la domination » de l'Italie, les aléchemens de la volupté » n'étoient pas ſi grands. Les guerres étrangé- » res nous ont apris à diſſiper le bien d'au- » trui, & les guerres civiles à conſumer le » nôtre 7. Ce que les Ediles viennent de re- » montrer eſt bien peu de choſe, du moins » en comparaiſon de tout le reſte 7. Perſon- » ne

REFLEXIONS POLITIQUES.

ne aux abus, il prenne une bonne réſolution d'être impitoïable, comme un Sixte-quint envers ceux qui oſeront enfreindre ſes ordonnances.

7 Il y a des gens, qui croïent, que tout eſt perdu, ſi l'on ne remédie promtement aux abus, qui les choquent, mais le Prince ne doit jamais ſe laiſſer entraîner à la

NOTES HISTORIQUES.

Paterculè attribuë la cauſe du luxe de Rome aux deux Scipions, qui ont été ſurnommez Afriquains. Le premier, dit-il, avoit ouvert le chemin à la puiſſance des Romains, mais le ſecond l'ouvrit au luxe ; car dès que Rome n'eut plus rien à craindre de Carthage, qui avoit ceſſé d'être, l'on ne s'écarta pas de la vertu pas à pas, comme l'on faiſoit auparavant, mais on courut à toute bride aux voluptez & aux vices ; l'ancienne diſcipline fut mépriſée, & fit place aux nouvelles mœurs, & toute la ville paſſa ſoudainement de la vigilance à l'aſſoupiſſement ; des exercices de la guerre à la débauche ; & du travail à l'oiſiveté. Enfin, la magnificence publique fut incontinent ſuivie de la ſomptuoſité des particuliers. *Au commencement du livre 2. de ſon Epitome.*

Digitized by Google

» ne ne réplique, (& certes je m'en étonne)
» que l'Italie a besoin du secours des provin-
» ces; que la vie du Peuple Romain est tous
» les jours à la merci de la mer & des tem-
» pêtes a; que ce ne sont pas nos maisons
» de plaisance, ni nos parcs, qui nous dé-
» fendent, ni qui nourrissent tant de maîtres
» avec un monde de valets. Ce sont là, Mes-
» sieurs, les soins qui occupent le Prince, &
» sans lesquels la République périroit. Pour
» le reste, chacun y doit remédier en soi mê-
» me, & c'est à nous de commencer; la né-
» cessité rendra plus sages ceux que le luxe a
» ruinez; & le dégoût, ceux qui sont ri-
» ches 8. Que si quelque Magistrat se sent as-
» sez

REFLEXIONS POLITIQUES.

à la passion d'autrui. C'est à lui de prévoir les inconvéniens qui peuvent arriver de la réformation, qu'on lui demande, & de bien considérer, s'il la peut entreprendre avec succès, en sorte, que ceux qui seront contens de ses réglemens, soient en plus grand nombre, que ceux, qui en seront mecontens. Car c'est à cette marque, qu'on connoit la prudence du réformateur.

8 On se lasse des plaisirs, comme on se lasse de faire trop bonne chere. Beaucoup de voluptueux deviennent sages, parce qu'ils n'ont plus de plaisirs nouveaux à goû-

NOTES HISTORIQUES.

a Car tout le bled venoit d'Egypte, & par conséquent par mer.

Digitized by Google

» ſez d'eſprit & de courage, pour empêcher » que le mal n'aille plus loin, j'accepte vo- » lontiers ſon aide, avoüant, qu'il me dé- » chargera d'une partie de mes peines. Mais » ſi l'on ne demande une réformation, que » pour avoir la gloire de paroître ennemi des » vices, & pour me laiſſer après porter tou- » te la haine 9 de ceux qui en ſont accuſez; » je vous déclare, Meſſieurs, que mon deſ- » ſein n'eſt pas de me faire mal-à propos de » nouveaux ennemis 10; & que ſi j'eſſuïe, » pour

REFLEXIONS POLITIQUES.

à goûter, & par conſéquent plus rien de quoi vivre contens.

9 Il y a beaucoup de gens, dit M. le Cardinal de Richelieu, dont la vertu conſiſte plus à plaindre les déſordres, qu'à y remedier par l'établiſſement d'une bonne diſcipline. Au-lieu que ceux, qui ſont emploïez aux afaires publiques, devroient marcher de même pié, & tenir le même langage, comme tendant à même fin, il s'en trouve toujours quelques-uns, qui parlant plus foiblement que les autres, pour décliner l'envie, chargent de haine ceux, dont la franchiſe des paroles correſpond à la fermeté de leurs actions. *Section 3. du chap. 8. de la premiere partie du Teſtament Politique.*

10 Il y a cette différence entre le Prince & ſes Miniſtres, que le Prince doit éviter autant qu'il peut tout ce qui peut lui atirer la haine du Peuple, ou des Grans, parce que la conſervation de ſon autorité dépend de l'amour de ſes Sujets: au contraire, ſes Miniſtres étant obligez par le devoir de leur charge de ſacrifier leur intérêt particulier au bien public, & au ſervice de leur Maître,

Digitized by Google

» pour le bien de l'Etat des querelles dan-
» gereuſes, & ſouvent fort injuſtes 11, il eſt
» bien raiſonnable de m'en épargner d'inuti-
» les & dont ni vous, ni moi ne pouvons tirer
» aucun avantage.

LVI. Après la lecture de ces lettres, il fut commandé aux Ediles de laiſſer les choſes comme elles étoient. Et le luxe de la table, qui fut exceſſif depuis la bataille d'Actium juſqu'à l'avéne-

REFLEXIONS POLITIQUES.

Maître, il ne leur eſt pas permis de ſuprimer un bon conſeil, qu'ils ſont capables de donner, ſous prétexte que ce conſeil les rendoit odieux au Peuple, ou aux Grands. Car, ſelon M. de Richelieu, la probité du Miniſtre d'Etat requiert, qu'il ſoit à l'épreuve de tous intérêts, & ſi conſtant, que ni les calomnies, ni les traverſes ne le puiſſent jamais décourager debien faire, ni le détourner d'aller aux fins, qu'il s'eſt propoſées pour le bien de l'Etat. *Chap dernier de la premiere partie du Teſtament Politique.* Le Cardinal d'Oſſat parlant d'un certain Chevalier de Malte, de l'importunité duquel il n'avoit pû ſe delivrer, ſans lui promettre, quoique froidement & par maniere d'acquit, de le recommander à Henri IV. pour une grace qu'il demandoit mal-à-propos: Je m'en repens, dit-il, & une autre fois je veux ſecoüer cette puſilanimité, ſans avoir plus à vous expoſer les impertinences de tels importuns, ni ma honte puſilanime de les refuſer. *Lettre 197.*

11 C'eſt le propre des Rois de faire du bien, & du Peuple, de les calomnier. Il n'y a guére de Princes, à qui l'on faſſe juſtice durant leur vie, parce que naturellement les hommes haïſſent ceux dont ils craignent l'autorité.

Digitized by Google

vénement de Galba à l'Empire, c'eſt à-dire, par l'eſpace de cent ans *b*, s'abolit enfin peu à peu 1. Si l'on veut ſavoir les cauſes de ce changement, les voici. Autrefois, les perſonnes conſidérables par la naiſſance, ou par les richeſſes, ſe laiſſoient aller à la paſſion de paroître magnifiques, parce qu'il étoit permis alors de gagner l'affection du Peuple, & de cultiver l'amitié des Rois, & des Alliez, pour en être réciproquement courtiſé. Plus on étoit ſplendide en maiſons, en meubles, en équipage, plus on

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 En France le luxe de la table commence à ſe modérer, mais c'eſt pour faire place a un autre luxe, c'eſt-à-dire, à celui des habits, & des meubles, lequel eſt bien plus dangereux. C'eſt le luxe, qui nous a multiplié les Dames & les Demoiſelles, à tel point, que l'on ne peut plus diſcerner les perſonnes de qualité & de naiſſance, que par la civilité & la modeſtie, qui ont ceſſé d'être des vertus bourgeoiſes. Dans le ſiécle paſſé, les Premiers Préſidens de Thou & de Harlay mangeoient en vaiſſelle d'étain: aujourd'hui des Commis de Financiers ſe font ſervir en vaiſſelle d'argent. Un Chancelier de Bellievre ne donnoit que vint-mille francs de dot à ſes filles; aujourd'hui un Partiſan donne cent-mille écus aux ſiennes. *Adeò præcipiti curſuà virtute deſcitum, ad vicia tranſcurſum.*

NOTES HISTORIQUES.

b La bataille d'Actium ſe donna l'an de Rome 724. & Galba parvint à l'Empire en l'an 822.

Digitized by Google

on aquéroit de réputation & de cliens *c*. Mais depuis qu'on eut commencé à verſer le ſang des riches, & à tourner en crime la faveur du Peuple 2, chacun en devint plus ſage. D'autre côté, les hommes nouveaux, qui ſe tiroient ſouvent des villes municipales, des colonies, & même des provinces, pour être agregez au Sénat, y aporterent leur frugalité domeſtique, ſans jamais changer de genre de vie, quoique pluſieurs, qui avoient vieilli dans les emplois, fuſſent devenus extrêmement riches. Mais le principal auteur de cette façon de vivre reſſerrée fut Veſpaſien, qui ſe conformant lui-même à l'ancienne économie, fit naître à tout le monde le deſir de l'imiter 3; éguillon plus fort

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 La grande réputation n'eſt pas moins dangereuſe, que la mauvaiſe. Si elle fait revivre les morts, elle fait mourir les vivans. Les Princes ne peuvent ſouffrir un mérite, qui ſe fait trop remarquer. C'eſt donc une grande ſcience; que de le ſavoir bien cacher, non ſeulement au Prince, mais encore davantage au Peuple, dont les aplaudiſſemens ſont funeſtes.

3 Rien n'eſt plus utile à un établiſſement, que la bonne vie des Princes: laquelle eſt une loi parlante, & qui oblige avec plus d'éficace, que toutes celles, qu'ils pourroient faire, pour contraindre au bien qu'ils veulent

NOTES HISTORIQUES.

c Gens, qui faiſoient la Cour aux Grands, pour avoir leur protection.

Digitized by Google

fort que toutes les loix, & que la crainte des suplices. Si ce n'est qu'on dise, qu'il y a dans toutes les choses du monde un certain mouvement circulaire, qui fait que les mœurs changent comme les tems. Quoiqu'il en soit, tout n'a pas été meilleur du tems de nos peres 4, & nôtre siécle a donné beaucoup d'exemples de sagesse, qui méritent d'être imitez

Ou, plus fort que la crainte des suplices ordonnez par les loix.

Ou, que toutes les choses du monde ont un certain période, qui fait que les mœurs vont & reviennent comme les tems.

REFLEXIONS POLITIQUES.

lent procurer. S'il est vrai, qu'en quelque crime que puisse tomber un Souverain, il péche plus par le mauvais exemple, que par la nature de sa faute; il n'est pas moins certain que quelques loix qu'il puisse faire, s'il pratique ce qu'il prescrit, son exemple n'est pas moins puissant pour faire éxécuter ses volontez, que toutes les peines qu'il peut ordonner. La retenue du Prince, qui ne jurera point, retranchera plus prontement tous les sermens & les blasfêmes, qui sont en regne parmi les peuples, que toute la rigueur, que les Magistrats pourroient éxercer contre ceux: qui sont sujets à telles impiétez. *Chap. 1. de la seconde partie du Test. Politique.*

4 Toute nôtre vénération est pour le passé. & tout nôtre mépris pour le présent, parce que le présent nous est à charge, & nous chagrine, à-cause des objets qui nous déplaisent; au-lieu que le passé nous instruit, sans nous rien montrer, qui puisse provoquer nôtre envie, ni nous mettre en mauvaise humeur. Il est certain, que de la maniére, dont le monde est fait, nous aurions jugé de ceux même, que nous admirons, à-cause qu'ils ont été plusieurs siécles avant nous, comme nous jugeons de nos contemporains; car les vices sont aussi anciens que les hommes.

Digitized by Google

imitez par nos descendans. Et plaise aux Dieux que nous ne nous piquions de surpasser nos ancêtres, que dans les choses honnêtes.

Ou, que nous n'entrions en dispute avec nos ancêtres, que pour les vertus.

LVII. Tibere ayant acquis la réputation de Prince modéré, pour avoir fermé la bouche aux accusateurs, qui alloient éclater *d*, demanda la puissance du Tribunat pour Drusus 1. Auguste avoit inventé ce titre, pour ne pas prendre celui de Roi, ni de Dictateur, & pour être pourtant au dessus des autres puissances *e* par un nom de distinction 2. Il avoit associé

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand les Princes ont fait quelque belle action, ils ont coutume de s'en faire comme un droit, pour obtenir ce qu'ils desirent; & cela leur réüssit presque toujours dans la premiere chaleur des aplaudissemens du Peuple.

2 Les nouveaux titres, que prennent les Grands, leur font souvent une espece de droit, pour usurper des Etats, qui ne leur appartiennent nullement. Paul Emile

NOTES HISTORIQUES.

d Si l'on eût procedé à la réformation du luxe.

e Il faut remarquer ici l'habileté d'Auguste. Quand il quita le nom odieux de Triumvir, il prit celui de Consul, *Consulem se ferens.* Ann. 1. Mais comme les Consuls avoient pour adversaires les Tribuns du peuple, qui disputoient d'autorité avec eux, par le droit qu'ils avoient de s'opposer aux délibérations du Sénat, & par la prérogative de leur dignité, qui les rendoient sacrez & inviolables; Auguste, qui voyoit que le Consulat ne le distingueroit point des autres Consuls, s'avisa d'y joindre en sa personne le Tribunat, en vertu duquel il s'opposeroit

Digitized by Google

associé à cette dignité Marcus Agrippa, & après la

REFLEXIONS POLITIQUES.

le marque fort à propos, que le titre de Prince de France, que Charles Martel prit au lieu de celui de Maire du Palais, fut le premier échelon, par où il fit monter sa famille au trône. Le Connétable Anne de Montmorenci fit donc une action de bon Politique, lorsqu'il opposa son autorité aux Guises, qui vouloient prendre le nom & les armes de la Maison d'Anjou, dont ils descendoient par Yolande d'Anjou leur bisayeule; parce que ce nouveau nom auroit fortifié la vieille & rance prétention, (c'est comme l'apelle le Cardinal d'Ossat *lettre* 123.) qu'ils avoient au Comté de Provence. Et c'est pour cela, qu'enri IV. ayant donné ce Gouvernement au jeune Duc de Guise, le Chancelier de Chiverny protesta en plein Conseil contre cette provision, & voulut que sa protestation fût enregîtrée aux Parlemens de Paris & d'Aix, avant que de seeller les provisions de ce Duc. *Mémoires de Chiverny* 1594. Le Comte Duc d'Olivarés, premier Ministre d'Espagne, ne tarda guère à se repentir d'avoir confié le Généralat des troupes de Portugal au Duc de Bragance, à qui ce nouveau pouvoir, joint aux droits qu'il avoit à cette Couronne, servit d'échelon pour monter à la Royauté.

NOTES HISTORIQUES

roit aux résolutions & aux entreprises des autres Magistrats, sans que pas un d'eux pût résister aux siennes. De sorte que de deux charges nées avec la Liberté, & par conséquent agréables au peuple, dont il disoit vouloir être le défenseur, [*ad tuendam plebem Tribunicio jure consentum*] il s'en fit une Dictature réelle & perpétuelle, aussi absolue, que celle de Jules Cesar, mais beaucoup moins odieuse, parce qu'il la popularisoit sous le nom de Tribunat. Dignité, qu'il conserva trente-sept ans, comme le marque Tacite. *Ann.* 1.

Digitized by Google

la mort de celui-ci, Tibére ; afin que perſonne ne fût en doute de ſon ſucceſſeur, & que nul autre ne prétendît à l'Empire. Car du reſte, il ſe fioit beaucoup ſur ſa propre fortune, & ſur la fidélité de Tibére. A ſon exemple, Tibére appela Druſus au Tribunat, après avoir tenu tout égal entre ſes enfans du vivant de Germanicus. Ses lettres commençoient par une priére qu'il faiſoit aux Dieux de favoriſer ſes deſſeins pour le bien de l'Etat, & finiſſoient par un petit éloge de ſon fils, où il diſoit ſans rien exagérer, » Qu'il avoit une » femme & trois enfans, & le même âge » qu'avoit ſon pere, lorſque le divin Auguſte » le fit ſon colégue ; qu'il ne prenoit point » Druſus pour le ſien, par une réſolution » trop précipitée, mais après l'avoir éprouvé » huit ans durant, *ſoit au dehors*, où il avoit » étouffé des ſéditions, terminé des guerres, » & mérité l'honneur du triomphe ; *ſoit au* » *dedans*, où il avoit éxercé deux fois le Con» ſulat.

LVIII. Comme le Sénat s'étoit attendu à cette demande, il avoit prémedité ſa réponſe, pour flater le Prince avec plus de délicateſſe ; néanmoins on ne trouva rien à ordonner, que des ſtatuës au pere & au fils, des autels aux Dieux, des temples, des ares, & d'autres choſes ordinaires ; ſi ce n'eſt que Marcus Silanus, pour honorer davantage les deux Prin-

Digitized by Google

Princes, proposa au grand deshonneur du Consulat, de ne plus dater les actes publics & particuliers sous le nom des Consuls, mais d'y aposer le nom de ceux, qui à l'avenir éxerceroient la puissance du Tribunal, *à commencer par Drusus*. Mais Haterius, ayant proposé de graver en lettre d'or les decrets de ce jour-là, se rendit d'autant plus ridicule 1, qu'étant fort vieux, sa flaterie ne lui pouvoit plus aporter que de l'infamie.

LIX. Dans le même tems, le Gouvernement de l'Afrique ayant été continué à Junius Blesus, Servius Maluginensis, Prêtre de Jupiter, demanda celui de l'Asie, soutenant, » Que c'étoit une erreur de croire, qu'il ne » fut pas permis aux Prêtres de Jupiter de » sortir de l'Italie; que n'étant pas de pire » condition, que ceux de Mars & de Romu- » lus,

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Plus un homme est constitué en haute dignité, plus la flaterie est honteuse en sa bouche, mais surtout, si la Magistrature, qu'il éxerce, est une de celles, dont le devoir principal est de conserver & maintenir l'autorité des loix, comme sont les charges de Chancelier, de Premier Président, & d'Avocats Généraux. Il fesoit beau voir haranguer au Parlement ce Jacques Fays, qui apelloit Henri III. le saint des saints, & disoit qu'il méritoit d'être canonisé plus qu'aucun de ses prédécesseurs Rois de France, pendant qu'Henri abandonnoit la conduite de l'Etat à ses Mignons, & se contentoit d'aprendre à décliner. *Journal de son regne*.

Digitized by Google

» lus, qui tiroient au ſort les provinces, cela » ne devoit pas leur être plus défendu qu'aux » autres ; qu'il ne ſe trouvoit rien, qui fut » contre eux, ni dans les regîtres du Peuple, » ni dans nos cérémoniaux 1. Que ſouvent » les Pontifes avoient fait la charge du Prêtre » de Jupiter, lorſqu'il étoit ou malade, ou » occupé aux affaires publiques : qu'après la » mort de Cornelius Merula, cette charge » avoit vaqué ſoixante-douze ans 2, ſans que » les

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 De tout tems les Bénéficiers ont été ingénieux à trouver des raiſons, ou plûtôt des prétextes, pour s'exempter de leurs plus indiſpenſables obligations. La réſidence étoit ſi étroitement obſervée par les Prêtres des Romains, que cela a donné lieu à Senéque de dire, qu'il en étoit de leurs Prêtres & de leurs Pontifes, comme des éxilez, qui ne pouvoient nullement ſortir du lieu de leur éxil. *Quoſdam exilia*, dit-il, *quoſdam ſacerdotia uno loco tenent. De tranquilitate vitæ. Viſus eſt ſibi quis*, dit Artemidore, *ad firmamentum templi Neptuni : catena allegatus eſſe : factus eſt ſacerdos Neptuni : oportebat enim ipſum inſeparabilem eſſe ſacerdotem. Lib. 5. de ſomniorum eventibus, ſomnio* 1. Un Payen enviſage ſa Prêtriſe comme une chaîne indiſſoluble, qui l'attache pour toute ſa vie au temple de Neptune ; & des Prêtres, & des Prélats Chrétiens, ne font aucun ſcrupule de paſſer preſque toute la leur hors de leurs Egliſes, ſans rendre aucun ſervice à l'Etat ! *Filii hominum, uſquequò gravi corde* ? Voi la note de l'article 72.

2. Un abus ne ceſſe pas d'être abus, pour avoir été de longue durée, & par conſéquent le Prince ne doit

Digitized by Google

» les sacrifices, ni les autres cérémonies de re-
» ligion eussent jamais cessé. Que si l'on avoit
» pû se passer si long tems d'un Prêtre de Ju-
» piter, sans aucun dommage, il ne seroit
» pas difficile de s'en passer pour un an qu'il
» auroit à être absent : que ce n'avoit été,
» que pour des inimitiez particuliéres, que
» les Pontifes avoient autrefois empêché le
» Sacrificateur de Jupiter d'aller gouverner les
» Provinces ; mais que, par la grace des
» Dieux, on avoit maintenant pour souve-
» rain Pontife le souverain de tous les hom-
» mes 3, lequel n'étoit sujet
» ni à la haine, ni à l'envie,
» ni aux autres passions 4 des particuliers.

Ou, lequel ne donnoit rien à la haine, à *&c.*

L'Au-

point laisser passer l'occasion d'y remédier, quand il la trouve.

3 Tant s'en faut, que le Sacerdoce & la Roïauté soient incompatibles dans un même sujet, qu'au contraire l'un y est l'affermissement de l'autre, ainsi que Tacite même l'observe dans les Rois des Juifs, par lesquels *honor sacerdotii firmamentum potentiæ assumebatur.* Hist. 5.

Il n'y a point de qualité plus essentiellement requise à un Pape, que celle de Pére commun. Tous les Papes portent également ce tire, mais ils n'en rempliſſent pas tous également les obligations. La partialité qu'ils ont les uns pour une Couronne, les autres pour une autre, ne manque jamais de produire de méchans éfets. Comme il est impossible qu'un Pape partial soit

Digitized by Google

juſte, il eſt pareillement impoſſible qu'il ſoit reveré des Princes, à qui ſa partialité eſt prejudiciable. Outre que ceux qu'il favoriſe au préjudice des autres, n'en tirent le plus ſouvent d'autre fruit, que la guerre avec leurs voiſins. Que produiſit à la France la Ligue que fit Henri II. avec Paul IV. ſinon la perte des batailles de Saint-Quentin & de Gravelines, qui fut la juſte punition de la rupture de la Treve de Vaucelles, & tout enſemble une preuve convaincante, que les Brefs d'abſolution, que donne un Pape violent & paſſionné, ne ſont pas toûjours de bonnes aſſûrances de l'abſolution divine. Ainſi, le ſage Cardinal d'Oſſat a bien raiſon de dire, qu'il faut qu'un Pape *ſoit homme de bien & d'entendement, pour ne ſe point laiſſer tromper par les artifices des malins; & pour ſe rendre Pere commun à tous, en tenant la balance égale, ſans procurer mal aux uns à l'apetit & ſuggeſtion des autres.* Lettre 330. Dans les premiers jours de ſon Pontificat, Gregoire XIV. déclara, qu'il ne prétendoit point gouverner ſelon les maximes de la Raiſon d'Etat, mais ſeulement ſelon les loix de l'Evangile, qui eſt le véritable contrepoids des Puiſſances temporelles. * C'étoit là parler en Pape, mais, comme bon Milanois, il ne tint pas ſa parole; car il ſe déclara auſſi-tôt pour la Ligue en faveur du Roi d'Eſpagne & des Guiſes. Comme ſi la partialité eût été un des preceptes de l'Evangile pour un Pere commun. * *Herrera chap. 10. du livre 6. de la 3. partie de ſon Hiſt.* Si la piété des Fidéles, dit Saavedra, a donné des forces temporelles à la dignité Pontificale, ça été bien plus pour la ſûreté de ſa grandeur, qu'en intention que les Papes uſaſſent de ces forces contre les Princes, ſi ce n'étoit que le bien univerſel de l'Egliſe le requît ainſi. Quand la Tiare ſe change en caſque, le reſpect ne la reconnoît plus, & la force lui réſiſte comme à une choſe temporelle; lorſqu'elle veut ſe ſervir de raiſons politiques, elle eſt conſidérée comme le diadême d'un Prince politique, & non plus comme la couronne d'un Pontife, dont l'empire ne ſe maintient,

Digitized by Google

L'Augure Lentulus & quelques autres parlérent au contraire, mais tout diverſement ; de ſorte qu'il fut réſolu d'en laiſſer la déciſion à l'Empereur.

LX. Tibere, ſans répondre à cette queſtion, modéra les honneurs décernez à Druſus au ſujet du Tribunat, traitant d'impertinente la propoſition de graver ce decret en lettres d'or, con-

tient, que par l'autorité ſpirituelle. Son devoir paſtoral n'eſt point un ofice de guerre, mais de paix ; ſon bâton eſt courbé, & non pointu, parce qu'il eſt pour conduire & non point pour bleſſer. *Empreſa* 94 Je finirai cet article par une réflexion très-judicieuſe que fait Don Juan Antonio de Vera dans le ſecond diſcours de ſon *Ambaſſadeur*. Quel éxemple ancien, ou moderne, dit-il, pourra-t-on aléguer en comparaiſon de celui, que le Cardinal Bembe & Thomas Porcachi raportent du Pape Jules II. qui étant ennemi du Roi de France (Loüis XII) plus qu'il ne convient à un Paſteur univerſel de l'Egliſe, manda les Ambaſſadeurs du Roi Catholique & de la République de Veniſe, ſes Aliez, pour leur dire, Qu'il avoit fait la paix avec le Roi de France, mais qu'ils ne s'en devoient point alarmer, d'autant qu'il n'avoit rien diminué de ſa mauvaiſe volonté contre céte Couronne ; que ſon cœur étoit Eſpagnol, & que par céte paix il vouloit endormir les François, pour les prendre, après, au dépourvû. S'il y a donc ſi peu de ſûreté & de bonne foi dans un ſouverain Pontife de l'Egliſe, que doit-on atendre des Princes ſéculiers ? quel fonds pourra-t-on faire ſur ceux qui ne ſont pas Catholiques, ou ſur ceux qui ſont nez Infidéles ? Paroles dignes du nom & de la probité de ce Cavalier Eſpagnol, qui portoit pour dition, *Veritas vincit*,

Digitized by Google

tre la coutume. On lût auſſi des lettres de Druſus, qui furent trouvées très arrogantes, quoiqu'elles euſſent un certain tour de modeſtie. » C'eſt donc là, diſoient-ils, le mépris que » fait de nous un jeune homme, qui vient de » recevoir un ſi grand honneur ! il nous écrit, » pour ne pas venir nous remercier en perſon- » ne ; il ne daigne pas même viſiter nos Dieux » pénates, ni prendre les auſpices de ſa dignité » dans ſa patrie. Eſt ce la guerre, ou le grand » éloignement, qui l'en empêche ? On le voit » pourtant, qui ſe promene ſur les lacs & ſur » les rivages de la Campanie *f*. Voi à comme » on éleve celui, qui doit gouverner le Gen- » re humain ! Voilà les premiéres inſtructions, » que le pere donne à ſon fils ! Véritable- » ment, Tibére eſt excuſable, de ne vouloir » point ſe montrer en public, à cauſe de ſa » vieilleſſe, & de ſa ſanté épuiſée par ſes longs » travaux ; mais quel empêchement peut avoir » Druſus, que ſon arrogance ?

LXI. Tibére affermiſſoit toujours de plus en plus la principauté, mais pour laiſſer au Sénat quelque image de l'ancienne liberté, il lui renvoya les demandes des provinces. La licen-

ce

NOTES HISTORIQUES

f Province voiſine de Rome, appellée aujourd'hui la Terre de Labour. Florus dit que la Campanie étoit le plus beau païs du monde, *terrarum pulcherrima*.

Digitized by Google

ce des asiles croissoit à tel point dans la Grece, que la plus part des villes en établissoient où elles vouloient. Les temples se rempliſſoient d'esclaves révoltez contre leurs maîtres; de débiteurs, qui se défendoient contre leurs créanciers; & des gens accusez de crimes capitaux *g*; sans

NOTES HISTORIQUES.

g Comme la Grece étoit une Province presque toute maritime, & où, selon Thucydide, la piraterie étoit fort en regne, & ceux qui l'exerçoient fort en estime; les habitans s'aviserent de bâtir des temples pour se mettre à couvert des insultes des pirates. Ainsi, ces temples, qui n'étoient pas faits comme nos Egliſes, mais comme des châteaux, & des tours, qui avoient des voûtes sous terre, ne servoient pas de retraite aux scélérats, ni aux criminels, mais seulement aux honnêtes gens, qui fuyoient l'opreſſion. Et s'il s'y commettoit quelque abus, ils perdoient aussi tôt le privilege d'asile, qui, outre cela, ne s'accordoit du commencement qu'à très-peu de lieux. Mais la malice des hommes, ingénieuse à trouver des moyens d'abuser des choses les plus saintes, fit un si grand changement, que ce qui avoit été institué en Grece, pour être un bouclier contre l'opreſſion, en devint un contre la Justice, & contre les loix, de sorte que les asiles, qui ne servoient auparavant de retraite qu'aux gens de bien, & aux affligez, n'en servoient plus qu'aux scélérats. Et c'est ce qui obligea le Sénat Romain à faire un réglement, par lequel il ôta le droit d'asile à tous les temples de la Grece, excepté neuf, qui prouvoient mieux leur origine que les autres. Nombre très petit pour une vaste Province, qui avoit plus de mille mille d'étenduë. Il y avoit encore en ce tems là un autre genre d'immunité, qui n'étoit point instituée en l'honneur d'aucun Dieu, ni en faveur d'aucun temple, mais seulement en considération de la Justice. C'est que ceux, qui avoient quelque puiſſant adversaire, à qui ils ne pouvoient pas réſiſter, couroient à quelque statuë du Prince, & l'embraſſoient réclamant l'autorité publique, sans que perſonne osât leur faire la moindre violence. Ce n'étoit pas là néanmoins une immunité, mais une espéce d'apel interjetté par les perſonnes,

Digitized by Google

sans que les Magistrats pussent réprimer l'insolence du Peuple, qui protégeoit les sacriléges des hommes, comme si c'eût été le culte des Dieux 1. Il fut donc ordonné, que ces villes en-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Comme les Princes sont obligez d'établir le vrai culte de Dieu, ils doivent être soigneux d'en bannir les fausses aparences, qui sont si préjudiciables aux Etats; car on peut dire avec vérité, que la superstition & l'hypocrisie ont souvent servi de voile, pour couvrir l'horreur des plus pernicieuses entrepriſes. *Chap. 1. de la seconde partie du Testament Politique.* La conspiration de la Marquise de Verneuil contre Henri IV. s'étoit brassée sous le sacré mantau de la Confession, par un Capucin, nommé le Pere Archange, qui couvroit les fréquens entretiens secrets qu'il avoit avec elle, & le Compte d'Auvergne, son frére uterin, du prétexte de la résolution qu'elle avoit prise de se faire Capucine.

NOTES HISTORIQUES.

nes, qui ne pouvoient pas procéder en Justice. Car aussi tôt les Juges prenoient connoissance de l'affaire, & leur donnoient satisfaction, si leur cause étoit bonne: au-lieu que, si elle se trouvoit injuste, ils les punissoient de double peine, l'une pour le crime, dont il s'agissoit; & l'autre, pour l'audace de recourir à la statuë du Prince, étant souillez de crime. Plût donc à Dieu, que l'immunité de nos Eglises ne fût que pour les innocens; & que les méchans & les coupables, qui s'y retirent, fussent punis, non seulement pour les crimes, dont ils sont convaincus, mais encore plus, pour la témérité qu'ils ont de croire, que Dieu & les Eglises veuillent protéger les assassins, les voleurs, les rebelles, les incestueux, & les impies. *Frà Paolo Sarpi, chap. 7. de son Traité des Asiles.* Philon le Juif expliquant cette loi du 21. del'Exode: *Si quis per industriam occiderit proximum suum, & per insidias, ab altare meo evelles eum, ut moriatur*, dit, que les impies ne doivent point trouver d'a-

asile

enverroient leurs titres avec leurs députez. Quelques-unes abandonnerent volontairement ce qu'elles avoient usurpé sans raison ; mais les autres se défendirent, alléguant de vieilles superstitions, où des services rendus au Peuple Romain. Ce fut un jour bien glorieux au Sénat, que celui, auquel on lui aporta les concessions de nos ancêtres, les traitez faits avec nos Alliez, les decrets des Rois, qui avoient regné avant la naissance de la domination Romaine, & même l'origine des cérémonies instituées en l'honneur des Dieux, pour en ordonner souverainement, comme il faisoit autrefois.

LXII. Les Ésesiens, qui furent oüis les premiers, representerent, que Diane & Apollon n'étoient pas nez en l'Isle de Delos, comme le vulgaire le croyoit ; qu'on voyoit en leur païs, auprès du fleuve Cenchris, un bois sacré apellé Ortigie, où Latone étoit acouchée de ces Deïtez, apuyée sur un olivier, qui restoit encore : qu'Apollon même s'étoit refugié en cet endroit, pour éviter la colere de Jupiter,

NOTES HISTORIQUES.

file dans les lieux consacrez à la pieté & au culte divin. *Profanis in fano nullum esse receptum. lib. de spec. legib.* Dans les lettres de Petrarque, il y en a une adressée au pape Urbain V. par laquelle il le félicite d'avoir reprimé la licence des Cardinaux, qui donnoient retraite chez eux aux scélérats poursuivis par la Justice. *Epist. 1. lib. 7.*

Digitized by Google

après avoir tuê les Cyclopes : que Bacchus, victorieux des Amazones, avoit pardonné à celles, qui s'étoient saisies de l'autel de Diane : qu'Hercule, devenu maître de la Lidie, ne trouva pas mauvais, que ce lieu fut honoré par de nouvelles cérémonies : que sous la domination des Perses leurs droits n'avoient point été diminuez ; & qu'enfin, les Macédoniens, & puis les Romains, les leur avoient toûjours conservez.

Ou, qu'Hercule, tandisqu'il fut maître de la Lidie, augmenta les immunitez de ce lieu par un temple *h*.

Ou, les y avoient toûjours maintenu.

LXIII. Les magnésiens qui entrérent après, se fondoient sur les concessions de L. Scipion & de L. Silla, qui ayant vaincu, l'un Antiocus, & l'autre, Mitridate, voulurent en reconnoissance de la fidelité & de la valeur des Magnésiens, que le temple de Diane Leucofrine fût inviolable. Les Afrodisiens & les Stratoniciens raportérent une patente du Dictateur César, qui rendoit témoignage des services, qu'il avoit autrefois *i* reçûs d'eux ; & un decret

NOTES HISTORIQUES.

h C'est le sens que Mr. de Chanvalon donne à ces paroles, *Antiam concessu Herculis carimoniam templo* : &. ce pourroit bien être aussi celui de Tacite, quoi que tous les autres Traducteurs disent, cérémonies du temple, *la cerimonia deste templo, Colonna & Sueyro.* La révérence de ce temple, le Maître. Les immunitez du temple, d'Ablancourt.

i, Durant la Guerre civile entre lui & Pompée.

Digitized by Google

cret tout récent du divin Auguſte, qui les loüoit d'avoir ſoutenu l'irruption des Partes, ſans rien diminuer de leur ancienne affection pour le peuple Romain. Mais les uns adoroient Venus, & les autres Jupiter & *la Diane ſurnommée* Trivia. Ceux d'Hierocéſarée remontoient plus haut, racontant, qu'ils avoient le temple de Diane Perſique, dédié par Cyrus; & que Perpenna, Iſauricus, & pluſieurs autres Généraux Romains, n'avoient pas ſeulement reconnu ce temple pour ſaint & inviolable, mais encore l'eſpace d'alentour juſqu'à deux mille pas. Les Députez de Cypre prétendoient la franchiſe pour trois temples, dont le plus ancien bâti par Aërias, portoit le nom de Venus Paphia *k*; le ſecond, dédié par Amathus, fils d'Aërias, s'appeloit Venus Amathuſia *l*; & le dernier Jupiter de Salamine, qu'avoit bâti Teucer *m* fuïant la colére de ſon pére Telamon.

Ou, dont le plus ancien avoit été conſacré par Aërias à Venus Paphia; le ſecond à Venus Amathuſia, par ſon fils Amathus; & le dernier, à Jupiter de Salamine, par Teucer, qui fuyant la colére de ſon pére Telamon, s'étoit réfugié chez eux.

NOTES HISTORIQUES.

k Ainſi ſurnommée, parce que ce temple étoit dans la ville de Paphos, dite aujourd'hui *Baffo*.

l Il y avoit dans cette iſle une ville apellée Amatonte, dites aujourd'hui *Limiſſo*; mais ce n'eſt preſque plus qu'un village.

m Il donna le ſurnom de Salamine à ce temple de Jupiter en l'honneur de ſa patrie.

Digitized by Google

LXIV. Les autres Députez eurent auſſi audience, mais le Sénat fatigué d'entendre tant de gens, & importuné des brigues, qu'on faiſoit pour les uns, & pour les autres, donna aux Conſuls la commiſſion d'examiner les titres de ces villes, pour en faire enſuite leur raport. Les Conſuls en firent un, qui fut favorable à la ville de Pergame, diſant, que le temple d'Eſculape étoit un aſile authentique *n*, auſſi bien que ceux dont je viens de parler; mais que l'origine de tous les autres étoit incertaine 1 à cauſe de l'antiquité. Car Smirne & Te-

nos.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il y a bien des priviléges & des exemtions, dont on

NOTES HISTORIQUES.

n L'Egliſe d'Orleans eſt le plus célebre & le plus authentique aſile qu'il y ait aujourd'hui en France, & peut-être en toute l'Europe; le privilege, qu'ont ſes Evêques, de délivrer, à leur entrée, tous les criminels, qui y viennent de tous les endroits du Royaume, excepté les criminels de leze Majeſté, ayant été conſervé par une poſſeſſion & joüiſſance non interrompuë depuis le tems de S. Aignan, & autoriſée par le conſentement de tous nos Rois, & par l'aveu de tous les Tribunaux & Magiſtrats du Royaume, qui n'ont jamais conteſté ce droit. Ainſi, le ſavant Hiſtoriografe Hadrien Valois a raiſon de s'étonner de la négligence des Orleannois, qui fêtant & célébrant, par une proceſſion générale, le huitiéme jour de Mai, pour avoir été délivrez à pareil jour d'un ſiége des Anglois, (en 1429.) ne fêtent pas le 14 de Juin, qui eſt le jour, auquel leurs anceſtres chaſſerent Attila & les Huns, qui les tenoient étroitement aſſiegez. *Quem diem*, ajoûte-t-il, *ſi quando fortè celebrare voluerint, ſciant anno* 1429. 18. *Kal. Julii, qui eſt Junii dies quartus decimus, Hunnos urbe expulſos, ac majores ſuos captivitate miſerâ ac vinculis eſſe liberatos.* Notitia Galliarum, tit. *Genabum.*

Digitized by Google

nos aleguoient toutes deux un oracle d'Apollon, qui leur avoit commandé de bâtir un temple à Venus Stratonicide, & un autre à Neptune avec une ſtatuë. Sardes & milet raportoient des conceſſions plus nouvelles, l'une d'Aléxandre en l'honneur de Diane, & l'autre de Darius en l'honneur d'Apollon. Créte prétendoit la même grace pour une ſtatuë du divin Auguſte. Le Sénat donna là-deſſus divers arrêts, où parlant avec beaucoup de reſpect du culte des Dieux; il ne laiſſoit pas de moderer les priviléges 2 de leurs temples, avec com-

REFLEXIONS POLITIQUES.

on peut dire ce qu'un Docteur a dit de la Donation de Conſtantin, qu'elle a été lue par les aveugles; ouïe par les ſourds; & racontée par les muets. Si, ſelon le Cardinal du Perron, toutes les Epîtres des Papes ont bien étés forgées & fabriquées par des Moines du tems de Charlemagne, l'on peut croire avec beaucoup de raiſon, qu'ils ſont eux-mêmes les auteurs de la pluſpart de leurs cartulaires.

2 Les Princes doivent s'abſtenir religieuſement de violer les Immunitez Eccléſiaſtiques, mais quand ces éxemtions dégénérent en abus, ils ſont obligez d'y aporter le remède néceſſaire. Théodoric, Roi d'Italie, ordonnoit aux Magiſtrats de défendre l'Egliſe, & de la maintenir dans ſes droits, mais ſans préjudicier à ceux de la Roïauté, *ſalva civilitate*, dit Caſſiodore. Et c'eſt en ce ſens, que Charle-quint venant ſe faire couronner Empereur en Italie, répondit aux Légats du Pape, qui alérent le recevoir à Genes, qu'il ne violeroit jamais les droits & les privileges de l'Egliſe; mais

Digitized by Google

commandement a toutes ces villes de faire graver la presente ordonnance en des tables d'airain, qui seroient attachées en *quelque endroit remarquable du temple*; soit pour en conserver la mémoire, ou pour empêcher, que, sous couleur de religion, l'on ne tombât dans une superstition o vaine & ridicule.

LXV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

aussi, qu'il soutiendroit ceux de l'Empire, sans soufrir, que l'Eglise y fit aucun changement. *Saavedra empresa 94. & Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de sa Vie* L'immunité, qu'ont les Ecclésiastiques, ajoûte celui-ci, est bien pour les privilégier, mais non pas pour les éxemter de leur devoir; c'est pour leur étrecir la circonférence, dans laquelle ils ont à vivre, & non pas pour leur lâcher la bride, ni pour leur permetre de sortir des bornes de la modestie requise à leur état.

NOTES HISTORIQUES.

o Si Messieurs les Genois ont soin de conserver la mémoire du miserable état, où leur ville fut réduite par nôtre armée navale en l'année 1684. ils ne se feront plus, comme ils faisoient depuis si long-tems, sur la lettre de S. Bernard, dont on dit, que l'original se trouve encore dans leurs Archives, par laquelle ce Saint leur promet de ne les oublier jamais. *In aeternum*, dit il parlant à la ville de Gennes, *non obliviscar tui, plebs devota, honorabilis gens, civitas illustris. Epist. 129. ad Januenses.* Ils auront beau lui faire des vœux solennels, & lui dédier des temples, pour y trouver un asile contre les armes de la France, il laissera bombarder leur ville, & détruire entiérement leur République, s'ils ne se contiennent dans les termes du respect & de la modestie. En l'année 1625 cette République, ayant la guerre contre le Duc de Savoie fit vœu à S. Bernard de le

Digitized by Google

LXV. Vers le même tems, une maladie dangereuse de l'Impératrice obligea Tibére de hâter son retour à Rome, la mére & le Fils vivant encore bien ensemble, ou du moins cachant réciproquement leur haine. Car, peu auparavant, Livia, dédiant une statuë à Auguste, assez près du théatre de Marcellus, avoit mis le nom de son fils après le sien, de quoi l'on croyoit que Tibére avoit eu un profond ressentiment, comme d'une indignité faite à la majesté du Prince 1, quoiqu'il n'en eût rien té-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La Majesté ne reconnoît point de titre supérieur. Comme Rois, les Rois n'ont point de mére, & par conséquent leur mére doit avoir pour eux le même respect que leurs sujets, dont elle est du nombre. Ce que fit à Ferrare la Reine d'Espagne Marguerite d'Autriche, qui dans la premiére visite qu'elle rendit au Pape Clément VIII. avec l'Archiduchesse de Gretz sa mére, céda le fauteuil, qui étoit préparé pour elle, à l'Archi-

NOTES HISTORIQUES.

le mettre au nombre de ses Patrons, de célébrer à perpetuité sa fête avec une procession générale; de lui bâtir une Chapelle & de donner tous les ans une certaine dot à douze pauvres filles. Dom Jean Mabillon Benedictin *in notis ad Epistolas D. Bernardi.* Ce bon Saint & tous les autres de Paradis, dit un de nos prelats, se conforment à la volonté de Dieu, qui donne la paix & la guerre, selon qu'il plaît à sa providence, qui se rit de la prudence prétenduë des mortels. *Lettre de M. de Marquemont Archev. de Sion, du 5. Mai 1625 dans le 1. tome des Memoires pour l'Histoire du Cardinal de Richelieu.*

Digitized by Google

témoigné. On décerna donc alors des priéres aux Dieux, & des jeux solemnels, que donneroient les Pontifes, les Augures, & les colléges des quinze & des sept, avec les Prêtres d'Auguste. Lucius Apronius vouloit que les Féciaux *p* présidassent aussi à ces jeux, mais Tibére l'empêcha, montrant par des éxemples, qu'ils n'avoient jamais eu cet honneur, qui mettoit une juste différence entr'eux & les autres sacerdoces; & que si les Prêtres d'Auguste *q* étoient adjoints à cette cérémonie, c'étoit parce

REFLEXIONS POLITIQUES.

l'Archiducheſſe, & prit l'autre place, * peut bien être donné pour un exemple de piété filiale, mais non point pour une action décente à la Majesté. On pourroit même dire, qu'en céte rencontre céte jeune Reine viola toutes les régles de la bienséance & de la justice, puisque pour honorer sa mére, elle manquoit au respect qu'elle devoit à la dignité de son mari. Et ce fut pour réparer céte faute, que Clément fit aporter aussi-tôt un autre siége pour la Reine, qui ne pouvoit pas occuper celui de l'Archiducheſſe, sans blesser la majesté du Roi d'Espagne. * *Gracian dans le 59. Discours de son Agudeza.* La personne du Prince, dit Antoine Perez, peut bien se donner un compagnon, mais l'office de Prince

NOTES HISTORIQUES.

p Gens, qui avoient soin des traitez & des alliances, & qui en faisoient les cérémonies. Leur Colége étoit composé de vingt Prestres.

q Qui n'avoient pas droit, non plus que les Féciaux, de présider aux Jeux publics.

Digitized by Google

parce qu'ils appartenoient, *comme Officiers*, à la maison pour laquelle on faisoit ces priéres.

LXVI. Ce n'est pas mon dessein de raporter ici toutes les opinions, mais seulement celles, qui sont singuliéres par un caractére de liberté, ou par quelque flaterie rafinée; car je tiens, que le principal devoir d'un Historien est de ne taire ni les vertus, ni les vices, afin que chacun ait peur du jugement de la postérité, & fuye l'infamie. Au reste ces tems-là firent

REFLEXIONS POLITIQUES.

Prince n'en soufre point. Et c'est ce que les Anciens ont voulu faire entendre, en disant, que Jupiter distribua aux autres Dieux le Caducée, le Trident, & plusieurs autres marques de puissance, mais retint toujours le sceptre & la foudre. *Dans les aforismes des secondes létres.*

1 Qui pourra jamais étouper la bouche à la posterité, & l'empêcher de parler de ceux, qui ne se servent de leur puissance, que pour commétre impunément des crimes? Quelques loix qu'on fasse, les méchans ne pourront jamais éviter cete punition; & s'ils ont tous leurs plaisirs durant leur vie, il faut au moins qu'ils aient ce déplaisir, & ce ver sur le cœur, de savoir, que le Peuple les déchire & les maudit secrétement; & que les Ecrivains ne les épargneront pas après leur mort. *A la fin du dernier discours de la satire Ménippée.* Satire, que le Chancelierde Chivernidit étre un chef-d'œuvre, & un monument, qui flétrira d'un oprobre éternel la mémoire des auteurs & des entremeteurs de la Ligue, & servira d'exemple à leurs semblables, pour les détourner de s'embarquer en de telles entrépriſes. *Dans ſes Mémoires.* Or comme la crainte de l'infamie don-

ne

furent si corrompus, & la contagion de la flaterie si grande, que non seulement les premiers de la Ville, qui ne pouvoient se maintenir, que par des soumissions, mais tous les consulaires, & la plûpart des prétoriens, comme aussi beaucoup de Sénateurs désignez r, disputoient à l'envi, à qui ouvriroit les avis les plus agréables au Prince. Et l'on dit que Tibére ne sortoit jamais du Sénat, qu'il ne s'écriât en grec, Ah que ces hommes aiment la servitude! Tant celui même qui ne pouvoit souffrir la liberté publique, avoit d'aversion pour les ames serviles.

LXVII. Des choses mal-honnêtes on passa peu-à peu aux pernicieuses 1. Mamercus Scau-

RÉFLEXIONS POLITIQUES.

ne de l'aversion pour les vices, les exemples de vertu, qui sont racontez dans l'Histoire, nous servent d'éguillon à imiter ceux, qui nous les ont laissez.

1 Quand une fois la complaisance servile a pris racine dans l'esprit des Magistrats, ils ne tardent guére à s'acoûtumer à la cruauté. Les Juges, qui cherchent à faire leur fortune, sont toujours de très-méchans Juges.

NOTES HISTORIQUES.

r Tacite dit, *pedarii senatores*, qui selon Aulu gelle après Varron, n'étoient pas proprement Sénateurs, parce que les Censeurs n'avoient pas encore enregistré leurs noms. Et c'est pour cette raison que Don Carlos Coloma traduit, *pedarii senatores, los que entravan en Senado, sin estar escritos en los libros de los Censores.* Mais ces *pedarii*, selon le même Aulu gelle, ne laissoient pas d'entrer au Senat, & d'y avoir leur voix.

Digitized by Google

Scaurus, consulaire, Junius Otho, Préteur, & Brutidius Niger, Edile, attaquerent ensemble C. Silanus, Proconsul d'Asie, déja accusé de péculat par les Alliez, le chargeant d'avoir violé la divinité d'Auguste, & mépriſé la majesté de Tibére. Scaurus justifioit son procédé par des éxemples anciens, aléguant, que L. Cotta avoit été accusé par Scipion l'Afriquain; Ser. Galba, par Caton le Censeur; & P. Rutilius, par M. Scaurus. Comme si Scipion & Caton eussent jamais vengé des injures imaginaires; ou que Mamercus, l'oprobre de ses ancêtres, eût suivi les traces de son bisayeul Scaurus, dont il deshonoroit le nom par le métier infame de délateur. Junius Otho avoit fait autrefois celui de maître d'école, & devenu sénateur par la faveur de Sejan, il vouloit relever la bassesse de sa naissance par des entrepriſes contre les Grands 2. Brutidius, avec toutes les

REFLEXIONS POLITIQUES.

ges. C'est pour cela que l'Ecclésiastique dit: Abstiens-toi de demander au Roi la chaire d'honneur, & ne songe point à devenir Juge, si tu n'as assez de courage, pour t'opoſer à l'iniquité sans craindre les menaces du plus fort. *Chap.* 7.

2 Les Grands n'ont jamais de plus grans ennemis, que ceux, qui d'une basse naissance sont parvénus au maniment des afaires publiques. Il seroit également odieux & superflu d'en raporter des exemples domestiques, chacun en aïant cent devant les yeux. La cause de céte haine, selon Tacite; est, *quia minoribus*

Digitized by Google

les bonnes qualitez qu'il avoit, pouvoit aſpirer aux plus hautes charges, s'il ne ſe fût pas écarté du bon chemin, à force de vouloir devancer ſes égaux, & puis ſes ſupérieurs, & enfin ſes propres eſpérances. Ecueil, où ont péri beaucoup de gens-de-bien pour s'être hâtez d'avoir, avant le tems, ce qu'ils auroient aquis & poſſédé ſans danger, ſi c'eût été plus tard 3.

Ou, s'ils ſe fuſſent contentez de l'obtenir plus tard.

LXVIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

bus major æmulandi cura. Hiſt. 4. parce que les petits ont naturellement de la mauvaiſe humeur contre les Grans. Mais il y en a encore une autre mieux fondée: c'eſt qu'il n'y a guére de petits, qui n'aïent reçu quelque deplaiſir des Grans, ou qui n'en aient été oprimez. Ainſi, il n'y en a guére, ni même point, qui entrent dans les afaires, exemts de tout reſſentiment. L'un ſera ennemi de la Robe, parce qu'il a perdu un procès; l'autre, parce qu'il n'a pû ſe faire recevoir dans une Compagnie ſouveraine; l'autre, parce qu'on l'a déclaré roturier, &c.

3 Faire gloire de ne point obéïr à autrui, dit un Politique Eſpagnol, c'eſt prendre le chemin de ne commander jamais à perſonne. Les moïens ſe doivent meſurer ſur les fins que l'on ſe propoſe. Nous voulons faire paſſer pour généroſité la répugnance, que nous avons à ſoufrir & à nous ſoûmétre, au lieu que c'eſt un orgueil imprudent. Quand une fois on a obtenu les honneurs & les charges, que l'on prétendoit, les pas que l'on a faits pour y monter, demeurent éfacez. Soufrir beaucoup, pour parvenir, après, à de plus hauts emplois, ce n'eſt ni baſſeſſe, ni lâcheté; c'eſt au contraire, avoir le cœur bien placé. Il y a des eſprits, qui

LXVIII. Gellius Poplicola, Questeur de Silanus, & M. Paconius, son Lieutenant, augmen-

REFLECTIONS POLITIQUES.

qui ne savent point attendre; & cela vient de leur excessive ambition : car ils veulent presque en même tems passer leurs égaux, & puis leurs supérieurs, & devancer leurs propres espérances. Poussez par leur impétuosité naturelle, ils négligent les moiens les plus sûrs, comme tardifs, & embrassent les plus courts, quoi que ce soient les plus dangereux. Il arrive d'ordinaire à ces gens-là la même chose qu'aux édifices faits à la hâte, sans donner tems de sécher aux matériaux; ils tombent incontinent. Les arbres, qui, à la première chaleur, poussent leurs fleurs, les perdent aussi-tôt, pour n'avoir pas attendu, que les rigueurs de l'hiver fussent passées. Celui-là ne recuille jamais le fruit des afaires, qui les veut avancer avec les mains; l'impatience les fait avorter, & ne sert qu'à accelérer les dangers. *Saavedra empresa politi: 34.* En moins d'un an N. .... Mangot fut Maître des Requêtes, Premier Président de Bourdeaux, Sécrétaire d'Etat de la guerre, & Garde des Seaux: mais comme il avoit un grand vuide à remplir dans cète dernière charge, que l'habileté & l'expérience lui manquoient, on fut contraint de rendre les Seaux à M. du Vair, son prédécesseur. Le Duc de Beaufort perdit son credit auprès de la Reine Régente, pour avoir trop afecté de montrer, qu'il possédoit sa faveur & sa confiance Car non content d'apuïer les prétentions, que le Duc de Vendome, son pére, avoit sur le Gouvernement de Bretagne il apuïoit encore celles de tous les Grans, qui avoient soufert sous le Ministere du Cardinal de Richelieu, pour se faire des créatures, & donner des marques si éclatantes de son pouvoir, que chacun eût lieu d'en atribuer la cause à tout ce qui étoit le plus capable de satisfaire son ambition & sa vanité. *Mémoires de M. le Duc. de L. R.*

Digitized by Google

menterent le nombre des accuſateurs. On ne doutoit point, que Silanus n'eût fait des violences & des concuſſions, mais il y avoit pluſieurs autres choſes, qui auroient bien embaraſſé les innocens même. Car outre tant de Sénateurs, qui lui étoient contraires, il avoit à répondre tout ſeul aux plus éloquens Orateurs de l'Aſie, qu'on avoit tout exprès choiſis pour être ſes accuſateurs; lui, qui n'avoit point le talent de parler en public, & qui craignoit pour ſa vie; (crainte, qui déconcerte ceux-même, qui ont le plus frequenté le Barreau) outre qu'étant accablé des interrogations de Tibére, dont le geſte & la voix le troubloient également, il n'avoit ni le tems, ni la hardieſſe de lui répondre, & ſouvent même confeſſoit *ce qu'il auroit pû nier*, de peur que le Prince n'eût le dépit de l'avoir interrogé en vain. D'ailleurs, ſes eſclaves avoient été vendus au Procureur Fiſcal, pour pouvoir être apliquez à la queſtion; & l'on ajoûtoit au procès des crimes de leze-majeſté, pour impoſer à ſes parens la neceſſité de ſe taire, & de l'abandonner. Il demanda donc un délai de peu de jours, & puis, au lieu de penſer à ſa défenſe, il s'aviſa d'envoyer à l'Empereur une requête entremêlée de priéres & de plaintes.

LXIX. Tibére, pour autoriſer d'un éxemple ce qu'il préparoit à Silanus, fit lire un certain mémoire d'Auguſte contre Voleſus Maſſala,

Digitized by Google

sala, auſſi Proconſul d'Aſie, & l'arrêt que le Sénat avoit rendu contre lui 1. Enſuite, il demanda l'avis à Lucius Piſo, qui après un long diſcours de la clémence du Prince 2, conclut à interdire le feu & l'eau à Silanus, & à le releguer dans l'iſle de Giare. Les autres opinerent de même, ſi ce n'eſt que Cneïus Lentulus fut d'avis de diſtraire les biens, que Silanus avoit du côté de ſa mere Cornelia pour les rendre à ſon fils; à quoi Tibére conſentit. Mais Cornelius Dolabella, après avoir invectivé contre les mœurs de Silanus, ajoûta, pour flater

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand les Princes veulent faire quelque violence, ils ont coutume de chercher des éxemples, pour autoriſer, ou du moins pour excuſer leur injuſtice. Après que Filippe II. eût fait arrêter le Prince don Carlos, il envoïa des Officers à Barcelone, pour tirer des Archives de céte Principauté toutes les piéces du procès de Don Carlos, Prince de Viane, fils aîné de Jean II. Roi d'Aragon, leſquelles il fit traduire de Catalan en Caſtillan, pour ſervir de modéle au procès de ſon fils: *Cabrera chap. 22. du livre 7. de ſon Hiſtoire.*

2 Il n'y a point de Princes, de qui on loüe tant la clémence, que de ceux, qui n'ont point céte vertu. Piſon, qui ſelon le portrait que Tacite en fait dans le ſixieme livre de ſes Annales, étoit un homme très-ſage, & ennemi de la complaiſance ſervile, louoit Tibére d'une vertu, qui lui manquoit, non point pour le flater, mais pour lui en faire aimer le renom, &, par cet éguillon, le rendre plus humain. Car ce Prince connoiſſoit très-bien, *qua fama clementiam ſequeretur.* Ann. 4.

Digitized by Google

ter de nouveau Tibére ſ, qu'à l'avenir il ne faloit point laiſſer tirer au ſort les provinces à ceux dont la vie ſeroit tachée d'infamie, & que ce ſeroit le Prince, qui en jugeroit ; : que

REFLEXIONS POLITIQUES.

; Voilà un de ces avis de belle aparence, qui, ſous couleur d'augmenter l'autorité des Princes, la ruinent en éfet. Dolabella donnoit à Tibére un moïen d'exclure des Gouvernemens tous ceux qui lui déplairoient ; mais d'un autre côté il l'expoſoit à la haine de la pluſpart des Grans s'il eût fait la faute d'accepter ce parti. M. le Cardinal de Richelieu parlant de la vénalité des Offices, conclut qu'il vaut mieux la continuer, que de la ſuprimer, pour donner gratuitement les charges. Bien que, dit-il, la ſupreſſion de la vénalité & de l'herédité des Offices ſoit conforme à la raiſon, & à toutes les conſtitutions du Droit, ſi eſt-ce néanmoins, que les abus inévitables, qui ſe commétroient en la diſtribution des charges, ſi elles dépendoient de la ſimple volonté des Rois, en rendent la vénalité tolérable. Car en tel cas les artifices de la Cour pourroient plus que la raiſon, & la faveur plus que le mérite. *Et quatre pages après :* Au lieu que céte ſupreſſion devroit ouvrir la porte à la vertu, elle l'ouvriroit aux brigues & aux factions, & rempliroit les charges d'Officiers de baſſe extraction. . . . . La foibleſſe de nôtre ſiécle eſt telle, qu'on

NOTES HISTORIQUES.

ſ Car c'eſt lui, qui avoit décerné à Tibére l'honneur de l'*Ovation*, pour quand il retourneroit à Rome, & de qui Tibére ſe moqua en écrivant au Sénat, qu'il n'avoit pas coutume d'accepter le triomphe pour les promenades, qu'il feſoit aux champs.

Digitized by Google

que comme les loix puniſſoient les coupables, il ſeroit plus doux aux gens de mauvaiſe conduite d'être empêchez de tomber en faute ; & plus agréable aux provinces de n'avoir plus occaſion de ſe plaindre.

LXX. L'Empereur dit au contraire. » Qu'il » avoit ſû tout ce qu'on diſoit de Silanus, » mais qu'il ne faloit pas s'arrêter aux bruits » du Peuple : Que pluſieurs s'étoient compor- » tez dans les provinces tout autrement que » l'on n'avoit penſé ; que véritablement quel- » ques uns ſuccomboient ſous le poids des » affaires, mais que d'autres y réveilloient leur » in-

REFLEXIONS POLITIQUES.

qu'on ſe laiſſe plutôt aler aux importunitez, que conduire par la raiſon ; & qu'au lieu d'être guidé par la juſtice, où eſt d'ordinaire emporté par la faveur. L'expérience du paſſé nous doit faire craindre l'avenir, tant parce qu'elle nous a toujours fait voir, que les plus puiſſans en crédit gagnent ſouvent leur cauſe au prejudice de la vertu ; que parce que le Prince & ſes confidens ne pouvant connoître le mérite des perſonnes, que par le jugement du tiers & du quart, il leur arrive ſouvent de prendre l'ombre pour le corps. *Section 1. du chap. 4. de la premiere partie du Teſtament Politique.* Autrefois, les Papes préconiſoient ceux qu'ils deſtinoient au Cardinalat, pour avoir le tems d'aprendre les jugemens qu'on feroit des Sujets préconiſez, avant que de proceder à la promotion ; mais la malignité des envieux & des médiſans, qui uſoient de mille artifices, & de mille menſonges, pour faire exclure les perſonnes, qu'ils baiſſoient, fit abolir cet uſage.

Digitized by Google

» industrie 1 : Que le Prince ne pouvoit pas » tout prévoir, & que d'ailleurs il ne lui con- » venoit pas de s'en raporter aveuglément au » témoignage intéressé d'autrui : Que les loix » ne

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 J'ai souvent pensé, dit l'Ammirato, d'où peut venir, que les uns réüssissent mieux dans les emplois, & les autres moins bien, qu'on ne l'avoit esperé d'eux. Par exemple, Vespasien devint meilleur & plus moderé, après qu'il fut Empereur : au contraire, Galba eût toujours été crû digne de l'être, s'il ne l'eut jamais été. Pie IV. que je pourrois comparer au premier, surpassa tout ce qu'on avoit attendu de lui; & Clément VII. que tout le monde avoit jugé très-capable d'être Pape, ne réüssit pas mieux que Galba. Pour résoudre ce douté, servons-nous d'une comparaison. Voici deux vases, l'un petit, & plein d'une liqueur ; & l'autre grand, & presque vuide. Je dis, que le plein est un homme, constitué dans une charge proportionnée à sa suffisance. Ceux qui voient cet homme porter si bien sa lance, comme dit le Proverbe, inférent, qu'il pourroit réüssir de même dans un plus grand poste, ne s'apercevant pas que son vase est plein de toute la liqueur, qu'il peut tenir, & que si l'on y en mètoit davantage, il verseroit. Tel fut Galba, qui tandis qu'il fut homme privé, parut plus grand homme qu'il n'étoit en éfet. Les grans vases, presque vuides, ou du moins qui ne sont pas pleins, sont les hommes de grand esprit, lesquels n'aiant ni biens, ni emplois, convenables à leur mérite, ne sont pas fort estimez, soit qu'ils n'aportent pas toute la diligence, où l'éxactitude, qu'il faudroit, dans les choses qu'ils font ; ou que ces choses n'étant pas proportionnées à ce dont ils sont capables, ils n'aient

Digitized by Google

» ne jugeoient que des choſes faites, parce » que les choſes futures ſont incertaines ; » qu'il ne faloit rien changer à ce que nos an- » cêtres

REFLEXIONS POLITIQUES.

n'aient pas lieu de faire connoître ce qu'on pourroit attendre d'eux : au lieu que dans une fortune, qui peut emplir leur vaſe, ils viennent à développer, contre l'attente commune, cête grandeur d'ame, & cête ſublimité d'eſprit, que leur baſſe fortune tenoit enſevelie..... Veſpaſien, de qui nous avons déjà parlé, n'aïant pas fait nétoïer les rües, avec tout le ſoin, qu'on lui avoit ordonné, Caligula lui fit emplir le pan de ſa robe de boüe & d'ordure ; & ſous Néron, il fallit à perdre la vie, pour s'être endormi, pendant que Néron chantoit ſur le théatre. De quoi il ne faut pas s'étonner, atendu qu'il n'étoit pas né pour ces badineries, & que ſon vaſe pour être plein, avoit beſoin d'une auſſi grande meſure, que celle de l'Empire du monde, qu'il gouverna depuis. *Diſcours onziéme du livre 3. de ſon Commentaire ſur Tacite.* Le pére de Guillaume, Duc de Mantoüe, vouloit, qu'il ſe fît Prêtre, à cauſe qu'il étoit petit & boſſu, jugeant de ſon eſprit par ſon corps ; mais Guillaume n'en voulut rien faire, & quand il fut Duc, il montra par l'acquiſition du Montferrat, & de quelques autres ſeigneuries, qu'il ne faut pas meſurer les hommes à l'aune, & qu'un grand eſprit loge ſouvent dans un petit corps. Au reſte, combien meurt-il d'excellens hommes, ſans être connus, leſquels ſe ſeroient fait admirer par tout, ſi on les eût emploïez ? Comment Arnaud d'Oſſat auroit-il pû montrer, qu'il étoit né pour la négociation, ſi Henry IV. ne l'eût pas fait ſon Procureur, pour ſoliciter ſon abſolution à la Cour de Rome ?

Digitized by Google

» cêtres avoient ſagement ordonné 2 ; & qu-
» de tout tems les peines ayant ſuivi les cri-
» mes, on ne devoit point abolir cet uſage
» que les Princes avoient autant de charge,
» qu'ils en pouvoient porter 3 ; & même allez
» d'autorité *pour en être contens* ; qu'on ôtoit
» aux loix ce qu'on donnoit
» de trop aux Princes, & que
» le pouvoir abſolu n'avoit que
» faire, où celui des loix étoit

Ou, qu'on diminuoit le pouvoir des loix toutes les fois qu'on augmentoit celui des Princes.

» ſuffi-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Ce qui eſt fait par les Princes, dont la conduite a été judicieuſe, ne peut pas être changé avec raiſon, ſi l'expérience n'en fait connoître le préjudice, & ſi l'on ne voit clairement qu'on peut faire mieux. *Section 1. du chap. 4. de la premiere partie du Teſtament Politique.*

3 Il n'y a plus de juſtice, lorſque le Prince veut être ſouverain en tout. La Roiauté, dit Antoine Perez, eſt une charge, & par conſéquent les actions de celui, qui éxerce cête charge, ne dépendent pas de ſa volonté perſonelle, mais des régles & des conditions, que les peuples lui ont impoſées, & qu'il a lui même acceptées: Et ſi le Prince y contrevient, parce que ce ne ſont que des conventions humaines, il ne peut pas manquer à celles que lui ont preſcrites la loi divine & la loi naturelle, qui ſont les ſouveraines des Rois, auſſi bien que des bergers. *Dans les aforiſmes de ſes Relations.* Et dans un autre endroit, il dit, que la couronne des Rois eſt faite en cercle, pour les avertir des bornes du pouvoir humain. Ferdinand le Catholique diſoit, (je ne ſai pas s'il le partiquoit) que le meilleur moyen de conſerver la Roïauté & les Roïaumes

Digitized by Google

» ſuffiſant. Cette réponſe fut d'autant mieux reçûë, que Tibére étoit rarement ſi populaire. Et comme il ſavoit très-bien uſer de douceur, lorſqu'il ne s'agiſſoit pas de venger ſes propres offenſes, il ajoûta, que l'iſle de Giare étoit afreuſe & deſerte, & que celle de Cithére ne ſe devoit pas refuſer à un homme de la famille Junia, & qui avoit été du Sénat, ni aux priéres de ſa ſœur Torquata, dont ſa vertu égaloit celle des anciennes Veſtales. Et cet avis fut ſuivi.

LXXI. Les Ciréniens furent oüis enſuite & Ceſius Cordus, accuſé de péculat par Ancarius Priſcus, fut condamné. Mais Tibére fit abſoudre L. Ennius, Chevalier Romain, acuſé de leze-majeſté, pour avoir converti une ſtatuë du Prince en monnoye: & quoi qu'Ateïus Capiton remontrât avec chaleur, & comme s'il eût pris le parti de la liberté, qu'un ſi grand crime ne devoit pas reſter impuni; & que c'étoit bien aſſez que le Prince étoufât ſon propre reſſentiment, ſans ôter au Sénat le pouvoir de punir les offenſes faites à la République 1; Tibére, qui prenoit plus garde au

REFLEXIONS POLITIQUES.

mes étoit, de tenir dans l'équilibre la ſatisfaction du Roi & celle du Roïaume.

1 Il n'y a point de plus agréable, ni de plus fine flaterie, que celle qui ſe couvre du maſque de la correction,

Digitized by Google

sens qu'au son de ces paroles, persista dans la volonté de renvoyer Ennius absous, au grand deshonneur de Capiton, qui tout savant qu'il étoit dans le droit divin & humain, avoit souillé [a] les belles qualitez de Magistrat, & d'homme privé, qui le rendoient illustre [2].

LXXII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

rection, ou de la liberté; car elle prend les hommes, & particuliérement les Princes, par l'endroit le plus délicat de leur amour propre. Plutarque dit qu'il en est de cette feinte liberté, comme des morsures des Courtisanes qui bien loin de faire du mal, provoquent le plaisir. Les Princes ont les oreilles si souvent rebatuës des flateries communes, qu'ils se lasseroient d'être flatez, si de tems en tems on ne leur aprêtoit cête viande de Cour avec des ingrédiens nouveaux, qui leur font revenir l'apetit à une nourriture, dont les favoris seroient très-fâchez qu'ils se dégoûtassent.

2 Les méchans, dit Commines, empirent de beaucoup de savoir, au lieu que les bons en amendent.... Ces gens de robe longue conviennent bien aux Princes, quand

NOTES HISTORIQUES.

[a] Le latin porte, *egregium publicum*, qu'Emanuel Sueyro traduit, *la reputacion de la Republica*; D. Carlos Coloma, *la reputacion publica*; Adriano Politi, *la reputacione publica*; M. de Chanvalon, l'Etat; d'Ablancourt à son ordinaire, fait la difficulté Rodolfe le Maitre fait bande à part. Capiton, dit il, avoit terni le plus beau lustre de ses actions publiques, & de ses vertus domestiques. Sens, qui me paroît fort raisonnable, attendu que ce Senateur ayant été Consul, & par conséquent Magistrat public, Tacite a peut être voulu parler des diferens états de sa vie.

Digitized by Google

LXXII. On délibéra auſſi ſur un point de religion, ſçavoir, en quel temple on mettroit l'offrande, que les Chevaliers Romains avoient voüée à la Fortune Equeſtre pour la ſanté de l'Impératrice. Car bien que cette Déeſſe eût pluſieurs temples dans la Ville, il n'y en avoit aucun qui eût ce ſurnom *x*. Mais s'en étant trouvé un, qui s'appelloit ainſi, à Antium; il fut réſolu d'y porter le don, d'autant plus volontiers, que toutes les cérémonies de religion, qui ſe pratiquoient dans les villes de l'Italie, étoient, ainſi que les temples & les images des Dieux, de la juriſdiction de l'Empire Romain. Et comme il ſe parloit de

REFLEXIONS POLITIQUES.

quand ils ſont bons, mais ſont bien dangereux, quand ils ſont mauvais. *Livre 2. chap. 6. & livre 5. chap dernier.* Le Pape Nicolas III. avoit coûtume de dire, que la ſcience ſans la probité étoit un poiſon ſans remede. *Pagliari obſervation* 431.

NOTES HISTORIQUES.

x Tite Live livre 42. dit le contraire, racontant que Quintus Fulvius Flaccus, étant Préteur en Eſpagne, voua à la Fortune Equeſtre un temple, qu'il bâtit depuis à Rome ſous le Conſulat de Livius Poſthumus Albinus & de Marcus Popilius Lenas, durant lequel il exerçoit la charge de Cenſeur. Mais comme ce temple ne fut jamais dedié, ſoit à cauſe de la mort de Fulvius, qui mourut l'année d'après ſa Cenſure; ou parce que l'édifice n'étoit pas encore achevé, c'eſt probablement pour cette raiſon, que Tacite a dit qu'il n'y avoit point de temple de ce nom à Rome, attendu que le nom ne s'impoſoit que dans la cérémonie de la dédicace.

Digitized by Google

choſes appartenantes à la religion. Tibére, qui avoit diferé de répondre ſur l'article de Servius Maluginenſis, Prêtre de Jupiter, raporta un decret des Pontifes, fait ſous le regne d'Auguſte, lequel portoit, Que ſi le Prêtre de Jupiter ſe trouvoit indiſpoſé, il pourroit, avec la permiſſion du Grand Pontife, s'abſenter de Rome pour deux jours, pourvû que ce ne fuſſent pas des jours de ſacrifice 1, & que cela

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'eſt une choſe déplorable, que les Païens aïent fait obſerver ſi étroitement la réſidence à leurs faux Prêtres, & qu'il faille preſque tous les jours des ordonnances du Prince, & des arrêts des Parlemens, pour faire aler nos Evêques à leurs Dioceſes. Un Prêtre de Jupiter ne pouvoit pas être abſent de Rome plus de deux jours, encore faloit-il que ce fût des jours, où il n'y eût aucune cérémonie religieuſe à faire. Aujourd'hui il eſt tout commun de voir des Evêques qui ſont des années entiéres à Paris, ou à la Cour, & qui ne ſont connus de leurs dioceſains, que par le récit de leurs fermiers, & d'autres, qui n'ont jamais la goute, que dans les Quatre-tems. Que diroit Saint Bernard, qui ſouhaitoit avec tant de paſſion de voir l'Egliſe de Dieu telle qu'elle étoit du tems que les Apôtres *laxabant retia in capturam*, dit-il au Pape Eugene, *non in capturam auri vel argenti, ſed in capturam animarum. Epiſt.* 237. Cependant, il n'y en a pas un, dit le feu Roi dans une lètre circulaire, qu'il leur écrivit pour la réſidence, qui puiſſe ignorer, que les Canons de l'Egliſe, (dont les Rois ſont éxécuteurs) & les Ordonnances ce de Roïaume, les obligent à une réſidence actuelle, de laquelle dépend principalement le bon ordre,

Digitized by Google

cela n'arrivât pas plus de deux fois en une même année. Témoignage, qu'il n'étoit point permis au Prêtre de Jupiter de s'absenter un an, ni par conséquent, d'être Gouverneur de province. Il aléguoit encore l'exemple du Pontife

dre, & la discipline de leurs Dioceses. *Tome 5. des Mémoires du Cardinal de Richelieu.* Les Evêchez, dit le Cardinal d'Ossat, sont les plus grandes & les plus importantes charges de l'Eglise, qui requiérent la présence & résidence des Prélats, pour être bien administrées, sur-tout en un tems si déréglé comme est celui-ci; encore y a-t-il bien a faire à s'en bien aquiter, quand l'Evêque est présent, pour soigneux, diligent, & zelé qu'il soit. *Letre* 528. Celle que Denis de Marquemont, Archevêque de Lion, écrivit au Cardinal de Richelieu, pour être rapellé en France, est encore plus forte & plus touchante. „ Cété Rome, dit-il, „ qui a été autrefois mon Eden & mes délices, m'est „ devenuë en ce dernier voyage insurportable, que „ je n'ai plus ni esprit ni santé, ni résolution, pour „ y demeurer davantage. Ce n'est pas le fait d'un Archevêque de Lion, ni d'une barbe blanche, de passer „ toute sa vie dans des cortéges & des antichambres. „ Je laisse le plus essentiel, qui sont les reproches de „ ma conscience, & les consolations, dont je suis „ privé, & après lesquelles je soupire tous les jours, „ pour les avoir goûtées quelque tems fort sensiblement dans les fonctions de ma charge. *Dans les Mem. du Ministére du Card. de Rich.* Don Francisco Sarmiento, Evêque de Jaën, refusa la charge de Président de Castille, que Filippe II. le pressoit d'accepter, disant; qu'il ne le pouvoit faire en conscience, lui, qui croïoit la résidence d'obligation divine.* Voilà ce qui s'apelle parler en Prélat. * *Dichos y hechos de D. Felipe II.*

Digitized by Google

se L. Metellus, qui avoit retenu à Rome Aulus Postumius Prêtre *de Mars*. Ainsi le gouvernement de l'Asie fut donné au Consulaire, qui étoit le plus ancien après Maluginensis.

LXXIII. En ce même tems, Lepidus demanda au Sénat la permission de rebâtir & d'embellir à ses propres dépens la Basilique y de Paulus, le principal monument de la famille Emilia. Car c'étoit encore la coûtume; que les particuliers se piquoient de montrer leur magnificence par des édifices publics; & Auguste n'avoit point empêché z Taurus, Philippus, & Balbus, d'employer à l'ornement de la ville, & à la célébration de leur nom, les dépouilles des ennemis, ou les biens immenses qu'ils possedoient. Et ce fut à leur exemple, que Lepidus, quoique médiocrement riche, voulut renouveller la mémoire de ces ancêtres. Mais *On*, faire revivre ses ancêtres. pour le théatre de Pompée, qui avoit été brû-

lé

NOTES HISTORIQUES.

y Basilique étoit une espece de galerie, ou de court, où l'on se promenoit, & où l'on s'assembloit pour parler d'affaires, à peu près comme ce que les Marchands apellent la Bourse.

z Statilius Taurus, qui étoit un homme nouveau, mais qui tenoit auprès d'Auguste la premiere place après Agrippa, bâtit l'Amphithéatre; Philippus, le temple d'Hercule surnommé des Muses; & Balbus, le Théatre. Taurus & Balbus, qui avoient fait tous deux leur fortune à la guerre, n'employerent que les dépouilles des ennemis; & Philippus, au contraire, que son propre bien, comme n'ayant jamais été à l'armée.

Digitized by Google

lé par accident, l'Empereur promit de le rebâtir, sans lui ôter le nom de Pompée 1, parce qu'il ne restoit personne de cette famille, qui fut assez riche pour faire cette dépense. Et à cette occasion il loüa fort Séjan, dont il disoit que la vigilance étoit cause, que le feu n'avoit consumé que ce seul édifice. C'est pourquoi, le Sénat ordonna, que l'image de Séjan seroit mise sur ce théatre.

LXXIV. Peu de tems après, Tibére donnant les ornemens du triomphe à Junius Blesus, Proconsul en Afrique, dit, que c'étoit en considération de Séjan, dont il étoit l'oncle, quoique Blesus eût bien mérité cét honneur.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Rare exemple de modestie, & qui n'a que peu ou point d'imitateurs parmi les Princes, & les Grans qui souvent se font honneur de ce dont même ils n'ont jamais fait la dépense. Du tems d'Innocent X. l'Eglise de Saint Pierre de Rome fut apellée le colombier * de S. Pierre, pour se moquer de la vanité ridicule de ce Pape, qui y fit mettre ses armes en plus de mille endroits. Eutrope dit, que Constantin apelloit l'Empereur Hadrien le Pariétaire, parce qu'il avoit fait écrire son nom par-tout. Cète vanité est bien plus commune aujourd'hui. On la voit sur les murailles, sur les vitres, & sur les paremens des Eglises, elle est jusque sur les autels. Je ne parle point des Rois, ni des Princes, ni des Grands, mais de ces hommes nouveaux, de ces Nobles de la premiére estampe, de ces partisans, dont nous recontrons les armes en tous lieux. * *C'est qu'Innocent X. portoit de gueules à la colombe d'argent, &c.*

Digitized by Google

Car Tacfarinas, après avoir été chassé déja plusieurs fois, ayant ramassé de nouvelles troupes tout au cœur de la province, avoit bien osé envoyer des Ambassadeurs à Tibére, & le menacer d'une guerre; dont il ne sortiroit jamais, s'il ne lui accordoit des terres pour la subsistance de son armée. On dit que Tibére ne fut jamais plus outré d'aucune offense, que lui, ou le Peuple Romain, eût reçûë. » Quoi, » s'écrioit-il, un deserteur, un briguand, veut » traiter avec nous, comme un juste enne» mi ? Spartacus qui ravageoit impunément » l'Italie,

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince ne doit jamais admétre un sujet rebelle à traiter avec lui; car outre que c'est un exemple de dangereuse conséquence, c'est en quelque façon reconnoître son Sujet pour égal, ou pour indépendant. Robert de la Marck, dit Don Juan Antonio de Vera, retourna pour la troisiéme fois en Alemagne, d'où il avoit été chassé deux fois par les Capitaines Impériaux: car Charle-quint ne voulut jamais marcher en personne contre ce rebelle, qui n'étoit digne que de mépris, se souvenant de ce qu'Hérodote écrit des Esclaves de Scythie, qui avoient pris les armes contre leurs Maîtres, & leur avoient fait tête en pleine campagne, enorgueillis du cas qu'on fesoit d'eux, en les allant combatre, comme de légitimes ennemis: au lieu que les Maîtres aïant laissé les armes, & pris des écourgées & des foüets, ainsi que le requeroit la condition de ceux, qui leur faisoient la guerre; ces misérables se rendirent incontinent au mépris, qu'ils virent, que leurs Maîtres avoient pour eux. *Dans l'Epitome de la Vie de Charle-quint,*

Digitized by Google

» l'Italie, après avoir taillé en piéces tant d'ar-
» mées consulaires, ne pût pas obtenir, qu'on
» capitulât avec lui, quoique la République
» eût alors deux autres guerres contre Serto-
» rius & Mitridate, qui la mettoient presque
» aux abois : & maintenant que le Peuple Ro-
» main est au plus haut degré de la puissance,
» il feroit la paix avec un voleur, & lui don-
» neroit des terres ? Il ordonna donc à Blesus
de promettre l'impunité à tous ceux, qui mé-
troient bas les armes, & de tâcher d'avoir le
Chef à quelque prix que ce fût.

LXXV. Ce pardon lui débaucha beaucoup de gens, & puis on lui fit la guerre de la même maniére, qu'il nous la faisoit. Car comme ses forces étoient inégales, & qu'il entendoit mieux à piller qu'à combatre, d'ordinaire il divisoit ses troupes en divers pelotons, ce qui lui servoit à s'exquiver, quand on l'attaquoit ; & tout-ensemble à faire tomber les nôtres en embuscade, *lorsqu'ils le poursuivoient*. On fit donc trois marches, & par conséquent, trois corps d'armée, dont l'un fut donné à Cornelius Scipion, Lieutenant de Blesus, pour marcher du côté que Tacfarinas pouvoit ravager les terres des Leptins, ou se sauver chez les Garamantes ; le fils de Blesus conduisoit de l'autre côté la milice, qu'il avoit coûtume de commander ; pour empêcher, que les terres des Cirtes ne fussent à la merci du barbare.

Digitized by Google

Le Général marchoit au milieu avec l'élite de ſes troupes, faiſant des forts & des retranchemens aux lieux où il faloit ; ce qui réduiſit à l'étroit les ennemis, leur rendoit tout difficile & contraire. Car de quelque côté qu'ils ſe tournaſſent ils trouvoient par tout quelque partie de nôtre armée, ſoit en tête, ou ſur les ailes, & ſouvent en queuë ; de ſorte qu'il y en eût beaucoup de tuez, ou de pris. Après cela Bleſus diviſa ces trois corps en pluſieurs bandes, dont il donna la conduite à des centurions de valeur éprouvée : & quand l'Eté fut paſſé, il ne retira pas ſes troupes, ni ne les envoya pas dans les quartiers d'hiver de la vieille Afrique *a*, comme c'étoit la coutume ; mais, ainſi qu'au commencement de la guerre, ayant conſtruit de nouveaux forts, il fit pourſuivre Tacfarinas, qui changeoit à toute heure de logemens *b*, par des coureurs, qui ſavoient les routes & les caches de ces deſerts, juſqu'à ce que le frere de ce brigant étant pris, il ſe retira, mais plutôt qu'il ne faloit pour le repos de la province, où il laiſſoit le barbare encore en état de recommencer la guerre. Cependant, Tibére la tenant pour ache-

NOTES HISTORIQUES.

a On apelloit ainſi à Rome la partie de cette Province, que les Romains avoient conquiſe ſur les Carthaginois.

b Le latin dit, *mapalia*, qui veut dire de pauvres cabanes.

Digitized by Google

achevée, permit que bleſus fut proclamé *Imperator* par les légions : honneur, que les armées victorieuſes rendoient autrefois à leurs Généraux dans le premier tranſport de la joye. Et quelquefois il y avoit en même tems pluſieurs *Imperatores*, tous égaux en dignité. Auguſte avoit accordé ce titre à quelques Capitaines, & Bleſus fut le dernier, qui l'obtint ſous Tibére.

LXXVI. Cette année moururent deux hommes illuſtres, Aſinius Saloninus, petit-fils de Marcus Agrippa & d'Aſinius Pollio, frére utérin de Druſus c, & deſtiné pour mari à l'une des petites filles de l'Empereur, & Ateyus Capito, de qui j'ai déja parlé, le premier homme de la Ville, pour l'intelligence des affaires, mais au reſte petit fils d'un centurion, qui avoit ſervi ſous Silla, & fils d'un Préteur. Auguſte l'avoit appellé de bonne heure au Conſulat, pour lui donner le rang au deſſus d'Antiſtius Labeo 1, qui ne lui cédoit en

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'eſt une choſe aſſez ordinaire aux Princes d'avancer un Courtiſan, pour en abaiſſer un autre de plus grand

NOTES HISTORIQUES.

c Il étoit fils de Vipſania, fille d'Agrippa, premiére femme de Tibére, & mere de Druſus, & devoit épouſer une des filles de Germanicus.

Digitized by Google

en rien pour l'habileté. Car ces deux ornemens de la paix floriſſent ſous le même regne ; mais Labéon étoit plus eſtimé dans le monde à-cauſe de la Liberté 2 de ſon eſprit *d*, qui ne biai-

REFLEXIONS POLITIQUES.

grand métite, qu'ils haïſſent. C'eſt pour cete raiſon, que Filippe II. préféroit preſque en tout le Prince d'Eboli au Duc d'Alve. Au commencement de la Régence de la Reine Mére, le Cardinal Mazarin ne conſerva les Seaux au Chancelier Seguier, qui ne lui étoit pas moins odieux qu'à la Régente, que pour opoſer un homme d'eſprit & de vigueur à M. de Chaſteauneuf, qui les prétendoit, & à la Ducheſſe de Chevreuſe, qui remuoit ciel & terre, pour introduire ſon adoſateur, & ſon martir, * dans le Miniſtére. * C'eſt ainſi que la Reine appelloit M. de Chaſteauneuf. *Mémoires de M. de la Chaſtre.*

2 Quelque bons que ſoient les Princes, ils ne ſauroient aimer les eſprits roides. La Majeſté eſt ſi acoûtumée aux reſpects, que preſque tout ce qui ſent la liberté lui eſt inſuportable. Il y a peu de Princes comme Etienne de Battor, Roi de Pologne, qui donna le riche Palatinat de Sandomir à Staniſlas Pekoſſáwski, lequel étant Nonce de cette Province à la Diéte avoit toujours opiné contre lui. *Pekoſſáwski*, dit Etienne en le nom-

NOTES HISTORIQUES.

d C'eſt lui, qui donnant ſa voix à Lepidus, pour être Sénateur, répondit à Auguſte, qui lui demandoit, s'il ne connoiſſoit perſonne, qui en fût plus digne, que chacun avoit ſon opinion. Sur quoi Auguſte prenant feu, juſqu'à le menacer de la mort, Labéon, ſans changer de couleur, ni de réſolution, repartit, qu'il croyoit faire un bon choix, quand il propoſoit pour Sénateur un homme, à qui Auguſte n'avoit jamais voulu ôter la dignité de Grand Pontife.

Digitized by Google

biaiſoit jamais ; & Capiton plus aimé des Princes, à cauſe de ſa complaiſance. Le premier devint plus recommandable par l'injuſtice qu'on lui fit de ne le point élever plus haut que la Préture ; & l'autre plus envié, & même plus odieux pour avoir obtenu le Conſulat 3.

Ou, la gloire du premier devint plus éclatante par *&c.* & la fortune du ſecond plus enviée, pour *&c.*

LXXVII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

nommant à ce Palatinat ; *eſt un tres-mauvais Nonce, mais c'eſt un tres-bon ſoldat.* Exemple mémorable de généroſité & de modération, (ajoûte l'Evêque de Premilz) & d'autant plus digne de louange, que ce Prince aimoit le mérite de celui, dont il avoit ſujet de haïr la perſonne. *Piaſecki dans ſa Chronique.* Ce que fit le Pape Jules III. en faveur de Braccio Martelli, qu'il transféra du pauvre Evêché de Fiéſole à la riche Egliſe de Leccé, quoique cet Evêque eût été le perpetuel contradicteur de l'autorité des Légats dans le Concile de Trente, où Jules avoit préſidé en céte qualité, eſt encore un des plus beaux éxemples, qui aïent paru ſur la ſcene du ſiécle paſſé. *Le Cardinal Pallavicin chap. 1. du 11. livre de ſon Hiſtoire du Concile de Trente.* Scipion Ammirato dit, que la bonne vie de ce Prélat fût cauſe, que le Clergé de Leccé, qui vivoit dans une grande diſſolution lorſqu'il entra au gouvernement de ce dioceſe, devint ſi réglé & ſi vertueux, que les plus ſevéres cenſeurs auroient pû s'en contenter. *Diſcours 9. du livre 3. de ſon Commentaire ſur Tacite.*

3 Quand le mérite d'un Grand eſt univerſellement reconnu, le refus qu'on lui fait des charges & des honneurs, qu'il a droit de prétendre, eſt une lettre de recommandation pour la poſtérité. Et de ſon vivant même, la compaſſion publique le récompenſe du tort qui lui

Digitized by Google

LXXVII. Junia sœur de Brutus, femme de Cassius, & niéce de Caton, mourut aussi, soixante-quatre ans après la bataille de Philip-

REFLEXIONS POLITIQUES.

lui est fait. Et d'ailleurs, il est glorieux pour lui, qu'on demande, pourquoi il n'a pas obtenu un bâton de Maréchal, ou un Gouvernement de Province; car tous ces, pourquoi, sont autant de témoignages, qu'il en est digne. Ciaconius demande, avec étonnement, pourquoi S. Thomas d'Aquin ne fut pas créé Cardinal comme S. Bonaventure, à qui il ne cedoit ni en science, ni en sainteté. Et j'ose pareillement demander, dit un Moderne, pourquoi S. Bernard n'a point été appellé au Cardinalat, comme tant de Religieux ses disciples, dont il étoit l'aigle.... Ma conjecture est, que son Traité *de Consideratione ad Eugenium Papam*, courageusement écrit, & ses remontrances à plusieurs Cardinaux, dont il ne pouvoit souffrir les déportemens, ont été cause, qu'il n'a point été honoré du Cardinalat par le Pape Eugene, son disciple. *Traité de l'Origine des Cardinaux, chap. 6.* Rien n'expose davantage à l'envie un Courtisan, que d'être appellé de trop bonne heure à des charges, d'où sont exclus des gens de plus haute naissance, & de plus grand mérite. La promotion de Bartelemi de Carranza, simple Religieux de l'Ordre de S. Dominique, à l'Archevêché de Tolède, sans avoir jamais passé par aucune dignité, lui suscita autant d'ennemis & de persécuteurs, qu'il y avoit de Prélats en Espagne. Don Hernando de Valdés, Archevêque de Seville, & Inquisiteur général, qui s'étoit attendu à monter à la Primatie de Tolède, le fit accuser de n'être pas orthodoxe, & plusieurs Religieux du même Ordre, qui étoient Consulteurs du Saint Office, se joignirent au Grand Inquisiteur. De sorte que ce pauvre Prélat ne devint

Digitized by Google

lippes. Il fut beaucoup parlé de ſon teſtament 1, où nommant avec honneur preſque tous les Grands pour héritiers de ſes grandes richeſſes, elle

devint le premier Archevêque d'Eſpagne, que pour être la victime de la calomnie : au-lieu que ſi Filippe II. l'eût mené par degrez à cette éminente dignité, l'on ne ſe fût pas preſque aperçu de ſon élévation, ni de la faveur du Prince. *Cabrera chap. 10. du livre 4. de ſon Hiſtoire.* Don Bartelemi fut dix-ſept ans dans les priſons de l'Inquiſition, ſept à Madrid, & dix à Rome, où il mourut en *1576*.

1 On parle toujours beaucoup du Teſtament des Grans, car c'eſt le plus fidéle miroir de leur eſprit & de leurs mœurs. *Teſtamenta hominum ſpeculum morum*, dit Pline le jeune. Durant leur vie, on ne ſait le plus ſouvent ce qu'ils ont dans le cœur, tant ils déguiſent bien leur viſage & leur averſion ; mais à leur mort, leur teſtament léve les doutes, & détrompe beaucoup de gens, qui croïoient avoir la meilleure part à leur eſtime, ou à leur afection. Celui que Filippe II. fit en 1580. à Badajoz ; où il penſa mourir, aprit à la Reine Anne, qui s'atendoit à la Régence, qu'elle avoit un mari imbû de la maxime de Tibére, qu'il ne faut point donner d'autorité aux femmes. *La ſincerité, que doit avoir un homme qui fait un teſtament*, paroît aſſurément toute entiére dans celui, que le Cardinal de Richelieu adreſſe à Louïs XIII. Vous y voïez le portrait de ce Roi tiré au naturel ; vous y trouvez preſque tous les meilleurs conſeils qu'un habile Miniſtre puiſſe donner à ſon Prince ; des traits de politique exquis, de grans ſentimens, des véritez hardies, une éloquence mâle, une juſteſſe d'eſprit admirable. Mais l'amour propre, qui, au dire d'un Ancien, eſt la derniére chemiſe de nos paſſions, y a fait

Digitized by Google

elle avoit obmis Tibére 2. Mais ce Prince le prit en bonne part 3, & n'empêcha point qu'elle

REFLEXIONS POLITIQUES.

fait gliſſer un defaut, qui ſaute aux yeux. C'eſt qu'il y parle trop de ſes ſervices, particuliérement dans le premier chapitre de la premiére partie, qui eſt bien plus ſon éloge, que celui de ſon Maître. Au reſte, de la maniére dont il craïonne Louïs XIII. comme Prince & Magiſtrat, il a raiſon de dire qu'*un teſtament met au jour beaucoup d'intentions, que le teſtateur n'avoit oſé divulguer pendant ſa vie.* Chap. 7. de la premiére partie.

2 Ceux, qui ſont nez républiquains, ont bien de la peine à ſe défaire de l'amour de la liberté, temoin Junia, qui depuis ſoixante-quatre ans qu'elle avoit véeu ſous les regnes d'Auguſte & de Tibére, avoit toujours conſervé les ſentimens, dans leſquels ſon oncle, ſon frére, & ſon mari, étoient morts. Ainſi, ſon teſtament ne pouvoit pas manquer d'être auſſi republiquain que toute ſa famille, qui avoit été par l'eſpace de pluſieurs ſiécles le rempart & le *palladium* de la liberté.

3 Il y a des choſes, où il eſt non ſeulement plus honnête, mais encore plus utile au Prince, de diſſimuler, que de montrer du reſſentiment. Tibére n'auroit pû ſe tenir ofenſé du teſtament de Junia, ſans ofenſer lui-même tous les Grans, qu'elle y nommoit; d'autant qu'ils auroient eu lieu de croire, qu'il vouloit abolir la liberté des teſtamens, lui, qui auparavant n'avoit jamais voulu ſe porter pour heritier de perſonne, qu'il n'eût mérité de l'être par un long commerce d'amitié. Outre que Junia ſembloit avoir eu bonne opinion de ſa moderation & de ſa juſtice, lorſqu'elle avoit appellé les principaux de Rome à ſa ſucceſſion, ſans craindre, que l'excluſion du Prince ne fît caſſer ſon teſtament.

Digitized by Google

qu'elle ne fut loüée dans la place de Roſtres, & honorée de toutes les autres cérémonies funébres 4. On porta devant ſon corps les images

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 C'eſt une action de magnanimité, que d'honorer la vertu juſque dans ſes plus grans ennemis. Rodolfe, Duc de Suabe, que le Pape Gregoire VII. avoit fait élire Empereur à la place d'Henri IV. dépoſé comme excommunié, aïant été enterré à Mersbourg, comme un Empereur, les Saxons voulurent ôter de ſon tombeau une table de cuivre, où étoient ſes armes avec la couronne & les ornemens imperiaux, pour ſe mêtre à couvert du reſſentiment d'Henri, qui avoit gagné deux batailles ſur les rebelles : mais Henri leur defendit de toucher à céte ſepulture, diſant, qu'il ſouhaiteroit, que tous ſes ennemis fuſſent auſſi magnifiquement enterrez. *Heiſſ. dans ſon Hiſtoire de l'Empire, Vie d'Henri IV.* Le Duc de Seſſe, Viceroi de Naples ſous Filippe II. fit dreſſer un mauſolée au fameux Capitaine Pedro Navarro, quoïqu'il eût embraſſé le parti de François I. contre Charl-quint, ſon ſouverain, & qu'il fût mort à Naples par la main du boureau. *Qu amvis Gallorum partes ſecutum* dit l'épitafe *pio ſepulcri munere honeſtavit cùm hoc habeat in ſe præclara virtus, ut etiam in hoſte ſit admirabilis.* Ce Duc, ajoûte du Maurier, honoroit la vertu dans un ennemi, & dans un rebelle, & ſans ſe contenter de le louer en ſon cœur, il lui élevoit un mauſolée. *Dans ſa preface de ſes Mémoires de Hollande.* Filippe II. aïant fait couper la tête à Don Juan de la Nuça, Juſticia d'Aragon, qui avoit pris les armes pour la défenſe des priviléges de ce Roïaume, voulut que ſon corps fût porté au tombeau de ſes ancêtres par dix Seigneurs illuſtres, pour honorer la dignité

Digitized by Google

ges de vingt familles illustres, entre lesquelles étoient les Manlius, les Ot, celles des Manlius, & Quintius, & d'autres de pareille noblesse. Mais Cassius & Brutus étoient ceux, qu'on remarquoit davantage dans cette pompe, à cause même que leurs portraits ſ ne s'y voyoient point.

REFLEXIONS POLITIQUES.

gnité de celui, dont il avoit puni la personne. *Chap. 10. desdits & des faits de Filippe II.*

ſ La gloire des grans hommes ne dépend point du caprice ni de la malignité des Princes. Ceux-là se trompent lourdement, qui croïent, que la supression de leurs mages, ou de leurs éloges, ſt capable d'ensevelir leur mémoire dans un éternel oubli. Les Princes ont le pouvoir de faire taire les hommes, mais ils n'auront jamais celui de leur faire oublier les belles actions des personnes, qui ont mérité l'aplaudissement universel. La complaisance, que chacun a pour le Prince, suspend pour un tems les louanges & les honneurs, qui leur sont dûs : mais quand le Prince est mort, la liberté succéde à la contrainte, & vange l'injustice fait aux oprimez sur la mémoire de leur opresseur.

LES

Digitized by Google

LES

ANNALES

DE

CORNEILLE TACITE.

LIVRE QUATRIEME.

AN DE ROME. 767.

I. Cette année, qui eſt celle du Conſulat de C. Aſinius & de C. Antiſtius, étoit la neuviéme du regne de Tibére, qui avoit le plaiſir de voir l'Empire en paix, & ſa Maiſon floriſſante; (car il contoit la mort de Germanicus entre ſes proſpéritez (lorſque tout à coup les affaires changérent de face, & lui de conduite, par les cruautez qu'il exerça lui même, ou par des gens violens qu'il autoriſoit. La

Digitized by Google

La premiére cauſe de ce changement fut Elius Sejanus, ſon Capitaine des gardes, de la faveur duquel j'ai déja parlé. Je dirai maintenant ſa naiſſance & ſes mœurs, & par quels moyens il vouloit s'emparer de l'Empire. Il étoit de Vulſines, & fils de Seïus Strabo, Chevalier Romain, & dans ſa premiére jeuneſſe, étant au ſervice de Caïus Ceſar, petit fils d'Auguſte, il fut ſoupçonnédes'être proſtitué pour de l'argent à Apicius, qui n'épargnoit rien pour ſes plaiſirs. Depuis, il s'inſinua, par ſes artifices, ſi avant dans l'eſprit de Tibére, que ce Prince impénétrable à tous les autres, ne s'ouvroit & ne ſe fioit qu'à lui ſeul 1. Ce qui toutefois procédoit moins de ſon induſtrie, puiſqu'il fut vaincu par les mêmes ruſes, *dont il ſe ſervoit*; que de la colére des Dieux contre l'Empire, à qui ſa chûte fut auſſi funeſte, que ſon élévation. Il avoit le corps fait à la fatigue, avec de la hardieſſe, de la diſſimulation, & du rafinement à calomnier les autres 2. Il étoit complaiſant & ſuperbe

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes, dit Antoine Perez, ne doivent jamais donner toute leur faveur à un ſeul. Ils doivent imiter les temples, qui ont toujours pluſieurs entrées; & Dieu méme, auprès de qui il y a beaucoup d'interceſſeurs. Les Princes, qui ne prennent point ce chemin, de Rois deviennent vaſſeaux & Sujets. *Dans ſes aforiſmes.*

2 Les Princes ſoupçonneux (Commines dit qu'ils le ſont

Digitized by Google

perbe au même degré ; modeſte à l'exterieur, mais au dedans, enivré d'une violente paſſion de regner, qui le rendoit quelquefois liberal & ſplendide juſqu'à la profuſion ; au lieu que d'ordinaire il employoit l'adreſſe & la vigilance: vertus auſſi dangereuſes *que les largeſſes*, lorſqu'elles ſe rencontrent avec le deſir de la Royauté *a*. Il augmenta fort le pouvoir de ſa charge, qui

ſont tous, & ſur-tout les plus ſages, & ceux, qui ont beaucoup d'ennemis) aiment les raports, la médiſance & les calomnies, parce qu'ils veulent tout ſavoir. Le Cardinal André d'Autriche avoit plus d'inclination pour ceux, qui lui découvroient les vices des Courtiſans ; que pour ceux, qui lui en racontoient les vertus, parce que, diſoit-il, les premiers me ſervent d'eſpions & me font toujours tenir ſur mes gardes ; & que les ſeconds ſont une porte par où paſſent l'amour propre, la partialité, & la flaterie ; de ſorte que la vérité n'arrive jamais pure & ſans déguiſement juſqu'à moi. *Don Carlos Caloma dans le 12. livre de ſes Guerres de Flandre.*

NOTES HISTORIQUES.

a Ce portrait eſt cenſuré par le pere Rapin, dans l'article 20. de ſon *Inſtruction pour l'Hiſtoire.* Le portrait, dit-il doit être reſſemblant, en quoi Tacite n'eſt pas aſſez exact, qui penſe plûtôt à ſuivre ſon génie, qu'à imiter la nature, cherchant plus à faire de belles peintures, que de bons portraits : pourvu que ſes tableaux plaiſent, comme celui de Sejan, il ſe ſoucie peu qu'ils reſſemblent, car il le fait bien plus méchant qu'il n'eſt, ſi l'on en croit Paterculus, qui le louë fort. C'eſt à dire, que ce bon pere faiſoit plus de cas du témoignage de Paterculé, le plus grand flateur qui fut jamais, comme il en convient

Digitized by Google

qui étoit assez médiocre auparavant, en ramassant en un camp les cohortes prétoriennes ; dispersées en divers endroits de la ville, afin qu'elles reçussent en même tems ses ordres, & qu'étanttoutes ensemble elles se fiassent davantage en leurs forces, & fussent plus redoutables aux autres 3. Mais il Prenoit pour prétexte, que les soldats

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les Ministres, qui veulent s'emparer de l'autorité du Prince, ne manquent jamais de raisons spécieuses, pour le tromper. Le Connétable de S. Pol, qui avoit fait venir en France le Roi d'Angleterre avec une armée, voïant une treve de neuf ans conclue entre les deux Rois, & craignant, que, si cete armée sortoit du Roïaume, il ne restât à la merci de Louïs XI. & du Duc de Bourgogne, qui le haïssoient tous deux à mort, conseilloit à Louïs de donner une ville ou deux aux Anglois ; pour passer l'hiver, de peur qu'ils ne s'en allassent mécontens, & qu'il ne leur prît envie de revenir ; & de faire pis qu'auparavant. *Comines chap. 8. du livre* 4. Voilà comme le Connétable cachoit son interêt particulier sous la belle aparence de celui du Roi. Quand François, Duc de Guise, & le Cardinal de Lorraine, son frére, conseillérent à Henri II. d'entrer dans

NOTES HISTORIQUES.

vient lui même dans un autre article, que de celui de Tacite, qui passe universellement pour un Historien grave & sincére. Je souhaiterois pour sa gloire, qu'il eût jugé plus sainement ; & qu'il eût dit des portraits, qui sont sortis de la main de M. Maimbourg, & d'Antoine Varillas, ce qu'il dit ici des tableaux de ce grand Historien.

Digitized by Google

soldats éparsçà & là se débauchoient facilement; qu'éloignez des délices de la Ville, ils garderoient mieux la discipline, & que tous en corps ils seroient bien plus d'un grand secours, s'il arrivoit quelque malheur imprévû. Après que ce camp fut achevé, il entra peu à peu en commerce avec eux, toûjours familier & caressant, & mettant de sa main les Centurions & les Tribuns. Il avoit même une brigue & un parti dans le Sénat, pour faire donner les charges & les gouvernemens à ses créatures; & Tibére aquiesçoit à tout cela si volontiers, qu'il l'apelloit le compagnon de ses travaux, non seulement dans ses entretiens particuliers, mais dans le Sénat, & dans les assemblées publiques; & souffroit

REFLEXIONS POLITIQUES.

dans la querelle du Pape Paul IV. contre le Roi d'Espagne Philippe II. & de porter la guerre dans le Royaume de Naples, ils lui disoient bien, qu'il étoit de sa gloire, & même de son devoir, en qualité de fils-aîné de l'Eglise, de prendre la protection du Pape; & du S. Siége, que le Roi Catholique tenoit en servitude; mais ils n'avoient garde de lui dire, qu'ils vouloient renouveller une vieille prétention sur le Royaume de Naples, comme descendus en droite ligne d'une Yoland d'Anjou, héritiére de cette Maison Royale; ni que le Cardinal songeoit à se faire élire Pape à la faveur des armes de la France, qui seroient dans le voisinage de Rome, & sous le commandement du Duc, son frere. Car Paul IV. avoit alors 82. ans. *Cabrera chap. 8. du Livre 2. de son Histoire.*

froit même; que ſes images fuſſent révérées 1 ſur les théatres, dans les places, & dans les Principes *b*.

II. Mais comme Tibére avoit un fils d'âge à regner *c*, & des petits-fils déja grands, c'étoit autant d'obſtacles aux deſſeins de Sejanus. Il y avoit trop de danger à vouloir les perdre tous à la fois, & d'ailleurs, tant de crimes demandoient de grands intervalles. Il réſolut donc de prendre la

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un grand Courtiſan diſoit, que les Rois ſe plaiſoient quelquefois à élever bien haut un favori, afin que les hommes s'acoutumant à adorer un particulier, euſſent moins de répugnance à les adorer eux-mêmes. *Antoine Perez dans la 72. de ſes ſecondes lettres.* Le Courtiſan, dont il parle, eſt ſans doute le Prince Rui Gomez de Silva, qui lui ſert par-tout de bouſſole. Et pour répondre, *dit-il dans la même lettre*, à la demande, que vous me faites, d'où vient, que la plûpart des Princes Souverains ſe laiſſent ſi abſolument gouverner à un favori? je dis, que c'eſt Dieu, qui permet, que ceux qui ne ſe connoiſſent pas, qui oublient qu'ils ont au deſſus d'eux un autre Dieu, un autre Roi, un autre Maître, & qui contraignent leurs Sujets à rendre à une ſtatuë de métail commun, comme celle de Nabucodonoſor, l'adoration, qui n'eſt dûë qu'à leur ſeule perſonne, adorent eux-mêmes cette ſtatuë, en punition de leur orgueil, & de leur folie.

NOTES HISTORIQUES.

b. J'ai dit, dans le premier Livre, que les Principes étoient des eſpaces vuides, où l'on plantoit & gardoit les aigles des légions. Ainſi, c'étoit attribuer quelque choſe de divin aux images de Séjan, que de le mettre parmi les aigles, que Tacite apelle *propria legionum numina*. Ann. 2.

c Druſus avoit 36. ans accomplis.

Digitized by Google

la voye la plus secrete, & de commencer par Drusus, contre qui il étoit animé d'un ressentiment tout nouveau. Car Drusus naturellement emporté, & qui ne vouloit point de compagnon, ayant eu querelle avec lui 1 sur je ne sai quoi, non content de l'avoir menacé de la main, lui avoit déchargé un 2 soufflet *d*, comme il se mettoit en défense.

Ou, de qui il avoit reçu un outrage tout recent.

I 2 Mais

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il est bien difficile, qu'un Ministre, qui a non seulement toute la confiance de son Prince, mais encore tout le maniment de ses affaires, ait assez de modération, ou de prudence, pour éviter toutes les occasions d'entrer en dispute, & même en concurrence avec le fils de son maître. Le fils ne peut souffrir de compagnon, parce qu'il se regarde comme le maître futur; ni le Ministre de supérieur, parce qu'il se trouve en possession de toute l'autorité, dont l'autre n'a que l'espérance: l'un a le rang, mais l'autre a la force. Le Peuple, selon sa coutume d'aimer toûjours celui qui doit regner, plus que celui, qui regne, est pour le fils mais, par un juste contrepoids, le pére est pour son Ministre. Ainsi il est presque impossible, que le fils & le Ministre soient d'acord ensemble.

2. Rien n'est plus messéant à un Prince, que de fraper.

NOTES HISTORIQUES.

d Chez les Romains, le soufflet étoit le plus grand de tous les outrages, à l'égard des personnes de condition libre, car c'étoit une punition, dont les maitres n'usoient qu'envers leurs esclaves La manumission même, par laquelle les esclaves recevoient la liberté, ne s'apelloit ainsi, que parce qu'elle se faisoit par un soufflet, pour marquer à ces affranchis, que c'etoit le dernier qu'ils recevroient.

Digitized by Google

Mais après avoir cherché tous les moyens de se vanger, il ne trouva point de meilleur expédient, que de s'adresser à livia, femme de Drusus, & sœur de Germanicus, qui de laide qu'elle avoit été dans ses premières années, étoit devenuë belle par excellence *e*. Comme il brûloit d'amour

REFLEXIONS POLITIQUES.

per. Outre que c'est une action incompatible avec la Majesté, & qui ravale le Prince à quelque sorte d'égalité avec son Sujet, elle fait passer pour cruel & pour emporté. Don Carlos, Prince d'Espagne, ne fut regreté de personne dans son malheur, ni après sa mort, parce que tout le monde appréhendoit de voir sur le trône un homme, qui avoit batu deux ou trois fois le Cardinal Espinosa; qui avoit presenté le poignard au Duc d'Alve, & l'auroit tué, si ce Duc n'eût pas été le plus fort; qui donnoit à toute heure des coups de poing & des soufflets à ses domestiques. Quelqu'un a écrit, que ce fut un soufflet, qui fut cause de la trahison, que le Comte de Campobasso fit à Charles, dernier Duc de Bourgogne, au siége de Nanci. Un jour, Henri III. donnant des coups de pied & des coups de poing au Grand Prieur de Champagne, qui véritablement, lui avoit parlé avec insolence, le Duc d'Epernon lui remontra, qu'il n'étoit pas séant à un grand Prince, comme lui, d'user de main-mise envers un sien Sujet, duquel il pouvoit châtier la témérité par la voye de la Justice, qui étoit en sa main. *Journal du regne d'Henri III.*

NOTES HISTORIQUES.

e De nos jours, on a remarqué cet heureux changement en la personne de feuë Madame Henriette d'Angleterre, femme de S. A. R. Monsieur, laquelle ayant paru laide jusqu'à l'âge de neuf ou dix ans, devint après cela si belle, qu'elle sembloit n'être faite que pour estre admirée.

Digitized by Google

mour pour elle, il la fit consentir à l'adultére 3. & , après ce premier crime, à la mort de son mari 4. (car une femme qui a perdu l'honneur, n'a plus rien à refuser; (lui promettant de la faire monter sur le trône en l'épousant. Et elle qui avoit Auguste pour *grand* oncle, l'Empereur pour beaupére, & qui étoit mére de plusieurs enfans, se soüilloit, elle, ses ancêtres, & ses descendans, & préféroit à sa fortune présente les espérances criminelles & incertaines, que lui donnoit un adultére étranger. Eudemus Médecin & confident de Livia, fut appellé au secret, l'éxercice de son art ser-

REFLEXIONS POLITIQUES.

3. Une femme, qui devient belle, après avoir été laide dans sa premiére jeunesse, est fort sujette à devenir impudique; car de l'humeur dont est ce sexe, également vain & voluptueux; il veut toûjours se récompenser du tems perdu. Ainsi, les femmes, qui n'ont point eu d'amans, ni d'adorateurs, tandis qu'elles étoient laides, sont naturellement portées a écouter avec beaucoup de plaisir & d'amour tous ceux, qui leur viennent dans un tems, qu'elles ont le bonheur d'être belles, ou du moins de le paroître. Car il y en a infiniment plus de celles-ci que des autres, la plûpart des hommes se connoissant très-mal en beauté.

4 L'adultére & l'homicide vont très-souvent de compagnie. Chacun sait l'exemple de David, qui fit tuer le mari de Bethsabée. Dans ce siécle, le Connétable de Lesdiguiéres en usa de même, pour épouser la belle Marie Vignon, femme d'un fourreur de Grenoble. Chose très-ordinaire aux Grands.

Digitized by Google

vant de couverture aux entretiens, fréquens, qu'il avoit avec elle; & Sejan, pour ôter tout sujet de jalousie à sa concubine, répudia Apicata, sa femme, dont il avoit trois enfans. Mais la grandeur du crime produisoit de jour en jour de nouvelles frayeurs, & de nouvelles résolutions.

III. Au commencement de cette même année, Drusus second fils de Germanicus, prenant la robe virile reçut les mêmes honneurs, que le Sénat avoit décernez à son frere aîné; & Tibére fit un discours, où il loüa fort le bon naturel de son fils, qui, disoit-il, avoit une tendresse paternelle pour les enfans de son frere. En éfet, quoique la puissance & la concorde soient presque incompatibles entre les Grands, Drusus avoit le renom d'être favorable sa ces jeunes Princes, ou du moins de ne leur être pas contraire.

IV. Après cela, Tibere recommença à parler du dessein d'aller visiter les provinces, dont il avoit souvent amusé le Sénat. Il prenoit pour prétexte le besoin de faire de nouvelles levées, pour fournir les légions, qui restoient vuides par le renvoi d'une multitude de vétérans; disant, qu'il ne se presentoit plus personne pour aller à la guerre, que des miserables, & des vagabons, qui, en quelque grand nombre qu'ils fussent, *n'étoient bons a rien*, parce que le courage & la discipline leur manquoient. Il fit aussi en peu de

Ou, parce qu'ils n'avoient ni le courage, ni la modestie de ceux, qui se retiroient.

mots

mots le dénombrement des légions, & des provinces, qu'elles défendoient; ce qu'il me semble à propos de faire ici pareillement, pour montrer, quelles forces les Romains avoient alors, quels Rois pour alliez, & de combien l'Empire étoit plus grand qu'autrefois.

V. Deux armées navales, l'une à Misene, & l'autre à Ravenne, gardoient les deux mers Italiques. La côte voisine des Gaules étoit défenduë par les galéres, qu'Auguste avoit prises à la bataille d'Actium, & envoyées à Frejus *f* avec une chiourme nombreuse. Mais nôtre principale défense consistoit en huit légions, qui gardoient le Rhin contre l'invasion des Allemans, & la mutinerie des Gaulois. Trois autres tenoient en bride l'Espagne nouvellement subjuguée. Le Peuple Romain avoit donné la Mauritanie au Roi Juba, & mis deux légions dans le reste de l'Afrique, & deux autres dans l'Egypte: & tout ce grand espace qu'il y a depuis la Syrie jusqu'à l'Eufrate, & qui confine avec les Hibériens, les Albaniens, & les autres Rois, étoit gardé par quatre légions, qui

Ou, qui gardoient le Rhin, d'un côté, contre les Allemans; & de l'autre contre les Gaulois. *Ou*, les deux rives du Rhin, l'une contre les Allemans, & l'autre, *&c.*

NOTES HISTORIQUES.

f. Strabon apelle Frejus l'arcenal de mer d'Auguste. Et Pline ajoûte, que cette ville étoit surnommée de là, *Colonia classica. i. e.* la colonie navale.

Digitized by Google

tenoient en bride les puiſſances étrangéres. Rhémétalcés & les enfans de Cotis poſſédoient la Thrace. Quatre autres légions campoient ſur les rivages du Danube, deux en la Pannonie, & deux en la Meſſie. La Dalmatie en avoit auſſi deux, qui, de la maniere qu'eſt ſituée cette province, ſervoient de rampars aux autres, & pouvoient, en cas de beſoin, venir promtement au ſecours de l'Italie, dont elles n'étoient pas fort éloignées. Mais Rome ne laiſſoit pas d'avoir ſa milice particuliere, compoſée de trois cohortes entretenuës par la ville & de neuf compagnies des Gardes, la pluſpart tirées de l'Etrurie, de l'Umbrie, ou du vieux Latium, & des anciennes Colonies Romaines. Outre cela, nous avions les galéres & les troupes auxiliaires de nos Alliez, leſquelles étoient diſtribuées dans les provinces, ſelon la commodité des lieux, & ne valoient guére moins que nos propres forces; mais comme elles changeoient de lieu ſelon le beſoin des affaires, & que leur nombre étoit tantôt plus grand, tantôt plus petit, il ſeroit difficile d'en faire un compte juſte.

VI. Je crois, qu'il eſt bon de raconter auſſi comment Tibére avoit gouverné juſqu'à cette année de ſon régne, où il commença à décliner. 1. Premiérement, toutes les affaires publiques

REFLEXIONS POLITIQUES.

a La plûpart des Princes ſe comportent ſagement au

ques, & même les particuliéres, qui étoient de grande importance, paſſoient par les mains du Sénat, &, outre la liberté qu'il donnoit aux principaux de dire leur avis, il interrompoit ceux, qui tomboient dans la flaterie 2. Quand il nommoit aux charges, il regardoit de

au commencement de leur regne, parce qu'il leur importe de s'attirer l'amour & la vénération des Peuples, pour afermir leur autorité; mais quand une fois ils ont ſolidement établi leur puiſſance, ils ne veulent plus ſe donner la peine de ſe contraindre; ils ſuivent leur penchant naturel, ils prétent l'oreille aux conſeils violens des flateurs, & ne ſe ſoucient plus de conſerver ce dont on leur dit qu'ils n'ont plus beſoin, c'eſt-à-dire, d'être aimez. Sur quoi M. de Villeroi diſoit à Henri III. à qui l'on inſpiroit cette maudite maxime, que le Prince qui préfére d'être craint à ſe faire aimer, doit tenir pour aſſûré, qu'à la fin il ſera plus haï, que craint, & par conſéquent, plûtôt mépriſé qu'obéï.

2. Un Prince ne peut jamais mieux perſuader à ſon Conſeil, qu'il veut qu'on lui parle librement qu'en impoſant ſilence à ceux, qui s'écartent de la théſe, pour ſe répandre en des flateries, au-lieu de répondre à ce qu'on leur demande. Piaſecki dit, qu'Etienne Batori, Roi de Pologne, ſe donnoit la peine d'expliquer le nœud de la cauſe aux Sénateurs, qui aſſiſtoient avec lui aux jugemens des procès, quand il voyoit qu'ils vacilloient dans leurs avis, ſoit par doute, ou par complaiſance; & qu'après cela il recueilloit de nouveau les voix, pour les faire opiner ſelon les loix, dont il avoit une parfaite connoiſſance. *Au commencement de ſa Chronique.* La fortune

Digitized by Google

de si près à la naissance 3, & à la réputation aquise à la guerre, ou dans les emplois de la ville, que chacun avouoit, qu'il ne pouvoit faire un meilleur choix 4. Les Consuls & les Préteurs con-

REFLEXIONS POLITIQUES.

de Rodrigo Vasquez, qui fut depuis Président de Castille, & l'un des exécuteurs du Testament de Philippe II. commença par une vérité qu'il lui dit, lorsque lui demandant son avis sur une certaine affaire, il eût pour réponse, que cela ne se pouvoit pas faire en conscience. *Audiencia de Principes.*

3. Les Politiques sont partagez sur le fait de la naissance : les uns croyent qu'il est plus avantageux aux Princes d'abaisser les Grands, & par conséquent de les exclure de l'administration des affaires publiques ; les autres, au contraire, soûtiennent, que les personnes de qualité y sont plus propres, que les gens de basse ou de médiocre naissance, à cause que leur éducation est plus noble & plus excellente. Les discoureurs de cette Cour, dit le Cardinal d'Ossat, en parlant de la Cour de Rome, trouvent à dire à l'administration & gouvernement du nouveau Roi Catholique [Philippe III.] qui a fait de son Conseil plusieurs grands d'Espagne, & leur donne des charges d'importance ; au lieu que son pére a toûjours cherché de les tenir bas. Mais de telles choses chacun en juge selon son humeur. *Lettre 160. Voi la Réflexion 1. du chap. 49. du Livre 2.* Selon M. de Richelieu, une basse naissance produit rarement les parties nécessaires au Magistrat, & la vertu d'une personne de bon lieu a quelque chose de plus noble, que celle qui se trouve en un homme de petite extraction. *Section 1. du chap. 4. du Testament Politique.*

4. La bonne œconomie du gouvernement dépend ab-

Digitized by Google

conservoient les prérogatives de leur dignité, du moins en aparence ; & les Magistrats inférieurs exerçoient paisiblement leurs charges. Toujours bonne justice, si vous en exceptez la loi de leze-majesté. Les Chevaliers Romains administroient par compagnies les finances & les gabelles de la République 5, & pour les revenus particuliers, il en donnoit le soin à des per-

absolument des Magistrats, & par conséquent le Prince, qui y a le principal intérêt, doit bien prendre garde à ne donner les charges d'importance qu'à des personnes, dont il ait éprouvé la probité & la suffisance. Jean II. Roi de Portugal avec deux journaux secrets, dans l'un desquels il écrivoit les noms de ceux, qui lui avoient rendu quelque service ; & dans l'autre, qui étoit divisé en autant de chapitres, qu'il avoit de charges & de dignitez à distribuer dans son Royaume, il marquoit, sous le tître de chaque charge, les noms des personnes, qui avoient les qualitez requises pour les bien exercer. Et quand ces charges venoient à vaquer, il consultoit son journal, & choisissoit ceux qu'il en croyoit être les plus dignes.

5. Les Finances sont mieux administrées par un seul, que par plusieurs, si celui, qui en a la direction, est habile & fidéle. Le Cardinal du Perron est de cet avis, lorsque parlant du Duc de Sully, qui avoit cette Surintendance sous Henri IV. & sous la Régence de Marie de Médicis, il dit, que si l'on ôte M. de Sully, il est impossible, que les Finances soient maniées, sinon par un Conseil ; mais que ce Conseil aportera mille inconvéniens, à cause de la longueur des délibérations, qui se prennent dans les Conseils. Il ajoûte, que ce Duc

Digitized by Google

ſonnes qu'il connoiſſoit de longue-main, & quelquefois à des inconnus, à cauſe du bon renom qu'ils avoient. Et ceux, qui entroient une fois dans ces emplois, y reſtoient ſouvent juſqu'à la mort 6. La cherté des vivres ne venoit jamais de ſa faute, car il n'épargnoit ni ſoin, ni dépenſe, pour ſupléer à la ſtérilité de la terre 7, & aux pertes ordinaires de la mer 8. Il ne ſouffroit point, que les Provinces fuſſent chargées de nouveaux impôts 8, ni que les anciens fuſſent

REFLEXIONS POLITIQUES.

avoit aquité le Roi de cent millions, & en avoit mis vingt dans ſes cofres. *Perroniana.* De nos jours, nous avons vû juſques où peut aller l'induſtrie d'un Surintendant des Finances, & comme la choſe eſt toute récente, il eſt inutile d'en parler davantage.

6 En matiére de Finances, il n'y a point de meilleurs Officiers que ceux, qui les manient depuis longtems, car outre qu'ils ſont plus habiles & plus clairvoyans, & par conſéquent plus difficiles à tromper par les Commis ſubalternes, ils ſont auſſi plus déſintéréſſez. Ainſi, le Prince ne peut mieux faire, que de les laiſſer toute leur vie dans ces emplois.

7 Le Prince doit avoir un ſoin tout particulier de procurer l'abondance des vivres, car la faim eſt la mere des ſéditions & des révoltes.

8 Les Peuples payent volontiers les tailles & les ſubſides ordinaires, mais les impoſitions nouvelles leur ſont in-

NOTES HISTORIQUES.

g Car les bleds, que l'Italie tiroit de l'Afrique & de l'Egypte, venoient par mer.

Digitized by Google

sent éxigez avec avarice, ou violence. Point de punitions corporelles, point de confiscations; point de domestiques insolens 9; peu d'affranchis;

REFLEXIONS POLITIQUES.

insuportables, & particuliérement, si l'éxaction en est violente; ce qui, selon Tacite, les irrite plus que ne fait l'impôt même. L'augmentation des tailles & des impôts, dit Etienne Pasquier, est la diminution de la bonne volonté des Sujets envers leur souverain Seigneur. Plût à Dieu que les Princes en fussent aussi persuadez qu'Henri III. Roi de Castille, qui disoit: Je crains plus les malédictions de mon Peuple, que les armes de tous mes ennemis. *Mariana chap. 14. du livre 19. de son Histoire d'Espagne.* Une petite maison, apelée *la Cueillete*, parce qu'on y levoit une certaine gabelle sur le blé, servit de sujet aux Gantois, pour se mutiner contre Charles Duc de Bourgogne, dès le lendemain de son entrée dans leur ville. Commines dit, que l'Empereur Mahomet II. se repentit à la mort, d'un impôt, qu'il avoit mis nouvellement sur ses Sujets. Que doit donc faire, ajoûte-t-il, un Prince Chrétien, qui n'a autorité fondée en raison, de rien imposer sans la permission de son Peule? *A la fin du sixième livre.*

9 L'une des meilleures marques d'esprit & de sagesse, que puisse donner un Prince, est de ne recevoir pour Officiers de sa Maison, que des gens vertueux & honnêtes; car, selon Comines, il sera jugé être de la condition & nature de ceux, qu'il tiendra auprès de sa personne. Thomas de Sezzane, qui fut depuis le Pape Nicolas V. Interrogé quel homme c'étoit qu'Eugene IV. Jugez-en, dit-il, par les gens, qui sont auprès de lui. *Garimberti.* Pie II. fit empriſonner un Huissier, pour avoir dit à un pauvre vieillard, à qui il donnoit audience, de finir. Un Doge de Venise envoya aux galéres un portier du Palais de S. Marc,

Digitized by Google

chis ; peu de maisons de campagne en Italie ; & les differens, qu'il avoit avec les particuliers, toûjours réglez par les Juges 10 ordinaires *b*.

VII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Marc, qui avoit souvent refusé l'entrée à un Marchand grec, homme si simple, qu'un Noble-Vénitien lui ayant dit, de graisser la main à ce portier, il le fit avec du beurre. Ce qui excita une si grosse querelle entre eux-deux, que le bruit, qui en fut aux oreilles du Doge, fut cause, que le Marchand eût audience ; & le portier la punition qu'il méritoit. *Audiencia de Principes.* M. le Cardinal de Richelieu dit, que le Prince, qui ne peut, ou ne veut pas regler sa Maison, n'est pas capable d'aporter un grand ordre à son Etat. *Chap. 7. de la premiere partie de son Testament Politique.*

10. Le Prince, disoit Tibére, ne doit point user du pouvoir absolu, dans les choses, où il peut proceder par les loix. Cette belle maxime faisoit d'autant plus d'honneur à ce Prince, qu'il la pratiquoit en

NOTES HISTORIQUES.

b Le *Pagliari* fait une réflexion bien judicieuse sur cette récapitulation des huit premiéres années du regne de Tibére. Je voudrois bien, dit il, que ces beaux esprits, qui debitent, que Tacite enseigne à être scélérat, me disent ici, quel plus excellent modéle il pouvoit donner aux Princes, pour gouverner leurs Etats, que de leur montrer en la personne de Tibére, comment un bon Prince doit laisser aux Conseils & aux Parlemens la liberté des avis ; distribuer les dignitez & les charges selon les mérites ; conserver aux Magistrats leurs droits & leurs prééminences, & aux loix leur autorité : ne confier l'administration des Finances, des Gabelles, & des vivres, qu'à des gens d'honneur & de probité, qui mettent toute leur industrie à procurer l'abondance ; secourir le peu-

ple

Digitized by Google

VII. Véritablement, tout cela n'étoit pas acompagné d'assez de douceur, mais tout sevére, & même terrible qu'il étoit le plus souvent, il ne laissoit pas de proceder avec justice; & cela

REFLEXIONS POLITIQUES.

en voulant bien passer par les voyes ordinaires de la justice. Cabrera dit, que Philippe II. n'a jamais souffert qu'on recommandât de sa part aux Juges les affaires, qu'il avoit à démêler avec les particuliers, disant, que la volonté des Princes est une violence tacite. Il ajoûte, qu'un Conseiller de sa Chambre l'ayant consulté sur une matiere, où il s'agissoit d'un très-grand intérêt, il le renvoya après une longue audience, avec ces mots: Docteur, dites au Conseil, que j'entens, qu'en cas de doute, la sentence soit toûjours contre moi. *Chap. 5. du livre* 10. *de son Histoire.*

NOTES HISTORIQUES.

ple dans les cheres années; se contenter des anciennes impositions, & les exiger sans avarice, & sans cruauté; s'abstenir des confiscations; n'ordonner des peines corporelles, que pour de grandes fautes; tenir sa maison bien réglée, n'y point admettre de gens violens, ni de ces ames venales, qui vendent les entrées, les audiences, & les moindres plaisirs; enfin, procéder par les voyes ordinaires de la Justice, quand il a des intérêts civils, à démêler avec les particuliers. *Observation* 440. Voilà de quoi répondre à celui, qui dit, que *Tacite est un grand biaiseur, qui cache un cœur fort vilain sous un fort bel esprit; qui se méprend toûjours sur le vrai mérite, parce qu'il n'en connoit presque point d'autre que celui de l'habileté; qui envenime tout, & donne de méchans tours à toutes choses* Au reste, ce que Tacite dit ici du bon gouvernement de Tibére est proposé pour modele à Henri IV. dans la lettre 304. du Cardinal d'Ossat. J'espére, dit-il, que comme Dieu a fait au Roi la grace de pacifier son Royaume, il lui fera encore celle

Digitized by Google

cela dura jusqu'à la mort de Druſus 1, qui changea tout. Car Sejan, dont la fortune étoit encore toute naiſſante, vouloit ſe mettre en crédit par de bons conſeils 2, d'autant plus qu'il apréhendoit le reſſentiment de Druſus, qui ne cachoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand le Prince a un fils, qui eſt en âge de regner, il regarde ce fils, non ſeulement comme un témoin de ſes actions, mais encore comme un compétiteur, qui lui pourroit ôter ſa place, ſi les Peuples venoient à ſe laſſer de ſon gouvernement. Et cette crainte le fait agir avec plus de retenuë, & de juſtice pour ne pas donner lieu aux Sujets de deſirer un autre Maître.

2 Il n'y a guére de Premiers Miniſtres, qui ne faſſent comme Sejan; les commencemens ſont toûjours beaux, mais la ſuite & la fin y répondent rarement. Quand ils entrent dans le Miniſtére, ils prennent le maſque de la modeſtie, pour rendre odieuſe la mémoire de leur prédéceſſeur; mais ſi-tôt que leur autorité eſt affermie, ils lui font réparation d'honneur, par une conduite, qui le fait regreter.

NOTES HISTORIQUES.

le de conſerver la paix & le repos, qu'il y a mis par ſa vertu & par ſa valeur, S. M. continuant à faire de bien en mieux adminiſtrer la juſtice à chacun, & a ne ſouffrir que les plus forts & les plus audacieux opriment les plus foibles & les plus modeſtes; ni que ſes Officiers, de quelque état & condition qu'ils ſoient, abuſent de leurs charges, & de leur puiſſance, à l'opreſſion de ceux, qui ſont ſous-eux, ou ont à paſſer par leurs mains: choſe qui irrite les ſujets, non ſeulement contre les Magiſtrats; qui ſont les concuſſions & opreſſions; mais auſſi contre le Prince, qui les endure, continuant auſſi de diſtribuer les charges, honneurs & dignitez à gens de

Digitized by Google

cachoit point la haine, qu'il lui portoit 3, ſe plaignant ſouvent, que ſon pére, ayant un fils d'âge mûr, apelloit un autre au partage de ſes ſoins, *& l'élevoit ſi haut*, que peu s'en faloit qu'on ne l'apellât déja ſon collégue 4. » Il di-

» ſoit,

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 On hait toûjours violemment ceux, que l'on a beaucoup offenſez. Ainſi, Druſus devoit bien haïr Sejan, à qui il avoit donné un ſoufflet.

4 Les plaintes, que Druſus fait ici de Tibere, ſont celles, que les Grands font tous les jours contre les Princes, qui ſe laiſſent entiérement gouverner à leurs Miniſtres. C'étoit une belle leçon, qu'on faiſoit à Philippe III. que la lettre qu'on lui mit ſur ſa table avec cette ſuſcription : *A Don Philippe tercero, que agora eſtà en ſervicio del Señor Duque de Lerma. Nic. Vernulæus in Tacit.* Il eſt encore à remarquer, que les Premiers Miniſtres ſont preſque toujours haïs du fils de leur Maître, ſur-tout quand ce fils eſt capable de regner. On ſait combien Loüis XI. étant Dauphin haïſſoit ceux de ſon pere, & avec quelle animoſité il les perſécuta après ſa mort; combien le Comte de Charolois maltraita les Seigneurs de Croüy, qui furent enfin contraints de s'enfuïr, ſans oſer aller dire adieu au Duc de Bourgogne, ſon pere. Don Carlos, Prince d'Eſpagne, vouloit tuer le Cardinal

Eſpinoſa,

NOTES HISTORIQUES.

de bien, qui ayent zele au public, aiment ſa perſonne, & la propagation de ſa poſtérité; aprochant auſſi de ſoi & mettant en ſon Conſeil gens de probité: ſe ſouvenant toujours, qu'il eſt, ainſi que tous les bons Rois, gardien, tuteur, & pere du peuple, & des perſonnes, de l'honneur, & des biens de ſes ſujets.

Digitized by Google

» soit, que les premieres es-
» pérances de regner étoient
» dangereuses, mais aussi,
» que tout venoit à souhait,
» & secours, & serviteurs,
» quandune fois on avoitmis
» le pied sur le trône : que le
» Capitaine *des Gardes de l'Empereur avoit
» un camp bâti à sa mode, & les soldats Pré-
» toriens à sa dévotion, que son image étoit
» en parade sur le théatre de Pompée : qu'il au-
» roit bien-tôt des petits fils communs avec
» les Drusus i, & qu'après tout cela, on
» seroit obligé de prier la Déesse Modestie
» de lui inspirer la volonté de se conten-
» ter de sa fortune. Il tenoit ce langage de-
vant toutes sortes de personnes 5 ; & d'un autre

Ou, les premiers degrez du trône, disoit-il, sont difficiles à monter, mais aussi quand on a mis le pied dedans, on trouve à point nommé des amis & des serviteurs. Le Capitaine des Gardes à un camp, &c.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Espinosa, & le Duc d'Alve. Les Archiducs Maximilien & Ferdinand enlevérent le Cardinal Klesel, Premier Ministre de l'Empereur Mathias, leur frére, & l'envoyérent prisonnier en Tirol. Gaston, Duc d'Orléans, alors héritier présomptif de la Couronne, vouloit faire à peu près la même entrepriſe sur le Cardinal de Richelieu. *Memoires de Montresor.*

5. Quand les enfans du Prince éclatent ouvertement contre

NOTES HISTORIQUES.

i Car sa fille étoit accordée au fils de Claudius, frére de Germanicus, tous deux fils de Drusus, frére de Tibére.

Digitized by Google

autre côté sa femme révéloit tous ses secrets 6.

VIII. Sejan voyant donc la nécessité de se hâter, choisit un poison lent, afin que la maladie de Drusus parût naturelle; & ce poison lui fut donné par l'eunuque Ligdus, ainsi qu'on l'aprit huit ans après 1. Au reste, durant tout le cours de sa maladie, Tibére ne montra aucun trouble d'esprit, affectant peut-être de paroître in-

contre le Premier Ministre de leur pére, ils affermissent l'autorité de celui, qu'ils veulent détruire; car au-lieu de le rendre suspect, ils le deviennent eux-mêmes au Prince, à qui il est facile de persuader, que ses enfans le veulent tenir en tutelle. Ajoûtez à cela, que les Courtisans, dont la méthode est d'adorer la puissance presente, sacrifient plus volontiers le fils du Prince au Ministre, que le Ministre au fils du Prince.

6. Malheureux le Prince qui a une femme impudique, mais encore plus celui, qui ne sachant pas que la sienne est telle, en est éperdûment amoureux, comme l'étoit Drusus de Livia, au raport de Tacite, *Chap. 36. du livre 3. des Annales.* Car la confiance étant inséparable de l'amour, une femme adultére, qui possede celle de son mari, n'en peut jamais faire qu'un très mauvais usage.

1. Il est fatal aux Princes d'être les derniers à savoir les desordres qui arrivent dans leur famille. Ainsi Loüis XI. avoit bien raison de dire, qu'il avoit trouvé de tout en la maison de son pére, excepté une seule chose, qui étoit la vérité. Feu M. le Prince étant à table avec des gentilshommes, qui ne le connoissoient pas, aprit des nouvelles de ses proches, qu'il avoit peut-être ignorées jusques-là. *Mémoires de la minorité de Loüis XIV.*

Digitized by Google

inébranlable 2 ; & si tôt que son fils fut mort, sans attendre après ses funérailles, il entra au Sénat, où trouvant les Consuls assis en bas, en signe de douleur, il les fit souvenir de leur dignité, & monter à leurs places ordinaires 3 ; & puis étouffant ses sanglots, il consola, par un discours suivi, toute la compagnie, qui fondoit en larmes. » Il dit, qu'il n'ignoroit pas, » qu'on le pouvoit blâmer de s'être presenté » au Sénat dans une douleur si récente ; que » la plûpart de ceux, qui étoient dans l'affliction, ne voyoient le jour qu'à regret, & » n'écoutoient qu'avec peine les consolations 4 » de

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 La constance sied toûjours bien au Prince, soit qu'elle vienne de la fermeté de son esprit, ou de sa politique. Tibére se souvenoit très-bien de ce qu'il avoit dit auparavant dans un édit adressé au Peuple, qui pleuroit la mort de Germanicus, que les Princes étoient mortels, mais que la République étoit éternelle.

3 Le Prince ne peut rien faire de plus agréable à ses Sujets, que de montrer en certaines occasions, qu'il préfére la dignité & la réputation de son Etat à la gloire particuliére de ses enfans. Comme les Consuls representoient la majesté de l'ancienne République, Tibére, qui savoit faire le modeste en tems & lieu, jugea prudemment, qu'il lui tournoit à honneur, de ne point souffrir, que ces Magistrats la deshonorassent par une bassesse.

4 Ce qui sied bien aux particuliers, sied mal aux Princes. Les particuliers ont le loisir de s'abandonner

» de leurs parens, sans » que pour cela ils dus- » sent être accusez de » foiblesse; mais que » pour lui, il étoit ve- » nu chercher un soula-

Ou, & n'écoutoient qu'avec peine les condoléances de leurs parens, qu'il se garderoit bien de les accuser de foiblesse, mais que pour lui, qui avoit besoin d'une plus forte consolation, il l'étoit venu chercher dans le sein de la République.

» ge-

REFLEXIONS POLITIQUES.

ner à la douleur, mais non pas les Princes, ni les Ministres d'Etat, dont les affaires ne peuvent souffrir d'interruption. Car, dit Pline le Jeune, outre les vieilles affaires, à l'expédition desquelles on ne peut suffire, il en vient incessamment de nouvelles, qui, comme par autant de chaînes & de nœuds étendent & augmentent le travail à l'infini. *Epitre 8. du livre 2.* Senéque, dit, qu'Asinius Pollio, après une certaine heure, ne vouloit pas seulement lire les lettres qu'il recevoit, *ne quid novæ curæ nasceretur, de tranq. vitæ* De peur de porter au lit quelque nouveau souci, qui l'empêchât de dormir. Que des gens lui ressemblent aujourd'hui, qui sont dans les plus grands postes? Don Carlos Coloma dit, qu'Aléxandre Farnese, Duc de Parme, étant Gouverneur des Pais-bas, vivoit avec tant d'éxactitude & d'aplication, qu'il lui arrivoit souvent de se lever de table trois ou quatre fois, pour des affaires même qui ne pressoient point. Témoignage, que c'étoit avec vérité qu'il disoit, qu'il ne mangeoit, que pour entretenir la vie. *Livre 5. de ses Guerres de Flandre.* Le Cardinal Jules Antoine de Sainte-Severine, Premier Inquisiteur, & Grand Pénitencier sous le Pontificat de Sixte quint & de Clément VIII. ne se laissa jamais voir à la promenade, ni dans aucune partie de plaisir, & outre ses audiences, & les fonctions des deux charges qu'il exerçoit, il tenoit tous les jours ré-

glément.

» gement plus efficace dans le ſein de la Répu-
» blique. Et après avoir déploré l'extrême vieil-
leſſe de l'Impératrice, la tendre jeuneſſe de ſes petit-fils, & ſa caducité, il demanda, qu'on fit entrer les enfans de Germanicus, comme l'unique réconfort de ſes maux. Les Conſuls ſortirent pour les aler querir, & les ayant encouragez les menérent à l'Empereur, qui les prenant par la main, adreſſa ces paroles au Sénat: » Meſ-
» ſieurs, quand ces enfans eurent perdu leur
» pére, je les mis entre les mains de leur oncle,
» & le priai, quoiqu'il fût lui même pére de fa-
» mille, d'en prendre autant de ſoin que des
» ſiens propres, pour en faire un nouvel apui à
» ſa Maiſon & à la poſtérité des Ceſars. Mainte-
» nant que Druſus eſt mort, j'ai recours à vous,
» & vous conjure en la preſence des Dieux & de
» la République, de recevoir ſous vôtre pro-
» tection les petits fils d'Auguſte, & les rejetons
» des

REFLEXIONS POLITIQUES.

glément une congrégation, & ſouvent deux. *Paglisri Obſervation* 454. Philippe II. étant devenu infirme dans les derniéres années de ſa vie, &, par conſéquent, ne pouvant plus ſuffire tout ſeul à la lecture du grand nombre de mémoires & de requêtes, qu'on lui preſentoit, établit un Conſeil ſecret de trois Miniſtres pour conſulter entr'eux les affaires, dont il vouloit ſe décharger. Et comme ce Conſeil ne ſe tenoit que la nuit, parce qu'il ne vouloit pas, que les Grands, ni les autres, en euſſent connoiſſance, on l'apelloit *la Junta de noche. Herrera chap* 15. *du liv.* 4 *de la troiſiéme partie de ſon Hiſtoire générale.*

Digitized by Google

» des plus grands personnages de l'Empire, & de » remplir mon devoir & le vôtre envers eux. » Ces Messieurs vous tiendront lieu de péres, » mes enfans, vous êtes d'une naissance, qui » fait regarder à la République » vos biens & vos maux com- » me les siens.

Ou, qui intéresse la République dans tous vos, *&c.*

IX. Cela fut oui avec beaucoup de larmes, & suivi de force vœux pour la prospérité de la Famille Impériale; & si Tibére eût fini là son discours, toute l'assemblée restoit pleine de compassion & d'admiration pour lui; au lieu qu'étant retombé sur un propos, dont on s'étoit déja mocqué tant de fois, savoir, qu'il vouloit rendre le Gouvernement aux Consuls, ou à tout autre, qui voudroit s'en charger, il ôta toute créance à ce qu'il avoit même dit de plus véritable, & de plus touchant. Du reste, on décerna à la mémoire de Drusus les mêmes honneurs, qu'on avoit rendus à Germanicus, avec beaucoup d'autres encore, selon la coûtume de la flâterie, qui se plaît toûjours à inventer quelque chose de nouveau. Ses funérailles furent pompeuses par la multitude des images, qui y furent portées. On y voyoit Enée, d'où vient la famille des Jules; tous les Rois d'Albe, & Romulus nôtre fondateur; ensuite la Noblesse des Sabins, Artus Clausus, & tous les autres ancêtres de Drusus.

Ou, au lieu que pour être retombé.

X. Ce

Digitized by Google

X. Ce que j'ai raconté de sa mort est ce qu'en ont dit plusieurs Ecrivains très fidéles, mais je ne dois pas obmettre un bruit, qui courut en ce tems-là 1, & qui fit tant d'impression, que l'on n'en est pas encore désabusé. On disoit, que Sejan, après avoir corrompu Livia par l'adultére avoit gagné l'eunuque Ligdus, en abusant pareillement de son corps, parce qu'outre sa jeunesse & sa beauté, qui le rendoient agréable à son maître; il étoit un de ses principaux Officiers: Qu'étant convenu avec ses complices du tems & du lieu de l'empoisonnement, il avoit poussé l'impudence jusqu'à être le délateur de Drusus à Tibére, à qui il dit en grand secret, que son fils le vouloit empoisonner, & qu'il se gardât bien du premier coup qu'on lui serviroit à boire, lorsqu'il mangeroit chez Drusus. Que Tibére, prévenu par cette fourbe, avoit,

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Si les Historiens s'amusoient à écrire toutes les nouvelles, qui se debitent parmi le Peuple, il n'y auroit plus de difference entre l'Histoire & les Romans. Mais quoiqu'un Historien doive s'étudier à ne rien dire qui ne soit vrai, il ne laisse pas d'avoir la liberté de raporter certaines choses, qui ont passé pour telles; à cause de leur grande vraisemblance, pourvû qu'il y ajoûte les réflexions, qui en peuvent découvrir la fausseté, ou l'incertitude, comme fait ici Tacite. Et cela est d'autant plus utile, qu'il n'y a que trop de ces Ecrivains, dont parle Strada, qui affectent de publier les choses les plus atroces; & les plus cachées, & l'omettre celles, qui sont notoires & communes.

Digitized by Google

avoit, au commencement du repas, donné ſon verre à Druſus, qui ne ſe doutant de rien l'avoit vuidé ſans façon, comme font les jeunes gens; ce qui augmentant le ſoupçon *avoit fait croire*, que preſſé de la honte *de ſe voir découvert* & de la crainte *d'être puni*, il s'étoit donné la mort, qu'il préparoit à ſon pére.

XI. Mais outre qu'il n'y a point d'Auteur, qui ait rien écrit de ſemblable, ce faux bruit eſt aiſé à réfuter. Car qui eſt l'homme de prudence médiocre, qui voulut preſenter de ſa propre main du poiſon à ſon fils, ſans l'avoir ouï; & faire une faute de cette nature, ſans nul eſpoir de reméde en cas de repentir? N'eſt-il pas plus probable, que Tibére: qui avoit une ſi longue expérience, & qui de ſon naturel étoit ſi lent, lors même qu'il procédoit contre des inconnus; auroit uſé de la même circonſpection envers ſon fils unique, en qui il n'avoit jamais reconnu de crime; ou que du moins il auroit fait apliquer à la queſtion celui, qui lui avoit ſervi à boire, pour ſavoir l'auteur de cet attentat? Mais comme Sejan avoit le renom d'inventer toutes les plus noires méchancetez, le trop d'affection, que Tibére avoit pour lui, & la haine que le Peuple portoit à l'un & à l'autre, faiſoient croire d'eux des choſes atroces, & même fabuleuſes 1; la

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand une fois un Prince eſt devenu odieux

la renommée en publiant toûjours de telles à la mort des Princes. 2. Quoi qu'il en soit, toute

REFLEXIONS POLITIQUES.

par des actions de sévérité, ou de cruauté, ou qu'il a des Ministres violens, à qui il confie le maniment de ses affaires, on ne manque jamais de le faire auteur de tous les crimes, qu'on voit qui restent impunis. Mariana racontant la mort tragique de Jean de Borgia, Duc de Gandie, fils du Pape Alexandre VI. lequel fut assassiné un soir qu'il revenoit de souper avec le Cardinal de Valence, son frere, si connu depuis sous le nom de Cesar, Duc de Valentinois; conclut en ces termes: La voix commune du Peuple, dit-il, fut, que ce meurtre avoit été commis par le Cardinal Don Cesar, qui se tenoit très-offensé de la préférence donnée à son cadet à l'égard du Duché de Gandie. Qui pourra découvrir la vérité; qui empêchera le menu-peuple de parler? Pour moi, je crois, que la haine, qu'on portoit au Pape Alexandre, étoit cause, qu'en tout ce qui le touchoit, on disoit & on croïoit toûjours le pire. *Chapitre 15 du livre 26. de son Histoire d'Espagne.* Il me semble, que je puis ajoûter ici une autre réflexion, qui quadre assez bien au sujet. C'est qu'il n'arrive presque jamais, que le fils d'un Prince meure en âge de regner, que les spéculatifs n'attribuënt sa mort à son pere. Chacun sait tout ce qui fut dit à celle de Don Carlos, Prince d'Espagne, & ce qui s'en dit encore tous les jours; car on ne connoît presque plus Philippe II. que par cet évenement, & l'on parle plus de Don Carlos, à cause des particularitez de sa mort, que l'on n'auroit peut-être parlé de lui, s'il eût regné trente ans.

2 Comme l'on ne sait presque jamais les maladies des Princes, que lorsqu'on fait leurs funerailles, le Peuple interprête toûjours à sa mode, c'est-à-dire, sinistrement, les raisons qu'on a eûës de lui en faire un mystére.

Digitized by Google

toute cette menée fut révélée dans la suite, par la femme de Sejan, & confessée à la torture par Eudemus & Ligdus ; sans que jamais aucun Ecrivain, pour ennemi qu'il fut, ait reproché ce crime à Tibére, bien que tous à l'envi ils ayent recherché, & même éxageré tout le reste avec beaucoup de passion. Aussi, n'ai je raporté ce faux-bruit, que pour décrediter, par ce bel éxemple, les ouï-dire & les nouvelles, *qui se forgent dans les villes*, & pour avertir ceux, à qui cet ouvrage tombera entre les mains, de ne pas préférer des contes fabuleux. 3, que le peuple écoute & lit avidement, à des véritez racontées sans hyperbole *k*.

Ou, dont le Peuple se repaît avidement.
Ou, sans aucun mélange de merveilleux.

REFLEXIONS POLITIQUES.

» 3 On écrit aujourd'hui l'Histoire, (dit l'Auteur de » l'Histoire du Divorce d'Henri VIII.) comme on » compose des traitez de métaphysique ; on bâtit des » systemes sur des idées creuses, & l'on en tire des » conséquences aussi justes, que les faits qu'on avance » sont véritables. Ceux, qui viendront après nous, » auront droit de se plaindre, & de nous faire des re- » proches, si le tems ne fait bientôt périr ces ouvra- » ges, qui ne devroient jamais avoir vû le jour. Car bien

NOTES HISTORIQUES.

k Avertissement nécessaire pour ceux, qui lisent avec un peu trop de prévention, les histoires, ou plutôt les romans historiques, d'un Ecrivain moderne, soi disant Historiografe

XII. Au reste, pendant que Tibére prononçoit l'oraison funébre de son fils dans la place des Rostres, le Sénat & le Peuple faisoient les affligez, pour mieux cacher la joye secrette, qu'ils avoient de voir revivre la Maison de Germanicus 1. Mais ce commencement de prospérité,

REFLEXIONS POLITIQUES.

bien qu'on se moeque présentement de ces histoires romanesques, & de leurs Auteurs, d'ici à cent ans on leur ajoûtera foi, dit Gracian dans la *Crise 4. de la seconde partie de son* Criticon. Ainsi, la postérité aura la même obligation à ceux, qui les refutent, ou qui les refuteront solidement, qu'ont les personnes empoisonnées à celles, qui leur font prendre du contrepoison; ou les malades abandonnez par les Médecins, aux Opérateurs, qui les guérissent parfaitement.

1 S'il est toûjours vrai, selon ce vers, *Cura leves loquuntur, ingentes stupent*, que, dans les petites affiic-

NOTES HISTORIQUES.

riografe de France. L'Auteur des *Pensées diverses* fait une réflexion, qui vient bien à ce sujet. Les lecteurs, dit il, qui remarquent, qu'un Historien affecte de tourner toutes choses du côté de l'admiration, soupçonnent, qu'il leur conte des histoires faites à plaisir. *paragrafe 96.* Au reste, comment accorder cet article, où Tacite enseigne si bien le devoir d'un Historien, avec le jugement que fait de ses Annales celui, qui dit d'un ton de Maître, „ qu'il n'est point naturel dans ce qu'il „ raconte; qu'il n'instruit point comme il faut; qu'il exagere; „ qu'il jette du poison par tout; qu'il fait les hommes trop cor„ rompus; qu'il envenime tout, & donne de méchans tours „ à toutes choses; & que par ces maniéres là il a gâté l'esprit „ à bien des gens; qu'il ne pense qu'à ébloüir; & enfin, que „ c'est plus la politique, que la vérité, qui le fait parler.

Digitized by Google

rité, & l'indiscrétion d'Agrippine, qui ne cachoit pas assez l'espérance qu'elle avoit du côté de ses enfans, hâtèrent leur malheur & le sien. Car Sejan, voyant les meurtriers de Drusus impunis, & sa mort sans aucun regret public, & ne craignant plus rien après que ses premiers crimes lui avoient si bien réüssi 3, se mit à penser en

afflictions on parle, mais que dans les grandes, on est interdit; on pourroit croire ce qui fut dit alors, que Tibere étoit meilleur orateur que pere. Et Suétone dit, qu'il fut peu touché de la mort de son fils, parce qu'il ne voulut point, que le cours des affaires en fût interrompu. Mais ce qui sied bien aux particuliers, sied mal aux Princes, qui doivent tout leur tems à l'Etat.

2 Il est toûjours très-dangereux de montrer de la joie, lorsque le Prince est dans l'affliction. Il regarde déja d'assez mauvais œil ceux, qui, par la mort de ses enfans, deviennent ses plus proches heritiers, à plus forte raison, lorsqu'il voit que ces héritiers se réjoüissent de son malheur. Commines dit, que Charles VIII. fut long-tems sans parler à Loüis Duc d'Orléans, parce qu'il sembloit que le Duc avoit de la joie de la mort du Dauphin, qui lui assûroit la Couronne, *Chapitre* 13. *du livre* 8. *de ses Mémoires.* Il est encore plus dangereux de montrer, que l'on s'attend à regner bientôt, comme faisoit Agrippine.

3 L'heureux succès d'un grand crime rend ceux, qui l'ont commis hardis à s'embarquer en toutes sortes d'entreprises dangereuses. Il arrive souvent, que le premier crime réüssit, parce que la peur du péril, auquel on s'expose, fait prendre toutes les mesures, dont la ruse & la malice sont capables: mais sitôt que l'on a éprouvé ses forces & son habileté

Digitized by Google

en lui-même, comment il se déféroit des enfans de Germanicus, dont la succession à l'Empire étoit infaillible. Il trouvoit de la difficulté à les empoisonner tous trois, à cause de la chasteté inviolable de leur mére ; & de la fidélité incorruptible de ceux, qui les élevoient. Il commença donc à invectiver contre l'humeur féroce d'Agrippine, & à réveiller la vieille haine de l'Impératrice ; & la nouvelle complicité de Livia, pour les inciter toutes deux à remontrer à Tibére, qu'Agrippine, autorisée de sa fecondité, & de la faveur du Peuple, couroit à grand pas à la domination. Et d'un autre côté, il faisoit agir divers calomniateurs adroits, & entr'autres un Julius Postumus, homme d'autant plus propre à ses desseins, qu'étant bien avant dans les bonnes graces de l'Impératrice, où l'avoit introduit Mutilia Prisca son adultére, qui avoit un grand pouvoir sur l'esprit de cette Princesse ; il lui étoit aisé de la broüiller avec Agrippine, elle, qui, de son naturel, ne pouvoit souffrir aucune diminution de son autorité. On engageoit même ceux, qui avoient le plus d'accès auprès d'Agrippine, à éguillonner incessamment son humeur hautaine par des

Ou, la rendre ennemie immortelle d'Agrippine.

REFLEXIONS POLITIQUES.

en scélératesse, la confiance succédant à la crainte, represente, comme faciles à executer, des desseins, dont les difficultez sont insurmontables.

Digitized by Google

des discours & des conseils violens.

Ou, à lui échauffer la bile par des discours & des rapports envenimez.

XIII. Cependant, Tibére sans rien relâcher de ses soins, cherchoit sa consolation dans l'expédition des affaires 1, rendant la justice aux citoyens, & répondant les requêtes des alliez. Et le Sénat, à sa priére, déchargea de tributs pour trois ans la ville de Cibira

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes ont tant d'affaires, qu'ils n'ont pas le loisir d'être tristes, ni malades, comme disoit autrefois Elius verus. C'est un mot bien digne de la bouche d'un Roi, que celui d'Henri III de Castille, qui étant malade dit à ceux, qui s'excusoient de lui parler de leurs affaires, de peur de lui être incommodes, que bien que la personne d'Henri fût malade, celle du Roi ne l'étoit pas. *Audiencia de Principes.* Voilà ce qu'on appelle des Rois. M. le Cardinal de Richelieu dit, que la santé de corps n'est pas absolument nécessaire à celui, qui tient le timon de l'Etat, & n'a d'autre soin, que la direction des affaires, attendu que la force de l'esprit suffit seule pour ordonner ce qu'il faut. J'avoue cependant, conclut-il, que j'ai souvent desiré d'être hors du gouvernement de l'Etat, à cause de ma mauvaise santé, qui n'a pas pû souffrir, que j'aïe donné accès à tout le monde, comme je l'eusse desiré. Mais après avoir servi longues années V. M. dans les plus épineuses affaires, qui se puissent rencontrer dans un Etat, je puis confirmer par expérience ce que la Raison enseigne à tout le monde, que c'est la tête, & non pas les bras, qui gouverne & conduit les Etats. *Section 5. du chapitre 8. de la premiere partie du Testament Politique.*

Digitized by Google

en Asie, & celle d'Egire en Grece, toutes deux ruïnées par un tremblement de terre ; & relégua en l'Isle d'Amorgos Vibius Serenus, Proconsul de l'Espagne Ultérieure *l*, convaincu, à cause de son esprit féroce, d'avoir éxercé sa charge avec violence. Carsius Sacerdos & Caïus Graccus accusez d'avoir fourni des bleds à Tacfarinas, nôtre ennemi, furent renvoyez absous. Caïus, dès sa premiere enfance, avoit été le compagnon de la fortune de Sempronius, son pére, relegué en l'Isle des Cercine, où il fut élevé parmi des bannis, & des gens, qui n'avoient nulle connoissance des Arts-libéraux. 2. Depuis il gagna sa vie à trafiquer sordidement en Afrique, & en Sicile ; encore eût-il de la peine à se garantir des dangers, ausquels une grande fortune est exposée ; car si Elius Lamia & Lucius Apronius, qui gouvernérent successivement l'Afrique, n'eussent pro-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Quoique le poulain soit de bonne race, dit le proverbe Espagnol, il a besoin d'être dressé. La mauvaise fortune est comme les arbres fruitiers, dont les uns, par leur faute, ne donne point de fruits ; les autres, par la faute de la terre ; plusieurs, par celle des jardiniers, ou de l'air, qui n'est pas bon. *Aforismes d'Antoine Perez.*

NOTES HISTORIQUES.

l L'Espagne Ultérieure comprenoit la Bétique & la Lusitanie, apellées aujourd'hui Andalousie & Portugal.

Digitized by Google

protégé son innocence, le malheur de son pére, & la grandeur odieuse de sa famille, l'eussent fait périr 3.

XIV. Cette année, il vint aussi des Députez de quelques villes de la Grece, les Samiens demandant la confirmation du droit d'asile pour le temple de Junon; & ceux de Cò, pour celui d'Esculape. Les premiers se fondoient sur un decret des Amphictions, qui avoient la principale autorité dans le Gouvernement, du tems que les Grecs occupoient les côtes de l'Asie par les villes, qu'ils y avoient bâties. Le titre des autres n'étoit pas moins ancien, & leur ville outre cela, avoit un mérite particulier *auprès de nous*. Car ils avoient retiré nos citoïens dans leur temple, lorsque le Roi Mitridate les faisoit massacrer par toutes les isles & les villes de l'Asie. Enfin, après plusieurs plaintes faites par les Préteurs contre les Bou-

REFLEXIONS POLITIQUES

3 Les Princes se défient presque toujours des enfans, dont ils ont persécuté, ou fait mourir le pere. Philippe II. tint prisonnier en Espagne par l'espace de trente ans le fils-aîné de Guillaume Prince d'Orange, sous le spécieux prétexte de l'affermir dans la Religion Catholique, où il étoit né: & peut-être ce Roi l'auroit-il fait mourir, s'il eût moins apréhendé le ressentiment du Comte Maurice, son frere, auquel le Cardinal d'Ossat a bien raison de dire, qu'il étoit plus redevable de sa liberté, & de sa vie même, qu'à ceux, qui se glorifioient de la lui avoir donnée. *Lettre 28.*

Digitized by Google

sons & les Comédiens, & souvent, inutilement, Tibére fit son raport au Sénat, disant, qu'ils faisoient en public beaucoup de choses, qui tendoient à sédition, & qu'allant par les maisons, ils y corrompoient les mœurs par leurs saletez 1; que la Danse des Osques

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Le Bal & la Comédie sont les deux écueils, où vont échoüer la plûpart des femmes & des filles. A la Comédie, elles prennent des leçons de coquétterie & de lubricité, & le Bal leur fournit les occasions de les mettre en pratique. Et c'est en ce sens qu'un Cavalier Italien, interrogé par un étranger, qu'est-ce qu'on alloit faire dans un lieu, où il voyoit de grands préparatifs, que l'on faisoit pour un bal solennel, répondit assez plaisamment, qu'il y devoit avoir ce soir-là un tournoi à jambes ouvertes. *Pagliari Observation 555.* Saluste, parlant d'une Dame Romaine, nommée Sempronia, qui fut de la conjuration de Catilina, dit, qu'elle dansoit mieux, que ne doit faire une femme de bien, *saltare elegantius, quàm necesse est proba.* Aujourd'hui, vous ne trouveriez pas peut-être une seule femme, ni une seule fille, qui n'aimât mieux ignorer toutes choses, que de ne savoir pas danser. *Quæ instrumenta luxuriæ sunt*, ajoûte Saluste au même endroit. Marguerite de Vangest, qui n'avoit point voulu de plusieurs Gentilshommes, qui l'avoient demandée en mariage, aprit au bal, que la volonté d'être Religieuse n'est pas une sauvegarde suffisante, pour résister à la tentation d'un Prince amoureux. *Strada livre 1. de la premiere décade de son Histoire.* S. Cyprien ferme la bouche à toutes les jeunes filles & femmes, qui croyent pouvoir aller licitement à ces sortes de divertissemens, par la réponse qu'il fait à leurs excuses. Vous ne regardez personne impudiquement,

Digitized by Google

ques *m*, qui servoit autrefois de divertissement au menu peuple, étoit devenuë si dissoluë, & avec cela, si à la mode, qu'il n'y avoit plus que l'autorité du Sénat, qui la pût réprimer. Les baladins & les farceurs furent donc chassez de l'Italie *n*.

K 6 XV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

ment, dites-vous, je le veux; mais on vous regarde impudiquement, vous ne soüillez pas vos yeux, mais vous êtes souillées vous-mêmes par le plaisir, que vous donnez aux autres... La chasteté ne consiste pas dans la seule intégrité de la chair, mais encore dans la modestie des habits. Si vous vous parez si galamment, que vous attiriez sur vous les yeux des jeunes gens; que vous les fassiez soupirer après vous; que vous nourrissiez & fomentiez leur concupiscence; quoique vous conserviez la pureté du corps, vous ne pouvez pas éviter le reproche de n'avoir pas l'esprit chaste. Vous ne pouvez plus être contées parmi les Vierges, vous, qui vivez d'une maniére, que l'on peut devenir amoureux de vous. *De disciplina & habitu Virginum.*

NOTES HISTORIQUES.

m Les Osques étoient un Peuple de la Campanie, ainsi apellez en memoire du Roi Oscus; dont les Volsques prirent aussi leur nom. Ce Peuple étoit très lascif, & se plaisoit fort aux spectacles de certains acteurs, qui faisoient des postures impudiques, & étoient encore plus impudens que les pantomimes.

n L'an 1577. les Comediens Italiens, surnommez *li Gelosi*, ayant ouvert leur théatre à Paris dans l'Hôtel de Bourbon, il y eut tel concours & affluence de peuple, que les quatre meilleurs Prédicateurs de Paris n'en avoient pas tous ensemble autant, quand ils prêchoient. Quelque-tems après; le Pas-

Digitized by Google

XV. La même année mit encore un autre deuil dans la Maison de l'Empereur, en lui ravissant un des deux jumeaux *o* de Drusus, & un ami, qu'il ne regreta pas moins *que son petit-fils*. C'étoit Lucilius Longus, le compagnon de sa bonne & mauvaise fortune, & l'unique de tous les Sénateurs, qui l'avoit suivi dans sa retraite à Rhodes. C'est pourquoi, bien que ce fût un homme nouveau, le Sénat lui ordonna des funérailles de Censeur I, & une

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes ont si peu de véritables serviteurs, qu'il n'y a rien ne leur importe davantage, que d'honorer par des marques publiques de leur reconnoissance la mémoire de ceux, qui ont été tels à leur égard, pour en aquérir d'autres semblables. Le Cardinal d'Ossat parlant de la mort du Cardinal Toleto : Le Pape, dit-il, sans exemple, qui se soit vû de nôtre tems, lui alla donner sa sainte bénédiction en personne, s'entretint avec lui demi-

NOTES HISTORIQUES.

parlement leur défendit de joüer davantage : mais comme la corruption du tems étoit telle, que les farceurs, les boufons, les putains, & les mignons, avoient tout le credit auprès du Roi, ils obtinrent des Lettres patentes, qu'ils presenterent au parlement : & quoique cette Cour les eût renvoyez, avec défenses à eux de plus obtenir & presenter de telles Lettres, sous peine de dix mille livres d'amande aplicable aux pauvres, ils recommencerent à joüer comme auparavant, par le commandement exprès du Roi, *, qui ne se souvenoit pas, que les Princes sont les gardiens & les protecteurs naturels de l'honnesteté publique. * *Journal du regne d'Henri III.*

o Dont il est parlé dans l'article 85. du second livre des Annales.

Digitized by Google

une ſtatuë, qui lui ſeroit dreſſée aux dépens du public dans la place d'Auguſte. Car toutes les affaires paſſoient encore par le Sénat, & Lucilius Capito, Procureur de l'Empereur en Aſie, fut obligé d'y venir deffendre ſa cauſe, contre les accuſations de cette Province, Tibére proteſtant avec ſerment, qu'il ne lui avoit point donné d'autre commiſſion, que de recevoir ſes revenus particuliers, & de commander à ſes eſclaves *p*; & que s'il avoit uſurpé l'autorité de Préteur, & s'étoit ſervi de la for-

ce

demi-heure, le conſolant, & pleurant tendrement; & enfin prenant congé de lui le baiſa au front, &, aprés ſa mort, lui a fait faire de très-belles obſeques publiques. *Lettre 72.*

NOTES HISTORIQUES.

p Les Procureurs de l'Empereur n'avoient point d'autre juriſdiction, que celle de défendre les intérêts du Fiſc contre les particuliers, & de lever dans les Provinces les tributs qu'on devoit au Prince, dont ils adminiſtroient le patrimoine. *Jus autem gladii non habebant*, ils n'avoient pas le pouvoir de condamner à mort, à moins que l'Empereur ne le leur donnât par une commiſſion expreſſe, qui leur attribuoit les fonctions de Préſident, comme le dit Ulpien: *Nec aliter procuratori Cæſaris hæc cognito (id eſt, de criminibus) injungitur, quàm Præſidis partibus in provincia fungatur Lib. 9. de Offic. Proconſulis, in fallat. legis Moſaica cum lege Rom. tit. 14. de Plagiariis.* D'où il faut conclure, que Ponce Pilate, qui ſelon Tacite *Ann. 15.* étoit le Procureur de Tibere en Judée, y faiſoit les fonctions de Préſident, puiſqu'il diſoit à Jeſus Chriſt: *Neſcis, quia poteſtatem habeo crucifigere te, & poteſtatem habeo*

di-

ce des armes, il avoit outrepassé ses ordres 2. Qu'il falloit donc entendre les plaintes des Alliez. De sorte qu'après les informations faites l'accusé fut condamné. En reconnoissance de la bonne justice, que le Prince leur avoit renduë dans cette affaire, &, l'année précédente, dans celle de Silanus, les villes de l'Asie décernérent un temple à Tibére, à Livia, & au Sénat, qui l'ayant accepté en furent remerciez par Néron, dont la harangue fut écoutée avec d'autant plus de joye & d'aplaudissement, qu'on croyoit voir & entendre Germanicus même, dont la mémoire étoit toute récente. Car Néron avoit une modestie merveilleuse, & un air

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les Rois, dit Antoine Perez, doivent bien prendre garde aux mains des Officiers de Justice & de Finances, d'autant qu'ils traitent comme des étrangers les Peuples, dont ils ne sont pas les maîtres. C'est une pensée de Tacite, qui parlant de Titus Vinius, l'un des principaux Ministres de Galba, dit, qu'il auroit mieux valu pour l'Empire, qu'il eût été Empereur, parce qu'il auroit moins pillé les Romains, qu'il regardoit, dans une fortune privée, comme les Sujets d'un autre. *Hist.* 1.

NOTES HISTORIQUES.

dimittere te? Joan 19. Et cette qualité lui est donnée *Matth.* 27 *Tradiderunt Pontio Pilato Præsidi*; non pas qu'il le fut en effet, car la Judée dependoit du Gouverneur de la Syrie; mais parce que Tibere lui avoit donné le *jus gladii*, pour ranger à l'obeïssance les Juifs; qui refusoient de payer les tributs.

Digitized by Google

air de visage digne de sa haute naissance 3, & la crainte qu'on avoit de le perdre, à cause de la haine qu'on savoit que Sejan lui portoit, le rendoit encore plus aimable 4.

XVI. Vers ce tems-là, Tibére proposa d'élire un Prêtre de Jupiter, en la place de Servius Maluginensis, qui étoit mort, & de faire une nouvelle loi sur ce sujet. Il dit, que » c'étoit autrefois la coûtume de nommer trois » Patriciens, dont les péres eussent observé » dans leur mariage la cérémonie de la con- » farréation *q*, & d'en choisir un des trois : » que

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 la beauté & la modestie rendent une femme aimable à tout le monde. Quel effet doivent-elles faire, quand elles se rencontrent dans un Prince ? Julia, fille d'Auguste, dit à quelqu'un, qui lui exaltoit la modestie de son pere, qu'il avoit oublié qu'il étoit Prince ; mais le mépris, qu'une prostituée publique faisoit de cette vertu, est le plus grand éloge qu'elle en put faire.

4 Il n'y a rien, dit le Jeune Pline, qui excite, ni qui augmente tant l'amour, que la crainte d'être privé de ceux qu'on aime. *Nihil aquè amorem incitat & accendit, quàm carendi metus. Ep. 19. lib. 5.*

NOTES HISTORIQUES.

q La Confarréation étoit une cérémonie matrimoniale, instituée par Numa, qui se faisoit avec un gâteau de froment, en présence du Grand Pontife & du Prestre de Jupiter, & par laquelle les mariez prétendoient rendre leur union indissoluble. Mais ils ne laissoient pas de la rompre quelquefois, & leur divorce s'apelloit diffarréation. Le Prestre de Jupiter ne pouvoit

» que cette cérémonie ayant été négligée, ou » du moins n'étant pratiquée, que par très- » peu de gens, on n'avoit pas la commodité » de choisir, comme par le passé : que trois » choses avoient contribué à l'abolition de cet » usage, le peu de religion des hommes & des » femmes ; les difficultez de la cérémonie mê- » me *r*, que l'on évitoit à dessein ; & la perte » de la puissance paternelle, d'où sortoit celui » qui aquéroit cette Prêtrise, & celle, qui » l'épousoit par confarréation *s*. Qu'il falloit » donc aporter quelque tempérament à ces dif- » ficul-

NOTES HISTORIQUES.

voit se marier, que par confarréation, ni personne obtenir cette Prestrise, qu'il ne fût procréé d'un semblable mariage. Il faloit aussi, que les mariez eussent leur pere & leur mere vivans, *qui parentes adhuc vivos haberent, eosque præterea confarreatos : vivos, boni ominis causâ : confarreatos, propter auctoritatem sacrorum*, dit Pierre Pithou *ad tit. 16. Collat. legis Mosaicæ cum Romana.*

r Ces cérémonies sont marquées par Ulpien *tit. 9. Institutionum. Farre, inquit, conveniunt in manum certis verbis, & testibus decem præsentibus, & solemni sacrificio facto, in quo panis quoque farreus adhibetur.* Et plus en détail par Servius. *Mos fuit flamini ac flaminicæ*, dit-il, *ut per farreationem in nuptias convenirent, sellas duas jugatas ovili pelle superinjecta poni ejus ovis, quæ hostia fuisset, & ibi nubentes velatis capitibus in confarreatione ac flaminicæ residerent.*

s Chez les Romains toutes les femmes étoient en tutelle par la Loi des douze tables *Mulieres orbæ impubes in fratris agnative proximi tutela sunto : i. e.* que venant à perdre leur pere, elles demeuroient sous la tutele de leur frere, ou de leur plus proche parent. Et elles n'en pouvoient jamais sortir que par le mariage, qu'ils apelloient *per coëmptionem*, à cause que le mari sembloit acheter sa femme, & la femme son mari, à qui

» ficultez 1, à l'imitation d'Auguſte, qui avoit » accommodé à l'uſage de ſon tems 2 certaines

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La trop grande rigueur, Dans la Diſcipline eccleſiaſtique & monaſtique, a ſes inconvéniens & ſes maux, auſſi bien que le grand relâchement. Je me ſouviens, dit le Chancelier de Sillery, d'avoir oüi dire au Pape Clément (VIII.) qu'il ſeroit mieux de modérer un peu la rigueur de la Régle de Saint François, & de faire marcher tous ſes enfans ſous une même enſeigne. Il n'eſt pas de la dignité de l'Egliſe, qu'en un même Ordre les uns ſoient réformez, & les autres non. Le Général de l'Ordre m'en a parlé, & a reconnu que les ſéparations & les multiplicitez portent grand deſordre & diffamation. *Dans un Mémoire adreſſé au Commandeur de Sillery, Ambaſſadeur à Rome, tome 1. des Memoires du Cardinal de Richelieu.*

2 Les loix doivent s'accommoder aux tems & aux perſonnes: comme elles ſont faites pour entretenir la ſociété civile, il ne faut point héſiter à les changer, lorſqu'elles y mettent le trouble. Ce qui eſt trop dur, eſt fort ſujet à ſe rompre. Nous obéïſſons au Prince, dit Cicéron, & lui aux tems. *Nos Principi ſervimus, ipſe*

NOTES HISTORIQUES.

qui ſelon Varron, elle portoit trois aſſes, *tanquam emendi causâ.* A quoi ſe raporte ce demi vers de Virgile, Georgic. 1. *Téque ſibi generum Theris emat*, que Servius explique ainſi: *quoniam coëmptione facta mulier in poteſtatem viri cedit, atque ita ſuſtinet conditionem liberæ ſervituris*, qui eſt le ſens de cet hemiſtiche du quatriéme de l'Eneïde, *liceat phrygio ſervire marito.* Par cette ſorte de mariage, la femme devenoit comme la fille de ſon mari & lui ſuccédoit avec ſes propres enfans. *Illa in filiæ locum, maritus in patris veniebat Servius ad Georg.* 1. Il fut ordonné ſous Tibere, qu'il en ſeroit de même de ſa femme, qui ſe marieroit par confarréation.

Digitized by Google

» nes choſes, qui ſen- » toient trop l'hu- » meur farouche & féroce des Anciens. Après qu'on eût bien éxaminé l'inſtitution du Prêtre de Jupiter ; on fut d'avis de n'y rien changer 3 ; mais il fut ordonné par arrêt, que la femme de ce Prêtre ſeroit ſous la puiſſance de ſon mari, pour ce qui concernoit les cérémonies de religion ; & que pour tout le reſte, elle ſeroit comme les autres 4 femmes *t*. Et cette Prêtriſe fut

Ou, qui avoit modéré l'auſtérité des anciennes loix, pour les acômoder au goût de ſõ ſiécle.

REFLEXIONS POLITIQUES.

ipſe temporibus. Periclès répondant aux Ambaſſadeurs de Sparte, que, ſelon les loix d'Athenes, les édits une fois publiez, & gravez ſur les tables des colonnes, n'en pouvoient jamais être ôtez ; ces Ambaſſadeurs répliquerent, qu'ils ne demandoient pas que l'édit, dont ils ſe plaignoient, fût biffé, mais ſeulement que ces tables fuſſent retournées ; pour donner à entendre, que les Princes peuvent au moins ſuſpendre l'exécution de leurs propres ordonnances, lorſqu'elles ſont ou trop rigoureuſes, ou peu néceſſaires.

3 Il ne faut toucher que le moins qu'on peut aux choſes de la Religion, ou les moindres nouveautez ſont dangereuſes.

4 Voilà un éxemple de l'équilibre qu'il y doit avoir en-

NOTES HISTORIQUES.

t C'eſt-à dire, qu'elle ne pouvoit non plus que les autres femmes, s'obliger, ſans l'autorité de ſes tuteurs. Car quelque puiſſance que le mari *confarreatus*, ou *coemptus*, eût ſur ſa femme, il ne la pouvoit pas autoriſer dans les contrats, ni devenir ſon tuteur *Virum uxori monte cæpta curatorem dari non oportet. L. Virum, ff. de Curatoribus furioſo datis.*

Digitized by Google

fut donnée au fils de Maluginenſis. Et pour rendre le Sacerdoce plus vénérable, & les Prêtres plus ſoigneux du culte divin, Cornelia, qu'on prenoit pour être ſupérieure des Veſtales en la place de Scantia, fut régalée d'un don de deux-mille grands ſeſterces *u*; & le même Arrêt portoit, que l'Impératrice ſeroit aſſiſe parmi ces Da-

Ou, & pour concilier encore plus de révérence au Sacerdoce, & y attirer plus de gens *&c.*

Ou, plus aſſidus à leurs fonctions.

REFLEXIONS POLITIQUES.

entre la Puiſſance ſpirituelle & la Puiſſance temporelle, entre le Sacerdoce & la Royauté. Il eſt du devoir des Rois, dit le Cardinal de Richelieu, d'honorer les Papes comme les Vicaires de Jeſus-Chriſt, mais auſſi, ne doivent-ils pas ceder à leurs entrepriſes, s'ils viennent à étendre leur puiſſance au delà de ſes limites. Cette vérité eſt reconnue de tous les Théologiens, mais il n'y a pas peu de difficulté à bien diſtinguer l'étendue & la ſubordination de ces deux Puiſſances. En telle matiére, il ne faut croire, ni les gens du Palais, qui meſurent d'ordinaire celle du Roi par la forme de ſa couronne, qui étant ronde n'a point de fin; ni ceux, qui, par l'excès d'un zele indiſcret, ſe rendent ouvertement partiſans de Rome * Paroles également dignes d'un Cardinal & d'un Miniſtre d'Etat, & auſquelles devroient faire attention ceux, qui, pour des intérêts particuliers, fomentent la diſcorde entre ces deux Puiſſances, en donnant tout à l'une ou à l'autre. * *Section 9. du chap. 2. de la premiere partie du Teſtament Politique.*

NOTES HISTORIQUES.

u Cinquante mille écus.

Digitized by Google

Dames * toutes les fois qu'elle viendroit au Théatre.

AN DE ROME. 777.

XVII. Sous le Conſulat de Cornelius Cethegus, & de Viſellius Varro, les Pontifes, &, à leur exemple, les autres Prêtres, faiſant des vœux pour l'Empereur, recommandérent auſſi Néron & Druſus aux Dieux, non pas tant par amour pour ces jeunes Princes, que par flaterie, *vice*, dont il eſt également dangereux d'être tout-à-fait exemt, ou tout-à-fait eſclave 1, dans un ſiécle corrompu. Car Tibére, qui n'avoit jamais voulu de bien à la Maiſon de Germanicus, ne pût s'empêcher alors de témoigner du reſſentiment de ce qu'on éga-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il eſt également dangereux de n'être point du tout flateur, & de l'être trop. Car de ne flater jamais, c'eſt un caractére de liberté, qui déplaît aux Princes, quelque averſion qu'ils ayent, ou qu'ils témoignent avoir pour la flaterie; & de les flater toujours, c'eſt leur donner lieu de ſoupçonner, qu'on ſe moque de leur crédulité, & qu'on ne leur trouve point de diſcernement.

NOTES HISTORIQUES.

* pour donner à entendre, que Livia avoit la chaſteté d'une Veſtale.

Digitized by Google

égaloit deux enfans à un Prince de ſon âge 2. Ayant donc envoyé querir les Pontifes, il leur demanda, s'ils l'avoient fait, pour obéïr aux priéres, ou aux menaces d'Agrippine; & quoiqu'ils le niaſſent, il leur fit une réprimande; (car ils étoient, pour la plûpart, ſes parens, ou les premiers de la Ville.) Au reſte, il avertit le Sénat de prendre garde à nepoint énorgueillir les jeunes-gens, qui n'avoient déja que trop de vanité, par des honneurs au deſſus de leur âge & de leur mérite 3. Et comme Sejan ne ceſſoit

Ou, facilement ſuſceptibles de vanité.

Ou, par des hôneurs prématurés.

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Un vieillard trouve mauvais, qu'on lui égale un jeune-homme: à plus forte raiſon, un Prince, vénérable par ſa vieilleſſe & par ſon expérience, doit-il ſe reſſentir de l'injure qu'on lui fait, de lui égaler des Sujets. La Majeſté ne ſouffre point de compagnon, ni de partage dans les honneurs, elle ne ſauroit laiſſer monter, qu'elle ne deſcende. Si un Roi ne veut pas en admettre un autre à l'égalité, comme il ſe voit tous les jours, comment y pourra-t-il admetre un Sujet? Nôtre Roi Henri II. écrivit au Sénat de Veniſe, à qui Philippe II. avoit fait demander la preſſéance par ſon Ambaſſadeur, que les Rois avoient coutume de prendre les armes, pour retenir, ou pour recouvrer un morceau de terre, mais que lui, pour conſerver la preſſéance, il entreprendroit cent guerres, au-lieu d'une. *Cabrera chap. 14. du livre 6. de ſon Hiſtoire.*

3. Tous les eſtomacs, diſoit Philippe II. ne ſont pas capables de digérer de grandes fortunes, & une mauvaiſe viande ne ſe tourne pas ſi-tôt en mauvaiſe nourriture, ni ne fait pas tant de corruption dans le corps, qu'en

Digitized by Google

soit de lui crier aux oreilles; que Rome étoit partagée en deux factions, comme dans une guerre civile; qu'il y avoit des gens, qui osoient se dire du parti d'Agrippine, & qu'il y en auroit bien tôt beaucoup d'autres, si l'on n'y donnoit ordre; qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

qu'en font les honneurs excessifs dans les jeunes gens. Chapitre pénultiéme d'une Histoire intitulée, *Don Filipe el prudente*. Les mêmes raisons, qui obligent de moderer les honneurs des femmes, obligent de les épargner, & de les faire attendre à ceux, qui n'ont pas encore eu le tems de les mériter. Cabrera dit, que Filippe II. eut de la peine à consentir, qu'Antoine Perez succedât à son pere en la charge de Secretaire d'Etat, parce qu'il le trouvoit trop jeune. *Chapitre 7. du livre 7.* Il dit ailleurs, qu'il donnoit les Evêchez selon l'âge, les meilleurs aux plus vieux, & les autres aux plus jeunes, entretenant ceux-ci de grandes espérances, pour les exciter à faire leur devoir dans leurs Eglises, & pour mieux connoître leurs talens. *Chapitre 7. du livre 11.* Si les Medecins ne souffrent pas qu'on fasse une nouvelle épreuve sur des personnes de considération, il est aisé de concevoir combien il est dangereux d'élever aux principales charges des personnes sans expérience, donnant lieu, par ce moyen, à des aprentifs, de faire des coups d'essai en des occasions, où les coups de maître & les chef-d'œuvres sont nécessaires. *Chap. 7. de la seconde partie du Testament Politique.*

4 De même que le mauvais air enfermé dans un coffre infecte souvent une maison, d'où la contagion se répand ensuite dans toute une ville; ainsi, les intrigues du Cabinet rempliſſent souvent la Cour des Princes de partialitez, qui troublent enfin le corps de l'Etat. Je dis donc, qu'il est plus important, qu'il ne sem-

ble

Digitized by Google

qu'il n'y avoit plus d'autre remède à ce mal, qui alloit croissant, que de punir de mort un ou deux des plus dangereux 5; le malheur tomba sur C. Silius & Titius Sabinus 7.

XVIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

ble, non seulement d'étouffer les premiéres étincelles de ces divisions, dès qu'elles commencent à paroître, mais encore de les prévenir par l'éloignement de ceux, qui n'ont autre soin, que de les allumer, sur-tout, si ce sont des femmes: car souvent elles sont plus dangereuses, que les hommes, les attraits attachez à leur sexe étant plus puissans pour troubler les Cabinets, les Cours, & les Etats, que la plus subtile & industrieuse malice de quelque autre esprit que ce puisse être. *Chapitre 8. de la 2. partie du Testament Pol.* Témoin une Dame de Sauve, sous le regne d'Henri III. la Maréchale d'Ancre, sous la Régence de Marie de Medicis; la Ducheſſe de Chevreuſe, ſous le régne de Louïs XIII. Madame de Longueville, & les Ducheſſes de Chevreuſe, de Montbazon, & de Chaſtillon, ſous la minorité de Louïs XIV.

5. Quand les Princes du ſang ſont à la tête des factions & des partis, qui ſe forment dans un Etat, il importe d'autant plus de faire un grand exemple, qu'il ſemble à la Nobleſſe, qu'il eſt permis de tout entreprendre à leur ombre. Le châtiment du Duc de Montmorency, dit M. de Richelieu, ne ſe pouvoit obmettre ſans ouvrir la porte à toutes ſortes de rebellions, dangereuſes en tout tems, & particuliérement en celui, auquel l'héritier préſomptif de la Couronne ſe rendoit Chef

NOTES HISTORIQUES.

7. Voyez les chapitres 68. 69. & 70.

Digitized by Google

XVIII. L'amitié de Germanicus fut la cauſe de leur perte 1 ; mais on commença par Silius, parce qu'ayant cõmandé une groſſe armée, l'eſpace de 7 ans, obtenu l'honneur du triomphe en Alemagne, & terminé la guerre de Sacrovir en Gaule, plus il tomboit de haut, plus ſa chûte de

REFLEXIONS POLITIQUES.

Chef de ceux, qui ſe ſéparoient de leur devoir. *Dans le premier chap. de ſon Teſtam. Polit.* Le Cardinal d'Oſſat parlant de la conjuration du Comte d'Auvergne & du Maréchal de Biron, en dit ſon avis à M. de Villeroy en ces termes: Il nous faut changer nôtre étonnement en ſévérité, ſans avoir pitié de ceux, qui ſe ſont perdus eux-mêmes, en voulant perdre le Roi & leur patrie. Le Roi en doit laiſſer faire la juſtice, ſans en faire à moitié, quelques inſtances, qui lui ſoient faites au contraire; car il eſt tantôt tems, qu'après avoir montré tant de miſéricorde envers ſes ennemis, il faſſe enfin voir auſſi, qu'il n'eſt point cruel contre ſa perſonne, contre ſon Royaume, & contre ſes enfans. *Lettre* 307.

1 Il n'y a rien de plus dangereux à la Cour, que de faire profeſſion publique d'être ami de ceux, que le Prince hait ; car les Princes veulent, qu'on entre dans toutes leurs paſſions ; & regardent ceux, qui ne le font pas, comme des gens, qui leur reprochent tacitement leur injuſtice. Le Maréchal & le Garde des Seaux de Marillac périrent ſous le feu Roi, pour s'être attachez trop conſtamment à la fortune de la Reine, ſa mere. M. de la Chaſtre ne perdit les bonnes graces de la Reine Régente, mere de Loüis XIV. & ſa charge de Colonel général des Suiſſes, que pour avoir continué d'être ami de M. de Beaufort & de Madame de Chevreuſe qu'elle avoit abandonnez. *Memoires de la Chaſtre.*

Digitized by Google

devoit épouvanter les autres 2. Plusieurs ont crû, qu'il avoit aigri l'esprit du Prince à force de se vanter, d'avoir contenu les légions dans l'obéïssance, pendant que les autres tomboient dans la révolte, & que l'Empire ne fût pas demeuré à Tibére, si son armée eût eû aussi la volonté de se soulever 3. Il sembloit à l'Empereur, que

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Si l'on châtie tous ceux qui manqueront de satisfaire à leur devoir, & à leurs obligations, l'on en châtiera peu, vû qu'il ne s'en trouvera pas beaucoup, qui veuillent de guaïeté de cœur s'exposer à leur perte, quand ils la connoîtront inévitable, & par la mort de peu de gens, on conservera la vie à beaucoup, & l'ordre en toutes choses. Témoin la punition du Maréchal de Marillac & du Duc de Montmorency, laquelle a remis, en un instant, tous les Grands du Roïaume en leur devoir. *Section 4. du chap. 9. de la seconde partie du Testam. Polit.* Au reste, la rigueur, dont le Prince use envers un Grand, fait plus d'éfet que la punition de mille petits. Quand le Prince fait trancher la tête à un Grand, tout le monde tremble, & les Grands & les petits, parce que chacun juge par là, qu'on ne l'épargnera pas, s'il tombe en faute: mais, lorsque le Prince punit les petits, & laisse les Grands, qui ont commis la même faute, ceux-ci en deviennent plus hardis & plus entreprenans, parce qu'on leur donne lieu de croire, que l'on n'ose proceder contr'eux; & que l'indulgence du Prince n'est qu'un éfet de sa foiblesse, ou de leur importance. Je conclus donc avec Antoine Perez, que les Rois doivent imiter le tonnerre, qui d'ordinaire ne tombe que sur les montagnes, ou sur les édifices élevez.

3 Le Sujet, qui a sauvé la Couronne à son Prince,

Digitized by Google

que ces discours détruisoient sa fortune, *en faisant voir*, qu'elle n'étoit pas suffisante, pour payer un si grand service. Car les bienfaits ne sont agréables, qu'autant qu'on se trouve en état de rendre la pareille; & quand une fois ils surpassent de beaucoup le pouvoir de ceux, qui les ont reçûs; on les paye de haine au lieu de reconnoissance 4. XIX.

REFLEXIONS POLITIQUES.

ne peut se vanter, que d'avoir fait son devoir, autrement, il perd tout le mérite de ses services, & devient même criminel de leze-majesté, parce qu'il ôte l'honneur à son Maître, qui est lui ôter beaucoup plus qu'il ne lui a donné, ou conservé. Ajoûtez à cela, que ces grands vanteurs de leurs services ont le plus souvent la rebellion dans le cœur, comme ils ont les reproches en la bouche. Guillaume, Prince d'Orange, le Fondateur de la République de Hollande, commença son entreprise par débiter aux Flamans, que la Maison d'Autriche ne regneroit pas en Flandre, si les Comtes de Nassau ne lui eussent gagné la bataille de Guinegate qu'elle leur étoit redevable de la conquête de la Lombardie & du royaume de Naples; du Duché de Gueldre, & de plusieurs victoires; que le Comte Henri, son oncle paternel, avoit mis la couronne Impériale sur la tête de Charle-quint, en persuadant sécretement aux Electeurs, de le préférer à François I. qu'il descendoit de Rois & d'Empereurs; qu'il n'étoit point sujet de Philippe II. qu'il possedoit une Principauté Souveraine en France? qu'il avoit dépensé plûs de cinq cens mille écus au service de Charle-quint; & que ses biens étoient encore assez grands, pour n'avoir que faire du Roi d'Espagne, son fils. *Cabrera chapitre 3. du Livre 5. de son Histoire, & Aubery du Maurier dans l'extrait de l'Apologie de Guillaume, Mémoires de Hollande*

4 Un Prince, disoit Loüis XI. aime plus naturellement

Digitized by Google

XIX. Silius avoit pour femme Sosia Galla, que Tibére haïssoit aussi, parce qu'elle étoit aimée d'Agrippine. On les ataqua donc tous deux,

ment ceux, qui lui sont obligez, que ceux à qui il l'est beaucoup: & si, le plus souvent, les grands services sont païez d'une grande ingratitude, c'est parce que ceux, qui les ont rendus, usent arrogamment de leur bonne fortune envers leur Maître, croïant, qu'il doit tout endurer d'eux. *Comines chap. dernier du Livre 3. de ses Mémoires.* Il ne faut pas trop charger la reconnoissance, dit Gracian; car celui, qui se verra dans l'impossibilité de prendre sa revanche, rompra la correspondance, & passera de l'amour à la haine. Faute de pouvoir païer, on devient ennemi de son créancier. *Maxime 255 de son Oracle manuel.* Ainsi, ce Courtisan là avoit bien raison, qui ayant ouï le remercîment. que la Reine Mére fit à feu M. le Prince, pour avoir ramené le Cardinal Mazarin à Paris, dit à ce Prince, qu'il trembloit pour lui de la grandeur de ce service, & craignoit, que le compliment de la Reine ne passât un jouf pour un reproche. Ce qui fut une profetie. *Mémoires attribuez à M. le Duc de la Rochefoucauls.* Plus celui, qui rend un service extraordinaire, est grand par sa naissance, ou par sa fortune, plus il est haï du Prince, d'autant que son ressentiment est plus à craindre, si l'on ne le contente pas. C'est pour cette raison, que Philippe II. ne pouvoit aimer le Duc d'Alve, & prenoit plaisir à lui préférer le Prince d'Eboli. Don Juan Antonio de Vera dit une chose singuliére, savoir, qu'Henri VIII. d'Angleterre ne fit mourir Thomas Morus, qu'à l'instigation d'autrui, & à regret, vû les bons services, que ce grand homme lui avoit rendus; & que la reconnoissance fut celle de ses vertus, qu'il abandonna la derniere. *Epitome de la Vie de Charle-quint.*

Digitized by Google

& Sabinus fut laissé pour une autre fois. Le Consul Varron les prit à partie, pour faire plaisir à Sejan, aux dépens de sa réputation, sous prétexte de l'inimitié, qui avoit été entre son pére & Silius. Celui-ci demanda du délai, jusqu'à ce que son accusateur eût fini son Consulat; mais Tibére s'y opposa, disant, que si les Magistrats ordinaires avoient droit d'apeller en Justice les particuliers, il ne falloit pas ôter ce droit au Consul; dont les veilles assuroient le repos de l'Empire. Car c'étoit la coûtume de Tibére d'autoriser des injustices nouvelles sous des formalitez anciennes 2. Comme si donc on eût agi contre Silius selon la disposition des loix; ou que Varron eût véritablement fait le devoir de Consul, & deffendu l'Etat; le Sénat fut assemblé avec grand empressement, l'accusé gardant le silence, ou, s'il le rompoit, ne dissimulant pas d'où venoit l'opression, qu'on lui faisoit. On l'accusa d'avoir été long tems sans avertir de la révolte de Sacrovir, parce qu'il en étoit complice; & d'avoir

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Pour peu qu'on soit coupable, on le paroit toujours beaucoup à des Juges, qui ont un intérêt particulier à la condamnation des personnes accusées.

NOTES HISTORIQUES.

2 Cela quadre à l'épithéte de *novi juris repertor*, que lui donne Tacite. *Ann.* 2.

Digitized by Google

voir abusé de la victoire *remportée sur ce rebelle*, par des rapines & des concussions. Indubitablement, ils étoient convaincus de péculat, lui & sa femme, mais tout rouloit sur le crime de leze-majesté, & Silius prévint sa condamnation, qui étoit toute certaine 2, par une mort volontaire.

Ou, on lui impunit d'avoir été complice de Sacrovir, pour avoir dissimulé longtems sa révolte, & d'avoir terni sa victoire par son avarice.

XX. Cependant on ne laissa pas de confisquer ses biens, avec une discution exacte de tout ce qui apartenoit au fisc, non pas pour rendre aux Gaulois l'argent volé, que personne ne redemandoit; mais parce que le Prince se lassa d'imiter la liberalité d'Auguste, *qui s'étoit toûjours abstenu de toucher aux biens des condamnez, quand ils avoient des enfans a.*

L 3 Et

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Un Sujet, qui a son Prince pour partie, a besoin de trouver beaucoup d'équité dans ses Juges, pour n'être pas condamné. La Justice est dangereuse, dit Antoine Perez, où la volonté donne la sentence. Celui-là avoit bien raison, qui disoit qu'il voudroit les Anges pour juges, s'il avoit bon droit: & les hommes, s'il ne l'avoit pas. *Dans les aforismes de ses Relations.*

NOTES HISTORIQUES.

a C'est le sens, que le docte Mr. Ryck donne à ces mots; *sed liberalitas Augusti avulsa*, que tous les traducteurs ont tra-

Digitized by Google

Et ce fût là la premiére procédure, que Tibére fit contre le bien d'autrui. Sofia fut envoyée en éxil, selon l'avis d'Asinius Gallus, qui vouloit aussi, que l'on confisquât la moitié de ses biens, & qu'on laissât l'autre à ses enfans; mais M. Lepidus ne donna que la quatriéme partie de ces biens aux accusateurs, selon que la loi *b* l'ordonnoit; & laissa tout le reste aux enfans. Je trouve, que ce Lepidus étoit un homme bien sage, & bien intégre, pour ce tems-là 1; car il adoucissoit souvent les avis cruels

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Témoignage, qu'il y peut avoir des hommes impénétrables à la flaterie & à l'injustice sous les plus méchans

---

NOTES HISTORIQUES.

traduits autrement, les uns d'une façon, & les autres d'une autre. *Hic locus*, dit-il, *mirè exercuit interpretes. Nonnulli corruptum eum pronunciant: alii explicant, ereptum Silio, quicquid Augusti liberalitate unquam accepisset. Fatentur tamen hi,* (il désigne la Parafrase de Jean Freinshemius) *rem futuram clariorem, si de insigni aliqua Augusti in Silium collata liberalitate constaret, & cùm de ea non constet, se quasi in tenebris micare. Quod nihil aliud, quàm fateri se locum non intelligere. Mihi scopum Auctoris consideranti, non videtur dubium, quin is dicere voluerit, Tiberium in hac Silii condemnatione recessisse primùm ab imitatione abstinentiæ & liberalitatis Augusti, qui non sustinuerat aliquid ex bonis illorum, qui damnati erant, capere, sibi liberos haberent. . . . . Existimo igitur senatusconsulto omnia bona Silii confiscata. . . . . Quod cùm nunc primùm fuerit executioni mandatum in casu, quo damnatus liberos relinqueret, exclamat Tacitus: Sed liberalitas Augusti avulsa. In animadvers. ad lib. 4. Annal.*

b La loi *Julia*

Digitized by Google

cruels des autres, mais avec tant de prudence, qu'il ne déchût jamais, ni de la réputation qu'il avoit, ni des bonnes graces de Tibére. C'eſt-pourquoi, je ſuis fort en doute, s'il faut attribuer au deſtin, ou à l'influence des aſtres, l'inclination, que les Princes ont pour les uns, & l'averſion, qu'ils ont pour les autres 2; ou, ſi la prudence humaine y a quelque part, en ſorte que l'on puiſſe tenir une route aſſurée entre l'obéïſſance ſervile, & la liberté outrée 3. Meſſalinus Cotta, égal

Ou, ſi la prudence humaine eſt capable de tenir une route aſſurée, entre la complaiſance ſervile & la liberté outrée.

chans Princes, & qu'il n'y a point de ſiécle, où la vertu ſoit ſi abandonnée, qu'il ne lui reſte toûjours quelques adorateurs. Un homme prudent ſait aller par un chemin, qui ne mene ni au précipice de la liberté, ni à l'abîme de la ſervitude. Il garde un tempérament, par lequel il rend à Ceſar ce qui apartient à Ceſar, & à Dieu ce qui eſt à Dieu. Les Rois, dit Antoine Perez, & ceux même qui ſemblent prendre le plus plaiſir à écouter ceux, qui leur parlent avec liberté, ſont amis de l'adoration; & par conſéquent, il faut bien aviſer à la maniére, dont on leur parle.

2 Le hazard, ou le je ne ſai quoi, a ſouvent plus de part à la faveur des Princes, que le vrai mérite. Les ſervices, qu'on leur rend, (dit le même Perez, qui en parloit par ſa propre expérience) ſont comme les billets des loteries; entre mille, il n'en vient quelque fois pas un, qui ſoit rempli. *Dans ſes ſecondes lettres.*

3 Il me ſemble, dit le *Pagliari* ſur ce paſſage, que comme il périſſoit quantité de gens entre la Scille & la Carib-

Digitized by Google

en naissance à Lepidus, mais de mœurs bien différentes, demanda, qu'il fût ordonné par le Sénat, que les Magistrats envoïez dans les Provinces seroient punis pour les crimes de leurs femmes, comme s'ils les avoient commis eux-mêmes, quand même ils seroient innocens *c*.

XXI. On parla après de Calpurnius Piso, homme de haute naissance, & de haut courage; car ce fut lui que j'ai dit, qui cria dans le Sénat, qui alloit sortir de Rome, pour se soustraire à l'insolence des délateurs; & qui sans se soucier de l'Impératrice, osa appeller en Justice Urgulania, & la poursuivre jusque dans le palais du Prince. Liberté, que Tibere souffrit alors avec beaucoup de complaisance, mais dont il conservoit le souvenir 1, son esprit

Ou, sans craindre le ressentiment de l'Impératrice.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Caribde, avant que l'on connût la nature de ces deux écueils; au-lieu qu'on y passe aujourd'hui sans danger, sous la guide d'un bon pilote: il arrive de même à plusieurs, de donner dans l'écueil de la disgrace, faute de connoître l'humeur & le foible du Prince: mais quand une fois on a connu son caractére d'esprit, il est facile, si l'on a de la prudence & de la probité, d'éviter le précipice, sans le flater, & sans abandonner la Cour. *Observ* 471.

1 Plus un Prince vindicatif se retient & se tempére, plus

NOTES HISTORIQUES.

c Cela est en usage à Venise.

Digitized by Google

esprit *vindicatif* le faisant réfléchir souvent aux offenses, quoique les premiers bouillons de sa colére fussent refroidis. Q. Granius accusa Pison d'avoir médit secretement du Prince ; d'avoir du poison dans sa maison ; & d'entrer au Sénat avec un poignard *sous sa robe*. Ce dernier chef fut supprimé, comme trop énorme pour être crû 2 ; mais pendant

Ou, son esprit vindicatif ruminant souvent aux offenses.

plus il s'embrase. Ainsi le ressentiment de Tibére contre Pison devoit être d'autant plus grand, qu'il l'avoit caché & retenu long-tems. Antoine Perez dit dans un endroit de ses Relations, que les Rois ont leurs passions, comme tous les autres hommes, mais qu'ils les reprimen en public, non pas par modération, ni par volonté de pardonner à ceux, qui leur font quelque offense ; mais par intérêt, c'est-à-dire, pour ne pas perdre l'adoration des Peuples, qui dépend de l'estime.

2 Il est quelquefois avantageux à un criminel, d'avoir des accusateurs outrez ; car à force de le charger, ils font douter de la verité des choses, qui lui sont imputées. L'éxagération sert à démentir la calomnie. Le procès de Don Rodrigo Calderon, Ministre de Philippe III. Roi d'Espagne, dura deux ans & demi, parce que ses ennemis s'obstinoient à vouloir prouver, qu'il avoit fait empoisonner la Reine Marguerite, & qu'il se méloit de magie ; de quoi il ne pût jamais être convaincu : au lieu que s'ils se fussent contentez de l'accuser du meurtre d'Augustin d'Avila & de François Ibarra, pour lequel il fut condamné à mort, ils l'eussent fait périr en deux mois. Antoine Perez dit fort à propos, que si la passion s'accordoit avec la prudence, (*ce qui n'arrive presque jamais*) il n'y auroit personne qui pût résister à sa violence.

Digitized by Google

qu'on travailloit à son procès pour tous les autres crimes, dont on le chargeoit en grand nombre, il mourut fort à propos, avant que d'être condamné. On raporta aussi l'affaire de Cassius Severus, homme du néant, & de vie infame, mais bon orateur, qui à force de se faire des ennemis, s'étoit fait releguer en Grece, par un arrêt donné avec serment *d*. Et comme, dans cet éxil, il continuoit sa premiére vie, & que les nouveaux ennemis qu'il se suscitoit, réveilloient les anciens, il fut dépoüillé de ses biens, & confiné pour le reste de ses jours, avec interdiction du feu & de l'eau, dans l'Isle de Sérise, où il n'y a que des cailloux.

XXII. Environ le même tems, le Préteur Plautius Silvanus précipita sa femme Apronia, pour des raisons qu'on ne sait pas, & mené devant l'Empereur par L. Apronius, son beau-pere, il répondit tout troublé, que cela étoit arrivé pendant qu'il dormoit, comme s'il eût été vrai, que sa femme se fut tuée volontairement. Tibére sans perdre de tems, va chez Silvanus, & visite sa chambre, où se voyoient les traces d une personne traînée par force. Il en fait son ra-

NOTES HISTORIQUES.

d C'est-à-dire, après que chaque Sénateur eut appellé les Dieux à temoin, qu'il jugeroit selon les loix, & sans autre interêt, que celui de la République. Serment qui ne se faisoit, que pour des affaires de la derniére importance.

Digitized by Google

raport au Sénat, qui donna des juges au criminel; mais Urgulania, son ayeule, lui ayant envoyé un poignard, on crût que c'étoit par le conseil du Prince, à cause de l'amitié, que l'Impératrice portoit à cette Dame. Enfin, le coupable se fit ouvrir les veines, faute d'avoir le courage de se plonger le poignard dans le sein.

Ou, après avoir pris le poignard en main sans pouvoir se résoudre à s'en donner un coup.

Tout aussi tôt Numantine, sa première femme, accusée de lui avoir troublé l'esprit par sortilége, & par poison, fut déclarée innocente.

XXIII. Cette année délivra enfin les Romains de la longue guerre, qu'ils avoient euë contre Tacfarinas. Car les Généraux précédens l'avoient laissé, aprés avoir fait quelque exploit, qui leur sembloit suffire pour obtenir les ornemens du triomphe. 1. On voyoit déja dans la Ville trois statuës couronnées de laurier, & cependant; Tacfarinas ravageoit encore l'Afrique, secouru des Madres, qui indignez de voir le jeune Ptolemée, fils de Juba, abandonner le

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il y a bien des gens, qui font un éfort en leur jeunesse, pour paroître vaillans, & pour s'aquérir une réputation, à l'ombre de laquelle ils puissent passer leur vie sans infamie. Ces gens-là n'ont pas plutôt obtenu leurs fins, que les effets de leur vaillance disparoissent, parce que l'artifice est la source de leur courage, & non point leur inclination naturelle. *Chapitre 9. de la 2. partie du Testament Politique, section 4.*

Digitized by Google

ſoin de ſon Etat à des afranchis 2, avoient préféré

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Un Prince, qui donne le maniment des affaires de ſon Etat à des gens de néant, s'expoſe de gayeté de cœur au mépris, &, par conſéquent, à la déſobéïſſance de ſes Sujets. On m'objectera ſans doute Louïs XI. qui n'emploïoit le plus ſouvent que des hommes de baſſe naiſſance, & qui néarmoins bien loin d'être mépriſé de ſes Peuples, en fut craint & reſpecté à tel point, qu'on a dit de lui, qu'il avoit mis nos Rois hors de page. Mais je répons, qu'il importe peu de quelles gens ſe ſerve un Roi, qui ſait gouverner comme lui, & qui a toûjours l'œil à ſa bouſſole, & la main au timon; car alors les Miniſtres, qui ſervent, n'étant que de ſimples inſtrumens, qu'il meut à ſa fantaiſie, il faut qu'ils charient droit, comme parle Comines. Il eſt donc indiférent aux Sujets, que les Miniſtres ſoient de bas eſtoc, pourvû qu'ils ne ſoient point oprimez: qui eſt tout ce qu'ils peuvent deſirer. Mais quand le Prince n'a pas l'intelligence néceſſaire, pour conduire lui-même ſon Etat, ou qu'il n'eſt pas d'humeur à vouloir en prendre la peine, ainſi qu'il arrive ſouvent? Il eſt beſoin, qu'il apelle au Miniſtére des perſonnes non ſeulement d'experience & de probité reconnuë, mais encore de bonne maiſon, pour donner plus de réputation & d'autorité au Gouvernement. Et c'eſt en quoi manqua Charles VIII qui n'avoit ni l'entendement, ni la prudence de ſon pere. L'entrepriſe du voyage d'Italie, dit Comines, ſembloit à tous les gens ſages & expérimentez très-dangereuſe, & il n'y eut que lui ſeul, qui la trouvât bonne, & un apellé Etienne de Vers, homme de petite lignée, qui n'avoit jamais vû ni entendu nulle choſe au fait de la guerre, & étoit Senéchal de Beaucaire & Preſident des Comptes à Paris, après avoir ſervi audit Roi

feré la révolte & la guerre à la honte d'obéïr à des valets. Le Roi des Garamantes gardoit son butin, & étoit le compagnon de ses voleries; non pas qu'il marchât avec une armée, mais parce qu'il envoyoit quelques troupes legéres, dont on parloit avec exageration, à-cause du grand éloignement 3. Tous les miserables & les scélérats acouroient même de divers endroits de la Province, d'autant plus volontiers, qu'après l'expédition de Blesus, l'Empereur avoit rapellé la neuviéme légion, comme s'il ne fût plus resté d'ennemis 4 dans l'Afrique;

REFLEXIONS POLITIQUES.

Roi de Valet de-chambre en son enfance. Celui-ci y attira le Général Briçonnet, homme de finances, qui depuis fut Cardinal. Et eux deux furent cause de ladite entrepriſe, dont peu de gens les loüoient, & plusieurs les blâmoient. Car outre que toutes les choſes nécessaires leur manquoient, le Roi étoit très-jeune, foible perſonne, plein de son vouloir, peu accompagné de gens sages, & de bons Chefs, & n'avoit nul argent comptant... Ainsi, il faut conclure, que ce voyage fut conduit de Dieu, car le sens des conducteurs, que j'ai dit, n'y servit de guére. *Dans l'avant-propos du livre 7. de ses Mémoires.*

3 Toutes les nouvelles, qui viennent de loin, & particuliérement celles de la guerre, sont éxagérées, soit par le Peuple qui les reçoit; soit par les brouillons, qui les débitent.

4 Les services, que les parens du premier Miniſtre rendent dans les Provinces éloignées, sont toûjours repreſentez au Prince bien plus grans & plus considérables, qu'ils ne sont en effet. Sejan faisoit entendre à Tibére, que

Digitized by Google

que, sans que Publius Dolabella, qui en étoit cette année là Proconsul, osât la retenir 5, les commandemens du Prince lui faisant plus de peur, que tous les hazards de la guerre.

XXIV. Tacfarinas seme donc un bruit que les Romains occupez après d'autres nations, qui déchiroient l'Empire 1, se retiroient peu à peu de

que l'Afrique étoit entiérement pacifiée, parce qu'il y aloit de l'honneur & de l'intérêt de son oncle Blesus.

5 Un Général d'armée, qui succéde immédiatement à un proche parent du Premier Ministre, est toujours exposé à la jalousie & aux mauvais offices de ce Ministre. Quoique la guerre fût plus alumés que jamais en Afrique, Sejan affoiblissoit Dolabella, qui avoit succedé à Blesus, pour ôter à ce Gouverneur les moïens de la terminer, & par conséquent la gloire de paroître plus grand Capitaine, que son predécesseur. Voilà comme l'intérêt public est souvent la victime de l'intérêt particulier.

1 L'un des plus ordinaires moïens qu'employe le Chef d'une revolte, qui a pris les armes contre un Prince, dont la puissance est redoutable, est de faire croire autant qu'il peut, que ce Prince a de grands ennemis sur les bras; que ses affaires vont en décadence; qu'il y a beaucoup de mécontens à sa Cour, qui n'attendent qu'une occasion pour se déclarer; que ses Peuples sont dans la consternation; qu'il compte pour perdüe la Province soulevée, parce qu'il a d'autres affaires, qui pressent davantage, &c. Les petits Princes usent pareillement de cette réthorique, lorsqu'ils ont la guerre contre les grands. C'est ainsi que le Duc de Savoïe Charles-Emanuel I. pour se maintenir dans la possession du Marquisat de Saluces, qu'il avoit usurpé en 1588. se

Digitized by Google

de l'afrique ; & qu'on pouvoit facilement les en chaſſer tout à fait, ſi tous ceux, qui préféroient la liberté à la ſervitude, vouloient faire un dernier effort. *Et par cet artifice* ayant groſſi ſon armée, il va mettre le ſiége devant Tubuſcum. Mais Dolabella, avec ce qui lui reſtoit de ſoldats, le fit lever d'abord, tant par la terreur du nom Romain, que parce que les Numides ne ſavent pas ſoutenir le choc de nôtre infanterie. Il fortifia les lieux, qui en avoient beſoin. & fit couper la tête aux principaux des Muſulans, qui tramoient une révolte générale. Et comme l'expérience de pluſieurs expéditions faites contre Tacfarinas avoit apris, qu'il ne falloit pas attaquer avec une groſſe armée, ni par un ſeul endroit, un ennemi, qui n'arrêtoit point en place, il diviſa ſes forces en quatre corps, dont il donna la conduite aux Chefs des légions, & aux Tribuns, ainſi que celle des coureurs & des picoreurs aux plus conſidérables des Maures, que le Roi Ptolemée avoit amenez à ſon ſecours. Et pour lui, il ſe trouvoit par tout à donner les ordres néceſſaires.

XXV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

ſe vantoit d'avoir relegué les François par delà les Monts, & que ſi Henri IV. lui vouloit faire la guerre il lui donneroit de l'exercice pour quarante ans, & feroit venir en Italie le Roi d'Eſpagne en perſonne avec toutes ſes forces Eſpagnoles. *Lettres du Cardinal d'Oſſat.* 73, 227. 255. & 239.

Digitized by Google

XXV. Peu après, étant averti, que les Numides s'étoient allé camper autour d'un château demi ruiné, nommé Ausca, où ils avoient autrefois mis le feu, lequel leur sembloit être un lieu de sûreté, à cause des vastes forêts, qui l'environnoient, il fait partir en diligence, & sans bagage, la cavalerie & l'infanterie, qui sans savoir où on les menoit, arriverent le lendemain au point du jour, & trouverent les Barbares, qui dormoient encore au son de nos trompettes, & des cris éfroyables des nôtres; avec leurs chevaux attachez, ou errans ça & là par les paturages 1. Nôtre infanterie marchoit serrée, & nôtre cavalerie en ordonnance de bataille; les ennemis, au contraire, comme gens, qui ne s'attendoient à rien moins, étoient sans armes, sans ordre, sans conseil, & se laissoient prendre, emmener, & égorger, comme des moutons. Nos soldats irritez par le souvenir de leurs travaux 2, & des ruses, avec lesquelles ces

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 A la guerre, il n'y a rien de plus dangereux que les surprises, où l'on perd en un moment, & quelquefois sans ressource, tout ce que l'on a acquis par une longue guerre.

2 Les vainqueurs prennent toûjours grand plaisir à exercer leur vengeance sur les ennemis, qu'ils ont eu beaucoup de peine à vaincre, comme pour se dédommager du sang, des travaux, & des veilles, que la victoire leur a coûté.

Digitized by Google

ces babares avoient tant de fois éludé le combat assouvissoient leur vengeance dans le sang. On crioit par les rangs, qu'il falloit avoir Tacfarinas, qui après tant de combats étoit bien connu de tous nos gens; & que la guerre ne finiroit jamais qu'avec sa vie 3. Mais quand il vit ses gardes tuez, son fils déja prisonnier, & les Romains, qui le serroient de tous côtez, se l'ançant au milieu des traits, il évita la captivité par sa mort 4, qui nous coûta encore assez cher. Et telle fut la fin de cette guerre.

XXVI. Tibére refusa les ornemens du triomphe à Dolabella, pour complaire à Sejan, qui craignoit, que la gloire de son oncle Blessus

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Lorsque les rebelles ont un Chef de valeur & d'expérience, quelque avantage qu'on remporte sur eux, il n'y a rien de fait, tandis que ce Chef est en liberté, parce qu'il est toûjours en état de renouveller la guerre avec le secours de tous les mécontens. C'est pourquoi le Cardinal de Granvelle aprenant, que le Duc d'Alve avoit fait arrêter les principaux des Gueux de Flandre, demanda, si le Taciturne étoit pris, (il appelloit ainsi le Prince d'Orange) & le Courier répondant que non, il dit, que le Duc n'avoit donc rien pris. *Strada livre 6 de sa premiere Décade.*

4 Il y a des hommes dont la mémoire seroit digne d'une gloire immortelle, s'ils avoient fait pour la défense d'une bonne cause, ce qu'ils ont fait, pour en soutenir une mauvaise.

Digitized by Google

sus ne fût éfacée 1. Mais cela ne fit qu'augmenter celle de Dolabella, qui retournoit avec l'aplaudissement d'avoir achevé la guerre d'Afrique 2 avec moins de forces, *que n'avoit Ble-*

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Voilà un bel échantillon des injustices, que font les Princes, qui se laissent gouverner à leurs favoris; & les favoris, qui rencontrent des Princes assez lâches pour épouser leurs passions Voilà ce qui décourage les braves gens, & fait également haïr & mépriser les Princes. Ciceron dit, que celui, qui a l'avantage de terminer une guerre, doit être censé l'unique à qui le public est obligé de toute l'entrepriſe, quoique d'autres y ayent eu quelque part dans les commencemens. *Qui reliquias hujus belli oppresserit, eum totius confectorem fore. lib. 10. epist.* Cela montre bien la grandeur de l'injustice, que Tibere & son Ministre faisoient à Dolabella. Les Etats, dit M. de Richelieu, ne sont jamais en plus mauvais état que lorsque les inclinations, que le Prince a pour quelques particuliers, prévalent aux services de ceux, qui sont plus utiles au public. En tel cas, ni l'estime du Souverain, ni l'amour qu'on lui porte, ni l'espérance de la récompense, n'excitent plus à la vertu; au contraire, on demeure dans une indifférence du bien & du mal; & l'envie, la jalousie, ou le dépit, font que chacun néglige son devoir, parce qu'il n'y a personne, qui estime, qu'en le faisant il lui en revienne davantage..... Lorsque le cœur des Princes est prévenu de passion, il est presque inutile de bien faire, parce que les artifices de ceux, qui sont maîtres de leur esprit, noirciſſent les plus pures actions, & font souvent passer les services les plus signalez pour des offenses. *Chapitre 7. de la seconde partie du Testament Politique.*

2 Plus l'ingratitude ou l'injustice du Prince est grande,

Digitized by Google

Bleſus ; & qui, outre la mort du Chef des rebelles, nous amenoit d'illuſtres priſonniers. Il avoit même à ſa ſuite des Ambaſſadeurs, que les Garamantes, de qui Rome en avoit rarement vû, envoyoient au Sénat, pour excuſer leur faute, la mort de Tacfarinas leur ayant donné l'épouvante. Et comme Ptolomée avoit fait connoître ſon affection durant cette guerre ; le Sénat renouvellant l'ancienne coutume, lui envoya par un ſénateur 3 le ſceptre d'ivoire & la robe triompha'e, (preſens, que la République faiſoit autrefois *aux Rois ſes alliez*) & l'honora des titres de Roi d'Allié, & d'Ami 4.

XXVII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

de, plus la gloire du Sujet, qui lui a rendu des ſervices importans, eſt éclatante ; car de la maniére dont le Peuple eſt fait, on parle bien plus long tems des ſervices, qui reſtent à récompenſer, que de ceux qui ſont récompenſez, d'autant qu'on ne penſe plus à une dete païée. Outre que la récompenſe reçûe paroiſſant quelquefois plus grande que le ſervice rendu, la comparaiſon, que l'on fait de l'un avec l'autre, cauſe la diminution de l'eſtime.

3 Les Princes jugent de l'eſtime, que l'on fait de leur amitié, par la qualité & l'importance des Ambaſſadeurs qu'on leur envoïe. Il eſt à remarquer en paſſant, que les grands Princes n'envoïent jamais qu'un Ambaſſadeur à ceux, qui leur ſont inférieurs ; au lieu que ceux-ci leur en envoyent ſouvent pluſieurs, comme fait ici le Roi des Garamantes.

4 Les grands Princes s'aquitent toujours à bon marché

Digitized by Google

XXVII. Dans le même Esté, le hazard étouffa les semences d'une guerre servile, qui s'alloit former en Italie. Car Titus Curtisius, autrefois soldat des Gardes, après avoir tenu des assemblées clandestines à Brindes, & dans les lieux circonvoisins, faisoit afficher publiquement des placards, par lesquels il invitoit à la liberté les esclaves de ces quartiers là, gens nourris dans les bois, & par conséquent féroces, lorsque tout à propos, & comme par une grace des Dieux, trois galéres, qui servoient au transport des marchandises, abordérent en cette contrée. Le Questeur Curtius Lupus, à qui la Province de Calés *e* étoit échûë pour département, selon l'ancien usage, se rencontrant aussi sur les lieux, dissipa cette conjuration naissante, par le moyen des soldats, qu'il tira de ces galéres. Et le Tribun Staius, que

REFLEXIONS POLITIQUES.

ché des obligations, qu'ils ont aux petits. Un titre d'honneur, une lettre plus civile qu'à l'ordinaire, ou l'envoi de quelque homme illustre, tient lieu de toute récompense à ceux-ci. Autrefois, la République de Venise n'achetoit l'amitié des Ducs d'Italie qu'avec la concession du titre de Nobles-Venitiens, & de Fils de Saint Marc. Filiation, qui lui a servi à acquerir de beaux Etats.

NOTES HISTORIQUES.

e Au Royaume de Naples.

Digitized by Google

que l'Empereur envoya en diligence avec bonne escorte, amena jusque dans Rome le Chef & les principaux entreméteurs de cette folle entreprise, qui faisoit déjà trembler la Ville, à cause de la multitude des esclaves, qui croissoit à l'infini, au lieu que le nombre des personnes libre diminuoit tous les jours.

Ou, amena le Chef & les principaux de cette cabale jusque dans Rome, qui tremblois déjà, à cause &c.

XXVIII. Sous les mêmes Consuls, on vit un éxemple de cruauté inouïe, un pere accusé par son fils, tous deux apellez Vibius Serenus. Le pére parut devant le Sénat avec un visage hideux, un habit tout sale, & une chaîne aux mains, comme un homme qu'on n'avoit ramené de son éxil, que pour être condanné de nouveau; le fils, au contraire, avec un visage gai, & des ajustemens galans, dénonciateur & témoin tout ensemble, disoit, que son pére avoit conspiré contre le Prince, & envoyé des gens dans les Gaules, pour y alumer la guerre. Il ajoûtoit, que Cécilius Cornutus, Prétorien, avoit fourni l'argent, & que faché de s'être engagé dans cette affaire, où sa perte lui sembloit inévitable, il s'étoit hâté de mourir. Mais l'accusé, se tournant vers son fils, & secoüant ses chaînes, sans montrer aucune crainte apella les Dieux à sa vengeance, & les pria de permétre, qu'il retour-

Digitized by Google

tournât à son éxil, pour être éloigné d'une ville, où il se faisoit de telles procédures ; & de punir quelque jour un si méchant fils. Il protesta aussi, que Cornutus étoit innocent, & avoit pris l'épouvente sur de faux bruits & qu'il seroit aisé de savoir la vérité, si on lui nommoit les autres complices, n'étant pas croyable, que s'il eût eû la pensée de tuer le Prince, & de broüiller l'Etat, il eût eu assez d'un compagnon.

Ou, qu'avec un seul compagnon il eût pû former le dessein de tuer le Prince, & de broüiller l'Etat.

XXIX. Alors, le fils nomma Cneïus Lentulus & Seïus Tubero au grand étonnement de Tibére, de voir accuser de conspiration contre la République les principaux de la Ville, & ses amis intimes, Lentulus, d'un âge décrepit ; & Tuberon d'une santé ruïnée. Mais ils furent aussi-tôt déchargez 1.

Les

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quoiqu'en matiére de conspiration contre le Prince, il faille toûjours user d'une extrême sevérité envers ceux qui en sont accusez, il faut néanmoins proceder, avec beaucoup de circonspection, contre les personnes, qui ont été toute leur vie bien affectionnées au Prince, & dans les actions desquelles il ne s'est jamais trouvé d'infidélité, n'étant pas vraisemblable, que des personnes de telle importance ayent pû devenir tout à coup infidéles, particuliérement, si leur fortune est attachée à celle du Prince. Outre que l'on ne doit pas faire grand état de la déposition ni du témoignage d'un hôme, qui a été assez inhumain pour acuser son propre pere du crime de leze majes-

Digitized by Google

Les esclaves du pere furent ensuite appliquez à la question ; mais leur déposition ayant tourné à la confusion du fils, ce misérable troublé de

REFLEXIONS POLITIQUES.

majesté. Le Cardinal d'Ossat parlant de l'empriſonnement ordonné par l'Evêque de Toul contre deux Prêtres, dont l'un accuſoit l'autre de lui avoir proposé de tuer Henri IV. blâme cette procédure, qui, dit-il, tend à ce que desormais nul à qui l'on aura parlé de tuer le Roi, ose le relever, ni s'en déclarer à perſonne de peur d'être empriſonné & puni faute de pouvoir prouver ce qu'un autre lui aura dit seul à seul : au lieu qu'en choſe de telle conſéquence il doit être permis à chacun de déférer autrui, non seulement sans rien craindre, mais encore avec eſpérance de grande récompenſe, sauf toutefois à ne croire pas legerement sur le simple dire d'un autre, sans bons indices & preuves. *Lettre* 310. Mais cet avis eſt trop favorable aux accuſateurs, & ouvriroit la porte à de grands abus. Car ſi toutes ſortes de gens avoient la liberté d'accuſer, sans pouvoir être punis, quand leur accuſation ſeroit sans preuves, les méchans, dont le nombre eſt infini, ſe ſerviroient d'autant plus volontiers de cette commodité pour perdre les innocens, les riches, & les Grands, qu'ils ne courroient aucun riſque, & que de toutes les accuſations qu'ils intenteroient de gaïeté de cœur, il ſeroit impoſſible, qu'il n'y en eût toujours quelques-unes, qui, quoique fauſſes paruſſent véritables, & leur valuſſent une bonne récompenſe: Et ce n'eſt point lever la difficulté ni le ſcrupule, que de dire *ſauf toutefois à ne condamner perſonne ſans bons indices & preuves*: car les accuſations du crime de leze majeſté ſont de telle nature, que toutes fauſſes qu'elles ſont elles ne laiſſent pas de faire une forte impreſſion dans l'eſprit des Princes : qui, ſelon Tacite, ſon naturellement ſoupçonneux & craintifs; [*pronus ad formidinem*,

ut

Digitized by Google

de l'horreur de son crime, & outre cela, effrayé de la voye publique, qui le condamnoit aux peines des parricides, s'enfuit à Ravenne, d'où étant ramené, il fut contraint de pour suivre son accusation. Tibére ne cachant point la haine qu'il portoit de longue main au pere. Car après la condamnation de Libon *f*, Serenus lui avoit reproché par des lettres 2, qu'un si grand service étoit demeuré sans récompense 3. Il y avoit même ajoûté je ne sai quoi de trop

REFLEXIONS POLITIQUES.

ut sunt ingenia Regum. Hist. 4.] & de leur rendre suspects à jamais ceux-même, qui ont pour eux un attachement inviolable. De sorte que les gens de bien sont toûjours de façon, ou d'autre, la victime des scelerats. Car s'ils ne perdent pas la vie, ils perdent au moins l'estime & la bienveillance du Prince, qui croit encore leur faire grace, pendant qu'il leur fait injustice.

2 Les écrits, qui s'adressent aux Grands, & aux Princes, ne peuvent être trop revûs. Quand on leur écrit, il faut faire comme ceux, qui vont à leur audience, lesquels s'éxaminent depuis les pieds jusqu'à la tête devant leur miroir, pour voir s'ils sont en ajustement décent & modeste.

3 Il n'est peut-être jamais arrivé, qu'un Sujet ait obtenu la récompense des services, qu'il a rendus à son Prince, pour avoir pris la hardiesse de les lui reprocher;

NOTES HISTORIQUES.

f C'est qu'il avoit été un des principaux instrumens de la perte de Libon.

Digitized by Google

trop hardi pour les oreilles d'un Prince superbe, & pointilleux à l'excès. Tibére en parla huit ans

Ou, sujet à s'ofenser des moindres choses.

procher ; mais il y a mille exemples de ceux, qui ont perdu leur fortune, même la vie, pour s'être servis d'un moyen si odieux. Le Comte de Morata, de la Maison de Luna, ayant fait de semblables reproches à Philippe III. Roi d'Espagne, n'en remporta que le déplaisir d'être prisonnier jusqu'à la mort de ce Prince.

4 Si les paroles blessent les oreilles délicates des Princes, les Lettres, qu'on leur écrit sans respect, doivent les offenser encore davantage ; car outre que tout ce qui s'écrit est prémédité, & par conséquent, est moins excusable, que des paroles, qui échapent par inadvertance, ou par emportement, un Prince, qui reçoit de son Sujet des Lettres insolentes, ou peu respectueuses, a lieu de croire, que le sujet ne craint pas son ressentiment, ou n'a pas la volonté de se repentir, puisqu'il ne s'est pas soucié de lui laisser entre les mains la preuve de sa contumace, & de sa témérité. Ces sortes de Lettres servent tôt ou tard à l'instruction du procès de ceux, qui les ont écrites. Commines dit, que Loüis XI. en acheta deux d'un Secretaire d'Angleterre soixante marcs d'argent, pour s'en servir en tems & lieu contre le Seigneur d'Urfé, Grand Ecuier de France, qui les avoit écrites au Roi & au Grand-Chambellan d'Angleterre, tandis qu'il étoit au service du Duc de Bretagne. Fabio Mirto, Archevêque de Nazaret, (qui dans le siécle passé fut trois fois Nonce en France) disoit, qu'il ne se trouvoit point dans toute l'Ecriture-sainte, que Jesus-Christ eût écrit plus d'une fois ; qu'encore ne l'avoit-il fait que sur la poussiére, afin que le vent emportât l'écriture. Ce qui montre combien il faut prendre de précautions pour écrire. *Paglia-*

ans après, l'accusant d'avoir fait encore d'autres fautes depuis ce tems là, quoique ses esclaves n'eussent rien avoüé à la question ; ce qu'il disoit n'être qu'un pur éfet de leur opiniâtreté.

Ou, & l'accusa d'avoir fait encore de tems en tems plusieurs fautes, disant, que si les esclaves n'avoient rien avoüe à la question, ce n'avoit été que par opiniâtreté.

XXX. Ensuite, les avis aïant conclu à punir de mort Serenus, il s'y opposa, pour éviter

REFLEXIONS POLITIQUES.

vi Observation 383. Loüis XI. loüa & estima le Grand-Chambellan d'Angleterre plus que tous les autres grands Officiers de cette Couronne, pour avoir répondu, qu'il ne vouloit point, qu'il fût dit, que le Grand-Chambellan d'Angleterre eût été pensionaire du Roi de France ; ni que ses quitances fussent trouvées dans la Chambre des Comptes. *Commines chap. 2. du livre 6.* Au reste, si les Princes haïssent presque toûjours ceux, à qui ils sont très-obligez, jugez, combien ils doivent haïr ceux, qui leur font des reproche d'être ingrats.

1 Quand un Prince met entre les mains de la Justice un Grand, de qui l'on sait qu'il desire la perte, il n'y a guére de Juges, qui n'opinent à la mort, pour lui complaire. Il y en a dans Mariana un bel éxemple en la personne de Don Bernardo de Cabrera, qui bien qu'il fût innocent, au témoignage de tout le monde, & qu'il eût rendu de très importans services à Don Pedro IV. Roi d'Aragon, dont il avoit été le Gouverneur, ne laissa pas d'être condamné & exécuté à mort, sans avoir jamais pû être convaincu d'autre chose, que d'avoir toûjours dit son avis avec franchise & liberté. *Chap. 7. du livre 17. de l'Histoire d'Espagne.*

Digitized by Google

ter la haine 1. Et comme Gallus Asinius opinoit à le confiner dans les isles de Giare, ou de Donuze, il rejeta encore cet avis, disant, que ses isles manquoient d'eau, & qu'il faloit acorder l'usage des choses nécessaires pour vivre à celui, à qui l'on donnoit la vie. Ainsi, Serenus fut renvoyé en l'isle d'Amorgos. Et sur ce que Cornutus étoit mort volontairement, il fut proposé de ne plus donner de récompense aux accusateurs, quand les accusez se seroient fait mourir avant que d'être jugez. Et les voix aloient à cet avis, lorsque Tibére prenant la parole pour les accusateurs plus ouvertement qu'à son ordinaire, dit avec violence, que *si cela passoit*, les loix seroient inutiles, & la République en danger de périr; qu'il valoit mieux abolir les loix, que d'ôter le salaire à ceux, qui en étoient les gardiens.

M 2 Voilà

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Lorsqu'un Grand est condamné à la mort, sans preuves suffisantes de ce dont il est accusé par le Prince, ainsi que le fut Serenus; il est de la prudence du Prince de changer la peine de mort en un autre, pour décliner la haine & la médisance, à laquelle il s'exposeroit par une injustice manifeste. C'est pour cette raison, que François I. se garda bien de faire exécuter l'arrêt de mort, que le Chancelier Poyet & les autres Commissaires avoient rendu contre l'Amiral Chabot, qui véritablement n'étoit coupable, que d'avoir trop bonne opinion de son innocence, & de la conscience des Juges.

Digitized by Google

Voilà comme les délateurs, gens venus au monde pour perdre le Genre humain, & que l'on n'a jamais punis avec assez de rigueur, étoient invitez & encouragez par des récompenses 3.

XXXI. Parmi tant de sujets continuels d'affliction il se mêla une petite joïe : c'est que C. Cominius, Chevalier Romain, convaincu d'avoir fait une satire contre le Prince, obtint

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Un Prince, qui prête l'oreille aux délateurs, cherche à devenir le bourreau de ses Sujets. Mais si les délateurs sont regardez comme autant de fleaux du Genre-humain, de quel œil le Peuple peut-il regarder le Prince, qui non content d'écouter ceux qui se presentent, propose des récompenses à tous ceux, qui voudront exercer un métier si détestable ? Je trouve dans la Vie de Charle-quint une action, qui mérite une loüange éternelle. Ce Prince ayant excepté de l'amnistie général accordée aux villes de Castille, qui s'étoient soulevées contre lui, un certain nombre de personnes, dont il vouloit faire un exemple, un délateur lui vint donner avis du lieu, où se tenoit caché un Cavalier de Tolède, qui étoit de ce nombre, espérant que cet avis lui vaudroit une grande récompense. Il écouta cet homme, mais il ne tint compte d'envoyer prendre le Cavalier : de sorte que l'espion s'imaginant, que c'étoit par oubli, retourna vers l'Empereur, pour le faire souvenir du premier avertissement, ce qui ne lui réüssit pas comme il pensoit. Car ce Prince digne de sa fortune le paya de cette réponse : Vous feriez mieux d'avertir ce Gentil-homme, que je suis ici, que de m'aprendre où il est. *Dans l'Epitome de Dom Juan Antonio de Vera.*

Digitized by Google

tint sa grace 1 par les prieres de son frére, qui étoit Sénateur. Sur quoi il paroissoit d'autant plus étrange, que Tibére, connoissant si bien ce qui étoit louable, & la gloire, qui accompagnoit la clemence 2, aimât mieux se porter à la cruauté. Car il ne péchoit point par ignorance; & les Princes n'ont pas de peine à découvrir, si on les loüe de bonne foi, ou par afectation. Ajoûtez à cela, que Tibére, naturellement si resserré, & si lent à parler, s'exprimoit avec plus de facilité toutes les fois, qu'il fesoit des graces 3. Mais

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes, dit très-bien Antoine Perez imitent & exercent le pouvoir de la Création toutes les fois qu'ils tirent les hommes du fumier & la poussiere; & celui de la Rédemption & de la Résurrection; quand ils pardonnent. Il en est d'eux, comme des reliques & des images miraculeuses qui deviennent plus célébres, & attirent plus de vénération par les bequilles qu'un boiteux y a laissées en remercîment de sa guérison, que par tous les dons & les ofrandes qu'y portent en foule ceux qui sont en parfaite santé. *Dans ses aforismes.*

2 Quand les Princes veulent consulter leur conscience, ils sçavent mieux que ceux même qui les loüent, s'ils méritent les louanges qu'on leur donne.

3 Lorsque le Prince acorde des graces, il ne manque jamais de les assaisonner de belles paroles, parce qu'en ces ocasions les paroles sont autant de plaisir, que la grace même aux personnes qui la reçoivent. Au contraire, quand le Prince fait quelque action de rigueur, il épargne les paroles, pour ne point donner de prise aux interprétations sinistres de ceux qu'il désoblige

Digitized by Google

un jour, qu'on n'avoit condanné qu'au banniſſement de l'Italie Publius Suilius, autrefois Queſteur de Germanicus, convaincu d'avoir pris de l'argent pour une affaire qu'il avoit à juger, il opina à le releguer dans une iſle 4, avec tant d'opiniâtreté, qu'il proſteta avec ſerment qu'il y aloit de l'intérêt public. Rigueur, qui fût blâmée alors 5, mais qui tourna depuis à ſa loüange; car Suilius étant retour-

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Le Prince a d'autant plus d'intérêt de punir ſevérement les Juges vénaux & mercenaires, qu'il n'y a rien dont les peuples ſe plaignent davantage, que de la mauvaiſe Juſtice; ni rien qui importe plus au Prince, que d'avoir la réputation d'être juſte, & de venger ſans miſericorde les opreſſions que font à ſes Sujets ceux, qui rempliſſent les grandes charges. Le Prince eſt un paſteur; le Peuple eſt un troupeau; les Grands ſont les loups, qui le veulent manger; mais les Magiſtrats & les Juges ſont les chiens, qui le doivent garder.

5 Les Princes, & les Miniſtres d'Etat ne doivent point ſe ſoucier des jugemens ſiniſtres, qu'on fait de ce qu'ils ſont aſſûrez qu'ils ont fait avec raiſon. Ils doivent ſavoir, dit M. le Cardinal de Richelieu, que tout ce qu'on fait pour le public, n'eſt ſouvent reconnu d'aucun particulier, & qu'il n'en faut eſpérer d'autre récompenſe en terre, que celle de la renommée, qui eſt le payement des grandes ames. *Sect. 3. du chapitre 8. de la premiere partie de ſon Teſtament politique.* Quel honneur étoit-ce à Guillaume du Vair de ſe voir rendre en 1617. les Seaux, qu'on lui avoit ôtez en 1616. pour n'avoir jamais voulu ſeller des Lettres de Duc & Pair pour le Maréchal d'Ancre, ni une abolition pour un de ſes Gentilshommes?

Digitized by Google

tourné à Rome, il y fit sentir les éfets de sa vénalité sous le regne de Claudius, dont il posséda long-tems la faveur, sans en faire jamais un bon usage. La même peine fut ordonnée contre le Sénateur Catus Firmius, pour avoir accusé faussement sa sœur du crime de lezemajesté. Catus, comme j'ai dit, avoit trompé Libon par de fausses aparences d'amitié, & puis avoit révélé ses desseins. Tibére se souvenant de ce service, mais prenant un prétexte plus honnête, demanda, qu'il fut déchargé du bannissement, & consentit à le chasser du Sénat.

XXXII. J'avoüe, que la pluspart des choses, que je viens de raporter, & que je raporterai encore, sembleront peut-être trop petites & trop minces ponr êtres racontées *g*; mais il ne faut pas que personne s'avise de comparer mes Annales avec le travail de ceux, qui ont écrit l'histoire de l'ancienne République. Car ces Auteurs avoient un vaste champ au dedans & au dehors, des guerres fameuses, des siéges de villes, des Rois vaincus & amenez prisonniers; les querelles des Tribuns

NOTES HISTORIQUES.

g L'Auteur de *l'Instruction pour l'Histoire* dit, que Tacite s'attache trop aux grandes choses, pour ne se point abaisser aux petites, qu'il ne faut pas negliger. Cependant, Tacite fait & déclare ici tout le contraire.

Digitized by Google

contre les Consuls, les loix agraires *h* & frumentaires, & les différends continuels des Plébéïens avec les Nobles. Mon travail, au contraire, est ingrat, & n'a rien qui lui fasse honneur ; toujours la paix, ou du moins très peu de guerre ; que tristesse dans la ville ; un Prince, qui ne se soucie point d'étendre les limites de l'Empire. Toutefois, il ne sera pas inutile de faire atention à ces choses, qui, toutes petites qu'elles paroissent d'abord, ne laissent pas de produire souvent de grands événemens 1.

XXXIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Souvent d'une ocasion legère naissent des choses de la derniere importance. Ainsi un Historien ne doit pas négliger les petites choses, lorsqu'elles peuvent servir à mieux aprofondir les grandes. Et cette exactitude est tout-à-fait nécessaire dans les vies des Princes, qu'il faut connoître par les ongles comme les lions. *Don Juan Antonio de Vera* remarque dans celle de Charle-quint, qu'étant enfant il escrimoit contre les figures armées de tapisseries ; qu'il rengeoit en bataille ses menins & ses pages ; qu'il combattoit & faisoit des prisoniers ; & qu'après être demeuré vainqueur il se faisoit porter en triomphe sur leurs mains entrelacées, qui lui servoient de siége : qu'un jour un de ses menins refusans d'être Capitaine du parti des Turcs, le jeune Prince, qui vouloit toûjours être le Capitaine des Chrêtiens, lui

---

NOTES HISTORIQUES.

h Loix, dont Machiavel dit qu'on ne parloit jamais à Rome, que tout n'allât sens-dessus-dessous. *Chapitre 7. du livre premier de ses Discours.*

Digitized by Google

XXXIII Quoi qu'il en soit, toutes les Nations & les villes sont gouvernées, ou par le Peuple, ou par les Nobles, ou par un seul. La forme d'un gouvernement composé de ces trois *k* seroit excellente; mais supposé qu'elle

lui donna son chapeau, son cordon, & ses plumes, pour l'obliger d'être à la tête des Turcs, Petites choses, ajoute-t-il, qui étoient autant d'indices mistérieux de sa destinée. Cela me fait souvenir de l'Infant d'Espagne Don Carlos, le dernier des enfans de Philippe III. lequel donna un soufflet à la menine qui lui vint annoncer qu'il seroit Archevêque de Tolède; & s'en alla pleurant suplier le Roi son père, de ne le point faire Archevêque, parce qu'il vouloit aller à la guerre. *Lettre du 12. Janvier 1619. écrite à Louis XIII. dans le premier tom des Mémoires du Cardinal de Richelieu.* Je trouve dans ceux de la Reine Marguerite une particularité de son enfance, qui sert de preuve à ma these. » N'ayant que » quatre ou cinq ans, dit-elle, le Roi mon père, qui » me tenoit sur ses genoux, pour me faire causer, me dit » de choisir celui que je voulois pour mon serviteur, de » M. le Prince de Joinville, qui depuis fut cet infortuné » Duc de Guise, ou du Marquis de Beaupreau, fils du » Prince de la Roche-sur-Yon, tous deux joüans au- » près de mon père. Je lui dis, que je voulois le Mar- » quis. Pourquoi, dit il, il n'est pas si beau que l'autre? » parce qu'il est plus sage, réponds-je, & que l'autre ne » peut durer en patience, & veut toujours être le maître. » Augure certain de ce que nous avons vû depuis.

NOTES HISTORIQUES.

k Le latin porte: *Cunctas nationes & urbes populus aut primo-*

Digitized by Google

fut possible, elle ne pourroit pas durer long-tems 1. Comme donc, lorsque le Peuple étoit plus fort que le Sénat, ou le Sénat plus puissant que le Peuple, il faloit connoître la nature de

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Gouvernement, qui auroit ce qu'il y a de meilleur dans la Monarchie, l'Aristocratie, & la Démocratie, seroit parfait; mais, selon Tacite, cette perfection est impossible, non pas dans la théorie, mais dans la pratique. La République de Platon, & l'Utopie de Thomas Morus, sont des Etats parfaits, mais qui n'ont jamais été que dans leur imagination. On peut bien, ce me semble, établir un Gouvernement, qui tienne un peu de la Monarchie, de l'Aristocratie, & de la Démocratie; mais tôt ou tard l'une des trois viendra teu-

NOTES HISTORIQUES.

mores, aut primores, aut singuli regunt: delecta ex his & constituta, Reip. forma, &c. Ces mots, *constituta ex his*, ne peuvent se raporter qu'à *Populus, primores*, & *singuli*; & par conséquent le charmant d'Ablancourt du burlesque Richelet n'a point entendu ce passage, non plus que trois mille autres; *De former une nouvelle sorte de gouvernement*, dit il, *il n'est pas aisé.* Car quoiqu'il soit vrai, qu'il n'est pas aisé de former un gouvernement, qui ne soit ni populaire, ni aristocratique, ni monarchique; ce n'est pas néanmoins ce que dit ici Tacite, qui venant de citer les trois formes de gouvernement établies par tout le monde, fait, à son ordinaire, une réflexion politique; savoir, que pour faire un gouvernement parfait, il faudroit le former de tout ce qu'il y a de plus excellent dans les trois, qui partagent l'Univers; mais, qu'il est aussi difficile de donner l'être à un tel gouvernement, qu'il est facile de s'en faire une idée; & que quand même ce gouvernement s'établiroit en effet, il ne pourroit jamais être de longue durée.

Digitized by Google

de la Commune 2, & les moïens par où elle pouvoit devenir traitable; & que ceux, qui avoient étudié

REFLEXIONS POLITIQUES.

toujours à exceder, parce qu'il y aura des vices, des diſſenſions, des jalouſies, & des opreſſions, tant qu'il y aura des hommes. Il eſt donc impoſſible, que ce Gouvernement ſoit de longue durée, ni même, qu'il ſoit tranquille, juſqu'à ce qu'il ait pris une des trois formes, à l'excluſion des autres. Et que l'on ne mobjecte point l'exemple de la République de Veniſe, que quelques Ecrivains diſent avoir un mélange de Monarchie en la perſonne de ſon Doge, qui eſt à vie: & un de Démocratie dans ſon Chancelier, qui n'eſt point du corps des Nobles, & qui, ſelon le Cardinal Gaſpar Contarin, eſt comme le Doge du Peuple. Car le Doge n'aïant que la preſſéance & les habits par deſſus les autres Nobles, & le Chancelier n'aïant point de voix délibérative dans les Conſeils, où il n'eſt que comme les Greffiers en chef dans nos Parlemens; on ne peut pas dire, que l'autorité de l'un & de l'autre faſſe aucun contrepoids de Monarchie, ni de Démocratie, dans l'Ariſtocratie Vénitienne.

2 En liſant les Hiſtoires de Léonard d'Arezze & de Poggio, dit Machiavel, j'ai trouvé, que véritablement ils ont très-bien décrit les guerres: que les Florentins ont eües contre les Princes étrangers; mais que, pour les diſcordes civiles, & les inimitiez domeſtiques, & les éfets, qu'elles ont produits ils en ont omis entiérement une partie, & traité l'autre ſuccintement, que la lecture n'en peut aporter ni plaiſir, ni profit. S'ils en ont uſé ainſi, parce que ces actions ne leur ont pas paru dignes d'être tranſmiſes à la poſtérité; ou parce qu'ils craignoient d'offenſer les deſcendans de ceux, dont ce récit auroit pû ternir la réputation; ces raiſons ſont, à mon avis, tout-à-fait indignes de deux ſi grands

Digitized by Google

étudié à fond l'esprit & les mœurs du Sénat & des Grans, passoient pour les sages & pour les habiles du tems; maintenant que l'Etat a changé de face, & que toute la puissance est entre les mains d'un seul, il importe de raconter ces particularitez, parceque peu de gens sõt capables de discerner eux-mêmes le bon d'avec le mauvais, & l'utile d'avec le nuisible; & que beaucoup s'instruisent par ce qui est arrivé aux autres. 3. Au reste,

hommes. Car s'il y a rien qui soit instructif ou délectable dans l'Histoire, c'est ce qui s'y raconte avec toutes ses particularitez: s'il y a quelque lecture utile à des citoïens, qui gouvernent une République, c'est assûrément celle, où ils aprennent les causes des divisions & des inimitiez civiles; ce qui leur aprend à profiter de la folie d'autrui, en se tenant unis..... Mais si Léonard & Poggi se sont abstenus de ces narrations, pour ne pas blesser la mémoire de ceux dont ils savoient à parler, c'est une marque évidente, qu'ils n'ont guére connu l'ambition des hommes, ni le desir qu'ils ont de perpetuer le nom de leurs ancêtres, & le leur. Il faut qu'ils ne se soient pas souvenus, que plusieurs se sont piquez de se rendre celebres par des faits dignes de blâme, faute d'avoir eu ocasion de le devenir par des actions dignes de louange; ou qu'ils n'ayent pas consideré, que les choses qui ont en soi de la grandeur, comme sont les affaires d'Etat, aportent, ce semble toujours plus d'honneur que de blâme à ceux qui les manient, quelle qu'en soit l'issuë. *Dans la Préface de son Histoire de Florence.*

3 La science de la Cour, dit Antoine Perez, est comme la Chirurgie, qui ne s'aprend point par la théorie,

Digitized by Google

reste, le récit de ces sortes de choses est peu divertissant : car au lieu que la description des païs étrangers, les divers événemens des batailles, les exploits & la fin glorieuse des grands Capitaines, attachent & rempliſſent l'esprit des Lecteurs, nous n'avons à les entretenir, que d'édits & de commandemens cruels ; que d'accusations sans fin ; que d'innocens oprimez ; que de faux amis ; que de jugemens, qui ont toujours la même issûe ; enfin, que de choses, qui à force d'être semblables sont ennuïeuses & lassantes. D'ailleurs, les anciens Ecrivains ont peu d'envieux & de censeurs, personne ne s'intéressant aujourd'huidans ce qu'ils disent en faveur des Carthaginois.

Ou, ne se soucient aujourdui de leur partialité pour les Carthaginois, ou pour les Romains.

ou

rie, mais par la pratique, à force de voir les bleſſûres d'autrui. *Dans ses aforiſmes.* Il dit dans un autre endroit, que les grands ouvriers tirent plus d'instruction d'une faute faite par un homme excellent en leur profession, que de leur propre coup d'essai, ni de leur chef-d'œuvres ; ainsi que les bons Pilotes se perfectionnent en l'art de naviger aux dépens de quelque autre, qui a donné malheureuſement dans un ecueil.

NOTES HISTORIQUES.

l Le Commentateur Espagnol de Commines dit au contraire ; que Tacite a été fort heureux de rencontrer dans le regne de ce Prince une matiere qui convenoit si bien au caractére critique de son esprit. *Note T. du chapitre 108.*

Digitized by Google

ou des Romains ; mais il reſte encore des deſcendans de la pluſpart de ceux, qui ont été notez d'infamie, ou ſupliciez, ſous le regne de Tibére *m* : Et quand même ces familles ſeroient éteintes, vous trouvez toûjours des gens, qui, à cauſe de la reſſemblance de leurs mœurs s'imaginent qu'on leur reproche leurs vices ſous le nom d'autrui 4. Outre que la gloire & la vertu vous font au-

Ou, qui s'imaginent, qu'on a deſſein de leur reprocher leurs vices ſous le nom de ceux, à qui ils reſſemblent de mœurs.

Ou, Outre que vous avez pour ennemis ceux, dont vôtre gloire & vôtre vertu font remarquer de trop près les défauts.

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Nous interprétons comme dit contre nous ce que nous entendons dire contre ceux, à qui nous reſſemblons fort. Philippe II. ne vouloit point qu'on apellât Don Pedro, Roi de Caſtille ; *Pierre le Cruel*, mais *Pierre le Juſte*, parce qu'il ſavoit qu'on le comparoit à ce Roi, & qu'on l'y compareroit encore davantage après ſa mort. Henri III. étant en Pologne entendit très-bien ce que le Nonce Vincent Laure, qui depuis fut le Cardinal de Mondovi, vouloit dire, lorſqu'en parlant d'Henri II. ſon pere, il raconta, qu'une Dame, qu'il aimoit paſſionnement, lui avoit dit, que le plus grand de-

NOTES HISTORIQUES.

m Quelqu'un diſant au Cardinal du Perron, que l'on écrivoit la vie d'Henri IV. C'eſt folie, dit il, d'écrire la vie d'un Prince, de qui la memoire eſt toute fraîche. Cela ſera bon à faire d'ici à trente ans. Car il faut dire tant de choſes, qu'en les diſant au vrai, comme elles ſe ſont paſſées, il eſt beſoin d'offenſer pluſieurs perſonnes qui vivent. *Perroniana.*

Digitized by Google

autant d'ennemis, que vous avez de témoins, dont la conduite eſt diférente de la vôtre. Mais retournons à nôtre ſujet.

AN DE ROME. 778.

XXXIV. Sous le Conſulat de Cornelius Coſſus & d'Aſinius Agrippa, Cremutius Cordus fut accuſé d'un crime tout nouveau, & dont perſonne n'avoit jamais été recherché 1. C'étoit d'avoir loüé Marcus Brutus, & apellé Caïus Caſſius le dernier des Romains, dans les Annales, qu'il venoit de mettre au jour

REFLEXIONS POLITIQUES.

defaut qu'on lui trouvoit, étoit d'être un peu moqueur. Car le Roi de Pologne, qui quelques jours auparavant avoit fait la grimace à un Seigneur de mérite, en préſence du Nonce, ſe ſouvenant de cette indécence, prit la parole, & dit à ce Prélat; *Monſieur, je vous entends, & vous remercie du bon avertiſſement. Pagliari obſervation* 469 où, ſans nommer Henri III. il dit avoir apris cette particularité de la propre bouche du Cardinal de Mondovi. Il eſt naturel aux hommes, dit le Traducteur de Théophraſte, de ne point convenir de la beauté, ou de la délicateſſe d'un trait de Morale, qui les peint, qui les déſigne, & où ils ſe reconnoiſſent eux-mêmes; ils ſe tirent d'embaras en le condamnant. *Dans ſa Préface.*

1 La plus évidente marque de la tyrannie d'un Prince, eſt quand il ſouffre, que des choſes, qui ont toûjours été permiſes, comme indifferentes, ſoient converties en crimes de leze-majeſté.

Digitized by Google

jour 2. Il étoit attaqué par Satrius Sécundus & Pinarius Natta, tous deux apartenans à Séjan. Chose bien dangereuse pour lui. C'est pourquoi, renonçant à toute espérance de vie, après s'être adressé à Tibére, qui l'avoit ouï avec un visage impitoïable, il parla au Sénat en ces termes. » On me fait » un crime de mes paroles 3, Messieurs, » parce que mes actions sont innocentes; en » core ces paroles ne sont-elles ni contre le » Prin-

Reflexions Politiques.

2 Comme un homme qui écrit pour son siécle, n'écrit pas pour la posterité, parce qu'il ne cherche qu'à plaire à son siécle, aussi un homme qui écrit pour la posterité, ne rencontre jamais le goût de son siécle, d'autant qu'il ne se soucie que de plaire à la posterité. Il résulte de là, qu'un Historien fidéle ne doit donner ses écrits qu'après sa mort, pour éviter la persécution des personnes quiont interêt que la vérité soit supprimée. Si un autre que d'Aubigné qu'Henri IV. honoroit de son afection & de son estime, eût osé dire comme lui, que le Chancelier de l'Hospital (si je ne me trompe) avoit été le dernier des François, très-assûrément les Courtisans n'auroient pas manqué d'empoisonner cette parole, & de la métamorfoser en crime.

3 A la Cour, les paroles de liberté sont bien d'aussi grands crimes que les actions. De tout tems on y a vû des Courtisans, & même des Favoris disgraciez pour des paroles, & l'on a souvent remarqué que les Princes y étoient plus sensibles qu'aux actions, & qu'ils en conservoient plus long-tems le souvenir. Antoine Berez a bien raison de dire, qu'il n'y a rien de plus dangereux que l'oreille du Prince.

Digitized by Google

» Prince, ni contre sa mére, qui sont les » seules personnes compriſes dans la loi de » leze-Majesté n. On dit, que j'ai loué Bru- » tus & Cassius, mais quel mal y trouve-t- » on, puisque de tous ceux, qui ont écrit » ce qu'ils ont fait, nul n'en a jamais parlé » qu'avec honneur ? Tite-Live, si célebre » pour son éloquence, & pour sa bonne foi, » a donné tant de louanges à Cnée Pompée, » qu'Auguste l'en apelloit le Pompeïen, sans » que cela altérât leur amitié. Bien loin d'a- » peller Scipion, Afranius, ce même Cas- » sius, & ce même Brutus, voleurs & par- » ricides, qui sont les noms qu'on leur don- » ne maintenant, il les nomme souvent com- » me de grands personnages 4. Les Ecrits d'A- » sinius

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Les jugemens des hommes changent selon les tems, auquels ils se rencontrent, & selon les intérêts qu'ils ont à ménager avec ceux, qui ont la puissance en main. Quand on vit dans un Gouvernement de République, l'on est pour les loix; mais quand on a à vivre sous un Prince absolu, l'on est pour les Rois. Quelques flateurs

NOTES HISTORIQUES.

n Cette loi de Majesté, dont Tacite parle si souvent, est celle, que les Juifs aléguoient à Pilate, pour l'obliger de condanner à mort Jesus-Christ, à qui il avoit dessein de sauver la vie, disant qu'il ne trouvoit rien en lui, qui méritât la mort. *Nos*, répondoient-ils, *legem habemus, & secundum legem*

Digitized by Google

» finius Pollio en font une mention très ho-
» norable, & Messala Corvinus se glorifioit
» d'avoir eu Cassius pour Général 5. Cepen-
» dant, ils ont acquis tous deux de grands biens,
» & reçû de grands honneurs 6. Le Dictateur
» Cesar ne répondit au livre de Ciceron, qui
» élevoit Caton jusqu'au ciel, que par un au-
» tre écrit 7, comme s'il eût parlé devant les
» Ju-

REFLEXIONS POLITIQUES.

flateurs voulant rendre odieux à Auguste, Caton, qui étoit grand partisan de la liberté publique, ce Prince repondit; que celui-là étoit homme de bien, qui défendoit la forme du gouvernement établie dans sa patrie.

5 Les soldats se glorifient d'avoir servi sous un fameux Général, comme les gens de lettre d'avoir étudié sous de bons maîtres.

6 Il est de la grandeur & de la réputation des Princes de répandre leurs bienfaits sur les grands hommes, quoiqu'ils aïent été, ou qu'ils soient encore d'un parti contraire au leur. Rien ne tourne plus à leur gloire, que d'honorer le mérite jusque dans leurs propres ennemis outre que tôt ou tard le profit leur en retourne.

7 Cesar, dont la puissance égaloit le savoir, répondoit par écrit à ceux, qui l'ataquoient par écrit, sans

NOTES HISTORIQUES.

legem debet mori.... Omnis, qui se Regem facit, contradicit Cesari.... Non habemus Regem, nisi Cæsarem. Joan 6. 1. e. Nous avons une loi, selon laquelle il doit mourir; car tout homme, qui se dit ou se fait Roi, est l'ennemi de l'Empereur; & nous n'avons point d'autre Roi que Cesar.

Digitized by Google

» Juges. Les lettres d'Antoine & les harangues » de Brutus ſont pleines de calomnie & de » traits piquans contre Auguſte, & les vers » de Bibaculus & de Catulle, de railleries » ſanglantes contre les Ceſars; & pourtant le di- » vin Jules, & le divin Auguſte même, n'en fi- » rent aucun ſemblant 8, ſoit par modération, ou » par

ſans vouloir ſe ſervir des moyens qu'il avoit de ſe venger : aujourd'hui, ſi vous attaquez quelque Auteur moine, qui ait une once de crédit à la Cour, ou auprès des Magiſtrats, il veut obtenir des lettres de cachet, qu des arrêts, pour vous faire envoyer en éxil, comme ſi c'étoit une querelle d'Etat, ou de Religion. *Quaſi illud res publica eſſet.* Et voilà comme de très-méchans livres deviennent inviolables, ou parce que l'Auteur eſt d'un Ordre puiſſant, ou parce que ſon livre, plus galant que ſon habit, plaît aux Dames.

8 Les grands Princes doivent regarder les médiſans comme ces chiens couards, qui ne mordent que les habits. Le Sénat de Rome voulant faire perquiſition des Auteurs de quelques ſatires faites contre Tibére; Nous n'avons pas, dit-il, le loiſir de nous amuſer à ces bagatelles; ſi vous ouvrez une fois cette porte, vous n'entendrez plus parler d'autre choſe. Sous ce prétexte, chacun s'adreſſera à vous, pour ſe venger de ſes ennemis. Suétone *in Tiberio* Gregorio Leti fait une réflexion aſſez judicieuſe ſur la ſuppreſſion des livres, où il eſt parlé des Princes & de leurs Miniſtres. Quoiqu'il y ait, dit-il, des ſiécles & des ſiécles, que regne dans le monde la Politique, qui défend de parler & d'écrire des Princes, j'oſe dire qu'il n'y a pas de maxime plus mauvaiſe, plus trompeuſe, ni qui porte un plus notable préjudice à leur gloire. Tous les hommes, & particu-

Digitized by Google

» par prudence Car c'eſt » étouſer la médiſance, » que de la mépriſer; & » c'eſt avouer qu'ellearai » ſon, que de s'en fâcher.

Ou, Car la médiſance tombe d'elle même, ſi vous la mépriſez, & paſſe pour une conviction, ſi vous vous en fâchez.

Je ne parle point » des

ticuliérement ceux de l'Europe, comme plus raffinez & plus verſez dans les Sciences, que les autres Peuples ont aujourd'hui une ſi méchante opinion de la conduite des Princes, qu'ils ne croïent rien de tout ce que l'on dit ou que l'on écrit à leur louange; & cette impreſſion s'eſt ſi bien enracinée dans le cœur & dans l'eſprit des Peuples, que ſi S. Paul vivoit parmi nous, & qu'il s'aviſât de parler ou d'écrire de la ſainteté véritable & réelle de quelque Prince, il ne trouvoit pas un ſeul homme, qui voulut l'en croire. Et pourquoi cela? en voici la raiſon. Aujourd'hui, non ſeulement le monde civiliſé, mais le menu-Peuple, fait & connoit par expérience, qui eſt défendu d'écrire la verité, quant aux actions des Princes, & que ceux, qui le font, en ſont punis: Ainſi les Peuples, perſuadez de la rigueur de ces défences, ne peuvent pas manquer de s'imaginer, que toutes les louanges, que les Hiſtoriens donnent aux Princes, ſont des flateries, parce que, diſent-ils, la crainte des peines ordonnées par les Princes ôte la liberté d'écrire autrement. Au-lieu que s'il étoit permis de mêler les drogues, & de faire infuſer deux onces de venin avec trois cens livres de ſucre, c'eſt-à-dire, de publier parmi beaucoup de perfections quelques défauts, qui ſont publics, chacun ajoûteroit foi à tout le reſte, & croiroit le Prince doué de toutes les vertus, dont le loueroit un Hiſtorien qui remarqueroit en lui quelque vice ordinaire. *Livre 1. de la premiere partie de ſon Cérémonial.* Le Commentateur Eſpagnol de Con-

Digitized by Google

» des Grecs, dont la liberté non seulement, » mais encore la licence, n'a jamais été pu- » nie; si quelqu'un s'est vangé, ce n'a été que » par des paroles. Au reste, il a toujours été » permis de parler de ceux, que la mort a dé- » robez à la haine & à la faveur, sans que la » calomnie y ait rien trouvé à mordre. Fais- » je des harangues au Peuple pour lui faire » prendre les armes en faveur de Cassius & » de Brutus, comme s'ils étoient encore à » donner la bataille de Philippes? si depuis » soixante-dix ans » qu'ils sont morts, » ils vivent encore » par leurs images, » que le Vainqueur » même n'a pas vou- » lu suprimer 9, » pourquoi les Histo- » riens

Ou, Comme, depuis, soixante-dix ans qu'ils sont morts, ils sont connus par leurs images, que le Vainqueur même n'a pas abolies, nous pouvons bien, *sans crime*, les faire vivre aussi par nos écrits. Il y a près de soixante & dix ans, dit d'Ablancourt, qu'ils sont morts, sans que le Vainqueur ait aboli leurs images, ni les Ecrivains leur mémoire.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Comines est du même sentiment. Les louanges, qui se donnent aux Princes, dit-il, ne passent jamais pour sincéres & veritables, lorsqu'elles n'ont aucun mélange de blâme. Ainsi, Comines a rempli le devoir d'un bon Historien, en racontant les vices de Louis XI. aussi bien que ses vertus. *Lettre h du chapitre 136.*

9. Il est de l'intérêt d'un Vainqueur, de conserver les images & les statues de ceux qu'il a vaincus; car outre qu'elles sont autant de témoignages de sa modération, elles servent à perpetuer son triomphe. Ce sont comme des armes d'enquête pour la postérité, qui venant

» riens ont-ils tort de conserver aussi leur mé-
» moire ? la postérité rend à chacun la gloire
» qui lui est dûë, & si l'on me fait mourir,
» je suis assûré, que l'on ne parlera jamais de
» Cassius & de Brutus, que l'on ne se souvien-
» ne aussi de moi. 10. Là dessus, il sortit du Sénat, & se fit mourir, en s'abstenant de manger.

XXXV. Le Sénat ordonna que ses livres fussent brûlez 1 par les Ediles, mais ils furent

REFLEXIONS POLITIQUES.

nant à demander les noms de ceux, dont elle voit les images, aprend en même tems celui du Prince, ou du Capitaine, qui les a vaincus.

10 La curiosité des hommes est telle, qu'ils ont plus d'envie de connoître un homme, qui a été persécuté de son Prince, que d'aprendre quels ont été ceux, qui ont possedé la faveur. Il y a beaucoup d'hommes, dont on ne parleroit plus, si l'Histoire, qui tient registre de toutes les actions des Princes, ne conservoit pas la mémoire des injustices, que ceux-ci leur ont faites.

1. Brûler les livres, c'est alumer la curiosité de les lire, au-lieu que de les laisser courir, c'est en dégoûter ceux qui les lisent, & ôter la demangeaison de les lire à ceux, qui ne les ont pas lûs. La sentence renduë par le Prevôt de Paris contre feu l'Abbé Furetiére en 1686. fit courir toute la Ville à ses factums, & la supression des deux premiers en qualité de libelles diffamatoires, en fit naître en 1687. un troisiéme, que ceux, qu'il apelle *Jettonniers*, voudroient sans doute avoir racheté de tous leurs jettons. Le Duc de Lerme, Premier Ministre d'Espagne, ayant fait saisir tous les exemplaires d'un

Digitized by Google

rent cachez, & parurent *après la mort de Tibére.* Témoignage de la folie de ceux, qui croyent pouvoir, par une précaution préſente, dérober à la poſtérité la connoiſſance des choſes qu'ils veulent qu'elle ignore. Car, au contraire, les Ecrivains deviennent plus célébres par la punition 2; & les Rois étrangers, &

d'un petit livre, intitulé. *De la Razon de Eſtado de Fray Juan de Santa Maria Franciſcano deſcalço*, fut cauſe, qu'il s'en fit incontinent deux autres éditions hors de la Caſtille, leſquelles ſe répandirent par toute l'Europe. Le petit Traité de la Monnoie du Pere Mariana eut auſſi le même ſort. *Chap. 184. du Commines Eſpagnol, à la fin de la derniére note.*

2 Il eſt facile aux Grands de proſcrire ceux qui oſent écrire contre eux, mais quelque puiſſans & redoutables qu'ils ſoient, il n'eſt pas en leur pouvoir d'abolir les écrits, comme d'ôter la vie aux Ecrivains. Ce que Paterculе dit à Marc-Antoine s'adreſſe directement à eux. Tu n'as rien fait, lui dit-il, non, dis-je, tu n'as rien fait, en payant le meurtrier, qui a coupé la tête & fermé la bouche à ce divin Conſul, qui avoit ſi longtems défendu le ſalut public, & la vie des particuliers. Tu as ravi à Ciceron une vie pleine de chagrins, une vieilleſſe infirme, & des jours, qui euſſent été plus malheureux ſous ton empire, que ſa mort ne l'a été ſous ton Triumvirat. Mais pour la gloire de ſes actions & de ſes plaidoyez, tu la lui as ſi peu ôtée, Antoine, que tu l'as même augmentée. Ciceron vit encore, & il vivra dans la mémoire de tous les ſiécles; toute la poſtérité admirera les diſcours, qu'il a faits contre toi, & déteſtera ce que tu as fait contre lui. Enfin, le Genre humain périra plutôt que le nom de ce grand perſonnage. *Hiſt. 2. ch. 66.*

Digitized by Google

& tous les autres, qui les ont fait périr, n'ont fait qu'augmenter leur gloire, & que se déshonorer eux-mêmes.

XXXVI. Au reste, cette année fut si occupée en accusations, que dans les jours mêmes des Féries latines *o*, Calpurnius Salvianus alla accuser Sextus Marius *p* au tribunal de Drusus, qui prenoit les auspices de sa Charge de Gouverneur de Rome *q*. Action, que l'Empereur blâma 1 si hautement, que Silvianus en fut

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il est non seulement de la prudence, mais aussi de l'humanité du Prince, de ne point permettre, que les jours

NOTES HISTORIQUES.

o Elles duroient trois jours. Tarquin le superbe en institua le premier en memoire de l'alliance faite entre les Romains & les Latins. Le second fut dédié par le Peuple, après qu'il eut chassé les Rois, & qu'il se fut mis en liberté. Le troisiéme fut ajoûté par le Sénat, pour conserver la mémoire de sa réconciliation avec le Peuple, qui s'étoit retiré au Mont sacré, fâché de voir tous les biens & toutes les charges entre les mains des Nobles Dion & Plutarque disent, que le Peuple ajoûta un quatriéme jour aux Féries latines, en réjoüissance d'avoir obtenu, après une longue contestation avec le Sénat, que l'un des Consuls seroit toûjours de Maison plebeyenne. Ce qui arriva sous la cinquiéme Dictature de Camillus.

p Tacite ne dit point de quoi, mais *Ann. 6.* il dit, qu'on l'accusa d'avoir abusé de sa fille. *Voi le chap.* 10.

q Comme les Consuls étoient obligez de présider aux sacrifices, & à toutes les cérémonies de Religion, qui se faisoient durant les Féries latines, on créoit un Lieutenant Consulaire, pour gouverner la Ville durant ces quatre jours. *Ob ferias latinas.*

Digitized by Google

fut exilé. Les Cizicéniens accusez publiquement d'avoir négligé le Culte d'Auguste, & commis des violences contre quelques citoyens Romains *r*, perdirent la liberté, qu'ils avoient

REFLEXIONS POLITIQUES.

jours consacrez à des cérémonies publiques, soit de réjouissance, ou de religion, soient troublez par des procédures de Justice contre les criminels. Comme il n'y a rien que le Peuple aime tant que ses plaisirs, rien n'est plus capable de l'irriter & de le soulever contre le Prince, que ces sortes de rigueurs, qui, quelque juste qu'en puisse être la cause, passent toujours pour des violences, & pour des cruautez, quand elles se font en un tems, auquel on pense à toute autre chose. C'est pour cela, que les Prêtres & les Docteurs de la Loi s'étant assemblez chez le Grand-Prêtre Caïfe, pour déliberer, comment ils feroient, pour se saisir de la personne de Jesus-Christ, qu'ils vouloient faire mourir, disoient: Ne l'arrêtons point durant la fête de Pâque, de peur qu'il n'arrive quelque sedition parmi le Peuple. Le Comte de Santa Coloma, Viceroi de Catalogne, rendant compte au Roi d'Espagne d'une assemblée tenuë

NOTES HISTORIQUES.

Latinas, dit Tacite. Ann. 6. *præficitur, qui consulare munus usurpet.* Ce Gouverneur par commission ne s'apelloit pas simplement *Præfectus urbis*, mais, *Præfectus urbis Latiaris*, ou *Latinarum.*

r Dion dit, qu'Auguste leur ayant ôté la liberté, pour avoir fait mourir à coups de foüet des citoyens Romains, la leur rendit cinq ou six ans après. Ainsi, c'étoit un crime aux Cizicéniens, de négliger le culte d'un Prince, de qui ils avoient reçu un si grand bienfait.

Digitized by Google

avoient obtenuë, pour s'être deffendus, autant par leur propre valeur, que par le secours de Lucullus, contre le Roi Mithridate, qui les assiégeoit. Mais Fonteïus Capito, auparavant Proconsul en Asie, fut absous des crimes, que Vibius Serenus lui avoit faussement imposez, sans punir pourtant celui ci, que la haine publique rendoit plus fort. Car plus un délateur faisoit d'accusations, plus sa personne étoit inviolable, & sacrée; au contraire ceux, qui n'étoient pas dangereux en ce métier, étoient abandonnez à la Justice, comme inutiles.

XXXVII. Environ le même tems, l'Espagne Ultérieure ayant fait demander par ses Envoyez, la permission de bâtir un temple à Tibére & à sa mére, comme avoit fait l'Asie; Tibére, qui naturellement mépriſoit les honneurs,

REFLEXIONS POLITIQUES.

nuë à Barcelone le jour de Carême-prenant, dans laquelle un Gentishomme avoit été d'avis, que ce jour-là les Oficiers de la ville ne missent point de flambeaux à leurs fenêtres, & que tous les bals fussent défendus; à quoi un Marchand avoit ajoûté, que les Conseillers du Conseil de Cent eussent à s'habiller de deuil: Il sera bon dit-il, de faire un chatiment éxemplaire de ces gens-là, quand la rumeur sera passée, pour leur aprendre à ne plus ouvrir de tels avis, qui ne tendent qu'à émouvoir les Peuples à sédition. *Lettre du 12. Fevrier* 1640. qui fut l'année de la révolte de la Catalogne & du Portugal. *Tome 4. des Mémoires du Ministere du Cardinal de Richelieu.*

Digitized by Google

neurs, prit cette occasion pour répondre à ceux, qui semoient par-tout, qu'il s'étoit laissé emporter à l'ambition 1. Je sçai, dit-il, que pour ne m'être pas opposé à la demande des villes de l'Asie, l'on m'a accusé de n'être pas constant, je veux donc, Messieurs, vous dire aujourd'hui

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Bien que les Princes n'ayent point de compte à rendre de leurs actions, dont il n'appartient pas aux Peuples de juger: il y a néanmoins des occasions, où ils peuvent justifier agréablement leur conduite, sans blesser leur dignité, ni leur indépendance. Comme il y auroit de la bassesse à répondre à toutes les plaintes, que le Peuple fait du gouvernement, il y auroit aussi de la dureté, & de l'imprudence, à le mépriser si fort, qu'on lui donnât lieu de croire, que le caprice eût plus de part que la raison aux délibérations du Prince. Les villes de Castille s'étant soulevées contre Charle-quint au sujet d'un bruit qui courut, qu'il aloit en Flandre, & qu'il y menoit la Reine Jeanne, sa mere, pour ne plus retourner en Espagne; ce Prince, qui venoit d'être élu Empereur, remontra aux Etats, qui se tenoient alors, la necessité indispensable de son voyage, pour aller recevoir la Couronne Impériale, & pour s'opposer par même moïen aux entreprises de François I son concurent, que n'étant pas moins Roi des Flamans, que des Espagnols, il leur devoit son assistance & sa protection, comme à ses autres Sujets, quoiqu'il considérât la Castille comme le centre & le fondement de sa Monarchie; que le service de la Religion, troublée par Luther, l'apelloit en alemagne, & qu'enfin il étoit résolu de perdre tous ses Royaumes, & la vie même, plutôt que de manquer à son devoir. *Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de sa vie.*

Digitized by Google

» d'hui la cauſe de mon premier ſilence, & la » réſolution, que j'ai priſe pour l'avenir. » Comme le divin Auguſte n'avoit pas em- » pêché ceux de Bergame de lui dédier un » temple, à lui & à la ville de Rome, je ſui » vis d'autant plus volontiers ſon exemple 2, » moi, qui me fais une loi de l'imiter en » tout; que le Sénat partageoit cet honneur » avec moi. Mais comme il eſt pardonnable » de l'avoir accepté une fois, il y auroit de » l'orgueil & de la vanité à ſe laiſſer rendre un » culte divin par toutes les autres provinces 3. » D'ailleurs la gloire d'Auguſte s'anéantiroit, » ſi

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il ſemble qu'un Prince, qui refuſe un honneur, que ſon prédéceſſeur a accepté, ne le fait pas tant par modeſtie, que pour aquérir de la réputation aux dépens de celui, dont il doit reſpecter la mémoire.

3 Les bons Princes acceptent les honneurs moderez, & refuſent ceux qui ſont exceſſifs. Selon Pline le jeune, un Prince, qui les refuſe tous, eſt plus ſuperbe que celui, qui en accepte quelques-uns. *Recuſare omnes, ambitionis.* Car il ſemble, que c'eſt parce qu'il en prétend de plus grands. Antoine Herrera dit, qu'il ſait de ſcience certaine, qu'un habile ouvrier Milanois ayant propoſé à Philippe II. un moyen facile de mettre ſa ſtatuë & ſes armes ſur les portes de toutes les villes du Duché de Milan, ſans toucher aux revenus de ſon patrimoine royal; ce Prince répondit, qu'il ne vouloit point de ſtatuës ſur la terre, & qu'il lui faloit un ouvrier, qui lui en pût placer une dans le ciel, à quelque prix que ce fût. *Chap. 11. du Livre 3. de la ſeconde partie de ſon Hiſtoire. Strada Livre 7. de ſa premiére Décade.*

Digitized by Google

» si la flaterie le décernoit indifféremment à » d'autres. Je vous déclare, Messieurs, que » je suis mortel, & que je ne fais que les » fonctions d'un homme *f*; c'est bien assez » pour moi, de tenir ici la premiére place; » & la postérité fera beaucoup d'honneur à » ma mémoire; si elle me rend témoignage » d'avoir été digne de mes ancêtres, Prince » vigilant, constant, intrépide dans les dan- » gers, & qui n'a jamais craint de se faire en- » nemis les particuliers, ni les Grands, lorsqu'il » a fallu deffendre l'intérêt public 4. Ce sont » là les temples & les monumens, que je veux » m'ériger dans vos cœurs. Voilà les plus bel- » les images, *que je puisse prétendre*, & qui » dureront à jamais. Car les temples, qui sont » éleyez en l'honneur des Princes, sont aussi » mépriſez que des sépulcres, si la postérité a

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Lorsqu'il s'agit de l'intérêt public, le Prince doit mépriser les plaintes des particuliers, sans se détourner de la route, qui méne au bien de l'Etat. Car le Peuple blâme souvent ce qui lui est le plus utile, & quelquefois même ce qui lui est absolument nécessaire.

NOTES HISTORIQUES.

f Je sai, que je suis mortel, & sujet aux infirmitez humaines, par où d'Ablancourt ne rend point le sens de Tacite, qui dit, *& hominum officia fungi.*

Digitized by Google

» de la haine pour 5 eux 1. Je prie donc les » Dieux de me donner jusqu'à la fin de ma » vie.

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Les mausolées & les épitafes ne servent de rien aux Princes, lorsque l'Histoire ne rend pas un bon témoignage de leurs actions; car ce n'est pas aux inscriptions de leurs tombeaux, qu'on va prendre les informations » de leur vie, ni de leur regne. Jean Galeas, dit Com- » mines, avoit été un grand & mauvais tyran, toute- » fois son corps est aux Chartreux de Pavie plus haut » que le grand autel: & un de ces bons Peres me l'a- » pellant saint; je lui demandai à l'oreille, pourquoi » il apelloit saint celui, dont il voyoit le tombeau pa- » ré des armoiries de plusieurs citez qu'il avoit usur- » pées, où il n'avoit nul droit. *Chap. 7. du Livre 7. de ses Mem.* Voilà l'éfet que fait la vuë de ces magnifiques tom-

NOTES HISTORIQUES.

1 Pline second parlant des statuës d'or dressées à Domitien, & renversées après sa mort, dit, qu'on prenoit plaisir à jetter par terre ces superbes figures, & à les mettre en piéces à coup de hache, comme si chaque coup leur eut fait de la douleur. *Dans son Panégyrique de Trajan.* Et Strada raconte, que le peuple d'Anvers, non content d'avoir abatu la citadelle, que le Duc d'Alve avoit fait bâtir, jetta sa furie sur la statuë triomphale de ce Duc, & la rompit avec autant de plaisir, qu'il en auroit pris à déchirer son corps. Il ajoûte, que plusieurs ayant brisé la base de cette statuë, en emporterent les piéces & les morceaux chez eux, & les conserverent dans leurs maisons, comme les dépoüilles d'un ennemi vaincu, & un témoignage du desir, qu'ils avoient eû de venger leur patrie. *Livre 9. de la premiere décade de son Histoire.* Cabrera se moque de la vanité & de la crédulité du Pape Paul IV. qui s'enorgueillit de la statuë de marbre, que le Peuple de Rome lui dressa dans le Capitole, s'imaginant d'être aimé de ceux, qui, après sa mort, la jetterent par terre, & la mirent en piéces avec mille outrages. *Chap. 3. du Livre 2. de son Histoire.*

Digitized by Google

» vie un esprit tranquille 6, & l'intelligence » *nécessaire* du Droit divin & humain 7; & » con-

ombeaux, & de ces trofées d'armes, dans l'esprit de ceux, que l'Histoire a désabusez. Charle-quint voyant dans un cimetière de Moines le somptueux sépulcre d'une certaine Dame Espagnole, qui en son tems n'avoit pas eu bon renom, dit ces paroles au Prieur du Couvent: N'est-ce pas assez qu'elle ait fait quatre cens ans » de pénitence? changez-la de place, & mettez la en tel » endroit, où le silence fera oublier des choses, dont » ce monument public fait ressouvenir incessamment. *Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de sa Vie.*

6 La tranquilité d'esprit est le plus grand bien qu'un Prince puisse avoir dans sa vieillesse; mais ce bien arrive rarement à ceux, qui ont traité leurs Sujets avec trop de rigueur. Ils sont soupçonneux, dit Commines, & particuliérement ceux, qui ont eu beaucoup d'ennemis, & offensé plusieurs, comme avoit fait Loüis XI. *Chap. 7. du Livre 6. de ses Mem.* S'il avoit fait vivre beaucoup de gens en crainte, n'en étoit-il pas bien payé, lui, qui avoit crainte de son fils, de sa fille, de son gendre, & de tous ceux, qui étoient dignes d'avoir autorité; Je ne parle point pour lui seulement; mais pour tous les autres Seigneurs, qui veulent être craints; car, pour penitence, ils craignent tout homme dans la vieillesse. *Chap. 12. du même Livre.*

7 Il n'y a rien, dont les Princes ayent plus de besoin, que de cette connoissance du Droit divin & humain, sans laquelle il est impossible de gouverner les Peuples en paix & en justice. C'est ce que David demandoit à Dieu par cette priére, *spiritu principali confirma me*, c'est-à-dire, fortifie-moi de cet esprit, qui est si nécessaire aux Princes. Commines attribuë la cause de

Digitized by Google

» conjure les Citoyens & les Alliez d'honorer » de leur bon souvenir, & de leurs loüanges, » mon nom & mes actions & après ma mort.

XXXVIII. Depuis, il continua toûjours de s'abstenir de cette sorte de culte *u*, & de parler

REFLEXIONS POLITIQUES.

tous les malheurs du dernier Duc de Bourgogne à sa présomption. Je ne vois rien, dit-il, pourquoi il dût avoir plus encouru l'ire de Dieu, que pour avoir crû, que toutes ses bonnes fortunes procédoient de son sens & de sa vertu, sans les attribuer à Dieu, comme il devoit. *Chap. 23. du Livre 4. & 9. du Livre 5. de ses Mem.* A ce propos, conclut-il, le Roi Loüis usoit d'un mot bien sage, quand il disoit, que lorsqu'orgueil chemine devant, honte & dommage le suivent de bien près. *Chapitre 4 du Livre 2.*

8. Il n'y a point de plus beaux portraits des grands Princes, que leurs actions, disoit Agesilaüs, qui ne voulut jamais souffrir, qu'on le tirât, ni qu'on lui dressât des statuës. Les peintres, les graveurs, & les sculpteurs, font l'image du corps, mais les actions font celle de l'esprit. Et c'est ce que Philippe II. voulut faire entendre par cette belle réponse, qu'il fit à Don Diego de Cordova, qui tout scandalisé d'avoir vûvendre des portraits de ce Roi, qui ne lui ressembloient point, le suplioit de défendre à telles gens de le tirer. Laissez-les, dit-

NOTES HISTORIQUES.

u Tertullien dit, que le refus, que tibére fit des honneurs divins, fut cause de celui que le Sénat fit de les acorder à Jesus-Christ, que ce prince proposoit de mettre au rang de leurs Dieux. *Tiberius*, dit il, dans son Apologétique, *detulit ad Senatum*,

Digitized by Google

parler de même, jusque dans ses plus secrets entretiens. Ce que les uns appelloient modestie ; plusieurs, défiance *x* ; & quelques autres, manque de cœur 1. On disoit, que c'étoit le

Ou, & de tenir le même langage.

N 5 propre

dit-il, gagner leur vie, s'ils representent mal nôtre visage, ils ne representent pas nos mœurs. *Dans le* Don Philippe el prudente, *chapitre pénultiéme.* Enfin, les loüanges sont la seule récompense, que les bons Princes puissent espérer après leur mort, pour tous les travaux & les déplaisirs qu'ils ont essuïez durant leur vie.

1 Les Princes ont beau être modestes, les speculatifs & les médisans donnent toujours un mauvais tour à leurs actions. De toutes les loix que fit Philippe II. dit Cabrera, pas une ne fut plus louable, que celle de la réformation des titres & des qualitez, qui se donnoient mal-à-propos dans les lettres. Car pour donner l'exemple, il commanda de ne l'apeller dans toutes celles, qu'on lui écriroit, que *Señor*, titre dont nous nous servons

NOTES HISTORIQUES.

Senatum, cum prærogativa suffragii sui Senatus, quia non in se probaverat, resecuit. Et ce refus du Sénat étoit une flaterie très-délicate; car Tibére ayant refusé le culte divin, que l'Espagne lui vouloit rendre, le Sénat affectoit de témoigner par là, que l'on ne pouvoit plus déférer à personne un culte, que le Prince n'avoit pas voulu accepter pour lui même.

x A cause de la haine qu'il savoit qu'on lui portoit, estimant qu'il lui étoit plus glorieux de se passer de ces temples, que de s'exposer à l'infamie, si l'on venoit à les abatre après sa mort. *Cùm sit multo deformius amittere, quàm non assequi laudem.* Plin. epist. ultima. libr. 8.

Digitized by Google

propre des plus excellens hommes d'aſpirer aux plus hautes choſes, & qu'Hercule & Bacchus parmi les Grecs, & Romulus parmi nous, avoient pris ce chemin pour devenir Dieux; qu'Auguſte avoit le cœur bien plus élevé *que Tibére*, puiſqu'il avoit toûjours eſperé de l'être; que les Princes ont tout à commandement, excepté la bonne renommée, dont ils doivent avoir un deſir inſatiable, d'autant que le mépris de la réputation fait mépriſer la vertu.

Or, qui a du mépris pour la réputation, en a auſſi pour la vertu.

XXXIX. Cependant, Sejan aveuglé de ſa fortune, & d'ailleurs importuné de Livia 1, qui, par une paſſion tres-ordinaire aux femmes, lui demandoit l'accompliſſement du mariage

REFLEXIONS POLITIQUES.

en parlant à toutes ſortes de perſonnes. Cependant à Rome, les Calomniateurs ne laiſſerent pas de dire, avec quelque ſorte de grace, que Philippe en ſe faiſant appeller *el ſeñor*, s'attribuoit un tître, qui n'apartenoit qu'au Très-haut. *Ch. 22. du Livre 12. de ſon Hiſtoire.* Et Sixte-quint cenſura cette Pragmatique, & la fit mettre dans l'indice expurgatoire, voulant que tous ceux, qui s'en ſerviroient, fuſſent compris dans l'excommunication portée par la Bulle *In Cana Domini* & commandant à tous les Cardinaux & Evêques de déchirer toutes les lettres, dont les ſuſcriptions ne ſeroient pas dans la forme ordinaire. *Lettre du Marquis de Piſani Ambaſſadeur à Rome, dans les Preuves de l'Hiſtoire du Card. de Joyeuſe.*

1. Il n'y a rien qu'un homme amoureux ne faſſe, pour contenter une femme, qu'il a deſſein d'épouſer, & principalement, lorſque c'en eſt une infiniment au deſſus de lui.

Digitized by Google

riage promis 2, écrit une lettre à Tibére ; car c'étoit alors la coûtume de s'adresser par écrit au Prince, bien qu'il fut présent 3. Il disoit dans cette lettre. » Que la bienveillance, dont » Auguste l'avoit honoré, & les marques d'es- » time qu'il avoit souvent reçûës de Tibére, » l'avoient accoûtumé à ne s'adresser point aux » Dieux, pour les choses qu'il desiroit, mais » tout d'abord à ses 3 Princes 4. Que bien

N 6 » qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Quand une femme s'est prostituée à un homme, elle a toujours plus d'empressement pour lui, qu'il n'en a pour elle. Une femme adultére, & qui outre cela, a fait empoisonner son mari, comme avoit fait Livia, doit avoir de grands charmes, pour être aimée de son complice à tel point qu'il la veuille bien épouser, &, par conséquent, s'exposer même au danger, s'il arrive qu'elle trouve un autre galant, qui lui plaise plus que lui.

3 Il ne seroit pas difficile de trouver cette qualité dans

NOTES HISTORIQUES.

3 Cabrera dit, que la disgrace du Cardinal Espinosa commença par le commandement, que Philippe II. lui fit de ne le plus consulter, que par écrit, pour avoir le tems d'examiner ce qui lui seroit proposé par son Ministre, qui avoit souvent abusé de sa facilité & de sa tolérance. *Chap 27. du Livre 9. de son Histoire.* Ainsi, la voie des placets & des mémoires est la plus sûre pour les Princes, qui n'ont pas assez de fermeté pour refuser aux Grands ce qu'ils demandent quelquefois injustement.

4 D'Ablancourt dit : Sa lettre portoit, qu'il avoit tant d'o- bliga-

Digitized by Google

» qu'il n'eût jamais recherché l'éclat des hon-
» neurs, & que tout son desir fut de veiller
» comme le moindre soldat des Gardes 4 pour

REFLEXIONS POLITIQUES.

dans quelques-uns des favoris d'aujourd'hui. C'est une réflexion que Don Carlos Coloma a mise dans sa traduction à côté de ce passage. Le Journal du regne d'Henri III. donne un bel exemple de l'aveuglement déplorable des favoris. Quelus, dit-il, languit trente-trois jours, & nonobstant tous les soins du Roi, qui ne bougeoit du chevet de son lit, & qui lui avoit promis cent mille écus, pour lui donner bon courage, & cent mille francs aux chirugiens qui le pensoient, s'il en revenoit, passa de ce monde en l'autre, ayant toujours ces mots en la bouche, jusqu'à ses derniers soupirs, *Ah mon Roi, mon Roi!* sans parler jamais de Dieu.

4 Plus un favori est élevé, plus il lui est glorieux de s'abaisser jusqu'aux plus basemplois auprès de son Prince, non pas à la verité en tous tems, car ce seroit faire le nécessaire & l'empressé, ce qui pourroit déplaire au Maître; mais lorsque le besoin ou la nécessité l'éxige. Par éxemple, dans un danger, dans un accident imprevû, dans une maladie. C'est ainsi que Commines dit, qu'il servit comme de valet de chambre à Louïs XI. par l'espace de quarante jours, qu'il demeura perclus à Chinon, ajoûtant qu'il le tenoit à grand honneur. *Ch. 7. Livre 6. de ses Mémoires.*

NOTES HISTORIQUES.

bligation à la mémoire d'Auguste, & de témoignages de l'affection de Tibére, qu'il adressoit ses priéres à l'Empereur, plutôt qu'aux Dieux. *Pag. 306. de la derniére édition in. 12. de l'an 1672.* Ce que je marque ici, pour montrer la témérité de son neveu, qui m'accuse d'avoir corrompu cet endroit de sa traduction.

Digitized by Google

» pour la sûreté du Prince, il avoit pourtant si
» bien réüssi, qu'il avoit été jugé digne d'en-
» trer dans l'alliance de l'Empereur; chose si
» glorieuse pour lui, qu'il fondoit là-dessus
» toutes ses espérances 5: Que comme Auguste, à ce qu'on disoit, avoit délibéré autrefois
» de donner sa fille à quelque Chevalier Ro-
» main; si Tibére cherchoit un mari à Livia,
» il le prioit de se souvenir d'un serviteur,
» qui n'aspiroit qu'à la gloire de lui être allié,
» sans prétendre nullement s'exemter des soins
» pénibles de sa charge: qu'il lui suffiroit de
» garantir sa Maison des persécutions d'Agrip-
» pine, dont il ne se soucioit qu'à cause de ses
» en-

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Témoignage, que Drusus avoit eu raison de dire qu'il faudroit bien tôt prier la Déesse Modestie d'inspirer la modération à Sejanus, pour le résoudre à se contenter de sa fortune. Sa fille étoit acordée au fils de Claudius, & lui, non content d'une si haute alliance, qui lui atiroit déja tant d'envie, veut épouser la veuve de Drusus, la sœur de Germanicus & de Claudius, la belle-fille de l'Empereur. Le Peuple avoit murmuré hautement du mariage futur de sa fille, disant qu'on élevoit un homme, dont les espérances étoient déja suspectes *suspectum jam nimia spei Sejanum.* Et le voilà, qui confirme par ses propres lettres que cette alliance lui ouvre la porte à d'autres espérances *Hinc initium spei.* Bel exemple de l'aveuglement des favoris. *Oculos habent & non vident.* Ainsi, il ne faut pas s'étonner si leur chûte est si soudaine.

Digitized by Google

» enfans 6, n'étant déja que trop content de » finir ses jours sous un si bon Maître *a*.

X L. Tibére, après avoir loüé l'affection de Sejan, & marqué en passant les bienfaits, dont il l'avoit comblé, demanda du tems 1, comme s'il eût eû dessein de penser à cette affaire;

REFLEXIONS POLITIQUES.

6 Quand un favori demande au Prince quelque grace de grande importance, & qui tire à des conséquences d'Etat, tous les plus spécieux prétextes viennent au secours de la demande.

1 Le Prince qui veut refuser une grace à son Favori ou à son Ministre, fait sagement de ne lui pas refuser sur le champ, de peur que son refus ne soit interpreté à mauvaise humeur, ou à dégoût. Un refus diferé persuade au moins au Favori, que le Prince a eu de puissante raisons, qui l'ont empêché de lui accorder ce qu'il demandoit. Au reste, lorsqu'un Favori n'obtient pas d'abord sa demande, c'est un avertissement tacite, qu'il ne doit plus s'atendre à l'obtenir.

NOTES HISTORIQUES.

a Que pour lui il auroit assez vécu, quand il auroit accompagne son bienfaicteur jusqu'à la mort. D'Ablancourt n'a point encore rendu ici la pensée de Tacite, qui dit: *sibi multùm superque vitæ fore, quòd tali cum principe expleviſſet.* Emanuel Sueyro dit, *porque el no deſeava vivir mas tiempo, que el que empleaſſe en ſervicio de tal principe. i. e.* parce qu'il ne vouloit pas vivre plus de tems, que celui qu'il employeroit au service d'un tel Prince Don Carlos Coloma dit, *que quanto à el baſtavale el acabar la vida à la ſombra de tan gran principe. i. e.* que pour lui il lui suffisoit de finir sa vie sous l'ombre d'un si grand Prince. Ce qui quadre à l'interprétation de Giorgio Dati, qui s'explique en ces termes: *Quanto à ſe, aſſai gli baſtava, ſe quel tanto, che gli avanzava, di vita appreſſo d'un tal principe conſumava. i. e.*

que

Digitized by Google

affaire ; & puis répondit, » Que les particu-
» liers ne ſongent qu'à leur intérêt 2 ; mais
» qu'il n'en eſt pas ainſi des Princes, qui doi-
» vent faire leur capital de la réputation 3 :
» Qu'il lui ſeroit aiſé d'alléguer pour excuſe,
» que c'étoit à Livia de voir, ſi après avoir
» été la femme de Druſus, elle devoit ſe re-
» ma-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Comme les particuliers n'enviſagent que leur propre intérêt, les Princes ne doivent avoir égard à leurs demandes, que par raport à l'intérêt public, c'eſt-à-dire, ſelon l'utilité qui peut revenir à l'Etat de les contenter. Le Cardinal de Florence, qui fut depuis le Pape Léon XI. diſoit à ce propos, que les affaires des particuliers doivent ſe traiter comme des particulieres, & celles des Rois & de leurs Etats, comme Royales & publiques. *D'Oſſat, Lettre 164.*

3 Les Rois & les Princes ſe maintiennent mieux par la réputation, que par toutes leurs forces & moyens. *D'Oſſat lettre 43. & 173.* La réputation eſt d'autant plus néceſſaire aux Princes, que celui, duquelon a bonne opinion, fait plus avec un ſeul nom, que ceux, qui ne ſont pas eſtimez, avec des armées. Ils ſont obligez d'en faire plus d'état, que de leur propre vie, & ils doivent plutôt hazader leur fortune, que de ſouffrir qu'on faſſe aucune bréche à leur réputation, dont le moindre afoibliſſement ouvre la porte à leur ruine. *Section 2 du chap. 9. de la ſeconde partie du Teſtament Politique.*

NOTES HISTORIQUES.

que c'étoit bien aſſez pour lui, s'il achevoit le reſte de ſes jours auprès d'un tel Prince. En quoi il eſt ſuivi par Adriano Politi,

Digitized by Google

» marier, ou rester veuve, ou qu'il faloit s'a-
» dresser à sa mére & à son ayeule, qui, com-
» me plus proches que lui, étoient plus en
» droit de la conseiller : mais qu'il en useroit
» plus franchement avec lui 4. Premiére-
» ment, dit-il, Agrippine se déchaîneroit
» avec beaucoup plus de violence après son
» mariage, qui diviseroit la Maison des Ce-
» sars comme en deux factions. La jalousie
» de ces femmes fait déja tant d'éclat, & leur
» querelle rompt l'union de mes 5 petits-fils *b*;
» que sera ce donc, si ce mariage y met enco-
» re

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Lorsque le Prince alégue des raisons à son Sujet, il ne le fait que pour lui imposer la nécessité de n'y pas résister, car il ne veut jamais raisonner en vain.

5 Comme la fortune du Prince est inébranlable, lorsque sa famille est nombreuse & bien unie ; aussi sa condition devient elle misérable, quand la division entre dans sa maison. *Optimi enim corruptio pessima.* Ainsi les Princes ne doivent rien éviter avec plus de soin, que tout ce qui peut exciter ou fomenter des querelles entre leurs enfans. Car plus il y a de têtes, plus il y a de partialitez, & de factions, qui déchirent leur Etat : factions d'autant plus dangereuses, que tous les mécontens se couvrent du spécieux prétexte de la fidélité qu'ils doivent avoir à leurs Maîtres.

NOTES HISTORIQUES.

b Car Agrippine & Livia avoient toutes deux des enfans, qui de part & d'autre ne pouvoient pas manquer d'être du parti de leur mere, pour défendre leur propre intérêt.

Digitized by Google

» re le feu ? Tu te trompes fort, mon ami, » si tu crois pouvoir demeurer dans ta condi» tion préſente. Crois-tu, que Livia, qui a » vû pour maris Caius Ceſar, & puis Dru» ſus, ait l'eſprit aſſez modéré, pour ſe con» tenter de paſſer le reſte de ſa vie avec un Che» valier Romain 6 ; Et quand, *après une ſi* » *haute alliance*, je te laiſſerois mener une vie » privée, ceux, qui ont vû ſon frére, ſon » pére, & nos ancêtres, dans les dignitez ſu» premes, le pourroient-ils ſouffrir ? Tu dis, » que tu ne veux pas monter plus haut, je le » crois ; mais les Grands & les Magiſtrats mê» me, qui te font la cour malgré que tu en » ayes, & qui s'adreſſent à toi pour toutes » ſortes

REFLEXIONS POLITIQUES.

6 Si Julia avoit mépriſé Tibére, comme inégal à elle quoiqu'il fût de très-ancienne & très illuſtre Maiſon, & même incomparablement meilleure que celle d'Auguſte, qui n'étoit fils que d'un Chevalier Romain; que devoit atendre de Livia, née Princeſſe du ſang des Ceſars, Sejan, qui n'étoit que Chevalier provincial? L'ambition eſt dans le cœur des femmes ce que le cœur eſt dans le corps humain ; car c'eſt ce qui y vit le premier & y meurt le dernier. Ce ſeroit un prodige, qu'une femme, qui reſſembleroit à cette Dame Romaine, dont parle Pline le Jeune, laquelle ayant épouſé un riche vieillard, ſi infirme qu'il ne pouvoit ni ſe lever, ni ſe remuer dans ſon lit, fit aprouver par ſa perſévérance un mariage que tout le monde avoit blâmé. *Tanto melius de viro merita, quanto magis eſt reprehenſa quòd nupſit..... culpam inchoati matrimonii in gloriam verterat. Ep. 18. lib. 8.*

Digitized by Google

» ſortes d'affaires 7 , ne ſe cachent point de » dire, qu'il y a long tems que tu es ſorti du » rang des Chevaliers Romains, & que tu ſur- » paſſe beaucoup les favoris de mon pere ; & » l'envie qu'on te porte 8 eſt cauſe qu'on » murmure auſſi contre moi. Auguſte eût » quelque deſſein de donner ſa fille à un Che- » valier Romain, il eſt vrai ; & il n'y a pas de » quoi s'en étonner. Car ayant l'eſprit traver- » ſé de mille ſoucis, & prévoyant, qu'il alloit » élever infiniment au deſſus des autres celui » qu'il honoreroit d'une telle alliance, il pen- » ſa à C. Proculeïus, & à quelques autres » *Chevaliers, qui lui plaiſoient*, à cauſe de » leur

REFLEXIONS POLITIQUES.

7 Le meilleur moyen de perdre un favori eſt de l'idolâtrer, parce que le Prince en devient bien tôt jaloux, l'adoration étant un bien, qui ne ſe peut partager. C'eſt le moyen, dont les Grands d'Eſpagne ſe ſervirent, pour ruiner le Cardinal eſpinoſa, dont ils n'avoient pû ébranler la faveur, ni par leurs plaintes, ni par leurs médiſances. Ce que Tibére dit à Sejan, montre, que la jalouſie commençoit à germer dans ſon cœur.

8 Plus un Miniſtre eſt utile à ſon Maître, ou puiſſant en ſon eſprit & en ſa grace, plus y a-t-il de perſonnes, qui l'envient, & qui eſſaïent de le faire tomber, pour ocuper ſa place. *Dernier chapitre de la premiere partie du Teſtament Politique.* Le Poſte de Premier Miniſtre a toujours été expoſé aux ateintes de la haine & de l'envie ; perſonne ne l'a jamais tenu, qui n'ait été accuſé ou d'ambition, ou d'inſufiſance, ou de cruauté, ou d'avarice ou d'infidelité, & ſouvent même de tout cela enſemble.

Digitized by Google

» leur vie tran- *Ou*, à cause qu'ils menoient une vie tranquille & retirée, sans se mêler
» quille, & en- nullement des affaires publiques.
» nemie de l'embarras des affaires 9. Mais si nous
» nous réglons sur l'éxemple d'Auguste, tu
» m'avoüeras que je dois m'arrêter à sa réso-
» lution plûtôt qu'à son doute, puisqu'il ma-
» ria sa fille, à Marcus Agrippa, & puis à
» Tibére. Voilà ce que l'amitié, que j'ai pour
» toi, ne m'a pas permis de te cacher; au
» reste, je ne m'opoſerai jamais à tes desirs
» ni à ceux de Livia. Quant à ce que je rou-
» le dans mon esprit 10, & aux liaisons étroi-
» tes,

REFLEXIONS POLITIQUES.

9. Quand les Princes veulent marier leurs filles à leurs Sujets, ils cherchent des gendres, qui soient d'un esprit & d'une humeur à ne pouvoir leur donner d'inquiétude. Il n'y a que trop d'éxemples de Princes, qui ont perdu leurs Etats, pour avoir pris des gendres imbûs de la maxime, que tout est permis, lorsqu'il s'agit de gagner une couronne. Ainsi, les Princes ne doivent jamais laisser entrer leurs filles en certaines familles, où l'ambition, la bravoure, & la turbulence, sont héréditaires, telle qu'étoit celle des Guises en France. Et c'est pour cela que le Duc d'Anjou, qui fut depuis Henri III. craignoit si fort, que la Reine Caterine, sa mére, ne donnât sa sœur Marguerite au Duc de Guise, dont les oncles desiroient passionnément ce mariage. *Livre 1. des Mémoires de la Reine Marguerite.*

10 Un bon Ministre ne doit jamais penser à son intérêt particulier, ni entretenir son Prince d'autres afaires, que de celles de son Etat: mais aussi le Prince doit penser à son Ministre, pour l'obliger à faire éxactement

son

Digitized by Google

» tes, que je me propose d'avoir avec toi, je » me passerai de t'en parler maintenant. Il » suffit de te dire, qu'il n'y a rien de si haut, » dont tu ne sois digne, & pour tes bonnes » qualitez, & pour ton zèle envers moi; & » que dans les occasions, j'en rendrai bon té- » moignage, soit dans le Senat, ou devant le » Peuple.

XLI. Sejan, sans parler davantage de ce mariage, comme un homme qui craignoit un revers [1], prie Tibére de se guérir des soupçons qu'il pourroit avoir de lui, & de ne point

REFLEXIONS POLITIQUES.

son devoir. Il le doit combler d'honneurs & de richesses, en sorte qu'il connoisse, qu'il lui seroit impossible de servir un meilleur maître. *Machiavel chap. 22. de son Prince.* Et cela est d'autant plus nécessaire, ajoûte Monsieur de Richelieu, qu'il se trouve peu de gens qui aime la vertu toute nuë; & que le vrai moyen d'empêcher, qu'un serviteur ne pense trop à ses intérêts, est de pratiquer le conseil de cet Empereur, qui recommandoit à son fils, d'avoir grand soin des affaires de ceux, qui feroient bien les siennes. *Dans la derniere Section de la premiere partie de son Testament Politique.* Quelqu'un a remarqué, que la reconnoissance de Sixte V. envers quatre de ses domestiques, qu'il fit Cardinaux, attira en cinq ans plus de Courtisans, & de gens de merite à Rome, que l'ingratitude de cette Cour n'en avoit chassé en deux ou trois siécles.

1 Que les favoris, dit Antoine Perez, se gardent bien de se fier à lettre vûë, ni au son des paroles des Rois; car chez eux il n'y a pas deux doigts de distance de leur ris au tranchant de leur épée. *Dans ses Relations.*

Digitized by Google

point écouter les faux bruits de la ville, ni les raports de ſes envieux. Mais pour ne pas affoiblir ſon crédit, en s'abſtenant de recevoir les viſites continuelles qu'on lui rendoit 2, ni donner occaſion de le calomnier en les recevant; il trouva l'expédient de porter Tibére à s'éloigner de Rome, & à paſſer le reſte de ſes jours en des lieux agréables. Car il prévoyoit, que les audiences du Prince dépendroient de lui; que les dépêches paſſeroient preſqué toutes par ſes mains, *ayant à ſa dévotion* les ſoldats, qui en étoient les porteurs ordinaires; que Tibére, étant ſur le déclin de ſon âge, s'abatardiroit dans la ſolitude,

REFLEXIONS POLITIQUES.

Les favoris ne veulent jamais laiſſer voir la diminution de leur crédit. Antoine Perez, qui l'avoit été longtems, dit, que les coups de la fortune leur ſont plus ſenſibles, à-cauſe de la meurtriſſure qui paroît, que pour la douleur, qu'ils en ſouffrent; & que les diſgraces ſecrétes affligent moins que celles, qui ſont connuës, quoiqu'elles faſſent une bleſſure auſſi profonde que les autres. *Dans la ſeconde de ſes ſecondes lettres, & dans une de ſes premieres.* Le *Pagliari* dit, que le Cardinal Alexandrin, neveu de Pie V. conſerva toujours ſon crédit & ſes amis, ſous les Papes, qui ſuccéderent à ſon oncle, en fuyant adroitement les occaſions, où il prévoïoit, qu'on pourroit s'apercevoir, que ſon autorité déclinoit, juſqu'à aimer mieux, que les perſonnes, qui s'adreſſoient à lui, doutaſſent de ſa bonne volonté, pour n'avoir rien fait en leur faveur, que de découvrir ſon impuiſſance, en feſant une tentative inutile *Obſervation 518.*

Digitized by Google

tude, & se décharger oit plus volontiers sur lui des soins de l'Empire 3, que l'envie diminuëroit, quand on ne verroit plus chez lui cette foule de monde, qui venoit lui faire la cour; & qu'en se privant de ces vains honneurs, il augmenteroit véritablement sa puissance 4. Il commence donc à se plaindre de l'embarras des affaires, de l'importunité des audiences, & de l'incommodité d'une ville, où il y avoit trop de Peuple; il louë le repos & la solitude, où sans s'exposer à l'envie, & à la censure, on pouvoit expédier plus commodément *qu'à Rome* les affaires de grande importance.

XLII. Par bonheur, une cause, qui fut plaidée

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les Princes, qui aiment la solitude, haïssent toujours les affaires, & par conséquent il faut de necessité s'adresser au favori. Le Duc d'Epernon ne réüssit à s'emparer de toute l'autorité du gouvernement, malgré les Princes, les Grands, & les Parlemens, que par avoir rendu Henri III. solitaire, pour le posseder tout entier, en lui persuadant, qu'il étoit de la Majesté de se tenir caché, comme les Rois d'Orient, & de ne se faire connoître à ses Peuples, que par un grand éclat, ou de magnificence, ou de commandemens absolus. *Mezerai dans Henri III.*

4 Témoignage, qu'il y a des Favoris, qui cachent leur faveur & leur puissance, par ambition, plutôt que par modération. Le Comte Duc d'Olivarés affectoit très-adroitement de ne donner audience à personne, que l'on ne l'eût euë auparavant de son maître Philippe IV.

Digitized by Google

plaidée ces jours là, acheva de résoudre Tibére à s'absenter du Sénat, où il attendoit souvent des véritez odieuses. Car Votienus Montanus, personnage célébre pour son esprit, étant accusé d'avoir tenu de mauvais discours de l'Empereur, un certain Emilius, homme de guerre, pour donner plus de poids à sa déposition, comme témoin, raporta les propres termes de l'accusé 1, avec tant d'assurance, que malgré le bruit qu'on faisoit, pour l'interrompre, Tibére ouït toutes les médisances, dont on le déchiroit secrettement: & il en fut si outré 2, qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Celui qui raporte publiquement au Prince les médisances qu'il a ouï faire de lui, est sans doute aussi criminel que ceux, qu'il accuse de les avoir faites. Car outre qu'il l'offense en lui raportant devant des témoins des choses, qu'il faudroit tenir cachées, cette sorte d'imprudence est un véritable manque de respect. Si c'est un crime d'avertir le Prince de ses défauts en présence de quelqu'un, c'en est encore un plus grand, à mon avis, de rendre compte à d'autres qu'à lui, des médisances, dont il est dechiré par les mécontens.

2 Si vous vous fâchez des railleries, ou des médisances, dit Tacite, vous reconnoissez par là qu'elles sont véritables. *Si irascare, agnita videntur.* A l'occasion d'un certain tribut, que les Etats de Castille acordérent à Philippe II. un Avocat de Santa Maria del Campo eut l'insolence de déclamer publiquement contre la personne & le gouvernement de ce Prince. Quelques jours après, comme on lui aportoit la nouvelle de l'emprisonnement de l'Avocat, il commanda qu'on le mit en liberté, disant, que ce devoit être un fou, que celui, qui

Digitized by Google

qu'il protesta, qu'il s'en purgeroit 3 sur l'heure devant eux, ou du moins dans la *premiere* assemblée du Peuple *c* sans que les priéres de ses amis, ni les flateries de tous les autres pussent presque l'apaiser 4. Votienus fut donc puni des peines ordonnées pour le crime de leze-majesté.

REFLEXIONS POLITIQUES.

qui parloit mal d'un Prince, qu'il ne connoissoit point, & qui ne lui avoit jamais fait aucun mal. Et le Président du Conseil Royal persistant à demander, qu'il fût puni pour servir d'exemple, Philippe repliqua sagement : Et le *pregon* * dira-t-il que c'est pour avoir mal parlé de moi ? qu'on l'élargisse. *Cabrera chap. 17. du liv. 10. de son Histoire.* * C'est un trompette, qui marche devant le criminel, pendant qu'on le méne au suplice, publiant à haute voix le crime pour lequel il est condamné.

3 Si les Princes se piquoient de vouloir se justifier de tout ce qu'on leur impute, ils auroient à mener l'ours à Modéne *, dit le *Pagliari dans son observation 521.* * C'est un proverbe Florentin, qui veut dire, s'embarquer dans une entrepriſe, dont on ne verra jamais la fin.

4 Il faut de grandes flateries pour apaiser un Prince, que l'on a irrité par quelque atroce médisance. Si jamais la flaterie peut être permise avec quelque sorte de raison, il semble, que ce doit être dans les occasions, où l'on a perdu le respect au Prince. Car il faut le dédommager.

NOTES HISTORIQUES.

c Le Latin porte, *vel in cognitione*, mais je lis avec Jean Freinshemius, *in concione*. Car c'est comme si Tibére disoit au Sénat: Et si vous refusez d'entendre à cette heure ma justification, je proteste que je la ferai devant toute l'assemblée du Peuple.

Digitized by Google

majesté. Et Tibére, piqué de tout ce qu'il avoit apris qu'on disoit de sa cruauté envers les acusez, s'obstina à la montrer encore davantage ; car il voulut qu'Aquilia, accuséed'adultére avec Varius Ligur, allât en éxil, quoique Lentulus Getulius, Consul designé, ne l'eût condamnée qu'à la peine portée par la loi Julia *d*, & il

REFLEXIONS POLITIQUES.

; Ce n'est pas le moyen de porter les Princes à la clémence, que d'invectiver contre leur cruauté ; car le dépit d'entendre des reproches & des plaintes faites sans respect, & quelquefois même avec exagération, comme c'est la coutume du peuple, les fait devenir encore plus cruels. Antoine Perez, si fameux par sa faveur, & par sa disgrace, dit, que les plaintes, qui vont aux oreilles des Rois contre eux-mêmes, sont très-dangereuses, s'ils ne sont hommes, ou Dieu, ou plûtôt s'ils ne tiennent de l'un & de l'autre.

NOTES HISTORIQUES.

d On ne trouve point quelle étoit précisement la peine ordonnée par cette loi contre les adultéres ; mais Cujas *livre* 19. *de ses Observations*, *ch.* 18. croit que c'étoit la rélegation, fondé sur la loi, *Si quis viduam ff. de quæstionib.* où l'inceste & l'adultére ensemble ne sont punis que de la déportation. *Si quis viduam, vel alii nuptam cognatam, cum qua nuptias contrahere non potest, corruperit, in insulam deportandus est, quia duplex crimen est, & incestum quia cognatam violavit contra fas, & adulterium vel stuprum adjungit.* Or la rélegation n'étoit point proprement un exil, parce que les relegués ne perdoient point le droit de citoyens, mais bien les éxilez. *Deportatus civitatem amittit. lege* 15. *ff. de interdictis.* Cela supose, on voit l'injustice, que Tibére faisoit à Aquilia, en l'envoyant en éxil ; au lieu que le Consul ne l'avoit condamnée qu'à la relegation, *quæ jura civitatis retinebat.*

Digitized by Google

il dégrada du rang de Sénateur Apidius Merula pour n'avoir pas juré sur les actes d'Auguste.

XLIII. Ensuite, furent ouïs les députez des Lacédémoniers & des Messéniens, au sujet du temple de Diane Liménétide, que les premiérs prétendoient avoir été bâti par leurs ancêtres, & dans leur propre territoire, fondez sur le témoignage des anciens Historiens & Poëtes *Grecs*; disant, que Philippe de Macedoine leur avoit ôté ce temple durant la guerre, qu'ils avoient eüe contre lui, mais que Jules Cesar & Marc-Antoine le leur avoient rendu par un jugement *solennel*. Les Messéniens soutenoient au contraire, que par l'ancienne division du Péloponnese entre les descendans d'Hercule, la Thurie, où le temple est situé, étoit échüe à leur Roi, témoin les inscriptions qu'on en voyoit sur le marbre & sur l'airain: que si l'on prenoit pour juges les Historiens & les Poëtes, ils avoient pour eux les meilleurs, & le plus grand nombre; que Philippe n'avoit point procedé en cela par la force; mais par la justice, que le Roi Antigonus & nôtre Général Mummius avoient jugé de même; que les Maleſiens choisis de part & d'autre pour arbitres, & puis Atidius Geminus, Préteur de la Grece, avoient pareillement prononcé en leur faveur. Ainsi, les Messéniens l'emportérent. Les Segestains demandérent, que le temple

Digitized by Google

ple de venus an mont Erice *e*, lequel étoit tombé de veilleſſe, fût rétabli, racontant l'origine de ſa fondation, avec des circonſtances agréables à Tibére, qui comme parent de cette Déeſſe *f*, ſe charges volontiers du ſoin de le rebâtir. On donna auſſi audience aux députez de Marſeille; qui, fondez ſur l'exemple de Publius Rutilius que ceux de Smirne avoient reçu pour concitoïen, quoiqu'il fut banni de Rome par arrêt, demandoient la permiſſion de recueillir la ſucceſſion de Vulcatius Moſcus, qui s'étant réfugié chez eux, depuis qu'on l'avoit éxilé, avoit laiſſé ſes biens à leur

NOTES HISTORIQUES.

e C'étoit un temple qu'Enée avoit bâti en Sicile à Venus; Ovide parle d'un autre temple dédié dans Rome à Venus Erycina.

Eſt prope Collinam templum venerabile portam:
Impoſuit templo nomina celſus Eryx.

Les Romains celebroient au mois d'Avril une fête, apellée *Vinalia*, où, ſelon Ovide, les courtiſanes publiques ſacrifioient à Venus Erycina.

Numina, dit-il, *vulgares Veneris celebrate puellæ.*
Multa profeſſarum quæſtibus apta Venus Faſt. 4.

f par Enée, fils d'Anchiſe & de Venus, tige de la famille des Jules, comme le marque tacite au commencement de ce livre, *Origo Juliæ gentis Æneas.* C'eſt pour cela, que Jules-Ceſar bâtit un temple dans Rome à Venus Genitrix; & qu'Auguſte mit dans ce temple une ſtatuë de bronze, qu'il dédioit à Ceſar.

Digitized by Google

République ; comme à sa vraye patrie. Et cela leur fut accordé.

XLIV. Cette année moururent deux hommes illustres, Cneïus Lentulus & Lucius Domitius. Le premier, outre le Consulat, & le triomphe remporté, des Gétules, avoit vécu avec honneur dans la pauvreté, & avec modération dans les richesses 1, qu'il avoit dequis aquises par des voyes légitimes. Domitius devoit sa grandeur à son pére, qui, durant nos guerres civiles, étoit maître de la Mer, avant qu'il se déclarât pour Antoine, & puis pour Cesar 2. Son aïeul étoit

Ou, Le premier avoit éxercé le Consulat, & obtenu les ornemens du Triomphe en Afrique ; mais ce qui tournoit le plus à sa gloire, c'étoit d'avoir vécu dans la pauvreté sans bassesse ; aquis de grandes richesses sans injustice, & joui de sa fortune sans orgueil. Domitius devoit la sienne à son pére, &c.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La prospérité & l'adversité sont les deux creusets, où se fait l'épreuve de la juste valeur d'un homme. Quand un homme a vécu sans reproche dans la mauvaise fortune, & sans orgueil dans la bonne, on peut dire, qu'il a rempli tous les devoirs de la vie civile. Mais où trouver aujourd'hui un autre Camille, qui puisse dire, *la Dictature ne m'a jamais enflé le courage. ni l'exil ne me l'a jamais ôté* ?

2 Dans les guerres civiles, les Grands ne prennent un parti, que pour se rendre plus considérables à l'autre, & s'en faire acheter à plus haut prix. Dans la minorité du Roi, plusieurs Princes & Seigneurs s'enrôloient dans la Fronde, pour devenir nécessaires à la Cour, & pour tirer une grosse récompense de la trahison, qu'ils prétenden-

Digitized by Google

étoit mort à la bataille de Pharsale, combatant pour Pompée *g* & pour la Liberté. Quant à lui, après avoir épousé la jeune Antonin, fille d'Octavia *h*, il passa l'Elbe avec nos légions, & pénétra dans l'Allemagne plus avant que pas un des précédens Généraux. Ce qui lui fit obtenir les ornemens du triomphe. Mourut aussi Lucius Antonius, de race également illustre & malheureuse; car après que Julus Antonius,

tendoient faire au parti qu'ils embrassoient. Les autres étoient tantôt Mazarins, tantôt Frondeurs, selon qu'ils trouvoient mieux leur compte avec les uns, ou avec les autres. Commines parlant de la guerre du Bien public, c'est à-dire, de la guerre des Princes & des Grands du Royaume contre Loüis XI. Chaque jour, dit-il, il se menoit de petits marchez pour soustraire gens l'un à l'autre; il se fit plusieurs assemblées à la Grange-aux-merciers; pour traiter la paix... Il n'étoit jour, qu'il ne se vint rendre dix ou douze hommes du côté des Seigneurs; un autre jour s'en alloient autant des nôtres. Et pour cette cause, ce lieu fut depuis apellé le Marché; à-Cause que telles marchandises s'y faisoient. *Chap* 1. *du livre* 1. *de ses Mémoires.*

NOTES HISTORIQUES.

g Le latin dit, *pro optimatibus*, c'est à dire, pour les Grands qui tenoient alors le parti de Pompée, qui étoit celui de la Liberté. *Pro Pompeii partibus*, dit Patercule, *id est, ut tunc habebatur, pro rep. Hist.* 2. *cap* 48.

h Sœur d'Auguste.

Digitized by Google

nius, son pére, eût été puni de mort 3, pour cause d'adultére avec Julia, Auguste, son grand oncle *i*, l'avoit envoïé tout jeune à Marseille, pour couvrir son éxil du prétexte spécieux de ses études. Sa mort ne laissa pas d'être honorée par un arrêt du Sénat, qui ordonna, que ses os seroient mis dans le tombeau des Octaves 4.

XLV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 C'est un malheur attaché à la fortune des Grands, que les fautes, qu'ils commettent ne sont presque jamais personelles, la vengeance du Prince se bornant rarement à la punition de celui, qui les a commises. Ainsi, il ne faut pas s'étonner, si l'on voit tant de familles illustres mener une vie obscure & languissante, &, qui pis est, hors de toute esperance de pouvoir se relever, sinon par un miracle.

4 Les honneurs, que le Prince souffre qu'on rende à la mémoire d'un Grand, qui a été mal traité durant sa vie, sont un témoignage public de son innocence. Ceux qui furent rendus par tout le Peuple de Rome à Don Barthelemi de Carança, Archevêque de Tolede, quoique Gregoire XIII. qui regnoit alors, eût rendu une sentence contre lui, montrent, que ce Pape, ni l'Inquisition de Rome, ne croyoient point, que ce Prélat eût jamais erré dans la foi. Don Juan Antonio de Vera dit, que le jour de son enterrement toutes les boutiques furent fermées, comme si ç'eût été le jour de Pâques; & que tout le monde alla baiser son corps comme

NOTES HISTORIQUES.

i L. Antonius étoit petit-fils d'Octavia.

Digitized by Google

XLV. Sous les mêmes Consuls, un païsan de Termeste, dans l'Espagne citérieure *k*, commit un crime atroce. Comme L. Pison, Gouverneur de la Province, voïageoit par le païs, sans être sur ses gardes, parce qu'on étoit en pleine paix, il fut pris au dépourvû, & tué 1 du premier coup par ce païsan, qui, par la viteſſe de ſon cheval, aïant gagné les bois, mit pied à terre, & marchant par des lieux écartez & inacceſſibles, échapa à la diligence

comme celui d'un autre S. Athanaſe. *Epitome de la Vie de Charles quint.* Et Cabrera ajoûte, que Gregoire même, touché de ſon humilité & de ſa patience, l'honora de cette épitaſe. *Bartolomæo Caranza, Dominicano, Archiep. Toletano, Hiſpaniarum Primati, genere, vitâ, doctrinâ, concione, atque eleemoſynis claro, magis muneribus à Carolo V. & Philippo Rege ſibi commiſſis egregiè functo: animo in proſperis modeſto, & in adverſis æquo. Obiit anno* M. D. LXXVI *die* 2 *Maii, Athanaſio ſacrâ.* Chapitre 11. du livre 11. de ſon Philippe II.

1. C'eſt une grande imprudence au Gouverneur d'une Province conquiſe, & dans laquelle il a exercé quelque violence, comme avoit fait Piſon, d'aller par la campagne, ſans l'eſcorte convenable à ſa dignité. Qui a des ennemis à toutes heures, doit ſe tenir ſur ſes gardes à toutes heures, pour prévenir leur vengeance, qui eſt aux aguets.

NOTES HISTORIQUES.

k La partie qui eſt de deçà l'Ebro, & qui s'étend juſqu'aux Pirenées.

Digitized by Google

de ceux, qui le poursuivoient. Mais ce ne fut pas pour long-tems; car son cheval ayant été pris & mené par les villages voisins, il fut enfin trouvé; & comme on lui donnoit la question pour l'obliger à déclarer ses complices, il cria de toute sa force en son langage, qu'on l'interrogeoit en vain; que ses compagnons pouvoient en toute sureté être presens à son interrogatoire, n'y ayant point de tourmens capables de lui arracher jamais une confession 2. Et le lendemain, les satellites le remenant à la torture, il se donna une secousse, qui leur fit quitter prise, & se heurta la tête contre un mur avec tant de roideur, qu'il en mourut à l'instant. On croit, que les Termestins étoient les auteurs du meurtre de Pison, qui exigeoit, avec plus de rigueur, que n'en peut souffrir une Nation féroce 3, la restitution de quelques deniers

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Bien qu'il y ait en l'arbre de la nature des branches plus hautes les unes que les autres, les ames ont une même noblesse en leur origine. Et par conséquent, il ne faut pas s'étonner, qu'il y ait des païsans, qui ont le courage aussi haut & aussi inebranlable, que des Princes, & que des Généraux d'armée. Il y a des Alexandres, qui ne sont pas Rois, dit Antoine Perez, comme il y a des Rois, qui ne sont pas Alexandres, *Aforismes de ses Relations.*

3 Un Prince, dit Comines, doit bien avoir l'œil quels Gouverneurs il met en un païs nouvellement joint à sa seigneurie. Il faut traiter les nouveaux Sujets avec

Digitized by Google

niers publics, qu'ils avoient divertis.

AN DE ROME. 779.

XLVI. Sous le Consulat de Lentulus Getulicus & de Cayus Calvisius, on décerna les ornemens du triomphe à Poppeus Sabinus, pour avoir défait certains peuples de la Thrace, Os qui,

REFLEXIONS POLITIQUES.

avec tant de douceur & de justice, qu'ils ayent lieu d'aimer mieux le gouvernement present que le passé. A cheval nouveau, vieux cavalier, dit son Commentateur, c'est-à-dire, qu'il lui faut un homme adroit, & qui ait la main douce. *Chap.* 84. Si Charles d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, eût mis dans les principales villes de ce Royaume conquis des Gouverneurs, comme ce Guillaume Porcelet, Gentilhomme Provençal, à qui les Messinois donnerent la vie & la liberté, à-cause du renom de douceur & de modestie qu'il s'étoit aquis dans le païs *, peut-être qu'il n'y auroit jamais eu *de Vêpres siciliennes*. & que les François posséderoient encore cet Etat.* *Mariana chap. 6. du livre* 14. *de son Histoire d'Espagne.* Le Cardinal d'Ossat répondant à M. de Villeroi sur un ordre, que le Roi lui avoit envoyé de solliciter l'expédition d'un Bref qu'il demandoit, pour lever une certaine somme sur les bénéfices de la Bresse : Il seroit peut-être meilleur, dit-il, que S. M. s'abstint de faire telle levée sur de nouveaux Sujets, qui ne sont pas encore bien incorporez & consolidez à la Couronne, pour ne leur faire regreter leur ancien Maître, & ne donner au monde occasion de croire & de dire, que ce païs étoit de meilleure condition sous le Duc de Savoie, qu'il n'est maintenant sous le Roi de France. *Lettre* 324.

Digitized by Google

qui, à la faveur des hautes montagnes, où ils habitoient, en usoient insolemment envers nous. Outre l'humeur sauvages & mutine de cette Nation, qui n'obéïssoit à ses propres Rois que comme il lui plaisoit; qui ne vouloit combattre que contre ses voisins, & sous la conduite des capitaines, qu'elles choisissoit; il lui fâchoit fort de voir enrôler dans nos armées la Jeunesse & les plus vigoureux hommes du païs: mais ce qui acheva de les soulever, fut un bruit, qui courut, qu'on aloit les disperser çà & là parmi les autres Nations, & les transplanter ainsi en païs étrangers 1. Toutefois, avant que de commencer la guerre, ils envoïérent representer par leurs députez, qu'ils

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est un moyen très éficace, pour accoutumer des esprits féroces à l'obéïssance, que de les disperser en d'autres Provinces, ou parmi des armées bien disciplinées, sous prétexte de leur aprendre le métier de la guerre. On a pris la résolution, dit le Comte Duc d'Olivarés, d'envoyer servir un nombre de Catalans hors de leur païs, afin de les mieux instruire de l'obligation qu'ils ont de s'employer pour leur propre défense, & pour celle de la Monarchie, comme ils sont obligez. C'est ma pensée, que voyant du païs; ils aprendront mieux leur devoir par l'exemple de ce que font les autres Sujets de S. M. car de la façon qu'ils vivent, ils ne sont de nulle utilité à la Monarchie, ne servant le Roi ni de leurs personnes, ni de leurs biens, &c. *Dans une Lettre au Comte de Santa Colema, Vice-roi de Catalogne. Tome 4. des Mémoires du Ministére du Cardinal de Richelieu.*

Digitized by Google

qu'ils perſiſteroient dans le devoir & dans l'obéïſſance, ſi l'on ne leur impoſoit point de nouvelles charges ; mais que ſi l'on prétendoit les traiter en eſclaves, comme des vaincus, ils avoient des hommes & des armes pour défendre leur liberté, & aſſez de courage pour mourir plutôt que la perdre 2. Et montrant leurs châteaux, bâtis ſur des rochers, où leurs péres & leurs femmes étoient à couvert *de nos inſultes*, ils nous menaçoient d'une guerre, qui ſeroit ſanglante & de longue durée.

XLVII. Sabinus, pour avoir le tems d'aſſembler ſon armée, les entretint de belles promeſſes ; mais ſi tôt que Pomponius Labeo, qui gouvernoit la Méſie, eut amené ſa légion, & le Roi Rhemetalcés ceux de ſon païs, qui nous étoient demeurez fidéles, joignant ce qu'il avoit de troupes prêtes avec ce ſecours, il marcha contre ces rebelles, qui avoient dé-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Le Prince peut bien impoſer telles loix, & telles charges qu'il lui plaît, à des peuples, qu'il a réduits à ſon obéïſſance par la force des armes ; mais il ne doit jamais en uſer ainſi envers ceux, qui l'ont reçu volontairement pour maître, & qui de tout tems ont vécu en Républiquains, ou du moins dans une eſpéce de liberté civile, ſi ce n'eſt qu'ils abuſent de cette liberté, comme il arrive ſouvent. Car en ce cas le Prince eſt en droit de caſſer leurs privileges, comme fit le Duc de Bourgogne aux Gantois, qui, ſelon Commines, ſe ſervoient des leurs à vouloir tenir leur Duc en tutele, & à diminuer ſa puiſſance.

Digitized by Google

ja occupé les avenües des forêrs. Quelques-uns plus hardis, qui se montroient à découvrir sur des collines, en furent bien tôt chassez par les nôtres, mais avec peu de carnage, parce que ces barbares avoient leur retraite toute proche. Nôtre Général s'étant retranché en ce même lieu, se rendit maître d'une petite montagne, dont la croupe également aplanie menoit jusqu'à un château, qui étoit défendu par un grand nombre de gens, partie armez, partie mal en ordre; & tout d'un tems il envoïa l'élite de ses archers contre une troupe de ces barbares, qui, selon la coutume du païs, sautoient, dansoient, & chantoient devant la palissade de leur camp. Tant que ces archers se contentérent de tirer de loin, ils firent quantité de blessûres, sans recevoir aucun coup; mais ensuite s'étant aprochez trop près, les ennemis firent tout-à-coup une sortie sur eux, qui les mit en desordre; & le mal auroit été plus grand, s'ils n'eussent été secourus par une cohorte de Sicambres, que le Général avoit rangée peu loin de là, pour accourir au danger; gens, qui n'épouventoient pas moins que les Thraces, par la rudesse de leur champ; & par la maniere de faire bruire leurs armes.

XLVIII. Après cela, on s'aprocha plus près des ennemis, laissant dans les premiers retranchemens les Thraces que j'ai dit qui étoient

étoient venus à nôtre secours, avec toute permission de ravager, brûler, & piller, pourvû que leur courses finissent avec le jour, & que, la nuit, ils fissent bonne garde dans le camp; ce qui fut observé du commencement : mais après que le butin les eut enrichis, le luxe les corrompit; accablez de sommeil après la crapule & la bonne chére, ils abandonnoient leurs postes, *sans penser à leur défense.* L'ennemi averti de ce désordre, divise ses troupes en deux corps, dont l'un devoit donner sur les coureurs; & l'autre assaillir le camp des Romains; non point par espérance de l'emporter; mais pour empêcher par de grands cris, que les nôtres, occupez à se garantir de cette invasion, n'entendissent le bruit de l'autre combat. Et le tems de la nuit fut choisi pour augmenter la terreur. Mais ceux, qui nous donnérent l'assaut, furent facilement repoussez au lieu que les Thraces auxiliaires, dont les uns batoient la campagne & les autres étoient couchez le long de leurs retranchemens, étonnez d'une attaque si soudaine, furent passez au fil de l'épée, avec d'autant plus d'inhumanité, qu'on leur reprochoit d'être des déserteurs & des traîtres, qui avoient pris les armes, pour se faire esclaves, & pour imposer la servitude à leur patrie.

XLIX. Le lendemain, Sabinus fit paroître son armée en un lieu, où l'avantage étoit égal

Digitized by Google

égal de part & d'autre, pour voir si les ennemis, enflez du bon succès de la nuit précédente, oseroient venir aux mains. Mais comme ils ne sortoient point de leur fort, ni des collines d'alentour, résolu de les assieger, il fit achever les travaux, qu'il avoit déja commencez, & les joignit ensemble par une circonvallation de quatre mille pas de circuit. Et puis, pour leur ôter l'eau & le fourage, il s'aprocha d'eux peu à peu, & de si près, que par le moyen d'une plateforme qu'il fit élever, il lançoit sur eux des pierres, des javelots, & des feux. Mais rien ne les incommodoit tant que la soif, parce qu'il ne leur restoit qu'une seule fontaine, pour tout ce qu'ils étoient de combatans, & de bouches inutiles. Outre cela, leurs chevaux, & leur bétail, qu'ils tenoient enfermé avec eux, selon la coûtume du païs, mouroient faute de pâture; les corps de ceux, que la soif, ou le fer, avoient tuez, mettoient par tout la puanteur, la pourriture, & la contagion. Pour comble de malheur, la discorde, le pire de tous les maux, se mit parmi eux, les uns voulant se rendre, & les autres s'entre tuer, *pour ne pas tomber entre nos mains*; il s'en trouvoit aussi, qui conseilloient une sortie, pour ne pas mourir sans vangence; & ceux, qui ouvroient ces avis, n'étoient pas des gens de peu de conséquence.

L. Mais

Digitized by Google

L. Mais un de leurs Chefs, nommé Dinis, homme d'âge avancé, & qui avoit fait une longue expérience de la valeur & de la clémence des Romains, disoit, que l'unique remède de leurs maux étoit de mettre bas les armes, & fut le premier, qui se rendit à nous avec sa femme & ses enfans. Son éxemple entraîna les femmes & les vieillards, & enfin tous ceux, qui aimoient mieux la vie que la gloire. Mais la Jeunesse étoit partagée entre Tarsa & Turesis. L'un & l'autre vouloient mourir dans la liberté; mais Tarsa criant, qu'il falloit mettre fin à la crainte & à l'espérance par une prompte mort, se passa l'épée au travers du corps, & fut imité par quelques autres. Turesis, avec les siens, attendoit la nuit, *pour tenter une sortie*; mais nôtre Général en ayant eu le vent, renforça le corps-de-garde. A l'entrée de la nuit, qui vint avec un grand orage, on ne savoit que juger du dessein des ennemis, qui tantôt jettoient des cris effroïables, & tantôt gardoient un profond silence; lorsque Sabinus faisant la ronde, commanda à nos gens de ne point abandonner leurs postes, ni leurs rangs, quelque mine que fissent les Barbares d'être en repos, ou en rumeur, de peur de leur donner prise, les avertissant aussi de ne point tirer sur eux à coups perdus.

LI. Enfin, ces Barbares acourant par pelotons vinrent fondre sur nôtre camp. Les uns

Digitized by Google

uns enfonçoient la clôture à coups de pierres *l*, & de bâtons brûlez *m*, & à force d'y jetter des troncs d'arbres; les autres rempliſſoient le foſſé de faſcines, de claies, & de cadavres; quelques-uns jettoient ſur les remparts des ponts, & plantoient des échelles faites exprès, démoliſſoient les travaux, & venoient aux mains avec ceux, qui leur faiſoient réſiſtance. Les nôtres, au contraire, les jettoient à bas à coups de trait, les repouſſoient avec leurs boucliers, & rouloient ſur eux des monceaux de pierres, avec de gros javelots, dont les Romains ſe ſervoient à deffendre les murailles *n*. Les Barbares étoient encouragez par la néceſſité de combattre pour leur ſalut 1, & la plûpart encore par les cris de leurs

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il n'y a point de plus puiſſant éguillon pour combattre, que la néceſſité de vaincre ou de mourir.

NOTES HISTORIQUES.

l L'Auteur dit *ſaxa manualia*, qui veut dire des pierres qu'on pouvoit empoigner.

m Nos païſans ſe ſervent tout communément de ces bâtons, qui ſont pointus, & endurcis par le feu. Or il eſt à remarquer que la paliſſade chez les Romains n'étoit pas faite comme ailleurs, ſeulement de gros pieux pointus fichez en terre, mais encore de piéces de bois miſes en travers, pour joindre les pieux enſemble, & de terre entre-deux & pardeſſus. Ainſi, ces bâtons pointus ſervoient à rompre la cloiſon de la paliſſade.

n Le latin dit, *muralia pila*, c'eſt-à-dire, des épieux, que les aſſiégez jettoient de deſſus les murailles, pour empêcher d'y

Digitized by Google

leurs méres & de leurs femmes 2, qui leur tenoient compagnie; & les nôtres par l'espérance

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Comme rien n'eſt plus capable de flater la vanité des femmes, que l'honneur d'apartenir à des hommes vaillans, patce qu'elles en ſont plus reſpectées: rien auſſi n'eſt plus propre àinſpirer l'amour de la gloire auxgens de guerre, que la paſſion qu'ils ont pour les Dames, dont ils veulent aquérir l'eſtime & les bonnes graces. Quoique ce ſexe ſoit naturellement imbecile & voluptueux, & que les hommes, qui s'y ſont trop attachez ſe ſoient la pluſpart abatardis; il ne l'aiſſe pas d'y avoir eu dans tous les ſiécles des femmes fortes, à l'école deſquelles on a vû naitrede grands Capitaines. Il faloit que la femme du fameux Duc d'Alve fût de cette trempe, puiſqu'il envoïa dire à ſon fils, qui vouloit leverle ſiége de Harlem, que s'il ne le continuoit juſqu'à ce qu'il eût pris la ville, il s'y tranſporteroit lui, même tout malade qu'il étoit alors; & que s'il venoit à y mourir, il feroit venir d'Eſpagne la Ducheſſe ſa femme pour tenir ſa place. *Don Bernardin de Mendoce chap. 12. du liv. 9. de ſon Commentaire de la guerre des Païs bas.* La poſterité celébrera éternellement la gloire de Dona Philippa de Vilhena, & de Dona Antonia de Silva, qui, le jour que ſe fit la périlleuſe éntrepriſe du rétabliſſement du Duc de Bragance ſur le trône de Portugal, armérent leurs

NOTES HISTORIQUES.

d'y grincer, ainſi que l'explique Ceſar dans ce paſſage. *Poſteaquam proprii, ſucceſſerunt, in ſcrobes delapſi tranſfodiebantur, aut ex vallo & turribus træjecti pili muralibus interibant. Bellì Gallici lib. 7. chap. 15.* Au reſte, ces javelots étoient bien plus gros & plus peſans, que ceux qu'on lançoit en combattant.

Digitized by Google

ce d'une victoire, qui ne leur pouvoit échaper, & par la crainte de l'infamie, dont ils seroient notez, s'ils perdoient une si belle occasion. De part & d'autre, la nuit étoit commode, aux uns, pour être plus hardis, aux autres pour cacher leur frayeur. On ne savoit où portoient les coups, on ne discernoit ni les amis, ni les ennemis; les blessures qu'on faisoit, ou qu'on recevoit, alloient à l'avanture. Les cris, que l'écho des vallons renvoyoit 3 firent tant de peur aux Romains, qui croyoient avoir l'ennemi derriere eux, qu'ils abandonnérent une partie de leurs retranchemens, comme si les Barbares en eussent été les maîtres; mais après tout, il ne se sauva qu'un très petit nombre de ceux-ci, dont tous les plus braves furent tuez, ou blessez; & quand le jour commença à paroître, le reste fut poursuivi jusques dans leur

Ou, d'une victoire, qui leur étoit toute aquise, & par la crainte de passer pour infames s'ils la laissoient échaper.

REFLEXIONS POLITIQUES.

leurs fils elles mêmes, & les exhortérent à répandre jusqu'à la derniére goute de leur sang, pour éteindre la tyrannie Espagnole.

3 L'ignorance, qui regne parmi les soldats, a très-souvent cause leur défaite, pour avoir pris l'épouvante sur des choses purement imaginaires. Ainsi, les Capitaines & les Généraux ont besoin d'avoir une grande presence d'esprit, pour remédier sur le champ à cette terreur panique, par quelque interprétation ingénieuse & plausible des accidens, qui surviennent de jour en jour.

Digitized by Google

leur Fort, où ils furent enfin contraints de se rendre. Les lieux voisins se rendirent volontairement; mais l'hiver, qui commence de bonne heure dans la contrée du mont Hemus, & qui y est toûjours très-rigoureux, nous empêcha d'assiéger & de prendre les autres places, qui restoient aux ennemis.

LII. A Rome, la maison du Prince étoit pleine de dissentions, & pour commencer à ruiner Agrippine, Domitius Afer, qui venoit d'éxercer la Préture, résolu de se mettre en crédit par quelque moyen que ce fut, comme étant peu considéré, accuse Claudia Pulcra 1 d'adultére avec Furnius, & d'avoir préparé du poison pour le Prince, & fait des imprécations contre lui. Agrippine, toûjours violente, & maintenant en furie; à cause du danger, où sa cousine étoit, court au palais, & par hazard trouve Tibére, qui sacrifioit à Auguste;

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand le Prince veut ruiner un Grand, un Favori, ou un Ministre, il commence d'ordinaire par la ruine de ceux, qui sont attachez à sa fortune, pour le priver du secours des personnes, qui pourroient lui fournir les moyens de se maintenir. C'est ainsi, que le Cardinal Mazarin détruisit la Duchesse de Chevreuse dans l'esprit de la Reine-Régente, pour ôter l'apui de cette Dame à M. de Chasteauneuf, qui vouloit entrer dans le Ministére, & que les Grands d'Espagne firent ôter le Généralat des armées au Marquis de Leganez, pour faire éloigner ensuite le Comte-Duc d'Olivarès, son protecteur, qui avoit toute la direction des affaires.

Digitized by Google

Auguſte ; d'où elle prit occaſion de lui dire d'un air inſultant : » Qu'il ne convenoit pas » à la même perſonne d'immoler des victi- » mes au divin Auguſte, & de perſecuter ſes » enfans, que ſon divin eſprit n'étoit pas dans » ſes ſtatuës, mais dans les images formées, » comme elle, de ſon céleſte ſang 2 ; qu'elle » com-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les plaintes & les reproches ne ſont pas des figures de rhétorique propres à perſuader les Princes. Quelque bonne cauſe qu'ait un Sujet, il ne peut uſer envers le Prince, que de priéres & de remontrances, autrement il met toute la raiſon & la juſtice du côté du Prince. Ce n'eſt point une action de courage, que de parler vertement à ſon Souverain, c'eſt une ruſticité téméraire. Plus les perſonnes ont le cœur bien placé, dit Antoine Perez, moins elles ſont capables de ſortir du reſpect, quelque grand que ſoit le tort qui leur eſt fait. Le reſpect doit être comme la vûe, & les autres ſens, qui ne dépendent point de leur objet: car bien que l'objet manque ; la puiſſance du ſens ne manque pas. Ainſi, quoique le Prince ait fait quelque injuſtice, l'obligation de lui rendre le reſpect, qui lui eſt dû, ne ceſſe pas. *Dans ſa lettre aux curieux* Agrippine fit deux grandes fautes dans l'occaſion, dont Tacite parle ici: l'une eſt, qu'elle perdit le reſpect à Tibére ; & l'autre, qu'elle l'inſulta publiquement, puiſque ce fut dans la cérémonie d'un ſacrifice. Ajoûtez à cela, que les offenſes, qui ſe font au Prince par les Princes de ſon ſang, ſont d'autant plus grandes, qu'elles ſont un plus dangereux exemple. Cabrera dit, que Philippe II. ne pardonnoit jamais ces ſortes d'injures. Car, ajoûte-t-il, ſi le manque de reſpect envers une perſonne que l'on ne connoît pas, mérite une rude punition, quel traitement doit-on faire à celui

Digitized by Google

» comprenoit bien le miſtére ; que c'étoit el-
» le même qu'on attaquoit ſous le nom de
» Pulcri, dont le ſeul crime étoit, de s'être
» attachée, par un zèle indiſcret, aux intérêts
» d'Agrippine, faute de s'être ſouvenuë de
» Soſia, qui avoit été envoyée en éxil pour
» le même ſujet. Ce diſcours fit échaper à ce Prince diſſimulé un vers grec, par lequel il lui reprocha, de n'être de mauvaiſe humeur, que parce qu'elle ne régnoit pas 3. Pulcra & Furnius furent condamnez, & Domitius Afer mis au rang des premiers Orateurs, par le témoignage de Tibére, qui dit, que le titre d'éloquent lui apartenoit de plein droit *l*, après les

celui qui étant lié de parenté avec le Prince, *& par conſequent plus étroitement obligé de l'honorer*, a l'audace de lui perdre le reſpect? *Chap. 16. du livre 5. de ſon Hiſtoire.*

3 Dans les matiéres odieuſes, la plus courte réponſe eſt toujours la meilleure. Celle, que Tibére faiſoit aux plaintes d'Agrippine, étoit d'autant plus excellente, qu'elle frapoit au but, & qu'Agrippine ſentoit en elle-même la vérité de ce qu'il lui reprochoit.

NOTES HISTORIQUES.

l Le texte porte, *ſecuta adſeveratione Cæſaris, quæ ſuo jure diſertum eum appellavit* Et d'Ablancourt dit : Furnius & Claudia furent condamnez, & Domitius Afer mis au rang des principaux Orateurs avec l'aprobation de Tibere. Il ne rend point, *jure ſuo*, ſelon ſa coutume de paſſer par deſſus tout ce qu'il n'entend point.

Digitized by Google

les marques qu'il avoit données de son esprit, Les plaidoïez, qu'il fit, depuis, pour ou contre les coupables, le firent passer pour un homme, dont l'esprit valoit mieux que les mœurs 4. Encore la vieillesse diminua-t-elle beaucoup de l'opinion qu'on avoit de son éloquence, d'autant que l'esprit lui aïant baissé 5, il ne laissoit pas d'avoir toujours la démangeaison de parler en public.

LIII. Agryppine étant tombée malade, & Tibére étant venu la visiter, elle fut longtems sans parler, tant elle gardoit opiniâtrement sa colére; mais après bien des pleurs, mêlant les plaintes avec les priéres, elle le con-

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 L'éloquence est un dangereux talent, quand elle se rencontre avec de méchantes mœurs. Patercule parlant d'un certain Tribun du Peuple, qui étoit fort éloquent, dit, qu'il étoit né tel pour la ruine de sa patrie, où il alluma le feu de la guerre civile entre Cesar & Pompée. *Bello civili non alius flagrantiorem, quàm Caius Curio, trib. pl. subiecit facem, vir nobilis, eloquens, & facundus malo publico. Hist. 2. cap. 48.*

5 Il n'y a presque point d'hommes, qui soient de si bonne trempe; que la vieillesse n'éteigne pas la vigueur de leur esprit. Combien voyons-nous de Prédicateurs & d'Avocats qui à force de s'obstiner à prêcher & à plaider, ne parlent plus que pour faire remarquer à tout le monde, qu'ils tombent en enfance? De ce côté-là sont très-prudens ceux de nos Prédicateurs, qui, pour conserver la réputation, que la Chaire leur a donnée, cessent de prêcher si-tôt qu'ils sont devenus Evêques.

Digitized by Google

conjure d'avoir pitié de ſa ſolitude, & de lui donner un mari, puiſqu'elle étoit encore jeune, & qu'une femme vertueuſe ne pouvoit avoir d'autre réconfort que le mariage : qu'il y avoit dans la ville des partis ſortables pour elle, & qu'il n'y en auroit aucun, qui ne fut bien aiſe de recevoir pour femme la veuve de Germanicus avec ſes enfans. Mais Tibére, qui n'ignoroit pas à quelle conſéquence cettedemande tiroit pour la République 1, ſans

Ou, que cette demande tiroit à grande conſéquence pour l'état.

mon-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes ſont en droit d'empêcher les mariages, qui leur ſont ſuſpects. Salomon n'empêcha pas ſeulement ſon frere d'épouſer Abiſag, mais il le fit même mourir, parce que c'étoit un intérêt d'Etat, témoin cette réponſe à ſa mere : pourquoi demandez-vous Abiſag pour Adonias ? que ne demandez-vous auſſi le Royaume pour lui ? Si les Princes ſont les peres communs de leurs Sujets, ils ſont maîtres d'empêcher, que les Grands ne ſe marient ſans leur conſentement, avec plus de juſtice, que les peres de famille ne s'oppoſent au mariage de leurs enfans, puiſque l'intérêt public eſt bien d'une autre conſéquence que celui des particuliers. Le Pape Paul IV. défendit par un bref à la femme d'Aſcanio Colonna de marier aucune de ſes filles ſans ſa permiſſion, de peur que ce Seigneur, qui étoit ſon Sujet, ne ſe fortifiât dans ſa révolte par le ſecours de ceux, qui deviendroient ſes gendres. *Frà Paolo livre 8. de ſon Concile de Trente.* Henri, Duc d'Anjou, qui depuis fut Roi, avoit tout ſujet de traverſer le mariage de ſa ſœur Marguerite avec le jeune Duc de Guiſe, auquel cette ambitieuſe Maiſon aſpiroit, pour s'en faire, un jour, un droit à

la

Digitized by Google

montrer, ni qu'il se doutât de rien, ni qu'il fut offensé, se retira sans lui répondre, quoiqu'elle l'en priât avec instance. Les Historiens n'ont point marqué cette particularité, mais je l'ai trouvée dans les mémoires de sa fille 2 l'Impératrice Agrippine, mére de Néron, qui a raconté toutes les avantures de sa famille avec les siennes 3.

LIV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

La Couronne M. de Montresor, qui apartenoit à feu Monsieur le Duc d'Orleans, tient la négative, pour justifier le mariage clandestin de son Maître, disant, que toutes les formalitez requises y avoient été observées, & que la Cour n'y opposoit que les loix fondamentales du Roïaume, qui n'étoient écrites nulle-part, & qui par conséquent, étoient purement imaginaires. Mais l'exemple de Solomon, qui commença son regne par l'action que je viens de dire, & la conduite uniforme de tous les Souverains, qui en usent de même dans leurs Etats, valent bien des loix écrites. Et si M. de Montresor eut été content de la Cour, & du Cardinal de Richelieu, je ne doute point, qu'il n'eût défendu la bonne cause aussi vigoureusement qu'il défend la mauvaise.

2 Quand un Historien raconte un fait singulier, qui a été omis par tous les autres Ecrivains, qui étoient du tems auquel la chose s'est passée, il ne doit jamais manquer de citer son garant, de peur qu'on ne *croie qu'il ait voulu se faire de fête d'avoir vû des choses, que personne ne peut voir que lui.* Soupçon, qui a entiérement ruiné de réputation un Moderne, dont les Histoires sont remplies de faits particuliers, qu'il a tirez des manuscrits, *qui ne lui ont été communiquez, qu'à condition de garder le secret*

3 Ce n'est point une occupation indigne des grands Princes,

Digitized by Google

LIV. Au reſte, tandis qu'Agrippine étoit dans l'affliction, & hors d'état de rien aprofondir, Sejan lui donna l'alarme 1 par des émiſſaires, qui ſous couleur d'amitié, l'avertirent, qu'on la vouloit empoiſonner, & qu'elle ne devoit plus aller manger avec Tibére. Elle, qui ne ſavoit point diſſimuler 2, étant un jour à table auprès de lui, ne daigna pas répondre 3 à ce

Ou, hors d'état de faire atention aux artifices d'autrui.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Princes, que d'écrire les mémoires de leur vie, & ſi pluſieurs, qui ſont très-habiles, en vouloient prendre la peine, il y a mille choſes de conſéquence, qui ſe perdent, leſquelles ſeroient d'un grand ſecours à l'Hiſtoire. C'eſt pour cette raiſon, que le Sultan de Zizim, (celui qui vint en France ſous le regne de Charles VIII. & qui fut empoiſonné par le Pape Alexandre VI. ou par les vénitiens) écrivoit lui-même l'hiſtoire du regne de Mahomet II, ſon pere, Le Cardinal de Richelieu dit, qu'il avoit commencé celle de Louis XIII. pour empécher, que beaucoup de circonſtances, que perſonne ne pouvoit ſavoir comme lui, ne fuſſent enſevelies dans l'oubli; & qu'il n'abandonna ce travail, qui étoit de longue haleine, que parce que ſes maladies continuelles & le faix des afaires ne lui permirent pas de le continuer. *Dans l'Epitre de ſon Teſtament Politique.*

1 Il eſt naturel de croire tout & de craindre tout, quand on eſt malheureux.

2 Les femmes ne ſont point capables de diſſimuler, lorſque la paſſion & la prévention ſe ſont emparées de leur eſprit.

3 C'eſt l'ordinaire des femmes capricieuſes d'aller toujours d'une extrémité à l'autre; elles afectent de ſe

Digitized by Google

à ce qu'il lui disoit, ni toucher à pas un des mets : & comme il s'en aperçût, ou par hazard, ou parce qu'on l'avoit instruit, après avoir loué des fruits que l'on venoit de servir, il lui en presenta de sa main, pour mieux sonder sa pensée ; mais Agrippine, augmentant son premier soupçon 4, les rendit aux valets,

REFLEXIONS POLITIQUES.

taire, quand il faut parler ; & se font un plaisir de parler, quand il est à propos de se taire. L'Espagnol qui a traduit & commenté Commines, raconte, qu'un de ses amis lui disoit plaisamment, que ces femmes belles & vertueuses étoient des diables, & qu'à force d'être femmes de bien, elles étoient insupportables, parce qu'il leur sembloit, que tout le reste leur devoit être permis. *Note C. du Chapitre 136.* Ce sentiment peint bien Agrippine, dont la vertu & la mauvaise humeur étoient au même degré.

4 Les soupçons sont une espéce de vermine, qui ronge incessamment l'esprit des Princes. C'est une maladie si difficile à traiter, que les remédes même la rendent incurable, & particuliérement dans les femmes, qui reçoivent plus facilement que les hommes les impressions qu'on leur donne. Le Cardinal de Richelieu fait un portrait de la Reine Marie de Medicis, dans lequel ce défaut est très-bien representé. Les respects & les devoirs extraordinaires, que le Cardinal lui rendoit, (ce sont ses termes) & son incroyable perseverance à l'honorer & à la servir, passoient dans son esprit pour des dissimulations profondes.... L'évidente fausseté des calomnies, dont on le chargeoit, faisoit, que ceux qui en étoient les auteurs, prenoient toutes sortes de précautions pour trouver leur sureté dans les ténébres, sachant qu'ils ne pouvoient être con-

Digitized by Google

valets, ſans en avoir goûté. Tibére eût la retenuë de ne rien dire devant la compagnie, mais s'adreſſant à ſa mére, il lui dit à l'oreille, qu'il ne falloit pas s'étonner s'il traitoit avec rigueur une femme, qui le ſoupçonnoit d'être empoiſonneur. C'eſt ce qui donna lieu au bruit qui courut, que l'on ſongeoit à faire perir Agrippine, & que Tibére n'oſant pas agir ouvertement, cherchoit à s'en défaire par une voye ſecrette.

LV. Mais, pour étouffer ce bruit, il aſſiſtoit aſſidument au Sénat, & durant pluſieurs jours, il ne fit que donner tour à tour audience aux députez d'onze villes de l'Aſie, qui bien qu'inégales en richeſſes, diſputoient à l'envi à qui bâtiroit le temple, dont j'ai parlé *m*. Elles aléguoient preſque toutes leur

REFLEXIONS POLITIQUES.

connus, ſans être convaincus. On perſuadoit à la Reine, que l'eſprit du Cardinal étoit tel, que s'il ſavoit ce dont on l'accuſoit, il le déguiſeroit en ſorte que le noir paroîtroit blanc, & qu'elle ne connoîtroit jamais aucune vérité. Elle faiſoit pareil traitement à celui, qui lui raportoit une calomnie, qu'à celui, qui lui découvroit une vérité. Elle gardoit le ſecret aux uns & aux autres, & cela donnoit lieu à chacun de débiter librement ſa monnoye, ſans avoir rien à craindre. *Dans le 5. tome des Mémoires de ſon Miniſtére.*

NOTES HISTORIQUES.

m Dans le chapitre 15. de ce Livre.

Digitized by Google

ancienne origine, & l'afection qu'elles avoient témoignée au Peuple Romain, lorsqu'il étoit en guerre contre Persée, Aristonique, & d'autres Rois. Mais les Hipépéens, Les Tralliens, les Magnésiens, & ceux de Landicée furent également exclus, comme peu capables de faire cette dépense. Ilium même, qui raportoit que Troie étoit la mére de Rome, n'étoit considérable que par son antiquité. L'on balança un peu sur ce que dirent ceux d'Halicarnasse, que depuis douze cens ans leur ville n'avoit jamais senti aucun tremblement de terre, & qu'ils creuseroient les fondemens du temple dans un roc. Pergame aportoit les mêmes raisons, mais on crut, qu'elle devoit être contente du temple d'Auguste. On jugea aussi, qu'Efese & Milet étoient assez occupées de vaquer aux cérémonies de Diane & d'Apollon. Il ne restoit donc que Sardes ou Smirne à choisir. Sardes produisit un decret des Tos-

Ou, la compétance restoit donc entre Sardes & Smirne.

cans, qui reconnoissoient, qu'ils venoient du même sang, *que les Sardiens*, étant certain, que Tirrhenus & Lidus, fils du Roi Atis, avoient divisé leur nation à cause de la multitude des habitans; que celui-ci étant resté dans son païs, l'autre étoit allé chercher une demeure étrangére; & qu'ils avoient tous deux laissé leurs noms à leurs Peuples, l'un en Asie,

&

Digitized by Google

& l'autre en Italie : que les Lidiens devinrent même si puissans, qu'ils envoyerent des colonies dans la Gréce, qui, depuis, prit le nom de Pelops *n*. Les députez de Sardes montroient encore des lettres de nos Généraux, & des traitez, faits avec nous durant la guerre de Macedoine. & vantoient la fertilité de leurs terres, arousées de belles riviéres, la bonté de l'air, & les commoditez du païs d'alentour. *Ou*, de leur voisinage.

LVI. Ceux de Smirne, après avoir exposé, que leur ville étoit très ancienne, soit qu'elle eût été bâtie par Tantale, fils de Jupiter, ou par Thésée, qui étoit aussi de la race des Dieux *o*, ou par quelqu'une des Amazones, passérent au détail de leurs services, sur lesquels ils fondoient principalement leur espérance. Ils représentérent, qu'ils avoient secouru de leurs vaisseaux le Peuple Romain, non seulement dans les guerres étrangéres, mais encore dans celles qu'il avoit eu à soutenir au milieu de l'Italie ; qu'ils étoient les premiers ; qui avoient délié un temple à la ville de Rome, sous le Consulat de Marcus Portius, véri-

NOTES HISTORIQUES.

n Le péloponnese, c'est à-dire, l'Isle de Pelops.
o On le croyoit fils de Neptune.

Digitized by Google

ritablement en un tems, que la République étoit déja floriſſante, mais non pas encore élevée à ce dernier période de grandeur, puiſque Carthage ſubſiſtoit encore 1 : & que l'Aſie avoit pluſieurs Rois fort puiſſans. Ils apelloient même à témoin le Dictateur Silla, comme, dans un hiver très rigoureux, ſon armée periſſant de froid, parce qu'elle manquoit de vétemens, leurs citoyens aprenant cette nouvelle dans leur aſſemblée, ſe dépouillérent auſſi-tôt, pour envoyer leurs habits à nos légions 2. C'eſt pourquoi

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes ſe tiennent peut obligez des honneurs, qu'on leur fait, lorſqu'ils ſont aſſis ſur le trône; car outre qu'ils croïent que tout cela leur eſt dû, ils ſavent que la flaterie & l'interêt y ont plus de part, que l'afection; au contraire ils aiment à faire du bien à ceux, qui les ont honorez & ſervis dans leur fortune privée, particuliérement, ſi ç'a été dans l'adverſité, ou dans un tems, qu'on ne s'attendoit pas à les voir monter au trône. C'eſt ſur ce fondement, que M. d'Oſſat, ſe plaignant des chicanes & des vexations, que lui feſoit le Gouverneur de Beleſme, où il avoit un Prieuré repreſente au Roi, qu'ayant ſervi S. M. longtems avant ſon avénement à la Couronne, & s'étant mis en danger pour elle, quoiqu'il n'eût pas encore l'honneur d'être ſon Miniſtre, il étoit de ſa juſtice, de commander, qu'on le traitât au moins comme un de ceux de la Ligue, qui étoient venus les derniers à ſon obeïſſance. *Lettre* 11.

2 Les ſervices qu'on rend aux Princes, ne leur paroiſſent

quoi le Sénat les préfera aux autres. Vibius Marsus proposa de donner pour adjoint à M. Lepidus, à qui cette Province étoit échûë, un Sénateur qui se chargeât du soin de faire bâtir ce temple ; mais comme Lepidus, par modestie, refusoit d'en choisir un, on commit au sort divers Prétoriens, & la commission échut à Valerius Naso.

Ou, de donner à M. Lepidus, à qui &c. un Lieutenant surnuméraire, qui prit le soin de &c.

LVII. Enfin, Tibére qui balançoit depuis long tems dans la résolution qu'il avoit prise de quitter le séjour de la Ville, partit pour aller dans la Campanie, sous prétexte de dédier un temple à Jupiter dans Capouë, & un autre à Auguste dans Nole ; mais en effet pour passer le reste de ses jours loin de Rome. J'ai attribué, conformément à l'opinion de plusieurs de nos Auteurs, la cause de sa retraite aux artifices de Sejan 1 ; mais quand je considére,

roissent considérables, que selon la conjoncture, dans laquelle ils leur ont été rendus. Celui que Philippe de Comines rendit à Louïs XI. enfermé dans le château de Péronne, où le Duc de Bourgogne l'auroit peut-être fait mourir, *s'il eût trouvé ceux, à qui il s'adressoit, prêts à le lui conseiller* ; est, à mon avis, la principale cause de tout le crédit, qu'il eût depuis auprès de ce Roi. *Voi le chap. 7. du Livre 2. de ses Mémoires.*

1 C'est le malheur ordinaire des favoris, qu'on leur attribuë toutes les mauvaises résolutions des Princes ; dont

Digitized by Google

qu'après la mort de ce favori il fut encore six ans dans la même solitude, je doute fort, si je n'en dois point rapporter la véritable cause à Tibére même, qui voulut cacher par le moïen des lieux solitaires ses débauches & sa cruauté, que toutes ses actions découvroient. Plusieurs crurent, que Tibére, en sa vieillesse, avoit honte de sa maigreur, de sa taille courbée 2, de sa tête chauve, & de son visage plein de pustules & de boutons, & tout froté d'onguens 3. Outre que durant le long séjour qu'il

Ou, Je trouve plus de vraisemblance à en raporter la véritable cause à Tibére.

REFLEXIONS POLITIQUES.

dont ils possedent les bonnes graces, quoique souvent ils ayent conseillé tout le contraire de ce dont on les fait les auteurs. Il leur est quelquefois avantageux de tomber, d'autant que la mauvaise conduite de leur Maître après leur chûte sert à leur faire réparation d'honneur. La maniére dont Henri III. se gouverna, après avoir éloigné de sa Cour le Chancelier de Chiverny, & les trois Secretaires d'Etat, Villeroi, Brulart, & Pinart, ses plus anciens Serviteurs, fit leur Apologie auprès du Peuple, qui les avoit crûs les auteurs de tous les édits burnaux, qu'il avoit publiez. *Mémoires de Chiverny.*

2. Comme la grande taille, dit Hipocrate, sert d'ornement dans la jeunesse, elle devient incommode aux vieillards, & les rend même plus désagréables que ne fait la petitesse, *incurvescit enim senescentibus*, ajoûte Galien, *sitque grave & molestum onus.*

3 A mesure que les Princes deviennent infirmes, ou perdent les agrémens du corps, ils deviennent solitaires. Les particuliers ont tant de soin de cacher leurs défauts

Digitized by Google

qu'il fit à Rhodes, il s'étoit fait une habitude de vivre retiré, & de dérober la connoissance de ses plaisirs. On dit aussi, qu'il s'absenta à cause de sa mére, qu'il ne vouloit point avoir pour compagne dans le gouvernement, 4, & qu'il n'en pouvoit pas non plus exclure

fauts corporels, ainsi, il ne faut pas s'étonner, que les Princes ayent cette délicatesse, eux; qui savent par expérience le plaisir que le Peuple prend à les controller. Cabrera dit, que Philippe II. sur la fin de sa vie ne se laissoit plus voir qu'aux Officiers de sa Maison, aux Ambassadeurs, & aux personnes, qui l'entretenoient de choses de piété, de peur que le Peuple ne vînt à s'apercevoir, que la goute avoit ruïné son corps, & la vieillesse diminué son autorité. *A la fin du Livre 5. de son Histoire.* Entre les raisons, que Charle-quint alégua, pour justifier son abdication, il dit, que le poids de tant d'Etats, & de tant d'affaires, demandoit des pieds & des mains plus libres que les siens, que la goute avoit énervez. *Don Juan Antonio de Vera dans l'Epitome de sa vie.* Commines raconte, que Mahomet II. qui avoit conquis deux Empires & quatre Royaumes, étant devenu maladif, se tenoit clos en son chariot, de peur que si on l'eût vû si défait, le Peuple n'en eût pris occasion de le mépriser. *Dernier Chapitre du Livre 6. de ses Memoires.* Tout cela me fait souvenir de ce qu'un Critique a écrit d'Agesilas, Roi de Lacedémone, qu'il n'avoit refusé les statuës, qu'on lui vouloit dresser en Asie, que pour dérober à la postérité la connoissance de sa laideur & de sa petitesse.

4 L'autorité est une chose si jalouse dans un Prince, que quelque redevable qu'il puisse être de sa principauté

à ceux

Digitized by Google

tout à fait, étant d'elle, qu'il avoit reçû l'Empire. Car Auguſte avoit cû la penſée d'y apeller Germanicus, petit-fils de ſa ſœur, & qui plaiſoit à tout le monde; mais vaincu par les priéres de ſa femme, il adopta Tibére p, & lui

REFLEXIONS POLITIQUES.

à ceux qui la lui ont procurée, ce ſeroit en lui une foibleſſe digne de blâme & de mépris, que de ſouffrir aucun partage de puiſſance, ſous couleur d'être reconnoiſſant d'un ſi grand bienfait. Les Princes ont tant tant d'autres moyens de faire du bien à leurs amis, qu'ils les peuvent facilement récompenſer, ſans les laiſſer aprocher du gouvernail, où il n'apartient qu'au Souverain de mettre la main. Ainſi, le Cardinal d'Eſte, qui reprochoit à Sixte V. de l'avoir fait Pape, méritoit bien cette réponſe de Sixte: Souffrez donc que je le ſois, & que j'en rempliſſe les devoirs.

NOTES HISTORIQUES.

p Rafaël dalla Torre dit, que ce ne fut nullement Livia, qui fit préferer Tibére à Germanicus, dont Auguſte aimoit tendrement la perſonne & les enfans, au lieu qu'il haïſſoit Tibére, dont il connoiſſoit l'arogance & la cruauté. Je ne puis, dit il, m'abſtenir de déclarer ici ma penſée ſur un fait, où la prudence d'un Suétone & d'un Tacite ſemble s'être égarée, & la diligence des Commentateurs s'être endormie. Il n'eſt pas croyable, qu'Auguſte eût l'eſprit ſi perverti, que non content d'avoir entiérement étouffé la liberté publique; il voulut encore expoſer ſa patrie à la barbarie d'un tyran, dont les premiers coups avoient à tomber ſur les reſtes de ſa poſtérité. La néceſſité eut plus de part au choix qu'il fit de Tibére, que ſa volonté. La mort prématurée de ſes petits fils Cajus & Lucius, ſon âge avancé, la crainte d'être mépriſé dans ſa vieilleſſe, & le beſoin qu'il avoit d'un homme habile & courageux pour ſoutenir ſa dignité, l'obligé-

rent

Digitized by Google

lui fit adopter Germanicus. Et c'eſt ce que Livia reprochoit & redemandoit à ſon fils.

LVIII. Tibére partit accompagné de peu de gens, entre leſquels il n'y avoit d'illuſtres que Cocceïus Nerva Sénateur conſulaire, & verſé dans le Droit, & deux Chévaliers Romains, Sejanus & Curtius Atticus; les autres étoient des Savans, & preſque tous des Grecs, qu'il menoit pour converſer 1. Les Aſtro-

P 6 logues

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il ſied bien aux Princes Souverains de converſer quelquefois avec les Savans, mais il ne faut pas que le plaiſir de cette converſation dégénére en paſſion; car il n'y a rien de plus capable de les dégoûter du ſoin des affaires publiques, qui demandent tout leur temps, & toute leur apliquation. Celui-là eſt le plus ſavant Prince, qui ſait le mieux gouverner. Or cette ſcience ne s'aquiert ni par la lecture des Livres, ni par les entretiens avec les gens de lettres, mais par l'expérience, par la négociation avec les Ambaſſadeurs, par les frequentes au-

NOTES HISTORIQUES.

rent de rapeller de Rhodes celui, auquel il n'avoit pas voulu permettre de retourner à Rome, tandis que Cajus & Lucius furent vivans. Par l'eſpace de douze ans qu'il vécut encore, il agrandit ſi fort Tibére, en l'honneur du Conſulat, de la puiſſance du tribunat, du commandement des armées, & de la direction de toutes les affaires de l'Empire, que lorſqu'il fut queſtion de choiſir un ſucceſſeur, il trouva celui ci ſi bien ancré, qu'il jugea impoſſible, comme il l'étoit en effet, de le détrôner par un teſtament. *Chap. 4. de ſon Aſtrolabio di ſtato.*

Digitized by Google

logues disoient, qu'il étoit sorti de Rome sous

REFLEXIONS POLITIQUES.

audiences, où chacun venant préparé, le Prince, a dequoi exercer son attention, sa curiosité, son discernement. Le Roi nôtre maître, dit Commines, aimoit à demander & à entendre de toutes choses, & avoit le sens naturel parfaitement bon, lequel précéde toutes les sciences qu'on sauroit aprendre en ce Monde. *Chap. 6. du 2. Livre.* Voilà donc trois choses, qui sont necessaires aux Princes pour devenir habiles; demander, écouter, & discerner. Comme il est de la prudence de parler peu, dit M. de Richelieu, il en est aussi d'écouter beaucoup; on tire profit de toutes sortes d'avis, les bons sont utiles par eux-mêmes, & les mauvais confirment les bons. *Section 2. du dernier chapitre de la premiére partie du Testament Politique.* Philippe II. n'interrompoit jamais ceux à qui il donnoit audience, quoiqu'il y en eût quelquefois de fort ennuyeux, parce que, disoit-il, *outre que je remplis mes obligations, je vois plus de bien que je n'en fais, en aprenant tout ce que j'ai besoin de savoir.* Il ne faut donc point d'autre école, ni presque d'autre entretien aux Princes, qui veulent regner avec réputation. Et c'est sur ce fondement, que Sixte-quint refusa d'acheter la Bibliothéque du Cardinal Sirlet pour le Cardinal Montalte, son neveu, dont il vouloit faire un grand homme-d'Etat, disant, que durant son Pontificat, ses instructions serviroient de Livres à son neveu. *Livre 1. de la 2. partie de sa Vie par Leti.* Clement VIII. disant au Cardinal d'Ossat, *c'est vous autres, qui me voulez tuer, en me faisant étudier durant ces grandes chaleurs;* le Cardinal répliqua, qu'en éfet on disoit par toute la ville, que depuis quelques jours S. S. étudioit soir & matin sur l'affaire du Marquisat de Saluces; mais qu'il la suplioit de l'excuser, s'il osoit lui dire, que cela ne convenoit point à sa dignité, ni à son âge. *Lettre 173.*

Digitized by Google

sous une constellation, qui marquoit qu'il n'y rentreroit jamais. Prédiction, qui causa la mort de plusieurs, qui inféroient de là, que celle de Tibére étoit prochaine 2, & le publioient ainsi. Car on ne pouvoit pas s'imaginer qu'il fut possible, qu'il se privât volontairement de sa patrie durant onze ans, *qu'il avoit encore à vivre.* Mais la suite fit voir le peu de distance qu'il y a de cet art au mensonge 3, & de combien d'obscuritez sont envelopées les prédictions.

Ou, que cet art a grande affinité avec le mensonge, & que la vérité de ses prédictions est toûjours envelopée de mots ambigus.

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il est aussi dangereux d'ajoûter foi aux prédictions de la mort des Rois, que de les faire; car ceux qui croyent ces prédictions, semblent en attendre, & même en desirer l'accomplissement. Les Princes veulent bien qu'on prédise les prospéritez qui leur doivent arriver, mais ils ne sauroient souffrir les supputations astronomiques de leurs jours. Le Pape Sixte V. envoya aux galéres un certain *Fabricio Forte*, qui se vantant d'avoir prévû son éxaltation, se mêloit aussi de vouloir deviner sa mort. Un Médecin nommé Duval reçut la même punition, pour avoir prédit, que Loüis XIII. mourroit en l'année 1631. avant la canicule.

3. L'Astrologie, la plus vaine de toutes les sciences du monde, ne conserve son crédit dans les Cours des Princes, que par l'oisiveté & la curiosité des Courtisans qui, faute d'être capables de s'apliquer aux bonnes choses, s'amusent à commenter les rêveries, & à expliquer les énigmes, dont cet art a coutume d'enveloper ses prédictions. Lorsque François I. passoit les Alpes pour aller

prédictions même qui se rencontrent véritables *q*. Ils ne mentirent pas en ce qu'ils dirent, que Tibére ne retourneroit jamais à Rome; mais ils se trompérent en tout le reste, puisqu'il vécut jusqu'à une extrême vieillesse, & qu'il sejourna toujours dans le voisinage de la Ville.

Ou, mais leur ignorance parut en tout le reste.

REFLEXIONS POLITIQUES.

aller conquérir le Duché de Milan, un Astrologue lui dit, que les Astres lui promettoient, que ses chevaux iroient à l'abrevoir dans le Mançanares, qui est la riviere de Madrid. Cette promesse fut accomplie, mais à rebours de l'interprétation, que ses Courtisans y avoient donnée. *Epitome de la vie de Charle-quint de Don Juan Antonio de Vera.* Quand on prédit à Charles-Emanuël Duc de Savoie, qu'en l'année 1660. il n'y auroit point de Roi en France, il l'entendit de la mort d'Henri le-Grand, mais quelques mois après, ce Roi lui expliqua la prédiction en entrant personnellement dans le cœur de la Savoie.

NOTES HISTORIQUES.

q A l'entrée du conclave, où fut élu Paul V. il y eut un homme, qui donna au Cardinal de Joyeuse un billet contenant, que le Pape, qu'on alloit élire, s'apelleroit Paul, & porteroit en ses armes une aigle: mais on découvrit, que c'étoit une fourbe, & que cet homme n'avoit jamais pensé au Cardinal Borgheſe, mais bien au Cardinal de Veronne, Noble Vénitien de la Maison Valieri, lequel avoit une aigle pour armes; conjecturant que ce Cardinal, qui étoit un grand personage, seroit élû, & qu'alors il prendroit le nom de Paul, en mémoire de Paul II. qui avoit été le dernier Pape Vénitien. *Perroniana. tit Astrologues.*

Digitized by Google

Ville, & quelquefois même au pied de ſes murailles.

LIX. Vers ce tems là, Tibére courut un danger, qui augmenta l'opinion qu'on avoit, qu'il mourroit bien tôt, & lui donna ſujet de prendre plus de confiance que jamais en Sejanus. Un jour qu'ils mangeoient dans la grote d'une maiſon apellée la Caverne, qui eſt entre la mer d'Amiclée & les montagnes de Fondi, l'entrée de cette grote, que la nature ſeule avoit faite, fondit tout-à-coup, & écraſa quelques-uns de ceux, qui ſervoient à table. Ceux, qui étoient du repas, ſaiſis de peur, prirent auſſi tôt la fuite; mais Sejan ſe courbant ſur le corps de Tibére, ſoûtint de ſes épaules le poids de la voute 1, & fut trouvé en cette poſture par

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelquefois le corps a plus de part à la fortune des favoris, que leur eſprit. Si Sejan n'eût pas eû le corps robuſte, il n'eût pû rendre à Tibére un ſervice dont ce Prince lui ſût plus de gré, que de tous les autres; qu'il lui avoit rendu comme Miniſtre d'Etat. L'Empereur Soliman ayant laiſſé tomber une lettre qu'il liſoit apuyé ſur un balcon qui donnoit ſur ſes jardins, un petit Page nommé Mahemet, ſauta du balcon en bas, & la raporta à Soliman, pendant que les autres deſcendoient par l'eſcalier pour aler la chercher. Action, qui plut ſi fort à ce Prince, que cet enfant devint ſon favori, & fut, depuis, Grand Vizir ſous trois Empereurs. *Ammirato, diſcours 9, du livre. 1 de ſon Commentaire ſur Tacite. Gracian chap. 3 de ſon Heroïs*

Digitized by Google

par des soldats, qui vinrent au secours. Ce service le rendit plus puissant, & quoiqu'il donnât des conseils pernicieux, Tibére prenoit toute créance en lui, le regardant comme un homme, qui ne craignoit point d'hazarder sa vie pour son Prince. Il s'érigea même en juge contre la famille de Germanicus, subornant des gens pour accuser Agrippine, & particuliérement Néron, qui étoit le plus proche héritier de l'Empire. Car bien que Néron fût très modéré pour son âge, il ne laissoit pas d'oublier assez souvent ce que la conjoncture présente éxigeoit de lui 2, à force

Ou, de s'oublier assez souvent en des choses qu'il étoit de son intérêt present de dissimuler.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Héros. Une pareille avanture ouvrit la porte de la faveur à N..... de Saint Simon, qui étant Page de Loüis XIII. fut si prompt à ramasser le manteau de Sa Majesté, & à le lui jetter sur les épaules, qu'on ne s'aperçut presque pas qu'elle l'eût laissé tomber, ni qu'il fût descendu de cheval. Voilà deux Pages, à qui l'agilité tint lieu d'un très-grand mérite.

2 Si c'est la coutume des Princes de regarder toujours de mauvais œil celui qui leur doit succéder, parce qu'ils supposent qu'une si grande & si certaine espérance lui fait attendre impatiemment leur mort, qu'elle résolution ne font-ils pas capables de prendre, quand ce successeur n'a pas la prudence de dissimuler son ressentiment, ni de cacher le desir qu'il a d'occuper la place qu'il attend? C'étoit donc une grande témérité à M. de Puilaurens de dire aux Ministres de Loüis XIII. que si l'on faisoit mourir le Duc de Monmorenci, Monsieur les feroit

Digitized by Google

ce d'entendre les discours de ses affranchis & de ses domestiques, qui, par un desir prématuré de s'avancer, l'éguillonnoient 3 *incessamment* à montrer qu'il avoit du courage & de la résolution. Ils lui disoient, que le Peuple Romain le desiroit ainsi; que les armées n'attendoient que cela, *pour se déclarer en sa faveur*; que Séjan n'oseroit jamais faire la moindre résistance, lui, qui insultoit maintenant la patience d'un vieillard, & la timidité d'un jeune homme.

LX. Véritablement, Néron n'avoit aucun mauvais dessein, mais il lui échapoit quelquefois des paroles imprudentes & fougueuses, que

REFLEXIONS POLITIQUES.

feroit un jour mourir eux-mêmes *, menace, qui jointe à la conduite que Monsieur tenoit alors, auroit coûté fort cher à ce Prince, si Louïs XIII. eût été de l'humeur de Louïs XI. ou d'Henri III. **Chap.* 1. *du Testament Politique.*

3 Comme les femmes chastes ne doivent point avoir d'oreilles pour les discours, que les galans leur font pour ébranler leur vertu, quoique même elle soit à toute épreuve parceque c'est assez qu'elles veuillent écouter, pour donner prise à la médisance & à la calomnie: de même les Princes, qui ont de prochaines espérances à la couronne, doivent éviter soigneusement de prêter l'oreille aux plaintes, que leurs domestiques, ou les malcontens font contre le gouvernement de celui, à qui ils doivent succeder, d'autant que, s'ils le font, ou par foiblesse, ou par mauvaise volonté, ils s'exposent à mille dangers, dont ils ne peuvent échaper que par miracle.

Digitized by Google

que les espions qu'on tenoit auprès de lui, raportoient avec augmentation : & comme on lui ôtoit les moyens de se deffendre, il avoit de jour en jour de nouveaux sujets d'inquiétude ; car les uns évitoient sa rencontre [1] ; les autres se retiroient brusquement après l'avoir salué ; plusieurs rompoient tout à coup l'entretien commencé, ceux des amis de Séjan, qui s'y trouvoient présens, osant bien rester avec lui, pour lui

Or, après lui avoir rendu la salutation.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est l'ordinaire des Courtisans de fuir l'entretien, & même la vûe de ceux, qui sont haïs du Prince, ou du favori. La court, qu'il me faloit traverser, dit la Reine Marguerite, étoit pleine de gens, qui avoient acoutumé de courir pour me voir & m'honorer : mais alors chacun voyant comme la fortune me tournoit visage, eux aussi ne firent pas semb'ant de m'apercevoir. *Livre 2. de ses Mémoires.* Comme je m'aprochois, dit Monsieur de Montresor, pour leur parler, ainsi que j'avois acoutumé de faire, je m'aperçus par le soin qu'ils prirent de m'éviter, qui passoit jusqu'à l'incivilité, que je n'étois pas agréable au Cardinal de Richelieu & que l'un & l'autre (le Cardinal de la Valette & Baurru) en étoient fort persuadez. *Dans ses Mémoires.* De toute la suite du Cardinal (Mazarin) dit M. de la Chastre, Noailles, Piennes, & Saint Mesgrin, furent les seuls, qui me voulurent connoître & aborder..... Le Maréchal de Bassompierre, qui m'avoit jusqu'alors témoigné tant d'amitié, s'éloignoit de moi, & ne me parloit plus qu'en crainte..., Il me dit la chose en trois mots, & puis se retira de moi, sans me vouloir parler davantage, comme s'il eût aprehendé, qu'on ne nous eût vûs en conversation.

Digitized by Google

lui rire au nez 2. Et soit qu'il parlât, ou qu'il se tût, Tibére le regardoit de travers, ou avec un souris affecté 3, lui tournant à crime & ses paroles, & son silence. Il n'étoit pas même en sûreté dans son lit, car sa femme raportoit à sa mére Livia jusqu'à ses rêves & à ses soupirs, & celle ci les contoit à Sejan, qui

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Quand le Prince, ou ses favoris, prennent plaisir aux insolences des Courtisans, ceux-ci, qui n'ont point d'autre Dieu que la faveur, n'épargnent pas même les Princes du sang royal. Les insultes que les créatures de Séjan faisoient au fils aîné de Germanicus, me font souvenir de celles, que les mignons d'Henri III. avoient la hardiesse de faire à son propre frere le Duc d'Alençon. Maugiron & les autres de sa cabale, dit la Reine Marguerite, commencerent à le gausser avec des paroles si piquantes, que tout autre moindre que lui s'en fût offensé. Ils lui dirent, qu'il avoit bien perdu sa peine de s'être habillé pour venir au bal des noces de Saint-Luc; (c'étoit un des mignons) que l'on ne l'avoit point trouvé de manque toute l'aprésdinée; qu'il étoit venu à l'heure des ténebres, parce qu'elles lui étoient favorables, à cause de sa laideur, & de sa petite taille. Tout cela se disoit à la nouvelle mariée, qui étoit auprès de lui, & si haut, que d'autres le pouvoient entendre *Livre 2. de ses Mémoires.* Gaston Duc d'Orleans, étant venu trouver le Roi, son frere, à Orleans, après le Traité de Blois, son Alteſſe, dit M. de Montresor, y fut regardée avec peu de respect de ceux, qui étoient alors auprès de S. M. & fut mépriſée par le Cardinal, qui lui fit des railleries fort injurieuses. *Dans ses Mémoires.*

3 Le soûrire des Rois tranche mieux que le fil de la meilleure épée. *Afor. de Perez.*

Digitized by Google

qui, de son côté, débauchoit Drusus, en lui faisant espérer l'Empire, s'il travailloit à la ruine de son aîné, dont la fortune étoit déja bien ébranlée. Outre que Drusus avoit l'humeur féroce, & une grande passion de regner, & qu'il est ordinaire aux freres de s'entre-haïr 4, il étoit animé de ressentiment de ce qu'Agrippine aimoit Néron plus que lui. Toutefois Sejan ne vouloit point tant de bien à Drusus, qu'il ne pensât dès lors aux moyens de le perdre aussi 5 dans la suite; très-assûré, que son esprit

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Les inimitiez sont presque toujours implacables entre les freres, quand elles ont pour fondement un aussi grand intérêt que celui d'une couronne.

5 Quand une Maison puissante est suspecte au Prince, & qu'il a dessein de la ruiner, l'un des plus ordires moyens, dont ses Ministres se servent, est d'y mettre la division, bien assûrez que du vaisseau brisé ils en recueilliront les piéces. Le Roi Henri III. dit la Reine Marguerite, conçût une extrême jalousie contre mon frere d'Alençon, ayant pour suspecte l'union de lui & du Roi de Navarre, & croyant que je fusse le lien de leur amitié, il ne trouva point de plus propre expédient pour les diviser, que, d'un côté, de me brouiller avec le Roi mon mari, & de l'autre, de faire que Madame de Sauve, qu'ils aimoient tous deux, les ménageât tous deux de telle façon, qu'ils entrassent en jalousie l'un contre l'autre. Et cette Circé, pour mieux joüer son jeu, persuada au Roi mon mari, que j'étois jalouse, & que pour cette cause je tenois le parti de mon frére contre lui; & leur faisant

esprit turbulent le feroit facilement tomber dans les embûches, *qu'on lui dresseroit.*

LXI. Sur la fin de l'année moururent deux hommes d'importance, Asinius Agrippa, de Maison plus illustre, qu'ancienne, & qui n'avoit point dégénéré de ses ancêtres; & Quintus Haterius, de famille de Sénateurs, & qui s'étoit rendu célébre par son éloquence. Mais les écrits, qu'il a laissez, ne soutiennent pas la réputation qu'il eût durant sa vie, car il avoit plus de feu, que d'exactitude & de justesse; de sorte que cet agréable ton de voix, & ce geste, dont il animoit ses discours, étant morts avec lui,

Ou, car comme il avoit plus de feu, que d'exactitude & de justesse, & que le ton de voix, & l'action dont il animoit ses discours, sont morts avec lui, ses ouvrages ne sont point recherchez; au-lieu que plusieurs autres le sont de jour en jour davantage, parce qu'ils sont écrits avec art & méthode.

REFLEXIONS POLITIQUES.

faisant accroire à tous deux, qu'ils étoient uniquement aimez d'elle, elle avançoit également leur division & leur ruine. *Livre 1. de ses Mémoires.*

1 Il y a bien des Plaidoyez & des Sermons qu'on admire en la bouche des Avocats & des Prédicateurs, lesquels paroîtroient bien minces, & même ridicules, si l'on en jugeoit par les yeux, je veux dire par la lecture, au-lieu d'en juger par les oreilles, qui n'ont pas le tems de les trouver mauvais. Le Public a vû une quinzaine de sermons, escortez d'une Préface fastueuse, plus longue, ou du moins aussi longue, que les quinze discours, dont les lecteurs n'ont pas été plus contens, que le Libraire qui s'est bien gardé d'en faire une seconde

Digitized by Google

ſes ouvrages n'ont pas eû le ſort de pluſieurs autres, qui, pour être compoſez avec plus d'art & d'étude, ſont plus en eſtime que jamais.

AN DE ROME. 780.

LXII. Sous le Conſulat de Marcus Licinius & de Lucius Calpurnius il arriva un accident, qui reſſembloit à la plus ſanglante defaite d'une armée, mais qui commença & finit tout enſemble. Un certain Atilius, de race d'afranchis, s'étant avilé de donner un ſpectable de gladiateurs à Fidénes, y fit bâtir un amphitheatre, dont les fondemens n'étoient pas aſſez

REFLEXIONS POLITIQUES.

de édition. Le Peuple, dit le Théophraſte François, apelle éloquence la facilité que quelques uns ont de parler ſeuls & long-temps, jointe à l'emportement du geſte, à l'éclat de la voix, & à la force des poumons. Les Pédans ne la diſtinguent pas de l'entaſſement des figures, de l'uſage des grands mots, & de la rondeur des périodes. Gregoire Leti dit, que les Sermons du Pere montalte, qui fut depuis Pape, n'étoient pas admirez de ſes lecteurs, comme de ſes auditeurs; & que depuis qu'il en eut fait imprimer deux, qu'il avoit prononcez à Naples avec un aplaudiſſement univerſel, leſquels n'eurent pas la même aprobation de ceux qui les lûrent, il ſe garda bien d'en publier d'autres. *Livre 2. de la 1. partie de la vie de Sixte V.* L'Avocat Marion avoit cette partie, qu'en diſcourant il perſuadoit fort, & n'émouvoit pas moins en mettant par écrit. *Perroniana.*

Digitized by Google

assez profonds, ni la charpente assez forte, comme un homme, qui n'ayant pas beaucoup d'argent; travailloit plus pour le gain, que pour aquerir de la réputation parmi ses concitoyens. Hommes, femmes, & enfans, de tous les âges, accoûrurent de Rome à ce spectacle, à cause du voisinage, & d'autant plus affamez de tels divertissemens, que, depuis que Tibére régnoit, ils en avoient été privez. C'est pourquoi, le mal en fut bien plus grand, car l'amphithéatre à forcé d'être chargé de monde, vint à fondre par le milieu, & puis par les côtez, qui renversérent un nombre infini de personnes attentives à ce spectacle, sur ceux qui étoient dans la place, & aux environs.

LXIII. Je trouve que dans une si funeste avanture, ceux, qui furent étouffez ou écrasez dès le commencement, furent les moins malheureux, parce qu'ils ne languirent point; mais ceux là étoient bien plus dignes de compassion, qui vivant encore avec les bras & les jambes rompuës, entrevoyoient, durant le jour, leurs femmes & leurs enfans sous les ruïnes, & pendant la nuit, les reconnoissoient à leurs voyes, & à leurs cris. Si-tôt que le bruit de ce desastre se fut répandu, l'un pleuroit son frére, l'autre son parent; l'autre son pére & sa mére: Et comme

Digitized by Google

me l'on ne savoit pas encore, quels étoient les morts, ou les vivans, l'incertitude multiplioit la peur, à tel point, que ceux dont les parens ou les amis se trouvoient absens de Rome, pour d'autres affaires, prenoient l'alarme, *s'imaginant qu'ils étoient allez à Fidènes.* Quand on eût commencé à emporter les ruïnes, ce fut un concours de monde, qui venoit reconnoître les morts, chacun embrassoit & baisoit les siens; & comme il y en avoit plusieurs qui se ressembloient de visage, qui paroissoient de même âge, ou que la mort avoit défigurez, l'erreur excitoit des contestations entre les parens & les autres. Il y eut ce jour là cinquante mille hommes écrasez ou blessez *r*, ce qui fit que le Sénat ordonna, qu'à l'avenir personne ne pourroit donner de spectacle au peuple, sans avoir quatre cens mille sesterces *ſ* de bien, & que l'on ne dresseroit plus d'amphithéatre, que sur un terrain solide & capable de porter de bons fon-

NOTES HISTORIQUES.

r Suétone dit, que le nombre des morts montoit à plus de vingt-mille, & qu'à l'occasion de cette affliction publique, le Peuple ayant conjuré Tibére de retourner à Rome, il sortit de l'Isle de Caprées, pour venir en terre ferme, où il se laissa voir à tout le monde: après quoi il retourna en cette Isle, & abandonna entiérement le soin des affaires.

ſ Dix mille écus de nôtre monnoye.

Digitized by Google

fondemens. Et Atilius fut envoyé en exil 1. Au reſte, pendant que cette affliction étoit toute récente, les maiſons des Grands furent ouvertes, & les choſes néceſſaires fournies liberalement aux malheureux 2 ; de ſorte que ces

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Si l'on punit de mort un homme, qui en a tué un autre, ou qui a malverſé dans l'adminiſtration des deniers publics, quel châtiment ne méritent pas ceux, qui hazardent de gaïeté de cœur la vie de tout un Peuple, pour aſſouvir leur avarice ? Celle de nos feſeurs d'échafauts, qui loüent des quinze & vint-mille places au prix qu'ils veulent, devroit être punie à toute rigueur, quand leurs échafauts viendroient à manquer, comme il arrive très-ſouvent. On fait tous les jours des ordonnances de police, pour empêcher des choſes qui ſont de bien moindre importance.

2 C'eſt dans les diſgraces publiques, que les Grans ont occaſion de montrer s'ils ſont Grans. L'éloge, que M. de Marquemont, Archevêque de Lion, fait du Cardinal Montalte, neveu du Pape Sixte V. montre bien que ce Cardinal avoit hérité de la grandeur d'ame de ſon oncle. Le pere des pauvres, dit-il, eſt mort, & il ſe vérifie par parties de banques, qu'en trente-huit ans qu'il a été Cardinal, il a donné en aumônes juſqu'à treize-cens mille écus, outre pluſieurs charitez qu'il a faites de ſa main, & qui n'ont point été écrites. *Lettre du 3. Juin 1623. Tome 1. des Mémoires du Miniſtére du Cardinal de Richelieu* Paris n'oubliera jamais l'action héroïque de feu Madame la Princeſſe de Conty, qui vendit ſes joïaux & ſes plus précieux meubles, pour ſubvenir aux beſoins des pauvres durant la famine de 166.... Et l'on ne ſe ſouviendra jamais de la mére, qu'on ne ſe ſouvienne auſſi du fils, qui avoit ajoûté à la

Digitized by Google

ces jours là, Rome, quoique toute en désordre, representoit nos anciens, qui après les grandes batailles prenoient soin de la guérison & de la nourriture des blessez.

LXIV. Cette plaie n'étoit pas encore fermée, lorsque le feu brûla entiérement un quartier de la Ville 1, apellé le Mont Celius; doù l'on prit occasion de dire, que l'année étoit funeste, & que Tibére avoit pris sous de malheureux auspices la résolution de s'absenter 2; car

Or, la douleur de ce desastre duroit encore, lorsque *&c.*

c'est

REFLEXIONS POLITIQUES.

charité envers les pauvres, dont il avoit fait sa vertu dominante, la libéralité envers les Savans, dont il s'étoit fait le protecteur.

1 Le proverbe, qui dit, qu'un malheur ne vient jamais seul, a été vrai de tout tems. Dieu envoïe ses fleaux, tantôt dans un païs, tantôt dans un autre; pour obliger les Princes & les Magistrats à travailler à la réformation des mœurs & des abus.

2 Le peuple est si acoutumé à se plaindre des Princes, que tout ce qu'ils font, bien ou mal, est toujours censuré. S'ils sont sedentaires, on se lasse de les voir; s'ils vont sejourner dans les Provinces, la Capitale en murmure; & s'ils n'abandonnent point la Capitale, où leur présence est presque toujours nécessaire, les Provinces en sont mal-contentes, & se plaignent qu'on les traite comme des nations étrangéres Dans le premier livre de ces Annales on voit combien le Peuple de Rome souhaitoit l'absence de Tibére, jusqu'à le piquer d'honneur par l'exemple d'Auguste, qui avoit fait plusieurs voïages en Alemagne, dans un âge fort avancé, & à le comparer avec ce Callipidès des Grecs, qui couroit

Digitized by Google

c'eſt la coutume du Peuple de reprocher au Prince, comme des fautes, des accidens, qui ne peuvent être prévûs. Mais Tibére fit ceſſer ces plaintes, en donnant de l'argent 3 à ceux qui demeuroient en ce quartier-là, à proportion du dommage, qu'ils avoient reçû *t*. Les

roit toujours ſans paſſer jamais la meſure de ſon coude. *Suetone dans ſa Vie.* Maintenant qu'il eſt abſent, ce même Peuple impute à ſon abſence toutes les calamitez de la Ville.

3 Le Prince eſt maître de la langue des Peuples, quand il s'eſt rendu maître de leur cœur. Quelque méchant que ſoit un Prince, on dit toujours beaucoup de bien de lui, quand il eſt libéral. Il ne ſe pouvoit pas un plus méchant homme, ni un plus méchant Prêtre, que le Pape Alexandre VI. cependant les Romains diſoient, que c'étoit un bon Prince, parce qu'il avoit grand ſoin d'entretenir l'abondance. Commines dit, que le Duc de Milan Jean Galeas étoit *un grand & mauvais tyran, mais honorable*, comme pour faire entendre, que céte derniere qualité lui tenoit lieu de pluſieurs vertus. Il ajoûte, que les Chartreux de Pavie l'apelloient ſaint, parce qu'il avoit bâti leur Egliſe, & fondé leur monaſtére.

NOTES HISTORIQUES.

t Suétone dit, qu'en tout ſon regne il ne fit que deux libéralitez au peuple Romain, dont celle-ci en fut une. *Quibuſdam dominis inſularum, quæ in monte Cælio deflagrarant, pretio reſtituto.* Et quelques lignes après il ajoûte, qu'il fit tant valoir ce bienfait, qu'il voulut que le Mont Celius en fut apellé auguſte. *In Tiberio.*

Digitized by Google

plus illustres lui en firent des remercimens dans le Sénat, & il fut d'autant plus loüé parmi le peuple, qu'il avoit éxercé sa liberalité, sans ambition, & même envers des inconnus qu'il avoit appelez de son chef, sans que personne les lui eût recommandez. Il fut même ordonné, que le Mont Celius seroit à l'avenir appelé le Mont auguste, à cause que le feu n'avoit point endommagé une statuë de Tibére *, qui étoit dans la maison du Sénateur Junius, quoi qu'il eût consumé tout ce qui étoit à l'entour. On raportoit que cela étoit arrivé autrefois à une statuë de Claudia Quinta x, laquelle avoit été consacrée dans le temple de la Mére des Dieux, après avoir échapé deux fois à la violence du feu. Témoignage que la famille des Claudes étoit sainte & agréable aux Dieux, & qu'il falloit augmenter par de nouvelles cérémonies la révérence d'un lieu, où ils avoient montré tant de faveur envers le Prince.

LXV. Il ne sera point hors de propos de remarquer, que ce Mont s'apelloit autrefois Quer-

NOTES HISTORIQUES.

* Belle merveille, dit Don Carlos Coloma, si la statuë étoit de marbre.

x Celle, qui tira avec sa ceinture le vaisseau, qui aportoit à Rome la Bonne Déesse, ou la Mere des Dieux, lequel on ne pouvoit faire avancer d'un endroit du tibre, où il s'étoit arrêté.

Digitized by Google

Quercetulanus, à cauſe de la quantité de chênes, qui y croiſſoient : & que depuis, il fut apellé Celius de Cœles Vibenna, Capitaine Toſcan, qui aïant amené à Rome des troupes auxiliaires de ſon païs, reçût de Tarquin-le-Vieux, oud'un autre de nos Rois *y*, (car les Hiſtoriens ne ſont pas d'accord en ce point) non ſeulement cette montagne, mais encore la campagne voiſine juſqu'à l'endroit où eſt maintenant le marché, pour y habiter avec les ſiens, qui étoient en grand nombre ; d'où eſt venu le nom de la Ruë Toſcane.

Ou, de Cœles Vibenne, à qui cette montagne fut donnée pour demeure par Tarquin le Vieux, ou par un autre Roi ; car les Hiſtoriens en parlent différemment. Mais il eſt certain, que les troupes auxiliaires que ce capitaine amena à Rome, étant nombreuſes, elles occupérent encore les champs voiſins juſqu'au marché, d'où eſt venu *&c.*

LXVI. Mais ſi la promte aſſiſtance des Grands, & la liberalité du Prince, avoient conſolé le Peuple dans les deux afflictions, *que je viens de raconter* ; la licence des accuſateurs, dont le nombre croiſſoit de jour en jour 1,

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand un Prince protége les délateurs, juſqu'à leur donner des récompenſes, comme faiſoit Tibére, c'eſt

NOTES HISTORIQUES.

y Varron *lib. 4. de lingua lat.* dit que ce fut à Romulus, que

cauſoit d'autant plus de douleur, que perſonne n'y aportoit de reméde 2. Domitius Afer, après avoir fait condanner Claudia Pulcra, ataqua Varus Quintilius, ſon fils 3, & parent de l'Empereur; ſans qu'on s'étonnât, qu'un homme, qui avoit vécu long-temsdans la miſére 4, & qui avoit déja diſſipé la récompenſe de l'accuſation précédente, ſe portât à de nouveaux crimes, *our en gagner une autre.* Mais que Publius Dolabella illuſtre par ſes ancêtres, & parent de Varus, fût le compagnon d'Afer

REFLEXIONS POLITIQUES.

c'eſt le moïen de les multiplier à l'infini. Si la ſcelerateſſe, diſoit un Sénateur Romain, trouve tant de partiſans; lors même qu'elle eſt malheureuſe, & ſans apui, que ſera-ce, ſi le Prince & les Grans l'autoriſent & la recompenſent? *Invenit etiam æmulos infelix nequitia; quid ſi floreat vigeatque?* Tac. Hiſt. 4.

2 Il eſt très dificile de remédier à un mal, à la durée duquel le Prince trouve ſon compte.

3 Lorſqu'une famille eſt odieuſe ou ſuſpecte au Prince, les gens de cour ſe font un mérite de la perſécuter, juſqu'à ce qu'elle ſoit entiérement éteinte.

4 Il n'y a rien de plus dangereux, que la pauvreté; quand elle ſe rencontre avec de méchantes mœurs.

NOTES HISTORIQUES.

que Vibenna amena du ſecours. *In Suburana regionis parte*, dit-il, *princeps eſt Cœlius mons, à Cœlio Nibenno Tuſco, duce nobili, qui cum ſua manu dicitur Romulo veniſſe auxilio contra Sabinum Regem.* C'eſt au Mont Celius qu'eſt l'Egliſe de S Jean de Latran, qui eſt la cathédrale de Rome, & par conſéquent la premiére de la Chrétienté.

Digitized by Google

d'Afer à détruire son propre sang, & souillât sa noblesse d'une telle infamie, cela ne se pouvoit pas comprendre. Le Sénat arrêta donc la procédure, sous prétexte de vouloir attendre le retour de l'Empereur; car il ne restoit plus que ce moyen, par où l'on pût éviter pour un tems les maux qui pressoient.

LXVII. Quoique Tibére, après avoir dédié les temples de Jupiter & d'Auguste, eût défendu par un édit à toutes personnes de venir troubler son repos, & eût mis des gardes sur les avenues, pour empêcher le Peuple d'aborder 1; il ne laissa pas de quitter les villes

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les portes des maisons Roïales doivent être ouvertes à tout le monde, comme les temples & les ports de mer. Ces maisons ne sont apellées palais que pour cela, *quia palam sunt & patentes.* L'Empereur Rodolfe I. voïant que les portiers & les gardes écartoient ceux, qui lui vouloient parler: Laissez-les aprocher dit-il, car je n'ai pas été élu Empereur pour être gardé, mais pour en faire les fonctions. *Audiencia de Principes* Commines, qui ne fait pas un portrait trop avantageux du dernier Duc de Bourgogne, ne laisse pas de lui donner une grande loüange, quand il dit, que jamais nul Prince ne donna plus libéralement audience à ses Sujets, & qu'il prenoit grande peine à ouïr les Ambassadeurs. Car l'un le faisoit aimer de ses peuples, & l'autre, estimer de tous les Princes étrangers. Le Commentateur Espagnol de Commines dit au contraire, que l'invisibilité des Rois d'Espagne, qu'il apelle *endiosamiento*, est fort

les & tous les lieux de la Terre ferme, pour aller s'enfermer dans l'Isle de Caprées, séparée de l'extrémité du promontoire de Surrente par un bras de mer de trois milles de large. Je crois, que ce fut la solitude de ce lieu qui lui plût, car outre que la mer d'alentour est sans ports, & ne peut recevoir que de petits vaisseaux, & encore avec assez de peine, personne n'y peut aborder sans être vû de ceux qui font la garde z. D'ailleurs, l'hiver y est fort tempéré, à cause d'une montagne, qui arrête la

REFLEXIONS POLITIQUES.

fort à loüer, & que la retraite est ce qui divinise les Princes; au lieu que, selon Tite-Live, la facilité de les voir en ôte la curiosité, & les rend moins vénérables. *Let F. du chap.* 122. Mais si le propre des Rois est d'imiter la bonté de Dieu, dont ils sont l'image & les Lieutenans, il faut tomber d'acord, que les Rois & les Princes ne sont jamais plus divins, que lorsqu'ils s'humanisent davantage envers leurs Sujets. C'étoit un bel *endiosamiento*, que celui de l'Empereur Rodolfe II qu'il étoit impossible de voir ailleurs, que dans les écuries de son Palais de Prague, encore n'y pouvoit-on entrer que déguisé en palefrenier, & l'étrille à la main. *Chronique de Piasecki.*

NOTES HISTORIQUES.

z *Quòd uno*, dit Suetone, *parvoque littore adiretur, septa undique præruptis immensæ altitudinis rupibus.* i. e. parce qu'il n'y avoit qu'un seul endroit, & encore très-étroit par où l'on pût entrer dans cette Isle, qui outre cela, étoit environnée de rochers d'une hauteur prodigieuse.

Digitized by Google

la violence des vents. En Eté, les chaleurs n'y sont point incommodes, parce que les Zefirs y soufflent; & la vûë est très agréable, attendu qu'on découvre la mer de tous côtez. Cette isle regardoit encore sur un très beau païs *a*, avant que l'embrasement du mont Vésuve eût changé la face de ces lieux. C'est l'opinion commune, que les Grecs occupoient autrefois cette contrée, & que Caprées étoit habitée par les Téléboens. Tibére ayant donc choisi cette demeure, se borna à douze maisons, qu'il fit bâtir sous divers noms, pour ses plaisirs secrets, ausquels il s'abandonna autant qu'il s'étoit apliqué auparavant aux affaires. Mais s'il ajoûtoit facilement foi à tous les raports, lorsqu'il demeuroit à Rome, il devint encore plus crédule & plus défiant dans sa retraite 2.

Car

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Le Prince, qui ne se laisse voir qu'à ses favoris, ne peut pas manquer d'être soupçonneux; car ils ne manquent pas de leur côté de lui faire haïr tous ceux, qu'ils haïssent eux-mêmes, & d'empêcher d'aprocher de lui les personnes, qui pourroient le désabuser. Commines dit,

NOTES HISTORIQUES.

a L'Auteur dit: *Prospectabat pulcherrimum sinum, antequam Vesuvius mons ardescens faciem loci verteret.* D'Ablancourt, & les autres Traducteurs François & Espagnols rendent le mot, *sinum*, par celui de golfe, qui est *sinus maris*, au lieu

Digitized by Google

Car Sejan agiſſant ouvertement contre Agrippine & Néron, leur fit donner des gardes, qui tenoient comme regître de toutes leurs actions, de toutes leurs paroles, & de tous les meſſages, qui alloient & venoient. On apoſtoit même des gens, qui leur conſeilloient de s'enfuir vers les légions d'Alemage 3, ou d'apeller

REFLEXIONS POLITIQUES.

dit, que les Princes ſont toujours beaucoup plus ſoupçoneux que les autres gens, à-cauſe des doutes & des avertiſſemens qu'on leur fait, très-ſouvent par flaterie, & ſans qu'il en ſoit beſoin. *Chap. 5. du livre 1. de ſes Mémoires* M. le Cardinal de Richelieu dit, que ceux, qui poſſédent le cœur du Prince par pure faveur, ſont d'autant plus dangereux, que pour conſerver un tel treſor, il faut de neceſſité, que l'art & la malice ſupléent au defaut de la vertu, qui ne ſe trouve point en eux. Et il ajoûte, qu'il a toujours plus apréhendé le pouvoir de telles gens, que la puiſſance des plus grans Rois. Et certes avec raiſon, puiſqu'il en ſervoit un, auprès duquel il n'y avoit point de diférence entre lui faire un raport au prejudice de ſes Miniſtres, & le perſuader. *Chap. 6. de la 1. partie de ſon Teſtament Politique.*

3 A la Cour, il n'y a rien de plus dangereux pour ceux, qui y ſont haïs, & que l'on veut perdre, que les

NOTES HISTORIQUES.

au lieu que c'eſt ici un *ſinus terrarum*, qui fut conſumé par les flammes du mont Véſuve, leſquelles n'euſſent pas pû conſumer les eaux de la mer. Ajoûtez à cela, que Tacite uſe du mot *ſinus*, en ce ſens dans le chap. 5. de ce livre. *Quantum ingenii terrarum ſinus ambigat.*

Digitized by Google

peller à leur ſecours le Peuple & le Sénat, en embraſſant la ſtatuë d'Auguſte, qui étoit au milieu d'un Grand marché. Et quoiqu'ils ne prêtaſſent point l'oreille à ce conſeil, on les acuſoit pourtant, comme s'ils euſſent été ſur le point de l'éxécuter.

Q6 AN

REFLEXIONS POLITIQUES.

les fauſſes alarmes qu'on leur donne inceſſamment, afin de les jeter au déſeſpoir, & de les porter par là à des réſolutions téméraires. Parmi ces traverſes, dit la Reine Marguerite, mon frére & le Roi mon mari n'étoient pas ſans crainte de leur vie, ſoit que véritablement ils fuſſent en danger, ou que ceux, qui deſiroient la diviſion & la ruïne de nôtre Maiſon, pour s'en prévaloir, leur fiſſent donner des alarmes par de continuels avertiſſemens de pourvoir à leur ſûreté. *Livre 2. de ſes Mémoires.* Ce que dit M. de Montreſor dans les ſiens quadre encore mieux à ce que Tacite dit ici des artifices, dont Sejan ſe ſervoit contre Agrippine & Néron. Bien que M. le Duc d'Orléans & M. le Comte de Soiſſons, (ce ſont ſes termes) m'euſſent aſſûré de ne point prendre l'alarme des bruits, qui pourroient courir, ils ne s'arrêtérent pas à céte parole, que je n'avois tirée d'eux, que pour l'intérêt de leur ſervice. Le Cardinal, homme fertile en toutes les inventions, qu'un eſprit ingénieux & rempli de malice eſt capable de s'imaginer, les mit en défiance par des gens interpoſez, & par des billets qu'il leur fit écrire, pour les obliger à quiter la Cour, afin d'en demeurer le maître, & de réveiller l'eſprit du Roi contre ceux. De ſorte que prenant cet artifice pour un avis véritable, ils ſe dirent adieu, & ne ſe revirent jamais depuis.

Digitized by Google

AN DE ROME. 781.

LXVIII. Sous le Consulat de Junius Silanus & de Silius Nerva, l'année eut un commencement funeste. Titius Sabinus, illustre Chevalier Romain, fut mené en prison, parce que de tous les amis de Germanicus il étoit le seul, qui n'avoit point discontinué d'accompagner en public & de visiter assidûment sa femme & ses enfans 1; ce qui le rendoit aussi odieux à leurs ennemis, qu'agréable aux gens de bien. Ses adversaires étoient Latinius Latiaris, Porcius Cato, Petilius Rufus, Marcus Opsius, tous quatre Prétoriens, qui ne pouvoient monter au Consulat, que par la faveur de Sejan, ni aquerir sa faveur que par un crime 2. Comme Latiaris avoit un peu

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 A la Cour, dit la Reine Marguerite, l'adversité est toujours seule, comme la prosperité est acompagnée, & la persécution assistée des vrais amis. Le seul brave Grillon fut celui, qui mépriſant toutes les défenses, & les défaveurs, vint cinq ou six fois en ma chambre, imprimant si bien la crainte aux cérbères, que l'on avoit mis à ma porte, qu'ils n'oserent jamais le dire, ni lui refuser l'entrée. *Livre 2. de ses Mémoires.*

2 Il ne peut y avoir de pire gouvernement, que celui, où la porte des honneurs est ouverte aux scelerats, & fermée aux gens de bien. C'est une déteſtable maxime,

Digitized by Google

peu d'habitude avec Sabinus, ils convinrent entr'eux, que ce seroit lui, qui brasseroit la trahison, & que les trois autres serviroient de témoins; après quoi ils intenteroient l'accusation tous ensemble 3. Latiaris commence donc à par-

REFLEXIONS POLITIQUES.

me, que celle de certains Politiques, qui disent, que les gens-de-bien ne sont pas propres aux grans emplois, qui demandent des hommes impénétrables aux scrupules. Véritablement, il y a des scrupules incompatibles avec le maniment des afaires publiques, c'est-à-dire, quand ils vont à l'excès, comme celui du Garde des Seaux François de Montolon, qui les rendit à Henri IV. fesant conscience de seller sous un Roi Calviniste *opinion*, que Nicolas Pasquier apelle *superstitieuse*: mais il y a des scrupules bien fondez, qui bien loin de nuire aux afaires, y portent bonheur, & font fleurir l'Etat par le maintien de la Justice & des Loix. Tels étoient ceux du Chancelier Olivier, qui résistoit autant qu'il pouvoit à la violence du Cardinal de Lorraine, Premier Ministre sous François II. du Chancelier de l'Hospital, qui au dire d'Etienne Pasquier, ne se piquoit point de paroître juste, mais de l'être, & avoit bien osé être bon dans un siécle si corrompu; du Garde des Seaux Jean de Morvillier, Evêque d'Orleans, qui disoit à son neveu de Laubespine, que cette charge n'étoit pas seulement un métier pénible, mais qu'elle ne convenoit guére à un homme de bien; de Guilliaume du Vair, qui aima mieux perdre les Seaux, que de complaire au Maréchal d'Ancre, qui abusoit de sa faveur. Cependant, tout le monde avoue, que ces quatre grands Magistrats avoient autant de mérite & de suffisance, que d'honneur & de probité.

3 L'artifice des hommes est si grand, qu'ils se déguisent

Digitized by Google

à parler à Sabinus de choſes indiférentes, & puis il vient à le louer de ſa conſtance 4, ſur ce qu'aïant été ami de la Maiſon de Germanicus, lorſqu'elle floriſſoit; il ne l'avoit pas abandonnée dans l'adverſité, comme les autres. Tout d'un tems il parloit de Germanicus avec éloge, & plaignoit Agrippine. Sabinus atendri, ainſi qu'il eſt ordinaire aux affligez, verſa des larmes, & lâchant la bride à ſon reſſentiment, déteſta l'orgueil, la cruauté, & les eſpérances criminelles de Sejan, & n'épargna pas même Tibére. Et ces diſcours nouérent, en aparence, une amitié très étroite entr'eux, comme étant fondée ſur un commerce défendu. De ſorte que Sabinus cherchoit par tout La-

REFLEXIONS POLITIQUES.

guiſent en cent façons, pour parvenir à leurs fins. Tel parle ouvertement, ſous prétexte de ne pouvoir ſe taire ſans crime, quoique ce ſoit la paſſion, qui le fait parler; tel feint d'être ami de ceux qu'il veut perdre; tel fait parler autrui, & ſe reſerve ſeulement, pour apuïer les mauvais offices, qu'on aura commencez. Enfin, il y a tant de voies, pour faire mal en ce genre, qu'un Prince ne ſauroit être trop ſur ſes gardes, & pour ſe garantir des ſurpriſes *de tous ceux qui machinent la ruine des autres. Derniére ſection de la premiére partie du Téſtament Politique.* Ainſi, Antoine Perés a bien raiſon de dire, que le menſonge, l'impoſture, & la duplicité, ſont le langage naturel des Cours, & que la Cour eſt le fauxbourg de l'Enfer.

4 Un homme généreux & deſintéreſſé prend toujours grand plaiſir à s'entendre louer de la conſtance de ſon amitié.

Digitized by Google

Latiaris, le visitoit souvent, & lui ouvroit son cœur, comme à celui qu'il croyoit son plus fidele ami 5.

LXIX. Après cela, les quatre Sénateurs délibérent comme ils feroient, pour entendre les plaintes de Sabinus; car il faloit que le lieu où ils devoient se trouver, parût vuide & solitaire; & d'ailleurs il n'y avoit pas de sûreté à se tenir derriére la porte, où ils pouvoient être découverts au moindre bruit, ou aperçus *par quelque fente*. Outre que par hazard, ou par soupçon, *Sabinus auroit pû s'aviser de l'ouvrir*. Les trois témoins se cachent donc entre le toit & le plancher, (cache aussi honteuse, que la fourbe étoit détestable) & prétent l'oreille par les trous & par les fentes 1.

Cepen-

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Les Courtisans ne peuvent jamais aprendre une meilleure leçon que ce petit vers de nôtre Roi Filippe de Valois, qui le répétoit à tous propos,

Qui tibi dicit ave, sicut ab hoste cave.

Ceux-là sont bien simples, qui confient un secret, dont la révélation peut faire la fortune de ceux qui en sont les dépositaires. Cependant, M. de Chavigny, tout fin qu'il étoit, fit céte faute, & fut peu de jours après arrêté prisonier dans le château de Vincennes, dont il étoit Gouverneur.

1 Quand on parle mal des Princes, il faut se défier des murailles & des tapisseries, autant que des personnes. Il y a dans les Memoires de Commines un chapitre

Cependant, Latiaris rencontrant à point nommé Sabinus dans la ruë, le mene en sa maison, comme s'il eût eû à lui dire quelque chose qu'il eût apris de nouveau; le fait monter à sa chambre, où il l'entretient des maux passez, & de ceux qu'il prévoyoit qui alloient arriver, lesquels il lui éxageroit, pour lui donner

REFLEXIONS POLITIQUES.

tre excellent sur cete matiere. Le Roi dit-il, fit mètre le Seigneur de Contay derriére un grand paravent qui étoit dans sa chambre, afin qu'il entendit & pût raporter au Duc de Burgogne son Maître les paroles dont usoient le Connétable de Saint Pol & ses gens: Louïs de Creville, l'un de ses Gentilshommes, commença à contre-faire le Duc de Bourgogne, & à fraper du pié contre terre, & à jurer Saint George, apellant le Roi d'Angleterre Blancborgne, fils d'un archer, qui portoit son nom, & toutes les moqueries qu'il étoit possible de dire d'un homme. Le Roi rioit fort, & lui disoit de parler haut, parce qu'il commençoit à devenir un peu sourd. L'autre ne feignoit pas, & recommençoit encore de tres-bon cœur.... Le Seigneur de Contay & moi sortîmes de ce paravent, quand les autres s'en furent alez, & rioit le Roi, tres-content d'avoir joué son personnage, & fait entendre à ce Seigneur les paroles, dont usoit & fesoit user le Connétable par ses gens. Mais contay étoit comme homme sans patience d'avoir oui telles sortes de gens se moquer ainsi de son maître, & lui tardoit, qu'il ne fût déja à cheval pour l'aler dire au Duc de Burgogne, *Chap. 8. du livre 4.* Antoine Perez dit fort à-propos, que par l'écho la nature enseigne à l'homme à se défier, puisque le secret n'est pas même en sûreté dans la solitude, où il se trouve un témoin, qui raporte tout ce qu'il entend. *Dans ses Rélations.*

Digitized by Google

ner de nouvelles alarmes. Celui ci ne manqua point de tomber dans le piége, & de recommencer les mêmes plaintes, qui durérent même plus long-tems *que les autres fois*. Tant il eſt difficile de ſe taire, quand une fois on eſt entré dans le récit des ſujets qu'on a de ſe plaindre 2. Cela fait; les quatre Sénateurs envoyent leur accuſation par écrit à l'Empereur, avec un détail de leur fourbe & de leur infamie. Jamais Rome ne fut plus en trouble, ni plus en crainte; on évitoit également les gens de connoiſſance & les inconnus; on ne ſe fioit pas même à ſes parens, ni à ſes amis; on craignoit juſqu'aux choſes muétes & inanimées, les murailles & les ſtatuës.

LXX. L'Empereur écrivant donc au Sénat, pour lui ſouhaiter, ſelon la coutume, un heureux commencement d'année, prend cette occaſion, pour accuſer Sabinus d'avoir corrompu quelques uns de ſes domeſtiques, pour attenter à ſa vie, & en demande aſſez ouvertement la vengeance. Cette lettre achevée de lire, l'accuſé

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 L'amour-propre nous fait croire, que quelques plaintes, que nous aïons faites de ceux, qui nous ont ofenſez, nous n'en avons jamais dit aſſez. Ainſi, nous recommençons toujours, & les dernières plaintes ſont d'ordinaire les plus longues & les plus aigres, parce que plus nous feſons de réflexion à l'injure, que nous avons reçue, plus nous la trouvons atroce, & voulons qu'elle le paroiſſe aux autres.

Digitized by Google

cuſé fut condamné & traîné incontinent au ſupplice, criant, quoiqu'on lui ſerrât la gorge avec ſa robe, dont on lui avoit envelopé la tête, que c'étoit donc ainſi, qu'on célébroit le premier jour de l'an, & que l'on ſacrifioit à Sejanus. De quelque côté qu'il jettât les yeux, ou qu'il adreſſât ſes paroles, on prenoit la fuite; on évitoit les ruës & les places par où il paſſoit. Quelques-uns retournoient ſur leurs pas, & ſe montroient de nouveau, craignant qu'on ne leur fît un crime de ce qu'ils avoient eû peur. Quel jour y aura-t-il » éxemt de ſuplice, diſoit-on, puiſque par- » mi les ſacrifices & les vœux publics, & dans » un tems, qu'on a coutume de s'abſtenir » même des paroles profanes, on voit plan- » ter des gibets 1? Ce n'eſt pas ſans raiſon, » que

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quoique les jours de fête, ou de réjoüiſſance publique, doivent être reſpectez, cela n'empêche pas, que les Princes ne puiſſent quelquefois violer cête regle, quand il s'agit de faire un grand éxemple, & d'imprimer la terreur aux méchans. Le Pape Clément VIII. qui étoit un très-ſage & très habile Pontife, fit un coup de cête nature dans les premieres mois de ſon regne. Un mécredi ſaint, auquel ſe recontroit la fête de l'Annonciation, un chartier, pris par les sbirres, aïant oſé crier, Caëtano, Caëtano, qui étoit alors un cri de franchiſe, le Pape le fit éxecuter quelques heures après, avec trois domeſtiques du Cardinal Edouard Farneſe, qui avoient acouru à ſon ſecours. *Pagliari obſervation* 156.

Digitized by Google

» que Tibére s'expose à une si grande haine. » Il a si bien fait, qu'il a enfin trouvé le » secret de se venger, sans empêcher les nou- » veaux Magistrats, d'ouvrir en même tems » les temples & les prisons *b* » Cette éxécution fut suivie d'une lettre de Tibére, qui remercioit le Sénat d'avoir puni cet ennemi public 2 : ajoûtant qu'il vivoit dans une perpétuelle

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Un Prince, qui remercie les Juges d'avoir condamné & fait éxécuter à mort pour crime d'Etat un homme, dont tout le monde a bonne opinion, donne lieu de croire, qu'il l'a fait condamner injustement. Ce qu'un Prince prudent doit toujours éviter. Le Cardinal de Richelieu se garde bien de remercier les Juges du Maréchal de Marillac, quoiqu'ils ne l'eussent trouvé criminel, que pour lui complaire, en lui sacrifiant une Maison, qui fesoit profession ouverte de lui être ennemie.

NOTES HISTORIQUES.

b C'est que les Consuls & les Préteurs commençoient l'éxercice de leurs charges par ouvrir les temples, pour porter des ofrandes aux Dieux ; & par ouvrir les prisons, pour délivrer les prisonniers. Or Tibére, pour ne pas violer cette coutume, en faisant mener Sabinus en prison, le jour des Calendes de Janvier, qui en étoit un de grace, pour les prisonniers; il le fit éxécuter à mort, au lieu de le faire empriſonner. C'est l'explication, que l'habile M. Ryck donne à ce passage, que pas un traducteur François, Espagnol, ni Italien, n'a entendu, ou du moins n'a fait entendre. Freinshemius même, qui s'égare rarement, s'est écarté cette fois ci du véritable sens, en parafrasant ainsi le texte de Tacite *Quum jam exemplum datum esset, quo vel in ipso anni auspicio novi magistratus suppliciorum inferendorum causâ carcerem recluderent &c.* Car ce ne peut pas être la pensée de Tacite, de dire, que les prisons fussent ouvertes,

tuelle inquiétude, à cauſe des embûches qu'il avoit à craindre de la part de ſes ennemis. Il ne nommoit perſonne, mais on ne doutoit nullement, que ce ne fût d'Agrippine & de Néron qu'il parloit.

LXXI. Si je n'avois réſolu de raporter chaque choſe ſelon l'ordre des années, je ſerois tenté d'anticiper, & de raconter ici comment périrent Latinius 1, Opſius, & les autres auteurs de cette perfidie, non ſeulement ſous le regne de Caligula, mais du vivant même de Tibére. Car bien qu'il ne voulut pas, que perſonne entreprit de ruiner les Miniſtres de ſa cruauté 2, il ne laiſſoit pas de les ſacrifier aſſez

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Rien ne fait plus de plaiſir aux gens-de-bien, qui liſent l'Hiſtoire, que d'aprendre quelle a été la punition des méchans, dont elle raconte les crimes. Et c'eſt une des choſes que les Hiſtoriens ne doivent jamais ométre, d'autant que cela fait toujours une forte impreſſion ſur les eſprits.

2 Les Princes ne peuvent ſoufrir, que la Juſtice procéde contre ceux, qui ſont les executeurs de leurs volontez abſolues, parce que ce ſont autant de victimes, dont il ſe veulent faire honneur auprès du Peuple, quand ils trouveront leur compte à les ſacrifier.

NOTES HISTORIQUES.

vertes ce jour-là, pour envoyer des priſonniers au ſuplice, puiſque Sabinus y fut mené ſans être entré en priſon. Enfin, l'exemple que donna Tibére en la perſonne de Sabinus, quadre parfaitement au portrait que Tacite fait de ſa tyrannie en ces mots, *novi juris reperior.* Ann. 2.

Digitized by Google

assez souvent, soit qu'à la fin il se lassât de les protéger ; ou que les nouveaux, qui se presentoient de jour à autre, lui rendissent les anciens inutiles. Mais nous raporterons en son lieu la punition de ces quatre scélérats & de plusieurs autres. Ce fut alors, qu'Asinius Gallus, dont les enfans étoient neveux d'Agrippine *c*, proposa de demander au Prince, qu'il déclarât ceux, qui lui étoient suspects, afin que le Sénat l'en délivrat. Mais comme Tibére n'aimoit rien à l'égal de la dissimulation, qui, selon lui, étoit la principale de ses vertus 3, il trouva d'autant plus mauvais, qu'Asi-

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 A l'égard des particuliers, la dissimulation est un défaut, parce qu'elle détruit la Societé civile ; mais à l'égard des Princes, c'est une vertu d'office, d'autant que c'est une condition absolument requise, pour bien gouverner. Quiconque aura la moindre connoissance de la nature des afaires d'Etat, ou en aura manié quelques-unes, conviendra facilement de céte vérité. Et c'est pour cela, que nous voïons tous les jours des personnes, qui passant de la vie privée à la vie publique, changent entiérement de caractére. Tel dans sa condition de particulier étoit franc, ouvert, & sans façon, qui devenu Ambassadeur, Premier Président, Chancelier, ou Ministre d'Etat, renonce tout-à-coup à céte

NOTES HISTORIQUES.

c Vipsania, leur mere, étoit sœur de pere d'Agrippine.

Digitized by Google

qu'Asinius eût découvert ce qu'il câchoit au fond du cœur. Toutefois Sejan l'adoucit un peu, non pas qu'il aimât Asinius, mais pour laisser meurir les résolutions du Prince ; sachant, que comme il étoit lent à les prendre, aussi ne venoit il jamais à se déclarer, sans joindre des effets sanglans à ses 4 menaces *d*.

LXXII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

te franchise extérieure, & fait succéder à l'ingénuité la dissimulation, qui lui déplaisoit auparavant. Le commun proverbe attribuë ce changement subit aux honneurs, dont il semble que le premier éfet est d'enorgueillir les hommes qui y parviennent. Mais comme il est vrai, que la grandeur & la puissance en corrompent plusieurs, qui n'ont pas l'esprit assez fort pour résister aux assauts de la prospérité; il faut avouer aussi, que ce n'est pas toujours l'orgueil, qui produit cete différence de mœurs & de conduite, mais la nécessité des affaires, qui demandent un autre genre de vie, un autre extérieur, plus de circonspection, plus de mésures ; plus de dignité, & par conséquent plus de cérémonie. Et voilà ce qui attire l'envie à la pluspart des grans Magistrats, qui souvent ne sont coupables, que d'ocuper un poste, qui ne leur permet pas de se rendre trop populaires. Car si la personne prend plaisir à avoir des amis familiers, dit Antoine Perez, l'office ne le soufre point.

4 Le Prince, qui veut punir un Sujet qui l'a ofensé, doit

NOTES HISTORIQUES.

d C'est que Tibére ne se déclaroit jamais contre ceux, qui l'avoient

LXXII. Vers le même tems, mourut Julia, petite-fille d'Auguſte, qui l'avoit releguée pour cauſe d'adultére *e* en l'iſle de Trimere, qui n'eſt pas éloignée des côtes de la Pouille. Elle y avoit vécu vingt ans, ſans autre ſecours, que celui de l'Impératrice, qui après avoir fait périr par des voies ſecretes les petit fils d'Auguſte dans une fortune floriſſante, affectoit de ſe montrer tendre & généreuſe envers leur ſœur, qui étoit dans la miſére.

LXXIII. En la même année les Friſons, Nation qui habite au delà du Rhin, ſe révolterent, par déſeſpoir, plûtôt que par infidélité.

REFLEXIONS POLITIQUES.

doit bien ſe garder de le menacer, ou bien il faut que la punition acompagne la menace. Car qui menace, avertit Louïs XI. au plus fort de ſon reſſentiment contre le Connétable de S Pol l'appelloit ſon frere. *Commines chap. 8. du livre 4. de ſes Memoires.* Le Duc d'Anjou, qui fut depuis Henri III. diſoit ſouvent au Duc de Guiſe en l'embraſſant *Plût à Dieu, que tu fuſſes mon frére*, pendant qu'il empêchoit ſous main, qu'on ne lui donnât Madame Marguerite, ſa ſœur, en mariage. *La Reine Marguerite livre 1. de ſes Memoires.*

NOTES HISTORIQUES

l'avoient ofenſé, qu'il ne fût en état de ſe venger tout-à-fait; de ſorte que ſes plaintes, ou ſes menaces, étoient toûjours ſuivies d'une prompte punition.

e Auguſte lui fut ſi rigoureux, qu'étant accouchée après ſa condamnation, il défendit de nourrir cet enfant. *Suétone dans ſa Vie.*

Digitized by Google

té. Comme ils étoient pauvres, Druſus leur avoit impoſé pour tribut, de fournir ſeulement des cuirs de beuf i pour l'uſage de nos ſoldats *f*, ſans que perſonne ſe fût encore aviſé de les demander ni plus grands, ni plus forts. Mais Olennius, l'une de nos primipiles *g*, étant devenu leur Gouverneur, prétendit, que ces cuirs devoient être de la grandeur des peaux de leurs Ures *h*. Exaction, dont toute autre Nation ſe ſeroit plainte, mais d'autant plus inſupor-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelques pauvres que ſoient les Sujets, la raiſon ne permet pas de les exemter de toutes les charges, parce qu'en pendant la marque de leur ſujétion, ils perdroient auſſi la memoire de leur condition, & croiroient n'être plus obligez à l'obéïſſance. Il en eſt comme des mulets, qui étant acoutumez à la charge ſe gâtent par un trop long repos. Mais comme il faut, que la charge de ces animaux ſoit proportionnée à leurs forces, il en eſt de même des ſubſides, qui ſeroient injuſtes, s'ils n'étoient modérez; le ſens commun dictant à chacun, qu'il doit y avoir une proportion entre le fardeau, & les forces de ceux, qui le portent. *Teſtament Politique du Card. de Rich. ſect. 5. du ch. 4. de la 1. partie.*

NOTES HISTORIQUES.

f Pour couvrir leurs boucliers & leurs tentes, & pour faire des buſles & des ſouliers.

g C'étoient les Lieutenans-Colonels des légions.

h Beufs ſauvages, qu'ils élevoient dans les bois, & bien plus grands que les beufs à manger.

Digitized by Google

ſuportable 2 aux Allemands, que leurs forêts ſont toutes remplies de bêtes de groſſeur extraordinaire ; au lieu que le bétail qu'ils élevent dans leurs champs eſt petit. On commença par ſaiſir leurs bœufs, enſuite, on prit leurs terres, enfin, n'ayant plus dequoi payer, ils furent contraints de livrer leurs femmes & leurs enfans pour eſclaves. D'abord, ils n'opoſérent à tout cela, que des cris & des plaintes, mais après avoir demandé juſtice en vain, ils ſe la firent par la guerre 3, dont le ſignal fut

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les tributs, diſoit un Conſeiller-d'Etat Eſpagnol, ont deux meſures : l'une répond au pouvoir des Peuples, & l'autre à la volonté des Rois Les Rois doivent toujours s'acommoder à la premiére, & les Peuples à la ſéconde ; autrement tout ira ſens deſſus-deſſous. Toutes les fois qu'un Prince demande quelque choſe d'injuſte, ou d'impoſſible, on lui refuſe même ce qui eſt juſte & poſſible : au-lieu que s'il n'éxige rien de ſes Sujets qu'avec douceur & juſtice, ils ſe font un plaiſir de ſe ſaigner, & de lui donner tout ce qu'ils peuvent. Au contraire, s ils uſe de violence, ils deviennent obſtinez & féroces : de ſorte que changeant de part & d'autre de ſentimens & de noms, le Roi & ſes Miniſtres apellent les Sujets criminels de leze-majeſté humaine ; & ceux-ci le Roi & ſes Conſeillers criminels de leze-majeſté divine. Cet avis mérite que l'on ſache le nom de ſon auteur, qui s'apelloit Don Diego Sarmiento d'Acugna, Comte de Gondomar, Ambaſſadeur en Angleterre & en France, ſous le regne de Filippe III.

3 La plus-forte muraille, qu'un Prince puiſſe laiſſer à ſes Etats, dit Antoine Perez, eſt de réparer les

Digitized by Google

fut d'atacher au gibet les soldats établis pour exiger

REFLEXIONS POLITIQUES.

maux passez, & de décharger ses Sujets de ce qui est au dessus de leurs forces, de peur que, dans les occasions, que le tems amène, ils ne le fassent de leur propre main, aux dépens du repos public, & de la possession ancienne. *Dans les aforismes de ses Rélations.* C'est pour cete raison, que Louïs XI. qui avoit plus chargé le Peuple, que jamais Roi ne fit, avoit bonne envie de le décharger, & de lui faire beaucoup de bien, si Dieu lui eût fait la grace de vivre encore cinq ou six ans, à ce que dit Commines. Il ne se peut rien de plus sage, ni de plus persuasif, que l'avis, que le Cardinal d'Ossat donne à M. de Villeroy, au sujet des atentats, qui se feloient tous les jours contre la personne d'Henri IV. Je vous prie, dit-il, de prendre en bonne part un mot, dont je suis gros; il y a longtems. C'est que les conspirateurs n'eussent jamais eû l'audace de faire leurs conspirations; s'ils n'eussent vû une partie de la Noblesse malcontente, l'Eglise malmenée, & le pauvre Peuple trop foulé: & que sans cela les Etrangers n'eussent point eu la hardiesse de nous troubler, ni de suborner les Seigneurs & les Gentilhommes François. A la vérité, la vigilance du Roi a tellement profité jusques ici, que sans elle nous serions déja perdus; mais je ne puis m'éxemter de la crainte de semblables récidives, ni esperer un entier & asseûre repos, jusqu'à ce que le Roi ait réformé l'Etat, commençant par soi-même, & à mots prendre sur ses sujets, & qu'il ait contenté les meilleures parties dudit Etat, qui prévalent en nombre & en forces aux perfides & séditieux: de sorte que ceux-ci & les Etrangers même perdent toute esperance de troubler le repos public, & de faire soulever les Sujets contre leur Prince. Je sai bien que ce propos est hardi, mais je l'estime encore plus vrai & néces-sai-

Digitized by Google

éxiger ce tribut 4. Olennius leur échapa par la fuite, & se retira dans un château nommé Fieve, où il y avoit un nombre assez considérable de citoyens & d'alliez, qui gardoient cette côte.

LXXIV. Lucius Apronius, qui gouvernoit la Basse Allemagne, averti de ce soulévement, fit venir de la Haute quelques cohortes de nos légions, avec l'élite de la cavalerie & de l'infanterie auxiliaire, qu'il embarqua sur le Rhin. Mais lorsqu'il entra dans la Frise, les rebelles, qui avoient assiégé le château, s'étoient déja retirez pour aller deffendre leurs terres. Il fait donc dresser des ponts & des chaussées dans les marais voisins, pour passer le gros de l'armée, & trouvant par bonheur divers guez, il commande à la cavalerie des Caninéfates, & à l'infanterie Allemande,

REFLEXIONS POLITIQUES.

nécessaire: & si je pensois qu'il dût profiter, je le voudrois avoir écrit déja au Roi même, au péril de ma vie; car c'est le vrai moïen d'assurer sa personne & sa couronne, non seulement pour lui, mais pour toute sa postérité. *Létre 325.*

4 Souvent les ministres de la violence du Prince servent de victime à la vengeance des Sujets. En une belle nuit, dit Commines, fut pris Messire Pierre Archambault, Gouverneur du païs de Ferrette, pour le Duc de Bourgogne, & mené à Basle, où les Suisses lui firent son procès sur certains excès & violences, qu'il avoit faites audit païs, & lui tranchérent la tête. *Chap. 2. du Livre 4. de ses Mémoires.*

Digitized by Google

qui étoit à nôtre solde, d'aller charger l'arriére-garde des ennemis. Mais comme ils étoient déja rangez en bataille, ils renversérent les Caninéfates, & la cavalerie des légions, que l'on avoit envoyée pour les soutenir. Alors, Apronius fit partir trois cohortes armées à la legére, & puis encore deux autres; &, au bout de quelque tems, tout le reste de la cavalerie, troupes assez puissantes, si elles eussent chargé toutes ensemble; au lieu qu'arrivant les unes après les autres, non seulement les derniers ne relevoient point le courage des premiers, qui étoient en desordre, mais ils se laissoient emporter à l'épouvante des fuyards. Enfin, Cethegus Labeo, Chef de la cinquiéme légion, lequel avoit pris la conduite de ce qui nous restoit de milice auxiliaire, se voyant en danger d'être abandonné par les siens, qui branloient déja, fut obligé d'implorer le secours des légions. La sienne acourt la premiére, repousse vivement l'ennemi, & met à couvert nos cohortes, qui étoient fort affoiblies de leurs blessures. Nôtre Général ne pousa point plus loin la vengeance, & laissa même les corps sans sépulture, quoiqu'il fut demeuré sur la place beaucoup de tribuns, de capitaines de cavalerie, & de braves centurions. On aprit, depuis, de quelques transfuges, que neuf cens Romains avoient été taillez en piéces

Digitized by Google

ces dans le bois de Baduhenne, après avoir soutenu le combat jusqu'au lendemain ; & que quatre cens autres, qui s'étoient saisis d'une maison de campagne de Cruptorix, autrefois nôtre tributaire, s'étoient entretuez, de peur d'être livrez aux ennemis.

LXXV. Cet événement mit les Frisons en réputation parmi les Allemands, & Tibére dissimuloit cet échec, pour n'être point obligé de donner à personne le commandement des armes 1. D'ailleurs, le Sénat se soucioit peu du deshonneur, que l'Empire recevoit aux frontiéres, car la frayeur avoit si fort saisi les esprits, que chacun ne songeoit qu'à son propre mal, *Ou*, & n'y trouvoit point d'autre remède que la flaterie.

R 3 &

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand le Prince est vieux, il doit fermer le temple de Janus, c'est-à-dire, fermer la porte à toutes les guerres, qui ne font que diminuer son autorité, par le besoin qu'il a de ceux, qui sont capables de commander ses armées. Et c'est peut-être ce que le Prophéte Roi veut enseigner par ces paroles du Pseaume 147. *Quoniam confortavit seras portarum tuarum, qui posuit fines tuos pacem.* Commines dit, que Louïs XI. sur la fin de sa vie ne se soucioit d'autre chose, que d'être en tréve, ou en paix avec chacun, d'autant qu'il lui sembloit, que ses Sujets étoient un peu chatouilleux à entreprendre sur son autorité, quand ils en verroient le tems. Outre qu'il savoit, qu'il n'étoit point aimé des grans personages du Royaume, ni de beaucoup d'entre le menu-Peuple. *Chap. 7. du Livre 6. de ses Memoires.*

Digitized by Google

& n'y remedioit que par la flaterie 2. Ainſi, quoiqu'ils euſſent à délibérer ſur pluſieurs affaires, ils ne firent que décerner un autel à la Clémence, & un autre à l'Amitié, avec les portraits de Tibére & de Sejanus alentour. Ils furent tous deux extrêmement priez de ſe laiſſer voir au peuple, mais ils ne vinrent ni à Rome, ni aux environs, jugeant que ce ſeroit aſſez de ſortir de Caprées, & de ſe montrer ſur le rivage de la Campanie. Les Sénateurs & les Chevaliers y accoururent, avec une grande partie du Peuple, & l'on ne ſe mettoit en peine, que de voir Sejan, dont l'abord étoit bien plus difficile, que celui du Prince; car ſi l'on n'avoit une étroite liaiſon d'intérêts avec lui, il faloit briguer long-tems, pour avoir audience

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 En quelque mauvais état que ſoient les afaires d'un Prince, il trouve toujours des flateurs, qui non ſeulement lui cachent ſon malheur & ſes pertes, mais qui lui éxaltent encore ſa puiſſance & la felicité de ſon regne. Quoique Filippe IV. eût perdu la Principauté de Catalogne & le Royaume de Portugal, & fût à la veille de voir un ſoulévement dans ſes autres Etats, ſes Miniſtres ne laiſſérent pas de lui dreſſer, dans une conjoncture ſi fâcheuſe, une ſtatuë équeſtre, avec l'inſcription faſtueuſe de *Filippe el Grande*. Ce qui donna lieu à cète ingénieuſe raillerie de Don Juan de Taſſis, Compte de Villamediana: S'il eſt grand, diſoit-il, c'eſt donc comme un foſſé, qui s'agrandit, à meſure qu'on lui ôte plus de terre.

Digitized by Google

dience 3. Or il eſt certain, qu'il devint encore plus orgueilleux, à force de voir tous les Grands proſternez à ſes pieds comme des eſclaves 4. C'étoit bien la même choſe à Rome,

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Le poſte de Premier Miniſtre eſt aſſez expoſé à l'envie & à la haine, ſans que ceux qui l'occupent ſe rendent encore odieux par la dificulté de leur audience. Quelques-uns diſent au contraire, que c'eſt par là que les Miniſtres évitent de faire un nombre infini de mécontens, parce qu'il y a toujours beaucoup plus de gens, qui ſont éconduits, qu'il n'y en a qui ſont gratifiez: mais cete raiſon n'eſt pas de poids. Car le Miniſtre, dont il eſt dificile d'avoir audience, & qui, par conſéquent, la donne rarement, ſe fait autant d'ennemis, qu'il y a de perſonnes, qui atendent leur expédition; au-lieu qu'il a du moins pour ſerviteur, & pour amis, ceux dont il ecoute favorablement les demandes. Ajoûtez à cela, qu'il y a une maniére de refuſer avec douceur & civilité, laquelle conſole & ſatisfait les pretendans, qui ſont exclus.

4 Il n'y point de Prince de ſi forte trempe, ni de ſi grand courage, qui à la fin ne devienne jaloux de l'autorité de ſon favori, quelque afection qu'il ait pour lui. Qu'arrivera-t-il donc au favori, s'il uſe inſolemment de ſa fortune? de toute certitude il perira. L'adoration des Courtiſans a ruïné incomparablement plus de favoris, que la haine des Peuples. Il en eſt des Favoris & des Miniſtres qui s'enorgueilliſſent des adorations qu'on leur rend, ou plutôt qu'on rend au poſte qu'ils occupent, comme de l'âne, qui portoit la Déeſſe Iſis: il n'y a pas un de ceux qui ſe proſternent devant eux, qui ne diſe mentalement, *Non tibi, ſed Religioni.* Ce n'eſt pas à vous, que nous adreſſons nos reſpects, & nôtre

Digitized by Google

mais la grandeur de la ville, & la multitude des personnes, qui vont & viennent de tous côtez, sans qu'on sache quelles affaires elles ont, faisoient qu'on ne s'en apercevoit pas tant. Au contraire, on voyoit ici couchez par les champs, ou sur le rivage, des Sénateurs & des Chevaliers, pêle mêle avec toutes sortes de gens, lesquels attendoient jour & nuit, selon que les portiers leur étoient favorables, ou contraires 5, jusqu'à ce qu'ils fussent admis, ou renvoyez avec deffense d'attendre d'avantage. De sorte que plusieurs revinrent à Rome tout tremblans, parce qu'il n'avoit pas daigné le voir; & quelques autres, avec une fausse joye; faute de prévoir, que l'amitié de Sejan leur seroit fatale.

LXXVI. Enfin, Tibére, ayant fait épouser, en sa présence, à Cneïus Domitius A grip-

REFLEXIONS POLITIQUES.

nôtre culte, c'est à la Religion, c'est au Prince, dont vous portez les enseignes. *Alciat emblême 7.*

5 Les portiers rendent leurs maîtres d'autant plus odieux, que comme le plus souvent ils ne laissent entrer que ceux, qui en achétent la permission, on a lieu de croire qu'ils ne sont mis en garde, que pour refuser l'entrée aux pauvres. Ce qui atire mille imprécations & malédictions aux Grans. Plût à Dieu, qu'il prît envie aux Ministres du premier ordre, d'imiter ce Cardinal Espiroſa, dont les portiers, bien loin d'être insolens, demandoient à haute voix aux passans: Quelqu'un veut-il avoir audience du Seigneur Président de Castille?

Digitized by Google

grippine, fille de Germanicus, voulut que leurs noces fussent célebrées dans Rome. Il avoit considéré en la personne de Domitius, outre l'antiquité de sa race, la proche parenté qu'il avoit avec les Césars; car étant petit-fils d'Octavia *i*, il étoit par elle petit neveu d'Auguste.

NOTES HISTORIQUES

i Et propre fils de la fille aînée de Marc-Antoine.

Digitized by Google

LES

ANNALES

DE

CORNEILLE TACITE.

LIVRE CINQUIEME.

AN DE ROME. 782.

I. SOus le Conſulat de Rubellius & de Fufius, qui portoient tous deux le ſurnom de Geminus mourut, dans un âge preſque décrepit *a*, l'Impératrice Livia, de la famille illuſtre des Claudes, entrée par adop-

NOTES HISTORIQUES.

a Elle avoit quatre-vingt deux ans.

Digitized by Google

adoption en celle des Lives & des Jules *b*. Elle eût pour premier mari Tibére Néron, qui, après s'être enfui durant la guerre de Pérouſe, revint à Rome, quand Sexte Pompée eût fait la paix avec les Triumvirs. Enſuite Auguſte, épris de ſa beauté 1, l'enleva à ſon mari, toute enceinte qu'elle étoit, ſans lui donner le tems d'accoucher 2. Si ce fut malgré elle 3, l'on n'en ſait rien. Elle n'eût plus d'en-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 A la Cour, la beauté eſt toujours l'écueil de la chaſteté. Belle femme, femme de Cour, & courtiſane, ſont trois ſynonymes.

2 Comme les Princes ſont maîtres de faire tout ce qu'il leur plaît, ils ne tardent jamais guére à paſſer du ſouhait d'un plaiſir criminel à l'exécution, *A voto ad ſcelus facillimè tranſitur*. Hiſt. 1. Ils deſirent comme hommes, ils executent comme Rois.

3 L'ambition des femmes eſt ſi grande, qu'il n'y a rien de ſacré pour elles, quand il s'agit de devenir les épouſes ou les maîtreſſes des Princes. On trouver aujourd'hui une fille, ou une femme, qui ne tienne pas à honneur d'être la maîtreſſe d'un Roi? On entend dire tous les jours aux plus raiſonnables, que c'eſt un beau poſte, qu'une telle eſt bienheureuſe. J'ai ouï traiter de folle & de bête une Caterine de Rohan, qui fut depuis Ducheſſe de Deux-Ponts, pour avoir répondu à Henri IV. qu'elle étoit trop pauvre pour être ſa femme; & de

NOTES HISTORIQUES.

b Son pére fut adopté en la famille Livia, & elle en celle des Ceſars, d'où elle fut appelée Julia, au lieu de Livia.

Digitized by Google

sans après celui ci ; mais le mariage de Germanicus avec Agrippine lui fit avoir des arriére-petits-fils communs avec Auguste. Elle se gouvernoit dans son domestique à la mode des anciens, excepté qu'elle étoit plus traitable & plus indulgente, que les Dames du tems passé ne le croyoient devoir être 4. Mére impérieuse 5, femme complaisante 6, & qui savoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

& de trop bonne maison, pour être sa garce. Que juger des Dames de qualité qui jugent ainsi, sinon qu'en pareille occasion elles se garderoient bien d'être folles. Quoi qu'il en soit, Henri ne tenoit pas pour telle la Marquise de Guercheville, qu'il fit Dame d'honneur de la Reine sa femme, en récompense de la vertu inébranlable, qu'il avoit éprouvée en elle. Toute la postérité celebrera la gloire de la belle Julie de Gonzague, qui ayant été avertie, que le Général Barberousse arrivoit à Fondi, où elle sesoit son sejour ordinaire, dans le dessein de l'enlever, & de la mener à l'Empereur Soliman, s'enfuit en pleine nuit toute deshabillée, pour sauver son honneur, & celui de Vespasien Colonne, qu'elle avoit épousé tres-vieux.

4 Comme il ne faut pas, que les Dames, qui ont soin de leur réputation, soient faciles, ni familiéres, il ne faut pas non plus qu'elles soient inciviles, ni rustiques. La familiarité avec les hommes les fait toujours mépriser, & la rusticité les fait haïr & mépriser tout ensemble.

5 Quand les femmes ont fait la fortune de leurs enfans ; elles ont coutume de prendre un grand empire sur eux. Car outre le devoir filial elles prétendent encore tous ceux de la reconnoissance.

6 D'ordinaire, une femme, qui a eu une extrême com-

Digitized by Google

voit bien se faire aux humeurs délicates de son mari, & à la dissimulation de son fils. Ses funérailles furent sans magnificence 7, & son testament demeura long-tems sans s'éxécuter. Son oraison funébre fut prononcée sur la tribune des Rostres par Caïus Cesar, son petit-fils, qui fut depuis Empereur.

II. Comme Tibére n'étoit point venu rendre les derniers devoirs à sa mére, il s'en excusa par des lettres, alléguant la multitude de ses affaires 1, quoiqu'il n'eût rien diminué de sa

REFLEXIONS POLITIQUES.

complaisance pour son mari, éxige de ses enfans une extrême obéïssance, comme pour se dédommager sur eux de l'autorité, que leur pere a prise sur elle.

7 On ne se soucie guére d'honorer aprés leur mort ceux qu'on n'a guére ou point aimez durant leur vie.

1 La reconnoissance qu'un Prince doit à sa mére est un devoir personnel, mais l'application qu'il doit aux affaires publiques est un devoir royal, &, par conséquent, préférable à l'autre, lorsqu'ils ne peuvent pas compatir tous deux ensemble. Loüis XIII. ayant mis en délibération dans son Conseil s'il faloit permettre à la Reine sa mere de retourner en France, le Chancelier Seguier donna cet avis par écrit: Il n'y a personne qui ne donne un si juste conseil au Roi, si l'on considere S. M. comme fils seulement. Cette qualité l'oblige à de plus grans respects, puisqu'au lieu que les autres hommes ne reçoivent de leur mere que la vie; les Rois en reçoivent avec la vie la couronne & le droit de regner. Mais s'il est consideré comme Roi, il est plus obligé à son Etat, qu'à sa mére. La réponse que le Fils de Dieu

Digitized by Google

sa vie voluptueuse 2. Il retrancha même, comme par modestie, une partie des honneurs, que le Sénat avoit décernez à sa mémoire, & pria, qu'on ne lui ordonnât point de culte divin, sous prétexte, qu'elle l'avoit desiré ainsi. Dans un endroit de la même lettre, il condamnoit le soin, que certaines gens prenoient de plaire aux femmes 3, par où il désignoit le

REFLEXIONS POLITIQUES.

Dieu fit dans le temple à sa mére, qui se plaignoit de son absence, aprend aux Rois, qu'ils doivent toujours préférer le bien général de leur Etat à toutes les obligations particuliéres.

2 Un Prince, qui a abandonné le soin des afaires publiques, semble insulter la patience de son Peuple, lorsqu'il s'excuse sur la grandeur & l'importance de ses ocupations, comme fait ici Tibére.

3 Les Grans, qui entretiennent un commerce réglé avec les Dames de la Cour, deviennent tôt ou tard suspects, & par conséquent, odieux au Prince; car il est presque impossible de vivre longtems avec elles, sans prendre parti dans leurs querelles, sans entrer dans leurs intrigues, sans participer à leurs cabales. Mezeray les a très-bien définies, en disant, que c'est un sexe, qui veut regner en badinant. Tous les malheurs d'Antoine Perez vinrent de s'être embarqué trop avant dans les amours de la Princesse d'Eboli. Il n'y a qu'à lire l'Histoire, pour remarquer, que tous les hommes d'Etat, qui se sont trop amusez aux femmes, ont échoué de bonne heure. Je sai bien, dit M. le Cardinal de Richelieu; qu'il y a des esprits tellement supérieurs & maîtres d'eux-mêmes, qu'ils ne rendent pas maîtresses de leurs volontez, celles qui le sont de leurs plaisirs: mais il y en a peu de cète nature; & il faut avoüer, que comme

Digitized by Google

le Consul Fufius, qui avoit le talent de s'insinuer dans leur esprit, & de plaisanter finement. Outre qu'il avoit coutume de faire de Tibére même des railleries piquantes, dont le souvenir est éternel chez les Princes 4.

III.

REFLEXIONS POLITIQUES.

comme une femme a perdu le monde, rien n'est plus capable de nuire aux Etats que ce sexe, lorsque prenant pié sur ceux, qui les gouvernent, il les fait souvent mouvoir comme bon lui semble. *Section 5. du Chap. 8. de la premiere du Testament Politique.*

4 Il n'y a point d'ofense, que les Princes & les Grans aient plus de peine à pardonner, que la raillerie, surtout quand elle vient de gens, qui se piquent de faire les beaux esprits. Il arrive souvent à ses sortes de plaisans de pleurer, pour avoir fait rire. Le sobriquet de *Rey cogulla*, c'est-à dire, Roi coqueluchon, que les Grans d'Aragon donnoient à leur Roi *Don Ramiro*, parce qu'il avoit été Moine & Prêtre, donna lieu à un Abbé du Monastére de Tomer, de lui proposer l'exemple de Périandre & de Tarquin le superbe. Ce qui fut suivi de la mort de quinze Seigneurs, à qui il fit couper la tête dans la ville d'Huesca. *Mariana chap. 16. du livre 10. de son Histoire d'Espagne.* Elizabat, Reine d'Angleterre, ayant apris que M. Choüart de Buzenval, qui avoit résidé auprès d'elle de la part d'Henri IV. s'étoit moqué de sa prononciation Françoise, un jour qu'il mangeoit avec M. du Plessis-Mornay, elle se vangea de l'un & de l'autre. Car celui-ci lui ayant été envoyé depuis en qualité d'Ambassadeur extraordinaire pour demander du secours contre la Ligue, elle le reçut très-mal, & le laissa négocier en vain; de sorte qu'il falut lui envoïer un autre, qui fut le Vicomte de Turenne, qu'elle reçut très-bien. Mais quand Turenne

ving

Digitized by Google

III. Dès lors, la domination acheva d'être insuportable. Car tant que l'impératrice vécut, il restoit encore une ressource, à cause du respect, que Tibére lui avoit toujours porté 1, & de la retenuë de Sejan, qui n'osoit pas entrer en concurrence avec la mere du Prince; mais quand elle fut morte, ils s'échaperent tous deux, comme n'ayant plus de bride, *qui les incommodât.* Le Sénat ayant reçu des lettres écrites contre Agrippine & Néron, le Peuple crût, que l'Impératrice les avoit retenuës long tems, sur ce qu'elles furent presentées fort peu de tems après sa mort. Mais bien qu'elles fussent pleines d'aigreur, Néron n'y étoit accusé d'aucun crime d'Etat; Tibére lui reprochoit seulement l'amour des garçons

REFLEXIONS POLITIQUES.

vint à lui dire, qu'il avoit ordre de laisser en sa place M. de Buzenval, qui étoit venu avec lui, elle déclara qu'elle n'en vouloit point. *Mémoires pour l'Histoire de Hollande.*

1 Malheur au Royaume, dont le Roi ne respecte rien, dit Antoine Perez *dans une de ses secondes lettres.* Comminés dit, que Dieu n'a créé aucune chose en ce monde, à qui il n'ait donné son contraire, & sur tout aux Princes, pour les tenir en crainte & en humilité: que les Monarchies sont opposées aux Communautez, c'est-à-dire aux Républiques; & les Communautez aux Monarchies; les familles aux familles, & les particuliers aux particuliers, pour se faire charier droit les uns les autres. *Dans le dernier chapitre du livre 5. de ses Mémoires,* où cette matiére est traitée à fond.

Digitized by Google

garçons 2, & quelques autres infamies. Et comme il n'osoit attaquer la chasteté d'Agrippine 3, il se plaignoit de son air fier, & de son humeur hautaine & inflexible 4. Le Sénat saisi de peur demeuroit dans le Silence, lorsque quelques uns de ces gens, qui ne pouvant s'avancer par un vrai mérite, s'en font un de leur aveugle complaisance, demandérent, que l'affaire fut éxaminée, Cotta Messalinus se mon-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Un Prince, qui reproche à autrui les vices, dont on sait qu'il est taché lui-même, donne ocasion à ses Sujets de divulguer tout ce qu'ils savent qu'il a fait de plus honteux & de plus déteſtable. Filippe II. ayant reproché à Guillaume, Prince d'Orange, son mariage avec une Religieuse, celui-ci publia, que Filippe étoit actuellement marié avec Doña Isabel Osorio, lorsqu'il épousa l'Infante de Portugal; qu'il avoit vécu en adultere public avec Doña Eufracia, du vivant de la Reine Elizabet de France, sa troisiéme femme; & que pour surcroit d'infamie, il avoit épousé sa niéce, pour ajoûter l'inceste à la polygamie & à l'adultére. *Dans son Apologie de l'année 1579.*

3 Témoignage invincible, qu'une femme est vertueuse, quand ses plus cruels ennemis n'osent lui faire aucun reproche d'impudicité.

4 Un Sujet acusé par son Prince court toujours risque d'être condamné, quelle que soit l'acusation, mais principalement, lorsque ce qui lui est imputé se trouve conforme à son humeur & à ses mœurs. Comme Agrippine étoit naturellement très-emportée, & très-impérieuse, les plaintes de Tibére fesoient d'autant plus d'impression sur l'esprit des Sénateurs, qu'ils ne pouvoient douter, qu'elles ne fussent véritables.

Digitized by Google

montrant le plus échauffé de tous contre les accusez : mais les autres Grands, & particuliérement les Magistrats, ne savoient à quoi se résoudre ; car quelque sanglante que fut la lettre de Tibére, il laissoit tout le reste à deviner 5.

IV. Il y eût un Junius Rusticus, qui ayant été choisi par l'Empereur, pour tenir registre des actes du Sénat, étoit crû pour cela mieux instruit de ses intentions. Cet homme, par un mouvement fatal 1, (car il n'avoit jamais donné

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Quand le Prince veut se défaire d'un Grand, qui est aimé du Peuple, &, comme tel, est capable de former un parti contre lui, il ne doit point déclarer sa volonté, qu'il ne soit en état de la faire exécuter à coup sûr. C'est pour cela, que Louïs XI. prit tant de précautions & de mesures pour avoir la tête du Connétable de S. Pol ; & qu'Henri III. mit tout en œuvre pour attirer le Cardinal & le Duc de Guise aux Etats de Blois, où il les fit tuer.

1 Il y a bien des gens, en qui le hazard opere plus que le courage, ou la prudence. Tel fait une chose, qui lui réüssit, qu'il n'auroit jamais faite s'il eût été capable d'y faire attention, ou réflexion, tel a passé toute sa vie, sans donner aucune marque d'esprit, ni de courage, qui tout à coup devient un héros aux yeux du peuple, sans savoir lui même d'où lui est venüe sa réputation. Tel étoit le bon-homme de Broussel, qui n'ayant jamais fait de figure dans le Parlement, ni dans le monde, commença, sur le déclin de son âge, à se faire un grand nom par opiner à toute rigueur contre le Cardinal Mazarin, & devint plus fameux par son enlévement

Digitized by Google

donné aucune marque de courage) ou par une fauſſe prudence, qui lui faiſoit apréhender l'avenir, dont il étoit incertain, & oublier le danger préſent, qui le menaçoit, non content de ſe ranger du côté de ceux, qui n'oſoient ſe déclarer, conſeille aux Conſuls de diférer le raport de cette affaire 2, diſant, que les

REFLEXIONS POLITIQUES.

levement au ſortir d'un *Te Deum*, que s'il eût remporté lui même la victoire, pour laquelle on rendoit des actions de graces à Dieu.

2 » C'eſt un grand mal, dit le Preſident Jeannin, » que les Magiſtrats réſiſtent aux volontez du Prince; » car les Sujets, à qui ils doivent donner l'exemple, » prennent là-deſſus mauvaiſe opinion du Prince, & » croïent injuſte ce qu'il leur demande: d'où vient la » haine contre lui, & bien ſouvent la revolte. D'ail- » leurs, de refuſer au Souverain les choſes injuſtes, » lorſqu'il les demande par la voie ordinaire des loix, » c'eſt lui aprendre à uſer de ſon autorité abſoluë pour » ſe fair obéïr. Temoin ce que fit Tibére, qui, après s'etre adreſſé en vain, au Sénat de qui il attendoit quelque ſatisfaction, lui défendit de ſe mêler davantage de cête afaire, où il devint Juge & partie. En 1631. le Parlement de Paris aïant refuſé de verifier la Déclaration du Roi contre Monſieur le Duc d'Orléans, & tous ceux, qui l'avoient ſuivi dans ſa ſortie du Roïaume, le Roi manda la Compagnie au Louvre, avec ordre d'y venir en corps & à pié. S'y étant renduë, le Garde-des-Seaux Chaſteau-neuf leur remontra, que le Parlement ne doit point connoître des afaires d'Etat, dont la connoiſſance n'apartient qu'au Prince ſeul, *&c.* Et puis le Roi déchira lui même du regître la feuille où leur arrêt de voix partagées étoit écrit & fit inſe-

rer

les choſes pouvoient changer de face de jour à autre, & qu'il faloit donner à un vieillard couroucé le tems de pouvoir ſe repentir. En même tems, le Peuple portant les ſtatuës d'Agrippine & de Néron, environnoit le lieu de l'aſſemblée, & faiſant des ſouhaits pour la vie de l'Empereur, crioit, que les lettres étoient ſupoſées, & que l'on machinoit la ruine de ſa famille à ſon inſû. Ainſi, il ne ſe paſſa rien de funeſte ce jour-là. Il couroit cependant des copies de quelques avis qu'on feignoit avoir été prononcez par des Conſulaires contre Sejan, pluſieurs exerçant leur demangeaiſon

REFLEXIONS POLITIQUES.

rer à la place, un arrêt, par lequel » très-expreſſes » défenſes étoient faites à la Cour de Parlement, de » mettre à l'avenir en délibération, telles & ſembla- » bles Déclarations concernant les affaires d'état, ad- » miniſtration & gouvernement d'icelui à peine d'in- » terdiction de leurs charges: Et pour la faute com- » miſe en ce regard par ladite Cour, étoit ordonné, » que leſdites lettres de Déclaration ſeroient retirées » d'icelle, avec défenſes très-expreſſes de prendre au- » cune juriſdiction, ni connoiſſance du contenu en » icelles. *Chap. 17. du livre 4. du 1. tome de l'Hiſtoire du Cardinal de Richelieu.* Au reſte, il arrive aſſez ſouvent, qu'on eſt protégé de ceux, qu'ayant la liberté de choiſir, on n'auroit jamais voulu pour Juges. C'étoit aſſez que Junius Ruſticus fût une des créatures de Tibére, pour devoir être ſuſpect à Agrippine. Cependant, il lui rendit un ſervice, qu'elle ne pouvoit pas même eſpérer des amis qu'elle avoit dans le Sénat.

Digitized by Google

geaiſon d'écrire des libelles 3, avec d'autant plus de licence, qu'on ne les connoiſſoit pas. Sejan donc, plus outré 4 que jamais, en prit occaſion de calomnier le Sénat, l'accuſant d'avoir mépriſé la douleur du Prince. Il dit, que le Peuple s'eſt révolté; que par-tout on entend & on lit des harangues nouvelles *contre le Gouvernement*; que le Sénat ſe mêle de faire de nouvelles loix 5; qu'il ne reſte plus qu'à

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les libelles & les paſquinades ſont les juſtes fleaux de la tyrannie. Les tyrans prennent pour deviſe, *oderint, dum metuant*, & par un juſte talion, les Sujets leur opoſent la vérité, qui eſt tout ce que la tirannie craint davantage.

4 Les Favoris & les Miniſtres des Princes n'ont rien plus à craindre, que les écrits, qui ſe font contre eux, car quelque affection que leur Maître ait pour eux, il ne faut ſouvent qu'une petite épigramme, ou qu'un petit avis, qui lui tombe entre les mains, pour les faire diſgracier à jamais. Tant de Courtiſans mécontens, qui n'oſent pas aprocher de l'oreille du Prince, parce qu'il eſt environné d'eſpions entretenus par le Miniſtre, ou par le favori, ont mille occaſions de lui mettre un papier dans ſa chambre, dans ſon lit; ou dans ſes poches, ſans que le plus fin argus en voie rien. C'eſt ainſi que le Cardinal de Borgia & le Comte d'Ognate trouverent moyen de perdre le Marquis de Leganés, & puis le Comte Duc d'Olivarés.

5 Si une fois on laiſſoit aller la bride à ces Compagnies puiſſantes, on ne pourroit plus, après les retenir dans les bornes de leur devoir. Il ſeroit impoſſible d'empêcher la ruine de l'autorité royale, ſi l'on ſuivoit

Digitized by Google

qu'à prendre les armes, & à mettre à la tête des armées ceux, dont ils avoient déja porté les images pour enseignes.

V. Là dessus, Tibére recommence à invectiver contre la mére & le fils, & après avoir fait une réprimande au Peuple par édit, il se plaint au Sénat d'avoir souffert, que la Majesté Impériale reçût un affront public par la trom-

voit les sentimens de ceux, qui étant aussi ignorans en la pratique du Gouvernement des Etat qu'ils présument étre savans dans la théorie de leur administration, ne sont pas capables de donner des arrêts sur le cours des afaires publiques qui excédent leur portée. *Sect. 3. du chap. 4. de la premiere partie du Testam Politique.* En effet, leurs charges n'ont été établies, que pour connoître des afaires des particuliers, & des diférends, qui sont de partie à partie. Cabrera fait une remarque fort judicieuse sur les gens de Justice. Il dit, qu'ils sont sujets à former de grandes dificultez dans les afaires d'Etat, & dans les choses même que l'on peut faire sans scrupule, parce qu'ils s'atachent trop au sens litéral des loix. Ajoûtant que c'est encore leur coutume de tenir pour mal fait tout ce qu'ils n'ordonnent pas eux-mêmes *Chapitre 8. du livre 1. de son Histoire.* Parlant du choix que Filippe II. fit de Don Diego de Covarruvias, Evêque de Segovie, pour la charge de Presidént de Castille, qui demandoit un homme moins scrupuleux, & plus politique, il dit, que ce Prélat, qui étoit grand Canoniste, & qui menoit une vie retirée, ne fut préféré par ce Prince, que parce qu'il ne lui vouloit pas donner tant de part au Gouvernement, qu'y en avoit eû le Cardinal Espinosa. son prédécesseur. *Chap. 27. au livre 9.*

Digitized by Google

tromperie d'un Sénateur ; & ſe réſerve toute la connoiſſance de cette affaire. De ſorte que le Sénat ne paſſa pas plus outre ſe contentant de lui mander, que c'étoit bien leur intention de le venger de ſes ennemis, & de les condamner même au dernier ſuplice, & que s'ils ne le faiſoient pas, ce n'étoit que parce que l'autorité du Prince les en empêchoit.

Ou, & demande, que cette affaire lui ſoit renvoyée ſans y toucher davantage.

Il manque ici près de trois ans, ſavoir 782. preſque tout entier ; 783. & une bonne partie de 784. où nous aurions l'empriſonnement d'Agrippine & de ſes deux fils, la mort de l'aîné, la conjuration & la punition de Sejan, la mort de Livia, ſa complice, & la proſcription de tous les parens & les amis de ce malheureux favori ; c'eſt-à-dire, tous les plus grands évenemens du regne de Tibére.

VI. Il ſe fit ſur ce ſujet quarante quatre *e* harangues, dont il y en eut peu, qui fuſſent telles, que la conjoncture preſente le demandoit, parce qu'on n'oſoit parler librement ; les

---

NOTES HISTORIQUES.

e Il faloit, que ce fût une affaire de grande importance, pour être agitée avec tant de contention. M. Ryck conjecture, que le ſujet d'une ſi longue delibération étoit peut-être de ſavoir, ſi l'on devoit déclarer ennemis publics tous ceux, qui etoient parvenus aux honneurs & aux charges par la faveur de Sejan. Au reſte, il eſt bien étrange, que de quarante quatre diſcours, il ne nous reſte que ce fragment de la harangue d'un ami de ce favori.

Digitized by Google

les autres, selon la coutume de ce tems-là, » *furent pleines de flateries.* * * * * J'ai » cru, que cela me feroit du déshonneur, » ou des ennemis à Séjan * * * * * Main- » tenant, que la fortune l'a renversé, celui » même, qui l'avoit pris pour son colégue & » pour son gendre *d*, se le pardonne. Les autres » déteſtent avec perfidie un homme, dont ils » ont fomenté l'orgueil par des flateries & pas » des soumissions honteuses. * * * * * Je » ne puis dire, lequel je trouve plus injuste, » d'accuser son ami, ou d'être accusé, pour l'a- » voir

NOTES HISTORIQUES.

d Quelques-uns ont crû, qu'à la fin Sejan épousa Livia, veuve de Drusus, que Tibére lui avoit refusée. Mais outre que Tibére n'étoit point d'humeur à changer de résolution, lui, qui, selon Tacite, *semel placita pro æternis servabat. Ann.* 1. la qualité de gendre ne conviendroit point à Sejan à l'égard de Tibére, dont Livia n'étoit que la bru. Car, dit très-bien M. Ryck, quoique Germanicus, frere de Livia, fût devenu fils de Tibére par adoption, cela ne changeoit point le degré de parenté, qu'elle avoit avec Tibére. Il faut donc entendre le *generum adsciverat*, de la promesse, que ce Prince avoit faite à Sejan de lui donner une des filles de Germinanicus Ce qui quadre parfaitement à la bonne espérance qu'il lui donna, lorsqu'il lui refusa Livia. *Quibus necessitudinibus immiscere te mihi parem, omittam ad præsens referre. Ann.* 4 Et à ce passage de Suétone. *Ut à se per speciem honoris dimitteret, collegam sibi adsumpsit in quinto Consulatu: deinde spe affinitatis ac tribunicæ potestatis decepium inopinantem criminatus est. In Tiberio Cùm olim*, dit M Ryck, *Liviliæ nuptias petenti promisisset aliam conditionem, qua domi Cæsarum immisceretur, tanquam promissi memor, ex nepotibus suis, unam habenti despondit. In Sejano.* Au reste, Tacite met ici *generum*, pour *progenerum*, comme font tous les Jurisconsultes.

Digitized by Google

» voir aimé. *** Pour n'avoir à me plain-
» dre de la cruauté de perſonne, ni à im-
» plorer la clémence du Prince, libre &
» ſans contrainte, je préviendrai le danger,
» *par ma mort*, content de n'avoir rien à me
» reprocher 1. Au reſte, Meſſieurs, je vous
» conjure de ne vous point ſouvenir de moi,
» pour pleurer mon ſort, mais au contraire,
» pour me mettre au rang de ceux, qui par
» une fin glorieuſe, ſe ſont éxemtez de voir
» la déſolation publique 2.

VII. Après cela, il paſſa une partie du jour à recevoir les viſites de ſes amis, prenant congé de ceux, qui s'en aloient, & diſcourant avec ceux, qui vouloient reſter; & il y avoit encore grande compagnie, lorſque ſans montrer la moindre émotion, (ce qui feſoit croire qu'il lui reſtoit quelque tems à vivre) il ſe laiſſa

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quelque perſécution, ou diſgrace, qu'un homme ait ſouferte, ſon bonheur eſt mille fois plus grand que n'a été ſon malheur, lorſque ſa mort ne reproche rien à ſa vie.

2 Un bon citoïen ſe tient plus heureux de mourir, que d'être le ſpectateur des maux de ſa patrie. Tacite aplaudit au bonheur de ſon beaupére, de n'avoir point vû les derniéres années du regne de Domitien, le Sénat aſſiégé, les Conſulaires maſſacrez, les Dames Romaines proſcrites & fugitives, & les délateurs trionfans de la patience publique. *In Agricola.*

Digitized by Google

laissa tomber sur la pointe d'une épée, qu'il avoit cachée sous sa robe. Tibére ne dit aucun mal de lui après sa mort, au lieu qu'il reprocha plusieurs infamies à Blesus *e*.

VIII. On procéda ensuite contre P. Vitellius & Pomponius Secundus *f*. Les délateurs accusoient le premier d'avoir offert les deniers du tresor public, dont il avoit l'intendance, & le fonds destiné au payement des soldats, pour former une entreprise contre l'Etat. Considius, qui sortoit de la Préture, tournoit à crime à Pomponius l'amitié d'Elius Gallus, qui s'étoit réfugié dans ses jardins, comme dans un lieu de sureté, après la punition de Sejan. L'un & l'autre ne trouvérent point de secours, qu'en la générosité de leurs fréres, qui furent leur caution. Mais après plusieurs remises, Vitellius ennuyé de languir toûjours entre l'espérance & la crainte, ayant demandé un

---

NOTES HISTORIQUES.

e C'étoit pourtant un grand homme de guerre, selon Tacite *Ann.* 1. & 3. & selon Patercule, qui parle ainsi de lui : *Singulari adjutore in negotio usus Junio Blæso, viro nescias utiliore in castris, an meliore in toga, qui post paucos annos Proconsul in Africa, ornamenta triumphalia, cum appellatione imperatoria : meruit. Hist.* 2. *cap.* 125.

f C'est le même que Pomponius Flaccus, dont il est parlé dans le second Livre de ces Annales. Suetone dit, que Tibere l'appelloit son ami de toutes les heures, & qu'une fois il passa une nuit & deux jours entiers à boire avec lui, après quoi il lui donna le gouvernement de Syrie.

Digitized by Google

un canif, comme pour tailler ſes plumes, s'en piqua legérement les veines, & puis ſe laiſſa mourir de triſteſſe. Au contraire, l'autre, qui avoi. beaucoup d'eſprit & de politeſſe, ſurvécut à Tibére, à force d'être conſtant dans ſa mauvaiſe fortune 1.

IX. Il fut enſuite réſolu de punir les autres *g* enfans de Sejan 1; quoi que la furie du

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il y a bien plus de grandeur d'ame à ſuporter conſtamment l'adverſité, qu'à mépriſer la mort, parce qu'on eſt las de vivre. Vous trouverez bien plus facilement des gens, qui ſe réſoudront volontiers à mourir, que vous n'en trouverez, qui ſoient capables de porter patiemment leur affliction. Le Cardinal du Perron diſoit, que le courage ne conſiſtoit pas à faire le brave, ni à ſe batre en duel, mais à réſiſter aux dificultez, aux fatigues, aux travaux, & à combatre contre les néceſſitez. *Perroniana.*

1 Si les délits ſont perſonels, il eſt, ce ſemble, injuſte de punir de mort les enfans de ceux qui ont atenté à la perſonne de leur Prince légitime. Cependant, il y a des politiques, qui veulent qu'on faſſe mourir les enfans & les fréres de ſes ſortes de criminels. Pour moi, dit Nicolas Paſquier parlant de l'arrêt donné contre Ravaillac, ſi je me fuſſe rencontré au jugement, j'euſ-

ſe

NOTES HISTORIQUES.

g Tacite dit au commencement du quatriéme Livre, que Sejan avoit trois enfans, & parle ici de deux, qu'on fit auſſi mourir. Il faut donc, que l'autre, & probablement l'aîné, eût été éxécuté avec ſon pére.

Digitized by Google

Peuple commençât à se passer, & que les supplices précédens eussent apaisé la plûpart des ennemis *de ce favori*. On les méne donc en prison le frére & la sœur : le garçon savoit bien qu'il aloit mourir ; mais la fille étoit si simple *b*, qu'elle demandoit souvent où on la menoit, & pour quelle faute ; criant, qu'elle n'y retourneroit plus, & qu'on lui pouvoit donner le fouët. Les écrivains de ce tems-là disent,

REFLEXIONS POLITIQUES.

se passé plus outre. Le pére, la mére, les fréres, & les sœurs fussent tous morts avec lui.... Puisque les tourmens de deux ou trois heures ne peuvent détourner ces méchans esprits d'atenter à la personne d'un Roi, peut-être que la crainte qu'un pére aura d'exposer sa femme & ses enfans, ou un fils, son pére, sa mére, ses fréres & ses sœurs, à une mort ignominieuse & cruelle, les retiendra d'exécuter de si téméraires & périlleuses entrepriſes. L'amour paternelle ou filiale les épouvantera plus, que toute la rigueur des tortures, à l'épreuve desquelles ont été quantité de gens, qui ne se soucioient point de leur vie.... Cela fut pratiqué à Rome, où les enfans de Sejanus, quoiqu'innocens, furent condannez à mourir avec leur péres ; & à Milan, où il fut ordonné, que les femmes & les enfans des meurtriers du Duc Galeas Sforce seroient mis à mort, & leurs maisons rasées, & les arbres de leurs terres portans fruit déracinez. *Dans la premiere de ses létres.*

NOTES HISTORIQUES.

b Elle étoit pourtant d'âge à devoir connoître son malheur, & à parler autrement qu'elle ne fait ici ; car il y avoit déja dix ou onze ans, qu'elle étoit accordée à Drusus, fils de Claudius.

Digitized by Google

disent, qu'avant-que d'être étranglée, comme son frére, elle fut violée par le bourreau, parce qu'il étoit sans éxemple, qu'une vierge eût jamais été punie du dernier suplice; & que leurs corps furent jettez aux Gémonies, sans nul égard à leur âge. *****

Manque ici la rélation de la mort de la pauvre Apicata, qui voyant l'inhumanité avec laquelle on avoit fait mourir ses enfans, & déshonoré leurs corps, envoya à Tibére un mémoire écrit de sa main, qui découvroit les crimes de Livia, du Médecin Eudemus, & de l'eunuque Ligdus; & puis se fit mourir, pour ne pas survivre davantage aux malheurs de sa famille.

X. Au même tems, l'Asie & la Gréce furent alarmées d'un bruit, qui courut avec force, mais qui dura peu, que Drusus, fils de Germanicus, avoit paru dans les Isles Cyclades 1, & puis dans la terre ferme voisine.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Ce n'est pas tant par cérémonie, que par raison d'Etat, que l'on a établi la coutume d'exposer à la vuë du Peuple le corps des Princes après leur mort. Comme il y a par-tout des imposteurs, & toujours quelqu'un, qui ressemble de visage, de taille, & d'âge, au Prince défunt, il importe à la sûreté du successeur, & au repos de l'Etat que tout le monde sache & voïe, que tel Prince est mort, pour obvier à toutes les fourbes, que la malice des brouillons, des mécontens, & des voisins ennemis, est capable de métre en œuvre.

Le

Digitized by Google

C'étoit un jeune homme à peu près de son âge, suivi de quelques affranchis de Tibére, qui le connoissant bien ne l'accompagnoient, que pour le trahir. Ceux, qui ne savoient rien de la fourbe, accouroient pour le voir, attirez par son nom, outre la curiosité, qu'ont les Grecs pour les nouveautez & pour tout ce qui semble merveilleux. Car on débitoit & croyoit tout ensemble, qu'étant échapé de prison il alloit trouver les légions de son pére, pour se saisir de l'Egypte, ou de la Syrie 2. Déja, la Jeu-

REFLEXIONS POLITIQUES.

Le regne d'Henri VII. Roi d'Angleterre n'est mémorable, que par les troubles & la guerre civile, qu'y excita un Perkin, qui se disoit fils d'Edoüard IV. & comme tel prétendoit être le légitime héritier de la Couronne. En l'année 1670. un Cosaque, nommé Stenko Razin, souléva presque toute la Moscovie, & assembla une armée de deux cens mille hommes, par un bruit, qu'il fit courir, que Czarowits, fils-aîné du Grand Czar, mort le 17. Janvier de cete année-là, étoit encore vivant, & s'étoit réfugié chez lui, pour être secouru contre les Seigneurs du païs rebelles à son pére. J'ai parlé dans les notes historiques de la page 158. de deux Ermites, qui réssuscitérent en leur personne Sébastien, Roi de Portugal. L'an 1600. il parut à Venise, & puis en Toscane, un troisiéme Sébastien, que le grand Duc fit arrêter pour l'envoïer en Espagne. C'est peut-être pour obvier à cet inconvénient, que les Polonois n'enterrent jamais leur Roi, qu'après avoir élû son Successeur.

2 Lorsque le Prince, qui regne, est haï, le Peuple est toujours disposé à favoriser les Princes, ou les Grans qui le veulent détrôner.

Digitized by Google

Jeuneſſe ſe joignoit à lui, & par tout où il paſſoit, on lui rendoit des honneurs publics; & lui tout joyeux de ce bonheur préſent, ſe repaiſſoit de force vaines eſpérances, lorſque la nouvelle en vint à Poppeus Sabinus, Gouverneur de la Gréce, qui ſe trouvoit alors occupé dans la Macédoine. Celui ci, pour prévenir les bruits, vrais, ou faux, qui couroient, traverſe en diligence les golfes de Toronée & de Thermes, & l'Eubée, qui eſt une Iſle de la mer Egée, gagne le port de Pirée & la côte de Corinthe, dont il paſſe le détroit, & puis arrive par une autre mer à Nicopolis, Colonie Romaine. Et ce fut là qu'il aprit que ce jeune-homme, après pluſieurs interrogations s'étoit dit fils de Marcus Silanus; & que la plûpart de ceux, qui l'avoient ſuivi, l'ayant abandonné, il s'étoit embarqué comme s'il eût eu deſſein d'aller en Italie. C'eſt ce que Sabinus écrivit à Tibére, & nous n'en ſavons pas davantage.

XI. Sur la fin de l'année, la diſcorde des Conſuls, qui ſe couvoit depuis long tems, vint à éclater, ſur ce que Trion, accoutumé à plaider; & toujours prêt à faire des ennemis, taxa obliquement Regulus, de procéder négligemment contre les complices de Sejan. Car Regulus, qui ne ſortoit jamais des termes de la douceur, ſi l'on ne l'y contraignoit, non content de rabatre le coup, apelloit Trion en

Digitized by Google

Juſtice, l'accuſant d'avoir été de cette conjuration. Et quoique pluſieurs du Sénat les conjuraſſent d'étouſer une querelle, qui tourneroit à leur ruine, ils continuerent toujours de ſe menacer l'un l'autre, juſqu'à la fin de leur Conſulat.

Digitized by Google

LES ANNALES DE CORNEILLE TACITE.

LIVRE SIXIEME.

AN DE ROME. 785.

I. SOus le Consulat de Cneus Domitius *a* & de Camillus Scribonianus, Tibére ayant passé le détroit, qui est entre Surrente & Caprées, côtoyoit la Campanie, doutant, s'il entreroit dans Rome, ou feignant

S 5 d'y

NOTES HISTORIQUES.

a Le pere de l'Empereur Neron.

Digitized by Google

d'y vouloir venir, parce qu'il avoit réſolu tout le contraire. Mais après être venu pluſieurs fois juſqu'aux jardins, qui ſont le long du Tibre, il regagna ſes rochers & la ſolitude de ſon Iſle, honteux de ſes crimes, & des voluptez infames, où il avoit commencé à ſe plonger 1.

Car

REFLEXIONS POLITIQUES.

Il ne faut pas s'étonner, dit un grand Orateur moderne, du ſtile & de la formule, dont l'Egliſe ſe ſert, quand elle prie pour les Rois & les Princes ſouverains. Comme elle proportionne l'ardeur & les termes de ſes priéres aux beſoins & aux fautes ordinaires de ceux pour qui elle prie, elle demande à Dieu, qu'il prévienne les Rois d'une telle grace, qu'ils puiſſent éviter les monſtres des vices, *vitiorum monſtra devitare*, non ſeulement les péchez & les vices communs, mais les vices monſtrueux. Car la liberté de pouvoir tout faire, la licence de tout éxécuter, les tentations ſi fréquentes, & ſi artificieuſes des miniſtres de toutes leurs volontez, la lâcheté des flateurs, & l'impunité certaine, portent preſque toujours leurs defauts juſques à la dernière ligne de la méchanceté. De ſorte que ſi un Prince eſt cruel, il remplira tout de proſcriptions & de ſuplices; s'il eſt avare, ce ſera un goufre; s'il eſt ambitieux, il cherchera de nouveaux mondes: mais s'il eſt impudique, ce ne ſeront qu'adultéres, qu'inceſtes, qu'abominations, qu'infamies, que monſtres. Car comme nous appellons de ce nom ſpécialement les productions déréglées de la nature, auſſi, nous pouvons dire, que tout ce qu'il y a de monſtrueux dans les autres vices, ſe trouve dans l'eſprit d'un Roi abandonné à l'impudicité. *François Ogier dans l'Oraiſon funébre de Louis XIII.* qui eſt une des plus excellentes piéces de nôtre ſiécle, & digne d'être propoſée pour modéle aux

Prédi-

Digitized by Google

Car il abuſoit, ainſi que les Rois *d'Orient*, des enfans de condition, qui ne lui plaiſoient pas ſeulement par la beauté du viſage & du corps, mais encore par la pudeur & la ſimplicité de leur âge, ou par leurs ancêtres, dont le ſouvenir ſervoit auſſi d'éguillon à ſa concupiſcence. Et ce fut alors, qu'on inventa pour la premiére fois les noms de *Sellarii* & de *Spintriæ b* tirez de la ſaleté du lieu, & de la

S 6 diver-

REFLEXIONS POLITIQUES.

Prédicateurs, qui voudront ſe ſouvenir, que « l'Oraiſon funébre n'eſt pas moins inſtituée pour déplorer la miſére & la fragilité des plus grans hommes, « que pour célebrer leurs vertus; &, que, par conſéquent, ſe ne doit pas être un diſcours abandonné « à des figures exceſſives, & à des hyperboles ſans fond « & ſans rive; ni un diſcours plein de déguiſemens & « d'impoſtures artificieuſes*, comme ſont la pluſpart des éloges funébres, que nous entendons prononcer tous les jours dans la Chaire de vérité. * *Ibidem.*

NOTES HISTORIQUES.

b Sellariam *excogitavit ſedem arcanarum libidinum, in quem undique conquiſiti puellarum & exoletorum greges, monſtroſique concubitus repertores, quos* Spintrias *appellabat, triplici ſerie connexi, invicem inceſtarent ſe coram ipſo, ut aſpectu deficientes libidines excitaret. ... Pueros primæ teneritudinis, quos pilicrulos vocabat, inſtituerat, ut natanti ſibi inter femina verſarentur, ac luderent, linguamque ſuam ſenſim appetentes: atque etiam infantes firmiores, necdum tamen lacte depulſos, inguini eius papillæ admovebat.* Suétone dans ſa Vie. Tout cela eſt agréablement traduit par l'Auteur de l'Hiſtoire du Monde, *chap. 6. du Livre 3. du premier tome.* Mais cela s'entendra mieux, ſi jamais on

Digitized by Google

diversité des postures & des atouchemens. Il y avoit même des esclaves gagez pour lui chercher de petits garçons & de petites filles, & qui éxerçoient toutes sortes de violences sur les peres, les meres, ou les parens, qui les refusoient, comme sur des captifs ; au lieu qu'on leur faisoit des presens, quand ils les donnoient sans résistance 2.

II. A

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les péres & les méres, qui livrent volontairement leurs enfans, pour servir aux plaisirs infames d'un Prince plongé dans la débauche, sont plus criminels que le Prince même qui les fait enlever. Mais est-il possible, qu'il y ait des péres & des méres, qui vendent leurs filles ?

NOTES HISTORIQUES.

imprime le Dictionaire Miléſiaque, que Richelet a fait pour l'instruction, ou plutôt pour la corruption de ceux, qui ne savent pas les termes, que l'honnêteté civile, la pudeur, & la bienséance, ont bannis de la conversation. Richelet, dis-je, qui étant le Calepin des laquais & des garces, a bien la présomption de croire, que feu M. le Président de Perigny auroit pû accepter un homme de sa sorte, *pour le soulager* dans le glorieux emploi de l'éducation de Monseigneur. *M. Richelet*, dit-il en parlant de soi-même, *eut le bonheur de plaire à Monsieur de Perigny, néanmoins ils n'ont pas celui de partager ses soins ;* parce que *Monsieur le Président Nicolai le solicita en faveur de M. Doujat Docteur en Droit, &c.* * J'admire l'insolence de ces mots, *partager ses soins* : comme si Richelet étoit de rang & de mérite à avoir pû jamais être le colégue de Monsieur de Perigny ! Comme si deux hommes infiniment inégaux en naissance, en fortune, en probité, en politesse, & en suffisance, eussent pû sympatiser ensemble, ainsi que Séneque & Burrhus, & contribuer, également à l'instruction de Monseigneur !

(* Page

II. A Rome, le commencement de l'année se passa à rendre divers arrêts contre la mémoire & les statuës de la jeune Livia, comme si l'on eut découvert tout récemment ses crimes, ou qu'elle n'eût pas été punie, il y avoit déja longtems. Les Scipions proposérent aussi de transporter les biens de Sejan du Tresor public au Fisc *c*; & les Silanus & les Cassius apuïerent cet avis à peu près en mêmes termes, & tous avec autant de chaleur & de contention que s'il y fut allé de l'intérêt de la République. Mais Togonius Gallus se rendit ridicule, en voulant se signaler parmi des personnes de si haute naissance; car il conjuroit le Prince de choisir un nombre de Senateurs, dont vint tirez au sort marchassent en armes à ses côtez pour le défendre, toutes les fois qu'il entreroit au Sénat 1: tant il avoit crû sincére une lettre,

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il ne faut point se mêler de flater les Princes, qui ont l'esprit délicat, si l'on ne sait assaisonner la flaterie à leur

NOTES HISTORIQUES.

(* *Page* 156. *d'un fatras intitulé, Les plus belles lettres des meilleurs Auteurs François avec des notes.*) *Et page* 212. il en fait une, qui conclut contre la perruque de son portrait, quand il dit, que Clodion le Chevelu ordonna, qu'il n'y auroit que les gens libres, qui porteroient de longs cheveux.

c Le Fisc étoit le Tresor particulier du Prince.

Digitized by Google

lettre, par laquelle Tibére demandoit, qu'un des Consuls vint l'escorter, afin qu'il pût revenir de Caprées à Rome, sans danger. Comme ce Prince avoit coutume de mêler le plaisant avec le sérieux 2, il ajoûta au remerciment qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

à leûr goût; car au-lieu de leur plaire, on devient méprisable. L'Empereur Sigismond donna un soufflet à un Courtisan, qui le flatoit, & le flateur se plaignant de cet affront, il le païa de céte réponse: C'est parce que tu me déshonores en me louant mal-à-propos.

2 Ce n'est pas un defaut dans un Prince, de mêler quelquefois un peu de plaisanterie dans ses entretiens, quand il le sait faire à propos, & avec dignité. La réponse, que l'Empereur Frederic III fit à un Seigneur de la Brosse, Ambadeur de Louïs XI. qui lui proposoit de se saisir detoutes les Seigneuries, que le Duc de Bourgogne tenoit de l'Empire, pendant que Louïs prendroit celles, qu'il tenoit de la Couronne de France, est de céte nature. L'Emperur lui conta la fable d'un ours, de la peau duquel trois bons biberons devoient païer un tavernier, à qui ils devoient. L'ours en mit deux en fuite, & prenant le troisiéme, aprocha le museau fort près de l'oreille, & le laissa sans lui avoir fait grand mal, parce qu'il eût l'adresse de faire le mort. Après quoi un des trois lui demandant ce que l'ours lui avoit dit en conseil: Il m'a dit, répondit-il, que je ne marchandasse jamais la peau de l'ours, que la bête ne fût morte. Et avec céte fable, dit Commines, l'Empereur païa notre Roi, sans faire autre réponse à son homme. Louïs XI. mêloit souvent la plaisanterie avec le sérieux de la Majesté. Fregose & Grimaldi, Ambassadeurs de Gennes l'étant venu prier d'accepter la Souveraineté de leur République, il leur fit prêter le serment de fidélité, & leur dit: *Maintenant que vous êtes à moi*,

Digitized by Google

qu'il fit au Sénat de leur bonne volonté, cette » réponse à Togonius : Mais comment faire ? » prendrois je toujours les mêmes, ou tantôt » les uns & tantôt les autres ? choisirois-je les » jeunes, ou ceux, qui ont passé par les char- » ges; ceux, qui menent une vie privée, ou ceux, » qui sont en magistrature ; Il seroit beau voir » des Sénateurs avec l'épée au côté 3 à l'entrée » du Sénat. Croïez-moi, la vie ne m'est pas si » chére, que je la veuille conserver les armes » à la main. Au reste, il ne demanda point, que l'avis de Togonius fut suprimé, content de l'avoir raillé modestement 4.

III.

REFLEXIONS POLITIQUES.

je vous donne de tout mon cœur à tous les diables, comme des traitres que vous êtes, qui avez manqué de foi à tous vos Maitres.

3 Il ne sied point aux gens de robe & de judicature de porter l'épée, non plus qu'aux gens de guerre de porter la robe. Il seroit fort à souhaiter, que les premiers fissent à leur robe le même honneur que les autres font à leur épée, c'est-à-dire, de ne la quiter jamais.

4 La raillerie piquante est une des choses, que les Princes doivent éviter davantage. Le respect, qu'on a pour eux, les met bien à couvert de la repartie, mais non pas du ressentiment. Les coups-d'épée dit un grand Ministre, se guérissent aisément ; mais il n'en est pas de même de ceux de la langue, particuliérement de celle des Rois, dont l'autorité rend les coups presque sans remede, s'ils ne vient d'eux mêmes. Tel ne se soucieroit pas d'être percé à jour par les armes des ennemis, qui

III. Mais il s'emporta violemment contre Junius Gallio *d*, qui avoit proposé d'accorder aux soldats prétoriens, qui auroient achevé leur tems de service, le privilége d'avoir séance dans les quatorze degrez de l'Amphithéatre, lui demandant, comme s'il eut été présent, quelle

REFLEXIONS POLITIQUES.

qui ne peut souffrir une égratignure de la main de son Prince. *Chap. 6. de la premiere partie du Testament Politique.* Ainsi, M. Bayle a très-judicieusement remarqué, qu'il faut ne pas connoître l'humeur du Roi Très-Chrétien, pour croire, qu'il ait jamais dit à ce Gouverneur de place, qui marchant fort près de sa personne, lui donna du bout de son épée dans les jambes : *Votre épée n'a jamais fait de mal qu'à moi.* Car il n'y a point d'aparence, dit-il, qu'un Prince, naturellement bon & généreux, ait voulu prononcer une parole, qui eût été plus foudroyante pour un Gentilhomme, qu'un arrêt de mort rendu par un Parlement : au-lieu qu'il est très-vraisemblable, que les ennemis de ce Gouverneur ont attribué ce bon mot au Roi, afin que la raillerie perçât davantage. *République des lettres, mois de Mars de 1684. p. 47.* La raillerie, que Louïs XI. fit à la Duchesse de Savoie, sa sœur, en l'apellant, Madame de Bourgogne, à cause de l'étroite liaison d'amitié qu'elle avoit eûe avec le Duc Charles, étoit dans toutes les régles de la bienséance, parce que ce n'étoit qu'un mot dit en passant, & que ce mot de Bourgogne, lui marquant toute la cause de leur mésintelligence, lui témoignoit aussi, que leur réconciliation étoit sincére & sans aucun reste de levain.

NOTES HISTORIQUES.

d Il étoit frere de Senéque.

Digitized by Google

quelle liaiſon il avoit avec les ſoldats, qui ne recevant l'ordre, que du Prince, ne devoient auſſi tenir que de lui leur récompenſe i ? S'il penſoit avoir trouvé quelque choſe, qui fût échapé à la prévoyance d'Auguſte ; Ne ſeroit-ce point, qu'un ſatellite de Sejan voulût corrompre la diſcipline militaire, & porter des eſprits ſimples à la ſédition, ſous couleur de leur faire obtenir un nouveau rang d'honneur *e*. Voilà

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les Princes veulent être reconnus, non ſeulement pour les premiers, mais encore pour les uniques auteurs de toutes les graces. Ils ne veulent point de reconnoiſſance partagée entr'eux & leur Sujet. Le Commines Eſpagnol raporte, que Don Diego de Yepés, Evêque de Tarazona, lui avoit raconté, qu'un jour Filippe II. dont il étoit alors Confeſſeur, raïa l'expédition d'un Evêché, qu'il avoit déja donné, ſur ce qu'il aprit que celui qui en étoit pourvû avoit un interceſſeur à la Cour, auquel il s'étoit adreſſé pour l'obtenir. *Chap.* 157. *letre* M. Plus un Prince eſt habile, plus il eſt délicat

NOTES HISTORIQUES

e Au reſte, dit Tacite, *diſcordiam & ſeditionem à ſatellite Sejani quæſitam, qua rudes animos, nomine honoris, ad corrumpendam militiæ morem propellerent* ? ce que d'Ablancourt traduit ainſi : Ou ſi ce n'étoit point plutôt l'artifice d'un Miniſtre de Sejanus ; qui ſous un prétexte ſpécieux cherchoit à corrompre la diſcipline ? *Nomine honoris*, qui ſe raporte directement à *jus in quatuordecim ordinibus ſedendi*, eſt très mal rendu par les mots de prétexte ſpécieux. *Diſcordiam & ſeditionem quæſitam*, &, *rudes animos*, ſont omis, comme ſi tout cela ne ſignifioit rien.

Digitized by Google

Voilà ce que valut à Gallion sa flaterie préméditée, qui, *outre cela*, le fit chasser du Sénat, & puis de l'Italie. Et comme il avoit choisi pour

REFLEXIONS POLITIQUES.

licat sur cette matiére. Sixte V. en donna d'abord une belle marque aux Cardinaux de Medicis, d'Este & Alexandrin, qui lui venoient presenter Donna Camilla, sa sœur, qu'ils avoient fait habiller en Princesse. Nous n'avons, leur dit-il, qu'une seule sœur, qui est une villageoise, & celle, que vous nous presentez, est une Princesse Romaine, nous ne pouvons donc la reconnoître pour nôtre sœur, & passant dans une autre chambre, il les renvoya tout quatre tous confus: au-lieu que le lendemain Camilla étant revenuë à son audience habillée en paisanne, il l'embrassa tendrement, & lui dit: C'est à cette heure, que nous vous reconnoissons pour nôtre véritable sœur, & que nous voulons vous faire Princesse Romaine, sans que nul autre s'en mêle. *Léti livre 5. de la premiere partie de la Vie de ce Pape.* M. le Cardinal de Richelieu éxaminant, s'il est de l'intérêt du Roi & de l'Etat de supprimer la vénalité & l'hérédité des offices, pour les donner gratuitement, conclut contre cette suppression, à cause qu'elle donneroit moyen aux Favoris & aux Grands de se faire des créatures aux dépens du Prince. » Bien que, dit il, » la suppression de la vénalité & de l'hérédité des offi» ces soit conforme à la Raison, & à toutes les con» stitutions du Droit, si est-ce néanmoins, que » les abus inévitables, qui se commettroient en la dis» tribution des charges, si elle dépendoit de la simple » volonté des Rois, rendent la façon, par laquelle » on y pourvoit maintenant, plus tolérable que celle, » dont on s'est servi par le passé. Car il est impossible » de ne pas reconnoître, qu'en tel cas les artifices de » la Cour pourroient plus que la Raison, & la faveur

» plus

Digitized by Google

pour le lieu de son éxil l'agréable isle de Lesbos, & que l'on disoit, qu'il y passeroit commodément la vie, il fut ramené à Rome, & mis sous la garde des Magistrats *f*. Dans la même lettre, Tibére sacrifia Sextius Paconianus, qui avoit été Préteur, homme remuant, dangereux, qui furetoit par tout, pour aprendre le secret des familles, & que Sejan avoit choisi, pour machiner la perte de Caligula. Sitôt que cela fut découvert, la haine qu'on lui portoit de longue-main, éclata tout à coup, & le Sénat, tout joïeux, alloit le condanner à la mort, s'il n'eût déclaré qu'il vouloit accuser quelqu'un.

IV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

» plus que le mérite. Rien ne donna tant de moïen au » Duc de Guise de se rendre puissant dans la Ligue con» tre le Roi Henri III. que le grand nombre d'Oficiers, » que son crédit avoit introduits dans les principales » charges du Roïaume. Et j'ai apris du Duc de Sully, » que céte consideration fut le plus puissant motif, qui » porta le feu Roi à l'etablissement du droit annuel; » en quoi ce grand Prince n'eut pas tant d'égard au re» venu, qu'il en pouvoit tirer, qu'au moïen de se ga» rantir de pareils inconvéniens, Si bien qu'en céte » ocasion il préféra la Raison-d'Etat au Fisc, qui » d'ordinaire pouvoit beaucoup sur lui. *Section 1. du* » *chap 4. de la 1. partie de son Testam. Politique.*

NOTES HISTORIQUES.

f De même que l'on donne ici certaines gens à la garde d'un huissier.

Digitized by Google

IV. Après qu'il eut nommé Latinius Latiaris, l'accusé & l'accusateur, également haïs, fournirent un spectacle très agréable. Latiaris avoit été, comme j'ai dit, le principal auteur de la trahison faite à Titius Sabinus, & en fut alors le premier puni. Pendant que cela se passoit, Haterius Agrippa prit à partie les Consuls de l'année précédente, leur demandant, pourquoi ils gardoient le silence après s'être accusez réciproquement, & disant, qu'il falloit, qu'ils se sentissent tous deux coupables, puisqu'ils s'étoient réconciliez ensemble; mais que le Sénat ne devoit pas taire ce qu'il avoit ouï. Regulus répondit, que rien ne pressoit, & qu'il poursuivroit son accusation, lorsque le Prince seroit de retour: & Trion dit, qu'il y avoit toujours de l'émulation entre des colégues, & que ce que Regulus & lui pouvoient avoir dit l'un contre l'autre dans une querelle, méritoit d'être oublié 1. Et comme Agrippa insistoit encore, Sanquinus Maximus, l'un des Consulaires, conjura le Sénat de ne point augmenter le chagrin du Prince, par des raports afectez, qui ne serviroient qu'à l'aigrir; au lieu qu'il étoit suffisant de lui même pour ordonner les

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Dans la chaleur d'une querelle, il se dit de part & d'autre bien des choses, que l'on voudroit pour beaucoup n'avoir pas dites, quand le premier feu de la colère est passé.

Digitized by Google

les remédes convenables : ce qui sauva Regulus, & retarda la ruïne de Trion. Mais Haterius devint encore plus odieux, lui, qui tout usé de débauche, & garanti de la cruauté du Prince par sa fainéantise, ne songeoit parmi la crapule & les femmes, qu'à perdre les personnes illustres.

V Aprés cela, Cotta Messalinus, qui ouvroit tous les plus cruels avis, &, comme tel, étoit haï de longue-main, fut accusé, à la premiére occasion qui s'en presenta, d'avoir taxé Caligula d'inceste *g*, & de prostitution *h*; d'avoir apellé un repas, qui se fesoit pour célébrer

NOTES HISTORIQUES.

g Suetone dit, que Caligula coucha avec ses trois sœurs, & que sans se soucier de son propre honneur, non plus que de celui des autres, il se prostituoit à ceux même, qui se prostituoient à lui. *Pudicitiæ neque suæ, neque alienæ pepercit M. Lepidum, Mustrem pantomimum, quosdam obsides dilexisse fertur, commercio mutui stupri. Super sororum incesta, &c.* Dans sa Vie.

h J'ajoûte ce mot; car outre qu'il quadre parfaitement au passage de Suetone, que je viens de raporter; il y a des manuscrits anciens, qui portent, *Caiam Cæsarum*, selon la remarque de M. Ryck. *Solebant*, dit-il, *viros molles, imprimis pathicos & muliebria passos, scommate hoc excipere. In Animad. vers. ad librum 6. Annal.* C'est ainsi que le Consul Bibulus apelloit Jules Cesar son colegue. la Reine de Bithynie, parce qu'il s'étoit abandonné à Nicomede, Roi de cette Province; & qu'un Orateur lui reprocha un jour d'avoir été la femme de tous les maris, & le mari de toutes les femmes. *Missa facio*, dit Suétone dans sa Vie, *edicta Bibuli, quibus proscripsit collegam suum, Bithynicam Reginam. .... Curio pater quadam eum oratione, omnium mulierum virum, & omnium virorum mulierem appellat.*

Digitized by Google

brer le jour de la naissance de l'Impératrice, & dont il étoit avec les Prêtres, le souper de la neuvaine *i* ; enfin, d'avoir dit sur le sujet d'un procès qu'il avoit contre M. Lepidus & Lucius Arruntius, dont le crédit étoit grand : Ils auront pour eux le Sénat, & moi j'aurai mon petit Tibére. Mais voyant, que les plus grands de Rome étoient prêts de servir de témoins contre lui, il en apella à l'Empereur, qui peu de tems après écrivit au Sénat en sa faveur. Car remontant au commencement de leur amitié, & marquant tous les bons services, que Cotta lui avoit rendus *k*, il conclut, qu'on

---

NOTES HISTORIQUES.

i C'étoit un festin de funérailles, que les héritiers du mort étoient obligez de donner à ses parens & à ses amis, au bout des neuf jours accomplis Ce repas s'appelloit *silicernium*, peut-être à cause que les conviez y gardoient le silence en signe de douleur ; ou pour montrer, qu'ils ne songeoient plus qu'à suivre leur parent, ou leur ami. Car à la fin du repas ils se disoient adieu les uns aux autres, comme des gens, qui ne se reverroient plus. *Silicernium confecimus*, dit Nonius, *quo prænsi discedentes dicimus alius alii, vale* D'autres disent, que ce festin s'apelloit *silicernium*, parce qu'on n'y convioit que les vieillards, *quia senes capulo proximi silices cernunt & sepulcra. Junius in Onomastico.*

k Il y a dans la vie de Charle quint une action presque semblable faite en faveur de Ferrand de Gonzague C'est que dans la démission générale de ses Etats il ne se reserva rien de toute sa puissance, que la connoissance des accusations intentées contre ce Seigneur, qui avoit été un de ses principaux Généraux, ne voulant pas, que ses fautes & ses malversations fussent examinées que par un Juge, qui fût pleinement informé des grands services qu'il avoit rendus. *Epitome de la Vie de Don Juan Antonio de Vera.*

Digitized by Google

qu'on ne devoit point lui faire un crime de quelques paroles interpretées de travers, ni des contes plaisans, que l'on a coûtume de faire à table 1.

VI. Le commencement de cette lettre parut singuliere, à cause de ces termes : » Que vous » écrirai je, Messieurs, ou comment vous » écrirai-je, ou plutôt que dois je me passer » de vous écrire en ce tems ? Que les Dieux » & les Déesses me fassent périr encore plus » cruel-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les heures du repas, dit Antoine Perez, sont dédiées aux plaisanteries & aux impertinences. *Dans les aforismes de ses secondes létres.* Ce que M. de Montresor dit du Maréchal de Gramont est assez singulier. Le Comte de Guiche, dit-il, fit une action, qui le mit en plus grande considération auprès du Cardinal de Richelieu, au lieu qu'elle le devoit perdre. Un soir que Monsieur soupoit avec dix ou douze personnes, ce Comte s'enivra à tel excès, qu'il lui dit en pleine table, qu'on lui avoit proposé d'être Premier Gentilhomme de sa chambre, mais qu'il ne l'avoit point accepté, parce qu'il ne vouloit point jouër le personnage d'un traître, comme fesoient d'autres domestiques, qu'il nomma ; ajoûtant, qu'il étoit homme de qualité, & qu'il vouloit agir par les bonnes voies : qu'au reste ce n'étoit pas qu'il ne fût serviteur du Cardinal contre lui & toute la famille roïale Ces derniéres paroles plûrent au Cardinal, qui l'en aima davantage, quoiqu'elles fussent dites tres-mal à propos. *Dans ses Memoires.* Exemple, qui montre, qu'il y a des témeritez plus heureuses que toute la prudence humaine.

- - - Plus fati valet hora benigni ;
Quàm si te Veneris commenaet epistola Marti.

Digitized by Google

» cruellement, que je me ſens périr tous les jours, ſi j'en ſai rien! » Tant il eſt vrai, que ſes crimes étoient devenus ſes boureaux. Et ce n'eſt pas à tort, que le plus ſage des Anciens a dit, que ſi l'on pouvoit entrer au fond de l'ame des Tyrans, on y verroit des bleſſûres *incurables*; car leur eſprit eſt déchiré par le cruel reproche de leurs cruautez, de leurs débauches, & de leurs injuſtes deſirs, comme les corps le ſont par la torture 1. Tibére avoit beau

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Les pauvres gens, qui travaillent & labourent, pour ſe nourrir eux & leurs enfans, & qui païent la taille & les ſubſides à leurs Seigneurs, devroient vivre en en grande déſolation, ſi les grans Princes & Seigneurs n'avoient que plaiſirs en ce monde: & eux travail & miſére: mais cela va bien autrement, car ſi je me voulois métre à écrire les paſſions, que j'ai vû porter aux Grans depuis trente ans ſeulement, j'en férois un gros livre. Ceux, qui ne les pratiquoient point de ſi près comme moi, les croïoient fort heureux, mais je leur ai vû ſouvent des déplaiſirs, & la pluſpart étoient fondez en ſoupçons & raports, qui eſt une maladie cachée, qui regne aux maiſons des Princes, dont grand mal advient, tant à leurs perſonnes, qu'à leurs Sujets. *Chapitre 12. du Livre 8. des Memoires de Commines.* S'il eſt

NOTES HISTORIQUES.

1 Suétone raporte toutes les mêmes paroles, & dit, qu'il écrivit cette lettre, prévoyant de loin, combien ſa mémoire ſeroit odieuſe, & traitée avec infamie. *Exiſtimant quidam multò antè; quanta ſe quandoque acerbitas & infamia maneret, proſpexiſſe. In Tiberio.*

Digitized by Google

beau chercher le repos, ſa fortune & la ſolitude ne l'éxemtoient point de la néceſſité d'avoüerles peines d'eſprit qui le rongeoient.

VII. Le Sénat aïant eu alors la permiſſion d'ordonner ce qu'il lui plairoit contre le Sénateur Cecilianus, qui avoit dit pluſieurs choſes contre Cotta, le condamna aux mêmes peines, qu'il avoit décernées contre Aruſeïus & Sanquiſinius accuſateurs de L. Arruntius: honneur le plus grand, qui fut jamais arrivé à Cotta, d'être égalé par ce jugement à un ſi grand homme de bien qu'Arruntius; lui, qui véritablement étoit très noble, mais infame par ſes crimes, & mépriſable par la pauvreté, ou ſon luxe l'avoit réduit 2. Enſuite, on vint à Quintus

REFLEXIONS POLITIQUES.

eſt vrai, comme le dit Antoine Perez, qu'un deſir, qui n'eſt pas acompli, trouble & mortifie plus les Princes, que mille ofenſes, il n'y en a guére, qui puiſſent dormir en repos, car leur ambition leur fait deſirer beaucoup de choſes, qui ſont au deſſus de leurs forces & de leur induſtrie.

1 Les juges, qui puniſſent les ofenſes faites à un ſcélérat public, auſſi ſévérement que celles qu'on a faites à un homme, dont la réputation eſt ſans tache, & la probité univerſellement reconnuë ſe deshonorent plus eux-mêmes, qu'ils n'honorent celui dont ils vangent les injures.

2 Celui-là eſt doublement infame, qui après être devenu pauvre par ſes débauches, cherche à retablir ſa fortune par des crimes. Le luxe eſt une maladie, dont on ne guérit jamais, la pauvreté en ôte les moïens,

Digitized by Google

Quintus Serveüs & à Minutius Thermus ; le premier avoit été Préteur, & avoit autrefois suivi Germanicus *en Orient* ; l'autre, issu de Chevaliers Romains, s'étoit comporté toûjours modestement, bien qu'il fut en crédit auprès de Sejan 3 ; ce qui leur attiroit encore plus de compassion 4. Mais Tibére assûrant, que c'étoient les plus coupables de tous, commanda à C. Cestius le pére, de dire au Sénat ce qu'il lui avoit écrit sur leur sujet ; de sorte que Cestius entreprit l'accusation. Témoignage de la misére de ces tems là, où les principaux du Sénat

REFLEXIONS POLITIQUES.

mais elle n'en éteint pas la passion : D'ordinaire, il n'y a point de plus grans scélérats, que ces Courtisans, qui étant accoutumez à mener une vie voluptueuse, & n'aïant plus de quoi la continuer, n'ont plus d'autre ressource que la complaisance. Et c'est pour cela, que le Maréchal d'Ancre, le Sejan de la France, ne vouloit que de ces gens-là à son service.

3 Lorsqu'un Favori, ou un Premier Ministre, tombe en disgrace, le Prince ne se donne point la peine d'éxaminer, si ses amis sont innocens ; il regarde comme ses ennemis, ou du moins comme autant de mécontents, ceux qui étoient atachez à la fortune du favori disgracié. Il arrive même quelquefois, que celui de ces amis, qui a été le plus modéré, est le plus suspect au Prince, d'autant que le Prince le croit moins capable de renoncer à l'amitié du Sujet qu'il abandonne.

4 Un Sujet, que le Prince fait mourir injustement, se doit tenir pour bien vangé, lorsque sa mort est acompagnée des regrets & des pleurs de tout un peuple, qui publie son innocence.

Digitized by Google

Sénat fesoient toutes les basseſſes des délateurs, quelques-uns publiquement ; & pluſieurs en ſecret. Vous n'auriez pû diſcerner les parens d'avec les étrangers, les amis d'avec les inconnus, ni les faits nouveaux, d'avec ceux dont le longtems avoit éfacé le ſouvenir. De quelque choſe que vous euſſiez parlé, ſoit dans les places, ou dans les feſtins, on vous en feſoit des crimes ; chacun ſe hâtoit de prévenir ſon compagnon en l'accuſant, ou pour ſe ſauver ſoi même ; ou parce qu'on devenoit lâche comme par contagion. C'eſt ainſi que Minutius & Serveüs, après leur condannation, dénoncérent Julius Africanus, natif de Saintes ville des Gaules, & Scïus Quadratus, dont je n'ai point trouvé l'origine. Je ſai, que pluſieurs Hiſtoriens ont omis une partie de ces accuſations, de peur d'ennuïer les lecteurs par l'abondance d'une matiere, qui ne leur a donné que de la peine & du chagrin ; mais il m'eſt tombé entre les mains beaucoup de choſes, qui méritent d'être ſuës, quoique les autres ne les aïent point écrites.

VIII. Car dans un tems, que tout le monde déſavouoit l'amitié de Sejan 1, un Chevalier

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La cauſe pourquoi la pluſpart des favoris ſont abandonnez de leurs créatures ; dès qu'ils tombent en diſgrace.

Digitized by Google

lier Romain, nommé Marcus Terentius, qui en étoit recherché comme d'un crime, osa bien parler de la sorte dans le Sénat : » Il se-» roit peut-être plus expédient pour mon sa-» lut de nier mon crime, que de l'avoüer, » mais quelle qu'en puisse être l'issuë, je dé-» déclare, que j'ai été ami de Sejan 2, après » avoir fort desiré de l'être; & que je me suis » réjoui de son amitié après l'avoir aquise. Je » l'avois vu exercer avec son pere la charge de » Capitaine des Gardes, & gouverner ensui-» te la Ville & la Milice tout ensemble *m*.

» Ses

REFLEXIONS POLITIQUES.

grace, c'est que, durant leur faveur, ils éxigent tant de soumission, tant de complaisance, & tant de sujétion, que ceux, qui leur doivent leur fortune, ne s'en tiennent presque point obligez. De sorte que la puissance du favori venant à cesser, l'ingratitude succéde à la dépendance, & chacun lui dit, *nous sommes quites.*

2 Les Princes, qui se connoissent en mérite & en géperosité, font toujours état des gens de cœur, qui préferent leur devoir à leur intérêt, & l'aveu de la vérité à une lâche complaisance. *Voi la reflexion premiere du chapitre suivant.*

NOTES HISTORIQUES.

m Le texte porte : *Videram collegam patris regendis prætoriis cohortibus, mox urbi & militiæ munia simul obeuntem.* Je l'avois vû, dit d'Ablancourt, Chef des cohortes Prétoriennes avec son pére, Strabon, & depuis encore son colégue dans les fonctions de la paix & de la guerre : raportant le mot *simul*, au pére & au fils, au lieu qu'il se raporte à la ville & à la milice;

Digitized by Google

» Ses parens & ses amis étoient élevez aux » honneurs 3, & l'on n'avoit part aux bon- » nes graces de l'Empereur qu'autant qu'on » étoit aimé de Sejan : au contraire, ceux qu'il » haïssoit, vivoient toujours dans la crainte » & dans la misére 4. Je ne prendrai person- ne

T 3

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les favoris sont bien d'avancer le plus qu'ils peuvent de leurs parens, car il n'y a que cette sorte d'amis, surqui ils puissent faire fonds dans un revers de fortune. D'ordinaire, tout le reste leur est infidéle. Le lien du sang, disoit Titus à son pére, est indissoluble ; mille gens se sentent de la prospérité des Princes & des Grans, mais il n'y a que leurs parens, qui s'affligent de leur malheur. *Tac. Hist.* 4.

4 C'est ici que quadre bien, dit le Commines Espagnol, le mot, ou plutôt la pédanterie de ce Mondoñedo, qui dit, qu'en Espagne les favoris sont appellez *privados*, parce qu'ils privent tous les autres serviteurs & courtisans du Prince de la part, qu'ils devroient avoir à ses bonnes-graces & à ses bienfaits *A la fin du chapitre* 178. Et c'est pour cela, que le Duc d'Espernon s'étant mêlé de dire au Moine Poncet, qu'un Prédicateur devoit prêcher pour édifier, & non pas pour faire rire ; celui-ci lui répondit, qu'il n'avoit jamais fait rire tant de gens en toute sa vie, que le Duc en avoit fait pleurer depuis sa faveur. *Journal du Regne d'Henri III.*

NOTES HISTORIQUES.

ce : Tacite voulant dire, que Sejan avoit la direction de toutes les affaires civiles & militaires, & marquer aussi, que le fils surpassa de beaucoup son pére, dont l'autorité fut assez mediocre, ainsi qu'il le dit expressément. *Annal.* 4. *Vim præfecturæ modicam auctæ interdit.*

Digitized by Google

» ne pour exemple, mais seulement je défen-
» drai, au péril de ma vie, tous ceux, qui
» n'ont point trempé, non plus que moi,
» dans sa dernière entreprise. Ce n'étoit point
» Sejan de Vulsines, que nous honorions,
» mais un membre de la Maison des Claudes
» & des Jules, dans l'aliance desquels il étoit
» entré; c'étoit ton gendre », ton colégue au
» Consulat, & celui qui fesoit tes fonctions
» dans l'Empire. Ce n'est point à nous d'éxa-
» miner quel est celui, que tu éleves aux des-
» sus des autres, ni quelle en est la cause. Les
» Dieux t'ont fait l'arbître souverain de nô-
» tre fortune 5, & il ne nous reste que la
» gloire de l'obéïssance. Nous voïons bien ce
» qui est devant nos yeux; nous voïons à qui
» tu donne les richesses, & les honneurs;
» nous savons qui sont ceux, qui nous peu-
» vent

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Les Princes ont la plénitude de la puissance, on n'en doute point; mais quelquefois-ils n'ont pas la plénitude de la justice. La différence qu'il y a entre les bons & les mauvais, est que ceux-ci font tout ce qu'ils ont pouvoir de faire, sans considérer s'ils le doivent; & que les autres font tout ce qu'ils doivent, & non pas tout ce qu'ils peuvent. Mais quoi qu'ils fassent, ils n'en doivent rendre compte qu'à Dieu.

NOTES HISTORIQUES.

» Voïez la seconde note historique du chap. 6. du livre 5.

Digitized by Google

» vent faire beaucoup de bien, ou de mal 6 : » tout cela se recontroit en Sejanus. Mais il » ne nous est pas permis d'aprofondir les sen- » timens cachez du Prince, ni ce qu'il ma- » chine dans sa tête 7 ; *& quand on le vou-*

 » *droit*,

REFLEXIONS POLITIQUES.

6 Témoignage, que c'est la faveur, & non pas le favori, qu'on adore. C'est pour cela, que le Cardinal Mazarin ne se tenoit nullement obligé des honneurs, que lui rendoient ceux, qui l'avoient négligé durant le regne de la Fronde. Dans une de ses lettres il se moque agréablement des civilitez tardives du Parlement de Guienne. Messieurs du Parlement de Bourdeaux, dit-il, m'ont fait une députation, que je recontrerai demain à Libourne, quoiqu'ils n'ent aïent jamais usé ainsi. Je les eusse bien dispensez de ce compliment. Ne croiez pas, que cete civilité extraordinaire m'éleve beaucoup, puisque la maniére malhonête, dont ils en userent l'autrefois avec moi à Bourdeaux, en ne me visitant point, ne me fit pas grand tort. Ce sont des gens de bonne conscience, qui veulent faire leur salut en me rendant à présent avec les intérêts ce qu'ils m'ôterent alors avec injustice.

7 Aux projets & aux menées des Rois, dit Antoine Perez, les Rois seuls y voient clair. *Dans ses aforismes.* Les motifs, qui font agir les Princes, sont couverts de mille fausses aparences, qui en dérobent la connoissance à ceux même, qui les aprochent de plus près. On ne voit très souvent, que les prétextes qu'ils prennent. Leurs desseins sont comme ces eaux jalissantes, qui ont leur source d'autant plus profonde & plus cachée, qu'elles paroissent davantage aux yeux en s'élevant en l'air.

Digitized by Google

» *droit*, on n'y réussiroit jamais *o*. Ne vous » réglez pas, Messieurs, sur le dernier jour » de Sejan, considérez les seize années de sa » faveur; nous respections jusqu'à Satrius & » à Pomponius *ses domestiques*; nous tenions » à honneur d'être connus de ses affranchis & » de ses portiers 8. Quoi, me direz vous » cette défense comprendra donc tous les amis » de Sejan, sans exception? Non, Messieurs; » il

REFLEXIONS POLITIQUES.

8 A la Cour, on ne considére point quels sont les hommes, à qui l'on a afaire, mais quel est leur pouvoir immediat, ou leur crédit auprès du Prince, ou de ses Ministres. C'est pour cela qu'Antoine Perez dit dans une de ses secondes létres, que la meilleure létre de recommandation est d'ocuper une place, où les autres aïent besoin de vous. Mezeray dit, que le Cardinal Chancelier de Birague considéroit plus un valet de faveur que toutes les loix du Roïaume. Ce Chancelier trouveroit aujourd'hui bien des Magistrats du même Caractére.

NOTES HISTORIQUES.

o L'Auteur dit, *abditos principis sensus, & si quid occultius parat, exquirere inlicitum, anceps nec ideo adsequare.* Il ne nous est pas permis, dit d'Ablancourt, de pénétrer plus avant, ni de lever le voile, qui nous cache les mistéres du Souverain Il ne rend point; *si quid occultius parat*, & encore moins, *nec ideo adsequare.* Car tout ce qu'il n'entendoit point, il le passoit comme superflu. Giorgio Dati & Manuel Sueyro ont très bien traduit ces derniers mots latins. *E dubbioso ancora sarebbe*, dit l'Italien, *à ritrarne la pura intention à chi pure di saperlo facesse forza. No es licito*, dit l'Espagnol, *ni seguro escudriñarlo, y aunque se procure, no por eso se alcancará.*

Digitized by Google

» il y faut mettre une distinction raisonable.
» Punissez les entrepriſes faites contre le salut
» de l'Empire, & contre la vie de l'Empereur :
» mais quant au crime qu'on nous fait d'avoir
» aimé Sejan, ou tu es coupable comme nous,
» Tibére, ou nous sommes innocens comme toi.

Ou, la même raison, qui te justifie, Tibére, nous doit faire absoudre.

IX. La généreuse liberté de ce discours 1, & le

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quoique les méchans Princes ne craignent & ne haïssent rien davantage que la liberté de parler, ils ne laissent pas de l'estimer, & même de l'aimer quand elle est acompagnée de franchise & de générosité. Commines dit, que Loüis XI. fut si content des réponses, que lui fit Messire Jaques de S. Pol sur le sujet du Connétable son frere, que peu de tems après il le délivra de prison, lui donna une Compagnie de gendarmes, & se servit de lui jusqu'à sa mort. Et ses réponses, ajoûte-t-il, en furent cause. *Chapitre 4. du Livre 4.* Cerbon da Castello, ancien serviteur & domestique des Seigneurs Pagolo Vitelli & Vitellozo, étant interrogé sur une létre qu'il leur avoit écrite en ces termes : Vous aïant élevez comme mes propres enfans, j'ai toujours eû pour vous la tendresse d'un pére. C'est pourquoi je vous prie de ne vous embarquer dans aucune entrepriſe, qui puisse ternir la reputation de vôtre Maison ; ou du moins de m'en avertir à tems, afin que je puisse me retirer en lieu de sûreté : il répondit courageusement, que comme il n'auroit jamais révélé ce qu'il savoit des desseins de deux amis, qui avoient pris confiance en lui, aussi n'auroit-il jamais consenti ni participé à l'exécution de leurs mauvais desseins contre la République de Florence. Et cete déclaration ingénue

Digitized by Google

& le plaisir de voir un homme, qui osât dire ce que tous les autres pensoient, firent tant d'impression sur les esprits, que ses accusateurs, tant pour cela, que pour les crimes, qu'ils avoient commis auparavant, furent punis de bannissement, ou de mort. Il vint ensuite des lettres de Tibére, contre Sextus Vestilius, Prétorien, qu'il avoit admis au nombre de ses amis, comme un homme, que son frere Drusus avoit fort aimé. La cause de sa disgrace étoit, qu'il avoit fait quelque satire contre les amours de Caligula 2, ou du moins on prit ce prétexte, pour lui interdire la table du Prince; ce qui le fit résoudre à mourir. Mais après s'être coupé les veines d'une main tremblante de vieillesse, il se les fit bander, dans l'espérance

REFLEXIONS POLITIQUES.

génue, dit le Nardi, fut cause, qu'on lui sauva la vie, quoiqu'il fut criminel, pour n'avoir pas révélé les menées & les trahisons du Général Pagolo, qui fut décapité. *Liv. 3. de son Hist. de Florence.*

2 C'est toujours un dangereux métier, que celui de faire des satires; car on est aussi haï de ceux même qui prennent plaisir à les lire, que de ceux qui y sont offensez. Mais lorsque les satires, qui sont faites contre un Grand, lui reprochent des vices, dont le Prince même est taché, les auteurs courent grand risque d'être punis par le Prince, qui a lieu de soupçonner, que c'est lui qu'on ataque sous le nom d'un autre, selon cet avertissement du Poëte.

- - - - - *Mutato nomine de te*
Fabula narratur.

Voilà probablement ce qui fit périr Sextus Vestilius

Digitized by Google

rance d'obtenir ſa grace 3 ; & puis ayant reçu une réponſe impitoyable de Tibére, il ſe les fit r'ouvrir, & mourut. Tôt après, on rechercha tout à la fois, pour crime de leze-majeſté, Annius Pollio, Appius Silanus, Scaurus Mamercus, & Sabinus Calviſius, auſquels on ajoûta encore Vinicianus, fils de Pollion, tous conſidérables par leur naiſſance, & quelques uns par les hautes dignitez, qu'ils rempliſſoient ; ce qui alloit mettre tout le Sénat au déſeſpoir, (car qui eſt ce qui n'étoit point ami ou parent de tant de perſonnes illuſtres ?) ſi l'un des dénonciateurs, nommé Celſus, Tribun d'une cohorte de la Ville, n'eut déchargé Silanus & Calviſius. L'Empereur remit les autres à ſon retour, pour les juger avec le Sénat, non pas ſans donner quelques marques de la condamnation prochaine de Scaurus.

X Les femmes même n'étoient pas en ſureté : comme elles ne pouvoient pas être accuſées de vouloir ſe ſaiſir de l'Empire, de leurs larmes on leur en faiſoit des crimes, & l'on fit mourir dans un âge décrepit Vitia, pour avoir pleuré la mort de ſon fils 1 Fuſius Geminus.

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Les Grans ont bien de la peine à ſe dépouiller de l'amour de la vie.

1 Lorſqu'il n'eſt pas permis aux méres de pleurer la mort de leurs enfans, ni aux enfans de pleurer celle de leurs

Digitized by Google

Tout cela se passoit dans le Sénat. Le Prince, de son côté, livra au suplice Vescularius Flaccus & Julius Marinus deux de ses plus anciens amis, qui l'avoient servi à Rhodes, & qui lui tenoient compagnie inséparable dans Caprées. Le premier lui avoit servi d'espion & de témoin contre Libon 2, & l'autre, de ministre à S jan, pour oprimer Curtius Atticus. Et leur malheur causa d'autant plus de joie, que leur perfidie étoit retombée sur eux 3.

XI. Ce

REFLEXIONS POLITIQUES.

leurs péres, on peut dire, que la tyrannie est arrivée à son dernier période. Les loix de la nature sont au-dessus des loix civiles; le Prince est le maître & l'interpréte de celles-ci, mais les autres ne sont point de sa juridiction, & il y est lui-même aussi sujet que le dernier des hommes. Et c'est pour cela, que Denis le Tyran disoit, que les Princes pouvoient bien changer les loix civiles, mais non pas celles de la nature, dont ils ne sont point les arbitres. Charle-quint montra combien il étoit persuadé de céte vérité, lorsque Don Atanasio de Ayala, l'un de ses Pages, lui répondant, qu'il avoit vendu son cheval, pour nourrir son pére, détenu prisonnier pour crime de leze-majesté, il lui fit donner une récompense, bien loi de lui savoir aucun mauvais gré de céte action de piété filiale. *Epitome de sa Vie de Don Juan Antonio de Vera.*

2 La faveur, qui vient de s'être accommodé aux inclinations naturelles du Prince en des choses injustes, n'est presque jamais de longue durée; & très-souvent même céte complaisance criminelle est païée par le Prince de la punition qu'elle mérite.

3 Comme les méchans n'ont point de plus grand plaisir,

Digitized by Google

XI. Ce fut en ce tems-là même que mourut le Pontife Lucius Piſo, qui n'avoit jamais ouvert aucun avis ſervile 1, ni manqué d'adoucir

plaiſir, que de faire ſoufrir les gens de bien; auſſi, les gens-de-bien ne peuvent-ils recevoir une plus grande conſolation, que de voir périr les méchans. Ainſi, Falaris feſoit une action de juſtice & d'exemple, lorſqu'il fit éprouver à celui, qui lui aporta l'invention du taureau, bronze, l'ingénieuſe cruauté de ſon ſuplice. Cét Evêque de Verdun, qui inventa les cages de fer, pour y tenir enfermez, comme des bêtes, ceux, dont le Prince auroit quelque ſoupçon, fut, par un juſte jugement de Dieu, le premier, que Loüis XI. y fit métre, & demeurer l'eſpace de quatorze ans. Digne réſidence d'un homme, qui au-lieu de la faire en ſon Egliſe, & de s'aquiter du devoir de Paſteur envers ſes ouailles, avoit abandonné ſon miniſtére ſacré, pour s'ériger à la Cour en boureau.

1 Quand l'habileté ſe recontre avec de bonnes mœurs dans un même Sujet, il lui eſt aiſé de ſe garantir de la corruption de ſon ſiécle. Tel étoit le Chancelier de l'Hôpital, qui étant venu dans un tems, que l'ancienne probité étoit entiérement bannie du Roïaume ne ſe piquoit point de paroître juſte, mais de l'étre; qui par une fermeté inflexible, & par une tempérance à toute épreuve, s'étoit fortifié contre la haine & la faveur; qui parmi tant de méchans, que ſon ſiécle avoit produits, oſoit bien étre bon. C'eſt comme en parle Nicolas Paſquier dans une de ſes lêtres *livre 6*. Le Chancelier de l'Hôpital me fait ſouvenir d'un Felix Kryski, Grand Chancelier de Pologne, qui mérite d'entrer en parallele avec lui, par l'éloge que lui donne un Evêque de ſon païs. C'étoit un homme, dit-il, d'un eſprit agréable, & d'une éloquence polie; & ce qui eſt bien

plus

Digitized by Google

doucir au moins ceux des autres, lorsqu'il étoit contraint de s'y rendre. Et ce qui est rare dans une fortune si éclatante, c'est qu'il vécut quatre-vingt ans, & que sa mort fut naturelle. Il étoit fils d'un Censeur, & avoit mérité l'honneur du Triomphe en Thrace *p*; mais sa principale gloire étoit d'avoir été vingt ans Gouverneur de Rome *q*, & de s'être conduit avec un tempérament merveilleux dans le long exercice d'une puissance, à laquelle on n'étoit pas encore accoutumé 2. Car autrefois de peur que

REFLEXIONS POLITIQUES.

plus rare dans une si grande élevation, c'est qu'il n'avoit jamais fait de mal à personne. *Piasecki dans sa Chronique, à l'année* 1617. Le Cardinal *Alessandro Sassoferrato*, interrogé, comment il pouvoit vivre dans la pourpre avec l'austérité d'un Cordelier, répondit, qu'il n'étoit pas plus difficile d'être sage parmi les fous, quand on le vouloit, que d'être sain parmi les malades. *Pagliari.*

2 Les Magistratures de création nouvelle sont toujours

NOTES HISTORIQUES.

p Où il étoit Lieutenant d'Auguste. Il s'éleva, dit Paterc-le, une cruelle guerre dans la Thrace, laquelle fut étouffée par Lucius Piso, que nous avons aujourd'hui pour gardien de notre ville, qu'il gouverne avec autant de douceur, que de vigilance *Hist. 2. chap.* 98.

q Le *Præfectus Urbi* étoit proprement le Lieutenant Civil & Criminel de Rome; car il ne punissoit pas seulement les malfaiteurs, mais il avoit encore la surintendance de la police. Suetone dit, que Tibére lui donna ce Gouvernement après avoir passé deux jours entiers à boire avec lui.

Digitized by Google

que la Ville ne demeurât ſans gouvernement, pendant l'abſence de nos Rois, ou des Magiſtrats, qui leur ſuccéderent, on créoit pour un tems un officier, qui avoit ſoin d'adminiſtrer la juſtice, & de remédier aux accidens, qui pouvoient ſurvenir. On dit, que Romulus donna cette charge à Denter Romulius, & puis Tullus Hoſtilius à Numo Marcius, & Tarquin le ſuperbe à Spurius Lucretius. Les Conſuls firent auſſi la même choſe, & il ſe voit un reſte de cette coutume durant nos Féries latines, où l'on commet un homme, pour faire les fonctions conſulaires *r*. Enfin, Au-

REFLEXIONS POLITIQUES.

jours odieuſes au Peuple, parce qu'il les regarde comme un nouveau joug. Ainſi le Prince y doit mêtre dans les commencemens, des perſonnes ſi modérées & ſi prudentes, que le Peuple n'ait aucun ſujet de ce plaindre qu'on le foule. Après que Ferdinand & Iſabelle de Caſtille & d'Aragon eurent conquis le Roïaume de Grenade, ils y établirent un Capitaine Général, pour le gouverner, & pour y adminiſtrer la juſtice: mais comme cête autorité militaire ne s'accordoit pas tout-à-fait avec l'humeur indocile & féroce des Maures, qui ſe mutinoient de tems en tems, ils furent obligez de mêtre la puiſſance du Gouvernement entre les mains des Legiſtes, qui étant d'une condition inférieure aux Grans, & ſupérieure aux petites-gens, font profeſſion de

NOTES HITORIQUES.

r Voi la note hiſtorique *q* de la page 288.

Digitized by Google

Auguſte, dans ſon Triumvirat, établit Gouverneur de toute l'Italie Cilnius Mecenas, Chevalier Romain; mais quand il fut maître abſolu, conſidérant la multitude énorme du Peuple: & la lanteur du ſecours, que l'on atend des loix, il choiſit un Conſulaire, pour reprimer l'inſolence des eſclaves, & pour tenir dans le reſpect ce nombre infini de malcontens, qui ſont toujours prêts de brouiller l'Etat, s'ils ne ſont inceſſament dans la crainte. Et Meſſala Corvinus fut le premier d'entre les Conſulaires, qui fut pourvû de cette charge, mais il en ſortit peu de jours après, comme incapable de l'exercer 3. Taurus Statilius, *ſon ſucceſſeur*, en fit

REFLEXIONS POLITIQUES.

de modeſtie, d'intégrité, de douceur & de tempérance, aiment la paix, & le bien public, fuïent les partialitez, refuſent les preſens, & s'aſſemblent à des heures réglées pour donner audience, & pour juger les procès. *Don Diego de mendoça liv. 1. de la Guerre de Grenade.*

3 Tel eſt propre au Barreau, comme ce Corvinus, l'un des plus grands Orateurs de ſon tems, qui ne l'eſt nullement au Gouvernement Civil. Tel ſait bien parler, qui ne ſait pas agir, & qui emploié dans les affaires d'Etat occuperoit des charges, qui ne ſe trouveroient pas remplies. J'ai oüi dire ſouvent à un Ambaſſadeur; qui faiſoit le parallele de feu M. le Comte d'Avaux & de feu Monſieur de Servient, que l'un ſavoit mieux écrire, & l'autre mieux négocier; que l'un faiſoit des lettres, & l'autre des dépêches. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt dans le manîment des affaires publiques, plus que dans toute autre profeſſion, que ſe reconnoît la

Digitized by Google

fit les fonctions avec succès, quoiqu'il fût dans un âge fort avancé 4. Enfin, Pison s'en aquita depuis le commencement jusqu'à la fin, avec une

REFLEXIONS POLITIQUES.

la verité de l'axiome qui dit, que la Magistrature montre l'homme tout entier. La Cour de Rome, que dis-je, l'Europe, auroit-elle jamais sû, de quelle trempe étoit le Cardinal Montalte, s'il ne fût pas devenu Sixte-quint ? Si Arnaud d'Ossat n'eût pas abandonné le Barreau, pour se donner à Paul de Foix, Archevêque de Toulouse, qui le mena depuis à Rome, Henri III. & Henri IV. n'auroient peut-être jamais entendu parler de son mérite, ni lui n'auroit pû montrer sa dextérité à manier les affaires d'Etat, ni par conséquent devenir Cardinal.

4 Ceux, qui sont véritablement grands hommes, le sont aussi bien dans la vieillesse, que dans la virilité. L'esprit de gouverner ne dépend pas des mains, ni des pieds, mais de la tête ; & par conséquent l'excuse des personnes, qui occupent les grands postes, n'est pas recevable, quand elles disent, que leur vieillesse a besoin de repos. Car pourquoi vouloir retenir ce dont on ne veut, ou l'on ne peut pas remplir les obligations ? Je ne saurois me lasser d'admirer un Sixte-quint, qui étant dangereusement malade envoyoit querir tous les jours le Gouverneur de Rome, & les autres Ministres, pour se faire rendre compte de tout ce qui apartenoit à leurs charges, & pour leur donner de nouveaux ordres ; répondant à son neveu & à ses médecins, qui le conjuroient de se tenir quelques jours en repos, que les Princes doivent mourir en commandant, comme le rossignol meurt en chantant. *Leti livre 3. de la seconde partie de sa Vie.* J'ajoûterai en passant, qu'il y a quelquefois de grands Magistrats, à qui la vieillesse fait d'autant plus d'honneur, qu'elle sert de couverture à leur irrésolution, à leur molesse, & à leur incapacité.

Digitized by Google

une si grande aprobation 5, que le Sénat lui ordonna des funérailles publiques.

XII. Ensuite, Quintilianus, Tribun du Peuple proposa de recevoir un certain livre de la Sibylle, que Caninius Gallus, du Colége des Quinze, avoit prié le Sénat de déclarer authentique, ainsi que les autres de la même Devine. Et la chose aïant passé tout d'une voix f, l'Empereur

REFLEXIONS POLITIQUES.

5 Les entrées aux dignitez sont toujours accompagnées d'aplaudissemens, mais il est très rare d'avoir les mêmes aplaudissemens à la sortie. La plus certaine marque de la sagesse & de la modération d'un Ministre, d'un Gouverneur, ou d'un Intendant de province, c'est d'être regreté après une longue administration. Mais il ne faut pas inférer de là, que de tous ceux, qui n'ont pas été regretez, il n'y en ait eu aucun, qui ait mérité de l'être; car les jugemens du Peuple, qui n'est pas capable de connoître la différence des tems & des afaires, sont souvent très iniques. Ce qui a donné

NOTES HISTORIQUES.

f Je rends ainsi, *quo per discessionem facto*, parce que le senatusconsulte, qui se faisoit *per discessionem*, c'est à dire, en passant du côté de celui, dont on suivoit l'avis, comme le marque Suétone dans la vie de Tibére, étoit proprement ce que nous apellons, opiner du bonnet. On voit encore aujourd'hui dans l'élection des Papes un reste de l'usage de la *discession pedestre* des Sénateurs Romains, & c'est ce qu'on apelle au Conclave l'Accès; *i. e.* un suffrage, que les Cardinaux donnent à un sujet, qui a eû grand nombre de voix dans le scrutin, pour achever de le faire Pape par le concours de voix, qui lui manquent. *Accedunt enim ad Cardinalem, cui in scrutinio non favebant.* Et c'est la voie la plus ordinaire des élections; au lieu qu'il est très rare de voir un Pape élu par le scrutin seul.

Digitized by Google

pereur envoïa des lettres, où reprenant doucement le Tribun, comme trop jeune pour savoir l'ancien usage 1, il reprochoit aigrement à Gallus, d'avoir fait aprouver sans la participation des Quinze; & sans l'éxamen accoutumé des Maîtres en cette science, un livre d'auteur incertain 2, lui, qui étoit instruit de si longue main

REFLEXIONS POLITIQUES.

a donné lieu à un grand Ministre de comparer ceux, qui sont emploïez à la conduite des Etats, avec les criminels condannez à mort, sans autre diference, sinon que ceux-ci portent la peine de leurs fautes, & les autres de leurs services & de leurs travaux*. De sorte que quelques uns pourroient dire aussi justement, que ce Tribun Livius Drusus, dont parle Paterculc: Ah! mes amis, quand l'Etat aura-t-il un Citoïen, qui me ressemble ?* *Sections. du derniere chapitre de la premiere partie du Testament Politique.*

1 Quelque bonnes que soient les mœurs & les intentions d'un homme constitué en Magistrature, il est destitué de tout ce qui est requis à son état, s'il est ignorant; car l'ignorance est la mere de l'erreur de la superstition, du scrupule, de la prévention, & de l'injustice.

2 Non seulement la Conscience, mais encore, la Raison d'Etat, oblige les Princes d'empêcher la publication des livres qui enseignent des nouveautez en matiére de Religion, quelque aprobation que leur aïent donnée les Docteurs qui les ont éxaminez. On a remarqué, que ce fut par la lecture & par le chant des Pseaumes de Marot & de Beze, que le Calvinisme commença à se répandre par toute la France. Au reste, je ne ferai point dificulté de dire, que si l'on refusoit privilége à tous les livres de devotion, ou qui traitent de choses

Digitized by Google

main dans les cérémonies 3, & d'avoir pour cela pris un jour, qu'il y avoit peu de Sénateurs assemblez. Il remontroit aussi, qu'Auguste, indigné

REFLEXIONS POLITIQUES.

choses appartenantes à la Religion, dont les Auteurs veulent être inconnus, ce seroit un moyen naturel & facile, par lequel on arrêteroit le cours de tant de livres dont la doctrine est ambiguë, & dangereuse. Et que l'on ne dise point, que c'est par humilité, que la plûpart de ces Auteurs cachent leur nom; car il est aisé de répliquer, & de montrer, que c'est par finesse & par précaution, que plusieurs en usent ainsi, & que tel anonyme debite des maximes & des sentimens, qu'il se garderoit bien de publier, s'il déclaroit son véritable nom. Ajoûtez à cela, que la supression des livres, qui ont eu privilége, fait deux très-méchans éfets: l'un est, qu'elle déshonore ceux qui les ont éxaminez & aprouvez; & l'autre, qu'elle fait rechercher avec curiosité, & lire avec plaisir, ce que les Magistrats veulent étoufer.

3 Plus un Ministre d'Etat, ou un Magistrat; est habile, & consommé dans les affaires plus les fautes qu'il fait en matiére d'Etat sont remarquables. Stanislas Karnskowki, Archevêque de Gnésne, & Primat de Pologne, ayant convoqué de son autorité particuliére une assemblée de Palatins, pour casser les décrets d'une Diéte tenue à Varsovie l'an 1590. (entrepriſe, qui donnoit un coup mortel à l'autorité des Diétes, & à la liberté de la Noblesse) cette faute lui fut souvent reprochée; & un jour qu'il vantoit ses belles actions, le Vice-Chancelier du Royaume, Jean Tarnowski, lui dit familiérement, qu'il ne repareroit jamais le dommage, qu'il avoit fait à sa patrie par cette assemblée séditieuse, quand il feroit les plus belles choses du monde, & qu'il bâtiroit cent coleges aussi magnifiques, que celui qu'il avoit fondé à Kalisch. *Chronique de Piasecki.*

Digitized by Google

digné de voir courir beaucoup de livres apocrifes sous le nom des Sibylles 4, avoit prescrit un certain tems, dans lequel on seroit obligé de porter ces sortes de livres au Préteur de la Ville, sansqu'ilfûtpermis de les garder davantage chez soi *t* : que nos ancêtres avoit ordonné la même chose, après l'embrasement arrivé au Capitole durant la guerre Italique *u*, lorsqu'on envoïa chercher en Sicile, en Afrique, & par toutes les Colonies Romaines, les prédictions dela Sibylle, ou des Sibylles, (s'il est vrai qu'il y en ait

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Comme les Romains attribuoient aux Sibylles tous les livres, qui couroient en matiére de profétie & de prédiction, nous fesons la même chose en France au regard de Nostradame, sous le nom duquel on publie mille prédictions ; qui ne furent jamais dans ses centuries. Quoi qu'il en soit, cet homme, que le Vulgaire a érigé en Profete universel, fut mépriſé de Filippe II. car lui aïant envoïé son horoscope écrit de sa main, ce Prince le jeta au feu, sans y faire autre attention, commandant seulement, qu'on envoïât à l'Auteur cinq ceus ducats pour sa peine. *Chapitre* 147. *du Commines Espagnol, létre* U.

NOTES HISTORIQUES.

t Suétone ajoûte, qu'Auguſte fit bruler quantité de ces livres, & qu'il ne conserva que ceux, qui étoient bien averez. *Quidquid farditorum librorum græci latinique generis, nullis vel parum idoneis auctoribus vulgò ferebatur, supra duo millia contracta undique cremavit, ac solos retinuit Sibyllinos : hos quoque delectu habito.* In Augusto.

u La guerre sociale, ou des Alliez, dont il est parlé dans la note historique de la page 67.

Digitized by Google

ait eu plusieurs *x*) avec un ordre aux Prêtres, de faire toutes les diligences humainement possibles, pour développer la vérité. Ce livre fut donc soumis de nouveau à l'examen *y* du Colége des Quinze *y*.

XIII. Sous les mêmes Consuls il pensa arriver une sédition, à cause de la cherté des vivres

REFLEXIONS POLITIQUES.

y L'examen des livres est d'autant plus nécessaire, que c'est par les livres que s'enseigne la bonne ou la mauvaise doctrine, d'ou dépend, par conséquent, la corruption ou la correction des mœurs. L'an 1569. le Duc d'Alve voulant travailler à la réformation des abus, que la rebellion avoit introduits dans les Païs-bas, il commença par les livres suspects, commandant par un ban rigoureux, de les porter aux Théologiens, qu'il avoit nommés pour les examiner. En quoi il fut si bien obéï, que plusieurs milliers de livres dangereux furent brûlez dans les villes, qui reconnoissoient encore le Roi d'Espagne. *Hererræ chap.* 1. *du livre* 10. *de son Histoire.*

NOTES HISTORIQUES.

x Sibillini libri, dit Lactance après Varron, *non fuerunt unius Sibillæ, sed appellantur uno nomine Sibillini, quòd omnes feminæ vates Sibillæ sunt à veteribus nuncupatæ* Cap 6. libri 1. divin. Institut.

y Le Colége des Quinze avoit été institué expressément pour garder les livres des Sibilles, pour les consulter dans les calamitez publiques, & pour raporter au Senat ce qui y étoit prédit, & ce qu'ils ordonnoient. Ces livres étoient soigneusement cachez par les Romains, & Lactance dit, qu'il n'étoit permis qu'aux Quinze Prêtres de les lire. Et c'est à eux que Claudien adresse ces paroles:

Pandite Pontifices Cumanæ carmina vatis
Quæ nova portendant superi. Lib. 1. in Eutrophium.

Digitized by Google

vres 1. Car le Peuple s'aviſa de faire dans le Théatre pluſieurs demandes, avec plus de liberté, qu'il n'avoit accoutumé d'en uſer à l'égard de l'Empereur. Tibére offenſé de cette inſolence, qui avoit duré pluſieurs jours, ſe plaignit au Sénat & aux Magiſtrats, de ne l'avoir pas réprimée par leur autorité; ajoûtant, qu'il avoit fait venir une bien plus grande proviſion de bleds, qu'Auguſte, & nommant les Provinces,

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un de plus importans ſoins du Prince, ou plutôt ſon premier ſoin, doit être de procurer l'abondance au Peuple. J'entens l'abondance du néceſſaire, c'eſt-à-dire, du pain. *Pane in piazza* Car tout le reſte, ne ſert qu'à le rendre inſolent. C'eſt pourquoi Sixte V. le Prince de ſon tems, qui ſavoit le mieux gouverner, avoit grand raiſon de dire à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui lui excuſoit le Vice Roi de Naples, de n'avoir pas vangé la mort de Vincent Storace, ſon confident, que la populace de Naples avoit mis en piéces, au ſujet de la famine; que deux choſes étoient abſolument néceſſaires pour contenir le Peuple dans l'obéïſſance, le pain & le fer. *Petit livre . de la ſeconde partie de la Vie de Sixte* Rome en vit un bel éxemple durant la famine de l'année 1590. laquelle fut ſi grande, qu'on y mangéoit les ânes, les chiens, les chats, & les rats, ſans qu'on entendît parler du moindre larcin, les pauvres aimant mieux mourir de faim, que de commétre aucun excès, qui leur fit éprouver la rigueur inéxorable de ce Pape. Et ſes ordres étoient reſpectez à tél point, qu'aïant fait amener d'aſſez loin un chartée de pain à Rome, de mille & mille pauvres qui ſe rencontrérent ſur le chemin par où elle paſſoît, pas un ſeul n'oſa y toucher. *Livre dernier de la même Vie.*

Digitized by Google

ces, d'où il les tiroit. Le Sénat donna donc un arrêt contre le Peuple, lequel renouvelloit toute la rigueur des anciennes loix, & cet arrest fut suivi d'un Edit des Consuls, qui n'étoit pas moins sevére. Tibére avoit crû, que son silence passeroit pour modestie, mais le Peuple l'attribuoit à son orgueil.

XIV. Sur la fin de l'année, on fit mourir Geminius, Celsus, & Pompeïus, Chevaliers Romains, accusez d'avoir conspiré contre le Prince. Le premier s'étoit fait ami de Sejan par sa magnificence, & par la vie délicieuse qu'il menoit, mais n'avoit jamais eû de part à ses affaires z: le second trouvant sa chaine assez longue, se la mit au cou, & s'étrangla à force de tirer. On se contenta de donner des gardes à Rubrius Fabatus, pour s'être voulu réfugier chez les Partes; comme désespérant du salut de l'Empire. En éfet, il fut pris dans le Détroit de Sicile, & ramené à Rome par un Centurion; mais bien qu'il n'alléguât aucune raison pertinente d'un si long voyage, on lui laissa néanmoins la vie, plutôt par oubli, que par clémence.

NOTES HISTORIQUES.

z Le Latin porte : *Geminius prodigentia opum, ac mollitia vitæ amicus Sejano, nihil ad serium.* Et d'Ablancourt dit : Le luxe & la dépense avoient mis le premier en crédit auprès de Sejanus, qui se servoit de lui à ses debauches. Je laisse à juger, si c'est là le sens de Tacite. Don Carlos Coloma le rend, à mon avis, parfaitement en ces termes: *Geminio por la prodigalidad y regalo de vida era amigo de Seyano, no ya para las cosas graves.*

AN

Digitized by Google

AN DE ROME. 786.

XV. Sous les Consuls Servius Galba & Lucius Sulla, Tibere, après avoir pensé long tems, à qui il marieroit ses petites-filles qui étoient déja nubiles, choisit Lucius Cassius & Marcus Vinitius. Celui ci étoit d'une famille Provinciale, originaire de Cales *a*, mais fils & petit-fils de Consuls; d'un esprit doux, & d'une éloquence polie. L'autre étoit de race plebéienne, mais ancienne & considérable; élevé sous la discipline d'un pére éxact, mais au reste plus agréable par sa complaisance, que recommandable pour son esprit 1. Il épousa Drusilla; & Vinicius, Julia; toutes deux

Ou, plus aimé pour sa complaisance, qu'estimé pour son esprit.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand les Princes veulent marier leurs filles à leurs sujets, ils regardent bien plus à l'humeur, qu'au mérite personnel de ceux, qu'ils veulent honorer d'une si proche alliance. Il n'y a point de meilleure recommandation pour y parvenir, qu'un esprit doux & tempéré. Comme ils veulent être toujours les maîtres, ils ne trouvent point de plus grand mérite, qu'une extrême complaisance. Ils n'ont que faire qu'un homme soit habile

NOTES HISTORIQUES.

a Petite Province du Royaume de Naples.

Digitized by Google

deux filles de Germanicus. Tibére en écrivit au Sénat, avec quelques-mots en l'honneur de ces jeunes mariez. Et après avoir alégué des raisons peu suffisantes, pour éxcuser son absence, il passoit à des choses plus importantes, & sur tout à la haine qu'il avoit encouruë, pour le service de l'Etat, *d'où il prenoit occasion* de demander, que Macron, son Capitaine des Gardes, & certain nombre de Tribun & de Centurions, entrassent avec lui toutes les fois qu'il iroit au Sénat. Mais quoiqu'on eût rendu en sa faveur un arrêt, qui ne limitoit ni le nombre, ni la qualité des personnes, *qui le devoient escorter*; bien loin de venir au Sénat, il ne r'entra même jamais dans la Ville; & s'il en aprochoit quelquefois par des chemins détournez,

REFLEXIONS POLITIQUES.

bile pour être leur gendre, au contraire, le plus simple, & par consequent le moins capable d'entrer dans les intrigues de la Cour, leur est le plus propre. La Reine Marguerite dit avec juste raison, que le Duc d'Anjou, son frére, trahissoit bien sa pensée, lorsqu'il disoit au jeune Duc de Guise en l'embrassant devant elle: *Plût à Dieu, que tu fusses mon frére. Livre* 1. *de ses Mémoires.* De sorte que le Chancelier de Chiverny (ce qui est bon à remarquer en passant) s'est fort trompé dans les siens, où fesant le portrait d'Henri III. il dit, que ce Roi avoit hérité du naturel des Valois, qui ont tous haï à la fin ceux qu'ils avoient le plus aimez au commencement; puisqu'il devint l'ennemi mortel de Messieurs de Guise, qu'il avoit, dit-il, tant aimez en sa jeunesse.

Digitized by Google

nez *atiré par sa curiosité*, il s'en éloignoit aussi tôt, *comme un homme qui n'osoit s'y montrer.*

XVI. En ce tems-là, les délateurs se déchaînerent à l'envi contre ceux, qui prétoient de l'argent à usure. Ils se fondoient sur la loi, que Jules Cesar avoit établie, concernant la maniére de préter, & la faculté de posseder des biens en Italie *b*; laquelle avoit cessé d'être en usage, parce que d'ordinaire l'intérêt particulier est préferé au bien public. 1. Véri-

ta-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Tous les desordres du Gouvernement civil viennent de ce que les Grans préférent leur intérêt particulier à celui de l'Etat. C'est ainsi que le Chancelier de Chivernycrioit contre l'absolution d'Henri IV pour se vanger de Clement VIII. qui lui avoit refusé un chapeau de Cardinal pour son fils. Chose d'autant plus étrange en la personne d'un grand Oficer de la Couronne, que cete absolution rendoit le repos à la France, & garantissoit la personne & la postérité du Roi de tous les atentats de

NOTES HISTORIQUES.

b De pecuniis mutuis decrevit, ut debitores creditoribus satisfacerent per æstimationem possessionum, quanti quæque ante civile bellum comparatæ essent, deducto summæ aris alieni, si qui usuræ nomine numeratam aut perscriptum fuisset. Suétone dans sa vie. *Cùm fides*, dit Cesar, *tota Italia esset angustior, neque creditæ pecuniæ solverentur, constituit, ut arbitri darentur, à per eos fierent æstimationes possessionum & rerum quanti quæque earum ante bellum fuissent, atque eæ creditoribus traderentur. Hoc & ad timorem novarum tabularum tollendum, minuendumque, & ad debitorum tuendam existimationem esse aptissimum existimavit. Initio libri 3. de bello civili.* Plutarque dit, que Cesar étant Gouverneur en Espagne termina les procès, qui étoient entre

tablement, l'usure étoit un mal très-ancien dans la Ville, & qui y ayant souvent causé des dissensions & des séditions, avoit été reprimé dès le tems même, que les mœurs étoient peu corrompuës. Car premiérement les douze Tables défendirent de prêter à plus haut intérêt qu'à un pour cent par mois *c*, au-

ses ennemis. *D'Ossat lêtre* 37. Ce qu'il y a encore de pis; c'est que les paticuliers colorent si bien leurs avis, que si le Prince n'y fait une extrême atention, on lui fait souvent passer pour des intérêts d'Etat des Propositions, qui vont directement à la ruïne de ses afaires, comme le remontre très-bien ce Cardinal à M. de Villeroy. Tout ce qui luit aux particuliers, dit il, n'est pas or pour le Roi, ni pour la Couronne, bien qu'on cherche d'y intéresser Sa Majesté par de belles aparences, jusqu'à la faire parler & poursuivre contre elle-même, & contre la grandeur & sûreté de son Royaume. *Létre* 297. Du tems de

NOTES HISTORIQUES.

re les créanciers & les débiteurs au sujet des usures, ordonnant, que les créanciers prendroient tous les ans les deux tiers du revenu de leurs débiteurs, jusqu'à ce qu'ils fussent entiérement rembourséz. *Dans sa Vie.*

c Carchez les Romains l'usure se payoit tous les mois, comme le marque expressément Horace Sat. 3. du Livre 1.

Cum tristes miserò venere Calendæ.
..... Fœnerator Alphius.
Omnem redegit Idibus pecuniam.
Quærit Kalendis ponere. Epoq 2.

Unciaria usura, dit Sigonius, *est cùm pars sortis centesima singulis mensibus penditur, id est, cùm quotannis duodecim pro centesimis usuræ nomine numerantur.* Cap. 2. lib. 2. de jure civium Roman. Et Cujas *ad leg.* 1. *de usuris* dit, que cette usure pas-

au lieu qu'auparavant l'intérêt couroit selon la volonté des riches *d*. Depuis, l'usure fut réduite à la moitié, par une loi que firent les Tribuns. *e*. Enfin, elle fut entiérement défenduë *f*, & pour couper racine aux fraudes

de Loüis XI. le Prince ayant demandé la réformation des abus du Gouvernement, les réformateurs, qui furent ordonnez pour rétablir le bon ordre, convertirent le bien public au leur particulier; chacun capitula pour soi, & le salut du Peuple, qui devoit marcher devant toutes choses, fut sacrifié aux interêts privez. *Nic Pasquier dans une Remontrance au Roi Louis XIII.*

NOTES HISTORIQUES.

passoit pour légitime, & qu'elle fut admise par tout comme telle avant le régne de Justinien.

d Cet abus regnoit encore du tems de S. Ambroise qui en parle ainsi au chap. 12. *de Tobia. Veniunt Kalendæ, parit sors centesimam: veniunt menses singuli, generantur usuræ, malorum parentum mala proles. Hæc est generatio viperarum. Crevit centesima: peritur, nec solvitur, applicatur in sortem. Itaque non jam centesima incipit esse, sed summa, id est, non fœnoris centesima, sed fœnus centesimæ.*

e Le Latin porte, *ad semuncias redacta*: c'est à dire, à six pour cent, puisque le *semis* étoit la moitié de l'asse Romain, qui valoit douze onces. Mais comme cette usure étoit encore trop rude, il falut aussi l'abolir.

f L'Auteur dit, *postremò venit versura* Or il y a grande différence entre *versura*, & *usura*. La premiére fut defenduë, par la loi *Gabiniæ*, mais non pas l'autre. Voici ce qu'en dit Cujas sur la loi premiére *de usuris. Quod quidam tentant, modum esse impositum lege Gabiniæ, cujus mentionem facit Tullius lib. 5. ad Atticum in fine, ea fuit de versuræ, non usuræ, quæ probibuit jus dici de pecunia sumpta per versuram. Nescio, an quis bene intelligat, quid sit pecunia sumpta per versuram, quid sit versura. Est sanè in versura quiddam reprehensione dignum. Famdiu animadverti versuram*

Digitized by Google

des, qui tant de fois extirpées renaissoient de jour en jour par mille artifices nouveaux, le Peuple fit aussi beaucoup d'ordonnances. Mais le Préteur Graccus, à qui étoit alors échuë la commission d'informer, surpris de la multitude de ceux, qui se trouvoient en danger en fit son raport au Sénat 2. Ce qui obligea les

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il n'y a point de justice à espérer des Juges, lorsqu'ils sont intéressez dans la continuation des abus & des malversations, dont la réformation leur est demandée. Au point qu'est arrivée la dépravation des mœurs, on auroit aujourd'hui grand besoin de Procureurs Généraux, & de Gens-du-Roi, qui eussent le courage & la probité de ce *Francesco Bastone*, (que le Pape Pie V. fit depuis Gouverneur du Château-Saint-Ange) lequel entendant murmurer contre lui une partie des Magistrats de Milan, devant qui il defendoit la cause de quelques innocens acusez de transporter des bleds

NOTES HISTORIQUES.

esse mutationem pecuniæ sub usuris, quâdissolvebantur usuræ aliæ debitæ, quod lex Gabinia non patitur, ut usuræ commutent usuras, velut regulæ juris est, usuras usurarum non deberi, sortis tantùm deberi, aut in stipulationem deduci. Hujus regulæ duæ sunt fraudes, una appellatur ἀνατοκισμὸς; altera, versura; & utraque fraus coërcetur legibus, vel constitutionibus. ἀνατοκισμὸς est, si usuræ, quæ debentur, per stipulationem redigantur in sortem, vel fiant sors, ut post augeatur sors, vel usurarum prestatio, id est, usuræ redigantur in sortem, quod re ipsa est usurarum usuras exigere; & meritò prohibetur lege ult. Cod. de usuris. Alia fraus est versura, ut si sumas ab aliquo pecuniam sub usuris, quâ ei solvas usuras debitas. Le Traducteur Giorgio Dati a pris le sens de Cujas, en rendant ainsi le passage de Tacite: *per provision de Tribuni fù prohibita Rusura sopra*

Digitized by Google

les Sénateurs (car il ne s'en trouvoit pas un, qui fut éxemt de cette faute) de recourir tout tremblans à la clémence du Prince. Tibere leur pardonna, & accorda de plus un terme de dix huit mois, dans lequel chacun devoit régler ses comptes & ses affaires domestiques, conformément à ce que portoit la Loi.

XVII. Cela rendit l'argent extrêmement rare 1. Car outre que chaque créancier poursuivoit ses debiteurs, pour retirer la somme qu'il avoit prêtée, tout l'argent monnoié étoit allé au Tresor public, ou au Fisc du Prince, par la vente des biens de tant de condamnez

REFLEXIONS POLITIQUES.

bleds hors de l'Etat, dit, qu'il trouvoit étrange, & même cruel, qu'un pauvre païsan fût perdu pour avoir enlevé un sac de blé, & que des personnes, qui en envoïoient dehors des trente & quarante charrées à la fois, fussent assis dans ce Conseil, pour condanner à mort des innocens. De quoi les Juges demandant une explication, il acusa le Grand Chancelier de Milan, dont il dit, qu'il avoit recontré en chemin un convoi de trente charétes, qui aloient à Gennes. *Pagliari observation* 580.

1 L'usure est un grand mal, mais la disete d'argent en est encore un plus grand. Le Peuple de Rome crioit con-

NOTES HISTORIQUES

supra ad usura i. e. l'usure de l'usure fut défenduë par un decret des Tribuns. Au reste, Tite-Live, livre 7. dit bien, que L. Genucius, Tribun du Peuple, proposa de défendre l'usure, *tuliße ad populum, ne fœnerari liceret*, mais il ne dit point, comme Tacite, qu'elle fut défenduë.

Digitized by Google

nez *g*. Pour remédier à ce mal, le Sénat avoit ordonné, que chacun mît les deux tiers de ce qui lui étoit dû, en fonds de terre dans l'Italie. Mais comme les creanciers demandoient un païement entier, & que leurs débiteurs ne le leur pouvoient pas refuser honnêtement, on eut premiérement recours aux priéres, & après plusieurs allées & venuës, il

REFLEXIONS POLITIQUES.

contre l'usure; mais quand il vit le commerce & l'argent manquer, il cria encore davantage contre la réformation. Tant il est vrai, qu'il n'y a rien de si difficile, que de réformer des abus, que la longueur du tems a convertis en coutume. En ce cas, dit M. le Cardinal de Richelieu, il faut céder à la foiblesse, & se contenter plutôt d'une régle modérée, que d'en établir une plus austére, dont la rigueur seroit capable de causer quelque ébranlement à ce qu'on veut afermir. *Section 1. du Chap. 4. de son Testam. Politique.* Un Ancien disoit, que pour la felicité du Genre humain, il faudroit bannir cinq sortes de personnes, les Usuriers, de la place du Change; les Juges vénaux, du tribunal, les Prêtres avares, du Temple; les flateurs, de la Cour; & les courtisanes du bordel. *Fœneratores è foro; Judices iniquos è consistorio; Sacerdotes avaros è templo; Adulatores ab aula; Meretrices è prostibulo.* Mais pour éxécuter ce conseil à la létre, il faudroit exterminer le Genre humain même.

NOTES HISTORIQUES.

g Magna difficultate nummaria populo auxilium flagitante per senatusconsultum sanxit, ut fœneratores duas patrimonii partes in solo collocarent, debitores totidem agris aliemi statim solverent. Sueton. in Tiberio.

Digitized by Google

il falut plaider devant le Préteur. Et ce que l'on avoit cru devoir être un remède éficace, fit un éfet tout contraire : car les usuriers gardant tout leur argent, pour acheter des terres, il ne s'en trouvoit plus à emprunter. D'ailleurs, la multitude de terres, qui étoient à vendre, faisant qu'on les donnoit à vil prix, plus quelqu'un étoit endetté, plus il avoit de peine à vendre les siennes. De sorte que beaucoup de gens restoient ruïnez sans ressource, &, qui pis est, perdoient, avec les biens, l'honneur & les charges 2. Mais enfin Tibére vint au secours, en prétant pour trois ans sans interêt cent mille grands sesterces *h*, à condition, que ceux qui viendroient

V 5 à

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Le bien sert d'ornement aux Magistats, non seulement à cause du lustre extérieur qu'il leur donne, mais encore parce que de la maniére dont le monde est fait, on a meilleure opinion de l'intégrité d'un homme qui est riche, que de la vertu d'un qui étant pauvre a besoin de penser aux moïens de multiplier les émoluments de sa charge. Et c'est sur ce principe, que Monsieur de Richelieu ne fait point dificulté de décider, que de deux personnes, dont le mérite est egal, celui qui est le plus aisé en ses afaires, est préférable à l'autre. Au reste, le Peuple est si inique dans ses jugemens, qu'on lui donne un Magistrat pauvre, il dit que c'est pour lui sucer le sang ;

NOTES HISTORIQUES.

h Deux millions & demi d'écus. *Proposito*, dit Suétone, *millies HS gratuito in triennii tempus. Ibid.*

Digitized by Google

à l'emprunt, donnassent au Peuple assurance du double en héritages. Et par ce moïen le commerce fut rétabli, & peu à peu les Particuliers recommencérent à préter, sans se soucier d'acheter des terres, conformément à l'ordonnance du Sénat, ces sortes d'édits ou de réglemens étant d'ordinaire observez à la rigueur dans leur nouveauté 3, & mis en oubli dans la suite.

XVIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

sang; & que si le Prince en préfére un riche à un pauvre, comme l'exige souvent le service de l'Etat, on se plaint, que la bourse est préférée au merite, & l'ane d'or à l'aigle.

3 D'abord, les édits & les réglemens sont observez à la rigueur, parce que le Peuple se plaît à la nouveauté, sans regarder plus loin; mais comme la réformation est presque toujours suivie d'inconvéniens & de maux, que la courte prudence des réformateurs n'avoit pas prévus, & que le mal présent paroît toujours plus grand, que celui auquel on a remédié, on retourne insensiblement aux premiers abus, qui après cela sont incurables. D'ailleurs, il y a des édits, qui n'étant faits, que pour amuser le Peuple, ne peuvent pas, par conséquent, être de longue durée. Nicolas Pasquier en donne un bel exemple dans une de ses létres, adressée à M. Mangot. » Le Roi dit-il, par un arrêt du présent mois » de Mars 1617. ordonne, que la révocation du Droit » annuel, & la défense de vendre les ofices, tiendra & » aura lieu, pour être exécutée dans le premier jour de » l'an 1618. & cependant veut, que tous les Oficiers,

tant

Digitized by Google

XVIII. Après cela, on retomba dans les premiéres fraïeurs, à l'accasion de Considius Proculus, accusé de leze Majesté. Cet homme celébroit le jour de sa naissance, sans se douter de rien, lorsque tout à coup il fut enlevé, & mené au Sénat, qui le condamna, & le fit éxecuter sur le champ. Après quoi le feu & l'eau furent interdits à sa sœur Sancia, accusé par Quintus Pomponius, esprit inquiet, & qui, pour excuse disoit, qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

tant de judicature, que de finances, qui voudont païer le droit annuel, pour jouïr du benefice d'icelui, y seront reçus en fesant le païement pour l'année presente dans six semaines après la publication. Et d'autant que par les réglemens faits ci-devant, les Officiers ne pouvoient jouïr du benefice entier, du Droit annuel, jusqu'à ce qu'ils eussent continué le païement pendant deux ans, ordonne que ceux qui ne le païeront pas en cête année, & dans le tems prescrit, n'y soient plus reçus dans les deux années suivantes. ... Ainsi le premier jour de Janvier 1618, la vénalité des Ofices & la paulète seront au même état qu'elles sont aujourd'hui. ... Le Roi avoit resolu sur les remontrances des Députez des Etats, d'ôter ces deux chancres, qui mangent le Royaume insensiblement, & toutefois vous voïez la breche faite à cête résolution deux mois aprés leur depart. L'Edit de Blois [de 1576.] est encore à éxécuter pour la vénalité des ofices, & nous voudrions que celui-ci, qui ne fait que de naître, nous raportât du fruit? ce seroit une chose contraire au mauvais ordre établi en France, où l'on voit de belles ordonnances sans éfet.

Digitized by Google

qu'il ne faisoit ce métier, que pour sauver la vie à son frére Pomponius Secundus, en s'insinuant dans les bonnes graces du Prince. L'on éxila aussi Pompeïa Macrina dont Tibére avoit fait périr le mari & le beaupere, Argolicus & Lacon, deux des principaux de la Grece. Son pere même, l'un des plus illustres Chevaliers Romains, & son frére, qui avoit été Préteur, se voyant sur le point d'être condamnez, se tuérent eux-mêmes. Leur crime étoit d'être petits-fils de Téofanés de Mitiléne, ami intime du Grand Pompée; & célébre par la flaterie des Grecs, qui lui avoient décerné les honneurs divins après sa mort.

XIX. Ensuite, Sextus Marius, le plus riche de toute l'Espagne, fut précipité du Capitole. Il étoit accusé d'inceste avec sa fille, mais Tibére s'étant saisi de ses mines d'or, quoique la confiscation en apartînt au public, empêcha de douter, que ses richesses ne fussent la cause de son malheur 1. Et comme

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Plus un Grand est riche, plus il a dequoi devenir suspect à son Prince. S'il veut se métre à couvert de l'orage, il faut nécessairement, ou qu'il fasse une grande dépense, qui consume ses richesses; ou qu'il vive avec tant de précaution, qu'on ne puisse s'imaginer qu'il soit riche. C'étoit ainsi que l'entendoit ce vieux Courtisan Espagnol Hernando de Guevara, qui disoit, que

Digitized by Google

me si les suplices fréquens eussent servi d'éguillon à sa cruauté, il commanda de mettre à mort tous les prisonniers, qui se trouvoient accusez d'avoir eû quelque liaison avec Sejan 2. On vit donc étendus sur le pavé les corps d'une infinité de personnes de l'un & de l'autre sexe, de tous âges, & de toutes conditions, les uns dispersez ça & là, les autres par monceaux, sans qu'il fût permis de pleurer, ni aux parens, ni aux amis, dont les

REFLEXIONS POLITIQUES.

que s'il avoit deux-mille pistoles dans un cofre; (en ce tems-là c'étoit une grosse somme) il se tiendroit assis dessus pour demander l'aumône aux passans. *Curita.*

2 Quand le feu a pris à une Maison, tout ce qui en sort sent la fumée & le grillé: il en est de même du feu de la colére des Rois, dit le Commines Espagnol. Quand ce feu a pris à la Maison de quelque favori, tous ses parens, tous ses amis, & toutes ses créatures sentent mauvais. Combien y eut-il de gens, qui tombérent avec le Comte de Barajas, lorsqu'il perdit la faveur de Filippe II. & la Présidence de Castille, qui est la premiére charge de toute l'Espagne? Combien la disgrace des Ducs de Lerma & d'Uzeda, Ministre de Filippe III. entraîna-t-elle de Seigneurs & de Courtisans, & de ceux même qui possédoient des charges en propre! Témoignage évident, qu'il n'y a point de fonds à faire sur la faveur des Rois. *Chapitre* 100. *letre* Y. Antoine Perez dit, que la Langue Espagnole apelle les favoris *Privados*, peut être à cause que, dans cete fortune, ils se trouvent privez de la sûreté naturelle.

Digitized by Google

les soldats, qui fesoient la garde, épioient la contenance & la douleur. A mesure que ces corps pourrissoient, on les traînoit dans le Tibre, mais quand le flot les rejetoit sur la rive, personne n'osoit les brûler, ni même y toucher; tant la crainte avoit interrompu le commerce & les devoirs de la vie civile. Car plus la cruauté du Prince s'augmentoit, plus la compassion étoit dangereuse.

XX. Vers le même tems, Caligula, qui avoit toujours tenu compagnie à son aïeul, depuis sa retraite en l'isle de Caprées, épousa Claudia *i*, fille de Marcus Silanus. C'étoit un Prince, qui couvroit son méchant naturel du voile d'une modestie 1 trompeuse *k*, qui n'avoit pas dit un seul mot, ni sur l'empriſonnement de sa mére, ni sur l'exil de ses fréres;

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La feinte modestie est une marchandise bien commune à la Cour, & à laquelle les gens d'honneur & de probité se laissent souvent tromper. Si vous en jugez par l'oreille, c'est la voix de Jacob; mais si vous touchez les mains, vous trouvez que ce sont les mains d'Esaü.

NOTES HISTORIQUES.

i Que Suetone apelle Junia Claudilla.

k Omnibus insidiis tentatus eliucentium cogentiumque se ad querelas, nullam unquam occasionem dedit, perinde obliterato suorum casu, ac si nihil cuiquam accidisset: quæ vero ipse pateretur, incredibili dissimulatione transmittens. Tantique in avum, & qui juxtà erant obsequii, ut non immeritò sit dictum, nec servum meliorem ullum, nec deteriorem dominum fuisse. Suéton in Caligula.

Digitized by Google

fréres; qui se conformoit à Tibére en toutes choses, jusqu'à s'habiller comme lui, & à s'énoncer en des termes peu diférens des siens 2 : d'où vint ce bon mot de l'Orateur Passienus, qu'il n'y avoit jamais eû de meilleur esclave, ni de pire maître 3. Je n'ai garde d'ométre ici le presage de Tibére, fait à Galba, qui étoit alors Consul. C'est qu'un jour, après l'avoit sondé sur diverses matieres, il lui dit à la fin en mots grecs : Et toi, Galba, tu gouteras aussi de l'Empire *l*; lui marquant par là, qu'il regneroit tard & peu de tems. Car il étoit versé dans l'Astrologie, où il avoit eu le loisir & la commodité de s'éxercer à Rhodes, sous Trasullus, dont il avoit éprouvé la susisance de la maniére que je vais dire.

XXI. Toutes les fois qu'il avoit à consulter quelque affaire, il montoit au faîte de sa mai-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 La flaterie est l'eco de la Cour. *Resonans de altissimis montibus echo*, dit l'Ecriture, qui compare toujours les Princes aux montagnes. Si le Prince rit, ses flateurs rient, & très-souvent de choses, dont il faudroit pleurer. S'il dit une parole de rigueur, elle va de bouche en bouche, & toujours avec quelque commentaire aux dépens des malheureux.

3 D'ordinaire, ceux qui ont fait leur fortune par la voie de la servitude, exercent un empire tyrannique sur ceux, dont ils deviennent les maîtres.

NOTES HISTORIQUES.

l καὶ σὺ ποτε τῆς ἡγεμονίας γεύσῃ.

Digitized by Google

maiſon, accompagné d'un ſeul afranchi, qui ſavoit ſon ſecret, & n'avoit nulle connoiſſance des lettres. Cet homme menoit par des précipices (car cette maiſon étoit ſur un roc) celui dont Tibére vouloit éprouver l'habileté, & au retour le jettoit dans la mer, qui bat le pied du roc, s'il étoit reconnu ignorant ou trompeur, de peur qu'il ne vînt à divulguer le ſecret. Traſullus ayant donc traverſé les mêmes Rochers, & répondu à toutes les queſtions de Tibére, avec promeſſe qu'il ſuccederoit à l'Empire, & aſſûrance de pluſieurs autres choſes qui lui devoient arriver, ce Prince lui demanda, s'il n'avoit point fait ſon horoſcope; & ſi ce jour là même ſeroit bon ou mauvais pour lui? Là deſſus, contemplant les aſtres, & meſurant les conjonctions & les diſtances des planettes, il commence à douter, & puis à fremir, & plus il s'attache à conſiderer ſon tême, plus il demeure interdit. Enfin, il s'écrie, qu'il étoit menacé d'un grand danger, & qu'il y aloit même de ſa vie [m]. Alors, Tibére l'embraſſant le congratula d'avoir prevû ce danger, & prenant ſes réponſes pour autant d'oracles, le

NOTES HISTORIQUES.

[m] Suetone dit, que ce jour là Tibére avoit réſolu de le précipiter dans la mer; las de garder davantage un homme, qui lui avoit prédit beaucoup de choſes, dont il étoit arrivé tout le contraire. *Cùm quidem illum durius & contrà prædicta cadentibus rebus, ut falſum & ſecretorum temerè conſcium, eo ipſo momento, dum ſpatiatur unà, præcipitare in mare deſtinaſſet.* In Tib.

Digitized by Google

le reçut au nombre de ſes meilleurs amis.

XXII. Pour moi, plus je fais atention à ces ſortes de choſes, plus je doute, ſi les afaires du monde roulent à l'avanture, ou ſi elles ſont conduites par une loi abſoluë & inviolable. Car vous trouverez les plus ſages de l'Antiquité, & ceux qui ſuivent leur Secte, partagez là deſſus. Pluſieurs ſont imbus de cette opinion que les Dieux ne prennent aucun ſoin, ni de la naiſſance, ni de la fortune des hommes *n*, & que c'eſt pour cela qu'il arrive tant de maux aux gens de bien, & tant de proſpéritez aux méchans. Les autres au contraire admettent un deſtin 1, mais indépendant de la diſpoſition des aſtres, diſant que tout vient de la liaiſon néceſſaire, que les principes & les cauſes naturelles ont enſemble *o*; que veritablement ces cauſes nous laiſſent la liberté de choiſir un genre de vie

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il n'y a point d'autre deſtin que la volonté de Diéu. Céte fortune, qui eſt ſi célébre parmi les homme, dit Gracian, n'eſt autre choſe, que la Souverai-ne

NOTES HISTORIQUES.

n C'eſt l'opinion des Epicuriens, de la ſecte deſquels eſt Tacite, ſelon Strada; mais dont il eſt fort éloigné, ſelon Rafaël dalla Torre, qui le prouve par ces paſſages de nôtre Auteur: *Neque à diis niſi juſtas ſupplicum preces audiri.* Ann. 3. *Id diis placitum, ut rerum arbitrium penes Romanos maneret.* Ann. 13. *Propitiis, ſi per mores noſtros liceret, deis.* Hiſt. 3. chap. 2. de ſon *Aſtrolabio di Stato.*

o C'eſt l'opinion des Stoïciens qui croyent que Num

vie, mais qu'après ce choix nous ne pouvons éviter une certaine suite d'accidens atachez à cet état *p*. Qu'au reste les maux & les biens ne sont pas ce que pense le vulguaire, beaucoup de gens qui lui semblent être dans l'adversité, vivant heureux, parce qu'ils la supportent constamment *q*; & plusieurs autres, qui sont dans l'opulence, étant très miserables,

REFLEXIONS POLITIQUES.

ne Providence, qui concourt avec toutes les causes secondes, soit en les mouvant, soit en permétant qu'elles agissent. *Chap.* 10. *de son Heros.* Ainsi quoique tout dépende de Dieu, les hommes ne doivent pas laisser d'emploïer l'industrie, que Dieu leur a donnée, dans la conduite des afaires temporelles. Il faut espérer en Dieu, (disoit le Duc de Gandie François de Borgia), comme s'il n'y avoit point de moïens humains; & se servir des moïens humains; comme s'il n'y avoit point de Dieu. *Dios como si no uviese medios; medios, como si no uviese Dios; dijo el gran Jesuita Duque de Gandia.* A la fin du Chap. 47. du Commines Espagnol. Et Balthazar Gracian dit, que cete maxime est d'un grand Maître. *Max* 205. *de son Manual.*

NOTES HITORIQUES.

Non illa Deo vertisse licet,
Quæ nexa suis currunt causis.

p Cete opinion, comme mitoienne paroît plus raisonnable, que les deux autres, parce qu'elle laisse aux hommes la liberté de choisir un certain genre de vie; mais elle n'est pas moins erronée, parce qu'elle soumet la Providence divine à nôtre choix, dont elle fait dépendre tous les accidens de nôtre vie.

q Cete derniere opinion s'acorde très-bien avec la doctrine chrétienne. *Ne putentur mala*, dit S. Augustin dans une de ses léres, *dantur & bona*; *ne putentur magna & summa, dantur & malis*: *itemque auferuntur ista & bonis, ut probentur, & malis, ut crucientur.* Coïez-vous, dit S. Cyprien aux Païens que nous

bles, parce qu'ils font un mauvais usage de leurs biens. Quoi qu'il en soit, on ne sauroit nier, qu'il n'y ait quantité d'hommes, à qui l'on prédit au vrai, dès le point de leur naissance, tout ce qui leur doit arriver r: & si quelquefois les choses arrivent autrement qu'elles n'ont été prédites, cela vient de la tromperie de ceux qui se mêlent d'un métier, où ils n'entendent rien 2; ce qui décredite un Art

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il ne faut pas juger d'une Science, ni d'un Art, par ceux qui en font profession, autrement les Arts & les Sciences deviendroient mépriſables, à cause de l'ignorance de leurs professeurs. Par exemple, quel cas feroit-on de la Médicine, qui est une Science si nécessaire au genre humain, si nous mesurions nôtre estime sur les ordonnances de tant de Docteurs en cére faculté, qui gagnent leur vie à tuer les malades? La Théologie est-elle moins digne de véneration, parce qu'il y a tant de Théolo-

NOTES HISTORIQUES.

nous partagions l'adversité également avec vous, vous qui voïez, que vous & nous, nous ne la suportons pas également? il n'y a chez vous que de l'impatience, que des murmures, & que des cris; au lieu que chez nous, la patience, inébranlable à toutes les secousses & à tous les orages du siécle, attend le tems de l'accomplissement des promesses divines. *Ad Dimetrianum.*

r Le jour que nâquit Marcel Cervin, son pere, qui étoit grand Astrologue, ayant consulté les astres, dit à toute sa famille: Aujourd'hui il m'est né un fils, qui sera Pape, mais qui ne le sera pas en efet. Contradictoires, que l'événement vérifia, en ce que le Pontificat de Marcel II. ne dura que vingt deux jours. *Epitome de la vie de Charle quint.* Philippe de Commines rend témoignage authentique de diverses prédictions d'Angelo Catto, Archevêque de Vienne, qui servoit de Médecin & d'Astrolo-

Digitized by Google

Art, de l'excellence duquel nous trouvons des preuves évidentes dans les siecles passez, & dans le nôtre même, puisque le fils de ce Trasullus promit l'Empire à Néron, ainsi que je le dirai en son lieu, pour ne point sortir maintenant de mon sujet.

XXIII. Sous les mêmes Consuls, on publia la mort d'Asinius Gallus, lequel on savoit certainement être mort de faim; mais si c'étoit volontairement, ou par force, on ne savoit qu'en dire. Tibére interrogé, si on lui donneroit la sepulture, n'eut pas honte de le permettre, comme par grace, ni de se plain-

REFLEXIONS POLITIQUES.

Théologiens, qui accommodent la doctrine aux mœurs du siécle, au lieu qu'il faudroit accommoder les mœurs à la doctrine. L'Imprimerie est-elle moins admirable en soi, parce que ceux du métier impriment de méchans livres, & qui pis est des livres infames, & qui devroient être brulez par la main du bourreau, tel qu'est le Dictionaire, que le frenétique Richelet promet de faire imprimer bien-tôt *, & qui le seroit déja, s'il avoit pû vendre sa copie. * *Page 62. de son Recueil de lettres.*

NOTES HISTORIQUES.

trologue à Louïs XI. Monsieur le Duc de Sulli raporte dans le troisiéme tome de ses Mémoires la prediction de la supression de la Religion P. R. en France, faite à la naissance de Louïs XIII. par le Premier Medecin d'Henri IV. c'est-à dire quatre-vingt quatre ans avant son heureux accomplissement. Cette lettre est tout à-fait digne de la curiosité des lecteurs. Nicolas Pasquier dit, que son pére prédit à Monsieur de Villeroy, qu'il seroit Chancelier, plus de trente ans avant qu'il parvint à cette dignité. *Dans une de ses lettres, livre 6.*

Digitized by Google

plaindre de la fortune qui lui avoit ravi un criminel avant qu'il eut été condamné dans les formes. Comme si en trois ans il n'eût pas eu le tems de faire convaincre un vieillard consulaire, & pere de tant d'autres. Druſus mourut enſuite après s'être ſuſtenté neuf jours des fournitures ſ de ſon matelas, nourriture *auſſi* miſérable *que la faim.* Quelques uns ont écrit, que *lorſque Macron fut envoïé pour arrêter Sejan*, il avoit ordre de tirer de priſon Druſus, qui étoit enfermé dans le Palais, & de le mettre à la tête du Peuple, au cas que Sejan prît les armes 1. Mais, depuis, ſur un bruit qui courut, que l'Empereur alloit ſe reconcillier avec Agrippine & Druſus, Tibére aima mieux éxercer ſa cruauté, que de montrer du repentir.

XXIV.

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La pluſpart des Princes ont l'eſprit fait de telle maniere, que lorſqu'ils ont ofenſé quelqu'un fort injuſtement, ils ont en eux-mêmes une ſi grande confuſion de leur faute, qu'ils y perſévérent toujours, de peur qu'on ne s'aperçoive, qu'ils reconnoiſſent qu'ils ont tort.

NOTES HISTORIQUES.

ſ Il n'y a pas d'aparence que ce *tomentum* fût de la bourre, car cela l'auroit étoufé, au lieu de le pouvoir nourrir. Au contraire, il eſt très-probable, que ce matelas étoit garni de ces herbes, dont Pline dit qu'on rempliſſoit les matelas. *Gnaphalien, alii chamæleon vocant, cujus foliis albis mollibuſque pro tomento utuntur.* Lib. 27. cap. 10. Car il paroît par toutes les circonſtances de la mort de Druſus raportées ici, que ce pauvre Prince eut la parole libre & bon apétit juſqu'à la fin, qui eſt une preuve, qu'il digéroit. Or eſt-il qu'il n'auroit pas pû digérer de la laine, ni du crin, ni en avaler deux jours de ſuite ſans crever.

Digitized by Google

XXIV. Il lui reprocha même, après sa mort, la prostitution de son corps, son méchant naturel funeste à sa famille [1], & ses desseins contre l'Etat. Outre cela, il fit lire dans le Sénat un journal de tout ce qu'il avoit fait & dit depuis plusieurs années. Chose étrange, qu'il y eût des gens gagez, pour recueillir avec tant de soin, toutes les paroles, tous les gestes, les soupirs, & les plus secrets murmures de Drusus; & que son ayeul eût pû se resoudre à les entendre, à les lire, & même à les publier; ce qui seroit presque incroyable, si les lettres du Centurion Actius & de l'affranchi Didimus ne marquoient expressément les noms des esclaves, qui avoient fait quelque insulte à Drusus, comme un tel avoit osé le repousser, quand il sortoit de sa chambre; & un autre, lui donner des alarmes. Le Centurion raportoit même, comme quelque chose de beau, les discours insolens qu'il avoit tenus à Drusus, & les paroles, que ce Prince avoit dites dans les derniers jours de sa vie, les unes dites contre Tibére, en faisant semblant d'avoir l'esprit troublé; & les autres meditées, & pro-

NOTES HISTORIQUES.

[1] Cela se raporte à ce que Tacite dit qu'il portoit jalousie à son frére Néron, & qu'il s'étoit jetté dans le parti de Sejan, pour ôter la vie & l'Empire à son aîné. *Spe objecta principis loci, si priorem ætate demovissent, Ann. 4.*

Digitized by Google

proferées de propos délibéré, après qu'il eut perdu toute eſpérance : priant les Dieux, que celui, qui avoit fait mourir la femme de ſon fils, le fils de ſon frére & ſes petits-neveux, & rempli de ſang toute ſa maiſon, payât à leurs ancêtres, & à leurs deſcendans la peine de tant de meurtres. Véritablement, les Sénateurs interrompoient la lecture de ces imprécations, pour montrer qu'elles leur faiſoient horreur ; mais cela venoit de la frayeur & de l'étonnement qu'ils avoient de voir, que Tibére, qui cachoit autrefois finement ſes crimes, eut perdu la honte, juſqu'à vouloir bien leur donner, comme à portes ouvertes, le ſpectacle de ſon petit-fils, aſſommé de coups par un Centurion, & par des eſclaves, & qui demandoit en vain les derniers alimens.

XXV. Cette affliction n'étoit pas encore paſſée, lorſqu'on aprit la mort d'Agrippine, qui probablement s'étoit entretenuë de quelque eſpérance, après la chute de Sejan, mais qui voyant, qu'on ne relâchoit rien de la premiere rigueur envers elle, avoit mieux aimé ſe laiſſer mourir ; ſi ce n'eſt qu'on lui eut refuſé les alimens, pour faire mieux reſſembler ſa fin à une mort volontaire. Car Tibére la diffama par des reproches infames, diſant, qu'elle s'étoit ennuiée de vivre depuis la mort d'Afinius Gallus, ſon adultére

re

Digitized by Google

re 1. Mais il eſt certain, qu'Agrippine avoit dépouillé les foibleſſes de ſon ſexe en revétant la vigueur & le courage des hommes 2, & que la paſſion de regner feſoit tout ſon crime. Tibére ajouta, comme une choſe digne d'être miſe dans l'Hiſtoire, qu'elle étoit morte à pareil jour que Sejan avoit été éxécuté 3 deux ans auparavant; & fit valoir com-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'eſt une vengeance auſſi lâche que cruelle, que de bleſſer en l'honneur la mémoire de ceux, que l'on n'y a jamais oſé ataquer durant leur vie. On pouvoit très-juſtement répondre à Tibére, que ſa bouche n'étoit pas ſi chaſte, que les parties honteuſes de la femme qu'il acuſoit d'adultére.

2 Les femmes extrémement ambitieuſes & courageuſes, comme étoit Agrippine, ne ſont jamais impudiques. Car la paſſion qu'elles ont de ſe faire adorer, leur fait éviter avec ſoin tout ce qui les peut faire mépriſer. Le Commentateur Eſpagnol de Commines dit très-judicieuſement, que Dieu a voulu, que les dames euſſent une pudeur naturelle, & les hommes un reſpect naturel pour elles, afin qu'elles s'eſtimaſſent davantage; & que par le plaiſir qu'elles prendroient à ſe voir honorer comme des divinitez, elle ſe précautionaſſent mieux contre l'éfronterie & la privauté des hommes. Et delà vient, ajoûte-t-il, que dans les païs, où les dames ſont reſpectées davantage; elles y ſont auſſi plus ſages & plus modeſtes. *Létre O du chapitre* 181.

3 Pour être né, ou mort, à même jour que des gens, dont la mémoire eſt infame, on ne doit pas pour cela participer à leur infamie: autrement il n'y auroit

Digitized by Google

comme une grace, qu'elle n'eût pas été étranglée, ni jetée à la voirie. Le Sénat lui en fit des remercimens 4, & ordonna, que tous les ans, on porteroit une ofrande à Jupiter *t* le 17. d'Octobre, qui étoit le jour de leur mort *5*.

XXVI.

REFLEXIONS POLITIQUES.

auroit pas un seul jour dans l'année, qui ne dût être estimé malheureux. Si Agrippine eût été complice de la conjuration de Sejan la remarque de Tibére auroit eû quelque fondement : mais au contraire, Séjan aïant été durant toute sa faveur l'ennemi capital de la personne & des enfans d'Agrippine, il n'y avoit nul parallele à faire entre la mort de ce favori & celle de céte Princesse.

4 On remercie les tyrans pour le mal qu'ils n'ont pas fait, autant que pour le bien, qu'ils pourroient faire.

5 Bel exemple de la foiblesse & de la complaisance honteuse des Juges, qui se laissent emporter au vent de la Cour. Le Sénat remercioit Tibére de n'avoir pas deshonoré Agrippine, en fesant jetter son corps à la voirie, & cependant il donnoit un arrêt, qui rendoit infame, la mémoire d'Agrippine en la traitant comme Sejan, qui avoit commis tous les crimes de leze-majesté. Herrera parlant de la réviſion du procés du Cardinal Charles Caraffe, que Pie IV. avoit fait mourir comme criminel d'Etat, dit que ce Cardinal fut déclaré innocent, & rétabli en son honneur avec toute sa Maison, sous le Pontificat de Pie V.

Et

NOTES HISTORIQUES.

t Imputavit, quòd non laqueo strangulatam in Gemonias abjecerit : proque tali clementia interponi decretum passus est, quo sibi gratiæ agerentur, & Capitolino Jovi donum ex auro sacraretur. Sueton. in Tiberio.

Digitized by Google

XXVI. Peu de tems après, Cocceïus Nerva, personage bien versé dans le Droit divin & humain, prit la résolution de mourir, quoiqu'il fut en pleine santé, & dans une fortune florissante. Si tôt que Tibére en eut connoissance, il va lui en demander la cause, (car Nerva étoit le plus assidu compagnon de sa retraite) il emploïe les prieres, & lui remontre, que bien que sa conscience ne lui reprochât rien à son égard, ce ne laisseroit pas d'être une tache à sa réputation 1, si le plus intime de ses amis abandonnoit la vie, sans avoir aucun sujet de desi-

REFLEXIONS POLITIQUES.

Et ce qui est plus à remarquer, ajoûte-t-il, c'est que quelques-uns de ceux qui l'avoient condamné, intervinrent à son absolution; telle étant l'injustice de ce monde, où il arrive souvent, que les Juges se gouvernent selon les tems, & tournent la balance du côté qu'il plaît aux Princes. *Chap. 16. du livre 8. de son Histoire.*

1 Rien n'est plus capable de donner mauvaise opinion de la conduite d'un Prince, que de voir un Ministre irreprochable abandonner la direction des afaires. On juge que le naufrage est inévitable, quand le Pilote ne veut plus manier le timon. C'est en ce sens, que Sénéque demandant la permission de se retirer de la Cour, Néron lui répondit, que cète retraite ne seroit point attribuée à l'amour du repos; mais à la crainte, que Sénéque auroit eüe de la cruauté du Prince; & que d'ailleurs il n'étoit pas bien séant à un homme sage de vouloir aquérir de la réputation, par un procedé, qui tourne

Digitized by Google

firer la mort. Mais Nerva mépriſant les priéres & les raiſons s'obſtina à ne vouloir plus manger. Ceux, qui ſavoient ſes vrais ſentimens, diſoient, qu'agité de crainte *x* & de colére à la vûë des maux, qui menaçoient la République 2. il avoit voulu mourir

REFLEXIONS POLITIQUES.

tourne au deshonneur de ſon ami. *Annal.* 14. Au reſte, Cocceïus Nerva me fait ſouvenir de ce que Pierre Pithou a dit à la loüange de Cujas :

Jus fuit auctorem jure cadente mori.

C'eſt-à-dire :

Cujas voulut mourir, quand il vit les loix mortes. Paſſerat.

2 Quand les mœurs du Prince empirent, c'eſt alors que les favoris doivent ſonger à la retraite, autrement, ils ſeront ſurpris de la tempête. Car il faut tenir pour aſſûré, que le Prince, qui s'écarte des bornes de la raiſon & de la juſtice, ſe laſſera bientôt de ſes amis, s'ils ſont aſſez gens de bien, pour n'adhérer pas aveuglement à toutes ſes volontez. Prévoïant d'aſſez long-tems, dit le Chancelier de Chiverny dans le portrait qu'il fait d'Henri III. qu'il étoit impoſſible, que ce pauvre Prince, qui étoit envelopé dans une volupté, où ſes mignons l'avoient plongé, ne tombât enfin en quelque malheur, & que j'en pourrois être blâmé, tenant de lui une des plus

NOTES HISTORIQUES.

x Nerva avoit raiſon de craindre, que Tibere n'en uſa envers lui, comme il avoit fait envers pluſieurs autres des principaux de la ville, qu'il avoit choiſis pour être de ſon conſeil. *Viginti*, dit Suétone, *ſibi è numero principum civitatis depoposcerat, velut conſiliarios in negotiis publicis. Horum omnium vix duos aut tres incolumes præſtitit ; ceteros, alium alia de cauſa, perculit.* In Tiberio.

Digitized by Google

sir, tandis que sa vie étoit sans reproche, & son crédit encore tout entier 3.

XXVII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

plus grandes & importantes charges de sa Couronne, je le supliai plusieurs fois de vouloir me decharger des Seaux, & les commétre à quelque autre plus propre à ceux, qui en vouloient abuser, &c. *Dans ses Mémoires.* En éfet, Henri les lui ôta ensuite, & l'éloigna de la Cour avec Messieurs de Villeroy, Brulart, & Pinart, tous trois Secretaires d'Etat, & Pompone de Belliévre, qui fut depuis Chancelier sous Henri IV. *lesquels l'avoient si bien servi selon le malheur des tems & la diversité de ses humeurs.* Ibidem.

3 Le plus grand bonheur qui puisse arriver à un grand homme, est de mourir en bon tems, c'est à-dire, avant que sa fortune ait décliné; ce que Tacite apelle très-bien *opportunitas mortis*. Alexandre, Duc de Parme seroit mort le plus glorieux Capitaine de son siécle, si après le merveilleux siége d'Anvers il eût dit adieu à la guerre, comme le lui conseilloit un de ses amis, & certes avec raison, puisque, de puis céte victoire, il ne fit rien de considérable dans les Païs-bas, où, au contraire, il perdit Zudtfen, Deventer, Hulst, Nimégue, Breda, & plusieurs autres places. *Chronique de Piasecki.* Si le brave Comte de Tilly fut mort après la bataille de Lutter, qu'il gagna sur les Danois en 1626. celles de Lipsic, & du Leck, qu'il perdit contre les Suédois en 1631. & 1632. n'eussent pas fait dire, que les deux derniéres années de sa vie en avoient deshonoré toutes les autres. Cabrera parlant de Don Gaspar Quiroga, Cardinal, Archevêque de Toléde, Inquisiteur general d'Espagne, & Préident de Castille, dit, qu'il exerça toutes ces charges avec beaucoup de succès, mais qu'il mourut avec moins de réputation qu'il n'avoit vécu, pour

Digitized by Google

XXVII. Au reſte la perte d'Agrippine, ce qui eſt preſque incroïable, entraîna celle de Plancine, qui s'étant réjouïe publiquement de la mort de Germanicus, & aïant couru riſque de perir avec Piſon, ſon mari, en étoit échapée par la protection de l'Impératrice Livia, & non pas moins par la haine implacable qu'Agrippine avoit pour elle 1. Car

REFLEXIONS POLITIQUES.

pour avoir vécu trop longtems. *Chapitre* 11. *du livre* 11. *de ſon Hiſtoire.* Ainſi, Commines a bien raiſon de dire, que nul homme n'eſt ſi ſage & ſi habile, qu'il ne lui arrive de faillir quelquefois, & même bien ſouvent, s'il a longue vie. Et ſur ce principe, le Cardinal Sforce Pallavicin dit, qu'au regard de la renommée, l'endroit par où Marcel II. fut trouvé malheureux, eſt celui par lequel on doit meſurer ſon bonheur, d'autant qu'il lui auroit été très-dificile d'égaler par ſes actions la haute opinion que tout le monde avoit de ce qu'il auroit fait, ſi ſon Pontificat eût été de plus longue durée. *Chapitre* 11. *du liv.* 13. *de ſon Hiſtoire du Concile de Trente.*

1 A la Cour il y a des gens, qu'on n'y ſoufre, quoique leur perſonne ſoit odieuſe, que pour en mortifier, ou en perdre d'autres, dont on veut ſe défaire. La Reine Mére conſerva les Seaux au Chancelier Seguier, de qui elle avoit reçu de grans outrages du vivant du Cardinal de Richelieu, pour avoir un homme de tête à opoſer à la cabale de la Ducheſſe de Chevreuſe & de Monſieur de Chaſteauneuf, qui vouloient éloigner le Cardinal Mazarin du Miniſtere. *Mémoires de la Chaſtre.* Il y a dans ceux de Commines un bel exemple de céte Politique. Ceux dit-il, qui gouvernoient le Roi [Charles VIII.] qui étoient le Duc & la Ducheſſe de Bourbon, apellé-

Digitized by Google

Car si tôt que la faveur de l'une, & la persécution de l'autre, eurent cessé, la justice eut son tour; & Plancine se voïant accusée de divers crimes, qui n'étoient que trop faciles à prouver, prit de sa propre main la punition, qu'elle méritoit depuis longtems.

XXVIII. Ce fut encore un surcroit d'affliction pour la ville, qui étoit toute en deuil, que le mariage de Julia fille de Drusus, & veuve de Néron, avec Rubellius Blandus 1, dont plusieurs savoient que l'aïeul étoit un simple Chevalier Romain de Tivoli. Sur la fin de l'année on fit des funérailles de Censeur à Elius Lamia mort dans une vieillesse vigoureuse. Sa famille étoit illustre y, & il avoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

tent en Cour le Duc de Lorraine, pour en avoir aide & suport, car il étoit homme hardi, & plus que tout homme de Cour: & il leur sembloit, qu'ils s'en dechargeroient bien, quand il seroit tems, ainsi qu'ils firent, quand ils se sentirent assez forts, & que l'autorité du Duc d'Orleans, *leur compétiteur & leur ennemi*, fut diminuée. *Chap.* 1. *du livre* 7.

1 Le mariage d'une Princesse de sang Roïal avec un simple Gentilhomme, est regardé par le Peuple comme un éfet de la mauvaise volonté du Prince qui la marie.

NOTES HISTORIQUES.

y Horace le fait descendre du Roi Lamus.

Auctore ab illo ducit originem:
Qui Formiarum mœnia dicitur
Princeps, & innantem Maricæ
Litoribus tenuisse Lirin.
Late tyrannus. Ode 17. libri 3.

Digitized by Google

avoit exercé la charge de gouverneur de Rome, après s'être démis du gouvernement de Syrie, où il ne lui fut pas permis d'aller 2; ce qui avoit encore augmenté sa gloire. Flaccus Pomponius Vicepréteur de Syrie étant mort ensuite, Tibére écrivit les lettres, où il se plaignoit de ce que ceux qui étoient les plus propres à commander les armées, refusoient cet emploi : ajoutant qu'il étoit contraint de recourir aux prieres, pour faire accepter aux Consulaires le gouvernement des Provinces : comme s'il eût oublié qu'il y avoit déja dix ans, qu'il empêchoit Arruntius d'aller en Espagne. Cette même année mourut aussi M. Lepidus, de la modération duquel j'ai parlé plusieurs fois dans les livres précedens. Quant à sa noblesse il suffit de dire qu'il étoit de la famille Emilia, race féconde en bons citoïens 3, & dont ceux qui ont eû les mœurs cor-

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les Grans, qui sont suspects au Prince, ne doivent jamais être envoiez Gouverneurs en des Provinces éloignées, ni emploïez dans les afaires étrangéres.

3 Il y a des familles, où la valeur est héréditaire, & passe, comme par un privilége du ciel, & de la nature, de pére en fils, sans qu'il s'y voïe aucune interruption. Mais elles sont en petit nombre, & ce bonheur n'est presque jamais arrivé qu'à celles, qui ne se sont jamais mésalliées, elle qu'est la Maison d'Aubusson, qui toute

Digitized by Google

corrompuës, ont néanmoins vécu dans les charges avec beaucoup de ſplendeur & de réputation 4.

AN DE ROME. 787.

Qui eſt, ſelon l'opinion commune, l'année de la mort & Paſſion de JESUS CHRIST.

XXIX. Sous le Conſulat de Paulus Fabius

REFLEXIONS POLITIQUES.

ancienne & guerriére qu'elle eſt, ſubſiſte encore en pluſieurs branches, & eſt plus ancrée que jamais dans les charges & dans les honneurs.

4 Il y a des défauts, & même des vices, qui n'empêchent pas que les perſonnes, qui les ont, ne ſoient propres aux grandes Magiſtratures, & ne s'en acquitent avec honneur. Qu'un Général d'armée ſoit avare & ſuperbe, (vice, que Patercule & Tacite diſent être naturels à la nobleſſe) il ne laiſſe pas d'être bon pour cet emploi, s'il eſt prudent, courageux, intrépide, inflexible dans l'éxécution des loix militaires, & juge équitable du mérite des Oficiers & des Soldats. Qu'un Miniſtre d'Etat ſoit ambitieux, jaloux, vindicatif, & quelquefois trop rigoureux, ainſi qu'on l'a reproché à M. le Cardinal de Richelieu; il ſera néanmoins digne de ce poſte, & même préférable à tout autre, s'il a toutes les qualitez qu'avoit ce Miniſtre, l'intelligence, la fermeté, la vigilance, l'activité, le diſcernement des eſprits, la prévoïance, enfin la même promtitude à récompenſer les ſervices rendus à l'Etat, qu'à punir ſans miſéricorde les trahiſons, les conſpirations, les révoltes, & les autres crimes de leze-majeſté. Quand un

Digitized by Google

un Magistrat a la capacité & la probité requises à l'admimistration de sa charge, c'est-à-dire, quand il n'a aucun des vices incompatibles avec son emploi, les autres, aufquels il peut être sujet, selon la condition humaine, où il ne se rencontre rien deparfait, ne tirent point à conséquence pour le public; &, par conséquent, le choix du Prince est à couvert de tout reproche. Par exemple, si un Chancelier, & un Premier-Président, sont amateurs de la justice, protecteurs de l'innocence, impénétrables à l'avarice, & de trempe assez forte, pour résister aux charmes, aux prières, & aux artifices des femmes, qui, selon M. de Richelieu, sont la source de toutes les corruptions, & la peste des Cabinets, des Cours & des Etats *, le public n'a rien à desirer davantage ni du Prince, ni de ces Magistrats, dont toutes les obligations sont remplies de part & d'autre, au regard de l'Etat. * *Section 5. du dernier chapitre de la premiere partie, & chap. 8. de la 2. de son Testament Politique*, Au contraire, si un Chancelier, qui en vertu de sa charge est le gardien né des loix, venoit à les fouler aux piez, comme faisoit un Cardinal de Birague, qui alléguoit pour raison, qu'il n'étoit pas Chancelier du Roïaume; ou comme son successeur le Comte de Chiverny, qui sans se soucier du *decorum*, auquel l'obligeoit une dignité si sérieuse, vivoit en adultère public avec la Marquise de Sourdis: ce defaut de probité ne pourroit jamais être compensé par toutes les autres vertus morales, ou politiques, parce qu'il seroit destitué de celle, qui est la plus nécessaire à sa charge, & sans laquelle il est impossible de la bien exercer. Le Conestagio dit, que le Roi Cardinal de Portugal avoit plus de vertus que de vices, mais qu'avec tout cela il ne laissoit pas d'être plus vicieux que vertueux, parce que ses vertus étoient de Prêtre; au lieu que ses vices étoient de Prince. C'est pourquoi Cabrera trouve ridicule la formalité qui s'observoit durant son regne dans l'exécution des criminels, où il ne vouloit point

Digitized by Google

bius & de Lucius Vitellius [z] après une longue suite de siécles, l'oiseau *appellé* Fénix parut en Egypte, & donna aux plus savans du païs & de la Grece de quoi éxercer leur esprit [a]. Il est bon de raporter ici ce dont on est d'acord, sans ometre plusieurs autres choses, qui véritablement sont incertaines; mais qui sont curieuses à savoir.

Ceux, qui ont fait la description de cet oiseau, disent unanimement, que c'est un animal consacré au Soleil, & qui a le bec & le plumage tout diférent de celui des autres oiseaux. Quant à la durée de sa vie, ils en parlent diversement, mais selon la plus commune opinion, elle est de cinq-cens ans. Il y en a qui assûrent qu'elle va à mille quatre-cens soixante. On tient, qu'il n'y en a jamais qu'un au monde & que le premier qui s'y vit, fut sous le regne de

être nommé, fesant scrupule de faire justice en son nom, à-cause de son caractére de Prêtre, quoique ce fût sa principale obligation en qualité de Roi. *Chap. 12. du livre 12. de son Histoire.*

NOTES HISTORIQUES.

[z] Le pere de l'Empereur Vitellius.

[a] Quelques-uns, dit Mariana, ont observé, que le Fenix, qui parut vers la fin du regne de Tibere, comme le raportent Dion, Tacite, & Pline, fut un pronostique & un signe prenonciatif de la résurrection du Fils de Dieu, soit parce qu'elle arriva presque dans le même tems; soit à cause que le Fenix est de telle nature, qu'après estre mort à coutume de revivre par ses cendres. *Chap. 1. du livre 4. de son Histoire d'Espagne.*

Digitized by Google

de Seſoſtris ; & le ſecond ſous celui d'Amaſis. On ajoûte que du tems de Ptolomée *b*, le troiſiéme des Macédoniens, qui ont regné en Egypte, il vint à Heliopolis *c* un troiſiéme Fénix accompagné d'une multitude d'oiſeaux de toutes ſortes, atirez par la nouveauté de ſa figure *& de ſa couleur*. Mais tout cela eſt obſcur & douteux à cauſe de ſon antiquité. Depuis Ptolomée juſqu'à Tibére, il n'y a pas deux cens cinquante ans : & pour cette raiſon pluſieurs ont crû, que ce n'étoit point le véritable Fenix d'Arabie, puiſqu'il n'avoit point les qualitez, que les anciens racontent de cet oiſeau. Car on dit, que lorſqu'il acheve le nombre de ſes années, & que ſa fin aproche, il dreſſe ſon nid dans ſon païs natal, & que de ce nid, auquel il influë une vertu générative, renaît un autre Fénix, dont le premier ſoin, dès qu'il eſt grand, eſt d'enterrer ſon pére : ce qu'il fait avec un inſtinct merveilleux. Il amaſſe pour cela une certaine quantité de mirthe, qu'il va querir fort loin, pour éprouver ſes forces ; & quand il ſe trouve en état de pouvoir porter un fardeau, il charge ſur ſon dos le corps de ſon pére, & le porte juſque ſur l'autel

NOTES HISTORIQUES.

b Ptolomée ſurnommé Evergéte, ou le Biénfeſant, fils de Ptolomée Philadelphe.

c C'eſt à ſûre, la ville du Soleil.

Digitized by Google

tel du Soleil, & puis s'envole *d*. Toutes ces particuliaritez ſont incertaines, & quelques-unes ſont fabuleuſes. Au reſte, l'on ne doute nullement, que cet oiſeau ne ſe voïe quelquefois en Egypte *e*.

XXX. Comme les éxécutions continuoient toujours à Rome, Pomponius Labeo, qui avoit été Gouverneur de la Meſie, ſe fit couper les veines, & Praxea ſa femme, embraſſa la même réſolution. Car la crainte de paſſer par la main du bourreau feſoit préferer la mort volontaire, d'autant plus que les condamnez, outre la confiſcation des biens, étoient privez de la ſepulture; au lieu qu'en ſe hâtant de mourir, on ne perdoit ni l'un ni l'autre. Tibére écrivit là deſſus au Sénat, qu'en interdiſant ſa maiſon à Labéon, il n'avoit que ſuivi l'exemple de leurs ancêtres, qui

NOTES HISTORIQUES.

d Le texte porte, *atque adolere*. Mais, comme le remarque M. Ryck, vous ne trouverez point d'Auteur, qui diſe, que le Fénix brûle le nid, qui ſert de ſepulture à ſon pere; & les Poëtes même auroient de la peine à s'imaginer, comment un oiſeau auroit pû mettre le feu à ce nid, poſé ſur un autel. Ce qui me fait conjecturer ajoûte-t-il, que notre Auteur a écrit, *Atque avolare. In animadverſ. ad lib. 6. Annal.*

e La queſtion du Fénix traitée par Tacite, à l'occaſion de la nouvelle, qui vint à Rome d'un Fénix, qui parut en Egyte ſous le regne de Tibere, eſt dans les regles d'une diſgreſſion juſte. La queſtion eſt aprofondie par les differentes opinions des Naturaliſtes ſur cet oiſeau, ſes qualitez, ſa figure, tout y eſt décrit en peu de paroles. *Le P. Rapin dans l'article 22. de ſon Inſtruction pour l'Hiſtoire.*

Digitized by Google

qui en usoient ainsi, lorsqu'ils vouloient rompre tout commerce d'amitié; mais que Labéon se sentant coupable d'avoir mal-versé dans sa Province, & de quelques autres crimes, avoit cherché à couvrir ses fautes du prétexte de la cruauté du Prince, dont il avoit donné une fausse alarme à sa femme, qui ne couroit aucun danger quoiqu'elle fut criminelle. On attaqua ensuite, pour la seconde fois, Mamercus Scaurus, homme de naissance illustre, d'éloquence, aplaudiedãs le barreau *f*, mais de vie infame. Ce ne fut point l'amitié de Séjan qui le perdit, mais l'inimitié de Macron, qui n'étoit pas moins puissant pour nuire, mais qui le fesoit plus finement 1. Car Scaurus aïant composé une tragedie; Macron y fit remarquer quelques vers, qui pouvoient s'interpreter contre Tibére 2. D'autre côté, Servilius & Cor-

Or, homme de haute naissance grand Orateur, & grand scélerat,

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 D'ordinaire, un favori, qui a succedé immédiatement à un autre, que le Prince a fait mourir, prend de grandes précautions, pour conduire sa barque plus heureusement, que son prédecesseur, dont l'exemple prochain l'avertit incessamment, que la faveur n'est pas un héritage.

2 Les Auteurs, qui publient leurs ouvrages de leur

NOTES HISTORIQUES

f Tacite *Annal.* 3. dit, qu'*Oratorum ea ætate uberrimus erat*, & l'apelle dans un autre endroit du même livre, *opprobrium majorum.*

Digitized by Google

Cornelius l'accuſoient d'adultére avec la jeune Livia, & d'exercer la magie, Scaurus donc, pour ſe montrer digne des anciens Emiles, prévint ſa condamnation, à l'inſtance de ſa femme Sextia, qui fut la conſeillere & la compagne de ſa mort 3.

XXXI. Cependant les accuſateurs ne laiſſoient pas d'être punis, quand l'occaſion s'en preſentoit. Servilius même & Cornelius, qui venoient de ſe rendre fameux par la perte de Scaurus, furent releguez en des iſles, avec interdiction du feu & de l'eau, parce qu'ils

REFLEXIONS POLITIQUES.

leur vivant, doivent bien aviſer à ce qu'ils écrivent, car les choſes, où ils entendent moins de fineſſe, ſont aſſez ſouvent celles, où leurs ennemis, & leurs envieux, en trouvent davantage. Pour peu qu'un mot, un exemple, ou un trait d'hiſtoire, ait de raport à quelque action, ou imperfection du Prince, les Courtiſans, les flateurs, & mille autres gens, qui ſe piquent de deviner les penſées, vont le dénoncer pour un *Baſtillabile dictum*. Au reſte, ce que Macron fit à Scaurus a paſſé en coutume parmi les favoris des Princes, leſquels vangent tous les jours leurs inimitiez particulieres, ſous couleur de vanger des ofenſes prétendues faites à leurs maîtres.

3 Un conſeil eſt toujours de grand poids & de grande éficace, quand la perſonne, qui le donne, le veut bien éxécuter elle-même. C'eſt pour cela, que Mucien conſeillant à Veſpaſien de ſe hâter de ſe ſaiſir de l'Empire, lui diſoit, *Diſcrimen ac pericula ex æquo partiemur* : Nous partagerons également la peine & les dangers.

Digitized by Google

qu'ils avoient pris de l'argent de Varius Figur, pour se désister de leur accusation. Abudius Ruso, auparavant Edile, fut Chassé de Rome, pour avoir voulu faire un crime à Lentulus Getulicus, sous lequel il l'avoit commandé une légion, de ce qu'il avoit destiné sa fille pour le fils de Séjan 1. En ce tems-là, Getulicus étoit à la tête des légions de la Haute Allemagne, qui l'aimoient éperdûment 2 à cause de son indulgence excessive, &

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Ceux, qui ont été honorez de l'alliance ou de l'amitié d'un favori, sont presque toujours persécutez après sa mort, ou sa disgrace. La Surintendance des Finances, & la charge de Secretaire d'Etat ne furent ôtées à M. de Bouthillier, & à M. de Chavigny son fils, qu'en haine de la memoire du Cardinal de Richelieu, dont ils étoient les créatures. Tel est le flux & le reflux des afaires humaines, & particuliérement de la faveur de Cour, qui n'a rien de plus certain que son inconstance.

2 Un Gouverneur de province éloignée, qui est à la tête d'une armée, dont il est cheri & respecté, est un dangereux Gouverneur. L'expérience n'a que trop fait connoître, qu'un homme de courage, qui a la force à la main, veut être l'arbitre de son devoir & de son obéïssance, & que pour peu qu'on veuille modérer son autorité, il croit avoir droit de se révolter contre son Prince. Il semble, que le Duc d'Epernon, le favori d'Henri III. & le Connétable de Lesdiguiéres, fussent imbus de cette opinion, eux, qui, au raport de Balzac, trouvoient Getulicus si galant homme; & peut-être qu'ils eus-

sent

& ne manquoit pas de crédit auprès de l'armée voisine, par le moïen de Lucius Apronius, son beau-pére, qui la commandoit 3. C'est pourquoi, l'on tenoit pour constant, qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

sent bien été d'humeur à suivre un exemple, qu'ils admiroient, si l'on eût voulu leur ôter leurs gouvernemens, où ils faisoient les Rois.

3 Un Prince prudent ne doit jamais donner deux grans gouvernemens voisins à deux proches parens, particuliérement s'ils vivent en bonne intelligence ensemble; car s'il vient à en mécontenter un, il les aura tous deux sur les bras, lorsqu'ils trouveront une occasion favorable de rendre leur condition meilleure. Je ne puis oublier, dit le Cardinal d'Ossat, combien coûte cher à la Maison Royale de France la fortune, qu'ont faite avec elle ceux de la Maison de Lorraine, qui n'ont fait la guerre à nos Rois, & à leur Etat, qu'avec les principaux gouvernemens & dignitez, tant Seculieres qu'Ecclesiastiques, que la trop grande facilité & le peu de prévoyance de nos Rois ont mis entre les mains de tant de Princes étrangers d'une même Maison, & voisins, contre toute raison d'Etat. *Lettre* 90. Que si le Roi ne craint rien pour soi, ce seroit chose digne de sa prudence de pourvoir à la sûreté de ses successeurs, d'autant plus que nous n'avons pas encore fait avec cette Maison, qui n'est déja que trop grande, & que ce seroit mal faire nôtre profit des choses passées, & des présentes, si nous la laissions encore prendre pied en lieu si jaloux & si suspect. Que nos anciens Rois ont eû ces considérations, & s'en sont bien trouvez, comme font encore aujourd'hui tous les autres Princes: & depuis que nous avons négligé telles choses,

Digitized by Google

qu'il avoit osé écrire à Tibére, » Qu'il ne » s'étoit allié avec Séjan, que par son con- » seil 4, & non point de son propre mouve- » ment; qu'il s'étoit pû tromper aussi bien » que lui, & qu'aïant fait tous deux la mê- » me faute, l'un n'en devoit pas être plus » coupable que l'au- » tre: que sa fidélité » avoit été inébranlable; & qu'il la conser- » veroit toujours, pourvû qu'on ne lui dres- » sât point d'embuches: qu'il ne recevroit un » successeur que comme l'avantcourreur de sa » mort. Qu'il n'y a- » voit point d'autre » acord à faire sinon que son gouvernement » lui demeurât 5; & tout le reste à Tibére. Ce-

Ou, qu'il avoit toujours été fidéle, & qu'il continueroit de l'être, *&c.*

Ou, qu'il ne trouvoit point d'autre moïen de s'accorder, sinon, *&c.*

REFLEXIONS POLITIQUES.

choses, & autre semblables, tout est allé en décadence & en ruine. *Lettre 78.*

4 C'est une très-grande imprudence à un Prince, de soufrir, que son Premier Ministre marie ses enfans avec ceux d'un Général d'armée, acredité par un long commandement parmi les soldats, car c'est rendre le Ministre maître du Cabinet & de la Campagne. Par exemple, si Sejan eût eû assez d'entendement ou de pénétration, pour pressentir la résolution, que Tibére avoit prise de le perdre n'étoit-il pas en état de lui ôter l'Empire en joignant les cohortes prétoriennes dont il étoit le Chef, avec les légions, que Gétulicus commandoit en Allemagne?

5 Bel exemple du danger que courent les Princes, qui per-

Digitized by Google

Cela paroit étrange, mais ce qui le rend croïable, c'eſt qu'il fut l'unique de tous les alliez de Séjan qui reſta en vie, & même en faveur Tibére cedant au beſoin de ſes afaires 6, qui ſe maintenoient plus par la reputation 7, que par la force, vû ſon âge extre-

REFLEXIONS POLITIQUES.

perpétuent les gouvernemens. *Voyez la note* 1. *de l'article* 74. *du premier livre.*

6 Les Princes doivent diſſimuler les choſes, auſquelles ils ne ſont pas en état de pouvoir remédier. Autrement ils courent grand riſque de tout perdre. Commines parlant de l'entrevûe de Loüis XI & du Connétable de S. Pol, où ils s'étoient comme reconciliez enſemble: à bien prendre le fait du Roi, dit-il, ce qu'il fit procédoit de grand ſens, car je crois, que le Connétable eût été reçu du Duc de Bourgogne, en lui baillant Saint-Quentin.... Il a ſemblé à beaucoup de gens, que la crainte lui faiſoit faire ces choſes, mais ils ſe ſont fort trompez, car il connoiſſoit bien s'il étoit tems de craindre, ou non. Et je lui dois cette louange, que jamais je ne connus homme ſi ſage en adverſité. *Chap.* 12. *du Livre* 3. *de ſes Mémoires.* Il pourroit ſembler à pluſieurs, dit-il ailleurs, que le Roi s'humilioit trop, mais ce Royaume étoit en grand danger. Nous avions alors beaucoup de choſes ſecretes parmi nous, dont fuſſent venus de grands maux en ce Royaume, & promptement, ſi cet accommodement ne ſe fût fait. *Chap.* 7. *du Livre* 4.

7 Quelques forces qu'ait un Prince, il eſt toujours foible, ſi la réputation lui manque. Les grands Etats, dit le Cardinal d'Oſſat, ſe maintiennent autant

Digitized by Google

tant par la réputation, que par tout autre moïen, & quelquefois plus que par vraie force & puissance.... Ce n'est pas le revenu, qui fait la réputation, mais c'est la réputation, qui acquiert les revenus & les Etats. La réputation sert de provision contre les adversitez qui peuvent survenir, & de disposition prochaine aux prospéritez, que le tems peut ofrir & presenter. *Lettre 259.* Cabrera chapitre dernier du livre 5. de son Histoire, parle ainsi de la réputation des Princes. C'est, dit-il, une prerogative, qui naît de la vertu, de la splendeur, des hauts desseins, des paroles & des actions, qui conviennent à leur état. Elle fait en eux ce que fait en la pomme la pelûre qui la rend belle par la variété ou la vivacité de ses couleurs. Comme la pomme se conserve long-tems, lorsque sa pelûre est toute entiere, & qu'au contraire, pour peu qu'on lui en ôte, elle devient incontinent noire & tachée, & se pourrit enfin jusqu'au cœur, il en est de même de la réputation. Elle conserve les Monarchies, tandis qu'elle reste florissante; mais si-tôt qu'elle reçoit quelque flestrissure, toute la forme du Gouvernement se corrompt, & l'Etat tombe en ruine. Quelques-uns disent, que la réputation consiste dans l'opinion que l'on a du Prince, qui sait soutenir son rang & sa dignité, qui se fait respecter des princes ses voisins, qui n'omet rien de tout ce qui le peut acrediter en paix & en guerre; qui gouverne avec tant sagesse, que ses Sujets lui obéïssent avec amour & révérence, & fuïent les dissentions, les troubles, & les conspirations, persuadez qu'ils sont, qu'il a la volonté, le savoir, & le pouvoir de les maintenir en paix, & en obéïssance. Toutes les pertes n'égalent pas la moindre que le Prince fait du côté de la renommée, & il ne faut rien attendre de bon de celui, qui ne verse pas son sang, s'il en est besoin, pour la conserver. Fran-

gois.

Digitized by Google

trement avancé, & la haine publique, dont il étoit chargé 8.

AN DE ROME. 788.

XXXII. Caïus Cestius & Marcus Servilius étant Consuls, des Seigneurs Partes vinrent à Rome à l'insû du Roi Artabanus. Ce Prince avoit gouverné ses Sujets avec douceur, & gardé la fidélité aux Romains jusqu'à la mort de Germanicus, qu'il n'osoit pas

REFLEXIONS POLITIQUES.

çois I. en fesoit un si grand cas, que dans la lettre qu'il écrivit à sa mere sur la perte de sa liberté, il ne mit rien d'avantage pour la consoler d'une telle disgrace que cette ligne : Madame, nous avons tout perdu, excepté l'honneur. *Epitome de la Vie de Charle quint.*

8 Le Prince, qui est haï de son Peuple, doit, à quelque prix que ce soit, éviter la guerre, car au premier échec qui lui arrive, l'apostume de la haine publique vient à crever. C'est pour cette raison que Louis XI. disoit, que, si après la bataille de Mont-l'heri, la ville de Paris ne l'eût pas voulu recevoir il se fût retiré chez les Suisses, ou chez le Duc de Milan, qui étoit son grand ami. *Chap 8. du livre 1. des Mémoires de Comines.* Une guerre étrangere n'est pas si à craindre pour un Prince, que la révolte d'un Grand, qui a une armée sur pié ; car au lieu que les Peuples regardent les étrangers contre qui leur Prince est en guerre, comme leurs ennemis, ils considérent un rebelle puissant comme un ami, qui les vange de l'oppression du Prince qu'ils haïssent.

Digitized by Google

pas ofenſer 1. mais depuis, enorgueilli par l'heureux ſuccès des guerres 2 qu'il avoit ſoutenues contre les Nations voiſines, & plein de mépris pour Tibére, dont la vieilleſſe étoit

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'eſt le profit du Prince & de l'Etat, d'avoir un voiſin qu'on reſpecte, car le Prince en eſt plus ſage, & les Sujets plus heureux. Il me ſemble, dit Commines, que Dieu n'a créé aucune choſe en ce monde, ni hommes, ni bêtes, à qui il n'ait fait quelque choſe ſon contraire, pour le tenir en crainte & humilité.... Aux Princes Dieu leur a donné pour oppoſite les villes de Communauté, & les Républiques, pour ſe faire charier droit les uns les autres. *Chap. dernier du livre 5. de ſes Mémoires.*

2 Il n'y a rien, qui inſpire plus d'orgueil & de préſomption aux Princes, que le bonheur des armes; car à moins qu'ils n'ayent l'eſprit fort temperé, ils ſe perſuadent facilement, que tout doit obéïr à leur fortune. Commines attribuë la premiére cauſe de tous les malheurs du dernier Duc de Bourgogne au gain de la bataille de Montl'heri. Car, dit-il, eſtimant la gloire être ſienne, jamais, depuis, il n'uſa de conſeil d'homme, mais du ſien propre: & au-lieu qu'il étoit avant ce jour très-inutile pour la guerre, & n'aimoit nulle choſe, qui y appartint, il y a depuis continué juſqu'à ſa mort, où il laiſſa ſa Maiſon détruite, ou du moins bien déſolée. *Chap. 4. du livre 1. de ſes Mémoires.* Au reſte, il en eſt de la plûpart des Princes guerriers, comme de ce Duc, [qui n'étoit pas homme pour jamais ſe ſoûler d'une entrepriſe, & qui plus il étoit embrouillé, plus il s'embrouilloit.] *Chap. 1. du livre 4. des mêmes Mémoires.*

Digitized by Google

étoit inhabile à la guerre, il étoit devenu cruel à ses vassaux, & si insolent envers nous, qu'Artaxias Roi d'Armenie étant mort, il osa bien installer dans ce Roïaume Arsacés, son fils aîné. Et pour ajoûter la bravade à l'injure, il nous envoïa redemander toutes les richesses, que Vononés avoit laissées en Syrie & en Cilicie, comme aussi les terres, qui fesoient anciennement les limites de la Macedoine & de la Perse, déclarant par une vanterie ridicule, & même avec menaces, qu'il envahiroit tout ce que Cyrus, &, après lui, Alexandre avoient possedé 3. Le principal auteur du conseil d'envoïer cette ambassade secréte fut Sinnacés, personnage de Maison illustre & de fortune égale à sa naissance, secondé en cela par l'eunuque Abdus, qui tenoit le second rang; car chez les Barbares, les eunuques, bien loin d'être mepriſez, sont apel-

Ou, comme aussi les anciennes limites des Macédoniens & des Perses.

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Un Prince est bien aveugle, qui étant haï de ses Peuples, se croit en état de pouvoir envahir les terres d'un voisin plus puissant que lui. Quand ce vient au besoin, dit Commines, c'est alors qu'au lieu de le secourir dans ses nécessitez, ils le mépriſent, & se mettent en rebellion contre lui, sans se soucier de violer le serment de fidélité, qu'ils lui ont fait. *Chapitre dernier du livre 5. de ses Mémoires.*

Digitized by Google

apellez volontiers au 4 gouvernement *g*. Ces deux hommes aïant atiré dans leur parti les autres Grands du païs, & ne trouvant personne de la race des Arsacides, à qui ils pussent donner la couronne, parce que ceux qui en restoient *h*, n'étoient pas en âge, envoïérent deman-

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Il y a encore moins d'inconvénient à donner le maniment des afaires publiques à des eunuques, qu'à le commettre à des femmes. Il se trouve tant de Magistrats & de Ministres, possédez par cet orgueilleux & dominant sexe, c'est-à-dire, qui rendent maîtresses de leur volonté & de leur pouvoir, celles, qui le sont de leurs plaisirs, qu'il leur seroit avantageux d'être eunuques, & pour la conscience, & pour la réputation. Et si l'on me dit, ainsi que je l'ai oüi dire souvent, que la privation de la virilité du corps ôte d'ordinaire la virilité de l'esprit, &, par conséquent, rend les hommes inhabiles au gouvernement; je répondrai, que ceux, qui s'abandonnent aux femmes à corps perdu, ne tardent guére

NOTES HISTORIQUES.

g Cette Politique des Partes étoit excellente. Car comme la puissance des favoris & des Ministres du Prince est toûjours accompagnée de la veneration des Sujets, il importe extrêmement au Prince, qui veut conserver son autorité, de ne point confier le maniment des affaires de son Etat à des personnes, que le Peuple puisse trouver dignes de ses adorations. Ainsi, les Eunuques étant mépriſables par eux mêmes, comme gens qui tiennent plus de la femme que de l'homme.

------ *Trabeata per urbes.*

Offentatur anus, dit Claudien en parlant d'un Consul eunuque: les Rois des Partes trouvoient toute sureté à les employer dans le ministére. Ce qui est encore en usage parmi les Empereurs Turcs & les Rois de la Chine.

h L'Auteur ajoûte qu'Artabanus avoit tué les autres.

Digitized by Google

demander à Rome Phraatés, fils de leur Roi Phraatés, remontrant, qu'il ne tenoit qu'à l'Empereur de faire voir un surjon d'Arsacés sur les bords de l'Eufrate.

Ou, que l'Empereur n'avoit qu'à montrer sur les Bords de l'Eufrate ce rejeton d'Arsacés, pour en faire leur Roi.

XXXII. Tibére y consent avec plaisir, met Phraatés en équipage de Roi, & l'envoïe avec les forces nécessaires pour prendre possession du trône de son pere; demeurant toujours dans la resolution de ne point faire la guerre, & de ne conduire les affaires étrangeres, que par la ruse, & par la négociation 1.

Sur

REFLEXIONS POLITIQUES.

guére à perdre l'une & l'autre virilité, comme il s'en voit tous les jours des exemples, plus dignes de malédiction, que de compassion; qu'outre cela il se trouvera plus d'eunuques, qui ont conservé la vigueur de l'esprit, & la santé du corps, que d'hommes adonnez par excès aux femmes, qui ne se soient pas ruinez de corps & d'entendement. Bon Dieu, que le plaisir de la chair a fait d'eunuques!

1 Quand un Prince peut ruiner ses ennemis par la voye de la négociation, soit en leur débauchant leurs amis & leurs alliez, ou autrement, cela vaut infiniment mieux qu'une guerre ouverte. C'est ainsi que Louïs XI. achemina la ruine entiére du Duc de Bourgogne, en soulevant contre lui les Ligues d'Allemagne, & les Villes Impériales. Le Roi, dit Commines, lui faisoit beaucoup plus de guerre en lui suscitant des ennemis en secret, que s'il se fût déclaré contre lui. Car après que ce Duc auroit vû la déclaration, il se fût retiré de son entreprise; de

sorte

Digitized by Google

Sur ces entrefaites Artabanus, ayant découvert la conjuration, balance entre la crainte & le desir de se vanger. 2. Le temporisement lui paroît, ainsi qu'il arrive d'ordinaire aux Barbares, un procedé servile, & l'éxécution soudaine une magnanimité royale; mais l'intérêt l'emporta. Il invite donc Abdus, en signe d'amitié à un festin, où il lui donne un poison lent, & dissimulant avec Sinnacés, il l'amuse par des presens, & par des commissions *aparentes*. Cependant, Phraates meurt de maladie en Syrie, pour avoir quité le regime de vie des Romains, auquel il

REFLEXIONS POLITIQUES.

sorte que tout ce qui lui advint, ne lui fut point advenu. *Chap. 4. du Livre 5. de ses Mémoires.*

2 On se gouverne d'ordinaire si finement dans les conjurations, que pour peu d'aparence qu'on y voïe, il les faut tenir pour assurées... Il ne faut pas atendre, que l'on en ait une entiére connoissance, parce que souvent on ne la peut avoir, que par l'événement. Ceux qui font ces sortes d'entrepriſes, savent trop bien le péril auquel ils s'exposent, pour les commencer sans dessein de les achever; & par conséquent, il faut courir au devant, de peur d'être surpris en chemin. *Derniere section de la premiére partie du Testament Politique.* En telles choses, dit le Cardinal d'Ossat, on ne peut être trop crédule, ni trop soigneux, & bien souvent un avis, venu peu de tems auparavant, peut sauver d'un grand inconvénient. *Lettre 79.*

Digitized by Google

il étoit acoutumé 3 depuis tant d'années, & pour s'être acommodé à celui des Partes, dont sa complexion n'étoit pas capable. Mais Tibére ne laissa pas de poursuivre son dessein 4. Il mit à la place de Phraates, Tiridate, qui étoit du même sang, pour faire tête

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Comme dans les afaires d'Etat, la prudence civile ne permet pas de passer d'une extremité à l'autre sans milieu, la Médecine, qui, selon Cavriana, a beaucoup de liaison avec la Politique, ne soufre pas que l'on passe soudainement d'un régime de vie, auquel on est acoutumé, à un autre, qui en est tout diferent; sur tout les Princes, dont la complexion est d'ordinaire plus délicate que celle du commun des hommes. *Quæ consueta sunt*, dit Galien, *minùs nocent, quàm quæ suapte natura innocentiora nunquam venerunt in consuetudinem.*

4 Le gouvernement des Etats requiert une vertu mâle, & une fermeté inébranlable. Quand même le succés de ce que l'on entreprend ne seroit pas bon, au-moins aura-t-on cet avantage, que n'ayant rien omis de ce qui le pouvoit faire réüssir, on évitera les reproches, lorsqu'on n'aura pû éviter le mal. . . . Si une fois on n'est pas propre à l'éxécution d'un bon dessein, il en faut atendre un autre; & lorsqu'on a mi la main à l'œuvre, si les dificultez qu'on rencontre obligent à quelque surseance, la raison veut qu'on reprenne ses premiéres erres, aussi-tôt que le tems & l'ocasion se trouveront favorables. En un mot, rien ne doit détourner d'une bonne entrepriſe, si ce n'est qu'il arrive quelque accident, qui la rende impossible; & il ne faut rien oublier de ce qui peut avancer l'éxécution de celles qu'on a résolues avec rai-

Digitized by Google

cête à Artabanus ; reconcilia Mithridate avec ſon frére Pharaſmanés, qui poſſedoit le Royaume des Hibéres par ſucceſſion héréditaire, pour lui faciliter la conquête de l'Armenie ; & donna à Lucius Vitellius la direction de tout ce qu'il vouloit éxécuter en Orient. Je ſai que cet homme avoit mauvaiſe réputation dans la ville, & que l'on en conte pluſieurs choſes infames ; mais il faut avouër, que dans l'adminiſtration des Provinces il ſe gouverna auſſi ſagement que nos anciens 6. Véritablement, aprés ſon retour, la

REFLEXIONS POLITIQUES.

raiſon. *Chapitre 2 de la ſeconde partie du Teſtament Politique.*

5 La lumiere naturelle nous enſeigne, qu'il faut faire état de ſes voiſins, parce que comme leur voiſinage donne lieu de pouvoir nuire, il les met auſſi en état de pouvoir ſervir, ainſi que les dehors d'une place empêchent que l'ennemi n'en puiſſe d'abord aprocher les murailles. *Chap. 6. de la ſeconde partie du même Teſtament.*

6 Comme il arrive ſouvent, que les plus gens-de-bien ne ſont pas les plus habiles, ni par conſéquent les plus propres au manîment des afaires, il ne faut pas s'étonner, ſi les Princes préférent quelquefois à des perſonnes d'une grande probité des hommes, qui ont une plus grande intelligence, plus de fermeté, plus d'activité, plus de monde, & plus d'expérience ; qualitez abſolument néceſſaires à ceux, qui ſont apellez au Gouvernement. Tel, dit M de Richelieu, pourroit avoir un

Digitized by Google

ſoin particulier de ſa conſcience, qui pour être privé de quelques-uns de ces conditions, ſera moins propre au miniſtére public, que celui, qui les ayant toutes, ſera ſujet à quelques defauts particuliers dans les mœurs... La probité du Miniſtre d'Etat ne ſupoſe pas une cõſcience craintive & ſcrupuleuſe; au contraire, il n'y a rien de plus dangereux au Gouvernement. Car comme du déréglement de la conſcience, il peut arriver beaucoup d'injuſtices, le ſcrupule peut produire beaucoup d'omiſſions & d'irréſolutions préjudiciables au public: & il eſt tres-certain, que ceux, qui tremblent aux choſes les plus aſſûrées, par crainte de ſe perdre, perdent ſouvent les Etats, lorſqu'ils pourroient ſe ſauver avec eux.... Ferdinand, Grand-Duc de Toſcane, diſoit à ce propos, qu'il aimoit mieux un homme corrompu, qu'un autre, dont la facilité étoit extrême, parce que le Sujet corrompu ne pouvoit pas toujours être gagné par ſes intérêts, qui ne ſe rencontroient pas toujours; au-lieu que l'homme facile ſe laiſſoit aler à tous ceux, qui le preſſoient. *Section 3. du dernier chapitre de la premiere partie de ſon Teſtament Politique.* Quand la Reine-Mere préféra le Cardinal Mazarin à l'Evêque de Beauvais, qui étoit grand devot, les amis même de cet Evêque reconnoiſſoient qu'elle feſoit un auſſi bon choix, qu'elle en avoit auparavant fait un mauvais, en le deſtinant pour ſon Premier Miniſtre. Elle ne pouvoit mieux choiſir pour la fidélité, dit M. de la Chaſtre, ni guére plus mal pour la capacité, ce bon Prélat n'ayãt par la tête aſſez forte pour un telle charge. Tout ſcrupuleux qu'étoit ou que ſembloit être Filippe II. il ne vouloit point de Miniſtres, qui le fuſſẽt, &, ſelon le témoignage de Cabrera, l'Evêque de Pampelune Don Antonio de Fonſeca lui étoit à charge dans la dignité de Préſident de Caſtile, parce qu'il obéïſſoit plus à ſa conſcience timorée, qu'au beſoin des afaires, qui demandoient un eſprit plus dégagé & plus réſolu,

Digitized by Google

la crainte qu'il eut de Caligula, & la faveur qu'il posseda sous Claudius, le corrompirent à tel point, que la postérité le regardera à jamais comme un modéle monstrueux de flaterie & de servitude, sans pouvoir reconnoître parmi les crimes de sa vieillesse aucuns restes des bonnes qualitez, qu'il avoit montrées dans la fleur de son âge.

Ou, à tel point, que les belles actions de sa jeunesse furent éfacées par les turpitudes de sa vieillesse, qui fournira à la posterité un modéle, &c.

XXXIV. De ces petits Rois, Mithridate fut le premier, qui s'éleva contre Artabanus. Il engagea Pharasmanés à seconder son entrepriſe par les armes, & par les empûches; & il se trouva des gens qui corrompirent par argent les domestiques d'Arsacés, pour lui ôter la vie. En même tems, les Hibéres fondent avec une grosse armée sur l'Armenie, & se saisissent d'Artaxata, qui en est la capitale. Si-tôt qu'Artabanus en eut la nouvelle, il mit son fils Orodés en campagne avec les Partes pour en tirer vangence, & leva tout ce qu'il pût de troupes mercenaires, pour les employer au besoin. D'autre part, Pharasmanés grossit son armée d'Albaniens, & y reçoit les Sarmates, du nombre desquels les Septruques prirent parti, les uns pour les Partes, & les autres pour les Hibéres, ayãt reçu la païe des deux côtez, comme c'est leur

coutume *i*. Cependant, les Hibéres, qui occupoient les passages, font entrer subitement par le mont Caspien les Sarmates dans l'Armenie, dont l'entrée étoit facilement empêchée à ceux, qui venoient au secours des Partes. Il restoit bien un passage entre la mer Caspienne & les derniéres montagnes d'Albanie, mais il se trouvoit inondé par les vagues, que les vents Etesiens *k* qui soufflent en Eté, poussant contre le rivage ; au-lieu qu'en hiver le vent du midi les rechasse en pleine mer, & met à sec les sables d'alentour.

XXXV. Pharasmanés se sentant fort avec le secours, qui lui étoit venu, provoque au combat Orodés, qui atendoit en vain les troupes qu'on lui envoyoit ; & celui-ci le fuïant, il l'insulte, tantôt par des courses de cavalerie autour de son camp ; tantôt par lui empêcher le fourage ; & souvent par environner son quartier de corps-de-gardes, comme pour le tenir assiégé. Enfin les Partes qui ne sont point d'humeur à soufrir les bravades, pressent Orodés de donner la bataille. Tou-

NOTES HISTORIQUES.

i Les Sarmates Chrétiens ne l'ont pas encore perdu.

k Vents orientaux ou septentrionaux, qui soufflent durant les grandes chaleurs, & qui durent d'ordinaire quarante jours.

Digitized by Google

Toutes leurs forces consistoient en cavalerie, au lieu que Pharasmanés avoit encore de bonne infanterie. Car les Hibéres & les Albaniens, qui vivent dans les bois, sont plus propres à la fatigue *que les autres*. Ils se disent issus des Thessaliens, au temps que Jason, aprés avoir enlevé Médée, & en avoir eû des enfans, revint à Colcos 1, où le Palais du Roi Aëta étoit vuide. Ils racontent encore plusieurs particularitez de ce Jason, & de l'oracle de Phrixus: & pas un d'eux n'oseroit sacrifier un belier, à-cause de l'opinion qu'ils ont, que Phrixus en eut un pour porteur, soit que ce fût véritablement un animal, ou seulement l'enseigne du navire. Quoi qu'il en soit, les deux armées étant rangées en bataille. Orodés exaltoit la puissance de l'Empire d'Orient possedé par les Partes, & la haute réputatiõ des Arsacides, qui n'avoient pour ennemi qu'un petit Roi des Hibéres avec des soldats mercenaires 2. Pha-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 C'est la folie de toutes les Nations, & de presque toutes les villes, de remonter des antiquitez fabuleuses, pour se faire honneur de leur origine.

2 De toutes les sortes de milice, la mercenaire est la pire.

NOTES HISTORIQUES.

1 C'étoit le pére de Medée, & celui à qui Jason laissa la fameuse toison d'or, dont il est tant parlé par les Poëtes.

Digitized by Google

Pharasmanés, de son côté, remontroit aux siens, qu'ils s'étoient toujours garantis de la domination des Partes; que plus leur entreprise étoit grande, plus ils remporteroient d'honneur, s'ils demeuroient vainqueurs; mais aussi, que le danger égaleroit la honte, s'ils prenoient la fuite 3; que s'ils considéroient leurs bataillons tout hérissez de fer contre ceux des Médes, tout brillans d'or & de peinture, ils reconnoîtroient que de leur côté étoient les soldats, & de l'autre le butin, qui les atendoit 4.

XXXVI.

REFLEXIONS POLITIQUES.

pire. Machiavel en donne la raison. Les mercenaires, dit-il, sont désunis, ambitieux, sans discipline, sans afection, & sans foi pour les Princes, qui les emploïent. Ils veulent bien être vos soldats, tandis que vous ne faites point la guerre, mais si-tôt que vous la faites, & qu'ils voïent aprocher le danger, ils demandent leur congé, ou s'enfuïent. *Chap. 12. de son Prince.*

3 Les braves gens se sauvent avec les mains, c'est-à-dire, en combatant jusqu'à la victoire, ou jusqu'à la mort; au-lieu que les lâches se sauvent avec les piez.

4 Ne vous laissez pas éblouïr, disoit Agricola à ses soldats, au vain éclat de l'or & de l'argent, qui ne servent ni d'armes défensives, ni d'armes ofensives. *Dans la Vie d'Agricola.* A la guerre, les beaux habits & le bel équipage servêt d'éguillon à l'avarice des ennemis. C'est une maxime tenuë pour certaine par ceux, qui ont le plus d'expérience en ce métier, que lorsque les soldats vont au combat vétus d'or ou de soie, ils n'y trouvent que la mort, ou des chaînes; au-lieu qu'y alant

cou-

Digitized by Google

XXXVI. Quant aux Sarmates, comme ils ne se contentent pas d'être exhortez de la bouche de leur Général, ils s'encourageoient les uns les autres, se disant réciproquement, qu'il ne faloit pas s'amuser à tirer des fléches, mais aler droit aux Partes, & les combatre main à main, ce qui rendit ce cõbat remarquable par sa diversité. Car les Partes acoutumez à poursuivre ou à fuir avec la même adresse, s'écartoient çà & là, pour avoir de l'espace à tirer; les Sarmates, au contraire, quitant l'arc, dont ils se servent le moins qu'ils peuvent, emploïoient le sabre & bâton ferré *m*. Tantôt, comme en un combat de cavalerie, ils tournoient le dos, ou le visage; tantôt se serrant comme des bataillons d'infanterie, & donnant rudement les uns sur les autres, ils s'entrechassoient tour à tour. Déja, les Albaniens & les Hibéres saisissoient au corps les Partes, les jetoient à bas de leurs chevaux; & leur ôtoient l'espérance de la victoire. Mais tandis que la Cavalerie les chargeoit vivement, & que l'Infan-

couverts de fer, ils en reviennent chargez d'or & d'argent.

NOTES HISTORIQUES.

m Monsieur de Chanvalon remarque ici, que les Hongrois combatent encore aujourd'hui de céte sorte, s'éparpillans comme mouches, quand on les presse; & se ralliant au son de leurs timbales, pour charger l'ennemi, lorsqu'il est en désordre.

Digitized by Google

fanterie, qui étoit plus proche, les maltraitoit encore davantage, Pharasmanés & Orodés, qui couroient çà & là, l'un pour entretenir l'ardeur de ses braves soldats; & l'autre, pour relever le courage des siens, qui branloient; venant tous deux à se connoître en cète rencontre, piquent à toute bride l'un contre l'autre, le javelot à la main, & le défi à la bouche: mais Pharasmanés avec plus de vigueur; car il perça Orodés, au travers de son armet, sans pouvoir pourtant redoubler son coup, tant à-cause de la viteſſe de son cheval, qui l'emporta, que parce que le blessé fut secouru par les plus vaillans hommes de sa garde. Toutefois les Parteséfraïez du faux-bruit, qui courut de sa mort, cedérent la victoire.

XXXVII. Artabanus, résolu de se vanger, assembla toutes les forces de son Royaume, mais il fut encore vaincu par les Hibéres, qui connoissoient mieux que lui l'avantage des lieux. 1. Si est-ce qu'il ne se fût pas encore retiré,

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 La connoissance de la nature & de la disposition des lieux où l'on a à combatre, est une des parties les plus nécessaires de la guerre. Et c'est une des principales vertus militaires que Tacite loüe dans Agricola, *non alium ducem opportunitates locorum sapientiùs legisse*. Comme les Médecins ne sauroient ordonner à propos, s'ils n'ont une parfaite connoissance de la disposition naturelle des parties du corps humain, & de la subordination des unes aux autres,

Digitized by Google

tiré, si Vitellius ayant ramassé ses légions en corps, & fait courir le bruit, qu'il alloit fondre sur la Mésopotamie, ne lui eut donné l'épouvante. Ce qui lui fit abandonner l'Arménie, & acheva de ruïner ses afaires, Vitellius prenant cète ocasion, pour persuader aux Partes de chasser un Roi cruel durant la paix, & qui étant malheureux à la guerre causoit la décadéce de leur Empire 2. Là dessus Sinnacès [a] en-

REFLEXIONS POLITIQUES.

autres, les Généraux d'armée ne peuvent faire aucune entrepriſe, s'ils ne savent exactement la carte du païs où ils ont à combatre. Cete science est la véritable anatomie militaire.

2 Les nations belliqueuſes, telles qu'étoient les Partes, n'obéïssent jamais qu'à regret aux Princes, qui n'aiment pas la guerre, où qui n'y sont pas heureux. Les Polonois se repentirent longtems d'avoir élû Sigismõd III. parce qu'il n'avoit nulle inclinatiõ à la guerre,

NOTES HISTORIQUES.

a Tacite dit: *Sinnaces, quem amè infensum memoravi, patrem Abdageſem, alioſque occultos conſilii, & tunc continuis cladibus promptiores, ad defectionem trahit: adſimulantibus paulatim: qui metu magis quàm benevolentia ſubjecti, repertis auctoribus, ſuſtulerant animum.* Et d'Ablancourt: Sinnacés mécontent, comme nous avons dit, sollicite secretement son pere Abdagesès à la revolte. Plusieurs se joignent encore à lui, avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils voïoient Artabanus affoibli par des pertes continuelles: & la plûpart du Peuple, qui n'obéïssoit que par force, ne feignit point de prendre les armes, aussi-tôt qu'il vit des Grans capables de le défendre. Le Lecteur habile jugera, si cela est bien traduit. Personne, à mon avis, n'a mieux rendu ce passage, que Don Carlos

Digitized by Google

ennemi d'Artabanus, comme j'ai dit, fonde ſon pére Abdageſés, & quelques autres mal-contens, qui ne s'étoient pas encore déclarez; & les trouvant d'autant plus faciles à perſuader, qu'Artabanus n'étoit plus en état de ſe ſoutenir aprés toutes les pertes qu'il avoit faites, il les porte à la révolte; où leur éxemple entraina peu à peu tous ceux, qui obéiſſoient plus par crainte, que par amour; la Commune prenant volontiers les armes, lorſque les Grans ſe metent à la tête du parti 3. Il ne reſtoit donc à Artabanus que quelques étrangers, qui lui ſervoient de gardes, tous gens ban-

REFLEXIONS POLITIQUES.

re, & qu'au-lieu de viſiter les frontiéres, de ſe faire connoître aux armées, comme l'y exhortoit le Grand Maréchal du Royaume Zebrzydowski, il s'apliquoit à des éxercices, qui le rendoient mépriſable, entr'autres à la Chimie, où il dépenſoit des ſommes immenſes; & à la Muſique, pour laquelle il avoit une paſſion extrême. *Chronique de Piaſechi.*

3 Quand un Prince eſt tombé dans la haine publique, les Grans, qui prennent les armes contre lui, ne manquent jamais de gens prêts à ſuivre l'étendard de la révolte. Une armée eſt alors plus facile à trouver qu'un bon chef.

NOTES HISTORIQUES.

Coloma. *Sinnaces*, dit-il, *mete en la ligia a ſu padre Abdageſes, y a otros que haſta entonces no avian oſado deſcubrirſe. haziendolos el exemplo de tan continuas rotas mas prompios à la rebelion. ueron viniendo poco à poco tambien todos aquellos, que ſeruian a Artabano mas por miedo que por amor, levantandoles el animo el ver que tenian cabeças y capitanes a qui ſeguir.*

Digitized by Google

bannis de leur païs, prêts à commetre toutes sortes de scélérateſſe pour de l'argent, & qui n'ayant nulle connoiſſance du bien, n'étoient point capables d'avoir honte du mal. Et ce fut avec eux, qu'il s'enfuit en des lieux éloignez, qui confinoient à la Scythie, dans l'eſpérance d'en tirer du ſecours. Car il avoit des alliances avec les Hircaniens & les Caramaniens : & d'ailleurs, il s'attendoit au repentir des Partes, qui ſont ſujets à ſe dégoûter de la préſence de leurs Princes 4, & à les regreter abſens. XXXVIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Il y a très-peu de Princes, qui aïent le bonheur d'être agréables depuis le commencemẽt de leur regne juſqu'à la fin. Le Peuple eſt ſi capricieux & ſi changeant, que quelque bon & juſte que ſoit un Prince, on ſe dégoûte preſque toujours de lui, s'il regne longtems. Cabrera dit, que Filippe II. étoit ſi fort aimé dans les premiéres années de ſon regne, que lorſqu'il aloit viſiter les Provinces, les chemins étoient couverts d'une foule de Peuple, qui acouroit de tous endroits pour le voir, & pour le combler de benédictions : mais que céte ardeur ſe refroidit avec le tems, parce qu'il eſt impoſſible, que le Prince vive toujours avec tant d'humanité, que tout le monde reſte également content de lui. Car comme le beſoins de l'Etat croiſſent de jour en jour, & que pour ſupléer à la dépenſe néceſſaire, il faut éxiger de nouveaux ſubſides, les Sujets en murmurent, & en conſervent du reſſentiment, faute de conſidérer, que le veritable bien d'un choſe, qui fait partie d'une autre, ne conſiſte pas en elle-mê-

Digitized by Google

XXXVIII. Mais Vitellius les voyant disposez à recevoir un nouveau Roi, au-lieu de celui, qui étoit en fuite, exhorte Tiridate à profiter de l'ocasion 1. & le conduit sur le

REFLEXIONIS POLITIQUES.

me, mais en celui du tout dont elle est la partie; que leur salut dépend de celui du Prince & de l'Etat, dont ils sont les membres; & que si l'Etat vient à tomber en des mains étrangéres; ils perdront leurs Maisons & leurs biens, sans pouvoir trouver aucune assistance. *Chapitre dernier du livre 5. de son Histoire.* Les Princes électifs sont encore plus malheureux. Il arrive au Grand-Maître de Malte, disoit Paul V. à M. de Marquémont, ce qui est ordinaire aux Princes d'élection: quand ils vivent long-tems, ils sont mal voulus, & quand ont peut, on leur fait de la peine, aïsi que je l'experimête moi-même. *Dans une lètre de ce Prèlat du 4. Septembre 1617.* Voi la réflexion 3. du chapitre 2. du livre 2.

1 L'Histoire est pleine d'éxemples de Princes, qui ont perdu des Etats, qu'il leur étoit facile d'aquérir, pour n'avoir pas sû profiter de l'ocation. Pendant que René, Duc de Lorraine, s'amusoit à soliciter à la Cour de Charles VIII. la restitution de la Provence, que ce Roi étoit biẽ réfolu de garder, il laissa échaper la Couronne de Naples, qui lui avoit été déférée par les Barons du Roïaume, avec le consentement du Pape Innocent VIII. *Commines Chapitre 1. du Livre 7.* Sigismõd III Roi de Pologne, pour s'être opiniâtré à la continuation du siege de Smolensko en 1610. perdit l'ocasion qu'il avoit de se saisir de la Capitale du Grand Duché de Moscovie, & d'en chasser le Duc Vasil Suyski, & l'Anti-duc Demetrius, qui partageoient la ville en deux fac-

Digitized by Google

le bord de l'Eufrate, avec l'élite des légions & des troupes des Alliez. Tandis qu'il sacrifioient tous deux, l'un, à la Romaine, un porc, une brebis, & un taureau; & l'autre, un cheval, pour traverser heureusement le fleuve, les habitans du voisinage raportérent, que sans qu'il y eût eu aucune pluïe, l'Eufrate s'enfloit excessivement, & formoit de l'écume de ses flots des ronds en guise de diademe; ce qu'ils prenoient pour un bon augure [2] du passage de Tiridate. Quelques-uns

REFLEXIONS POLITIQUES.

factions. Et peu de tems après, Stanislas Zolkiewski, Général de l'armée Polonoise, aïãt fait élire Grãd-Duc de Moscovie le Prince Uladislas, Sigismond perdit encore ce Duché, pour avoir négligé d'envoïer son fils à Moscou, ou d'en aler prendre possession au nom de Uladislas, pendant que Zolkiewski étoit dans la ville avec son armée. *Chronique de Pioſcki.*

2 Les flateurs interprétent tout à l'avantage des Princes, sur-tout à leur avénement à la Couronne, qui est le tems auquel ils sont plus susceptibles de vaines espérances. La Cométe, qui parut en Portugal sur la fin de l'année 1577. c'est-à-dire, au tems que le Roi Sebastien fesoit les préparatifs de la malheureuse expédition d'Afrique, où il perit avec toute son armée, trouva dans sa Cour & dans son Conseil, des interprétes, qui craignant plus sa colére que celle du Ciel, lui disoient, pour se comformer a son humeur impétueuse, que céte Cométe étoit de bon augure pour son entrepriſe, & semboit

uns l'interpretoient plus finement, disant, que l'entreprise auroit un commencement heureux, mais que cete prospérité ne seroit pas de longue durée ; la volubilité des eaux, qui

REFLEXIONS POLITIQUES.

lui dire, *V. A. accometa*, que V. A. combate hardiment. *Herrera chap. 1. du livre 7. de la seconde partie de son Histoire.* Il ajoûte que la même Cométe parut en Flandre, en Italie, & à Constantinople ; & que le Grand-Seigneur ayãt consulté la-dessus les Docteurs de sa Loi, ils lui répondirent avec la flaterie, qui est en usage parmi tous les Princes, soit infideles, ou chrétiens, que ce signe annonçoit à la Maison Otomane de nouvelles prospéritez & grandeurs. Ce qui quadroit d'autant mieux à l'état présent des afaires, qu'en ce tems-là même l'Archiduc Mathias aïãt accepté le gouvernemẽt des provinces rebelles des Païs-bas, où Don Juan résidoit alors au nom du Roi d'Espagne, la Maison d'Autriche se ruinoit elle même par sa division. *Chap. 22. & 23. du même livre.*

3. Quoiqu'il ne faille pas s'arrêter superstitieusement aux présages, qui sont pour la pluspart incertains & trompeurs, il ne laisse pas d'y en avoir quelques uns, qui méritent une atention particuliére, & desquels on peut tirer des conjectures solides & veritables. Telle étoit celle que l'on fit au sacre d'Henri III. sur ce que la Couronne lui étant mise sur la tête, il dit assez haut qu'elle le blessoit ; ce qui fut interpreté d'autant plus sinistrement, qu'elle lui avoit roulé par deux fois de dessus la tête. *Journal de son regne.* L'Infant Ferdinand, fils de Filippe II. aïant toujours dormi entre les bras de la Marquise de Verlanga, pendant qu'on le juroit Prince de Castille, & ne s'étant reveillé qu'au bruit du

Digitized by Google

qui se dérobent à la vûe à l'instant même qu'elles se montrent, ne pouvant pas donner de présage assûré, comme font le ciel & la terre. Aprés que l'armée eut passé sur un pont de bateaux fait exprés, Omospades qui autrefois étant banni de son païs, avoit amené à Tibére un secours assez considerable sur la fin de la guerre de Dalmatie, & en récompense de ce service avoit été fait Citoïen Romain; & qui depuis étant rentré dans les bonnes graces de son Roi, fut en grand crédit auprès de lui, & établi Gouverneur de tout le païs, auquel on a donné le nom de

Ou, les présages tirez des eaux, dont la rapidité emporte incontinent tout ce qu'elles présentent à la vûe, n'étant pas si certains, que ceux qui viennent du Ciel & de la Terre.

REFLEXIONS POLITIQUES.

Te Deum, le Duc de Segorve dit dans l'assemblée: *Mauvais sommeil en pareille occasion, vous ne regnerez jamais* & il fut proféte. *Cabrera chapitre premier du livre dixieme de son Histoire.* Le Cardinal d'Ossat fait à son ordinaire une reflexion très-judicieuse sur une chose, qui lui arriva à Ferrare dãs la cérémonie des épousailles de la Reine d'Espagne. Ladite Dame Reine (ce sont ses termes) devant être encensée par un des Evêques assistant du Pape, il toucha à moi de lui donner l'encens; ce qui fut pris pour un bon augure, que la paix faite entre la France & l'Espagne dureroit, & que ces deux Couronnes & Nations vivroient desormais en bonne amitié. *Lettre 256.*

Digitized by Google

de Mésopotamie *o*, à cause des fameux fleuves de l'Eufrate & du Tigre, entre lesquels il est situé: Ce Seigneur, dis je, fut le premier qui vint en nôtre camp, avec un puissant corps de Cavalerie. Peu de tems aprés, Sinnacés amena d'autre troupes, & Abdages ses, le soutien du parti, les tresors d'Artabanus, & tous les ornemens Roïaux. Vitellius croyât qu'il sufisoit d'avoir mõtré les Aigles Romaines, recommande à Tiridate de se souvenir, qu'étant petit fils de Phraates, & l'éleve de Tibere, il devoit imiter les beaux exemples de l'un & de l'autre, & conjure les Grans, d'obëir à leur Roi, de respecter les Romains, & de tenir fidélement tout ce qu'ils avoient promis, ainsi qu'il étoit de leur honneur *p*. Aprés quoi ils s'en retourne en Syrie avec les légions XXXIX.

NOTES HISTORIQUES.

o Cete province est apellée par les Turcs le Diar-Bekr.

p L'Auteur dit: *monet Tiridatem primoresque hunc Phraatis avi, & aliorsi Cæsaris, qua utrobique pulcra, memmerit: illos obsequium in Regem, reverentiam in nos, decus quisque suum & fidem testinerent.* Et d'Ablancourt: Vitellius ayant exherté Tiridate à suivre l'exemple de son aieul, & à ne point oublier la nourriture, qu'il avoit eüe dans Rome, conjure les autres à garder la fidélité à leur Prince, & le respect qu'ils devoient à nôtre Empire. Il omet, *quæ utrobique pulcra*, &, *suum quisque decus & fidem.* Ce qui est très bien rendu par Emanuel, Suevro. *Acordò à Tiridates, que era nieto de Phraates, y hechura de Cesar, que le uno y lo otro devia estimar mucho: y à los Partos, la obediencia devida à su Rey, y el respeto à los Romanos y que cada uno mirasse por sufé y honra.*

Digitized by Google

XXXIX. Tout cela se passa en deux Etez, mais je l'ai joint ensemble, pour récréer un peu mon esprit, lassé du récit de nos maux domestiques. Car bien qu'il y eût déja trois ans, que Sejanus étoit mort, le tems, les priéres, ni le dégoût d'une trop longue vangence, qui ont coutume d'adoucir les autres, n'empêchoient point Tibére de punir encore des fautes incertaines, ou abolies, comme des crimes énormes commis tout de nouveau. Dans céte aprehension, Fulcinius Trio ne pouvant se garantir de la malice des acusateurs, qui fondoient sur lui, insséra dans son testamét des reproches & des injures atroces contre Macron, & contre les principaux afranchis de l'Empereur, qui n'y étoit pas épargné lui-même. Car il apelloit la retraite un éxil, & sa vieillesse une enfance 1. Les

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Quand un Prince a abandonné le soin des afaires publiques, on peut dire avec vérité, qu'il est tombé en enfance; car il faut avoir perdu l'esprit & la raison, pour s'imaginer qu'on est Prince, tandis que l'on n'en fait point les fonctions. Croyez, dit Commines, que Dieu n'a point établi l'ofice de Roi, ni d'autre Prince pour être exercé par les bêtes, ni par ceux, qui disent: Je laisse faire à mon Conseil. *Livre 2. chapitre 6.* Cela me fait souvenir de ce que le Commines Espagnol racõte de Chale-quin. L'Empereur Don Carlos, dit-il, passant par un vilage d'Aragon, apellé *el Frasno*, où, selon

Les héritiers de Trion supprimoient ces invectives, mais Tibére voulut, qu'elles fussent luës, soit pour montrer, qu'il savoit soufrir la liberté d'autrui, & mépriser la médisance; ou pour aprendre à ses propres dépens la vérité, que la flaterie déguise; & tous les crimes de Sejan, qu'il avoit ignorez long-tems.

XL. En ce même tems, le Sénateur Granius Martianus, acusé de leze-majesté par Caius Graccus, choisit une mort volontaire; & le Prétorien Tatius Gratianus fut condanné au dernier suplice pour le même crime. Trebellienus Rufus & Sextius Paconianus eurent une fin toute pareille, car le premier mourut de sa propre main; & l'autre fut étranglé en prison, pour des vers qu'il y avoit faits contre le Prince 1. Tibére aprenoit la nouvelle

REFLEXIONS POLITIQUES.

selon la coutume du païs, il y avoit un Roi de Pasque; ce Roi se presenta devant lui, & lui dit: C'est moi Seigneur, qui suis le Roi. A quoi Charle-quint répondit; En vérité, mon ami, vous avez pris un malheureux emploi, *Chapitre* 53. *letre* C. Céte réponse est d'autant plus instructive, qu'elle montre, que les Princes jugent bien autrement de la Royauté, que le Vulgaire, qui n'en connoît pas les peines & la servitude.

1 Il ne faut jamais écrire cõtre ceux qui peuvent proscrire. De tant de gens, qui écrivent contre leur Prince, il en échape très-peu, dont l'épitafe ne soit pas écrit avec leur sang.

Digitized by Google

velle de ces éxécutions, non point par des couriers, comme auparavant, lorſqu'il y avoit la mer á traverſer; mais ſi prés de la ville, qu'il répondoit aux létres des Conſuls le même jour, qu'il les avoit reçuës, ou du ſoir au lendemain; comme s'il fut venu pour voir couler le ſang par les rües, ou expirer les ſupliciez entre les mains des boureaux.

XLI. Sur la fin de l'année mourut Poppeüs Sabinus g, perſonnage de médiocre naiſſance, qui avoit gouverné de grandes Provinces par l'eſpace de vint-quatre ans, & obtenu le Conſulat & l'honneur du trionfe par la faveur des Empereurs, plutôt que par aucune excellente partie, qui fut en lui 1, mais ſeu-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Dans le choix des Gouverneurs, & des grans Magiſtrats, le Prince ne doit pas tant regarder à ce que ſont ceux, qu'il choiſit par raport à d'autres, qui ont plus d'eſprit, plus de capacité, ou plus de grandeur d'ame, que par raport à ce qui eſt de ſõ ſervice & de celui de ſõ Etat. Car tel a un eſprit ſublime, qui ne ſeroit pas propre à traiter avec des eſprits médiocres, parce que ſon élevation les éfaroucheroit, au lieu de les aprivoiſer, faute de vouloir deſcendre de ſa Sfére. Les plus grans eſprits, dit M de Richelieu, ſont plus dangereux qu'utiles

NOTES HISTORIQUES.

g Dion dit, que Poppéus finit bien agreablement ſa vie, puiſqu'ayant été ſi longtems dans les charges, il mourut avant qu'on l'eût jamais acuſé d'aucun crime.

Digitized by Google

ſeulement parce qu'il n'étoit ni au deſſus, ni au deſſous des afaires.

AN DE ROME 789.

XLII. Nous entrons dans le Conſulat de Quin-

REFLEXIONS POLITIQUES.

tiles au manîment des afaires, s'il n'ont beaucoup plus de plomb, que de vif argent..... Il y a beaucoup à craindre des eſprits, dont la vivacité eſt acompagnée de peu de jugement, au lieu que ceux qui excellent en cete derniere qualité, ne laiſſent pas de pouvoir être propres à l'adminiſtration des afaires publiques, quand même ils n'auroient pas une grande étendue d'eſprit..... Plus un eſprit eſt grand, moins ſe trouve-t-il quelquefois capable de ſociété & de cõſeil; qualitez ſans leſquelles ceux-même, à qui la nature a donné le plus de lumiéres, ſont peu propres au gouvernement. *Section 2. du chap. 8. de la premiere partie du Teſtament Politique.* Les eſprits trop fins & trop delicats, ajoûte-t-il ailleurs, ne ſont pas propres à negocier, parce que que ſubtiliſant ſur toutes choſes, ils ſont comme ceux qui rompent la pointe des éguilles en les voulant trop afiler. *Chap. 6. de la ſeconde partie.* Le Commines Eſpagnol, avoue, que le Duc de Lerme, Premier Miniſtre & Favori de Filippe III. Roi d'Eſpagne, n'étoit pas un génie fort élevé; mais ſon gouvernement, dit-il, eſt & ſera toujours loüé, ponr avoir été paiſible, ſans guerre, & ſans impoſitions odieuſes: outre cela, il fit une ligue avec l'Angleterre, & puis une tréve avec la Hollande. *Chap. 187. le re* Bb. Au contraire, le Miniſtére du Comte-Duc fut toujours malheureux, quoiqu'il eût bien autant d'eſprit, que le Cardinal de Richelieu, ſon adverſaire, ainſi que je l'ai ouï dire ſouvent à des perſonnes très-capables d'en juger.

Digitized by Google

Quintus Plautius & de Sextus Papinius. Cette année r ..... L. Aruſeïus & quelques autres furent éxécutez à mort, ſans que l'on y fît réflexion, tant on étoit acoutumé à voir des ſuplices : mais tout le monde fut éfraié de la mort de Vibulenus Agripa, Chevalier Romain, qui, ſi-tôt que ſes acuſateurs eurent achevé de parler, avala tout à la vûe du Sénat, du poiſon, qu'il tenoit caché dans ſa robe ; & qui tombant moribond ſur l'heure fut traîné fort à la hâte en priſon, où il fut étranglé, bien qu'il fût déja mort. Le nom de Roi même ne garantit pas du dernier ſuplice Tigranés I, qui avoit autrefois poſſedé l'Arménie. Mais le Conſulaire C. Galba, & les deux Bieſus ſe firent mourir volontairement, le premier après avoir reçu un ordre de Tibére de ne point tirer au ſort ſ; les deux autres, parce que les ſacerdoces, qui leur avoient été deſtinez, lorſque leur Maiſon floriſſoit, & dont l'exercice

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince Souverain, qui en fait condanner un autre à mort par les formes ordinaires de la Juſtice, aprend à ſes Sujets, que les Princes peuvent avoir des Juges. Ce qui donne une dangereuſe ateinte à la Majeſté, que tous les Princes ont intérêt de conſerver inviolable & indépendante.

NOTES HISTORIQUES.

r Il manque ici quelque choſe.

ſ C'eſt que ceux, qui avoient été Conſuls, alloient tour à tour gouverner les Provinces, qui leur venoient au ſort.

Digitized by Google

cice leur étoit interdit, depuis qu'elle étoit tombée 2, avoient été conférez à d'autres comme s'ils eussent été vacans 3; ce qu'ils prirent pour un commandement de mourir *t*. Pour Emilia Lepida, que j'ai dit avoir été mariée au jeune Drusus, & lui avoir imposé plusieurs crimes *u*, toute scélérate qu'elle étoit, elle demeura impunie, tant que son pére vécut; mais depuis, comme elle fut acusée d'adultére avec un esclave, & que personne ne doutoit qu'elle ne fût coupable 4, elle le fit mourir, sans vouloir penser à sa defense.

XLIII.

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Quand un favori tombe, sa ruine ne manque jamais de tirer après soi celle de ses proches; car pour peu qu'ils aiét eû de part à la faveur, ils ôt toujours eû beaucoup de part à l'envie.

3 Si les Bénéfices de ceux qui n'y résident point ou qui n'en font point les fonctions, étoient censez vacans, le Roi & les autres collateurs auroient biẽ des places à rẽplir. Quand les Princes voudront obliger les Bénéficiers à la résidence, il est certain qu'ils serõt mieux obéïs que les Conciles. Plaise à Dieu qu'ils le veuillent! car il n'y a plus qu'eux, qui puissent procurer un si grand bien à l'Eglise.

4. Il n'y a point de crime, dont on ne croïe volon-

NOTES HISTORIQUES.

t Car *Sacerdotium hoc quoque sacrum planè & insigne est, quòd non admittur viventi. Nam cetera, quamquam dignitate propemodùm paria, ut tribuuntur, sic auferuntur: in hoc, fortuna benignus licet, ut dari possit* Plinius Sec. ep. 8. libri 4.

u Cela ne se trouve point dans les livres précédens, & c'est probablement dans le cinquiéme qu'il en parloit, car il y manque presque trois années du regne de Tibére.

Digitized by Google

XLIII. Dans le méme tems, les Clites, nation ſujete à Archelaüs de Capadoce *x*, ſe retirérent ſur la cime du Mont Taurus, parce qu'on les vouloit obliger à païer les Tribus par tête, ſelon l'uſage des Romains. La forte ſituation du lieu leur donnoit moïen de ſe bien défendre contre les troupes de leur Roi, qui n'avoient jamais fait la guerre; mais le Lieutenant M. Trebellius, envoyé par Vitellius, Gouverneur de Syrie, avec qua-

REFLEXIONS POLITIQUES.

lontiers coupables ceux qui ont le renom d'être ſcélérats. Je n'ai pû gagner ſur moi, dit le Cardinal d'Oſſat, que je n'aye écrit au Roi ce que je crains du Duc de Savoie..... Je ſai bien combien il faut être retenu à donner avis de telles choſes, & de telles perſonnes, mais la vie du Roi emporte tant, que l'on n'en peut être trop ſoigneux. Si ce qu'on dit de céte femme, qui a voulu empoiſonner le Roi, eſt vrai, vous trouverez, ſi la choſe eſt bien éxaminée, qu'elle aboutira en quelque façon à Savoie; & le trouviez-vous, ou non, je vous prie de croire, que tant que ce Duc tiendra le Marquiſat de Saluces, il ne ceſſera point, je ne dis pas de tergiverſer, mais de procuter & machiner la mort du Roi; & cõme il ne faudroit pas croire aiſément telle choſe d'un autre, auſſi, plus céte méchanceté eſt éxécrable & abominable, plus il la faut croire de lui, qui n'a point ſon pareil en malice & en audace. *Létre* 224 & 226.

NOTES HISTORIQUES.

x C'étoit probablement quelque fils ou petit-fils de ce Roi Archelaüs, dont il eſt parlé au ſecond livre des Annales, après la mort duquel la Capadoce fu réduite en Province Romaine.

Digitized by Google

quatre-mille légionnaires, & l'élite des Alliez, ayant investi deux collines, où ces Barbares s'étoient campez, l'une apellée Cadra, & l'autre Davara, les contraignit à se rendre, les uns par le fer, dans une sortie, qu'ils firent; & les autres par la soif.

XLIV. Cependant Niceforie, Antemusias, & les autres villes, qui portent des noms grecs, pour avoir été bâties par les Macédoniens, comme aussi Hale & Artemite, villes de la Parthie, reçurent Tiridate à l'envi, sur l'esperance, que ce Prince, accoutumé à l'afabilité Romaine, leur seroit meilleur qu'Artabanus 1, élevé parmi les Scythes, detestable par sa cruauté. Séleucie passa toutes les autres en flaterie 2. C'est une ville puissante, ceinte de *bonnes* murailles, gou-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Quand le Peuple secouë le joug d'un Prince, il a toujours bonne opinion de celui qui lui succéde. Le plaisir de la vangéce lui fait trouver des charmes dans la personne du nouveau Maitre, parce qu'on le regarde comme l'ennemi capital de celui dont il remplit la place.

2. Une République, dont l'Etat est voisin d'un Prince puissant, a grand besoin de cultiver son amitié, pour pouvoir conserver sa liberté, sur-tout si son gouvernement est aristodemocratique, comme étoit celui de Seleucie. Car céte forme de gouvernement est plus sujete que toute autre aux troubles & aux révolutions, à-cause de l'antipathie incurable qui est entre le Peuple & les Nobles.

Digitized by Google

gouvernée par trois-cens hommes, choisis pour leur opulence, ou pour leur intégrité, lesquelles font une espéce de Senat. Le Peuple ne laisse pas d'avoir part à l'administration publique, & les loix de son fondateur Seleucus y sont encore en vigueur, sans qu'elle se soit laissé corrompre par les mœurs des Barbares. Lorsqu elle est bien unie, elle ne craint point les Parties; mais quand la division se met parmi ses citoïens, & que les uns appellent les étrangers à leur secours contre les autres 3, le Prince qui y vient, les opri-

REFLEXIONS POLITIQUES.

3. Une République agitée de dissensions civiles, & voisine d'un Prince plus puissât qu'elle, n'a rien plus à craindre, que l'armement de ce Prince en faveur de l'une des factions, qui la déchirent. Car s'il demeure victorieux, comme il arrive presque toujours, la perte de leur liberté est toujours le salaire de son assistance. Ainsi, Plutarque a bien raison d'apeller ce partage de citoïens en factions une conjuration du Peuple contre soi-même. Et Machiavel parlant des divisions de sa patrie, où la désunion se mit premiérement entre les Nobles; puis entre les Nobles & le Peuple; enfin, entre le Peuple & la Populace: conclut, que rien ne montre mieux l'ancienne puissance de Florence, & la grande habileté de ses citoïens, que de n'avoir pas été entiérement ruinée par des dissensions & des désordres, qui eussent été capables de bouleverser, & même d'anéantir toute autre République encore plus florissante. *Dans la Préface de son Histoire de Florence.*

Digitized by Google

oprime tous également 3. Et cela leur étoit arrivé sous Artabanus même, qui donna toute la puissance aux Grans, pour son seul intérêt. 4. Car l'administration populaire aproche fort de la Liberté, & la domination des Grans est plus conforme à la tyrannie. Quand Tiridate arriva, les Seleuciens lui rendirent tous les honneurs faits aux anciens Rois, & y en ajoûterent encore beaucoup d'autres, que nôtre siécle a 5 inventez 7: & tout cela étoit entremêlé d'invectives contre Artabanus.

REFLEXIONS POLITIQUES.

4 Le Gouvernement Républiquain est toujours odieux aux Rois & aux Princes voisins, parce qu'il fait à leurs Sujets une perspective de liberté, qui leur rend la servitude insuportable, & les fait quelquefois succomber à la tentation chatouilleuse de s'en délivrer.

5 Aujourd'hui, il n'y a plus de flaterie à inventer, l'esprit humain est épuisé de ce côté-là. Les siécles à venir auront cete obligation au nôtre, que l'impossibilité de passer outre les métra à couvert de l'infamie qu'ils auroient pû encourir, si nôtre exemple ne les eût pas prévenus.

NOTES HISTORIQUES.

3 *Philippus Rex Macedonum, libertati omnium insidiatus, dum contentiones civitatum alit, auxilium inferioribus ferendo, victos pariter victoresque subire regiam servitutem coëgit.* Justinus. *Redditur Rhodis libertas, adempta sæpe, aut firmata, prout bellis externis meruerant, aut domi seditione deliquerant.* Tac. Ann. 12.

7 Tacite dit: *veterum regum honoribus, & quos recens ætas largius invenit.* Et d'Abiancourt se contente de dire: avec toute sorte d'honneurs. Ce qui n'exprime point, que Tiridate fut reçu avec des honneurs nouveaux 7 comme fait ici Tacite, pour montrer le rafinement de la flaterie.

Digitized by Google

nus, à qui ils reprochoient d'avoir en tout dégeneré du sang des Arsacides, dont il étoit du côté de sa mére. Tiridate *fut si content d'eux, qu'il* rendit le gouvernement de la ville au Peuple. Et comme il déliberoit du jour de son couronnement 6, il reçut des létres de Phraates & d'Hiéron, qui le prioient de diférer un peu céte cérémonie, ce qu'il voulut bien faire en faveur de deux hommes puissans; qui tenoient les plus importantes Provinces du Royaume: & cependant il ala à Cteſifon, qui en eſt la capitale. Mais comme ils remétoient de jour en jour, le Surena a lo

REFLEXIONS POLITIQUES.

6. Dans les Principautez électives, le couronnement eſt une cérémonie néceſſaire, parce que c'eſt une cõfirmation de l'élection, tant de la part de ceux, qui ont élû le nouveau Prince, que de la part des Peuples, qui, par céte action ſolennelle, reconnoiſſent la validité de l'élection, & prométent tacitement d'obéir à la perſonne éluë. C'eſt pour cela qu'autrefois les Papes, avant le Põtificat de Nicolas II. n'étoient point mis au catalogue des ſouverains Pontifes, quand ils venoient à mourir avant leur conſécration; & qu'aujourd'hui, quoique la Cour de Rome ait changé de méthode & de doctrine, les Papes ne ſe ſervent point de la formule de *Pontificatûs noſtri anno* 1. & ne tiennent point de Conſiſtoire qu'après leur couronnement. En Polongne, le Roi élû, & nom

NOTES HISTORIQUES.

a C'étoit la ſeconde perſonne du Royaume des Parthes, & le Lieutenant général du Roi, qui ne pouvoit recevoir le diadéme Roial, que de ſa main.

Digitized by Google

le couronna à la mode du païs, avec l'aplaudiſſement de tous les aſſiſtans.

XLV. Et ſi Tiridate fût entré auſſi-tôt dans les Provinces ſituées au cœur de l'Etat, ceux, qui chanceloient, n'euſſent oſé branler, & tous les autres ſe fuſſent rangez à l'obéïſſance : Mais s'amuſant à aſſiéger une forteresse, où Artabanus avoit enfermé ſes concubines & ſon argent, il donna le tems aux Grans, qui ne s'étoient point trouvez à ſon couronnement, de rompre les engagemens pris avec lui 1. Car Phraatés, Hiéron, & divers

On, l'euſſent reconnu pour maître.

REFLEXIONS POLITIQUES.

non couronné, ne peut éxercer aucune fonction roïale, ni donner aucune charge, ou Bénéfice ; le ſceptre n'eſt point porté devant lui, & les létres qu'il écrit aux Princes étrãgers ne ſont cachetées que du ſeau des armes de ſa famille, & non point de celui du Royaume. *Piaſeki dans ſa Chronique.* Il n'en eſt pas de même dans les Principautez héréditaires, car le Prince y entre en poſſeſſion de tous les droits de Majeſté dés le moment qu'il ſuccéde, d'autant que les Peuples ſont préſumez lui avoir fait le ſerment de fidélité, & avoir reçu réciproquement le ſien, en la perſonne de ſes prédeceſſeurs.

1. Le Prince, qui prend poſſeſſion d'un Etat, où il a un compétiteur, qui y a auſſi bon droit que lui, ne doit point perdre ſon tems à aſſiéger des places, atendu que ſi le ſort des armes lui eſt contraire, il court riſque d'être abandonné de ſon parti, ou du moins d'être mépriſé de celui de ſon concurrent. Il doit

Digitized by Google

divers autres se tournérent du côté d'Artabanus, plusieurs par crainte, & quelques-uns par envie contre Abdagesés, qui possedoit toute la faveur du nouveau Roi, & maîtrisoit toute sa Cour. Ils trouvérent en Hircanie Artabanus, acablé de misére, & qui n'avoit pour toute nourriture que ce qu'il pouvoit tuer à la chasse 2. D'abord il crût, qu'ils en

Ou, se déclarèrent pour Artabanus.

REFLEXIONS POLITIQUES.

doit dõc aler de ville en ville, & de Province en Province, sans laisser morfondre la premiére ardeur de ceux qui le desirent pour maître. Car les Peuples se rangent toujours du côté du plus fort, comme l'est sans doute celui qui a le plus de villes, ou qui est recõnu par la Capitale, l'éxemple de laquelle sert ordinairement de regle aux autres. C'est ainsi qu'Etienne de Bator se mit en possession du Royaume de Pologne, & qu'il en frustra l'Empereur Maximilien II. qui avoit été élû Roi par l'Archevêque de Gnesne, & par la plúspart des Evêques, *Chronique de Piasecki.*

2. Bel éxemple de la misére des Princes, qui sont dépouillez de leurs Etats. Quand un Prince, dit Comines, a perdu tout le sien, il est à charge le plus souvent à ceux qui le soutiennent. *Chap. 3. du Livre 5. de ses Mémoires.* Et parlant du séjour, que Louïs XI. fit du vivant de son pére à la Cour du Duc de Bourgogne: L'argent, dit-il, lui manquoit souvent, il lui en faloit chercher ou emprunter, qui est une grande angoisse à un Prince, qui ne l'a point acoutumé. Ainsi, il n'étoit point sans peine en céte Maison de Bourgogne, où il lui faloit

en vouloient à sa vie, mais aprés qu'ils l'eurent assûré, qu'ils venoient pour le rétablir sur le trône, reprenant ses esprits, il leur demande la cause d'un si prompt changement. Hiéron répond, que Tiridate n'est qu'un enfant 3, acoutumé à la molesse des Romains, &

REFLEXIONS POLITIQUES.

falloit entretenir le Prince & ses principaux Ministres, de peur qu'on ne s'ennuïât de lui à y être si longtems. *Chap. dernier du Livre 6.*

3. Un Prince vicieux, qui sait l'art de gouverner, est à préférer à tout autre, qui a de meilleures mœurs, mais qui n'a ni la capacité, ni la fermeté requise, pour exercer l'Ofice de Roi. Filippe III. Roi d'Espagne étoit un Prince tres-pieux & tres-continent, mais comme il se laissa toujours gouverner à ses favoris, sans prendre cõnoissãce de ses afaires, il avoit bien raison de s'écrier en mourant, qu'il ne craignoit pas tant de rendre compte des pechez de Filippe, que de ceux du Roi. Les Rois, dit M. de Richelieu, ne peuvent se dispenser si peu de leur devoir, qu'ils ne commétent plus de fautes par omission, qu'un particulier n'en sauroit faire par commission..... Leurs fautes sont bien d'un autre poids que celles des particuliers, parceque, comme causes universelles, ils influent leurs désordres à tout ce qui leur étant soumis reçoit impression de leur mouvemẽt. Beaucoup se sauveroient comme personnes privées, qui se damnent en éfet comme personnes publiques. Ces paroles, qui sont les derniers avis de son Testament, méritent toute la plus sérieuse atention des Princes, qui ont chacun deux personnes à sauver & deux consciences à aquiter. Et c'est peut-être là-dessus qu'est fondée l'opi-

nion

& qui n'a que le nom de Roi & d'Arsacide; au-lieu que toute la puissance étoit dans la famille d'Abdagesés.

XLVI. Artabanus, qu'un long regne avoit rendu tres-habile, reconnut, que ce n'étoit point une feinte, & qu'ils haïssoient véritablement celui qu'ils avoient aimé sans le connoître. Ayant donc ramassé à la hâte quelques troupes chez les Scythes, il part en diligence, pour prévenir le repentir de ses amis, & les artifices de ses ennemis. Il ne changea pas même d'habit, afin que sa pauvreté fît plus de compassion au Peuple. Il n'oublia ni les priéres, ni les promesses, ni la ruse, pour se concilier les indiférens, & pour se conserver les bien-afectionnez. Et il étoit déja avec son armée dans le voisinage de Seleucie, que Tiridate déliberoit encore, s'il iroit au-devant de lui, ou s'il tireroit la guerre en longueur; égales

Ou, pour attirer à son parti ceux qui balançoient, & pour y maintenir ceux, qui l'avoient embrassé.

REFLEXIONS POLITIQUES.

nion de plusieurs Péres, qui enseignent, que les Rois ont deux Anges-gardiens.

1. Il y a des ocasions, où il vaut mieux courir la fortune de la guerre, & s'exposer à l'incertitude de ses événemens, qui peuvent être heureux, que d'atendre des ennemis, dont la condition devient meilleure à mesure qu'on différe de les combatre. Au reste, il est

Digitized by Google

lement éfraïé des bruits qui couroient, & des aproches d'Artabanus. Ceux, qui desiroit un combat, vouloient qu'on se hâtât d'ataquer des troupes fatiguées de la lõgeur du chemin, & qui étoient en désordre; ajoûtant, que l'obéïssance ne pouvoit pas encore avoir pris racine dans l'esprit de ceux, qui rapelloient un Prince, dont ils étoient peu auparavant les ennemis & les traîtres *b*. Mais Abdagesés conseilloit de retourner en Mésopotamie 2. afin qu'y ayant une

Ou, Ceux qui vouloient avancer les afaires, disoient, qu'il faloit se hâter. de combatre des &c.

REFLEXIONS POLITIQUES.

bien juste de risquer quelque chose, lorsqu'il s'agit de gagner, ou de perdre une Couronne.

2 C'est l'ordinaire des favoris d'éviter le plus qu'ils peuvent les entreprises dangereuses, qui tres-souvent font échoüer leur faveur, parce qu'elles ne manquent presque jamais de découvrir leur insufisance. Je ne pense pas, dit le Cardinal d'Ossat, que les Espagnols nous fassent grand mal, & quelque mine qu'ils fassent en public, ils seront bien-aises en leur cœur, que Monsieur de Savoie s'acommode: & quelque opinion, que vous aïez du Duc de Lerme, tous les plus clairvoians tiennent

NOTES HISTORIQUES.

b Le texte dit: *dejectos, & longinquitate itineris fessos, ne animo quidem satis ad obsequium coaluisse, disserunt, proditores super hostesque ejus, quem rursum foveant.* Et d'Ablancourt dit: Ils aleguoient, qu'il seroit aisé de défaire ces troupes recruës & harassées, & dont les volontez n'étoient pas encore bien unies; & que les traîtres perdroient cœur à la premiere disgrace. Ces derniéres paroles ne rendent point celles de Tacite, que tous les autres Traducteurs ont tres-bien entenduës.

Digitized by Google

une grosse riviére entre-deux, on eût le loisir de soulever les Arméniens, les Elimées, & les autres Peuples d'alentour, & d'attendre les troupes des alliez & celles que le Général Romain *e* enverroit; après quoi l'on pourroit tenter la fortune *avec assurance*. Et cet avis l'emporta à-cause de la grande autorité d'Abdagesés, & de la lâcheté de Tiridate, qui craignoit des dãgers 3. Mais céte retraite eut toute l'aparance d'une fuite. Le désordre commença par les Arabes, & les autres, à leur éxemple, retournérent en leurs maisons, ou se rendirent au camp d'Artabanus. Si biẽ que Tiridate étãt repassé en Syrie avec peu de gens, les congédia tous, pour leur sauver l'infamie de la trahison.

XLVII. En céte année, le feu endommagea

REFLEXIONS POLITIQUES.

nent avec grãde probabilité, que la guerre ne fait point pour lui, & qu'il ne la veut nullement; ni ceux qui ont été avancez par lui. *Létre* 231.

3 Quand un Prince est de petit courage, il lui faut un Premier Ministre, qui en ait un grand, autrement toutes les afaires périront entre les mains du Prince & du Ministre. Ant. Perez dit agréablement, que le Roi & le Royaume font un mariage; que le premier est le mari & l'autre la femme; & que c'est un Royaume veuf, que celui dont le Roi est imbécille.

NOTES HISTORIQUES.

e Probablement l'Auteur entend Vitellius, Gouverneur de Syrie.

Digitized by Google

magea fort la ville de Rome, où le Mont-Aventin, & la partie du Cirque, qui lui est contiguë, furent réduits en cendres. Accident, qui tourna à la gloire du Prince [1], par le don qu'il fit de mille grans sesterces aux proprietaires des maisons brûlées, avec d'autant plus d'aplaudissement parmi le Peuple, qu'il dépensoit peu en bâtimens particuliers, & qu'il n'en fit jamais que deux pour le public, le temple d'Auguste 2 & la Scene du théatre

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. Les Princes ont un grand avâtage par dessus tous les autres hommes, car le pouvoir qu'ils ont leur donne, moien de se faire aimer quand ils veulent. Un sage Roi, disoit Henri-le-Grand, est comme un habile Apotiquaire, qui convertit le plus dangereux poison en antidote, & de ce qu'il y a de plus venimeux dans la vipére, en fait de la theriaque. *Diss mémorables d'Henri IV.* Quoique Don Pedro, Roi de Portugal, fût tres-severe, & même inexorable, il ne laissoit pas d'être tendrement aimé de ses Sujets, parce que sa libéralité égaloit sa rigueur, tenant pour maxime, que celui-là n'étoit pas digne du nom de Roi, qui ne fesoit pas tous les jours quelque bien à quelqu'un. *Mariana.* Un Historien Portugais dit, que lorsqu'on l'habilloit, il recommandoit à ses valets de chãbre de ne lui pas serrer sa ceinture, afin qu'il pût étendre sa main si loin qu'il voudroit.

2. Quand les Princes bâtissent des Eglises & des Monastères, ils le font souvent par un principe de vanité, c'est-à-dire, pour perpetuer leur mémoire sous

NOTES HISTORIQUES.

A. Sept millions, cinq cens mille livres.

Digitized by Google

théatre de Pompée. Encore ne les dédia-t-il pas, quand ils furent achevez, soit à cause de sa vieillesse, ou parce qu'il mépriſoit le faſte. Au reſte, pour faire l'eſtimation de la perte que chaque propriétaire avoit faite, furent commis les quatre gendres de Tibére, Cneïus Domitius, Caſſius Longinus, Marcus Vinicius, & Rubellius Blandus, auſquels fut adjoint P. Petronius nommé par les Conſuls. On decerna auſſi divers honneurs à l'Empereur, chacun en inventant de nouveaux, ſelon ſon eſprit. Mais comme il mourut peu aprés, on n'a point ſû ni ceux qu'il accepta, ni ceux qu'il refuſa.

AN DE ROME 790.

XLVIII. La fin de ſon regne vit le commencement du Conſulat de Cneïus Acerronius & de C. Pontius. Macron, dont le pou-

Ou, Les derniers Conſuls de ſon regne furent Cn. &c.

REFLEXIONS POLITIQUES.

ſous la ſauvegarde du culte divin. Car les Peuples ſont bien plus ſoigneux de la conſervation des Egliſes, que des édifices profanes. Les plus grans Tyrans ſont ceux, qui ont bâti les plus magnifiques Egliſes, temoin Juſtinien, qui en remplit la Grece & l'Italie; aprés avoir pillé & ruiné toutes les Provinces de ſon Empire; & Jean Galéas, Duc de Milan, fondateur de la Chartreuſe de Pavie, la plus belle de toute la Chretienté. *Chap.* 109. & 152. *du Commines Eſpagnol.*

Digitized by Google

pouvoir étoit déja trop grand, cultivoit de jour en jour plus assidûment la bienveillance de Caligula, qu'il n'avoit jamais négligée *e*, & depuis la mort de Claudia *e*, que ce jeune Prince avoit épousé, comme j'ai dit, il avoit obligé sa propre femme *f* à ne rien épargner pour le rendre amoureux d'elle *a*, &

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Il n'y a point de plus sûr moien, pour parvenir un jour à la faveur des Princes, que de cultiver leur amitié dans leur fortune privée & lorsqu'il est encore incertain s'ils regneront.

2 On peut dire aujourdhui, que le mariage est celui de tous les Sacremens qui est le plus profané. Il est tout commun de voir des hommes, qui n'épousent de jolies femmes, que pour avoir moïen de faire leur fortune, en les prostituant à des Grans. On crie tant contre la débauche des femmes, mais on devroit bien plutôt crier contre l'infamie des maris, qui y consentent, pour se faire des patrons aux dépens de leur honneur, & qui pis est, au grand mépris de l'honnêteté publique, & de toutes les loix divines & humaines. Sixte-quint disoit, qu'il n'y avoit rien au monde de plus monstrueux, ni qui ressemblât davantage aux chiens, que les hommes, qui fesoient trafic de leurs femmes. Aussi y mit-il bon ordre dés le commencement de son Pontificat, ordonnant, que les maris, qui prostitueroient volontairement

NOTES HISTORIQUES.

e Morte en couche. Suetone *in Caligula.*

f Ennia. Suetone dit, que ce fut Caligula, qui la corrompit, avec [illegible] écrit de l'épouser. *Enniam Naevian, Macronis uxorem, sollicitavit ad stuprum, pollicitus & matrimonium suum, si [illegible] imperio fuisset: deque ea re & jure jurando & chirographo cavit.* In Caligula.

Digitized by Google

& pour tirer de lui une promesse de mariage ? Car il n'y avoit rien, que Caligula n'acordât volontiers pour obtenir l'Empire ; & bien qu'il eût l'esprit violent, il ne laissoit pas d'avoir apris sous la discipline de son ayeul toutes les finesses de la dissimulation.

XLIX.

REFLEXIONS POLITIQUES.

ment les leurs, fussent punis de mort irrémissiblement ; & que si quelques-uns ne pouvoient pas remedier eux-mêmes à la mauvaise vie de leurs femmes, à-cause de l'autorité des adultéres, ils eussent à le faire savoir au Pape, sous peine d'être punis comme s'ils avoient consenti volontairement à leur débauche. *Leti, livre 1. de la 2. partie de la Vie de Sixte V.* Le Roi de Portugal Don Pedro, surnommé *o Justiceyro*, puniſſoit très-rigoureusement les adultéres. Il fit châtrer un Ecuïer de sa Maison, quoique ce fût un de ses plus confidens serviteurs, parce qu'il vivoit familiérement avec la femme d'un Marchand de Lisbonne, qui fut surprise en flagrant delit, & couper la tête à son adultére. De sorte que s'il n'eût pas cõmis le même crime avec Eleonor de Menéses, femme de Laurent Vasquez, qui, pour le lui reprocher, porta depuis des cornes d'argent atachées au cordon de son chapeau *, l'Histoire n'auroit jamais pû lui contester le glorieux surnom de Justicier.* *Mariana chap. 9. du livre 17. de son Histoire.*

3. Les Princes font volontiers des promesses de mariage aux filles, dont ils veulent abuser, car ils savent bien que personne ne pourra les contraindre à tenir leur parole. Mais [comme dit Commines en parlant d'Edoüard IV. d'Angleterre] tels jeux sont bien dangereux, car Richard, Duc de Glocester, en prit ocasion de faire étran-

XLIX. Tibére le connoiſſoit à fond, & pour cela même, il balança fort entre ſes petits-fils, ſur le choix de ſon ſucceſſeur *g*. Le fils de Druſus lui étoit & plus proche & plus cher, mais l'âge lui manquoit : au-lieu que Caligula étoit dans toute la force de la jeuneſſe, & fort aimé du Peuple ; ce qui lui atiroit la haine de ſon grand pére. Il ſongea même à Claudius, qui étoit d'un âge mûr, & d'un naturel enclin aux bonnes choſes ; mais ſon peu d'eſprit & de vigueur, lui

REFLEXIONS POLITIQUES.

étrangler les deux fils de ſon frére, & déclarer bâtardes ſes deux filles, ſous couleur qu'Edoüard avoit épouſé leur mére, aïant actuellement pour femme une Dame Angloiſe, que l'Evêque de Bath diſoit avoir mariée ſecretement avec lui. La prétention du feu Duc de Montmouth étoit fondée ſur un pareil prétexte. Quoi qu'il en ſoit, ces ſortes de promeſſes ont toujours des ſuites malheureuſes, ou pour l'Etat, ou pour les Princes : ou l'Etat eſt troublé par une guerre civile ; ou le Prince, qui manque à ſa promeſſe, eſt expoſé à des conſpirations, dont il a bien de la peine à ſe garantir. Témoin celle de la Marquiſe de verneuil & du Comte d'Auvergne, ſon frére utérin, contre Henri IV. laquelle auroit bouleverſé toute la France, ſi celle eût reüſſi.

NOTES HISTORIQUES.

g Libros *Germanici circumveniebat, quò nepotem ſuum ex Druſo filium natura'em ad ſucceſſionem imperii confirmaret.* Sueton in Tiberio *Anxio de ſucceſſore Tiberio, & in verum nepotem ponens in Caligula.*

Digitized by Google

lui en ôta la penſée 1. Il craignoit d'ailleurs, que le nom des Ceſars, & la memoire d'Auguſte ne combaſſent dans le mépris, s'il prenoit un ſucceſſeur hors de leur Maiſon. Car il ne ſe ſoucioit pas tant de gagner l'afection préſente, *par le bon choix, qu'il pouvoit faire au dehors*, que de perpétuer la gloire de ſa propre famille. Enfin, ne ſachant à quoi ſe réſoudre, il abandonna au Deſtin une afaire, dont la foibleſſe de ſon corps l'empêchoit de ſurmonter les dificultez, jetant néanmoins à la traverſe certains mots, qui marquoient qu'il prévoïoit ce qui arriveroit. Car

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Un Prince peu entendu eſt, ſelon Comminés, la plus grande plaie, que Dieu puiſſe envoïer au Peuple. Car un tel Prince met toujours en main d'autrui ſon autorité, dont il devroit être plus jaloux, que de toute autre choſe. La ſuite montra, que Tibére avoit trés-bien jugé de Claudius, qui fut l'eſclave de ſes femmes, & de ſes afranchis, lorſqu'il fut aſſis ſur le trône. Ce n'eſt pas aſſez pour un Prince, d'avoir de bonnes inclinations, il faut encore qu'il ſoit capable d'en faire un bõ uſage. Filippe III. Roi d'Eſpagne étoit doüé de toutes les vertus d'un homme privé, mais ſon regne, qu'on peut apeller le regne des Favoris abſolus, fit voir, que ſon précepteur Garcia de Loaïſa, qui fut depuis Archevêque de Tolede, ne s'étoit point trompé, lorſqu'il avoit dit à Filippe II. que le Prince d'Espagne n'avoit pas aſſez de génie, ni de vigueur, pour gouverner une ſi vaſte Monarchie.

Digitized by Google

Car il reprocha assez ouvertement à Macron, qu'il abandonnoit le soleil couchant 2, pour adorer le soleil levant : & un jour, que Caligula, à l'occasion de quelque discours sur lequel on venoit de tomber, se moquoit du Dictateur Sulla, il predit, que Caïus auroit tous les vices de Sulla, & n'auroit aucune de ses vertus. Et sur ce qu'il embrassoit avec abondance de larmes le plus jeune de ses petits-fils *b*, voiant Caligula le regarder de travers : Tu le tueras, dit-il, & autre te tüera 3. Mais quoique son mal empirât, il ne

REFLEXIONS POLITIQUES.

2. Il est fatal aux Princes de voir toujours mourir leur autorité avant eux. Comme ce n'est point leur personne qu'on aime, mais leur fortune, on les abandonne sitôt qu'on s'aperçoit que leur mort aproche. Car, dit Commines, plus de gens servent pour l'espérance des biens à venir, que pour les biens qu'ils ont déja reçus. Ainsi, il ne faut pas s'étonner, si les Princes sont si soigneux de cacher leur défaillance, que fesant aler toutes les adorations à leur successeur, semble les dégrader, & les réduire à la condition privée.

3 Les Princes, qui versent le sang Roïal, périssent presque toujours de mort violente. Henri IV. ne voulut point permettre, que l'on fît le procès au Comte d'Auvergne, quoiqu'il fût criminel d'Etat au premier chef, seulement parce qu'il étoit fils naturel de Charles IX. Bel exemple du respect, qui est dû au sang des Rois.

NOTES HISTORIQUES.

b C'étoit Tibère le jumeau, fils de son fils Drusus, lequel Caligula fit mourir, parce qu'il prenoit du contrepoison.

Digitized by Google

ne retranchoit rien de ſes plaiſirs infames, voulant faire croire, que ſa patience étoit une véritable vigueur 4. Et d'ailleurs, il s'étoit toujours moqué des ordonnances des Médecins 5. & du peu d'eſprit de ceux, qui après l'âge de trente ans avoient beſoin du con-

REFLEXIONS POLITIQUES.

4. Pluſieurs Princes avancent leur mort à force de chercher qu'ils ſõt malades Ferdinãd-le-Catholique ſe promenoit preſque moribõd par toutes les villes de la Caſtille, pour perſuader aux Peuples, qu'il étoit parfaitement guéri de la maladie, dont il avoit penſé mourir un mois auparavant. Sixte Quint étant tombé griévement malade dans la troiſiéme année de ſon Pontificat, ſuſpendit l'expoſition du S. Sacrement & toutes les priéres publiques, qui ſe feſoient à Rome pour le rétabliſſement de ſa ſanté, diſant au Cardinal Montalte : Mon neveu, tant de priéres font croire au Peuple, que je ne ſuis plus en vie ; au-lieu que mon intention eſt de faire croire que je ſuis vivant, quoique je ſois mort. *Leti dans le 3. Livre de la 2. partie de ſa Vie.*

5. Il faut métre une grande diference entre les Médecins & la Médecine. Les Médecins peuvent être mépriſez-à cauſe de leur ignorance, mais non pas la Médecine que Dieu a inſtituée pour le ſoulagement du corps humain. *Altiſſimus creavit medicamenta.* Il ne faut pas que les Princes deviennent les eſclaves de leurs Médecins, comme un Louïs XI. à qui la peur de mourir feſoit ſoufrir toutes les inſolences du ſien; mais l'autre extrémité, qui eſt de ne rien faire de tout ce qu'ils ordonnent, eſt une folie plutôt qu'une vraie force d'eſprit. Charles VIII. dit Commines, avoit quatre bons Médecins

Digitized by Google

conseil d'autrui, pour choisir ce qui étoit propre ou contraire à leur santé.

L. Cependant, on jetoit à Rome les semences des cruautez, qu'on devoit exercer jusqu'aprés la mort même de Tibére. Lelius Balbus, qui avoit fait condanner pour crime de leze-majesté Acutia, autrefois femme de P. Vitellius, fit bannir Junius Otho, Tribun du peuple, pour s'être opposé à la récompense qu'on lui décernoit. Quelque tems aprés, Albucilla, fameuse par le nombre de ses galans, & par son mariage avec Satrius Secundus, le dénonciateur de la conjuration de Sejan, étant acusée de quelques imprécations contre le Prince, l'on impliquoit dans ce crime, comme ses complices & ses adultéres, Cneïus Domitius, Vibius

Ou, d'avoir consulté les Magiciens sur la vie du Prince.

REFLEXIONS POLITIQUES.

eins, mais il n'ajoûtoit foi qu'au plus fou, auquel il donnoit tant d'autorité, que les autres n'osoient parler, qui volontiers l'eussent purgé quatre jours auparavant: car ils y voyoient les ocasions de mort, comme il advint. *Dernier chap. de ses Mémoires.* Exemple, qui montre, à quoi les Princes s'exposent pas leur indocilité. Au reste, l'on a souvent remarqué, que les Princes, qui ont vécu le plus longtems, ont été ceux, qui se sont le moins acoutumez aux remédes. Le Grand-Maître Cardinal d'Aubusson & le Pape Paul IV. qui ne s'en étoient presque jamais servis, vécurent tous deux plus de quatre-vints ans.

Digitized by Google

bius Marſus, & Lucius Arruntius. J'ai déja parlé de la nobleſſe du primier. Le ſecond étoit conſidérable par les anciénes dignitéz de ſa famille, & par ſes belles létres. Mais comme les memoires envoïez au Sénat portoient, que Macron avoit préſidé á la dépoſition des têmoins, & á la torture donnée aux eſclaves; & que d'ailleurs il n'y avoit aucune létre du Prince contre ces Sénateurs; cela fit ſoupçonner, que Tibére, qui étoit malade, ne ſavoit peut-être rien de céte acuſation, & que la pluſpart des chefs, qu'elle contenoit, étoient controuvez par Macron, dont la haine contre Arruntius étoit cõnue de toute la ville,

LI. C'eſt-pourquoi Domitius & Marſus coulérent le tems, l'un voulant travailler á ſa défenſe; l'autre feignant de ne vouloir plus manger. Mais Arruntius, conjuré par „ ſes amis de diférer ſa mort, répondit: Que „ toutes choſes n'étoient pas biénſéantes á „ tous

REFLEXIONS POLITIQUES.

1. La haine des Favoris eſt cent fois plus dangereuſe que celle des Princes. Les Princes procédent preſque toujours par les formes ordinaires, mais les favoris, qui õt a faire ádes maîtres imbécilles, ſe ſervét de mille moïens ſecrets, dont il eſt impoſſible de ſe garantir. Don Alvaro de Luna, ſous Jean II. Roi de Caſtille, le Duc de Lerme & Don Rodrigo de Calderon ſous Filippe

tous également ; qu'il avoit assez vécu 1, &
, qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

pe III. Roi d'Espagne, le Cardinal Chancelier du Prat sous François I. le Duc d'Espernõ sous Héri III Roi de France, & le Maréchal d'Ancre sous la Régence de Marie de Médicis, fournissent, dans l'Histoire, mille éxemples des injustices & des exces, ausquels sont sujets les favoris des Princes, qui abandonnent le timon de leur Etat.

1 Il est bien plus doux à un homme de bien, qui est dans les hautes charges, de mourir dans un âge vigoureux, que de vivre dans la dure nécessité de complaire à des Ministres, ou à des favoris, qui abusent impunément de l'autorité du Prince. Le Chancelier Olivier, que M. de Thou louë de n'avoir jamais ouvert d'avis injuste, ni servile, aima mieux perdre les Seaux, & quiter la Cour, que de s'acommoder aux volontez, & aux passions de la Duchesse de Valentinois, maîtresse d'Héri II. Frãçois II. le rapela à la Cour, & lui rendit les Seaux, mais le Cardinal de Lorraine, sõ Premier Ministre, voulant se servir de lui comme d'un esclave, [ce sont encore les termes de M. de Thou] il s'abãdõna si fort à sa douleur, qu'il en mourut, après avoir reproché au Cardinal, qui l'étoit venu visiter dãs sa maladie, que tout le regret qu'il avoit, étoit de ne s'être pas oposé avec assez de vigueur aux violẽces de ceux qui gouvernoiẽt. *Thuan. lib.* 23. & 25. Ainsi, le Viceroi de Sicile Don Juan de Vega avoit grãd sujet de s'estimer le plus heureux Courtisã de son tems, pour être parvenu à la charge de President de Castille, [qui est proprement le Chancelier d'Espagne), sans avoir jamais fait la cour au Prince Ruy Gomez de Silva, le favori tout-puissant de Filippe II.

Digitized by Google

qu'il ne se repentoit que d'avoir passé sa « vieillesse parmi les inquiétudes, les perse- « cutions, & les dangers, toujours haï de- « quelque Favori, autrefois de Sejan, & « maintenant de Macron, non point pour « leur en avoir donné sujet 2, mais parce « qu'il

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Les favoris haïssent presque autant tous les Courtisans, qui ne sont ni pour ni contre eux, que ceux, qui les ont ofensez. Les Princes & leurs Ministres sont la pluspart de l'humeur de Louïs XI. qui, selõ Commines, étoit ennemi de tous les Grans, qui se pouvoient passer de lui. Le Cardinal d'Ossat n'avoit jamais donné à Monsieur de Rosny, Surintendant des Finances, aucun sujet de mécontentement; & cependant il ne fut jamais aimé de ce Ministre, qui sans considérer qu'il étoit le plus fidéle & le plus utile serviteur qu'Henri IV. eût en Italie, & qu'il n'avoit aucun patrimoine, prenoit plaisir à lui faire atendre le païement d'une pension de quatre-mille écus, que le Roi lui avoit donnée pour l'aider à soutenir la dignité de Cardinal: par laquelle, dit-il dans une létre à M. de Villeroy, j'ai toujours craint d'être condanné à une perpetuelle & honteuse pauvreté. *Létre* 269 & 320. où il ajoûte, que M. de Rosny n'a pas seulement daigné répondre à une létre qu'il lui avoit écrite sur ce sujet. Ce qui montre, que les meilleurs Ministres préférent quelquefois un petit point d'honneur * à la gloire & à l'intérêt du Prince & de l'Etat. *C'est que ce Cardinal devoit toute sa fortune à Monsieur de Villeroy, & lui rendoit plus de devoirs qu'à M. de Rosny, ainsi qu'il y étoit obligé par toutes les loix de la reconnoissance, comme aussi par la rélation

„ qu'il ne pouvoit aimer la cruauté, ni la ty-
„ rannie : que véritablement il pourroit écha-
„ per des mains du Prince, à qui il ne restoit
„ que trés-peu de vie : mais comment se ga-
„ rantir de la jeunesse de celui, qui aloit suc-
„ céder ? Si Tibére, après une si longue ex-
„ périence, s'est laissé corrompre à la licen-
„ ce de l'empire absolu, Caius Cesar, qui est
„ à peine sorti de l'enfance, qui ne sait rien
„ de tout ce qu'il importe à un Prince, &
„ qui a été nourri à l'école des crimes 3, devien-

REFLEXIONS POLITIQUES.

tion de son ministére à celui de ce Secretaire d'Etat, qui en vertu de sa charge avoit à répondre à ses dépêches.

3 Ce n'est pas assez qu'un Prince soit né d'un pére & d'une mére vertueux, comme l'étoient incontestablement ceux de Caligula, car ce n'est pas de la génération que viennent les vertus, ou les vices des enfans, mais de l'éducation qu'on leur donne. Comme dans une bonne terre, qui n'est point cultivée, ou qui ne l'est pas par un bon laboureur, naissent des ronces & des buissons, les méchantes inclinations & les vices prennent bientôt racine dans les meilleurs naturels, quand l'art ne vient pas au secours de la nature. Que peut-on espérer de bon d'un Prince, qui au sortir du berceau est nourri parmi des femmes folles, [c'est comme parle Erasme] qui passe son adolescence parmi des filles lascives, des flateurs infames, des boufons, des comédiens, des débauchez, des fous, & des scélérats, de qui il n'aprend que des saletez, & qui ne lui inspirent que l'amour des plaisirs, que le faste, l'arrogance

Digitized by Google

» viendra-t-il meilleur à celle de Macron, qui » aïant été choisi pour oprimer Sejan, parce » qu'il est pire que lui, a déja tourmenté & déso- » lé la République par un plus grand nombre de » scélératesses ? Je prévois même une servitude » encore plus dure, &, par conséquent, je veux » me délivrer tout ensemble de la douleur du » passé, & de la crainte des maux, qui sont à la » veille d'arriver 4. Et cela dit en forme de pro- » fetie,

REFLEXIONS POLITIQUES.

gance, l'avarice, la vangence, & la tyrannie. Enfin, de quoi sera capable un Prince, qui d'une telle école est apellé au gouvernement d'un Royaume ? *Dans son Institution du Prince.*

4 Les pronostiques des personnes, qui ont vieilli dans le manîment des afaires publiques, doivent être pris pour des avertissemens, que la Providence divine donne aux Peuples, & aux Magistrats, pour les faire penser aux remédes, que la prudence humaine peut aporter aux maux, dont ils sont menacez, ou pour les disposer à faire penitence. Frere Jérôme, dit Commines, avoit toûjours assuré la venüe du Roi Charles VIII. disant, qu'il étoit envoïé de Dieu, pour châtier les Tyrans d'Italie. Avoit dit aussi, qu'il viendroit à Pise, & que ce jour là mourroit l'Etat de Florence ; & ainsi advint, car Pierre de Medicis fut chassé le même jour..... Il me répondit, que Dieu avoit donné une sentence contre le Roi, pour ne s'être aquité de la reformation de l'Eglise, comme il devoit, & pour avoir soufert, que ses gens pillassent ainsi le Peuple, aussi bien ceux, qui lui ouvroient les portes sans contrainte, comme les ennemis. *Chapitre 2. du livre 8. de ses Mémoires.* Au reste, que personne ne s'étonne ici

Digitized by Google

fetie, il se coupa les vaines. La suite montrera, qu'Arruntius avoit eû raison d'avancer sa mort.

LII. Le Sénat fit mener & éxécuter en prison Albucilla, après qu'elle se fut donnée en vain un coup pour se tuer. Les Ministres de ses débauches Crasidius Sacerdos *i*, Prétorien, & Pontius Frégellanus, Sénateur, furent pareillement punis; l'un fut envoïé en éxil, & l'autre chassé du Sénat On ordonna la même chose contre Lelius Balbus; avec d'autant plus de joie, que cet homme passoit pour un Orateur dangereux, & toujours prêt à emploïer son éloquence contre les innocens.

LIII. Ces mêmes jours là, Sextus Papinius, de famille consulaire, choisit un genre de mort bien étrange, qui fut de se précipiter soudainement. On en atribuoit la cause à sa mére, qui, après avoir essuïé beaucoup de refus, l'avoit, enfin, à force de caresses & de profusions, fait consentir à des choses, qu'il croioit ne pouvoir plus éviter

REFLEXIONS POLITIQUES.

que je mête ce Religieux au rang des Magistrats publics, car bien qu'il ne le fût pas, il avoit part à toutes les afaires de sa République, qui ne se gouvernoit que par ses conseils.

NOTES HISTORIQUES.

i D'Ablancourt craignant de se méprendre, omet le nom de Sacerdos, lequel il a crû ne pouvoir pas être un nom propre, à cause qu'il signifie Prêtre.

Digitized by Google

éviter que par la mort. Elle fut donc acusée dans le Sénat, où elle eut beau se jetter aux pieds des Juges, & leur representer la foiblesse de son sexe, sa solitude, & les autres miséres de sa condition car on ne laissa pas de la bannir de Rome pour dix ans, jusqu'à ce que son autre fils eût passé les premiers feux de sa jeunesse.

LIV. Les forces & la vie abandonnoient déjà Tibére, mais la dissimulation ne le quittoit pas encore. 1 On lui voïoit le même courage, la même contenance, la même circonspection en tout ce qu'il disoit. Quelquefois il affectoit un air de belle humeur, pour mieux cacher sa défaillance, qui paroissoit visiblement. Enfin, après avoir changé de lieu, il s'arrêta au Cap de Misene, dans une maison de plaisance, qui avoit apartenu autrefois à L. Lucullus, où l'on découvrit, qu'il aprochoit de sa fin, par cette ruse. Il y avoit un grand Médecin, nommé Cariclés, qui bien qu'il ne fut pas le sien, ne laissoit pas de lui donner quelquefois des avis pour sa santé. Celui ci prenant congé de lui, comme pour aller vaquer à ses afaires, lui tâta le pouls, sous couleur de lui vouloir baiser la main par maniére de respect & d'obeïssance. Mais Tibére pénétra sa pensée, car soit par dépit, ou par finesse, il fit cou-

REFLEXIONS POLITIQUES.

1 Les bon Princes cachent leur défaillance à leurs Sujets, de peur de les affliger; & les Tyrans, de peur de les réjoüir.

Digitized by Google

couvrir la table, ou il demeura plus long tems qu'à son ordinaire, comme si c'eut été pour faire plus d'honneur à son ami, qui partoit. Toutefois Cariclès assura Macron, que Tibére baisoit, qu'il ne dureroit pas plus de deux jours. Là-dessus, ceux qui se trouvoient presens, tiennent des conferences secrétes 2, & dépêchent incontinent des couriers vers les Généraux desarmées. Le seiziéme de Mars, chacun aïant crû, qu'il venoit de mourir, Caligula, environné d'une foule

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 Il faut que les Courtisans soient bien certains de la mort prochaine du Prince, quand ils s'assemblent pour délibérer de ce qu'ils ont afaire après sa mort, car il n'y a rien de plus dangereux que ces sortes de conférences clandestines, dont les auteurs sont toujours regardez par le Prince, comme des gens qui ont intérêt de desirer qu'il meure. Si les brigues, que l'on fesoit pour la Reine & pour Monsieur, dit M. le Due de la Rochefoucault, n'éclatoient pas davantage, c'est que la santé du Roi, qui sembloit se rétablir, leur fesoit craindre, qu'il ne fût averti de leurs pratiques, & qu'il ne fît passer pour un crime les précautions qu'ils prénoient d'établir leur autorité après sa mort. Le lendemain, ajoûte Monsieur de la Chastre, le Roi se trouva mieux, & sur le soir voulant tenir le Conseil, il le dit à la Reine, & la fit sortir de la chambre, ce qu'elle prit pour un nouvel outrage, que lui fesoient les deux Ministres, à qui ce petit moment de meilleure santé avoit rehaussé le cœur à tel point, que leurs amis commençoient à dire hautement, que si le Roi guérissoit, on pouvoit s'assûrer de la ruine de tous ceux, qui s'étoient déclarés pour la Reine, & contr'eux. *Memoires de la minorité de Louïs XIV.*

Digitized by Google

foule de monde, qui le congratuloit, commençoit à se montrer en public, pour être reconnu Empereur, lorsque tout à coup on lui vint annoncer, que la vuë & la parole étoient revenues à Tibére, & qu'il apelloit ses gens, pour lui donner quelque restaurant *k*. La fraïeur se répand parmi les esprits, chacun fait le triste, ou l'ignorant, les uns vont d'un côté, les autres d'un autre; Caligula, tout interdit, n'atend plus que la mort. Mais Macron, sans montrer aucun trouble, fait retirer la compagnie, & commande qu'on etoufe le pauvre vieillard 3 à force de le charger de couvertures. Ainsi mourut Tibére 4 à l'âge de soixante & dix huit ans.

REFLEXIONS POLITIQUES.

3 Tant les hommes ambitieux ont de peine à soufrir le moindre retardement des espérances, qu'ils ont une fois conçuës, soit justes, ou injustes.

4 Il arrive souvent aux Princes de mourir de la main de ceux, qui leur ont les plus grandes obligations. Le dernier Duc de Bourgogne fut vendu au Duc de Lorraine par le Comte de Campobasse, qui tenoit toute la fortune de lui, & N. de Bourbon, Evêque de Liége, fut tué par Guillaume de la Marche, son domestique & son confident. *Memoires de Commines.* Monsieur le Cardinal de Richelieu a bien raison de dire, (& ce n'est pas sans

NOTES HISTORIQUES.

k Les imprécations, que fit contre lui en mourant le jeune Drusus, son petit fils, qu'il avoit fait mourir de faim, eurent du moins leur éfet en cela.

Digitized by Google

Sommaire de la vie & du regne de Tibére.

LV. Il étoit de la race des Claudes du côté de son pére & de sa mére, quoique celle ci fût entrée, par diverses adoptions, en la famille Livia, & puis en celle des Césars. Dès sa premiére enfance, il eut des avantures étranges *l*, car il fut comme un éxilé à la suite de son pére *l*, qui étoit proscrit *m*. Après qu'Auguste fut devenu

REFLEXIONS POLITIQUES.

sans l'avoir éprouvé plusieurs fois) qu'il n'y a point de gens moins reconnoissans des bienfaits, que ceux, qui les méritent moins; étant certain, que les mêmes qualitez, qui rendent les hommes dignes d'en recevoir, sont celles, qui les rendent desireux d'en témoigner leur reconnoissance. *Chapitre 7. de la 2. partie de son Testament Politique.*

1 Pour devenir grand homme, il faut passer quelques années à l'école de l'adversité, ou de la persécution. Commines dit, que le travail, que Louïs XI. eut en sa jeunesse, quand il se retira à la Cour du Duc de Bourgogne, où il fut six ans, lui valut beaucoup. Car; ajoûte-t-il, il fut contraint de complaire à ceux dont il avoit besoin; & ce bien, qui n'est pas petit, lui vint de l'adversité. *Chap* 10. *au Livre* 1. *de ses Memoires.*

NOTES HISTORIQUES

l Son pere étoit si passionné pour la liberté de la Repub'ique, qu'il osa proposer de donner récompense à tous les meurtriers de Jules Cesar, qui l'avoit honoré de la charge d'Amiral dans la guerre d'Alexandrie, & de la dignité de Pontife.

m Par Auguste, avec qui il fit, depuis, sa paix, en lui cédant sa femme Livia Drusilla.

Digitized by Google

nu son beau-pére, il eût a faire à de puissans rivaux 2, tantôt à Marcellus & à Agrippa, tantôt à Caïus & à Lucius petits fils de l'Empereur. Le Peuple chérissoit même son frére Drusus plus que lui. Mais il ne fut jamais plus en danger, qu'après avoir épousé Julia, dont il faloit tolérer les débauches 3, ou abandonner la compagnie. A son retour de Rhodes, trouvant Auguste sans enfans, il fut douze ans le maitre de sa maison, & lui succéda à l'Empire, qu'il gouverna près de vint-trois ans. Ses mœurs furent aussi diferentes que les divers érats de sa vie. Il vécut sans reproche tandis qu'il fut homme privé, ou qu'il commanda les armées sous Auguste. Adroit à cacher ses vices, sous une modestie feinte, tant que Germanicus & Drusus restérent en vie; mêlé de bien & de mal, jusqu'à la mort de sa mére; cruel à l'éxcès, mais secret dans ses plaisirs infames, tant qu'il aima ou redouta Sejanus; enfin, abîmé dans tous les crimes, & dans toutes les plus monstrueuses voluptez, lorsqu'aïant banni la pudeur

REFLEXIONS POLITIQUES.

2 De puissans ennemis sont de puissans éguillons à la vertu pour un homme qui a le cœur bien placé. *Nocumenta documenta.*

3 Il n'y a point de pire condition que celle d'un Grand, qui aïant épousé la fille de son Prince est en danger de perdre sa fortune, s'il se plaint des débauches de sa femme; & sa réputation, s'il ne s'en plaint pas. Mais il est vrai, que la corruption du siécle a levé l'emba-

Digitized by Google

& la crainte 4, il ne suivit plus que sa méchante inclination.

REFLEXIONS POLITIQUES.

l'embaras, car aujourd'hui les Grans sacrifient tout à la fortune. *Corrumpere & corrumpi saculum vocatur.*

4 La plus forte, & par conséquent la plus dangereuse tentation, qui puisse arriver à un Prince, qui n'est pas vertueux à toute épreuve, est de n'avoir plus rien à craindre, ni personne à respecter. Loüis XI. ne fut jamais un bon Prince, ni près de là, mais quand il se vit délivré du Connétable de S. Pol, & du Duc de Bourgogne, il foula ses Sujets d'autant plus impitoïablement *qu'il lui semblait bien qu'en sa vie il ne trouveroit aucun contredit en son Royaume.* Ce sont les termes de Commines *chap. 11. du livre 5. de ses Memoires.* Au reste le portrait que Tacite fait ici de Tibére, a servi de modele à celui qu'Onufre Panvini nous a laissé du Pape Pie IV. Ses mœurs, dit-il, changérent selon les tems. Tandis qu'il fut homme privé, ou qu'il éxerça des charges & des emplois sous ses predécesseurs, sa vie fut sans reproche, & sa réputation sans tache. Devenu Pape, il se gouverna avec toute la sagesse & la retenue requise dans un Souverain Pontife, pendant que le Concile de Trente demeura ouvert; mais après qu'il eut mis fin à ce Concile, *qui lui étoit une bride très-incommode, à cause de la reformation de la Cour de Rome, que les Princes y demandoient instamment;* suivant son penchant naturel, il se laissa aler à beaucoup de choses, qui n'étoient pas fort aprouvées. *In Vita Pii IV.*

SUUM CUIQUE DECUS POSTERITAS REPENDIT.

TABLE

Digitized by Google

TABLE DES ANNALES,

DU

SECOND TOME.

Le premier nombre marque le Livre, & le second la Page.

A

Abdagesés est cause de la perte de Tiridate Roi des Partes. VI. 534. *& suiv.*

Abdus, Eunuque conseille d'envoyer des Ambassadeurs à Rome contre Artabanus Roi des Partes. VI. 502. Empoisonné par Artabanus VI. 505

Acerronius, Consul. VI. 541

Accusateurs, soûtenus, & récompensez IV. 267. & 290. abandonnez à la vangence publique, quand ils devenoient inutiles. IV. 380. Les principaux du Sénat devenus accusateurs. IV. 435. Consternation publique causée par les délateurs. IV. 377. & VI. 435

Afer accuse d'adultére Claudia Pulcra cousine d'Agrippine. IV. 331. Tibére le met au rang des plus illustres Orateurs. IV. 332. Afer accuse encore le fils de Pulcra IV. 366

Agrippa (Haterius) opine à mort contre Lutorius Priscus. III. 121. Est contredit par M. Lepidus, & suivi de tous les autres. *ibid & suiv.* Son Consulat remarquable par une tentative qui se fit pour la reformation du luxe. III. 125. Il veut obliger deux Consuls, qui s'étoient accusez réciproquement, à poursuivre leur accusation. VI. 428

Agrippa (Asinius) Sa mort. IV. 357

Agrippa (Vibul) Sa mort étrange & précipitée. VI. 527

Agrippine, femme de Germanicus. Mésintelligence entre elle & Tibére. IV. 331 *& suiv.* Séjan lui fait dire, que l'Empereur la veut empoisonner. IV. 337. Sa mort. VI. 479

Agrippine, fille de Germanicus, Tibére la marie à Domitius, petit neveu d'Auguste. IV. 392

Albucilla accusée d'avoir fait des imprécations contre Tibére. VI. 548. Exécutée. VI. 554

Amphictions, Conseil d'état chez les Grecs. IV. 225

Angers se révolte contre les Romains. III. 105. Est réduite à l'obeïssance par Acilius Aviola. *ibid.*

Année malheureuse. IV. 362 & 372

Annia Rufilla, punie pour avoir fait des insultes à un Sénateur

Digitized by Google

leur. III. 95
Antoine (Marc) Triumvir. Son nom laissé dans les Fastes. III. 39.
Antonia ne se trouve point aux funerailles de Germánicus, son fils. Pourquoi. III. 7
Antonius (Julus) corrompt la fille d'Auguste. III. 39. puni de mort. IV. 317. & 318.
Antonius (Lucius) exilé à Marseille, y meurt. IV. 317. & 318. Ses os mis dans le tombeau de ses ancêtres. IV. 318.
Apicata, femme de Sejan, est répudiée par son mari. IV. 198. Révéle à Tibére les auteurs de la mort de son fils Drusus. IV. 219. Et meurt de regret de la mort de ses enfans. V. 413
Apronia, précipitée par son mari. IV. 250.
Apronius (Luc) étant en Afrique fait decimer une cohorte. III. 47. malheureux dans son expedition contre les Frisons. IV. 387 & 388. Beaupére de Getulicus. VI 496. Son fils donne la fuite à Tacfarinas. III. 58.
Aquilia, accusée d'adultére, est exilée. VI. 313
L'Arménie est envahie par les Hibéres. VI. 510
Arrêt du Sénat touchant la construction des amphithéatres. IV. 360
Arrêt de mort. Ordonnance faite pour la surséance de leur exécution. III. 123. & 124.
L. Arruntius se fait mourir, pour ne voir pas les desordres de la Republique. VI. 551
Arsacès, fils d'Artabanus, est fait Roi d'Armenie par son pere. VI. 502.
Artabanus se révolte contre les Romains. VI. 501. *& suiv.* ses troupes sont vaincuës par les Hibéres, & lui même pareillement. VI. 514. Il se refugie chez ses voisins. VI. 517. Et ensuite est rapellé par ses sujets. VI 535. & 536.
Artaxata, ville capitale de l'Arménie, prise par les Hiberes. VI. 509
L. Aruseius, éxécuté à mort. VI. 527
Asiles. Les abus qui s'y commettoient III. 149. Raisons des villes, qui vouloient se maintenir dans la possession du droit d'asile. III. 151. *& suiv.* Ce que le Sénat en ordonna. III. 155. *& 156.* Le droit d'asile demandé par les Samiens, & par les Habitans de Cò. IV. 225
L. Asprenas demande pourquoi l'on omet le nom de Claudius. III. 40.
Asinius Gallus. Pison le demande pour un de ses Avocats III. 20. Son avis contre Serenus, modéré par Tibére. IV. 266. Offense encore Tibere en le voulant obliger à déclarer ceux dont il se défioit. IV. 381. *& suiv.* Sa mort VI. 476. Tibére dit, qu'il étoit l'adultére d'Agrippine. VI. 479

Ati-

Digitized by Google

Atilius donne un spectacle de gladiateurs à Fidenes, IV. 358.
où cinquante mille personnes furent écrasées. IV. 360.
Auguste Livia lui dédie une statuë. III. 157.
Jeux *Augustaux* L. Apronius demande que les Féciaux présidents à ces jeux, mais Tibére l'empêche. III. 158.
Aviola, Lieutenant de Tibere dans les Gaules, soûmet les villes de Tours & d'Angers révoltées. III. 105.
Autun, l'Académie des Gaules, se soulève contre les Romains à la persuasion de Sacrovir. III. 107.

B.

Baladins & Farceurs bannis de l'Italie, à cause de leurs saletez. IV. 225. *& suiv.*
Baldus (Lelius) Orateur dangereux, est chassé du Sénat. VI. 554.
Blandus (Rubellius) petit fils d'un Chevalier Romain, épouse Julia, fille de Drusus & veuve de Neron, au grand mécontentement du Peuple Romain. VI. 486.
Blesus (Junius) fait semblant de refuser le Gouvernement d'Afrique. III. 93. Est continué dans ce Gouvernement. III. 143. Reçoit les ornemens du triomphe. III. 177. Est proclamé *Imperator* par les légions. III. 181.
Les *Blésus* se font mourir volontairement. VI. 527.

C.

Caligula épouse Claudia fille de Marcus Silanus. VI. 470.
Sa dissimulation. *ibid. & 543.*
Sab. *Calvisius* est accusé du crime de leze-Majesté. VI. 443.
Capiton (Ateïus) grand flateur. III. 171. Habile homme. III. 172 & 181.
Capiton (Fonteïus) est absous des crimes qu'on lui avoit faussement imposez. IV. 290.
Capiton (Lucil.) Procureur de Tibére en Asie, condamné pour ses malversations. IV. 229 230.
Caprées, Isle où se retira Tibére, sa situation, & la douceur de son climat IV. 368.
Carsius, accusé d'avoir fourni des bleds aux ennemis des Romains, est renvoyé absous. IV. 224.
Cassius (Lucius) épouse Drusilla fille de Germanicus. IV. 457.
Cecilianus, Préteur, accusé faussement de leze-majesté. III. 95. *& 96.* Ses accusateurs punis. *ibid.*
Cecilianus, Sénateur, puni pour avoir accusé Cotta Messalinus ami de Tibére. VI. 413.
Cecina (Severus) propose en plein Sénat de deffendre aux femmes d'accompagner leurs maris dans les provinces, & dans les armées.

Digitized by Google

armées. III. 83. Son avis est rejetté. III. 86
Celibat préferé au mariage, à cause de la misére des tems III. 60
Celius Embrasement du Mont Celius. IV. 362. Ses divers noms. IV 364. *& suiv.*
Celsus, Chevalier Romain, accusé d'avoir conspiré contre le Prince, s'étrangle avec sa chaîne. VI. 456
C. *Cestius* déclame contre l'insolence des esc'aves, & contre l'abus des asiles. III. 94. Fait le métier de délateur. VI. 434
Consul. VI. 500
Cherté des vivres à Rome, y cause presque une sédition. VI. 454
Cibira, ville d'Asie, ruinée par un tremblement de terre, est déchargée de tributs à la priére de Tibére. IV. 223
Les *Cicicénions* perdent leur liberté : pourquoi. IV. 289
Les *Claudes*, Famille deshonorée par le mariage d'un fils de Claudius avec la fille de Séjan. III 75 Agréable aux Dieux. IV. 364. Tibére étoit de la race des Claudes du côté de son pere & de sa mere. VI. 558
Claudia Pulcra accusée d'adultére. IV. 331. Desfenduë par Agrippine. IV. 332. Condamnée. IV. 333
Claudia Quinta, Sa statuë consacrée. Pourquoi. IV. 364
Claudius, destiné à l'Empire, sans que personne y fit reflexion. III. 40. Son peu d'esprit empêcha Tibere de le faire son successeur. VI. 544. & 548
Cò, ville de Gréce. Ses habitans demandent la confirmation du droit d'asile pour le temple d'Esculape. IV. 225
Comédiens, Ils sont chassez de l'Italie. IV. 227
Cominius, convaincu d'avoir fait une satire contre Tibére, obtient sa grace par l'entremise de son frere. IV. 268 & 269
Concorde. Elle est rare entre les Grands. IV. 196. Et entre les freres. IV. 354
Confarréation. Mariage par confarréation chez les Romains. IV. 231. Ce que c'étoit que la confarréation. *ibid. Note q. r. s.*
Confidius Chevalier Romain, condamné par le Sénat, pour avoir accusé faussement Magius Cécilianus. III 95
Confidius, Prétorien, accusateur de Pomponius Secundus V. 410
Confidius Proculus traîné au suplice le jour de sa naissance qu'il celebroit. VI 467
Consuls Les années Romaines se marquoient par le nom des Consuls. III. 143. Le Consul designé opinoit toûjours le premier III. 52. & 121. Le Consulat devenu la récompense des crimes. IV. 372. Au sortir du Consulat on tiroit au sort un gouvernement de province. VI. 527
Corbulon se plaint au Senat du jeune Sulla, qui ne lui avoit pas voulu ceder la place d'honneur. III. 80. Se charge d'un emploi, où il se rend odieux, sans être utile au public. III 81

Cor-

Digitized by Google

Cordus [Cesius] accusé de peculat, & condamné III. 99 & 171.
Cordus [Cremutius] accusé d'avoir loué Brutus & Cassius, se defend en homme de cœur dans le Senat. IV. 279. & suiv. Se fait mourir, en s'abstenant de manger. IV. 286. Arrêt inutile du Senat contre ses livres. ibid.
Cornelia, Superieure des Vestales, regalée d'un don de cinquante mille écus. IV. 235.
Cornelius, accusateur fameux relegué pour avoir pris de l'argent pour se desister d'une accusation. VI. 494
Cornutus, Prétorien, se fait mourir. Pourquoi. IV. 261
Crupellaires, impenetrables aux coups, mais incapables d'en donner. III. 108
Curtisius fait révolter les esclaves. IV. 260. Il est mené prisonnier à Rome. IV. 265

D

DECEMVIRS, Auteurs des douze tables. III. 65. & 66
Décrius, Capitaine Romain, meurt glorieusement en combattant contre Tacfarinas. III. 46. & 47
Diens, Peuple de Thrace, se révoltent. III. 102
Dinis, l'un des Chefs des révoltez de la Thrace, se rend à Poppeus Sabinus, & son exemple entraîne les vieillards & les femmes. IV. 327
Dolabella (Cornelius) flateur ridicule. III. 116. & 165
Dolabella (Publius) Proconsul en Afrique, met fin à la guerre de Tacfarinas. IV. 255. & suiv. Mais ne peut obtenir les ornemens du triomfe; pourquoi IV. 257. Se deshonore par l'acusation intentée contre Varus Quintilius, son proche parent. IV. 366. & 267
Domitius (Cneïus) petit-neveu d'Auguste, épouse Agrippine fille de Germanicus. IV. 392
Domitius (Lucius) sa mort, & son éloge. IV. 316
Drusilla, fille de Germanicus, mariée par Tibére à Lucius Cassius. VI. 457
Drusus, fils de l'Imperatrice Livia, impose un très-petit tribut aux Frisons. IV. 384. Ses funérailles magnifiques. III. 10
Drusus, fils de Tibére, rend les derniers devoirs à la mémoire de Germanicus. III. 6. Retourne en Illirie III. 15. Revient à Rome, & remet à un autre tems le petit trionfe, qui lui avoit été décerné. III. 22. Sort de Rome, & y rentre avec l'apareil du petit triomfe III. 45. Marie sa fille avec Neron, fils ainé de Germanicus. III. 74. & 75. Fait tout seul les fonctions du Consulat en l'absence de son pére, dont il étoit colégue. III. 79. Termine un diférend entre Corbulon & le jeune Salla. III. 81. S'oposé à la proposition d'empêcher

Digitized by Google

cher les maris de mener leurs femmes dans leurs gouvernemens *III.* 91. Se met en réputation de Prince équitable. *III.* 96. Le Peuple de Rome eſt bien aiſe, qu'il aime la compagnie & les plaiſirs. *ibidem.* Il eſt apellé par ſon pére à la puiſſance du tribunat. *III.* 142. Qui lui eſt déferée avec un grand aplaudiſſement. *ibidem* Deux Senateurs ſe rendent ridicules en le voulant trop honorer. *III.* 142. & 143. Le Sénat ſe plaint de ſon arrogance. *III.* 148. Druſus donne un ſoufflet à Séjan. *IV.* 195. Séjan lui débauche ſa femme 196. Il ſe plaint hautement de l'ambition de ce favori. *IV.* 209. & *ſuiv.* Celui-ci l'empoiſonne. *IV.* 211. Sa mort. *ibid.* Ses funérailles. *IV.* 215. Particularitez de ſa mort diverſement racontées. *ibid.* & *ſuiv.* Son Oraiſon funébre prononcée par ſon pére. *IV.* 220. Le Sénat & le Peuple joyeux de cette mort. Pourquoi *ibid.* Un fils de Druſus meurt peu de tems après lui. *IV.* 228

Druſus, ſecond fils de Germanicus, prend la robe virile. *IV.* 198. Travaille à ruiner ſon frére ainé. *IV.* 356. Meurt de faim. *VI.* 477. Ses imprécations contre Tibére. *VI.* 478. & 479.

Faux-*Druſus*. *VI.* 413. & 414

Druſus (Livius) Tribun du Peuple, prend les intérêts du Sénat. *III.* 67. Le Sénat porte envie à ſa gloire. *Note m.* Sa mort eſt ſuivie d'une grande guerre. *ibid.*

E.

EGIRE, ville de la Gréce, ruinée par un tremblement de terre, déchargée, des tributs ordinaires. *IV.* 224

Eloquence. La crainte de parler abâtardit l'éloquence dans ceux même, qui ſe ſont le plus exercez en cét art. *III.* 164

Emiles. Famille feconde en bons Citoïens. *VI.* 487. Leur baſilique. *III.* 176

Emilia Lepida, femme illuſtre, acuſée de divers crimes. *III.* 51 & 52. Sa punition. *III.* 55

Emilia Lepida, femme du jeune Druſus, acuſée d'adultére avec un eſclave, ſe fait mourir volontairement. *VI.* 528

Emilius, homme de guerre, rapporte en plein Sénat toutes les médiſances, qu'avoit faites de Tibére celui qu'il acuſoit. *IV.* 381. Ce qui fut en partie cauſe de la réſolution que Tibére prit de s'éloigner de Rome. *ibid.*

Enée, chef de la famille des Jules. *IV.* 215

Ennia, femme de Macron, rend Caligula amoureux d'elle. *VI.* 542

Ennius, Chevalier Romain, acuſé de crime de leze-majeſté, pour avoir fait fondre une ſtatuë d'argent de l'Empereur, ab-

Digitized by Google

absous. III. 171. *& suiv.*
Esclaves révoltez en Italie. IV. 260. Rangez à leur devoir. *ibid.*
Esculape. Son temple reconnu pour asile authentique. III. 154.
Esdemus, Médecin, sert de couverture au commerce d'amour de la femme de Drusus avec Séjan. IV. 197. & 198.
Exil. Les Romains l'appelloient toujours interdiction du feu & de l'eau. III. 55. *Voi la note h.* 59. La diférence qu'il y a entre l'éxil & la relegation. IV. 313. *note d.*

F

FABATUS (Rubrius) voulant se sauver chez les Parthes, est arrêté. VI. 456
Faveur. S'il faut attribuer au Destin ou aux astres l'inclination ou l'aversion que les Princes ont pour nous. IV. 247. Les Princes se dégoutent facilement de leurs favoris, & ceux-ci du Prince, qui n'a plus rien à leur donner. III. 78.
Fénix. Il paroit en Egypte VI. 490. Les diférentes opinions des Naturalistes sur cet oiseau. *ibid. & suiv.*
Féries latines. Fête, qui duroit trois jours. VI. 288. *Voi les notes o & q.* Ces trois jours-là, les fonctions consulaires se faisoient par un Lieutenant. VI. 447
Eidénes Il y arrive un malheur comparable à la défaite d'une armée. IV. 358. & 359
Fils. Un fils accuse son pére. IV. 261. Si un fils doit obéir à son pére qui prend les armes contre le Prince. III. 35. *Voi la reflexe.* 1.
Flesc. *Flaccus*, ancien ami de Tibére, livré au supplice. VI. 444
Florus (Julius) fait soûlever les Belges contre les Romains. III. 103. & 104. Se tuë de sa propre main après la défaite de ses troupes. III. 107
Forces de l'Empire Romain sous le regne de Tibére. IV. 199
Fregellanus, Sénateur, est chassé du Senat; & pourquoi VI. 554.
Un *Frere* accuse sa sœur. IV. 271. Les fréres sont rarement d'accord ensemble. IV. 356.
Les *Frisons* se révoltent contre les Romains, pour un nouvel impôt, dont on veut les charger. IV. 383. *& suiv.* Et se défendent vigoureusement. IV. 387. *& suiv.*
Furnius, adultére prétendu de Claudia Pulchra, est condamné avec elle. IV. 333

G

GALBA, homme Consulaire, se donne volontairement la mort. VI. 527
Galla (Sosia) haïe de Tibére, parce qu'elle étoit aimée d'Agrip-

Digitized by Google

grippine, femme de Germanicus IV. 243. Accusée de péculat par le Consul Varron. IV. 245. Exilée. IV. 246
Jun. *Gallio* est chassé du Sénat & de l'Italie, pour avoir flaté Tibére mal à propos. VI. 426
Gallus (Caninius) blâmé par Tibére pour avoir fait déclarer authentique un certain livre de la Sibylle. VI. 450
Gaule. Plusieurs villes s'y révoltent. III. 103. *& suiv.*
Geminius, homme voluptueux, accusé d'avoir conspiré contre le Prince, est condamné. VI. 456
Geminus, Consul, haï de Tibére pour ses railleries. V 396. On fait mourir sa mere pour avoir pleuré sa mort. VI. 443
Germanicus. Sa mort pleurée universellement & sans affectation. III. 4. Sa femme arrive à Rome avec ses cendres. III. *ibid.* Ses funérailles. III 5. Comparées avec celles de son pere. III. 10. Sa mort diversement racontée. III. 44
Getulicus (Lentulus) condamne une Dame adultére à la relégation. IV. 313. *Voi la note d.* Son aliance avec Séjan lui est imputée à crime. VI. 495 Il écrit là-dessus à Tibére une lettre bien hardie. VI. 497.
Graccus (Caïus) accusé d'avoir secouru de *vivres Tacfarinas*, est renvoyé absous. IV. 224
Les *Gracques*. Tribuns du peuple. Leur humeur violente & séditieuse III. 66. & 67. *Notem.*
Tac. *Gratianus*. Prétorien, condamné à la mort, pour crime de leze-majesté. VI 524

H

Q. *Haterius* Lâche flateur. III. 143. Traité de ridicule par Tibére III. 147. Sa mort. IV. 357. Ses écrits peu estimez. *ibid.*
R. *Helvius*, simple soldat, honoré de la couronne Civique par Tibére. III. 50
Hemus, montagne de Thrace. *III.* 102
Les *Hibéres* entrent dans l'Arménie, & en chassent Artabanus Roi des Parthes, & son fils Orodés. VI. 514
Hieron, grand Seigneur d'Arménie, mécontent, se retire vers Artabanus. VI. 534. & 535

I.

I*ndus* [Julius] défait l'armée de Florus en Gaule *III.* 107
Julia, petite fille d'Auguste, meurt dans l'isle de Trimére. IV. 283
Julia, fille de Germanicus, mariée à Marcus Vinicius VI. 435. & 436.

Digitized by Google

Julia, veuve de Néron, mariée au petit fils d'un Chevalier Romain. VI. 486.
Junia, sœur de Brutus, & femme de Cassius : son testament, sa mort, & ses funérailles. III. 184. *& suiv.*

L

Antist. *Labeo*, ennemi de la flaterie, & comme tel exclus du Consulat par Auguste. III. 181. *& suiv.*
Ceth. *Labeo*, auparavant Gouverneur de la Mésie, se fait couper les veines. VI. 492.
Cn. *Lentulus* est absous d'une accusation intentée contre lui. IV. 262. son éloge. IV. 316.
Man. *Lepidus* défend sa sœur accusée de divers crimes. III. 52. Un Sénateur lui reproche sa pauvreté, & l'accuse de peu de courage. III. 82. le Sénat au contraire, rend témoignage à son mérite, & l'envoye Gouverneur en Asie. III. 83.
Lepidus (Marcus) refuse le gouvernement de l'Afrique. III. 92. veut conserver la vie à Lut. Prisc. III. 121. son éloge. IV. 246. va Gouverneur en Asie. IV. 343. sa mort. VI. 487.
Ligdus, Eunuque très-beau, empoisonne Drusus, fils de Tibére IV. 281. apliqué à la question avouë ce crime IV. 219. Séjan abusoit de son corps. IV. 216.
Livé, Historien grand partisan de Pompée, & nonobstant cela, aimé d'Auguste. IV. 281
Livia, femme d'Auguste, protége secretement Plancine femme de Cnée Pison, accusée, ainsi que son mari, d'avoir empoisonné Germanicus. III 31. *&* 37. est dangereusement malade. III. 157. est mal avec Tibére pour s'être nommée avant lui dans une inscription *ibid.* Son rang parmi les Vestales. IV. 235 ses reproches d'ingratitude à Tibére IV. 347 sa compassion pour Julia petite fille d'Auguste. IV. 383. sa mort V. 394. son éloge. V. 396. son oraison funébre prononcée par Caligula. 397. son fils retranche une partie des honneurs qui lui étoient decernez. V. 398. durant sa vie, Tibere & Sejan s'étoient contenus dans les termes du devoir. V. 400.
Livia, femme de Drusus, consent à l'adultére. IV. 197. & puis à faire mourir son mari. *ibid* travaille de concert avec Sejan à brouiller Agrippine avec l'Imperatrice. IV. 222. la femme de Sejan revele tous les crimes de Livia huit ans après la mort de Drusus. IV. 219. la mémoire de Livia est flétrie par divers arrêts. VI 421.
Loi Julia contre les adultéres. IV. 313. *Voi la note d.*
Loi de léze majesté, sert de suplément à toutes les accusations mal prouvées. III. 99.
Loi Oppia contre le luxe des femmes, violée par ce sexe am-

Digitized by Google

ambitieux. III. 85. & 86. accommodée au besoin du tems, III. 89.
Loi Papia Poppea contre le célibat ; met la désolation dans Rome III. 60. 61. & 72. est moderée par une interprétation favorable. III. 73.
Loix somptuaires, mépriſées. III. 126. & 131.
Loix agraires, blâmées de ceux mêmes qui les avoient faites. IV. 272. *note b.*
Loix., leur origine. III. 61. leur multitude est une marque certaine de la corruption des mœurs. III 70.
M. *Lollius*, accusé par Tibére d'avoir corrompu le bon naturel de Caïus César. III. 118.
L. *Longus*, ami intime de Tibére : sa mort, ses funérailles, & les honneurs qui lui furent décernez par le Sénat. IV. 228.
Curt. *Lupus*, Gouverneur de la Province de Calés au Royaume de Naples, dissipe heureusement une conjuration naissante IV. 260.
Luxe. Les Edilés prient le Sénat d'arrêter le progrès du luxe. III. 125. & 126. Le Senat renvoye l'affaire au Prince III. 126. Excellente réponse de Tibére, qui trouve de l'impossibilité à réformer un abus enraciné depuis si long-tems. III. 129. & *suiv.* le luxe commença à s'abolir sous le regne de Galba. III. 137 & l'ancienne frugalité retourna sous celui de Vespasien. III. 138.

M

Popp. *Macrina*, exilée VI. 468. son pere, son frére, son mari, & son beaupere, péris tous quatre de mort violente. *ibid.*
Macron gagne les bonnes graces de Caligula Comment VI. 542. & *suiv.* fait étouffer Tibére. VI. 557.
Magistrats. Un Sénateur propose de les punir pour les fautes de leurs femmes. IV. 248.
Maluginensis, Prêtre de Jupiter, demande le Gouvernement de l'Asie. III. 143. Tibére répond, que la Prêtrise l'obligeoit de résider à Rome III. 174. exemple pour les Evêques de Cour. *Reflex.* 1. il meurt, & son fils succede à sa dignité. IV. 231. & 235.
Sc. *Mamercus* est accusé de crime de leze-Majesté. VI. 443.
Marinus, ministre de la cruauté de Séjan, abandonné à la Justice. VI. 444.
Sext. *Marius*, accusé d'inceste avec sa fille, est précipité du Capitole. VI 468. cause veritable de sa mort. *ibid.*
Marseille, ville des Gaules, où l'on enseignoit les belles lettres. IV. 318. Vib.

Digitized by Google

Vib. *Marsus* fait députer un Sénateur pour bâtir un temple en Asie. IV. 343. échape, par son adresse, à la cruauté de Tibére. VI. 549.
Gran *Martianus*, accusé de leze-majesté, se donne la mort. VI 524.
Martine. Sa mort. III. 15.
Merula [Apidius] dégradé du rang de Sénateur, pour n'avoir pas voulu jurer sur les actes d'Auguste. IV. 314.
Merula [Cornelius] Prêtre de Jupiter. III. 144.
Messalinus [Valerius] défend la cause des femmes contre un autre Sénateur. III. 87. *& suiv.* & est secondé par Drusus, fils de Tibére. III. 91.
Messalinus [Cotta.] son avis contre les Gouverneurs dont les femmes commettoient quelque crime. IV. 248. sa rigueur contre Agrippine & son fils aîné. V. 401. *&* 402. très haï pour sa cruauté VI. 419 accusé de quelques paroles libres dites à table, mais protegé par Tibére. VI. 429. *&* 430. & son accusateur puni. VI. 433.
Les *Messéniens* en contestation avec les Lacédémoniens au sujet du temple de Diane Liménétide, gagnent leur cause à Rome. IV. 314.
Vot *Montanus*, accusé d'avoir médit de Tibére. IV. 211. puni comme criminel de leze-majesté. IV. 312.
Moscus [Vulcatius] laisse ses biens à la ville de Marseille, où il étoit en éxil. IV. 315.

N

Val. *Naso* chargé de la commission de faire bâtir le temple décerné par les villes de l'Asie à Tibére & au Sénat. IV. 343.
Néron, fils aîné de Germanicus, dispensé du Vigintivirat, & créé Pontife. III. 73 *&* 74. Epouse la fille de Drusus, au grand contentement de tout le peuple Romain. III. 74. *&* 75. haï & soupçonné par Tibére. IV. 355.
Coc. *Nerva*, Consulaire illustre, accompagne Tibére en l'isle de Caprées. IV. 347. se laisse mourir de faim Pourquoi. VI. 483.
Numa établit le culte divin à Rome. III. 64.
Numa [Marcius] Gouverneur de Rome sous Tullus Hostilius. VI. 447.
Numantine, femme de Silvanus, accusée de lui avoir troublé l'esprit par sortilége, est déclarée innocente. IV. 251.

Offus.

Digitized by Google

O.

Octavia, sœur d'Auguste, aïeule maternelle de Lucius Antonius. IV. 317. & 318. & de Cneius Domitius, pere de l'Emp. Néron. IV. 393.
Les *Odrusiens*, Peuple de Thrace, se révoltent. III. 102.
Olennius, Gouverneur des Frisons. Son avarice les fait revolter. IV. 384. & *suiv.*
Ornospadés, Gouverneur de la Mesopotamie, prend le parti des Romains contre Artabanus. VI. 521.
Orodés, envoyé en Armenie pour en chasser les Hiberes VI. 509 insulté par Pharasmanés. VI. 510. lui donne bataille. *ibid.* & la perd. VI. 514.
Osques. La danse des Osques abolie. IV 226. & 227.
Jun. *Otho*, de maître d'école devenu Senateur par la faveur de Sejan. III. 161.
Jun. *Otho*, Tribun du peuple, est banni, pour s'être opposé à la récompense d'un fameux delateur. VI. 548.
Ovation. Ce que c'est. III. 45. *note*.

P

Sext. *Paconianus*, fameux delateur, étant sur le point d'être condamné, se sauve en accusant Latiaris. VI. 427. est enfin puni de mort pour des vers faits contre Tibere. VI. 524.
Paix. Sous les tyrans la guerre est preferable à la paix. III. 111.
Sext. *Papinius*, Consul. VI. 527.
Sext. *Papinius*, de famille Consulaire, se precipite. Pourquoi. VI. 554.
Les *Partes*, lassez de la domination d'Artabanus, demandent à Tibere Phraatés pour leur Roi. VI. 503 & *suivantes* & puis Tiridate. VI 506. L'Empire d'Orient possedé par les Partes. VI. 511.
Pauvreté. Elle est plutôt glorieuse qu'ignominieuse à ceux qui y vivent sans bassesse. III. 83.
Paxæa se fait mourir à l'imitation de son mari. VI. 492.
Pharasmanés, Roi des Hiberes, reconcilié avec son frere Mitridate. VI. 507.
Phraatés, son fils, demandé par les Partes, envoyé par Tibere. VI. 501. & 504. meurt pour avoir changé de regime de vie. VI. 505.
Phrixus, l'Oracle de Phrixus. VI. 511.
Cn. *Pison* va trouver en Illirie Drusus, fils de Tibere, qui lui repond finement. III. 16. & *suiv.* arrive à Rome avec une suite

Digitized by Google

te nombreuse. III 20. est accusé devant les Consuls. III. 21. souhaite d'avoir Tibére pour unique juge. Pourquoi. III. 21. est jugé par le Sénat. III. 22. *& suiv.* est abandonné de sa femme. III 31. se tuë III 32. le contenu de sa derniere létre à tibére III 34. *&* 35. qui décharge son fils du crime de léze-majesté III. 35. & lui donne tous les biens de son pére. III. 40.

L. *Pison* est donné pour Avocat à Cnée Pison. III. 23. interdit le feu & l'eau à C. Silanus. III. 165. est accusé de divers crimes IV 249. meurt avant sa condamation. IV. 250.

L. *Pison*, Pontife, & Gouverneur de Rome: Sa mort & son éloge. VI. 445. *& suiv.* ses funerailles aux dépens du public. VI. 450.

L. *Pison*, Gouverneur de l'Espagne Citérieure, assassiné par un païsan Espagnol. IV. 319

Plancine. L'Impératrice la protége contre ses accusateurs. III. 31 & Tibére demande sa grace au Sénat. III. 36. ce qui fait murmurer le Peuple. III. 37. sa mort avancée par celle d'Agrippine. VI. 486

Q. *Plautius*, Consul. VI. 527

C. *Pontius.* tibére meurt sous son Consulat. VI. 541

Jul. *Posthumus*, adultére d'une favorite de l'Impératrice, irrite céte princesse contre Agrippine IV. 222

Prêtre de Jupiter. Lorsqu'il étoit malade, sa charge étoit exercée par les Pontifes. III. 144. la Prêtrise de Jupiter vaqua une fois 72. ans *ibid.* Tibére décide que le Prêtre de Jupiter est obligé de resider à Rome. III 174. Pour être Prêtre de Jupiter, il faloit être fils de pére & de mére mariez par confarréation. IV. 231. ce Prêtre ne pouvoit aussi se marier que par confarréation. *notes q. & r.* le Sénat ordonne, que la femme du Prêtre de Jupiter restera, ainsi que les autres femmes, sous la puissance paternelle ou fraternelle. IV. 234. *note c.*

Prêtres d'Auguste. III. 158

Prisca (Mutilia) favorite de l'Impératrice Livia. IV. 222

Lut. *Priscus*, Chevalier Romain, accusé d'avoir composé par avance une Elegie sur la mort de Drusus, qui étoit malade. III. 120. M. Lepidus lui veut sauver la vie. III 121. *&* 122. mais son avis ne fut suivi que par un autre Sénateur. III. 123

Procureurs de l'Empereur. IV. 229. quelle étoit leur jurisdiction. *Note p.* 229.

Ptolomée. Roi des Maures, donne secours aux Romains contre les rebelles d'Afrique. IV. 255. le Sénat lui en témoigne sa reconnoissance par un Ambassadeur. IV. 259

Digitized by Google

Q.

Quinze. Colége des Quinze. III. 158. il apartenoit à ce Colége d'examiner les livres, qui traitoient des matieres de religion VI. 450. *& suiv.* son institution. *note y.* 454.
Quintianus, Tribun du Peuple, propose de recevoir un livre incertain de la Sibylle. VI. 450. en est blâmé par Tibere. VI. 451
Publ. *Quirinus* acuse sa femme de plusieurs crimes. III. 51. & 52. sa naissance obscure & l'inégalité de son mariage III. 54. & 55. ses emplois, sa mort, & ses funérailles. III. 116. & 117. sa memoire odieuse au Sénat. Pourquoi. III. 120

R.

Regulus, Consul, est acusé, par son colégue, d'indulgence envers les complices de Sejan, l'acuse d'en être un lui-même. V. 415. Hat. Agrippa les acuse d'être tous deux coupables. VI. 429
Religion. Il ne faut point souffrir de nouveautez en matiere de religion. VI. 452. Les cérémonies de religion, qui se pratiquoient dans l'Italie, étoient de la juriſdiction de l'Empire Romain. III. 173
Révolte des Frisons. IV. 383. *& suiv.*
Révolte des Gaules. III. 103. *& suiv.*
Révolte des montagnards de la Thrace. IV 321. *& suiv.*
Rhemetalcés donne du secours à Poppeus Sabinus contre des rebelles. IV. 323
Rome. Ses Rois. III. 63. & 64. Ses Tribuns du Peuple; leur insolence, & leur ambition. III. 67. *note m.* son principal legislateur III. 64. la multitude de ses loix III. 70. dont elle étoit aussi tourmentée, qu'elle l'avoit été par les crimes. III. 61. temple à Smirne dédié à la ville de Rome. IV. 341. autre temple dédié à Auguste & à cete ville. IV. 292
Rufilla empriſonnée pour avoir dit des injures à un Sénateur. III 95
Rufus (Trebellienus.) Les Thraces se soûlevent contre lui III. 101. & 102. se tuë. VI. 524.
Ruso [Abudius] chaſſé de Rome, pour avoir acusé mal à-propos Lentulus Gétulicus. VI. 495
Jun. *Rusticus* conseille aux Consuls de diférer le raport du procés d'Agrippine & de Néron. V. 402. & 403. Tibére en témoigne un grand ressentiment. V. 406.

Digitized by Google

S.

Pop. *Sabinus* honoré du trionfe pour avoir étoufé la révolte des Montagnards de la Thrace. IV. 321. *& ſuiv.* ſa mort VI. 525. la médiocrité de ſon eſprit fut la cauſe de ſa fortune. *ibid. & ſuiv.*

Tit. *Sabinus*, ami conſtant de la famille de Germanicus. IV. 372. acuſé par quatre Sénateurs, qui prétendoient au Conſulat IV. 372. *&* 377. traîné au ſuplice le premier jour de l'an. IV. 378. exécution. dont tibere remercia le Sénat. IV. 379

Graſid. *Sacerdos* envoïé en exil. VI. 554.

Jul. *Sacrovir* ſoûléve les Bourguignons contre les Romains. III. 103. & 104. combat pour les Romains, pour avoir moïen de les mieux trahir. III. 105. ſe ſaiſit de la ville d'Autun. III. 107. & 108. harangue les Gaulois en peu de mots. III. 111 perd. la bataille & ſe tuë. III. 114. *&* 115.

Saluſte. Sa mort & ſon éloge. III 75. *&* 76.

Aſin *Saloninus*. Sa mort. III. 181.

Calp. *Salvianus*, exilé pour avoir acuſé Sextus Marius durant les Feries latines. IV 288.

Les *Samiens* demandent à Rome la confirmation du droit d'aſile pour un temple de Junon. IV. 225

Sancia, ſœur de Proculus, exilée. VI. 467.

Scaurus (Mamercus) empêche la confiſcation des biens de Lepida, dont il avoit eu une fille. III. 55. grand Orateur. III. 80. *&* VI. 493. acuſe Silanus, Proconſul d'Aſie. III. 161. deshonore le grand Scaurus, ſon biſaïeul. *ibid.* eſt acuſé de léze majeſté VI. 443. & d'adultére avec la jeune Livia. VI. 494. ſa mort plus glorieuſe que ſa vie. *ibid.*

Les *Segeſtains* demandent le retabliſſement du temple de Venus Ericina, & l'obtiennent de tibére. IV 314. *&* 315

Séjan fomente la haine de tibére & de l'Imperatrice contre Agrippine. IV. 232. trompe Cn. Piſon par de fauſſes eſpérances. III. 32. le Sénat lui décerne une ſtatuë dans le theatre de Pompée III. 177. ſa naiſſance & ſes mœurs IV. 190. *&* 191. il ramaſſe en un camp les cohortes prétoriennes. IV. 192. ſon prétexte IV. 192. & 193. il diſpoſe des charges & des gouvernemens. IV. 193. ſouffre que ſes images ſoient placées parmi les aigles des légions IV. 194. reçoit un ſoufflet de Druſus. IV. 195 forme le deſſein de l'empoiſonner. IV. 196 *&* 197 & l'exécute. IV. 211. demande Livia en mariage IV. 301. Tibére lui fait une réponſe par écrit très prudente IV. 303. *& ſuiv.* Il conſeille à Tibére d'aler paſſer le reſte de ſes jours à la campagne Par quelle vuë. IV. 309. gagne toute la confiance de

Digitized by Google

de son maître par une action de courage. IV. 351. s'enorgueillit par les soûmissions rampantes des plus grans de Rome. IV. 398. il garda quelques mesures tant que l'Impératrice vécut. V. 400. libelles semez contre lui peu de tems avant sa mort. V. 404. & 405. celle de son fils & de sa fille, qui fut violée par le bourreau. V. 413. tous ses amis périssent après lui. V. 407. 409. & *suiv.* VI. 433. & *suiv.* 456. & 469

Seleucie : Sa description, & la forme de son gouvernement. VI. 530. & *suiv.*

Vib. *Serenus*, Proconsul de l'Espagne Ultérieure, relégué dans l'isle d'Armogos. IV. 224. acusé par son propre fils d'avoir conspiré contre l'Etat. IV. 261.

Q. *Serveus*, acusé & condanné. VI. 431. & *suiv.*

Servilius perd Mamercus Scaurus. VI. 494. est envoié en exil, pour s'être laissé corrompre par argent. *ibid.*

Cass. *Severus*, homme infame, mais bon Orateur, confiné dans l'isle de Sérife. IV. 210.

Sextia, femme de Mamercus Scaurus, lui conseille de mourir, & meurt avec lui. VI. 494

Sibylle. Tibére fait examiner un certain livre apocrise atribué à cete Devine. VI. 452. & 454

App. *Silanus* acusé de léze majesté. VI. 443. déchargé par un des dénonciateurs. *ibid.*

C. *Silanus*, Gouverneur de l'Asie, acusé de péculat. III. 161. acablé d'interrogations par Tibére. III. 164. banni. III. 165. Tibére adoucit l'arrêt. III. 171

D *Silanus*, adultére de la petite-fille d'Auguste, se bannit lui-même. III. 58. retourne à Rome, où il vit sans emploi. III. 59. & 60.

M. *Silanus*, remerciant Tibére du retour de son frére, ce prince lui fait une réponse très-prudente. I. I. 58. & 59. ouvre un avis injurieux au Consulat. III. 142. & 143

C. *Silius* commande l'armée Romaine contre les Gaulois révoltez. III. 109. ravage le pays des Francs-comtois. III. 112. harangue ses soldats en peu de mots. III. 114. défait Sacrovir. III 115. & IV. 240. haï de Séjan, parce qu'il étoit afectionné à Agrippine. IV. 238. & 239. & de Tibére Pourquoi IV. 241. acusé par le Consul Varron. IV. 244 prévient sa condamnation par sa mort. IV. 245. sa femme envoïée en exil. IV. 246

Plaut. *Silvanus* convaincu d'avoir précipité sa femme, se fait ouvrir les veines. IV. 250. & 251

Sinnacés conseille aux Partes de chasser Artabanus, & de demander le fils de Phraatés à Tibére. VI 502

Smirne est préférée aux autres villes d'Asie pour la construction du temple décerné à Tibére. IV. 343

Strabon,

Digitized by Google

Strabon, pére de Séjan le favori de Tibére. *IV.* 190
Pub. *Suilius*, Questeur de Germanicus, convaincu de péculat, & relegué. *IV.* 270
Sulla le Dictateur. Sa domination ne fut pas longue. *III.* 67
note m. où sont toutes les particularitez de sa vie & de sa Dictature. Ceux de Smirne le secoururent dans une necessité pressante. *IV* 342
Luc. *Sulla*. Son diférend avec Corbulon. *III* 80
Surena. Le primier Oficier du Roïaume des Parthes. *VI.* 533. *note a.*

T.

Tacfarinas recommence la guerre en Afrique. III. 46. est défait par cinq cens Vétérans. III 49. & rechassé dans ses montagnes. III. 51. avec le secours des Maures & des Garamantes il renouvelle encore la guerre. *IV.* 251. *& suiv.* Dolabella lui fait lever le siége de Tubuscum. *IV* 255. & le surprend avec ses troupes, lorsqu'il y pensoit le moins *IV.* 256. Tacfarinas meurt en homme de cœur. *IV.* 257
Tacite raconte des particularitez de la mort de Cnée Pison, qu'il dit avoir aprises de vieillards qui avoient vû le regne de Tibére *III.* 32. *& suiv.* ridiculise par tout les flateurs III. 143. 160. 165. 166. 171. *&* 172. *VI.* 421. 424. *& suiv. &* 509. enseigne le devoir d'un historien. III. 159. *IV.* 219. 336. *&* VI. 435. se plaint de la sterilité de son travail. où tout est plein d'acusations, de condamnations, & d'exemples de tyrannie & de servitude. *IV.* 271. *&* 277. Se moque de la simplicité des Princes, qui croient pouvoir se garantir des jugemens de la postérité, en punissant rigoureusement les historiens véritables. *IV.* 287
Téofanes, honoré comme un Dieu par les Grecs. *IV.* 468
Marc *Terentius* se justifie d'avoir été ami de Sejan. *VI.* 436. *& suiv.* ses acusateurs sont condannez les uns à la mort, les autres au bannissement *VI.* 442
Termeste, ville d'Espagne. IV. 319
Les *Termestins*, soupçonnez du meurtre de L. Pison, Gouverneur de l'Espagne Citérieure. IV. 320.
Thala Fort en Afrique, Assiegé par Tacfarinas. III. 50
Min *Thermus*, condanné pour avoir été ami de Séjan VI 434 *& suiv.*
Tibére amuse le Sénat & les Provinces par les préparatifs qu'il fait pour un voyage aux frontieres IV. 198 Son chagrin de voir Agrippine adorée du Peuple de Rome. III 9. & le deüil de la mort de Germanicus durer si long tems III 12 *& suiv.* Sa prudente conduite tandis qu'on travilloit au procès de

Digitized by Google

Cnée Pison. III 23. *& suiv.* son quatriéme Consulat, dont il laisse faire toutes les fonctions à son fils III. 79. son refus des vains honneurs. III. 116. sa reconnoissance envers un de ses amis. *ibid.* son ordonnance pour la surséance de l'éxécution des Arrêts de mort. III. 123. *& suiv.* sa réponse au Sénat sur la demande de la réformation. III. 127. *& suiv.* sa popularité d'autant plus agreable au Sénat qu'elle étoit rare. III. 171. les neuf premieres années de son regne & son declin. IV. 200. *& suiv* sa constance durant la maladie de son fils après sa mort. IV. 212. *& suiv.* son apologie touchant cette mort. IV. 217. son temple en Asie. IV. 230. il en refuse un autre que l'Espagne lui vouloit bâtir. IV. 292. *& suiv.* il prend la résolution de sortir de Rome. IV. 310. & l'exécute. IV. 343. faillit à être écrasé sous la voute d'une grotte IV. 351. choisit l'Isle de Caprées pour sa demeure. Pourquoi. IV. 369. se plaint au Sénat de l'arrogance d'Agrippine & des débauches de Néron. V. 400. & 401. sa réprimande au Sénat pour n'avoir pas procedé contr'eux. V. 406. ses plaisirs infames, & sa tyrannie. VI. 417. *& suiv.* étrange commencement d'une de ses lettres au Sénat. VI. 431. il remedie aux maux que l'usure avoit causez. VI. 465. se saisit des mines d'or d'un Espagnol dont la confiscation apartenoit au public VI. 468. commande qu'on fasse mourir tous ceux qui avoient eu commerce avec Séjan. VI. 469. prédit l'empire à Galba. VI. 471. éprouve l'Astrologue Trasullus. Comment. VI. 472. se plaint des Consulaires, qui, à ce qu'il disoit, ne vouloient pas accepter le commandement des armées. VI. 487. & de Pomponius Labeo, qui s'étoit fait mourir. VI. 492 & 493. laisse Getulicus dans son gouvernement. VI. 498. restitue aux propriétaires le prix de leurs maisons brûlées. VI. 540. ne sait à qui laisser l'empire. VI. 544. & 545. reproche à Macron, qu'il abandonnoit le soleil couchant. VI. 546. il se moquoit de ceux qui à l'âge de trente ans ne savoient pas gouverner leur santé. VI. 547. & 548. il cache sa défaillance. VI. 555. Macron le fait étouffer. VI. 557 sommaire de sa vie & de son regne. VI. 558. *& suivantes.*

Tigranés condamné à mort sous Tibere. VI. 527

Tiridate est fait Roi des Partes par Tibere. VI. 506. préfage de la courte durée de son regne. VI. 519. & 520. on lui aporte les ornemens royaux. VI 522. il est reçû dans plusieurs villes avec de grands honneurs. VI. 530. rétablit l'administration populaire dans Seleucie. VI. 533. & couronné. 574. est abandonné des plus grands Seigneurs du pays. Pourquoi *ibid. & suiv.* son irrésolution ruïne ses affaires. *ibid.* sa lâcheté & son retour en Syrie. VI. 537. *& suiv.*

Tyrans. La misere des tyrans. VI. 432.

Tours.

Digitized by Google

Tours. Sa révolte contre les Romains. *III.* 105
Trasillus, grand Astrologue promet l'Empire à Tibere. *VI.* 472. & son fils à Neron. *VI.* 476
M. *Trebellius*, Gouverneur de Syrie, contraint les Clites rebelles de se rendre. *VI.* 529. & 530.
Tribunat. Magistrature inventée par Auguste. *III.* 140. & dans laquelle il prit pour colégues Agrippa, son gendre, & puis Tibere, fils de sa femme. *III.* 141. & 142.
Trion se rend accusateur de CnéePison. *III.* 21. 26. & 27. son grand feu diminuoit son éloquence. *III.* 44. il accuse Regulus, & en est accusé reciproquement. V. 415. ils se réconcilient tous deux. *VI.* 428. il invective dans son testament contre tibére, & contre Macron. *VI.* 523.
Troye, ville célébre, pour avoir donné naissance aux Romains. *IV.* 340.
Tubéron grand ami de tibere, accusé de conspiration contre l'Etat. *IV.* 262. aussi-tôt déchargé. *ibid.*
Tubuscum, ville d'Afrique, assiegée par tacfarinas, & délivrée par Dolabella. *IV.* 255.

V

Vis. *Varro*, Lieutenant de l'Empereur en Allemagne. *III.* 105. cede le commandement de l'armée à Silius. *III* 109. Consul. *IV.* 236. accuse Silius & sa femme, pour faire plaisir à Sejan. *IV.* 244.
Varrus, fils de Claudia Pulcra, acusé par Dolabella son proche parent. *IV.* 366.
P. *Velleius* fait lever le siége de la ville de philippes. *III.* 102. *Voi la note* k.
Q. *Veranius* vange sa mort en poursuivant celle de Cn Pison. *III* 21. 27. & 37. est honoré de la dignité de prêtre. *III.* 43.
Vestales, Leur séance au theatre. *IV.* 235. & 236
Sext. *Vestilius*, disgracié pour une satire faite contre Caligula, se fait mourir. VI. 442.
Antist. *Vetus*, Seigneur Macedonien, accusé d'intelligence avec Rhescuporis, est envoyé en exil. III 99.
Vinicianus, accusé de leze-majesté. VI. 443.
M. *Vinicius* épouse Julia, fille de Germanicus. VI. 457.
Vispania, mere de Drusus. III. 45. la plus heureuse de tous les enfans d'Agrippa. III. 46.
Vitellia ne veut point déposer contre Lut. Priscus. *III.* 121.
Luc. *Vitellius* est envoyé en Orient pour y ruiner Artabanus Roi des Partes. VI. 507. persuade aux Partes de chasser ce Prince. VI. 515. leur presente Tiridate, qui étoit du sang des Arsacides. VI. 518. & 519. & les exhorte à l'obéïssance envers ce nou-

Digitized by Google

nouveau Roi. *VI.* 522. devient auſſi vicieux dans ſa vieilleſſe, qu'il avoit été vertueux dans la fleur de ſon âge. *VI.* 507. *&* 509.

Pub. *Vitellius* pourſuit en Juſtice Piſon & Plancine, comme les auteurs de la mort de Germanicus. *III.* 21. *&* 27 eſt honoré du ſacerdoce. *III.* 43. eſt accuſé d'avoir cabalé contre l'Etat V. 410. ſe fait mourir. V. 411.

Vitia, Dame Romaine. On la fait mourir pour avoir pleuré la mort de ſon fils. VI. 443.

Luc. *Volusius* : ſa mort & ſon éloge. *III.* 75. *&* 76

Vulſines en Toſcane, patrie de Sejan. *IV.* 190. *&* *VI.* 418

Vigulanie envoïe un poignard à ſon petit fils pour ſe tuer. *IV.* 251

Vſure, mal très-ancien dans Rome. *VI.* 459. *& ſuiv.* tout le Sénat étoit uſurier. *VI.* 463.

Digitized by Google

TABLE DES EXEMPLES

CONTENUS DANS LES NOTES.

Le premier nombre marque le Livre, le second la Page, & le troisiéme la Reflexion.

A

AGESILAS, Roi de Sparte. Il ne veut pas souffrir qu'on le tire, ni qu'on lui dresse des statuës Pourquoi. IV. 296. 8 & 344, 3.

Albert, Empereur, quelques Electeurs & Princes de l'Empire prétendent que son élection est nulle. Pourquoi. III. 17. 1

Aldobrandin, Cardinal, fait élire Pape le Cardinal Borgheſe. III. 40. 1

Alexandre le Grand, jette dans l'Hydaspe une Histoire qui le flatoit. III. 116. 1

Alexandre VI. Pape Espagnol. III. 4. 1. bon Prince, bien que méchant homme, & méchant Prêtre. IV. 363 3

Alexandre, Duc de Parme, se levoit de table pour aller donner audience IV. 212. 4. conseillé après le siége d'Anvers de dire adieu à la guerre. VI. 484. 3

Le Cardinal *Alexandrin*, son adresse pour conserver son crédit & ses amis. IV. 309. 2

d'Alve (Duc.) Philippe II. ne témoigne aucun déplaisir de sa mort. III. 12. 2. & 116. 1

d'Ancre, Maréchal de France, ne vouloit à son service que des gens pauvres VI. 433. 2. insolent, & cruel. VI. 549. 1

La Maréchale *d'Ancre*. IV. 238. 4

André, Cardinal d'Autriche, aimoit mieux connoître les vices des Courtisans, que leurs vertus. IV. 190. 2

Anne d'Espagne confie la garde de ses enfans au Duc de Beaufort. III. 118. 2. laisse les Seaux au Chancelier Seguier, qui l'avoit cruellement offensée. Pourquoi. III. 181. 1. & VI. 485. 1

Aubusson, Grand-Maître de Rhodes. VI. 547. 5. Maison d'Aubusson, seminaire de guerriers. VI. 487. 3

Auguste, ses adultéres aprirent aux autres à corrompre ses filles. III. 56. 1.

Digitized by Google

B

BARRAS, Président de Castille disgratié. VI. 469. 2
Baronio, Cardinal, s'oposse à l'exaltation du Cardinal Tosco III. 40. 1.
Basone, (Francesco) a le courage d'acuser le Chancelier de Milan du crime imputé à quelques particuliers dont il plaidoit la cause. VI. 462. 2
Batton, (Etienne) Roi de Pologne, se met en possession de ce Roïaume malgré l'Empereur Maximilien son concurrent. VI. 534. 1. sa générosité envers un Gentilhomme, qui lui avoit été toûjours contraire dans une Diete. III 179. 2 son exactitude & son équité dans le jugement des procès IV. 182. 2
Beaufort, (Duc) il se perd à force de vouloir montrer son crédit III. 118. 2 & 162. 3 porte malheur à ses amis. IV. 240. 1
Beauvais, (l'Evêque de) incapable de gouverner. III. 81. 1. & VI. 507. 6. ne veut point de compagnon III. 81. 1. ne trouve pas que le Cardinal Mazarin soit habile homme. ibid.
Belliévre, Chancelier de France. III. 33. 2. 137. 1. & VI. 483. 2
Bellochio, Echanson de Sixte V. envoié aux Galéres. III. 94. 2.
Biragues, Cardinal, conseilloit à nos Rois de se défaire de leurs ennemis par le poison. III. 15. 1. ne faisoit nul état des loix. VI. 440. 8. disant, qu'il n'étoit pas Chancelier du Roïaume. VI 488. 4.
Biron: Maréchal de France, sa conspiration. IV. 239 5.
Borgheſe, Cardinal, est élû Pape. III 40. 1
Borgia, Cardinal, ruine le Comte Duc d'Olivarés V. 405. 4.
Borgia, Général de la Compagnie de Jesus. sa maxime chrétienne & politique. VI. 473 1
Briçonnet, homme de petit génie. IV. 252. 1
Buzanval, Elizabet d'Angleterre ne le veut point agréer pour Ambassadeur de France. V. 399. 4

C

CABRERA, (Don Bernardo) meurt de la main du bourreau, quoi qu'innocent. IV 266. 1
Calderon (Don Rodrigo) Sa mort chrétienne. IV. 247. 2
Ca-

Digitized by Google

Caliſte III. pape Eſpagnol. III. 402
Cardinal *Caraffa* executé à mort ſous Pie *IV.* juſtifié ſous Pie *V.* VI. 481. 5.
Caraffa. Maiſon illuſtre & puiſſante. III 401.
Carança, Archevêque de Tolède, envié & perſecuté. Pourquoi. III. 183. 3. ſa mort & les honneurs que le peuple de Rome lui rendit IV. 318. 4.
Don *Carlos*, prince d'Eſpagne. Ses emportemens & ſes violences. IV. 195 2. eſt plus fameux par ſa mort, qu'il ne l'auroit été par un long regne. IV. 217. 1
Don *Carlos* Infant d'Eſpagne, prie le Roi ſon pere de ne le point faire homme d'Egliſe. IV. 272 1
Chabot, Amiral de France, eſt condamné à mort, mais n'eſt point exécuté. IV. 267. 2.
Charles Martel. Le titre de Prince de France qu'il prit, au lieu de celui de Maire du Palais, lui ſervit à monter au trône. III. 140. 2
Charle quint. préſage de grandeur future dans ſon enfance. IV. 272. 1. le commencement de ſon regne eſt troublé par le ſoûlèvement de toute la Caſtille. IV. 291. 1. ſa generoſité envers un Cavalier de Tolede excepté de ſon amniſtie. IV. 268. 3. ſon humanité envers un de ſes pages, dont le pere étoit criminel d'Etat. VI. 443. 1. ſa charité pour la mémoire d'une Dame dont le tombeau magnifique donnoit lieu de parler de ſon impudicité. IV. 294. 5. ſon peu de commerce avec les Moines. III. 128. 3. ſa réponſe aux Légats du Pape. III. 155. 2. & à un jeune homme élû Roi de ſon vilage pour la feſte de Pâque. VI 523. 1 ſon abdication. IV. 344. 3.
Charles VIII. Roi de France, ſon avénement à la couronne, les Etats lui font un gros don III. 64. 5. ſon voyage d'Italie entrepris mal à propos. IV. 252. 2. la mort de ſon fils aſſure la couronne au Duc d'Orléans. IV. 221. 2.
Charles, Roi de Naples & de Sicile, l'inſolence de ſes Officiers attira aux François les Vêpres Siciliennes. IV. 320. 3.
Charles, dernier Duc de Bourgogne, caſſe tous les priviléges des Gantois. IV. 323. 2. ſa préſomption fut la cauſe de tout ſon malheur. IV 295. 7. & VI. 501. 2. il donne un ſoufflet au Comte de Campobaſſo. IV. 195. 2. ſon éloge. IV. 367. 2
Charles-Emanuel I. Duc de Savoye, uſurpateur du Marquiſat de Saluces. IV. 254. 1
Chaſteauneuf, Gardes Seaux, tâche d'éloigner du miniſtére le Cardinal Mazarin. IV. 331. 1. & VI. 485. 1. a pour rival l'Evêque de Beauvais. III. 81. 1
de *Chaſtillon.* (Ducheſſe) IV. 236. 4

Digitized by Google

de la *Chastre*, Colonel général des Suisses, disgracié. Pourquoi. IV. 240. 1

Chavigny, Secretaire d'Etat. VI. 494. 3

de *Courcuse*, (Ducheſſe) veut introduire Monſieur de Chaſteauneu dans le Miniſtére. III. 181. 1. ruinée par le Cardinal Mazarin. IV. 331. 1

Chiverny, Chancelier du Duc d'Anjou, Roi de Pologne, ne veut point ſe trouver à la conſultation des Medecins ſur la maladie de Charles IX. III. 20. 1. Chancelier de France ſous Henri III. eſt éloigné de la Cour. VI 483. 2. demande un chapeau de Cardinal pour ſon fils VI 457. 1. proteſte contre la nomination du Duc de Guiſe au Gouvernement de Provence. III. 140. 2. vit en adultére public. VI. 488. 4. il eſtime la ſatire Menippée III. 150. 1. ſes Mémoires d'Etat. III. 44. 2. Son erreur touchant le Duc de Guiſe. VI. 457. 1

Claudius, Empereur, fait mourir les meurtriers de ſon prédeceſſeur. III. 17. 1

Clément VII. ſon Pontificat ne répondit pas à l'opinion qu'on avoit euë de ſon habileté. III. 168 1

Clément VIII Pape, réprime l'abus des Franchiſes par une punition exemplaire. IV. 378. 1

Coloma [Don Carlos] ſa maxime d'Etat & de guerre. III. 105. 1

Commines, favori de Loüis XI Pourquoi. IV. 342. 2

Covarruvias, Evêque de Ségovie, eſt fait Préſident de Caſtille, Pourquoi. V. 405. 5

S. *Cyprien*. belle leçon qu'il fait aux jeunes Demoiſelles. IV. 216. 1

D.

DAVID, fait mourir celui qui lui aporte la nouvelle de la mort de Saül. III. 59. 3

Denis le Tyran diſoit, que les Princes pouvoient bien changer les loix civiles, mais non pas celles de la nature. VI 43. 1

E.

d'EBOLI, Prince, favori de Filippe II demande le Duché de Bari III. 93. 3. toujours préfére au Duc d'Alve, qui le ſurpaſſoit en ſuffiſance. IV. 242. 4

La Princeſſe d'*Eboli* eſt cauſe de tous les malheurs d'Antoine Perez. V. 398 3

Edouard,

Digitized by Google

Edouard IV. Roi d'Angleterre. Après sa mort ses deux fils sont étranglez, & ses deux filles déclarées batardes. VI. 543. 3
Elizabeth, Reine d'Angleterre, condamnée à mort par sa sœur, & sauvée par son beau frére. III. 53. 2. se vange de deux François qui avoient fait des railleries d'elle. V. 399. 4 acuse le sécretaire qui avoit expédié l'ordre, par lequel elle fit couper la tête à la Reine d'Ecosse, de le lui avoir fait signer par surprise. III. 123. 3.
d'Epernon, Duc, persuade à Henri III que les Rois ne doivent point se laisser voir. III. 65. 1. & IV. 310. 3. sa remontrance au même Roi. IV. 195. 2.
Espinosa Cardinal; Ministre de Filippe II. batu par Don Carlos. IV. 195. 2. ruiné par les adorations des Courtisans. IV. 306. 7. digne d'être imité par les Ministres d'Etat. IV. 392. 6.

F

FALARIS fait éprouver le suplice du taureau de bronze à celui qui l'avoit inventé. VI. 444. 3
Faye, Avocat General au Parlement de Paris, flateur infame. III. 143. 1.
Femmes fortes. V. 595 3.
Ferdinand le Catholique. disoit, que pour conserver la Royauté il falloit tenir la balance égale entre le Roi & le Royaume. III. 170. 3. Pourquoi il mit l'administration du Royaume de Grenade entre les mains des Legistes. VI 446. 2. étant moribond il cache sa défaillance. VI. 547. 4
Filippe de Valois, Roi de France, son dicton ordinaire. IV. 373. 5
Filippe, Prince d'Espagne. Raison pourquoi il sauve la vie à la Princesse Elizabet d'Angleterre. III. 53. 2. sa Pragmatique censurée par Sixte quint. IV. 297. 1. sa maxime de ne recommander jamais aux Juges les afaires qu'il avoit à démêler avec les particuliers. IV. 206. 10. de n'apeller point les jeunes gens aux grandes dignitez. IV 237. 3. d'écouter patiemment ceux qui se presentoient à l'audience. IV. 347. 1. d'être l'auteur unique de toutes les graces. VI 425. sa réponse chrétienne à un homme, qui lui proposoit de mettre sa statuë sur les portes de toutes les villes du Milanez IV. 292. 3. & à un Seigneur Espagnol, qui lui conseilloit de ne point soufrir qu'on vendit des portraits qui ne lui ressembloient point. IV. 296. 8. son mépris pour les Astrologues. VI. 453. 4. la fin de son régne ne fut pas si agréable à ses peuples que le commencement. Pourquoi. VI. 517. 4

Digitized by Google

Philippe III. Roi d'Espagne, éleve les grands, au-lieu que son pere les avoit abaissez. IV. 202. 3. On lui reproche par un billet d'être l'esclave de son favori. IV. 209. 4. il fut homme de bien quant à sa personne, mais très-vicieux quant à l'office de Roi. VI. 536. 3.

Philippe IV. Roi d'Espagne. Raillerie d'un Seigneur Espagnol sur le surnom de Grand donné à ce Prince. IV. 390. 2.

Philippe Guillaume, Prince d'Orange, trente ans prisonnier en Espagne. IV. 225. 3.

Fonseca (Don Antonio) peu capable d'exercer la charge de Président de Castille. VI. 507. 6.

G

GALEAS, Duc de Milan, fondateur de la Chartreuse de Pavie. V. 363 3. & VI. 540.

Gaston. Le bâton de Maréchal lui est refusé après la bataille de Rocroi. III. 50. 1

Gaston, Duc d'Orléans, vouloit enlever le Cardinal de Richelieu. IV. 209. 4

Gennes Lettre de S. Bernard aux Genois. III. 156. *note a.* réponse de Loüis XI. à leurs Ambassadeurs. VI. 422. 2.

de *Gié* Maréchal de France, persecuté par Loüis XII & maltraité par Henri II. *III. 78. note x.*

de *Gonzague* (Julie) sauve son honneur & celui de son mari. V. 395. 3.

Granvelle (Cardinal) dit que le Duc d'Alve ne tenoit rien, puisqu'il ne tenoit pas le Prince d'Orange. IV. 237. 3

Gregoire XIV. favorise la Ligue & les Guises. *III.* 145. 4.

Grillon, Courtisan généreux. IV. 372. 1.

de *Guercheville*, Marquise. Sa vertu incorruptible est récompensée par Henri IV. V. 395. 3.

de *Guiche*, Comte, fait sa fortune par une extravagance, qui en auroit ruiné beaucoup d'autres. VI 431. 1.

Guillaume, Duc de Mantouë, montra qu'il ne faut pas mesurer les hommes à l'aune. *III.* 168. 1.

Gurmans, Grands d'Espagne. *III.* 18. 2

H

HADRIEN, empereur appellé *la Parietaire.* Pourquoi. III. 177. 1

de *Harlay*, Premier Président de Paris. III. 137. 1

Henri IV. Empereur, ne veut point qu'on deshonore le tombeau du Duc de Suabe, son concurrent. III. 187. 4

Henri

Digitized by Google

Henri II Roi de France, écrivit au Sénat de Veniſe qu'il entreprendroit cent guerres pour la preſſéance. IV. 237. 2
Henri III. Roi de France, Mauvais augure de ſon regne en France VI. 520. 3. ſon averſion pour ſon frére. IV. 356. 5. ſon emportement contre le grand Prieur de Champagne. IV. 195. 2. il protege les Comédiens contre le Parlement de Paris IV. 227. *note n.* fait tuer le Duc & le Cardinal de Guiſe. V. 402. 5. ſon portrait. III 65. 1. *&* 96. 2
Henri IV. Roi de France, eſt abſous par le Pape, *&* céte abſolution condamnée par le Chancelier de France. VI 459. 1. il dit, qu'il ne faut point verſer le ſang des Rois. VI. 546. 3. pourquoi il établit le Droit annuel. VI. 425. 1. il comparoit les Rois aux Apotiquaires VI. 540. 1. ſa mort machinée par le Duc de Savoie. VI. 528. 4
Henri, Cardinal Roi de Portugal. Il étoit bon Prélat, mais mauvais Prince. VI. 488. 4
Henri III. Roi de Caſtille, s'apliquoit à ſavoir comment on ſe gouvernoit dans les Cours étrangéres. III. 66. 3. comment il humilia les Grans de ſon Roïaume à l'âge de quinze ans. III. 130. *note y.* combien il aprehendoit les malédictions du Peuple. IV 204 8. ſes maladies ne l'empêchoient point de donner audience. IV. 223. 1
Henri, Duc de Guiſe. Comment il ſe rendit puiſſant. VI. 425. 1. les aclamations du peuple, & les Sermons des Moines, furent les avancoureurs de ſa mort. III 8. 2. *&* 9. *note c.* V. 402. 5. préſage des troubles que ſon ambition devoit cauſer en France. IV. 273. 1
Hernandez [Gonçalo] dit le Grand Capitaine, païé d'ingratitude pour la conquête du Roïaume de Naples. III. 77. 3
l'Hoſpital, Chancelier de France. Son éloge. IV. 280. 2. *&* VI. 445. 1

I.

JEAN II. Roi d'Aragon. Le procès fait à ſon fils aîné ſervit de modéle à Filippe II. contre le Prince Don Carlos. III. 165. 1
Jean II Roi de Caſtille. Sa mauvaiſe éducation. III. 96. 2
Jean II. Roi de Portugal. Ses Mémoires d'Etat. IV. 202. 4. ſa mort honorée d'un deüil univerſel III. 5. 1
Jean III. Roi de Portugal, étant au pié de l'Autel pour communier, un gentilhomme y fait oppoſition. III. 96 1
Innocent X Jardon contre ſa vanité. III. 177. 1
Jules II. Pape. Sa haine pour les François III. 145. 4. Il diſoit, que ceux-là étoient bien ſous, qui échangeoient leur li-

Digitized by Google

berté & leur vie avec une peau de bête morte. *Tome II.* 405. 2.
Jules III. Pape, sa générosité envers un Evêque, dont la liberté l'avoit offensé au Concile de Trente III. 82. 2.
La Junta de noche, Conseil secret établi par Philippe II. IV. 212. 4.

K.

KARNKOVVSKI, Archevesque de Gnesne, entreprend de faire casser les decrets d'une Diéte. VI. 452. 3.
Klesel, Cardinal, enlevé par les freres de l'Empereur Mathias. IV. 209. 4.
Kriski, Grand Chancelier de Pologne, son éloge. VI. 445. 1.

L.

LAURE (Vincent) Nonce en Pologne, reprend finemene le Roi Henri de Valois. IV 278. 4.
Leganez privé du Généralat des armées d'Espagne. IV. 331. 1.
Léon X. fait Pape à 37. ans. III. 40. 1.
Léon XI. sa maxime d'état. IV. 303. 2.
de *Lerme* [Duc] Premier Ministre d'Espagne, met en réputation un livre d'Etat en le faisant suprimer. IV. 286. 1. son gouvernement fut pacifique & heureux. VI. 525. 1. & 538 2.
Lesdiguiéres, adultére & homicide. IV. 197. 4. Gouverneur dangereux. VI. 495. 2.
de *Loaisa*, (Garcia) Précepteur de Philippe III. d'Espagne, ne le trouvoit point capable de regner. VI. 545. 1.
Lorraine, Cardinal, fait épouser à Henri II la querelle de Paul IV. contre le Roi d'Espagne. IV. 192. 3. Un Chancelier de France lui reproche ses violences. VI. 550. 1.
Lorraine. L'établissement des Princes de cette Maison en France a été fatal à nôtre Monarchie. VI. 496. 3. Les Guises vouloient prendre le nom & les armes d'Anjou, pour s'établir un droit sur la Provence. III. 140. 2. desiroient le mariage de Marguerite, fille de France, avec le chef de leur Maison. IV 307. 9 & 335. 1.
Loüis XI. Roi de France. Son proverbe familier. IV. 295. 7. son habileté à negocier, le fait venir à bout de tous ses ennemis. VI. 504. 1. le danger qu'il courut à Péronne IV. 242. 2. sa maxime touchant la reconnoissance des Princes. III. 93 3. & IV. 242. 4. il se plaisoit à employer des gens de basse naissance. IV. 252. 2. il ne souffroit point que les Grands

Digitized by Google

Grans oprimassent les petits III. 94. 1. son humeur inquiéte & soupçonneuse. III. 110. 1. & IV. 295. 6. ses bonnes intentions sur la fin de ses jours. IV. 385. 3.
Loüis XII. Roi de France, à son avénement à la Couronne, ne change rien dans l'Etat. III. 59. 3.
Louis XIII. Roi de France. Son Edit contre le luxe. III. 127. 1. ses défenses au Parlement de Paris de prendre jamais connoissance des affaires d'Etat. V. 403. 2. il se montre jaloux de son autorité jusqu'aux derniéres heures de sa vie III. 120. 1. le portrait que le Cardinal de Richelieu fait de son esprit, ressemble trop. III. 185. 1. punition d'un Médecin, qui s'étoit mêlé de prédire sa mort. IV. 349. 2.
Loüis, Prince de Condé, aprend de personnes, qui ne le connoissoient point, des véritez domestiques. IV. 211. 1 raméne le Cardinal Mazarin à paris. IV. 242. 4.
Loüis, Prince de Contoy, son éloge. IV. 361. 2.
de *Luna* (Don Alvaro) favori de Jean II. Roi de Castille. *III.* 96. 2. & *VI.* 549. 1.

M.

MAHUMET, Page de Soliman, devient Grand Vizir, comment. IV. 351. 1.
Mahomet II. se repent en mourant, d'avoir mis un certain impôt. IV. 204. 8. sur la fin de ses jours il ne se laissoit point voir, pourquoi IV. 344. 3
Mangot, Garde des Seaux, fait regretter son prédécesseur. *III.* 162. 3.
Marcel II. Pape. Son Pontificat prédit dès sa naissance. *VI.* 495. *note r.* heureux d'avoir regné peu de jours. *VI.* 484. 3.
Marguerite, Reine d'Espagne, blesse la dignité de son mari, en voulant honorer sa mére. III. 157. 1. est encensée par M. d'Ossat Evêque de Rennes dans la cérémonie de son mariage à Ferrare. IV. 520. 3.
Marie de Médicis, Reine de France. Sa facilité à croire les raports & les calomnies. IV. 338. 4.
Marillac. Le Maréchal & le Garde des Seaux, périssent. IV. 240. 1. & 241. 2.
de la *Mark*, [Robert] Charlequint ne veut pas lui faire l'honneur de marcher en personne contre lui. III. 178. 1.
de *Marquemont*, Archevêque de Lion. Sa douleur de ne pas résider en son Archevêché. III. 174. 1.
Martelli, [Braccio] Evêque de Lecce, réforme son Clergé par son exemple. III. 182. 2.
Mathias, Archiduc, accepte le gouvernement des Provinces rebelles du Païs bas. VI. 519 2.

Digitized by Google

Maximilien II. Empereur, élû Roi de Pologne par les Evêques du Roïaume. VI 534. 1

Mazarin, Cardinal, ruine adroitement la Ducheſſe de Chevreuſe & M. de Chaſteauneuf. III. 181. 1. IV. 331. 1. & VI. 485. 1. le Parlement de Bourdeaux lui fait une députation extraordinaire, mais dont il ne leur ſait aucun gré. VI. 439. 6

Mecenas ſur la fin, éprouva que la faveur des Princes eſt journaliére. III. 77. 3

Mirto, Archevêque de Nazaret, dit, qu'il ne faut écrire que ſur la pouſſiére. IV. 265. 4

Montalte, Cardinal, neveu de Sixte V. III. 40. 1. ſon oncle ne veut point qu'il ait de Bibliothéque. Pourquoi IV. 347. 1. ſes aumônes le font apeller le pére des pauvres. IV. 361. 2

Monthelon, Garde des Seaux, les rend à Henri IV. Pourquoi. IV. 372. 2

Montmorency, Connétable de France, diſgracié ſous François I. III. 78. *note x.* s'oposé aux prétentions ambitieuſes des Guiſes. III. 140 2

Montmorency, Duc. néceſſité de le punir IV. 239. 5. utilité de ſa mort. IV. 241. 2

Montreſor veut juſtifier le mariage du Duc d'Orléans avec la ſœur du Duc de Lorraine. IV. 335. 1. fait agir de concert le Duc d'Orléans & le Comte de Soiſſons pour perdre le Cardinal de Richelieu IV. 370. 3. qui, ſelon lui, n'étoit pas un grand perſonage. III. 82. 1

Morata, Compte, empriſonné pour avoir reproché ſes ſervices au Roi d'Eſpagne. IV. 264. 3

Morvillier, Evêque d'Orléans, diſoit, que la charge de Garde-des-ſeaux ne convenoit point à un homme de bien. IV. 372. 2

Morus, Chancelier d'Angleterre. Henri VIII. eut de la peine à conſentir à ſa mort. IV. 242. 4. ſon Utopie. IV. 274. 1

N.

NAVARRO, Capitaine Eſpagnol, honoré d'un tombeau par le Viceroi de Naples, quoi qu'il eût porté les armes contre Charle quint. III. 187. 4

Nicolas III. Pape, n'eſtimoit point la ſcience deſtituée de la probité. III. 172. 2

Normandie. Les loix ſont excellentes, & les eſprits tres-rafinez. III 63. 4

Noſtradame, mépriſé de Filipe II. Roi d'Eſpagne. V E. 453. 4

de

Digitized by Google

de la *Nuça*, Justicia d'Aragon. Filippe *II.* fait célébrer ses funérailles, après lui avoir fait trancher la tête. *III.* 187. 4

O.

d'Olivares, Comte Duc, confie imprudemment le Généralat des troupes de Portugal au Duc de Bragance. *III.* 140. 2. il cache adroitement sa faveur. IV. 310. 4. il tâche d'acoutumer les Catalans à servir hors de leur païs. Pourquoi. IV. 322. 1. est ruiné par ses ennemis. V. 405. 4. grand esprit, mais malheureux. VI. 525. 1

Olivier, Chancelier de France, son courage. IV. 372. 2. sa mort & son éloge. VI. 550. 1

Orange. Guillaume, Prince d'Orange, vante les services de ses ancêtres & les siens. IV. 329. 3. reproche à Filippe *II.* ses adultéres & ses inceſtes. V. 401. 2. porte bonheur à son frére prisonnier en Espagne. IV. 225. 3. est tué. *Tome I.* I. 40. 3.

Orléans. L'Egliſe d'Orléans, le plus inviolable asile de la France. *III.* 154. *note n.*

d'*Ossat*, Cardinal. L'origine de sa fortune. *III.* 168. 1. *&* VI. 448. 3. & à qui il en devoit le progrès. VI. 551. 2. sa modération & sa prudence. *III.* 50. 1. ſes maximes. *III.* 105. 1. *&* VI. 498. 7. son sentiment sur les conditions requises en un Pape *III.* 145. 4. & sur la réſidence des Evêques. *III.* 174. 1. il conseille de proceder à toute rigueur contre les auteurs des conſpirations. IV. 239. 5. *&* 262. 1. d'empêcher que les Grans n'opriment les petits. IV. 206. *note b.* de traiter les nouveaux ſujets avec douceur. IV. 320. 3. de modérer les impôts, qui ſont la ſource des conſpirations & des soulévemens. IV. 385. 3. de ne point ſoufrir, que la Maiſon de de Lorraine s'agrandiſſe en France. VI. 496. 3. de ſe précautionner contre les atentas de Charles Emanuel, Duc de Savoie. VI. 528. 4.

P.

Papes. Ils ſont toujours haïs, quand ils regnent long-temps. VI. 517. 4. Un Pape partial n'eſt plus pére commun. *III.* 145. 4. comment il en faut uſer envers le Pape, IV. 234. 4. l'élection des Papes eſt toûjours une œuvre de la main de Dieu *III.* 40. 1. autrefois ils préconiſoient les ſujets qu'ils vouloient faire Cardinaux *III.* 166. 3. & quand ils mouroient avant leur couronnement, on ne les métoit point au catalogue des Papes. VI. 532. 6.

Paul IV. Pape. ſa ligue avec Henri *II.* fatale à la France. *III.* 145.

Digitized by Google

145. 4. sa statue de marbre brisée par le peuple IV. 294. note r. il défend à la femme d'Ascanio Colonna de marier ses filles sans sa permission. IV. 335. 1
Paul V. Pape son élection. III 40. 1
de Paz, Colonel Espagnol. son aparition. III. 33. 1
Perez (Antoine) pour suivi en Justice, pour le meurtre de Juan Escovedo. III. 20. 1. tout l'Aragon se souléve en sa faveur. III. 101. 4. ses maximes d'Etat III 31. 1. 62. 2. 78. 4. 170. 3. IV. 269. 1. 276. 3. 332. 2. 381. 3. & 385. 3.
Perkin, fils prétendu d'Edouard IV. Roi d'Angleterre, alume une guerre civile dans le Roïaume. V. 413. 1
du Perron, Cardinal, trouve plus expédient de faire administer les finances par un seul homme, qui soit habile, que par un Conseil. IV. 203. 5. dit qu'il est impossible, que les Princes ne sachent quelque chose. III. 73. 1
Perse, comment les enfans des Rois étoint élevez en Perse. III. 119. 3
Pie II patient dan ses audiences. IV. 205. 9
Pie IV. son Pontificat montra, quil étoit plus habile qu'on n'avoit crû. III. 168 1
Pie V. sa rigueur contre les courtisanes fit un méchant effet. III. 126. 1. il fait absoudre la mémoire des Caraffes. VI. 481. 5
Pierre le Cruel. Fille II. lui donne le surnom de Juste. Pourquoi IV. 278. 4
Pierre, Roi de Portugal, tres aimé de ses sujets à cause de sa libéralité. VI. 540. 1. puniſſoit sévérement l'adultére. VI. 542. mais il y tomba lui-même. ibid.
Pilate. Procureur de Tibére en Judée avec le pouvoir de Président. IV. 229. note p. sa femme l'avertit de ne point condamner JESUS CHRIST. IV. 89 note c.
Pizarro (Gonçalo) décapité sous Charle-quint est purgé du crime de trahison par Fillippe II. III. 39. 1
S. Pol, Connétable de France, pourquoi il entretenoit la guerre entre le Roi & le Duc. III 110. 1. sa Politique pour se mêtre à couvert du ressentiment de ces deux Princes. IV. 192. 3
Pologne. Le Roi élûn'est couronné qu'après l'enterrement de son prédécesseur. V. 413. 1. ne peut faire aucune fonction Roïale avant son courronnement. VI. 533. 6. les Polonois veulent un Roi guerrier. VI. 515. 2
Ponces de Leon, Grans d'Espagne, ont un soin particulier de l'éducation de leurs enfans. III. 18. 2
Poncet, Moine, donne le change au Duc d'Epernon. VI. 437. 4

Por-

Digitized by Google

Porcelet, Gouverneur d'une place en Sicile. sa modération lui sauve sa vie IV 320. 3
Puilaurens, favori du Duc d'Orléans, menace les Miniſtres de Loüis XIII. IV. 352. 2

Q.

QUELUS. Sa mort miſérable. IV. 299. 3. Henri III. le baiſe mort. III. 7. 1
Quiroga, Cardinal, Préſident de Caſtille, perdit de ſa réputation pour avoir trop vécu. IV. 483

R.

RAMIRO Roi d'Aragon, fait couper la tête à quelques Grans, qui le railloient d'avoir été Moine V. 399. 4
René, Duc de Lorraine, laiſſe échaper la Couronne de Naples, tandis qu'il pourſuit la reſtitution de la Provence. VI 518
la *Réſidence*. Les Prêtres Payens l'obſervoient rigoureuſement. Exemple pour les Evêques courtiſans. III. 144. 1 & 174. 1. quand les Princes ordonneront de réſider, ils ſeront mieux obéïs que les Conciles. VI. 528. 3
Richard, Uſurpateur du Roïaume d'Angleterre, fait mourir ſes neveux, ſous prétexte qu'ils étoient bâtards. VI. 543. 3
Richelieu, Cardinal & Premier Miniſtre d'Etat, recommande aux Princes de ne pardonner jamais les crimes de léze-majeſté III. 24. 2. 28. 2. & IV. 230. 5. d'aler au devant des conſpirations, de peur d'être ſurpris. III. 100. 2 & 3. d'autoriſer les Magiſtrats & les Officers. III 81. 4 de préférer dans la diſtribution des charges les perſonnes de conditions aux autres IV. 202. III. les riches aux pauvres. VI. 465. 2. & les Eccléſiaſtiques aux gens mariez, pour la direction des afaires publiques. III. 86. 2. & de ne donner point d'autorité aux femmes, qui ſont la peſte des Etats. III 84. 1. IV. 238. 4. & VI 488. 4. de ne s'embarquer pas facilement dans la réformation des anciens abus. III. 89. 3. & VI. 462. 1. ſelon lui, la vénalité des charges eſt un mal neceſſaire en France. III. 166. 3. il préfére le jugement au grand eſprit dans un homme, qui manie les afaires publiques. VI. 525. 1 & la ſcience du gouvernement aux bonnes mœurs dans un Prince. VI. 536 3. comment il conſeille d'en uſer avec le Pape. IV. 234. 4. ſon avis touchant les impôts

Digitized by Google

pôts & les tributs. IV. 384. 1. jugement sincére de son Testament politique. III. 185. 1. eloge de ce Ministre. VI. 488. 4

De la *Rivière*, Abbé, sa témerité de compéter avec un Prince du Sang. III 92. 2

Rodolfe I. l'Empereur, belle leçon qu'il fait aux Princes. IV. 367. 1

Rodolfe II. Empereur, invisible à ses Peuples. IV. 367. 1

Rodolfe, Duc de Suabe, élû Empereur par les pratiques de Grégoire VII. à la place d'Henri IV. excommunié III. 187. 4

De *Rohan*, (Caterine) Ducheſſe de Deux ponts. sa réponſe aux ſolicitations amoureuſes d'Henri IV. V. 395. 3

S.

SALUSTE, Ministre de Tibére, imite les vertus & les vices de Mecenas. III. 76. 1

Santa Severina, Cardinal, sa vie exemplaire & laborieuſe. IV. 212. 4

Sarmiento, [Don Diego] compte de Gondomar enſeigne aux Princes quelle doit être la meſure des tributs. IV. 383. 2

Sarmiento, (Don Franciſco) Evêque de Jaën, refuſe la Préſidence de Caſtille. pourquoi. III. 174. 2

Saſſoferrato, Cardinal. Sa réponſe à ceux qui s'étonnoient de ſon auſtérité. VI. 445. 2

De *Savonarole*, Jacobin, contrevint lui-même à une loi dont il étoit le principal auteur. III 57 2

de *Sauve*, Maitreſſe du Roi Navarre & du Duc d'Alençon, les brouille l'un avec l'autre. IV. 238. 4. & 256 5

Faux *Sébaſtiens*. leur hiſtoire. V. 413. 2

le Duc de *Segerve*. ſa prédiction. VI. 520. 3

Seguier, Chancelier de France. ſon avis par écrit contre la Reine Marie de Medicis V. 397. la Cour ſe ſert de lui, pour ruïner la capable de le Ducheſſe de Chevreuſe. III 181. 1. & VI 485. 2

Seraſin, Auditeur de Rote, recommandé par Henri IV. au Pape pour le Cardinalat III. 118 2

Sigiſmond, Empereur, donne un ſouflet à un flateur. VI. 421. 2

Sigiſmond, Roi de Pologne, s'adonne à des exercices meſſéans à la Majeſté Roïale. VI 515. 2. perd deux fois l'occaſion de devenir grand Duc de Moſcovie. VI. 518. 2

de *Silva* (Dona Antonia) encourage ſon fils à exterminer les Eſpagnols. IV. 329 2

Sirlet, Cardinal. ſa Bibliothéque IV. 247. 2

Sixte V. Pape, envoie aux galéres un homme, qui prédiſoit ſa mort IV. 349. 2. ſa rigueur contre ſon échanſon. III 94. 1.

il

Digitized by Google

il regarde avec plaisir l'éxécution d'un gentilhomme Espagnol. III. 36. 1. sa contravention à une de ses Bulles. III. 57. 2. son ban contre les courtisanes révoqué. III. 126. 1. la promotion de quatre de ses domestiques au Cardinalat, fait refleurir la Cour de Rome. IV. 307. 10. sa réponse à trois Cardinaux, qui lui presentoient sa sœur habillée en princesse. VI. 425. 1. au Cardinal d'Este, qui lui reprochoit de l'avoir fait Pape. IV. 345. 4. à ses Médecins. VI. 449. 4. & à son neveu VI. 547. 4. sa maxime pour contenir le Peuple dans l'obéïssance. VI. 455. 1. son ordonnance contre les hommes, qui soufroient volontairement, que leurs femmes vécussent en adultére. VI. 542. 2.

Socrate se rend suspect aux trente Tyrans, en mépriſant les plaisirs de la vie. III. 127. 1

Stenko-Razin, Cosaque, souléve presque toute la Muscovie. V. 413. 1

T.

TACITE. Son Apologie IV. 191. *note a. & 206. note b*

Tarnohski, Vicechancelier de Pologne, reproche une faute d'imprudence à l'Archevêque de Gnesne. VI. 452. 3

Theodoric, Roi d'Italie. Ce qu'il ordonne à ses Officers. III. 155. 2

Tilly, Général d'armée, malheureux dans les deux derniéres années de sa vie. VI. 484. 3

Titus accordoit tres bien ses amours avec le soin des affaires. III. 98. 3

Toleto, Cardinal Espagnol. Henri IV Roi de France, fait célébrer ses funérailles à Paris & à Rouen. III. 116. 1 honneur extraordinaire que le Pape lui fit avant sa mort IV. 228. 1

Turenne, Vicomte, Ambassadeur d'Henri IV. en Angleterre V. 399. 4

V.

du VAIR, Garde des Seaux III. 162. 3. réſiste courageusement au Maréchal d'Ancre. *IV.* 270. 5. *&* 372. 2

de *Valdés* [Don Hernando] Archevêque de Seville, fait accuser l'Archevêque de Tolède de n'être pas orthodoxe. III. 183. 3

Valence. Le Cardinal de *Valence*, fils d'Alexandre VI fratricide. *IV.* 217. 1

de *Valentinois*, (Ducheſſe) imperieuse & insolente. *V.* 550. 1

le Cardinal *Valieri*. Une prédiction qu'il seroit Pape, démentie par l'événement. *IV.* 350. *note q.*

Digitized by Google

les *Valois*. leur naturel inconstant III. 78. *note u. & VI.* 457. 1
de *Vangest* (Marguerite) débauchée au bal par Charle-quint. IV. 226. 1
Vasquez (Laurent) ſes cornes d'argent. VI 542. 2
Vasquez (Rodrigue) eſt élevé aux plushautes dignitez, pour avoir parlé à Filippe II ſelon ſa conſcience. IV. 201. 2
de *Vega* (Don Juan) parvient à la préſidence de Caſtille, ſans faire la cour aux Favoris. VI 550. 1
Veniſe. Son gouvernement eſt purement ariſtocratique. IV. 274. 1. comment céte République a aquis ſes Etats IV. 259. 4
de *Vera*, (Juan-Antonio) Cavalier Eſpagnol, Auteur de la vie de Charle quint, ſon dicton. III. 145. 4
Evêque de *Verdun*, inventeur des cages de fer. VI. 444. 3
de *Vernueil* (Marquiſe) ſa conſpiration. III 150. 1. *& VI.* 543. 3
de *Vers*, Miniſtre de Charles VIII. homme de néant & de peu de cervelle. IV. 252 2
Veſpaſien fait revivre l'ancienne frugalité III 127. 1. fut plus ſage dans la principauté, que dans la vie privée. III. 168. 1
Vilhena, Dame Portugaiſe, exhorte ſon fils à délivrer ſa patrie de la tyrannie Eſpagnole. IV. 329. 2
Villeroy, ſa belle remontrance à Henri III. IV. 200. 1
Vitry, Maréchal de France. ſon humeur altiere. III 101. 4
Vladiſlas, Prince de Pologne, étant à Rome eſt fait Chanoine de S. Pierre, pour faire une cérémonie du Jubilé III. 103 1
Urbain V. Pape, rétablit l'autorité de la juſtice. III. 149. *note g.*
Urbain VIII. Pape, ſacrifie volontiers ſa réputation temporelle pour avoir la paix. III 111. 2

Y.

YEPES (Don Diego) Evêque de tarazona. IV. 425. 1

Z.

ZEBRZYDOVVKI, Grand Maréchal de Pologne, conſeille à Sigiſmond III. de s'adonner à la guerre. VI. 515. 2
Zizim écrivoit l'hiſtoire de Mahomet II. ſon pére. IV. 336. 3.
eſt empoiſonné. *ibid.*
Zolkievvski, Général de Pologne, fait élire Grand Duc de Moſcovie, le fils ainé de Sigiſmond III. VI 518. 1.

FIN.

Digitized by Google

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. No re bien amé CHARLES FERRAND Libraire à Roüen, Nous ayant fait Remontrer qu'il lui auroit été mis en main un Ouvrage qui a pour titre *Oeuvres de Tacite, avec des notices Politiques & Historiques par la feuë* AMELOT DE LA HOUSSAYE *qu'il souhaiteroit faire imprimer & donner au Public*; mais craignant que d'autres Libraires ou Imprimeurs ne s'avisassent de lui contrefaire ledit Ouvrage, il nous auroit en conséquence fait supplier de lui vouloir accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Exposant; Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes de faire imprimer ledit Livre, en telle forme, marge, caractere, en un ou plusieurs Volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & debiter par tout notre Royaume, pendant le tems de huit années consécutives, à compter du jour de la date desdites Presentes; Faisons défenses à toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression Etrangere dans aucun lieu de notre obéïssance; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, debiter, ni contrefaire ledit Livre, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit exposant, ou de ceux qui auront droit de lui; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts: A la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression de ce livre sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou imprimé qui aura servi de Copie à l'impression dudit Livre, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France; le sieur Daguesseau, & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothéque Publique; un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre-dit trescher & féal Chevalier Chancelier de France, le sieur Daguesseau: le tout à peine de nullité des Presentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Exposant ou ses ayant cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchemens; Voulons que la Copie desdites Presentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenuë pour dûement signifiée; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Paris le dix-huitiéme jour du mois de Decembre, l'an de Grace mil sept cens vingt-un, & de nôtre Regne le septiéme. Signé, Par le Roy en son Conseil, CARPOT. Et scellé.

Registré sur le Registre Ve. *de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page* 57. No. 67. *conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil, du* 13. *Août* 1703. *A Paris le* 21 *Février* 1722.

Signé, DEIAULNE, *Syndic*

Registré sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs Libraires de Roüen, page 213. No. 150. *A Roüen ce* 4. *Juin* 1722. *Signé*, JAC. BESONGNE, *Syndic.*

Ledit sieur Ferrand a cedé au sieur André Cailleau Libraire à Paris, moitié au présent Privilége, suivant l'accord fait entr'eux.

Registré la Cession faite au sieur Cailleau par le sieur Ferraud, sur le Registre Ve. *de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page* 412. *conformément aux Réglemens, & notamment à l'Arrêt du Conseil du* 13. *Août* 1703. *A Paris le* 20. *Décembre* 1723.

Signé, BALLARD, *Syndic.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

JAN 3 1

Digitized by Google

Digitized by Google